
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01094349 6

GRAMMAIRE
GÉNÉRALE
ET RAISONNÉE.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE,

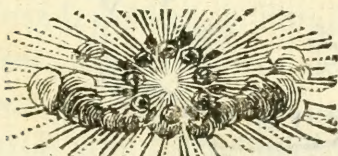
CONTENANT

LES fondemens de l'art de parler, expliqués d'une manière claire & naturelle;

LES raiſons de ce qui eſt commun à toutes les Langues, & des principales différences qui s'y rencontrent;

ET pluſieurs remarques nouvelles ſur la Langue Françoiſe.

QUATRIÈME ÉDITION.



A PARIS,
Chez DURAND neveu, Libraire, rue Galande, à la Sageſſe.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.


LIBRARY
AUG - 1 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

AVERTISSEMENT
DU LIBRAIRE.

LA Grammaire générale eſt particulièrement connue ſous le titre de *Grammaire de Port-Royal*, parce que c'eſt l'ouvrage du célèbre Arnauld, & de Claude Lancelot, Auteur des Grammaires Latine, Grecque, Italienne & Eſpagnole. On ſait d'ailleurs que les Savans qui formoient la Société de Port-Royal, s'aidoient réciproquement de leurs lumières.

Il avoit paru ſucceſſivement cinq éditions de cette Grammaire avant la deſtruction de Port-Royal ; mais les exemplaires en étoient devenus ſi rares & ſi recherchés, que le Public en deſiroit une nouvelle édition.

Nous la donnâmes avec des remarques que M. Duclos, Hiſtoriographe de France & Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, avoit bien voulu nous communiquer. Nous joignîmes à la ſeconde un Supplément de M. l'Abbé Fromant, Principal du Collége de Vernon, & nous continuons de donner le tout dans cette troiſième édition.



PRÉFACE.

*L'ENGAGEMENT où je * me ſuis trouvé, plutôt par rencontre que par mon choix, de travailler aux Grammaires de diverſes langues, m'a ſouvent porté à rechercher les raiſons de pluſieurs choſes qui ſont ou communes à toutes les langues, ou particulières à quelques-unes : mais y ayant quelquefois trouvé des difficultés qui m'arrêtoient, je les ai communiquées, dans les rencontres, à un de mes amis **, qui, ne s'étant jamais appliqué à cette ſorte de ſcience, n'a pas laiſſé de me donner beaucoup d'ouvertures pour réſoudre mes doutes; & mes queſtions même ont été cauſe qu'il a fait diverſes*

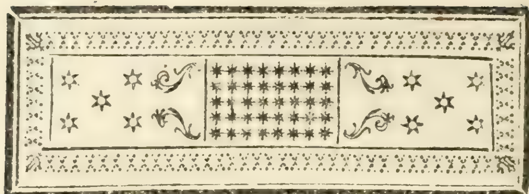
* Lancelot.

** Arnauld.

réflexions ſur les vrais fondemens de l'art de parler, dont m'ayant entretenu dans la converſation, je les trouvai ſi ſolides, que je me fis conſcience de les laiſſer perdre, n'ayant rien vu dans les anciens Grammairiens, ni dans les nouveaux, qui fût plus curieux ou plus juſte ſur cette matiere. C'eſt pourquoi j'obtins encore de la bonté qu'il a pour moi, qu'il me les dictât à des heures perdues; & ainſi les ayant recueillies & miſes en ordre, j'en ai compoſé ce petit Traité. Ceux qui ont de l'eſtime pour les ouvrages de raiſonnement, trouveront peut-être en celui-ci quelque choſe qui les pourra ſatisfaire, & n'en mépriſeront pas le ſujet, puiſque ſi la parole eſt un des plus grands avantages de l'homme, ce ne doit pas être une choſe mépriſable de poſſéder cet avantage avec toute la perfection qui con-

vient à l'homme ; qui eſt de n'en avoir pas ſeulement l'uſage, mais d'en pénétrer auſſi les raiſons, & de faire par ſcience ce que les autres font ſeulement par coutume.





TABLE

DES TITRES

ET CHAPITRES

DE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE.



PREMIÈRE PARTIE,

Où il eſt parlé des Lettres, & des Caractères de l'Ecriture.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.



SECONDE PARTIE,

Où il eſt parlé des principes & des raiſons ſur leſquelles ſont appuyées les diverſes formes de la ſignification des mots.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

SUITE DU MÊME CHAPITRE.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

Fin de la Table.



GRAMMAIRE



GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE.

LA GRAMMAIRE est l'art de parler.

Parler, est expliquer ses pensées par des signes que les hommes ont inventés à ce dessein.

On a trouvé que les plus commodes de ces signes étoient les sons & les voix.

Mais parce que ces sons passent, on a inventé d'autres signes pour les rendre durables & visibles, qui sont les caracteres de l'écriture, que les Grecs appellent γράμματα, d'où est venu le mot de Grammaire.

Ainsi l'on peut considérer deux choses dans ces signes. La premiere; ce qu'ils sont par leur nature, c'est-à-dire, en tant que sons & caracteres.

La ſeconde; leur ſignification, c'eſt-à-dire, la maniere dont les hommes s'en ſervent pour ſignifier leurs penſées.

Nous traiterons de l'une dans la premiere Partie de cette Grammaire, & de l'autre dans la ſeconde.



PREMIERE PARTIE,

Où il eſt parlé des Lettres & des caracteres de l'Ecriture.

CHAPITRE PREMIER.

Des Lettres comme ſons, & premiè-rement des Voyelles.

LES divers ſons dont on ſe ſert pour parler, & qu'on appelle Lettres, ont été trouvés d'une maniere toute naturelle, & qu'il eſt utile de remarquer.

Car comme la bouche eſt l'organe qui les forme, on a vû qu'il y en avoit de ſi ſimples, qu'ils n'avoient beſoin que de ſa ſeule ouverture pour ſe faire entendre & pour former une voix diſtincte, d'où vient qu'on les a appellés *Voyelles.*

Et on a auſſi vû qu'il y en avoit d'autres qui, dépendant de l'application particuliere de quelqu'une de ſes parties, comme des dents, des levres, de la langue, du

palais, ne pouvoient néanmoins faire un ſon parfait que par l'ouverture même de la bouche, c'eſt-à-dire, par leur union avec ces premiers ſons, & à cauſe de cela on les appelle *Conſonnes.*

L'on compte d'ordinaire cinq de ces voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; mais outre que chacune de celles-là peut être breve ou longue, ce qui cauſe une variété aſſez conſidérable dans le ſon; il ſemble qu'à conſulter la différence des ſons ſimples, ſelon les diverſes ouvertures de la bouche, on auroit encore pu ajoûter quatre ou cinq voyelles aux cinq précédentes. Car l'*e* ouvert & l'*e* fermé ſont deux ſons aſſez différens pour faire deux différentes voyelles, comme *mèr*, *abiſmér*, comme le premier & le dernier e dans *nètteté*, dans *ſèrré*, &c.

Et de même l'*o* ouvert & l'*o* fermé, *côte* & *cotte*, *hôte* & *hotte.* Car quoique l'*e* ouvert & l'*o* ouvert tiennent quelque choſe du long, & l'*e* & l'*o* fermés quelque choſe du bref, néanmoins ces deux voyelles ſe varient davantage par être ouvertes & fermées, qu'un *a* ou un *i* ne varient par être longs ou brefs; & c'eſt une des raiſons pourquoi les Grecs ont plûtôt inventé deux figures à chacune de ces deux voyelles, qu'aux trois autres.

De plus l'*u*, prononcé *ou*, comme faisoient les Latins, & comme font encore les Italiens & les Espagnols, a un son très-différent de l'*u*, comme le prononçoient les Grecs, & comme le prononcent les François.

Eu, comme il est dans *feu*, *peu*, fait encore un son simple, quoique nous l'écrivions avec deux voyelles.

Il reste l'*e* muet ou féminin, qui n'est dans son origine qu'un son sourd, conjoint aux consonnes lorsqu'on les veut prononcer sans voyelle, comme lorsqu'elles sont suivies immédiatement d'autres consonnes, ainsi que dans ce mot, *scamnum* : c'est ce que les Hébreux appellent *scheva*, sur-tout lorsqu'il commence la syllabe. Et ce *scheva* se trouve nécessairement en toutes les langues, quoiqu'on n'y prenne pas garde, parce qu'il n'y a point de caractere pour le marquer. Mais quelques langues vulgaires, comme l'Allemand & le François, l'ont marqué par la voyelle *e*, ajoûtant ce son aux autres qu'elle avoit déja : & de plus ils ont fait que cet *e* féminin fait une syllabe avec sa consonne, comme est la seconde dans *netteté*, *j'aimerai*, *donnerai*, &c. ce que ne faisoit pas le *scheva* dans les autres langues, quoique plusieurs fassent

cette faute en prononçant le *ſcheva* des Hébreux. Et ce qui eſt encore plus remarquable, c'eſt que cet *e* muet fait ſouvent tout ſeul en François une ſyllabe, ou plûtôt une demi-ſyllabe, comme *vie*, *vûe*, *aimée*.

Ainſi, ſans conſidérer la différence qui ſe fait entre les voyelles d'un même ſon, par la longueur ou brieveté, on en pourroit diſtinguer juſques à dix, en ne s'arrêtant qu'aux ſons ſimples, & non aux caracteres : *a*, *ê*, *é*, *i*, *o*, *ô*, *eu*, *ou*, *u*, *e* muet, où l'on peut remarquer que ces ſons ſe prononcent de la plus grande ouverture de la bouche & de la plus petite.

REMARQUES.

Les Grammairiens reconoiſſent plus ou moins de ſons dans une Langue, ſelon qu'ils ont l'oreille plus ou moins ſenſible, & qu'ils ſont plus ou moins capables de s'afranchir du préjugé.

Ramus avoit déja remarqué 10 voyèles dans la Langue Françoiſe, & MM. de P. R. ne difèrent de lui ſur cet article, qu'en ce qu'ils ont ſenti que *au* n'étoit autre choſe qu'un *o* écrit avec deus caracteres; aigu & bref dans *Paul*, grave & long dans h*au*teur. Ce même ſon ſimple s'écrit avec trois ou quatre caractères, dont aucun n'en eſt le ſigne pro-[illegible] par exemple, dans tomb*eau*, dont les trois ca-

raſtères de la derniere ſilabe ne font qu'un ŏ aigu & bref, & dans tomb*eaus* dont les quatre derniers caractères ne repréſentent que le ſon d'un ô grave & long que P. R. a ſubſtitué à l'*au* de Ramus. Notre ortografe eſt pleine de ces combinaiſons fauſſes & inutiles. Il eſt aſſés ſingulier que l'Abé *de Dangeau* qui avoit réfléchi avec eſprit ſur les ſons de la langue, & qui conoiſſoit bien la Grammaire de P. R. ait fait la même mépriſe que Ramus ſur le ſon *au*, tandis que *Wallis*, un étranger, ne s'y eſt pas mépris. C'eſt que *Wallis* ne jugeoit les ſons que d'oreille, & l'on n'en doit juger que de cète manière, en oubliant abſolument cèle dont ils s'écrivent.

M M. de P. R. n'ont pas marqué toutes les voyèles qu'ils pouvoient aiſément reconoître dans notre langue; ils n'ont rien dit des naſales. Les Latins en avoient 4 finales, qui terminent les mots *Romam*, *urbem*, *ſitim*, *templum*, & autres ſemblables. Ils les regardoient ſi bien come des voyèles, que dans les vers ils en faiſoient l'éliſion devant la voyèle initiale du mot ſuivant. Ils pouvoient auſſi avoir l'*o* naſal, tel que dans *bombus*, *pondus*, &c. mais il n'étoit jamais final, au lieu que les quatre autres naſales étoient initiales, médiales & finales.

Je dis qu'ils pouvoient avoir l'*o* naſal; car pour en être sûr, il faudroit qu'il y ût des mots purement latins terminés en *om* ou *on*, faiſant éliſion avec la

voyèle initiale d'un mot ſuivant, & je ne conois cète terminaiſon que dans la négation *non*, qui ne fait pas éliſion. Si l'on trouve quelquefois *ſervom* pour *ſervum*, *com* pour *cum*, &c. on trouve auſſi dans quelques éditions un *u* au-deſſus de l'*o*, pour faire voir que ce ne ſont que deus manières d'écrire le même ſon, ce qui ne feroit pas une naſale de plus. Nous ne ſomes pas en état de juger de la prononciation des Langues mortes. La lètre *m* qui ſuit une voyèle avec laquèle èle s'unit, eſt toujours la lètre caractériſtique des naſales finales des Latins. A l'égard des naſales initiales & médiales, ils faiſoient le même uſage que nous des lètres *m* & *n*.

Nous avons quatre naſales qui ſe trouvent dans *ban*, *bien*, *bon*, *brun*. L'*u* naſal ſe prononce toujours *eun*, c'eſt un *eu* naſal. Il faut obſerver que nous ne conſidérons ici nos naſales que relativement au ſon, & non pas à l'ortografe, parce qu'une même naſale s'écrit ſouvent d'une manière très-diférente. Par exemple, l'*a* naſal s'écrit diféramment dans *an*tre & dans *em*braſſer. L'*e* naſal s'écrit de 5 manières diférentes, p*ain*, b*ien*, fr*ein*, f*aim*, *vin*. Notre ortografe eſt ſi vicieuſe, qu'il n'y faut avoir aucun égard en parlant des ſons de la langue ; on ne doit conſulter que l'oreille.

Pluſieurs Grammairiens admètent un *i* naſal, encore le bornent-ils à la ſilabe initiale & négative qui répond à l'*a privatif* des Grecs, come *in*grat,

*in*ufle, *in*fidèle, &c. mais c'eſt un ſon provincial qui n'eſt d'uſage ni à la Cour, ni à la Ville. Il eſt vrai que l'*i* naſal s'eſt introduit au Téâtre, mais il n'en eſt pas moins vicieus, puiſqu'il n'eſt pas autoriſé par le bon uſage, auquel le Téâtre eſt obligé de ſe conformer, come la Chaire & le Bareau. On prononce aſſés généralement bien au Téâtre; mais il ne laiſſe pas de s'y trouver quelques prononciations vicieuſes, que certains Acteurs tiènent de leur Province, ou d'une mauvaiſe tradition. L'*in* négatif n'eſt jamais naſal, lorſqu'il eſt ſuivi d'une voyèle; alors l'*i* eſt pur, & le *n* modifie la voyèle ſuivante. Exemple, i-nutile, i-noui, i-natendu, &c. Lorſque le ſon eſt naſal, come dans *in*conſtant, *in*grat, &c. c'eſt un *e* naſal pour l'oreille, quoiqu'il ſoit écrit avec un *i*; ainſi on doit prononcer *ain*conſtant, *ain*grat.

Si nous joignons nos quatre naſales aux dis voyèles reconues par MM. de P. R. il y en aura déja 14. Mais puiſqu'ils diſtinguent trois *e* & deus *o*, pourquoi n'admètoient ils pas deus *a*, l'un grave & l'autre aigu, come dans *pâte, maſſa farinacea*, & păte, *pes;* & deus *eu*, come dans *jeûne, jejunium*, & *jeŭne, juvenis?* L'aigu & le grave difèrent par le ſon, indépendament de leur quantité. On doit encore faire à l'égard de l'*e* ouvert la même diſtinction du grave & de l'aigu, tels qu'ils ſont dans *tête* & *tĕte*. Ainſi nous avons au moins 4 *e* diférens; *e* fermé dans

bonté, *e* ouvert grave dans *tête*, *caput*, ouvert aigu dans *tête*, *uber*, *e* muet dans la dernière ſilabe de *tombe*. L'*e* muet n'eſt proprement que la voyèle *eu* ſourde & afoiblie. J'en pourois conter un cinquième, qui eſt moyen entre l'*é* fermé & l'*è* ouvert bref. Tel eſt le ſecond *e* de *préfère*, & le premier de *ſuccede*; mais n'étant pas auſſi ſenſible que les autres *e*, il ne ſeroit pas généralement admis. Cependant il ſe rencontre aſſés ſouvent, & deviendra peut-être encore plus uſité qu'il ne l'eſt.

Je me permètrai ici une réflexion ſur le penchant que nous avons à rendre notre langue mole, éfféminée & monotone. Nous avons raiſon d'éviter la rudeſſe dans la prononciation, mais je croi que nous tombons trop dans le défaut opoſé. Nous prononcions autrefois beaucoup plus de diftongues qu'aujourd'hui; èles ſe prononçoient dans les tems des verbes, tels que j'a*vois*, j'au*rois*, & dans pluſieurs noms, tels que Franç*ois*, Ang*lois*, Polon*ois*, au-lieu que nous prononçons aujourd'hui j'a*vés*, j'au*rés*, Franç*és*, Ang*lès*, Polon*ès*. Cependant ces diftongues mètoient de la force & de la variété dans la prononciation, & la ſauvoient d'une eſpèce de monotonie qui vient, en partie, de notre multitude d'*e* muets.

La même négligence de prononciation fait que pluſieurs *e* qui originairement étoient accentués, devienent inſenſiblement ou muets, ou moyens. Plus un mot eſt manié, plus la prononciation en

devient foible. On a dit autrefois Roine & non pas Reine, & de nos jours Charo*lois* eſt devenu Charo*lés*, harn*ois* a fait harn*és*. Ce qu'on apèle parmi nous la *ſociété*, & ce que les anciens n'auroient apelé que *coterie*, décide aujourd'hui de la langue & des mœurs. Dès qu'un mot eſt quelque tems en uſage chez *le peuple des gens du monde*, la prononciation s'en amolit. Si nous étions dans une relation auſſi habituèle d'afaires, de guêre & de comerce avec les Suédois & les Danois qu'avec les Anglois, nous prononcerions bientôt Dan*és* & Suéd*és*, come nous diſons Angl*és*. Avant que Henri III. devînt Roi de Pologne, on diſoit les Polon*ois* : mais ce nom ayant été fort répété dans la converſation, & dans ce tems-là, & depuis, à l'occaſion des éléctions, la prononciation s'en eſt afoiblie. Cète nonchalance dans la prononciation, qui n'eſt pas incompatible avec l'impatience de s'exprimer, nous fait altérer juſqu'à la nature des mots, en les coupant de façon que le ſens n'en eſt plus reconoiſſable. On dit, par exemple, aujourd'hui proverbialement, en dépit de lui & de *ſes dens*, au lieu de *ſes aidans*. Nous avons plus qu'on ne croit de ces mots racourcis ou altérés par l'uſage.

Notre langue deviendra inſenſiblement plus propre pour la converſation que pour la Tribune, & la converſation done le ton à la Chaire, au Bareau & au Téâtre ; au-lieu que chés les Grecs & chés les Romains la Tribune ne s'y aſſerviſſoit pas. Une

prononciation ſoutenue & une proſodie fixe & diſtincte doivent ſe conſerver particulièrement chés des peuples qui ſont obligés de traiter publiquement des matières intéreſſantes pour tous les Auditeurs, parce que, toutes choſes égales d'ailleurs, un Orateur dont la prononciation eſt ferme & variée, doit être entendu de plus loin qu'un autre qui n'auroit pas les mêmes avantages dans ſa langue, quoiqu'il parlât d'un ton auſſi élevé. Ce ſeroit la matière d'un examen aſſés filoſofique, que d'obſerver dans le fait & de montrer par des exemples combien le caractère, les mœurs & les intérêts d'un peuple influent ſur ſa langue.

Pour revenir à notre ſujet, nous avons donc au moins 17 voyèles.

â	grave.	p*â*te.	*u.*		vert*u*.
a	aigu.	p*ǎ*te.	*eû*	grave.	je*û*ne.
ê	ouvert grave.	t*ê*te.	*eu*	aigu.	j*eu*ne.
è	ouvert aigu.	t*ě*te.	*ou.*		f*ou*.
			Naſales.		
é	fermé.	bont*é*.	*an.*		b*an*, l*en*t.
e	muet.	tomb*e*.	*en.*		bi*en*, p*ain*, fr*ein*, f*aim*, v*in*.
i.		*ici*.			
ô	grave.	c*ô*te.	*on.*		b*on*.
o	aigu.	c*ǒ*te.	*eun.*		br*un*, à j*eun*.

Il faut remarquer que l'*i*, l'*u*, l'*ou* & l'*é* fermé ſont ſuſceptibles de diférente quantité, come toutes

les autres voyèles, mais non pas de modification plus ou moins grave; ce qui pourroit les faire nomer petites voyèles par opofition aux grandes *a*, *é* ouvertes; *o*, *eu*, qui, indépendament de la quantité, peuvent être aigues, graves & nafales. L'*e* muet eft la cinquième petite voyèle.

CHAPITRE II.

Des Confonnes.

SI nous faifons touchant les confonnes ce que nous avons fait touchant les voyelles, & que nous confiderions feulement les fons fimples qui font en ufage dans les principales Langues, nous trouverons qu'il n'y a que celles qui font dans la table fuivante, où ce qui a befoin d'explication eft marqué par des chiffres qui renvoient à l'autre page.



Consonnes qui n'ont qu'un son simple.

Latines & vulgaires.	*Grecques.*	*Hébraïques.*
B. b,	Β. β,	ב 1 Beth.
P. p,	Π. π,	פ Pe.
F. f,[2] ph,	Φ. φ,[2]	3
V. v, *consone*;	Ⅎ, 4	5
C. c,[6]	Κ. κ,	כ Caph.
G. g,[7]	Γ. γ,	ג Ghimel.
j, *consone*,	*	י Iod.
D. d,	Δ. δ,	ד Daleth.
T. t,	Τ. τ,	ט Teth.
R. r,	Ρ. ρ,	ר Resch.
L. l,	Λ. λ,	ל Lamed.
ill.[8]	*	*
M. m,	Μ. μ,	מ Mem.
N. n,	Ν. ν,	נ Nun.
gn. 9		
S. s,	Σ. σ,	ס Samech.
Z. z,	Ζ. ζ, 10	ז Zaïn.
CH. ch, 11		ש Schin.
H. h, 12	c. 13	ה 14 Heth.

1. avec un point appellé *Dagesch lene.*

2. Le φ se prononce aussi maintenant comme on prononce l'*f* latine, quoiqu'autrefois il eût plus d'aspiration.

3. C'est aussi comme se prononce le *Pe* des Hébreux, quand il est sans point, comme lorsqu'il finit les syllabes.

4. C'est la figure du *Digamma* des Éoliens, qui étoit comme un double *Gamma*, qu'on a renversé pour le distinguer de l'*f* capitale ; & ce *Digamma* avoit le son de l'v consonne.

5. Comme encore le *Beth*, quand il finit les syllabes.

6. Prononcé toujours comme avant *a*, *o*, *u*, c'est-à-dire, comme un *K*.

7. Prononcé toujours comme avant l'*a*, *o*, *u*.

8. *ll*, comme dans *fille*. Les Espagnols s'en servent au commencement des mots *llamar*, *llorar* ; les Italiens le marquent par *gl*.

9. *n*, liquide, que les Espagnols marquent par un tiret sur l'*ñ* ; & nous, comme les Italiens, par un *gn*.

10. Comme on le prononce maintenant, car autrefois on le prononçoit comme un *Sσ*.

11. Comme on le prononce en François dans *chose*, *cher*, *chu*, &c.

12. Aspirée, comme dans *hauteur*, *honte* ; car dans les mots où elle n'est point aspirée, comme dans *honneur*, *homme*, ce n'est qu'un caractère, & non pas un son.

13. Esprit âpre des Grecs, au lieu duquel ils se servoient autrefois de l'*Eta* H, dont les Latins ont pris l'*H*.

14. Selon son vrai son, qui est une aspiration.

S'il y a quelques autres ſons ſimples, (comme pouvoit être l'aſpiration de l'*Aïn* parmi les Hébreux) ils ſont ſi difficiles à prononcer, qu'on peut bien ne les pas compter entre les lettres qui entrent dans l'uſage ordinaire des Langues.

Pour toutes les autres qui ſe trouvent dans les alphabets Hébreux, Grecs, Latins, & des Langues vulgaires, il eſt aiſé de montrer que ce ne ſont point des ſons ſimples, & qu'ils ſe rapportent à quelques-uns de ceux que nous avons marqués.

Car des quatre gutturales des Hébreux, il y a de l'apparence que l'*Aleph* valoit autrefois un *a*, *He* un *e*, & l'*Aïn*, un o. Ce qui ſe voit par l'ordre de l'alphabet Grec, qui a été pris de celui des Phéniciens juſques au τ, de ſorte qu'il n'y avoit que le *Heth* qui fût proprement aſpiration.

Maintenant l'*Aleph* ne ſert que pour l'écriture, & n'a aucun ſon que celui de la voyelle qui lui eſt jointe.

Le *He* n'en a gueres davantage, & au plus n'eſt diſtingué du *Heth*, que parce que l'un eſt une aſpiration moins forte, & l'autre plus forte, quoique pluſieurs ne comptent pour aſpiration que le *He*, & prononcent le *Heth* comme un K, *Keth*.

Pour l'*Aïn*, quelques-uns en font une

aſpiration du goſier & du nez; mais tous les Juifs Orientaux ne lui donnent point de ſon; non plus qu'à l'*Aleph*; & d'autres le prononcent comme une *ñ* liquide.

Le *Thau* & le *Teth*, ou n'ont que le même ſon, ou ne ſont diſtingués que parce que l'un ſe prononce avec aſpiration, & l'autre ſans aſpiration; & ainſi l'un des deux n'eſt pas un ſon ſimple.

J'en dis de même du *Caph* & du *Coph*.

Le *Tſade* n'eſt pas auſſi un ſon ſimple, mais il vaut un *t* & une *s*.

De même dans l'alphabet Grec, les trois aſpirées, φ, χ, θ, ne ſont pas des ſons ſimples, mais composés du π, κ, τ, avec l'aſpiration.

Et les trois doubles, ζ, ξ, ψ, ne ſont viſiblement que des abrégés d'écriture, pour *ds*, *cs*, *ps*.

Il en eſt de même de l'*x* du latin, qui n'eſt que le ξ des Grecs.

Le *q* & le *k* ne ſont que le *c*, prononcé dans le ſon qui lui eſt naturel.

Le double *W* des langues du Nord n'eſt que l'*u* Romain, c'eſt-à-dire *ou*, lorſqu'il eſt ſuivi de voyelle, comme *winum*, *ꝟinum*; ou l'*v* conſonne, lorſqu'il eſt ſuivi d'une conſonne.

REMARQUES.

1°. Il faudroit joindre au *c* le *k* & le *q* pour répondre exactement au ſon du *cappa* & du *caph*, parce que le *c* s'emploie pour *s* devant l'*e* & l'*i*, au lieu que le *k* garde toujours le ſon qui lui eſt propre. Il ſeroit même à deſirer qu'on l'employât préférablement au *q*, auquel on joint un *u* preſque toujours inutile, & quelquefois néceſſaire, ſans que rien indique le cas de néceſſité. On écrit, par exemple, également *qua*rante & *qua*drature, ſans qu'il y ait rien qui déſigne que dans le premier mot la premiere ſilabe eſt la ſimple voyèle *a*, & dans le ſecond, la diftongue *oua*. Le *k* eſt la lètre dont nous faiſons le moins & dont nous devrions faire le plus d'uſage, atendu qu'il n'a jamais d'emploi vicieus.

On doit obſerver que le ſon du *q* eſt plus ou moins fort dans des mots diférens. Il eſt plus fort dans *banqueroute* que dans *banquet*, dans *quenouille* que dans *queüe*. Les Grammairiens pouroient convenir d'employer le *k* pour le ſon fort du *q*, *Kalendes*, *Kenouille*, *Bankeroute*; & le *q* pour le ſon afoibli, *queüe*, *vainqueur*.

Alors le *c* qui deviendroit inutile dans notre alfabet, & qu'il ſeroit abuſif d'employer pour le ſon du *S* qui a ſon caractère propre; le *c*, dis-je, ſerviroit à rendre le ſon du *ch*, qui n'a point de caractère dans l'alfabet.

2°. Le *g* eſt auſſi plus ou moins fort. Il eſt plus fort dans *guenon* que dans *gueule*, dans *gome* que dans *guide*.

On pouroit employer le caractère *G*, pour le ſon du G fort, en lui donnant pour dénomination dans l'alfabet, le ſon qu'il a dans la dernière ſilabe de *bague*. On emprunteroit du grec le *gamma* Γ pour le *g* foible, & ſa dénomination dans l'alfabet ſeroit le ſon qu'il a dans *gué*, *vadum*, ou dans la ſeconde ſilabe de ba*guè*te. Le caractère *j*, qu'on apèle *j* conſone, prendroit la dénomination qu'on done vulgairement au *g*; de ſorte que l'on écriroit *Gome*, Γ*uide*, *Anje*, & les autres mots pareils.

Je ne dois pas diſſimuler que d'habiles Grammairiens, en admètant la diférence ſenſible des diférens ſons du G & du Q, penſent qu'èle ne vient que des voyèles auſquèles ils s'uniſſent; ce que je ne crois pas. Mais ſi le ſentiment de ces Grammairiens étoit adopté, on ne pouroit pas nier du moins qu'il ne falût fixer un caractère pour le *ch*, donner au *g* dans l'alfabet la dénomination de *gue*, come on le prononce dans fi*gue*, & a l'*j* conſone cèle de *je*. Anje, ſonje, &c.

3°. Nous avons trois ſons mouillés, deus forts & un foible. Les deus forts ſont le *gn* dans *règne*, le *ill* dans *paille*; le mouillé foible ſe trouve dans *aïeul*, *païen*, *faiance*, &c. C'eſt dans ces mots une véritable conſone quant au ſon, puiſqu'il ne s'entend

pas ſeul, & qu'il ne ſert qu'a modifiet la voyèle ſuivante par un mouillé foible.

Il eſt aiſé d'obſerver que les enfans & ceus dont la prononciation eſt foible & lâche, diſent *paie* pour *paille*, *Verſaïes* pour *Verſailles*; ce qui eſt préciſément ſubſtituer le mouillé foible au mouillé fort. Si l'on faiſoit entendre l'*i* dans *Aïeul* & dans *Païen*, les mots ſeroient alors de trois ſilabes fiſiques; on entendroit *a-i-eul*, *pa-i-en*, au lieu qu'on n'entend que *A-ïeul*, *Pa-ïen*; car on ne doit pas oublier que nous traitons ici des ſons, quels que ſoient les caractères qui les repréſentent.

Pour éviter toute équivoque, il faudroit introduire dans notre alfabet le *lambda* λ come ſigne du mouillé fort. Exemple, *paλe*, *Verſaλes*, *fiλe*. Le mouillé foible ſeroit marqué par *y*, qui, par ſa forme, n'eſt qu'un lambda λ renverſé *y*. Exemple, *payen*, *ayeul*, *fayance*. On n'abuſeroit plus de *y* tantôt pour un *i*, tantôt pour deus *ii*; on écriroit *on i va*, & non pas *on y va*; *paiis*, & encore mieux *pé-is*, & non pas *pays*; *Abéie*, & non pas *Abaye*.

On ſe ſerviroit du *ñ* des Eſpagnols pour le mouillé de *regne*, *vigne*, *agneau*, &c. qu'on écriroit *reñe*, *viñe*, *añeau*; come les Eſpagnols en uſent en écrivant *Iñés*, *Eſpaña*, qu'ils prononcent *Ignés*, *Eſpagna*. Ceus qui ſont inſtruits de ces matières ſavent qu'il eſt très-dificile de faire entendre par écrit ce qui concerne les ſons d'une langue; cela

ſeroit très facile de vive vois, pourvu qu'on trouvât une oreille juſte & un eſprit libre de préjugés. Au reſte, ce ne ſont ici que de ſimples vues; car il n'y auroit qu'une compagnie littéraire qui pût avoir l'autorité néceſſaire pour fixer les caractères d'une langue; autorité qui ſeroit encore long-tems contrariée, mais qui feroit enfin la loi.

Nous avons donc trois conſones de plus qu'on n'en marque dans les Grammaires; ce qui fait 22 au lieu de 19.

Conſones.

Sept foibles.	Sept fortes.
b, de *bon*.	*p*, de *pont*.
d, de *don*.	*t*, de *ton*.
g, de *gueule*.	*g*, de *guenon*.
j, de *jamais*.	*ch*, de *cheval*.
c, *q*, de *cuiller*, *queûe*,	*k*, de *kalendes*.
v, de *vin*.	*f*, de *fin*.
z, de *zèle*.	*ſ*, de *ſeul*.
Deus naſales.	Deus liquides.
m, de *mon*.	*l*, de *lent*.
n, de *non*.	*r*, de *rond*.

Trois mouillées.

Deus fortes.

Ill, de *paille*; *gn*, de *règne*.

Une foible.

ï tréma, de *païen*, *aïeul*.

Une aspirée.

H, de *Héros*.

Les 17 voyèles & les 22 consones font 39 sons simples dans notre langue, & si l'on y joint celui de *x*, il y aura 40 sons. Mais on doit observer que cète double consone *x* n'est point un son simple, ce n'est qu'une abréviation de *cs* dans *axe*, de *gz* dans *exil*, de deus *ss* dans *Auxerre*, & qui s'emploie improprement pour *s* dans *baux*, *maux*, &c. C'est un *s* fort dans *six*, un *z* dans *sixiéme*, & un *c* dur dans *excélent*; on s'en sert enfin d'une manière si vicieuse & si inconséquente, qu'il faudroit ou suprimer ce caractère, ou en fixer l'emploi.

L'*y grec* dans notre ortografe actuèle est un *i* simple, quand il fait seul un mot. Exemple; il *y* a. Il est un simple signe étimologique dans *systéme*. Il est *ii* double dans *pays*, c'est come s'il y avoit *pai-is*, mais dans *payer*, *royaume*, *moyen*, &c. il est voyèle & consone quant au son, c'est-à-dire un *i* qui s'unit a l'*a*, pour lui doner le son d'un *é*, & le second jambage est un mouillé foible; c'est come s'il y avoit *pai-ïer*, *moi-ïen*. Il est pure consone dans *ayeul*, *payen*, *fayance*, pour ceux qui emploient l'y au lieu de l'*ï* trema qui est aujourd'hui le seul

en uſage, pour ces ſortes de mots qu'on écrit *aïeul*, *païen*, *faïance*, &c. L'y grec employé pour deus *i*, devroit dans la tipographie être marqué de deus points ÿ, dont le premier jambage eſt un *i*, & le ſecond un mouillé foible.

L'*ï tréma* qui eſt un mouillé foible dans *aïeul* & autres mots pareils, eſt voyèle dans *Sinaï*. Tous les Grammairiens ne conviendront peut-être pas de ce troiſiéme ſon mouillé, parce qu'ils ne l'ont jamais vu écrit avec un caractère doné pour conſone; mais tous les Filoſofes le ſentiront. Un ſon eſt tel ſon par ſa nature, & le caractère qui le déſigne eſt arbitraire.

On pouroit bien auſſi ne pas reconoître tous les ſons que je propoſe; mais je doute fort qu'on en exige, & qu'il y en ait actuèlement dans la langue, plus que je n'en ai marqué. Il peut bien ſe trouver encore quelques ſons mixtes, ſenſibles à une oreille délicate & exercée; mais ils ne ſont ni aſſés fixés, ni aſſés déterminés pour être comptés. C'eſt pourquoi je ne fais point de ſubdiviſions d'*e* muets plus ou moins forts, parce que, ſi l'on donoit a un *e* muet plus de force qu'il n'en a ordinairement, il changeroit de nature en devenant un *eu*, come il eſt aiſé de le remarquer dans les finales du chant. A l'égard de l'*e* muet qui répond au *ſcheva* des Hébreus, & qui ſe fait néceſſairement ſentir a l'oreille, quoiqu'il ne s'écrive pas, lorſqu'il y a pluſieurs con-

ſones de ſuite qui ſe prononcent, il ne difère des autres que par la rapidité avec laquèle il paſſe. Ce n'eſt pas come la diférence d'un ſon à un autre, c'eſt une diférence de durée, tèle que d'une double croche à une noire ou une blanche.

CHAPITRE III.

Des Syllabes.

LA Syllabe eſt un ſon complet qui eſt quelquefois compoſé d'une ſeule lettre, mais pour l'ordinaire de pluſieurs; d'où vient qu'on lui á donné le nom de ſyllabe, *συλλαβὴ*, *comprehenſio*, *aſſemblage.*

Une voyelle peut faire une ſeule ſyllabe.

Deux voyelles auſſi peuvent compoſer une ſyllabe, ou entrer dans la même ſyllabe; mais alors on les appelle diphthongues, parce que les deux ſons ſe joignent en un ſon *complet*, comme *mien*, *hier*, *ayant*, *eau.*

La plûpart des diphthongues ſe ſont perdues dans la prononciation ordinaire du Latin; car leur *æ* & leur *œ* ne ſe prononcent plus que comme un *e*; mais elles ſe retiennent encore dans le Grec par ceux qui prononcent bien.

Pour

Pour les langues vulgaires, quelquefois deux voyelles ne font qu'un fon fimple, comme nous avons dit de *eu*, comme encore en François *oe*, *au*. Mais elles ont pourtant de véritables diphthongues, comme, *ai*, ayant ; *oue*, fouet ; *oi*, foi ; *ie*, mien, premier ; *eau*, beau ; *ieu*, Dieu ; où il faut remarquer que ces deux dernieres ne font pas des triphthongues, comme quelques-uns ont voulu dire, parce que *eu* & *au* ne valent dans le fon qu'une fimple voyelle, non pas deux.

Les confonnes ne peuvent feules compofer une fyllabe ; mais il faut qu'elles foient accompagnées de voyelles ou de diphthongues, foit qu'elles les fuivent, foit qu'elles les précedent ; ce dont la raifon a été touchée ci-deffus au Chapitre premier.

Plufieurs néanmoins peuvent être de fuite dans la même fyllabe, de forte qu'il y en peut avoir quelquefois jufques à trois devant la voyelle, & deux après, comme *fcrobs* ; & quelquefois deux devant, & trois après, comme *ftirps*. Les Hébreux n'en fouffrent jamais plus de deux au commencement de la fyllabe, non plus qu'à la fin, & toutes leurs fyllabes commencent par des confonnes, mais c'eft en

comptant *Aleph* pour une consonne ; & jamais une syllabe n'a plus d'une voyelle.

REMARQUES.

Quoique cète Grammaire soit remplie d'excèlentes réflexions, on y trouve plusieurs choses qui font voir que la nature des sons de la langue n'étoit pas alors parfaitement conue, & c'est encore aujourd'hui une matière assés neuve. Je ne conois point de Grammaire, même cèle-ci, qui ne soit en défaut sur le nombre & sur la nature des sons. Tout Grammairien qui n'est pas né dans la Capitale, ou qui n'y a pas été élevé dès l'enfance, devroit s'abstenir de parler des sons de la langue. Lorsque je lus la Grammaire du P. Buffier, j'ignorois qu'il fût Normand, je m'en aperçus dès la première page à l'accentuation. Son ouvrage est d'ailleurs celui d'un home d'esprit. J'en parlois un jour à M. du Marsais, qui, n'ayant pas totalement perdu l'accent de sa Province, fut assés frapé de mes idées, pour m'engager à lui doner l'état des sons de notre langue, tels que je les avois observés. J'en ai fait depuis la matière de mes premières remarques sur cète Grammaire. Le Libraire qui se proposoit d'en doner une nouvèle édition, me les ayant demandées, je les lui ai abandonées avec les diférentes notes que j'avois faites sur quelques chapitres de l'ouvrage, sans prétendre en avoir fait un examen complet ;

car je m'étois borné à des obſervations en marge, ſur ce qui m'avoit paru de plus eſſentiel. Je ne comptois pas les faire jamais paroitre, je n'ai cédé qu'aus ſolicitations du Libraire, & n'ai fait que peu d'additions à ce que j'avois écrit ſur les marges & le blanc des pages de l'imprimé.

Il faut d'abord diſtinguer la ſilabe réèle & fiſique de la ſilabe d'uſage, & la vraie diftongue de la fauſſe. J'entens par ſilabe d'uſage, cèle qui, dans nos vers, n'eſt comptée que pour une, quoique l'oreille ſoit réèlement & fiſiquement frapée de pluſieurs ſons.

La ſilabe étant un ſon complet, peut être formée ou d'une voyèle ſeule, ou d'une voyèle précédée d'une conſone qui la modifie. *Ami* eſt un mot de deus ſilabes; *a* forme ſeul la première, & *mi* la ſeconde.

Pour diſtinguer la ſilabe réèle ou fiſique, de la ſilabe d'uſage, il faut obſerver que toutes les fois que pluſieurs conſones de ſuite ſe font ſentir dans un mot, il y a autant de ſilabes réèles qu'il y a de ces conſones qui ſe font entendre, quoiqu'il n'y ait point de voyèle écrite à la ſuite de chaque conſone: la prononciation ſupléant alors un *e* muet, la ſilabe devient réèle pour l'oreille, au-lieu que les ſilabes d'uſage ne ſe comptent que par le nombre des voyèles qui ſe font entendre & qui s'écrivent. Voilà ce qui diſtingue la ſilabe fiſique ou réèle de la ſilabe d'uſa-

ge. Par exemple, le mot *armateur* ſeroit en vers de trois ſilabes d'uſage, quoiqu'il ſoit de cinq ſilabes réèles, parce qu'il faut ſupléer un *e* muet après chaque *r;* on entend néceſſairement ar*e*mateur*e*. *Bal* eſt monoſilabe d'uſage, & diſſilabe fiſique. *Amant* eſt diſſilabe réel & d'uſage, *aimant* l'eſt auſſi, parce que *ai* n'eſt là que pour *é*, & qu'on n'entend qu'une voyèle.

C'eſt par cète raiſon que dans nos vers, qui ne ſont pas réductibles à la meſure du tems come ceus des Grecs & des Latins, nous en avons tels qui ſont à la fois de 12 ſilabes d'uſage & de 25 à 30 ſilabes fiſiques.

A l'égard de la diſtongue, c'eſt une ſilabe d'uſage formée de deux voyèles, dont chacune fait une ſilabe réèle, *Dieu*, *cieus*, *ſoi*, *oui*, *lui*. Il faut pour une diſtongue que les deus voyèles s'entendent, ſans quoi ce qu'on apèle diſtongue & triſtongue n'eſt qu'un ſon ſimple, malgré la pluralité des lètres. Ainſi, des ſept exemples cités dans cète Grammaire, il y en a deus de faus: la première ſilabe d'*ayant* n'eſt point une diſtongue; la première ſilabe de ce mot, eſt, quant au ſon, un *a* dans l'ancièue prononciation qui étoit *a*-ïant, ou un *é* dans l'uſage actuel qui prononce *ai*-ïant. La dernière ſilabe eſt la naſale *ant*, modifiée par le mouillé foible *ï*. A l'égard des trois voyèles du mot *beau*, c'eſt le ſimple ſon *o* écrit avec trois caractè-

res. Il n'exiſte point de triftongue. Les Grammairiens n'ont pas aſſés diſtingué les vraies diftongues des fauſſes, les auriculaires de cèles qui ne ſont qu'oculaires.

Je pourois nomer *tranſitoire* le premier ſon de nos diftongues, & *repoſeur* le ſecond; parce que le premier ſe prononce toujours rapidement, & qu'on ne peut faire de tenue que ſur le ſecond. C'eſt ſans doute pour cela que la première voyèle eſt toujours une des petites, *i* dans *ciel*, *u* dans *nuit*, & *ou* dans *oui;* car quoique l'on écrive *loi*, *foi*, *moi*, avec un *o*, on n'entend que le ſon *ou*, come ſi l'on écrivoit l*ouè*, f*ouè*, &c. mais cète voyèle auriculaire *ou*, écrite avec deux lètres, faute d'un caractère propre, ſe prononce très-rapidement.

C'eſt encore à tort qu'on dit dans cète Grammaire, en parlant de l'union des conſones & des voyèles, *ſoit qu'elles les ſuivent*, *ſoit qu'elles les précedent:* cela ne pouroit ſe dire que de la ſilabe d'uſage; car dans la ſilabe fiſique, la conſone précède toujours, & ne peut jamais ſuivre la voyèle qu'èle modifie; puiſque les lètres *m* & *n*, caractériſtiques des naſales, ne font pas la fonction de conſones, lorſqu'èles marquent la naſalité; l'une ou l'autre n'eſt alors qu'un ſimple ſigne qui ſuplée au défaut d'un caractère qui nous manque pour chaque naſale.

Le dernier article du chapitre ne doit s'entendre

que des ſilabes d'uſage, & non des réèles; ainſi *ſtirps* eſt un monoſilabe d'uſage, & il eſt de cinq ſilabes fiſiques.

Puiſque j'ai fait la diſtinction des vraies & des fauſſes difcongues, il eſt à propos de marquer ici toutes les vraies.

Après les avoir examinées & combinées avec atention, je n'en ai remarqué que 16 diférentes, dont quelques-unes même ſe trouvent dans très-peu de mots.



DIFTONGUES.

ia.	*Diacre, diâble.*
ian, ient.	*viande, patient.*
iè, ié, iai.	*ciël, pié, biais.*
ien.	*rien.*
ieu, ieus.	*Dieu, cieus.*
io, iau.	*pioche, piautre.*
ion.	*pion.*
iou.	*Alpiou*, (terme de jeu.)
uè.	*écuèle, équeſtre.*
ui.	*lui.*
uin.	*Alcuin*, Q*uinquagéſime.*

Toutes nos diftongues, dont la voyèle tranſitoire eſt un *o*, ſe prononçant come ſi c'étoit un *ou*, je les range dans la même claſſe.

oua.	*couacre.*
ouan.	*Ecouan.* (le château d')
oè, oi, ouai.	*boète, loi, mois, ouais* (interjection.)
oin, ouin.	*loin, marſouin.*
oui.	*oui.* (afirmation.)



CHAPITRE IV.

Des Mots en tant que ſons, où il eſt parlé de l'Accent.

NOUS ne parlons pas encore des Mots ſelon leur ſignification, mais ſeulement de ce qui leur convient en tant que ſons.

On appelle Mot ce qui ſe prononce à part, & s'écrit à part. Il y en a d'une ſyllabe, comme *moi*, *da*, *tu*, *ſaint*, qu'on appelle monoſyllabes; & de pluſieurs, comme *pere*, *dominus*, *miſéricordieuſement*, *Conſtantinopolitanorum*, &c. qu'on nomme polyſyllabes.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la prononciation des Mots, eſt l'accent, qui eſt une élévation de voix ſur l'une des ſyllabes du Mot, après laquelle la voix vient néceſſairement à ſe rabaiſſer.

L'élévation de la voix s'appelle accent *aigu*, & le rabaiſſement, accent *grave*: mais parce qu'il y avoit en Grec & en Latin de certaines ſyllabes longues ſur leſquelles on élevoit & on rabaiſſoit la voix, ils avoient inventé un troiſieme accent, qu'ils appelloient *circonflexe*, qui d'abord s'eſt fait ainſi [^], puis [˜], & les comprenoit tous deux.

On peut voir ce qu'on a dit ſur les accens des Grecs & des Latins, dans les nouvelles Méthodes pour les langues grecque & latine.

Les Hébreux ont beaucoup d'accens qu'on croit avoir autrefois ſervi à leur Muſique, & dont pluſieurs ſont maintenant le même uſage que nos points & nos virgules.

Mais l'accent qu'ils appellent naturel & de Grammaire, eſt toûjours ſur la pénultieme, ou ſur la derniere ſyllabe des mots. Ceux qui ſont ſur les précédentes, ſont appellés accens de Rhétorique, & n'empêchent pas que l'autre ne ſoit toûjours ſur l'une des deux dernieres; où il faut remarquer que la même figure d'accent, comme l'*atnach* & le *ſilluk*, qui marquent la diſtinction des périodes, ne laiſſe pas auſſi de marquer en même temps l'accent naturel.

REMARQUES.

Il eſt ſurprenant qu'en traitant des accens, on ne parle que de ceus des Grecs, des Latins & des Hébreus, ſans rien dire de l'uſage qu'ils ont, ou qu'ils peuvent avoir en François. Il me ſemble encore qu'on ne définit pas bien l'accent en général, par *une élévation de la voix ſur l'une des ſilabes du mot*. Cela ne peut ſe dire que de l'aigu, puiſque le

grave eſt un abaiſſement. D'ailleurs, pour ôter toute équivoque, j'aimerois mieus dire, du *ton* que de la *voix*. Elever ou baiſſer la voix, peut s'entendre de parler plus haut ou plus bas en général, ſans diſtinction de ſilabes particulières.

Il n'y a point de Langue qui n'ait ſa proſodie; c'eſt-à-dire, où l'on ne puiſſe ſentir les accens, l'aſpiration, la quantité & la ponctuation, ou les repos entre les diférentes parties du diſcours; quoique cète proſodie puiſſe être plus marquée dans une Langue que dans une autre. Ele doit ſe faire beaucoup ſentir dans le Chinois, s'il eſt vrai que les diférentes inflexions d'un même mot ſervent à exprimer des idées diférentes. Ce n'étoit pas faute d'expreſſions que les Grecs avoient une proſodie très-marquée; car nous ne voyons pas que la ſignification d'un mot dépendît de ſa proſodie, quoique cela pût ſe trouver dans les homonimes. Les Grecs étoient fort ſenſibles à l'harmonie des mots. Ariſtoxène parle du chant du diſcours, & Denis d'Halicarnaſſe dit que l'élévation du ton dans l'accent aigu, & l'abaiſſement dans le grave, étoient d'une quinte; ainſi l'accent proſodique étoit auſſi muſical, ſur-tout le circonflexe, où la voix, après avoir monté d'une quinte, deſcendoit d'une autre quinte ſur la même ſilabe, qui par conſéquent ſe prononçoit deus fois.

On ne ſait plus aujourd'hui quèle étoit la propor-

tion des accens des Latins, mais on n'ignore pas qu'ils étoient fort ſenſibles à la proſodie : ils avoient les accens, l'aſpiration, la quantité & les repos.

Nous avons auſſi notre proſodie ; & quoique les intervales de nos accens ne ſoient pas déterminés par des règles, l'uſage ſeul nous rend ſi ſenſibles aus lois de la proſodie, que l'oreille ſeroit bleſſée, ſi un Orateur ou un Acteur prononçoit un aigu pour un grave, une longue pour une brève, ſuprimoit ou ajoutoit une aſpiration ; s'il diſoit enfin *tempěte* pour *tempête*, *āxe* pour *ăxe*, *l'Holande* pour *la Holande*, *le home* pour *l'home*, & s'il n'obſervoit point d'intervales entre les diférentes parties du diſcours. Nous avons, come les Latins, des *irrationèles* dans notre quantité, c'eſt-à-dire, des longues plus ou moins longues, & des brèves plus ou moins brèves. Mais ſi nous avons, come les Anciens, la proſodie dans la langue *parlée*, nous ne faiſons pas abſolument le même uſage qu'eus des accens dans l'écriture. L'aigu ne ſert qu'à marquer l'é fermé, *bonté ;* le grave marque l'è ouvert, *ſuccès ;* on le met auſſi ſur les particules *à*, *là*, *çà*, &c. où il eſt abſolument inutile. Ainſi ni l'aigu ni le grave ne font pas exactement la fonction d'accens, & ne déſignent que la nature des *e :* le circonflexe ne la fait pas davantage, & n'eſt qu'un ſigne de quantité ; au-lieu que chés les Grecs c'étoit un double accent, qui élevoit & enſuite baiſſoit le ton

ſur une même voyèle : nous le mètons ordinairement ſur les voyèles qui ſont longues & graves ; exemples, *âge*, *fête*, *côte*, *jeûne* : on le met auſſi ſur les voyèles qui ſont longues ſans être graves ; exemples, *gîte*, *flûte*, *voûte*. Il eſt à remarquer que nous n'avons point de ſons graves qui ne ſoient longs ; ce qui ne vient cependant pas de la nature du grave, car les Anglois ont des graves brefs. On a imaginé pour marquer les brèves, de redoubler la conſone qui ſuit la voyèle ; mais l'emploi de cète lètre oiſive n'eſt pas fort conſéquent : on la ſuprime quelquefois par reſpect pour l'étimologie, come dans *comète* & *profète* ; quelquefois on la redouble malgré l'étimologie, come dans *perſonne*, *honneur* & *couronne* : d'autres fois on redouble la conſone après une longue, *flāmme*, *mānne*, & l'on n'en met qu'une après une brève, *dăme*, *răme*, *rĭme*, *prŭne*, &c. La ſuperſtition de l'étimologie fait dans ſon petit domaine autant d'inconſéquences, que la ſuperſtition proprement dite en fait en matière plus grave. Notre ortografe eſt un aſſemblage de biſareries & de contradictions.

Le moyen de marquer exactement la proſodie, ſeroit d'abord d'en déterminer les ſignes, & d'en fixer l'uſage, ſans jamais en faire d'emplois inutiles : il ne ſeroit pas même néceſſaire d'imaginer de nouveaux ſignes.

Quant aux accens, le grave & l'aigu ſufiroient,

pourvu qu'on les employât toujours pour leur valeur.

A l'égard de la quantité, le circonflexe ne se mètroit que sur les longues décidées ; de façon que toutes les voyèles qui n'auroient pas ce signe, seroient censées brèves ou moyènes. On pouroit même, en simplifiant, se borner à marquer d'un circonflexe les longues qui ne sont pas graves, puisque tous nos sons graves étant longs, l'accent grave sufiroit pour la double fonction de marquer à la fois la gravité & la longueur. Ainsi on écriroit *àge*, *fète*, *còte*, *jèune*, & *gîte*, *flûte*, *voûte*, &c.

L'*é* fermé conserveroit l'accent aigu partout où il n'est pas long ; il ne seroit pas même besoin de substituer le circonflexe à l'aigu sur l'*é* fermé final au pluriel. Pour ne pas se tromper à la quantité, il sufit de retenir pour règle générale que cet *é* fermé au pluriel est toujours long ; exemples, les bontés, les beautés, &c.

Les sons ouverts brefs (ce qui n'a lieu que pour des *e* tels que dans *pere*, *mere*, *frere*, dans la première silabe de *neteté*, *fermeté*, &c.) pouroient se marquer d'un accent perpendiculaire.

Il ne resteroit plus qu'à suprimer l'aspiration *H* par-tout où la voyèle n'est pas aspirée, come les Italiens l'ont fait. Leur ortografe est la plus raisonable de toutes.

Cependant, quelque soin qu'on prit de noter notre prosodie, outre le désagrément de voir une

impreſſion hériſſée de ſignes, je doute fort que cela fût d'une grande utilité. Il y a des choſes qui ne s'aprènent que par l'uſage ; èles ſont purement organiques, & donent ſi peu de priſe à l'eſprit, qu'il ſeroit impoſſible de les ſaiſir par la téorie ſeule, qui même eſt fautive dans les Auteurs qui en ont traité expreſſément. Je ſens même que ce que j'écris ici eſt très-dificile à faire entendre, & qu'il ſeroit très-clair, ſi je m'exprimois de vive vois.

Les Grammairiens, s'ils veulent être de bone foi, conviendront qu'ils ſe conduiſent plus par l'uſage que par leurs règles, que je conois peut-être come eus, & il s'en faut bien qu'ils aient préſent à l'eſprit tout ce qu'ils ont écrit ſur la Grammaire ; quoiqu'il ſoit utile que ces règles, c'eſt-à-dire les obſervations ſur l'uſage, ſoient rédigées, écrites & conſignées dans des métodes analogiques. Peu de règles, beaucoup de réflexions, & encore plus d'uſage, c'eſt la clé de tous les arts. Tous les ſignes proſodiques des Anciens, ſupoſé que l'emploi en fût bien fixé, ne valoient pas encore l'uſage.

On ne doit pas confondre l'accent oratoire avec l'accent proſodique. L'accent oratoire influe moins ſur chaque ſilabe d'un mot, par raport aus autres ſilabes, que ſur la fraſe entière par raport au ſens & au ſentiment : il modifie la ſubſtance même du diſcours, ſans altérer ſenſiblement l'accent proſodique. La proſodie particulière des mots d'une fraſe

intérogative, ne difère pas de la prosodie d'une frase afirmative, quoique l'accent oratoire soit très-diférent dans l'une & dans l'autre. Nous marquons dans l'écriture l'intérogation & la surprise; mais combien avons-nous de mouvemens de l'ame, & par conséquent d'inflexions oratoires, qui n'ont point de signes écrits, & que l'intelligence & le sentiment peuvent seuls faire saisir! Tèles sont les inflexions qui marquent la colère, le mépris, l'ironie, &c. L'accent oratoire est le principe & la base de la déclamation.

CHAPITRE V.

Des Lettres considérées comme Caracteres.

Nous n'avons pas pû jusques ici parler des Lettres, que nous ne les ayons marquées par leurs caractères; mais néanmoins nous ne les avons pas considérées comme caracteres, c'est-à-dire, selon le rapport que ces caracteres ont aux sons.

Nous avons déjà dit que les sons ont été pris par les hommes, pour être signes des pensées, & qu'ils ont aussi inventé certaines figures pour être les signes de ces sons. Mais quoique ces figures ou ca-

racteres, ſelon leur premiere inſtitution, ne ſignifient immédiatement que les ſons; néanmoins les hommes portent ſouvent leurs penſées des caracteres à la choſe même ſignifiée par les ſons. Ce qui fait que les caracteres peuvent étre conſidérés en ces deux manieres, ou comme ſignifiant ſimplement le ſon, ou comme nous aidant à concevoir ce que le ſon ſignifie.

En les conſidérant en la premiere maniere, il auroit fallu obſerver quatre choſes pour les mettre en leur perfection.

1. Que toute figure marquât quelque ſon; c'eſt-à-dire, qu'on n'écrivît rien qui ne ſe prononçât.

2. Que tout ſon fût marqué par une figure; c'eſt-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit.

3. Que chaque figure ne marquât qu'un ſon, ou ſimple, ou double. Car ce n'eſt pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, puiſqu'elles la facilitent en l'abrégeant.

4. Qu'un même ſon ne fût point marqué par différentes figures.

Mais conſidérant les caracteres en la ſeconde maniere, c'eſt-à-dire, comme nous aidant à concevoir ce que le ſon ſignifie, il arrive quelquefois qu'il nous eſt

avantageux que ces regles ne ſoient pas toûjours obſervées, au moins la premiere & la derniere.

Car 1. il arrive ſouvent, ſur-tout dans les langues dérivées d'autres langues, qu'il y a de certaines lettres qui ne ſe prononcent point, & qui ainſi ſont inutiles quant au ſon, leſquelles ne laiſſent pas de nous ſervir pour l'intelligence de ce que les mots ſignifient. Par exemple, dans les mots de *champs* & *chants*, le *p* & le *t* ne ſe prononcent point, qui néanmoins ſont utiles pour la ſignification, parce que nous apprenons de-là, que le premier vient du Latin *campi*, & le ſecond du Latin *cantus*.

Dans l'Hébreu même, il y a des mots qui ne ſont différens que parce que l'un finit par un *Aleph*, & l'autre par un *He*, qui ne ſe prononcent point: comme יָרֵא qui ſignifie craindre; & יָרֵה qui ſignifie jetter.

Et de-là on voit que ceux qui ſe plaignent tant de ce qu'on écrit autrement qu'on ne prononce, n'ont pas toûjours grande raiſon, & que ce qu'ils appellent abus, n'eſt pas quelquefois ſans utilité.

La différence des grandes & des petites lettres ſemble auſſi contraire à la quatrieme

regle, qui eſt qu'un même ſon fût toûjours marqué par la même figure. Et en effet cela ſeroit tout-à-fait inutile, ſi l'on ne conſidéroit les caracteres que pour marquer les ſons, puiſqu'une grande & une petite lettre n'ont que le même ſon. D'où vient que les Anciens n'avoient pas cette différence, comme les Hébreux ne l'ont point encore, & que pluſieurs croient que les Grecs & les Romains ont été long-temps à n'écrire qu'en lettres capitales. Néanmoins cette diſtinction eſt fort utile pour commencer les périodes, & pour diſtinguer les noms propres d'avec les autres.

Il y a auſſi dans une même langue différentes ſortes d'écritures, comme le Romain & l'Italique dans l'impreſſion du Latin & de pluſieurs langues vulgaires, qui peuvent être utilement employés pour le ſens, en diſtinguant ou de certains mots, ou de certains diſcours, quoique cela ne change rien dans la prononciation.

Voilà ce qu'on peut apporter pour excuſer la diverſité qui ſe trouve entre la prononciation & l'écriture ; mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait pluſieurs qui ſe ſont faites ſans raiſon, & par la ſeule corruption qui s'eſt gliſſée dans les

langues. Car c'est un abus d'avoir donné, par exemple, au *c* la prononciation de l'*s*, avant l'*e* & l'*i*; d'avoir prononcé autrement le *g* devant ces deux mêmes voyelles, que devant les autres; d'avoir adouci l'*s* entre deux voyelles; d'avoir donné aussi au *t*, le son de l'*s* avant l'*i* suivi d'une autre voyelle, comme *gratia*, *actio*, *action*. On peut voir ce qui a été dit dans le traité des lettres, qui est dans la nouvelle Méthode Latine.

Quelques-uns se sont imaginés qu'ils pourroient corriger ce défaut dans les langues vulgaires, en inventant de nouveaux caracteres, comme a fait Ramus dans sa Grammaire pour la langue françoise, retranchant tous ceux qui ne se prononcent point, & écrivant chaque son par la lettre à qui cette prononciation est propre, comme en mettant une *s*, au lieu du *c*, devant l'*e* & l'*i*. Mais ils devoient considérer qu'outre que cela seroit souvent désavantageux aux langues vulgaires, pour les raisons que nous avons dites, ils tentoient une chose impossible. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il soit facile de faire changer à toute une Nation tant de caracteres auxquels elle est accoutumée depuis long-temps; puisque l'Empereur

Claude ne put pas même venir à bout d'en introduire un qu'il vouloit mettre en uſage.

Tout ce que l'on pourroit faire de plus raiſonnable, ſeroit de retrancher les lettres qui ne ſervent de rien ni à la prononciation, ni au ſens, ni à l'analogie des langues, comme on a déjà commencé de faire ; &, conſervant celles qui ſont utiles, y mettre de petites marques qui fiſſent voir qu'elles ne ſe prononcent point, ou qui fiſſent connoître les diverſes prononciations d'une même lettre. Un point au-dedans ou au-deſſous de la lettre, pourroit ſervir pour le premier uſage, comme *temps*. Le c a déjà ſa cédille, dont on pourroit ſe ſervir devant l'*e* & devant l'*i*, auſſi-bien que devant les autres voyelles. Le g dont la queue ne ſeroit pas toute fermée, pourroit marquer le ſon qu'il a devant l'*e* & devant l'*i*. Ce qui ne ſoit dit que pour exemple.

REMARQUES.

MM. de P. R. après avoir expoſé dans ce chapitre les meilleurs principes tipografiques, ne ſont arrêtés que par le ſcrupule ſur les étimologies ; mais ils propoſent du moins un correctif qui fait voir que les caractères ſuperflus devroient être ou ſuprimés,

ou diſtingués. Il eſt vrai qu'on ajoute auſſi tôt : *Ce qui ne ſoit dit que pour exemple.* Il ſemble qu'on ne puiſſe propoſer la vérité qu'avec timidité & réſerve.

On eſt étoné de trouver à la fois tant de raiſon & de préjugés. Celui des étimologies eſt bien fort, puiſqu'il fait regarder come un avantage ce qui eſt un véritable défaut ; car enfin les caractères n'ont été inventés que pour repréſenter les ſons. C'étoit l'uſage qu'en faiſoient nos anciens : quand le reſpect pour eus nous fait croire que nous les imitons, nous faiſons préciſément le contraire de ce qu'ils faiſoient. Ils peignoient leurs ſons : ſi un mot ût alors été compoſé d'autres ſons qu'il ne l'étoit, ils auroient employé d'autres caractères. Ne conſervons donc pas les mêmes pour des ſons qui ſont devenus diférens. Si l'on emploie quelquefois les mêmes ſons dans la langue *parlée*, pour exprimer des idées diférentes, le ſens & la ſuite des mots ſufiſent pour ôter l'équivoque des homonimes. L'intelligence ne feroit-èle pas pour la langue *écrite* ce qu'èle fait pour la langue *parlée* ? Par exemple, ſi l'on écrivoit champ de *campus*, come chant de *cantus*, en confondroit-on plûtôt la ſignification dans un écrit que dans le diſcours ? L'eſprit ſeroit-il là-deſſus en défaut ? N'avons-nous pas même des homonimes dont l'ortografe eſt pareille ? cependant on n'en confond pas le ſens. Tels ſont les mots *ſon*, *ſonus* ; *ſon*, *furfur* ; *ſon*, *ſuus*, & pluſieurs autres.

L'uſage, dit-on, eſt le maître de la langue; ainſi il doit décider également de la parole & de l'écriture. Je ferai ici une diſtinction. Dans les choſes purement arbitraires, on doit ſuivre l'uſage, qui équivaut alors à la raiſon: ainſi l'uſage eſt le maitre de la langue *parlée.* Il peut ſe faire que ce qui s'apèle aujourd'hui un livre, s'apèle dans la ſuite un arbre; que vert ſignifie un jour la couleur rouge, & rouge la couleur verte, parce qu'il n'y a rien dans la nature ni dans la raiſon qui détermine un objet à être déſigné par un ſon plûtôt que par un autre: l'uſage qui varie là-deſſus n'eſt point vicieus, puiſqu'il n'eſt point inconſéquent, quoiqu'il ſoit inconſtant. Mais il n'en eſt pas ainſi de l'écriture: tant qu'une convention ſubſiſte, èle doit s'obſerver. L'uſage doit être conſéquent dans l'emploi d'un ſigne dont l'établiſſement étoit arbitraire: il eſt inconſéquent & en contradiction, quand il done à des caractères aſſemblés une valeur diférente de cèle qu'il leur a donée, & qu'il leur conſerve dans leur dénomination; à moins que ce ne ſoit une combinaiſon néceſſaire de caractères, pour en repréſenter un dont on manque. Par exemple, on unit un *e* & un *u* pour exprimer le ſon *eu* dans *fèu;* un *o* & un *u* pour rendre le ſon *ou* dans *cou.* Ces voyèles *eu* & *ou* n'ayant point de caractères propres, la combinaiſon qui ſe fait de deus lètres ne forme alors qu'un ſeul ſigne. Mais on peut dire que l'uſage eſt vicieus, lorſqu'il fait des

combinaiſons inutiles de lètres qui perdent leur ſon, pour exprimer des ſons qui ont des caractères propres. On emploie, par exemple, pour exprimer le ſon *é*, les combinaiſons *ai*, *ei*, *oi*, *oient*, dans les mots *vrai*, *j'ai*, *peine*, *connoître*, *faiſoient*. Dans ce dernier mot *ai* ne déſignent qu'un *e* muet, & les cinq lètres *oient* un *e* ouvert grave. Nous avons cependant, avec le ſecours des accens, tous les *e* qui nous ſont néceſſaires, ſans recourir à de fauſſes combinaiſons. On peut donc entreprendre de coriger l'uſage, du moins par degrés, & non pas en le heurtant de front, quoique la raiſon en ût le droit; mais la raiſon même s'en interdit l'exercice trop éclatant, parce qu'en matière d'uſage, ce n'eſt que par des ménagemens qu'on parvient au ſuccès. Il faut plus d'égars que de mépris, pour les préjugés qu'on veut guérir.

Le corps d'une Nation a ſeul droit ſur la langue *parlée*, & les Écrivains ont droit ſur la langue *écrite*. *Le peuple*, diſoit Varron, *n'eſt pas le maître de l'écriture come de la parole.*

En effet, les Écrivains ont le droit, ou plûtôt ſont dans l'obligation de coriger ce qu'ils ont corompu. C'eſt une vaine oſtentation d'érudition qui a gâté l'ortografe : ce ſont des ſavans & non pas des filoſofes qui l'ont altérée; le peuple n'y a u aucune part. L'ortografe des fames, que les ſavans trouvent ſi ridicule, eſt à pluſieurs égars moins dérai-

ſonable que la leur. Quelques-unes veulent aprendre l'ortografe des ſavans; il vaudroit bien mieus que les ſavans adoptaſſent une partie de cèle des fames, en y corigeant ce qu'une demi-éducation y a mis de défectueus, c'eſt-à-dire, de ſavant. Pour conoître qui doit décider d'un uſage, il faut voir qui en eſt l'auteur.

C'eſt un peuple en corps qui fait une langue; c'eſt par le concours d'une infinité de beſoins, d'idées, & de cauſes fiſiques & morales, variées & combinées durant une ſucceſſion de ſiècles, ſans qu'il ſoit poſſible de reconoître l'époque des changemens, des altérations ou des progrès. Souvent le caprice décide; quelquefois c'eſt la métafiſique la plus ſubtile, qui échape à la réflexion & à la conoiſſance de ceus même qui en ſont les auteurs. Un peuple eſt donc le maître abſolu de la langue *parlée*, & c'eſt un empire qu'il exerce ſans s'en apercevoir.

L'écriture (je parle de cèle des ſons) n'eſt pas née, come le langage, par une progreſſion lente & inſenſible: èle a été bien des ſiècles avant de naître; mais èle eſt née tout-à-coup, come la lumière. Suivons ſomairement l'ordre de nos conoiſſances en cète matière.

Les homes, ayant ſenti l'avantage de ſe comuniquer leurs idées dans l'abſence, n'imaginèrent rien de mieus que de tâcher de peindre les objets. Voilà, dit-on,

dit-on, l'origine de l'écriture figurative. Mais, outre qu'il n'eſt guère vraiſemblable que dans cète enfance de l'eſprit, les arts fuſſent aſſés perfectionés pour que l'on fût en état de peindre les objets au point de les faire bien reconoître, quand même on ſe feroit borné à peindre une partie pour un tout, on n'en auroit pas été plus avancé. Il eſt impoſſible de parler des objets les plus matériels, ſans y joindre des idées, qui ne ſont pas ſuſceptibles d'images, & qui n'ont d'exiſtance que dans l'eſprit; ne fût-ce que l'aſſertion ou la négation de ce qu'on voudroit aſſurer ou nier d'un ſujet. Il falut donc inventer des ſignes, qui, par un raport d'inſtitution, fuſſent atachés à ces idées. Tèle fut l'écriture hiéroglifique qu'on joignit à l'écriture figurative, ſi toutefois cèle-ci a jamais pu exiſter qu'en projet, pour doner naiſſance à l'autre. On reconut bientôt que, ſi les hiéroglifes étoient de néceſſité pour les idées intellectuèles, il étoit auſſi ſimple & plus facile d'employer des ſignes de convention pour déſigner les objets matériels: & quand il y auroit u quelque raport de figure entre le caractère hiéroglifique & l'objet dont il étoit le ſigne, il ne pouvoit pas être conſidéré come figuratif. Par exemple, il n'y a pas un caractère aſtronomique qui pût réveiller par lui-même l'idée de l'objet dont il porte le nom, quoiqu'on ait afecté dans quelques-uns un peu d'imitation. Ce ſont de purs hiéroglifes.

L'écriture hiéroglifique ſe trouva établie, mais sûrement fort bornée dans ſon uſage, & à portée d'un très-petit nombre d'homes. Chaque jour le beſoin de comuniquer une idée nouvèle, ou un nouveau raport d'idée, faiſoit convenir d'un ſigne nouveau : c'étoit un art qui n'avoit point de bornes ; & il a falu une longue ſuite de ſiècles, avant qu'on fût en état de ſe comuniquer les idées les plus uſuèles. Tèle eſt aujourd'hui l'écriture des Chinois, qui répond aus idées & non pas aus ſons : tels ſont parmi nous les ſignes algébriques & les chifres arabes.

L'écriture étoit dans cet état, & n'avoit pas le moindre raport avec l'écriture actuèle, lorſqu'un génie heureus & profond ſentit que le diſcours, quelque varié & quelqu'étendu qu'il puiſſe être pour les idées, n'eſt pourtant compoſé que d'un aſſés petit nombre de ſons, & qu'il ne s'agiſſoit que de leur doner à chacun un caractère repréſentatif.

Si l'on y réfléchit, on vèra que cet art, ayant une fois été conçu, dut être formé preſqu'en même tems ; & c'eſt ce qui relève la gloire de l'inventeur. En éfet, après avoir u le génie d'apercevoir que les mots d'une langue pouvoient ſe décompoſer, & que tous les ſons dont les paroles ſont formées pouvoient ſe diſtinguer, l'énumération dut en être bientôt faite. Il étoit bien plus facile de compter tous les ſons d'une langue, que de découvrir qu'ils pouvoient ſe compter. L'un eſt un coup de génie, l'autre un ſimple éfet

de l'atention. Peut-être n'y a-t-il jamais u d'alfabet complet que celui de l'inventeur de l'écriture. Il eſt bien vraiſemblable que, s'il n'y ut pas alors autant de caractères qu'il nous en faudroit aujourd'hui, c'eſt que la langue de l'inventeur n'en exigeoit pas davantage. L'ortografe n'a donc été parfaite qu'à la naiſſance de l'écriture ; elle comença à s'altérer lorſque, pour des ſons nouvaus ou nouvèlement aperçus, on fit des combinaiſons des caractères conus, au-lieu d'en inſtituer de nouveaux ; mais il n'y ut plus rien de fixe, lorſqu'on fit des emplois diférens, ou des combinaiſons inutiles, & par conſéquent vicieuſes, pour des ſons qui avoient leurs caractères propres. Tèle eſt la ſource de la coruption de l'ortografe. Voilà ce qui rend aujourd'hui l'art de la lecture ſi dificile, que, ſi on ne l'aprenoit pas de routine dans l'enfance, âge où les inconſéquences de la métode vulgaire ne ſe font pas encore apercevoir, on auroit beaucoup de peine à l'aprendre dans un âge avancé ; & la peine ſeroit d'autant plus grande, qu'on auroit l'eſprit plus juſte. Quiconque ſait lire, ſait l'art le plus dificile, s'il l'a apris par la métode vulgaire.

Quoiqu'il y ait beaucoup de réalité dans le tableau abrégé que je viens de tracer, je ne le done cependant que pour une conjecture filoſofique. L'art de l'écriture des ſons, d'autant plus admirable que la pratique en eſt facile, trouva de l'opoſition

dans les ſavans d'Égipte, dans les prètres *païens*. Ceus qui doivent leur conſidération aus ténèbres qui envelopent leur nullité, craignent de produire leurs miſteres à la lumière : ils aiment mieus être reſpectés qu'entendus, parce que, s'ils étoient entendus, ils ne ſeroient peut-être pas reſpectés. Les homes de génie découvrent, inventent & publient; ils font les découvertes, & n'ont point de ſecrets; les gens médiocres ou intéreſſés en font des miſtères. Cependant l'intérêt général a fait prévaloir l'écriture des ſons. Cet art ſert également à confondre le menſonge & à manifeſter la vérité : s'il a quelquefois été dangereus, il eſt du moins le dépôt des armes contre l'erreur, celui de la religion & des lois.

Après avoir déterminé tous les ſons d'une langue, ce qu'il y auroit de plus avantageus ſeroit que chaque ſon ût ſon caractère, qui ne pût être employé que pour le ſon auquel il auroit été deſtiné, & jamais inutilement. Il n'y a peut-être pas une langue qui ait cet avantage; & les deus langues dont les livres ſont les plus recherchés, la Françoiſe & l'Angloiſe, ſont cèles dont l'ortografe eſt la plus vicieuſe.

Il ne ſeroit peut-être pas ſi dificile qu'on ſe l'imagine, de faire adopter par le public un alfabet complet & régulier; il y auroit très-peu de choſes à introduire pour les caractères, quand la valeur &

l'emploi en ſeroient fixés. L'objection de la prétendue dificulté qu'il y auroit à lire les livres anciens, eſt une chimère : nous les liſons, quoiqu'il y ait auſſi loin de leur ortografe à la nôtre, que de la nôtre à une qui ſeroit raiſonable. 1°. Tous les livres d'uſage ſe réimpriment continuèlement. 2°. Il n'y auroit point d'innovation pour les livres écrits dans les langues mortes. 3°. Ceus que leur profeſſion oblige de lire les anciens livres, y ſeroient bientôt ſtilés.

On objecte encore qu'un Empereur n'a pas u l'autorité d'introduire un caractère nouveau (le Digamma ou V conſone.) Cela prouve ſeulement qu'il faut que chacun ſe renferme dans ſon empire.

Des Écrivains tels que Cicéron, Virgile, Horace, Tacite, &c. auroient été en cète matière plus puiſſans qu'un Empereur. D'ailleurs, ce qui étoit alors impoſſible, ne le ſeroit pas aujourd'hui. Avant l'établiſſement de l'Imprimerie, coment auroit-on pu faire adopter une loi en fait d'ortografe ? On ne pouvoit pas aler y contraindre chés eus tous ceus qui écrivoient.

Cependant Chilpéric a été plus heureus ou plus habile que Claude, puiſqu'il a introduit quatre lètres dans l'alfabet français. Il eſt vrai qu'il ne dut pas avoir beaucoup de contradictions à eſſuyer dans une nation toute guèrière, où il n'y avoit peut-être que

ceus qui ſe mêloient du Gouvernement qui ſuſſent lire & écrire.

Il y a grande aparance que, ſi la réforme de l'alfabet, au-lieu d'être propoſée par un particulier, l'étoit par un corps de gens de lètres, ils finiroient par la faire adopter : la révolte du préjugé céderoit inſenſiblement à la perſévérance des filoſofes, & à l'utilité que le public y reconoîtroit bientôt pour l'éducation des enfans & l'inſtruction des étrangers. Cète légère partie de la nation qui eſt en droit ou en poſſeſſion de plaiſanter de tout ce qui eſt utile, ſert quelquefois à familiariſer le public avec un objet, ſans influer ſur le jugement qu'il en porte. Alors l'autorité qui préſide aus écoles publiques pouroit concourir à la réforme, en fixant une métode d'inſtitution.

En cète matière, les vrais légiſlateurs ſont les gens de lètres. L'autorité proprement dite ne doit & ne peut que concourir. Pourquoi la raiſon ne deviendroit-èle pas enfin à la mode come autre choſe ? Seroit il poſſible qu'une Nation reconue pour éclairée, & acuſée de légèreté, ne fût conſtante que dans des choſes déraiſonables ? Tèle eſt la force de la prévention & de l'habitude, que lorſque la réforme, dont la propoſition paroît aujourd'hui chimérique, ſera faite (car èle ſe fera) on ne croira pas qu'èle ait pu éprouver de la contradiction.

Quelques zélés partiſans des uſages qui n'ont de

mérite que l'ancièneté, voudroient faire croire que les changemens qui se sont faits dans l'ortografe ont altéré la prosodie ; mais c'est exactement le contraire. Les changemens arivés dans la prononciation obligent tôt ou tard d'en faire dans l'ortografe. Si l'on avoit écrit *j'avès*, *françès*, &c. dans le tems qu'on prononçoit encore *j'avois*, *françois*, avec une diftongue, on pouroit croire que l'ortografe auroit ocasioné le changement arivé dans la prononciation ; mais, atendu qu'il y a plus d'un siècle que la finale de ces mots se prononce come un *é* ouvert grave, & que l'on continue toujours de l'écrire come une diftongue, on ne peut pas en acuser l'ortografe. Bien loin que la prosodie suive l'ortografe, l'ortografe ne suit la prosodie que de très-loin. Nous ne somes pas encore devenus assés raisonables pour que le préjugé soit en droit de nous faire des reproches.

Je crois devoir à cète ocasion rendre compte au lecteur de la diférence qu'il a pu remarquer entre l'ortografe du texte & cèle des remarques. J'ai suivi l'usage dans le texte, parce que je n'ai pas le droit d'y rien changer ; mais dans les remarques j'ai un peu anticipé la réforme vers laquèle l'usage même tend de jour en jour. Je me suis borné au retranchement des lètres doubles qui ne se prononcent point. J'ai substitué des *f* & des *t* simples aus *ph* & aus *th* : l'usage le fera sans doute un jour par-tout,

come il a déjà fait dans *fantaisie*, *fantôme*, *frénésie*, *trône*, *trésor*, & dans quantité d'autres mots.

Si je fais quelques autres légers changemens, c'est toujours pour raprocher les lètres de leur destination & de leur valeur.

Je n'ai pas cru devoir toucher aus fausses combinaisons de voyèles, tèles que les *ai*, *ei*, *oi*, &c. pour ne pas trop éfaroucher les ieus. Je n'ai donc pas écrit con*être* au lieu de cono*ître*, franç*ès* au lieu de franç*ois*, jam*ès* au lieu de jam*ais*, fr*èn* au lieu de fr*ein*, p*ène* au lieu de p*eine*; ce qui seroit pourtant plus naturel. La plupart des auteurs écrivent aujourd'hui *conaître*, *paraître*, *français*, &c. il est vrai que c'est encore une fausse combinaison pour exprimer le son de la voyèle *è*, mais èle est du moins sans équivoque, puisque *ai* n'est jamais pris dans l'ortografe pour une diftongue, au-lieu que *oi* est une diftongue dans l*ois*, r*ois*, gaul*ois*, & n'est qu'un *é* ouvert grave dans con*oî*tre, par*oî*tre, Franç*ois* peuple, &c. Ce premier pas fait d'après un illustre moderne, en amenera d'autres, tels que la supression des consones oiseuses, aussi souvent contraires que conformes à l'étimologie. Par exemple, do*nn*er, ho*mm*e, ho*nn*eur avec double consone, quoique venus de do*n*are, ho*m*o, ho*n*or, & une quantité d'autres. C'est, dit-on, pour marquer les voyèles brèves. On a déjà vu dans les remarques sur le chapitre 4, la valeur de cète raison. Les éti-

mologiſtes prétendent encore qu'ils redoublent le *t*, après un *e*, pour marquer qu'il eſt ouvert, come dans houle*tt*e, trompe*tt*e, &c. ce qui ne les empêche pas d'écrire com*é*te, proph*é*te, &c. ſans réduplication du *t*, quoique dans ces quatre mots les *é* ſoient abſolument de la même nature, ouverts & brefs. On ne finiroit pas ſur les inconſéquences. Qu'on parte, ſi l'on veut, des étimologies; mais quelque ſiſtème d'ortografe qu'on adopte, du moins devroit-on être conſéquent. Je n'ai rien changé à la manière d'écrire les naſales, quelque déraiſonable que notre ortografe ſoit ſur cet article. En éfet, les naſales n'ayant point de caractères ſimples qui en ſoient les ſignes, on a u recours à la combinaiſon d'une voyèle avec *m* ou *n*; mais on auroit au moins dû employer pour chaque naſale la voyèle avec laquèle èle a le plus de raport; ſe ſervir, par exemple, de l'*an* pour l'*a* naſal, de l'*en* pour l'*e* naſal. Cependant nous employons plus ſouvent l'*e* que l'*a* pour l'*a* naſal. Cète naſale ſe trouve trois fois dans *en*t*en*de*ment*, ſans qu'il y en ait une ſeule écrite avec l'*a*, & quoiqu'il fût plus ſimple d'écrire *antan*de*mant*. L'*e* naſal eſt preſque toujours écrit par *i*, *ai*, *ei*; ſ*in*, p*ain*, ſ*ein*, &c. au lieu d'y employer un *e*, come dans l'*e* naſal de bi*en*, entreti*en*, ſouti*en*, &c. Je ne manquerois pas de bones raiſons pour autoriſer les changemens que j'ai faits, & que je ferois encore; mais le préjugé n'admet pas la raiſon.

Plusieurs Grammairiens ont déjà tenté la réforme de l'ortografe ; & quoiqu'ils n'aient pas été suivis en tout, on leur doit les changemens en bien qui se sont faits depuis un tems. Je saisis, pour faire le même essai, l'ocasion d'une Grammaire très-estimée, où l'on remarque les défauts de notre ortografe, & où l'on indique les moyens d'y remédier. D'ailleurs, come je l'ai fait voir, il s'en faut bien que je me sois permis tout ce que la raison autoriseroit ; mais il faut aler par degrés : peut-être aurai-je des lecteurs qui ne s'apercevront pas de ce qui en choquera quelques autres. Cependant je me suis permis dans l'ortografe des remarques plus de changemens que je n'en voudrois d'abord ; mais c'est uniquement pour indiquer le but vers lequel on devroit tendre. Je me bornerois, quant à présent, à la supression des consones qui ne se font point entendre dans la prononciation. Les partisans du vieil usage qui prétendent que la réduplication des consones sert à marquer les voyèles brèves, se détromperoient, en lisant quelque livre que ce fût, s'ils y faisoient atention. Je dois bien conoître l'ortografe du Dictionaire de l'Académie, dont j'ai été, en qualité de Secrétaire, le principal éditeur, & je ne crains point d'avancer qu'il s'y trouve au moins autant de brèves, sans réduplication de consones, qu'avec cète superfluité. Si l'on soutient ce prétendu principe d'ortografe, il faut avouer que tous les

Dictionaires le contredisent à chaque page. Ceus qui en doutent peuvent aisément s'en éclaircir. M. du Marsais a suprimé dans son ouvrage sur les Tropes, la réduplication des consones oiseuses, & plusieurs écrivains ont tenté davantage. J'avoue (car il ne faut rien dissimuler) que la réformation de notre ortografe n'a été proposée que par des filosofes; il me semble que cela ne devroit pas absolument en décrier le projet. On pouroit presque en même tems borner le caractère *x* à son emploi d'abréviation de *cs*, tel que dans Ale*x*andre, & de *gz*, come dans e*x*il; mais on écriroit heureu*s*, fâcheu*s*, &c. puisqu'on est déjà obligé de substituer la lètre *s* dans les féminins heureu*se*, fâcheu*se*, &c.

On poura trouver extraordinaire que j'écrive il a *u*, *habuit*, avec un *u* seul, sans *e*; mais n'écrit-on pas il *a*, *habet*, avec un *a* seul? Il seroit d'autant plus à propos de suprimer l'*e*, come on l'a déjà fait dans il a *pu*, il a *vu*, il a *su*, que j'ai entendu des persones, d'ailleurs très-instruites, prononcer il a *éu*. Je ne prétens pas au surplus doner mon sentiment pour règle; mais on doit faire une distinction entre un changement subit d'ortografe qui embarasseroit les lecteurs, & une réforme raisonable, dont les gens de lètres s'apercevroient seuls, sans être arétés dans leur lecture.

CHAPITRE VI.

D'une nouvelle manière pour apprendre à lire facilement en toutes ſortes de Langues.

CETTE Méthode regarde principalement ceux qui ne ſavent pas encore lire.

Il eſt certain que ce n'eſt pas une grande peine à ceux qui commencent, que de connoître ſimplement les lettres ; mais que la plus grande eſt de les aſſembler.

Or, ce qui rend maintenant cela plus difficile, eſt que chaque lettre ayant ſon nom, on la prononce ſeule autrement qu'en l'aſſemblant avec d'autres. Par exemple, ſi l'on fait aſſembler *fry*, à un enfant, on lui fait prononcer *ef*, *er*, *y grec*; ce qui le brouille infailliblement, lorſqu'il veut enſuite joindre ces trois ſons enſemble, pour en faire le ſon de la ſyllabe *fry*.

Il ſemble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'eſprit l'ont déjà remarqué, ſeroit que ceux qui montrent à lire, n'appriſſent d'abord aux enfans à connoître leurs lettres, que par le nom de leur prononciation ; & qu'ainſi

pour apprendre à lire en Latin, par exemple, on ne donnât que le même nom d'*e* à l'*e* ſimple, l'*æ* & l'*œ*, parce qu'on les prononce d'une même façon; & de même à l'*i* & à l'*y*; & encore à l'*o* & à l'*au*, ſelon qu'on les prononce aujourd'hui en France; car les Italiens font l'*au* diphthongue.

Qu'on ne leur nommât auſſi les conſonnes que par leur ſon naturel, en y ajoutant ſeulement l'*e* muet, qui eſt néceſſaire pour les prononcer: par exemple, qu'on donnât pour nom à *b*, ce qu'on prononce dans la derniere ſyllabe de *tombe*; à *d* celui de la derniere ſyllabe de *ronde*; & ainſi des autres qui n'ont qu'un ſeul ſon.

Que pour celles qui en ont pluſieurs, comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le ſon le plus naturel & plus ordinaire, qui eſt au *c* le ſon de *que*, & au *g* le ſon de *gue*, au *t* le ſon de la derniere ſyllabe de *forte*, & à l'*s* celui de la derniere ſyllabe de *bourſe*.

Et enſuite on leur apprendroit à prononcer à part, & ſans épeler, les ſyllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*. Et on leur feroit entendre que l'*s*, entre deux voyelles, ſe prononce comme un *z*, *miſeria*,

miſere, comme s'il y avoit *mizeria*, *mizere*, &c.

Voilà les plus générales obſervations de cette nouvelle Méthode d'apprendre à lire, qui ſeroit certainement très-utile aux enfans. Mais pour la mettre dans toute ſa perfection, il en faudroit faire un petit traité à part, où l'on pourroit faire les remarques néceſſaires pour l'accommoder à toutes les langues.

Remarques.

Tout ce chapitre eſt eccèlent, & ne ſoufre ni ecception ni replique. Il eſt étonant que l'autorité de P. R. ſur-tout dans ce tems-là, & qui depuis a été apuyée de l'expérience, n'ait pas encore fait trionfer la raiſon, des abſurdités de la métode vulgaire. C'eſt d'après la réflexion de P. R. que le Bureau Tipografique a doné aus lètres leur dénomination la plus naturèle; *fe*, *he*, *ke*, *le*, *me*, *ne*, *re*, *ſe*, *ze*, *ve*, *je*, & l'abréviation *cse*, *gze*; & non pas *èfe*, *ache*, *ka*, *èle*, *ème*, *ène*, *ère*, *eſſe*, *zède*, *i* & *u* conſones, *icſe*. Cète métode déjà admiſe dans la dernière édition du Dictionaire de l'Académie, & pratiquée dans les meilleures écoles, l'emportera tôt ou tôt ſur l'anciène, par l'avantage qu'on ne pourra pas enfin s'empécher d'y reconoître; mais il faudra du tems, parce que cela eſt raiſonable.

SECONDE PARTIE DE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE,

Où il eſt parlé des principes & des raiſons ſur leſquelles ſont appuyées les diverſes formes de la ſignification des mots.

CHAPITRE PREMIER.

Que la connoiſſance de ce qui ſe paſſe dans notre eſprit, eſt néceſſaire pour comprendre les fondemens de la Grammaire ; & que c'eſt de-là que dépend la diverſité des mots qui compoſent le diſcours.

JUSQUES ici nous n'avons conſidéré dans la parole que ce qu'elle a de maté-

riel, & qui eſt commun, au moins pour le ſon, aux hommes & aux perroquets.

Il nous reſte à examiner ce qu'elle a de ſpirituel, qui fait l'un des plus grands avantages de l'homme au-deſſus de tous les autres animaux, & qui eſt une des plus grandes preuves de la raiſon : c'eſt l'uſage que nous en faiſons pour ſignifier nos penſées, & cette invention merveilleuſe de compoſer de 25 ou 30 ſons cette infinie variété de mots, qui, n'ayant rien de ſemblable en eux-mêmes à ce qui ſe paſſe dans notre eſprit, ne laiſſent pas d'en découvrir aux autres tout le ſecret, & de faire entendre à ceux qui n'y peuvent pénétrer, tout ce que nous concevons, & tous les divers mouvemens de notre ame.

Ainſi l'on peut définir les mots, des ſons diſtincts & articulés, dont les hommes ont fait des ſignes pour ſignifier leurs penſées.

C'eſt pourquoi on ne peut bien comprendre les diverſes ſortes de ſignifications qui ſont enfermées dans les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui ſe paſſe dans nos penſées, puiſque les mots n'ont été inventés que pour les faire connoître.

Tous les Philoſophes enſeignent qu'il y a trois opérations de notre eſprit :

CONCEVOIR, JUGER, RAISONNER.

CONCEVOIR, n'eſt autre choſe qu'un ſimple regard de notre eſprit ſur les choſes, ſoit d'une maniere purement intellectuelle, comme quand je connois l'être, la durée, la penſée, Dieu; ſoit avec des images corporelles, comme quand je m'imagine un quarré, un rond, un chien, un cheval.

JUGER, c'eſt affirmer qu'une choſe que nous concevons eſt telle, ou n'eſt pas telle: comme lorſqu'ayant conçu ce que c'eſt que la *terre*, & ce que c'eſt que *rondeur*, j'affirme de la *terre*, qu'elle *eſt ronde*.

RAISONNER, eſt ſe ſervir de deux jugemens pour en faire un troiſieme: comme lorſqu'ayant jugé que toute vertu eſt louable, & que la patience eſt une vertu, j'en conclus que la patience eſt louable.

D'où l'on voit que la troiſieme opération de l'eſprit n'eſt qu'une extenſion de la ſeconde; & ainſi il ſuffira pour notre ſujet de conſidérer les deux premieres, ou ce qui eſt enfermé de la premiere dans la ſeconde; car les hommes ne parlent guère pour exprimer ſimplement ce qu'ils conçoivent, mais c'eſt preſque toujours

pour exprimer les jugemens qu'ils ſont des choſes qu'ils conçoivent.

Le jugement que nous faiſons des choſes, comme quand je dis, *la terre eſt ronde*, s'appelle PROPOSITION ; & ainſi toute propoſition enferme néceſſairement deux termes ; l'un appellé *ſujet*, qui eſt ce dont on affirme, comme *terre ;* & l'autre appellé *attribut*, qui eſt ce qu'on affirme, comme *ronde :* & de plus la liaiſon entre ces deux termes, *eſt*.

Or il eſt aiſé de voir que les deux termes appartiennent proprement à la premiere opération de l'eſprit, parce que c'eſt ce que nous concevons, & ce qui eſt l'objet de notre penſée ; & que la liaiſon appartient à la ſeconde, qu'on peut dire être proprement l'action de notre eſprit, & la maniere dont nous penſons.

Et ainſi la plus grande diſtinction de ce qui ſe paſſe dans notre eſprit, eſt de dire qu'on y peut conſidérer l'objet de notre penſée, & la forme ou la maniere de notre penſée, dont la principale eſt le jugement : mais on y doit encore rapporter les conjonctions, disjonctions, & autres ſemblables opérations de notre eſprit, & tous les autres mouvemens de notre ame, comme les deſirs, le commandement, l'interrogation, &c.

Il s'ensuit de-là que, les hommes ayant eu besoin de signes pour marquer tout ce qui se passe dans leur esprit, il faut aussi que la plus générale distinction des mots soit que les uns signifient les objets des pensées, & les autres la forme & la maniere de nos pensées, quoique souvent ils ne la signifient pas seule, mais avec l'objet, comme nous le ferons voir.

Les mots de la premiere sorte sont ceux que l'on a appellés *noms*, *articles*, *pronoms*, *participes*, *prépositions* & *adverbes*; ceux de la seconde sont *les verbes*, *les conjonctions*, & *les interjections*; qui sont tous tirés par une suite nécessaire, de la maniere naturelle en laquelle nous exprimons nos pensées, comme nous allons le montrer.

REMARQUES.

MM. de P. R. établissent dans ce chapitre les vrais fondemens sur lesquels porte la métafisique des langues. Tous les Grammairiens qui s'en sont écartés, ou qui ont voulu les déguiser, sont tombés dans l'erreur ou dans l'obscurité. M. du Marsais, en adoptant le principe de P. R. a eu raison d'en rectifier l'aplication au sujet des vues de l'esprit. En éfet, MM. de P. R. après avoir si bien distingué les mots qui signifient *les objets des pensées*, d'avec

ceus qui marquent *la manière de nos pensées*, ne devoient pas mètre dans la première classe, *l'article*, *la préposition*, ni même *l'adverbe*. *L'article* & *la préposition* apartiènent à la seconde classe; & *l'adverbe* contenant une préposition & un nom, pouroit, sous diférens aspects, se rapeler à l'une & à l'autre classe.

CHAPITRE II.

Des noms, & premièrement des substantifs & adjectifs.

LES objets de nos pensées sont ou les choses, comme *la terre*, *le soleil*, *l'eau*, *le bois*, ce qu'on appelle ordinairement *substance*; ou la maniere des choses, comme d'être *rond*, d'être *rouge*, d'être *dur*, d'être *savant*, &c. ce qu'on appelle *accident*.

Et il y a cette différence entre les choses & les substances, & la maniere des choses ou des accidens; que les substances subsistent par elles-mêmes, au-lieu que les accidens ne sont que par les substances.

C'est ce qui a fait la principale différence entre les mots qui signifient les ob-

jets des penſées : car ceux qui ſignifient les ſubſtances ont été appellés *noms ſubſtantifs* ; & ceux qui ſignifient les accidens, en marquant le ſujet auquel ces accidens conviennent, *noms adjectifs*.

Voilà la premiere origine des noms *ſubſtantifs & adjectifs*. Mais on n'en eſt pas demeuré là ; & il ſe trouve qu'on ne s'eſt pas tant arrêté à la ſignification qu'à la maniere de ſignifier. Car, parce que la ſubſtance eſt ce qui ſubſiſte par ſoi-même, on a appellé noms ſubſtantifs tous ceux qui ſubſiſtent par eux-mêmes dans le diſcours, ſans avoir beſoin d'un autre nom, encore même qu'ils ſignifient des accidens. Et au contraire on a appellé adjectifs ceux même qui ſignifient des ſubſtances, lorſque par leur maniere de ſignifier ils doivent être joints à d'autres noms dans le diſcours.

Or ce qui fait qu'un nom ne peut ſubſiſter par ſoi-même, eſt quand, outre ſa ſignification diſtincte, il en a encore une confuſe, qu'on peut appeller connotation d'une choſe à laquelle convient ce qui eſt marqué par la ſignification diſtincte.

Ainſi la ſignification diſtincte de *rouge*, eſt la *rougeur ;* mais il la ſignifie en marquant confuſément le ſujet de cette rou-

geur, d'où vient qu'il ne ſubſiſte point ſeul dans le diſcours, parce qu'on y doit exprimer ou ſous-entendre le mot qui ſignifie ce ſujet.

Comme donc cette connotation fait l'adjectif, lorſqu'on l'ôte des mots qui ſignifient les accidens, on en fait des ſubſtantifs, comme de *coloré, couleur;* de *rouge, rougeur;* de *dur, dureté;* de *prudent, prudence*, &c.

Et au contraire, lorſqu'on ajoûte aux mots qui ſignifient les ſubſtances, cette connotation ou ſignification confuſe d'une choſe à laquelle ces ſubſtances ſe rapportent, on en fait des adjectifs; comme d'*homme*, *humain*, *genre humain*, *vertu humaine*, &c.

Les Grecs & les Latins ont une infinité de ces mots; *ferreus*, *aureus*, *bovinus*, *vitulinus*, &c.

Mais l'hébreu, le françois & les autres langues vulgaires en ont moins; car le françois l'explique par un *de; d'or*, *de fer*, *de bœuf*, &c.

Que ſi l'on dépouille ces adjectifs formés des noms de ſubſtances, de leur connotation, on en fait de nouveaux ſubſtantifs, qu'on appelle *abſtraits*, ou ſéparés. Ainſi d'*homme* ayant fait *humain*, d'*humain* on fait *humanité*, &c.

Mais il y a une autre ſorte de noms qui paſſent pour ſubſtantifs, quoiqu'en effet ils ſoient adjectifs, puiſqu'ils ſignifient une forme accidentelle, & qu'ils marquent auſſi un ſujet auquel convient cette forme: tels ſont les noms de diverſes profeſſions des hommes, comme *Roi*, *Philoſophe*, *Peintre*, *Soldat*, &c. Et ce qui fait que ces noms paſſent pour ſubſtantifs, eſt que ne pouvant avoir pour ſujet que l'homme ſeul, au moins pour l'ordinaire, & ſelon la premiere impoſition des noms, il n'a pas été néceſſaire d'y joindre leur ſubſtantif, parce qu'on l'y peut ſous-entendre ſans aucune confuſion, le rapport ne s'en pouvant faire à aucun autre; & par-là ces mots ont eu dans l'uſage ce qui eſt particulier aux ſubſtantifs, qui eſt de ſubſiſter ſeuls dans le diſcours.

C'eſt pour cette même raiſon, qu'on dit de certains noms ou pronoms, qu'ils ſont pris ſubſtantivement, parce qu'ils ſe rapportent à un ſubſtantif ſi général, qu'il ſe ſous-entend facilement & déterminément; comme *triſte lupus ſtabulis*, ſup. *negotium*; *patria*, ſup. *terra*; *Judæa*, ſup. *Provincia*. Voyez la nouv. Méthode Lat.

J'ai dit que les adjectifs ont deux ſignifications; l'une diſtincte, qui eſt celle de

la forme ; & l'autre confuſe, qui eſt celle du ſujet : mais il ne faut pas conclure delà qu'ils ſignifient plus directement la forme que le ſujet, comme ſi la ſignification plus diſtincte étoit auſſi la plus directe. Car au contraire il eſt certain qu'ils ſignifient le ſujet directement, &, comme parlent les Grammairiens, *in recto*, quoique plus confuſément ; & qu'ils ne ſignifient la forme qu'indirectement, &, comme ils parlent encore, *in obliquo*, quoique plus diſtinctement. Ainſi *blanc*, *candidus*, ſignifie directement ce qui a de la blancheur, *habens candorem*, mais d'une maniere fort confuſe, ne marquant en particulier aucune des choſes qui peuvent avoir de la blancheur ; & il ne ſignifie qu'indirectement la blancheur, mais d'une maniere auſſi diſtincte que le mot même de blancheur, *candor*.

CHAPITRE III.

Des noms propres, & appellatifs ou généraux.

NOUS avons deux ſortes d'idées ; les unes qui ne nous repréſentent qu'une choſe

chofe fingaliere, comme l'idée que chaque perfonne a de fon pere & de fa mere, d'un tel ami, de fon cheval, de fon chien, de foi-même, &c.

Les autres, qui nous en repréfentent plufieurs femblables, auxquels cette idée peut également convenir, comme l'idée que j'ai d'un homme en général, d'un cheval en général, &c.

Les hommes ont eu befoin de noms différens pour ces deux différentes fortes d'idées.

Ils ont appellé *noms propres* ceux qui conviennent aux idées fingulieres, comme le nom de *Socrate*, qui convient à un certain Philofophe appellé Socrate; le nom de *Paris*, qui convient à la ville de Paris.

Et ils ont appellé *noms généraux* ou *appellatifs*, ceux qui fignifient les idées communes; comme le mot d'*homme*, qui convient à tous les hommes en général; & de même du mot de *lion*, *chien*, *cheval*, &c.

Ce n'eft pas qu'il n'arrive fouvent que le mot propre ne convienne à plufieurs, comme *Pierre*, *Jean*, &c. mais ce n'eft que par accident, parce que plufieurs ont pris un même nom; & alors il faut y ajoûter d'autres noms qui le déterminent, & qui le font rentrer dans la qualité de nom pro-

pre, comme le nom de *Louis*, qui convient à plusieurs, est propre au Roi qui regne aujourd'hui, en disant *Louis quatorzieme.* Souvent même il n'est pas nécessaire de rien ajoûter, parce que les circonstances du discours font assez voir de qui l'on parle.

CHAPITRE IV.

Des nombres singulier & plurier.

Les noms communs qui conviennent à plusieurs, peuvent être pris en diverses façons.

Car, 1°. on peut ou les appliquer à une des choses auxquelles ils conviennent, ou même les considérer toutes dans une certaine unité qui est appelée par les Philosophes, *l'unité universelle.*

2°. On les peut appliquer à plusieurs tous ensemble, en les considérant comme plusieurs.

Pour distinguer ces deux sortes de manieres de signifier, on a inventé les deux *nombres*; le singulier, *homo*, *homme*; & le plurier, *homines*, *hommes.*

Et même quelques Langues, comme la

Grecque, ont fait un *duel*, lorſque les noms conviennent à deux.

Les Hébreux en ont auſſi un, mais ſeulement lorſque les mots ſignifient une choſe double, ou par nature, comme les *yeux*, *les mains*, *les pieds*, &c. ou par art, comme des *meules* de moulin, des *ciſeaux*, &c.

De-là il ſe voit que les noms propres n'ont point d'eux-mêmes de plurier, parce que de leur nature ils ne conviennent qu'à un; & que ſi on les met quelquefois au plurier; comme quand on dit les *Céſars*, les *Alexandres*, les *Platons*, c'eſt par figure, en comprenant dans le nom propre toutes les perſonnes qui leur reſſembleroient: comme qui diroit, des Rois auſſi vaillans qu'Alexandre, des Philoſophes auſſi ſavans que Platon, &c. Et il y en a même qui improuvent cette façon de parler, comme n'étant pas aſſez conforme à la nature, quoiqu'il s'en trouve des exemples dans toutes les langues, de ſorte qu'elle ſemble trop autoriſée pour la rejetter tout-à-fait: il faut ſeulement prendre garde d'en uſer modérément.

Tous les adjectifs au contraire doivent avoir un *plurier*, parce qu'il eſt de leur nature d'enfermer toujours une certaine ſi-

gnification vague d'un ſujet, qui fait qu'ils peuvent convenir à pluſieurs, au moins quant à la maniere de ſignifier, quoiqu'en effet ils ne convinſſent qu'à un.

Quant aux ſubſtantifs qui ſont communs & appellatifs, il ſemble que par leur nature ils devroient tous avoir un plurier ; néanmoins il y en a pluſieurs qui n'en ont point, ſoit par le ſimple uſage, ſoit par quelque ſorte de raiſon. Ainſi les noms de chaque métal, *or*, *argent*, *fer*, n'en ont point en preſque toutes les langues; dont la raiſon eſt, comme je penſe, que la reſſemblance ſi grande qui eſt entre les parties des métaux, fait que l'on conſidere d'ordinaire chaque eſpece de métal, non comme une eſpece qui ait ſous ſoi pluſieurs individus, mais comme un tout qui a ſeulement pluſieurs parties: ce qui paroît bien en notre langue, en ce que pour marquer un métal ſingulier, on ajoûte la particule de partition; *de l'or*, *de l'argent*, *du fer*. On dit bien *fers* au plurier, mais c'eſt pour ſignifier des chaînes, & non ſeulement une partie du métal appellé *fer*. Les Latins diſent bien auſſi *æra*, mais c'eſt pour ſignifier de la monnoie, ou des inſtrumens à faire ſon, comme des cymbales. Et ainſi des autres.

CHAPITRE V.

Des Genres.

COMME les noms adjectifs de leur nature conviennent à plusieurs, on a jugé à propos, pour rendre le discours moins confus, & aussi pour l'embellir par la variété des terminaisons, d'inventer dans les adjectifs une diversité selon les substantifs auxquels on les appliqueroit.

Or les hommes se sont premièrement considérés eux-mêmes ; & ayant remarqué parmi eux une différence extrêmement considérable, qui est celle des deux sexes, ils ont jugé à propos de varier les mêmes noms adjectifs, y donnant diverses terminaisons, lorsqu'ils s'appliquoient aux hommes, & lorsqu'ils s'appliquoient aux femmes ; comme en disant, *bonus vir*, un bon homme ; *bona mulier*, une bonne femme ; & c'est ce qu'ils ont appellé *genre masculin & genre féminin*.

Mais il a fallu que cela ait passé plus avant. Car, comme ces mêmes adjectifs se pouvoient attribuer à d'autres qu'à des hommes ou à des femmes, ils ont été obligés de leur donner l'une ou l'autre des

terminaiſons qu'ils avoient inventées pour les hommes & pour les femmes : d'où il eſt arrivé que par rapport aux hommes & aux femmes, ils ont diſtingué tous les autres noms ſubſtantifs en *maſculins & féminins :* quelquefois par quelque ſorte de raiſon, comme lorſque les offices d'hommes, *Rex*, *Judex*, *Philoſophus*, &c. (qui ne ſont qu'improprement ſubſtantifs, comme nous avons dit) ſont du maſculin, parce qu'on ſous-entend *homo ;* & que les offices de femmes ſont du féminin, comme *mater*, *uxor*, *regina*, &c. parce qu'on ſous-entend *mulier*.

D'autres fois auſſi par un pur caprice, & un uſage ſans raiſon ; ce qui fait que cela varie ſelon les langues, & dans les mots même qu'une langue a empruntés d'une autre; comme *arbor* eſt du féminin en latin, & *arbre* du maſculin en françois; *dens* maſculin en latin, & *dent* féminin en françois.

Quelquefois même cela a changé dans une même langue ſelon le temps; comme *alvus* étoit autrefois maſculin en latin, ſelon Priſcien, & depuis il eſt devenu féminin. *Navire* en françois étoit autrefois féminin, & depuis il eſt devenu maſculin.

Cette variation d'uſage a fait auſſi qu'un

même mot étant mis par les uns en un genre, & par les autres en l'autre, eſt demeuré *douteux ;* comme *hic finis ,* ou *hæc finis* en latin ; comme *Comté* & *Duché* en françois.

Mais ce qu'on appelle genre commun, n'eſt pas ſi commun que les Grammairiens s'imaginent ; car il ne convient proprement qu'à quelques noms d'animaux, qui en grec & en latin ſe joignent à des adjectifs maſculins & féminins, ſelon qu'on veut ſignifier le mâle & la femelle, comme *bos , canis , ſus.*

Les autres, qu'ils comprennent ſous le nom de genre commun, ne ſont proprement que des adjectifs qu'on prend pour ſubſtantifs, parce que d'ordinaire ils ſubſiſtent ſeuls dans le diſcours, & qu'ils n'ont pas de différentes terminaiſons pour être joints aux divers genres, comme en ont *victor* & *victrix , victorieux* & *victorieuſe ; rex* & *regina , roi* & *reine ; piſtor* & *piſtrix, boulanger* & *boulangere ,* &c.

On voit encore par-là que ce que les Grammairiens appellent *Epicene ,* n'eſt point un genre ſéparé : car *vulpes ,* quoiqu'il ſignifie également le mâle & la femelle d'un renard, eſt véritablement féminin dans le latin. Et de même une *aigle*

eſt véritablement féminin dans le françois, parce que le genre maſculin ou féminin dans un mot ne regarde pas proprement ſa ſignification, mais le dit ſeulement de telle nature, qu'il ſe doive joindre à l'adjectif dans la terminaiſon maſculine ou féminine. Ainſi en latin, *cuſtodiæ*, des gardes, ou des priſonniers; *vigiliæ*, des ſentinelles, &c. ſont véritablement féminins, quoiqu'ils ſignifient des hommes. Voilà ce qui eſt commun à toutes les langues, pour le regard des genres.

Les Grecs & les Latins ont encore inventé un troiſieme genre avec le maſculin & féminin, qu'ils ont appellé *neutre*, comme n'étant ni de l'un ni de l'autre: ce qu'ils n'ont pas regardé par la raiſon, comme ils euſſent pu faire, en attribuant le neutre aux noms des choſes qui n'avoient nul rapport au ſexe maſculin ou féminin, mais par fantaiſie, & en ſuivant ſeulement certaines terminaiſons.

REMARQUES.

L'inſtitution ou la diſtinction des genres eſt une choſe purement arbitraire, qui n'eſt nulement fondée en raiſon, qui ne paroît pas avoir le moindre avantage, & qui a beaucoup d'inconvéniens.

Les Grecs & les Latins en avoient trois; nous

n'en avons que deus, & les Anglois n'en ont point dans les noms ; ce qui, pour la facilité d'aprendre leur langue, eſt un avantage : mais ils en ont trois au pronom de la troiſième perſone ; *he* pour le maſculin, *she* pour le féminin, des êtres animés ; & *it*, neutre pour tous les êtres inanimés. Les genres ſont utiles, dit-on, pour diſtinguer de quel ſexe eſt le ſujet dont on parle : on auroit donc dû les borner à l'home & aus animaus ; encore une particule diſtinctive auroit-èle ſufi ; mais on n'auroit jamais dû l'apliquer universèlement à tous les êtres. Il y a là-dedans une déraiſon, dont l'habitude ſeule nous empêche d'être révoltés.

Nous perdons par-là une ſorte de variété qui ſe trouveroit dans la terminaiſon des adjectifs, au-lieu qu'en les féminiſant, nous augmentons encore le nombre de nos *e* muets. Mais un plus grand inconvénient des genres, c'eſt de rendre une langue très dificile à aprendre. C'eſt une ocaſion continuèle d'erreurs pour les étrangers & pour beaucoup de naturels d'un pays. On ne peut ſe guider que par la mémoire dans l'emploi des genres, le raiſonement n'y étant pour rien. Auſſi voyons nous des étrangers de beaucoup d'eſprit, & très-inſtruits de notre ſintaxe, qui parleroient très-corectement, ſans les fautes contre les genres. Voilà ce qui les rend quelquefois ſi ridicules devant les ſots, qui ſont incapables de diſcerner ce qui eſt de raiſon d'avec ce qui

n'eſt que d'un uſage arbitraire & capricieus. Les gens d'eſprit ſont ceus qui ont le plus de mémoire dans les choſes qui ſont du reſſort du raiſonement, & qui en ont ſouvent le moins dans les autres.

C'eſt ici une obſervation purement ſpéculative; car il ne s'agit pas d'un abus qu'on puiſſe coriger; mais il me ſemble qu'on doit en faire la remarque dans une Grammaire filoſofique.

CHAPITRE VI.

Des Cas & des Prépoſitions, en tant qu'il eſt néceſſaire d'en parler pour entendre quelques Cas.

Si l'on conſidéroit toujours les choſes ſéparément les unes des autres, on n'auroit donné aux noms que les deux changemens que nous venons de marquer; ſavoir, du nombre pour toutes ſortes de noms, & du genre pour les adjectifs : mais, parce qu'on les regarde ſouvent avec les divers rapports qu'elles ont les unes aux autres, une des inventions dont on s'eſt ſervi en quelques langues pour marquer ces rapports, a été de donner encore aux noms diverſes terminaiſons, qu'ils ont appellées

des *Cas*, du latin *cadere*, tomber, comme étant les diverſes chûtes d'un même mot.

Il eſt vrai que, de toutes les Langues, il n'y a peut-être que la grecque & la latine qui aient proprement des cas dans les noms. Néanmoins, parce qu'auſſi il y a peu de langues qui n'aient quelques ſortes de cas dans les pronoms, & que ſans cela on ne ſauroit bien entendre la liaiſon du diſcours, qui s'appelle *conſtruction*, il eſt preſque néceſſaire, pour apprendre quelque langue que ce ſoit, de ſavoir ce qu'on entend par ces cas : c'eſt pourquoi nous les expliquerons l'un après l'autre le plus clairement qu'il nous ſera poſſible.

Du Nominatif.

La ſimple poſition du nom s'appelle le *Nominatif*, qui n'eſt pas proprement un cas, mais la matiere d'où ſe forment les cas par les divers changemens qu'on donne à cette premiere terminaiſon du nom. Son principal uſage eſt d'être mis dans le diſcours avant tous les verbes, pour être le ſujet de la propoſition. *Dominus regit me, le Seigneur me conduit. Deus exaudit me, Dieu m'écoute.*

Du Vocatif.

Quand on nomme la perſonne à qui on parle, ou la choſe à laquelle on s'adreſſe comme ſi c'étoit une perſonne, ce nom acquiert par-là un nouveau rapport, qu'on a quelquefois marqué par une nouvelle terminaiſon qui s'appelle *Vocatif.* Ainſi de *Dominus* au nominatif, on a fait *Domine* au vocatif; d'*Antonius*, *Antoni.* Mais comme cela n'étoit pas beaucoup néceſſaire, & qu'on pouvoit employer le nominatif à cet uſage, de-là il eſt arrivé:

1°. Que cette terminaiſon différente du nominatif n'eſt point au plurier.

2°. Qu'au ſingulier même elle n'eſt en latin qu'en la ſeconde déclinaiſon.

3°. Qu'en grec, où elle eſt plus commune, on la néglige ſouvent, & on ſe ſert du nominatif au lieu du vocatif, comme on peut voir dans la verſion grecque des Pſeaumes, d'où S. Paul cite ces paroles dans l'Epître aux Hébreux, pour prouver la divinité de JÉSUS-CHRIST, θρονός σȣ, ὁ θεὸς, où il eſt clair que ὁ θεὸς eſt un nominatif pour un vocatif; le ſens n'étant pas *Dieu eſt votre trône*, mais *votre trône, ô Dieu, demeurera, &c.*

4°. Et qu'enfin on joint quelquefois des nominatifs avec des vocatifs. *Domine, Deus meus. Nate, meæ vires, mea magna potentia solus.* Sur quoi l'on peut voir la nouv. Méth. Lat. Remarq. sur les Pronoms.

En notre langue, & dans les autres vulgaires, ce cas s'exprime dans les noms communs qui ont un article au nominatif, par la suppression de cet article. *Le Seigneur est mon espérance. Seigneur, vous êtes mon espérance.*

Du Génitif.

Le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque maniere que ce soit, a fait donner dans les langues qui ont des cas, une nouvelle terminaison aux noms, qu'on a appellée le *Génitif*, pour exprimer ce rapport général, qui se diversifie ensuite en plusieurs especes, telles que sont les rapports,

Du tout à la partie. *Caput hominis.*

De la partie au tout. *Homo crassi capitis.*

Du sujet à l'accident ou l'attribut. *Color rosæ. Misericordia Dei.*

De l'accident au sujet. *Puer optimæ indolis.*

De la cause efficiente à l'effet. *Opus Dei. Oratio Ciceronis.*

De l'effet à la cause. *Creator mundi.*

De la cause finale à l'effet. *Potio soporis.*

De la matiere au composé. *Vas auri.*

De l'objet aux actes de notre âme. *Cogitatio belli. Contemptus mortis.*

Du possesseur à la chose possédée. *Pecus Melibœi. Divitiæ Crœsi.*

Du nom propre au commun, ou de l'individu à l'espece. *Oppidum Lugduni.*

Et comme entre ces rapports il y en a d'opposés, cela cause quelquefois des équivoques. Car dans ces paroles, *vulnus Achillis*, le génitif *Achillis* peut signifier ou *le rapport du sujet*, & alors cela se prend passivement pour la plaie qu'Achille a reçue; ou *le rapport de la cause*, & alors cela se prend activement pour la plaie qu'Achille a faite. Ainsi dans ce passage de S. Paul: *Certus sum quià neque mors, neque vita*, &c. *poterit nos separare à charitate Dei in Christo Jesu Domino nostro;* le génitif *Dei* a été pris en deux sens différens par les interpretes: les uns y ont donné *le rapport de l'objet*, ayant expliqué ce passage de l'amour que les Elus portent à Dieu en JÉSUS-CHRIST; & les autres y ont donné *le rapport du sujet*, l'ayant expliqué de l'amour que Dieu porte aux Elus en JÉSUS-CHRIST.

Quoique les noms hébreux ne ſe déclinent point par cas, néanmoins ce rapport exprimé par ce génitif, cauſe un changement dans les noms, mais tout différent de celui de la langue grecque & de la latine : car au-lieu que dans ces langues on change le nom qui eſt régi, dans l'hébreu on change celui qui régit ; comme דְבַר שֶׁקֶר *verbum falſitatis*, où le changement ne ſe fait pas dans שֶׁקֶר *falſitas*, mais dans דְבַר pour דָּבָר *verbum.*

On ſe ſert d'une particule dans toutes les langues vulgaires, pour exprimer le génitif, comme eſt *de* dans la nôtre ; *Deus, Dieu ; Dei, de Dieu.*

Ce que nous avons dit, que le génitif ſervoit à marquer le rapport du nom propre au nom commun, ou, ce qui eſt la même choſe, de l'individu à l'eſpece, eſt bien plus ordinaire en françois qu'en latin ; car en latin on met ſouvent le nom commun & le nom propre au même cas, ce qu'on appelle appoſition : *Urbs Roma, Fluvius Sequana, Mons Parnaſſus :* au-lieu qu'en françois l'ordinaire dans ces rencontres eſt de mettre le nom propre au génitif : *la Ville de Rome, la Riviere de Seine, le Mont de Parnaſſe.*

Du Datif.

Il y a encore un autre rapport, qui eſt de la choſe au profit ou au dommage de laquelle d'autres choſes ſe rapportent. Les langues qui ont des cas, ont encore un mot pour cela, qu'ils ont appellé le *Datif*, & qui s'étend encore à d'autres uſages, qu'il eſt preſque impoſſible de marquer en particulier. *Commodare Socrati*, prêter à Socrate. *Utilis Reipublicæ*, utile à la République. *Perniciosus Eccleſiæ*, pernicieux à l'Egliſe. *Promittere amico*, promettre à un ami. *Viſum eſt Platoni*, il a ſemblé à Platon. *Affinis Regi*, allié au Roi, &c.

Les langues vulgaires marquent encore ce cas par une particule, comme eſt *à* en la nôtre, ainſi qu'on peut voir dans les exemples ci-deſſus.

De l'Accuſatif.

Les verbes qui ſignifient des actions qui paſſent hors de ce qui agit, comme *battre*, *rompre*, *guérir*, *aimer*, *haïr*, ont des ſujets où ces choſes ſont reçues, ou des objets qu'elles regardent. Car ſi on bat, on bat quelqu'un; ſi on aime, on

aime quelque chofe, &c. Et ainfi ces verbes demandent après eux un nom qui foit le fujet ou l'objet de l'action qu'ils fignifient. C'eft ce qui a fait donner aux noms, dans les langues qui ont des cas, une nouvelle terminaifon, qu'on appelle *l'Accufatif. Amo Deum. Cæfar vicit Pompeïum.*

Nous n'avons rien dans notre langue qui diftingue ce cas du nominatif. Mais comme nous mettons prefque toujours les mots dans leur ordre naturel, on reconnoît le nominatif de l'accufatif, en ce que, pour l'ordinaire, le nominatif eft avant le verbe, & l'accufatif après. *Le Roi aime la Reine. La Reine aime le Roi. Le Roi* eft nominatif dans le premier exemple, & accufatif dans le fecond, & *la Reine* au contraire.

De l'Ablatif.

Outre ces cinq cas, les Latins en ont un fixieme, qui n'a pas été inventé pour marquer feul aucun rapport particulier, mais pour être joint à quelqu'une des particules qu'on appelle *Prépofitions.* Car comme les cinq premiers cas n'ont pas pu fuffire pour marquer tous les rapports que les chofes ont les unes aux autres, on a eu

recours dans toutes les langues à un autre expédient, qui a été d'inventer de petits mots pour être mis avant les noms, ce qui les a fait appeller *Prépositions ;* comme le rapport d'une chose en laquelle une autre est, s'exprime en latin par *in*, & en françois par dans: *Vinum est in dolio, le vin est dans le muid.* Or dans les langues qui ont des cas, on ne joint pas ces prépositions à la premiere forme du nom, qui est le nominatif, mais à quelqu'un des autres cas. Et en latin, quoiqu'il y en ait qu'on joigne à l'accusatif, *amor erga Deum, amour envers Dieu,* on a néanmoins inventé un cas particulier, qui est l'ablatif, pour y en joindre plusieurs autres, dont il est inséparable dans le sens : aulieu que l'accusatif en est souvent séparé, comme quand il est après un verbe actif ou avant un infinitif.

Ce cas, à proprement parler, ne se trouve point au plurier, où il n'y a jamais pour ce cas une terminaison différente de celle du datif. Mais parce que cela auroit brouillé l'analogie, de dire, par exemple, qu'une préposition gouverne l'ablatif au singulier, & le datif au plurier, on a mieux aimé dire que ce nombre avoit aussi un ablatif, mais toujours semblable au datif.

C'eſt par cette même raiſon qu'il eſt utile de donner auſſi un ablatif aux noms grecs, qui ſoit toujours ſemblable au datif, parce que cela conſerve une plus grande analogie entre ces deux langues, qui s'apprennent ordinairement enſemble.

Et enfin toutes les fois qu'en notre langue un nom eſt gouverné par une prépoſition quelle qu'elle ſoit: Il a été puni pour ſes crimes; Il a été amené par violence; Il a paſſé par Rome; Il eſt ſans crime; Il eſt allé chez ſon rapporteur; Il eſt mort avant ſon pere: nous pouvons dire qu'il eſt à l'ablatif, ce qui ſert beaucoup pour bien s'exprimer en pluſieurs difficultés touchant les pronoms.

REMARQUES.

Les cas n'ayant été imaginés que pour marquer les diférentes vues de l'eſprit, ou les divers raports des objets entre eus; pour qu'une langue fût en état de les exprimer tous par des cas, il faudroit que les mots euſſent autant de terminaiſons diférentes qu'il y a de ces raports. Or il n'y a vraiſemblablement jamais u de langue qui ût le nombre néceſſaire de ces terminaiſons. Ce ne feroit d'ailleurs qu'une ſurcharge pour la mémoire, qui n'auroit aucun avantage qu'on ne ſe procure d'une manière

plus ſimple. La dénomination des cas eſt priſe de quelqu'un de leurs uſages. Nous avons peu de cas en françois : nous nomons l'objet de notre penſée ; & les raports ſont marqués par des prépoſitions, ou par la place du mot.

Pluſieurs Grammairiens ſe ſont ſervis improprement du nom de cas. Come les premières Grammaires ont été faites pour le latin & le grec, nos Grammaires françoiſes ne ſe ſont que trop reſſenties des ſintaxes grèque ou latine. On dit, par exemple, que *de* marque le génitif, quoique cète prépoſition exprime les raports que l'uſage ſeul lui a aſſignés, ſouvent très-diférens les uns des autres, ſans qu'on puiſſe dire qu'ils répondent aus cas des Latins, puiſqu'il y a beaucoup de circonſtances où les Latins, pour rendre le ſens de notre *de*, mètent des *nominatifs*, des *accuſatifs*, des *ablatifs*, ou des *adjectifs*. Exemples. La Vile de Rome, *Urbs Roma.* L'amour de Dieu, en parlant de celui que nous lui devons, *amor erga Deum.* Un temple de marbre, *templum de marmore.* Un vaſe d'or, *vas aureum.*

Les cas ſont néceſſaires dans les langues *tranſpoſitives*, où les inverſions ſont très-fréquentes, tèles que la grèque & la latine. Il faut abſolument dans ces inverſions que les noms qui expriment les mêmes idées, come λόγος, λόγου, λόγῳ, λόγον, λόγε; *ſermo*, *ſermonis*, *ſermoni*, *ſermonem*, *ſermone*, (Diſcours) aient des terminaiſons diféren-

tes, pour faire conoitre au lecteur & à l'auditeur, les diférens raports ſous leſquels l'objet eſt enviſagé. Le françois & les langues qui, dans leur conſtruction, ſuivent l'ordre analitique, n'ont pas beſoin de cas; mais èles ne ſont pas auſſi favorables à l'harmonie mécanique du diſcours, que le latin & le grec, qui pouvoient tranſpoſer les mots, en varier l'arangement, choiſir le plus agréable à l'oreille, & quelquefois le plus convenable à la paſſion. Il s'en faut pourtant bien qu'aucune langue ait tous les cas propres à marquer tous les raports, cela feroit preſque infini; mais èles y ſupléent par les prépoſitions.

Nous n'avons de cas en françois que pour les pronoms perſonels, *je*, *me*, *moi*, *tu*, *te*, *toi*, *il*, *èle*, *nous*, *vous*, *eus*, & les relatifs *qui*, *que*; encore tous ces cas ont-ils leurs places fixées, de manière que l'un ne peut être employé pour l'autre. Auſſi avons-nous peu d'inverſions, & ſi ſimples, que l'eſprit ſaiſit facilement les raports, & y trouve ſouvent plus d'élégance.

Rhode, *des Otomans* ce redoutable écueil,
De tous ſes défenſeurs devenu le cercueil.
A l'injuſte Athalie ils ſe ſont tous vendus.
D'un pas majeſtueux, *à côté de ſa mere*,
Le jeune Eliacin s'avance.
Comment *en un plomb vil* l'or pur s'eſt-il changé!
Quel ſera l'ordre affreux qu'*aporte* un tel miniſtre!

Tout ce qui eſt ici en italique eſt tranſpoſé. Ces inverſions ſont très-fréquentes en vers, & ſe trouvent quelquefois en proſe, mais èles n'embaraſſent aſſurément pas l'eſprit.

Pluſieurs Savans prétendent que les inverſions latines ou grèques nuiſoient à la clarté, ou du moins exigeoient de la part des auditeurs une atention pénible, parce que, diſent-ils, le verbe régiſſant étant preſque toujours le dernier mot de la fraſe, on ne comprenoit rien, qu'on ne l'ût entendue toute entière. Mais cela eſt comun à toutes les langues, à cèles mêmes tè es que la nôtre, dont la conſtruction ſuit l'ordre analitique. Il eſt abſolument néceſſaire, pour qu'une propoſition ſoit compriſe, que la mémoire en réuniſſe & en préſente à l'eſprit tous les termes à la fois. Qu'on eſſaye de s'arrêter à la moitié ou aus trois quarts de quelque fraſe que ce ſoit de notre langue, on vêra que le ſens ne ſe dévelope qu'au momeut où l'eſprit en ſaiſit tous les termes. Témoin, ſans multiplier les exemples, les dernières fraſes qu'on vient de lire, & toutes cèles qu'on voudra obſerver.



CHAPITRE VII.

Des Articles.

LA ſignification vague des noms communs & appellatifs, dont nous avons parlé ci-deſſus, *chap.* 4, n'a pas ſeulement engagé à les mettre en deux ſortes de nombres, au ſingulier & au plurier, pour la déterminer; elle a fait auſſi que preſque en toutes les langues on a inventé de certaines particules, appellées *Articles*, qui en déterminent la ſignification d'une autre maniere, tant dans le ſingulier que dans le plurier.

Les Latins n'ont point d'article; ce qui a fait dire ſans raiſon à Jule-Céſar Scaliger, dans ſon livre des Cauſes de la langue latine, que cette particule étoit inutile, quoiqu'elle ſoit très-utile pour rendre le diſcours plus net, & éviter pluſieurs ambiguités.

Les Grecs en ont un, ὁ, ἡ, τὸ.

Les langues nouvelles en ont deux; l'un qu'on appelle défini, comme *le*, *la*, en françois; & l'autre indéfini, *un*, *une*.

Ces articles n'ont point proprement

de cas, non plus que les noms. Mais ce qui fait que l'article *le* ſemble en avoir, c'eſt que le génitif & le datif ſe font toujours au plurier, & ſouvent au ſingulier, par une contraction des particules *de* & *à*, qui ſont les marques de ces deux cas, avec le plurier *les*, & le ſingulier *le*. Car au plurier, qui eſt commun aux deux genres, on dit toujours au génitif *des*, par contraction de *de les. Les Rois, des Rois*, pour *de les Rois;* & au datif *aux* pour *à les*, *aux Rois*, pour *à les Rois*, en ajoûtant à la contraction le changement d'*l* en *u*, qui eſt fort commun en notre langue; comme quand de *mal* on fait *maux*, de *altus*, *haut*, de *alnus*, *aune*.

On ſe ſert de la même contraction & du même changement d'*l* en *u* au génitif & au datif du ſingulier, aux noms maſculins qui commencent par une conſonne. Car on dit *du* pour *de le*, *du Roi*, pour *de le Roi; au* pour *à le*, *au Roi*, pour *à le Roi*. Dans tous les autres maſculins qui commencent par une voyelle, & tous les féminins généralement, on laiſſe l'article comme il étoit au nominatif; & on ne fait qu'ajoûter *de* pour le génitif, & *à* pour le datif. *L'état*, *de l'état*, *à l'état*. *La vertu*, *de la vertu*, *à la vertu*.

Quant

Quant à l'autre article, *un* & *une*, que nous avons appellé *indéfini*, on croit d'ordinaire qu'il n'a point de plurier. Et il eſt vrai qu'il n'en a point qui ſoit formé de lui-même ; car on ne dit pas, *uns*, *unes*, comme font les Eſpagnols, *unos animales* ; mais je dis qu'il en a un pris d'un autre mot, qui eſt *des* avant les ſubſtantifs, *des animaux* ; ou *de*, quand l'adjectif précede, *de beaux lits*, *&c.* ou bien, ce qui eſt la même choſe, je dis que la particule *des* ou *de* tient ſouvent au plurier le même lieu d'article indéfini, qu'*un* au ſingulier.

Ce qui me le perſuade, eſt que dans tous les cas, hors le génitif, pour la raiſon que nous dirons dans la ſuite, par-tout où on met *un* au ſingulier, on doit mettre *des* au plurier, ou *de* avant les adjectifs.

Nominatif.		*Un* crime ſi horrible mérite la mort. *Des* crimes ſi horribles (ou) *de* ſi horribles crimes méritent la mort.
Accuſatif.	Il a commis	*un* crime horrible. *des* crimes horribles (ou) *d'*horribles crimes.
Ablatif.	Il eſt puni	pour *un* crime horrible. pour *des* crimes horribles (ou) pour *d'*horribles crimes.
Datif.	Il a eu recours	*à un* crime horrible. *à des* crimes horribles (ou) *à d'*horribles crimes.
Génitif.	Il eſt coupable	*d'un* crime horrible. *de* crimes horribles (ou) *d'*horribles crimes.

Remarquez qu'on ajoûte *à*, qui eſt la particule du datif, pour en faire le datif de cet article, tant au ſingulier, *à un*, qu'au plurier, *à des*; & qu'on ajoûte auſſi *de*, qui eſt la particule du génitif, pour en faire le génitif du ſingulier, ſavoir, *d'un*. Il eſt donc viſible que, ſelon cette analogie, le génitif plurier devoit être formé de même, en ajoûtant *de* à *des* ou *de*; mais qu'on ne l'a pas fait pour une raiſon qui fait la plupart des irrégularités des langues, qui eſt la cacophonie, ou mauvaiſe prononciation. Car *de des*, & encore plus *de de*, eût trop choqué l'oreille, & elle eût eu peine à ſouffrir qu'on eût dit: *Il eſt accuſé de des crimes horribles*, ou, *Il eſt accuſé de de grands crimes*. Et ainſi, ſur la parole d'un Ancien, *Impetratum eſt à ratione, ut peccare ſuavitatis causâ liceret* *.

Cela fait voir que *des* eſt quelquefois le génitif plurier de l'article *le*; comme quand on dit: *Le Sauveur des hommes*, pour *de les hommes*; & quelquefois le nominatif ou l'accuſatif, ou l'ablatif, ou le datif du plurier de l'article *un*, comme nous venons de le faire voir: & que *de* eſt auſſi quelquefois la ſimple marque du génitif ſans article; comme quand on dit: *Ce ſont des feſtins de*

* On lit dans le texte de Cicéron, *à conſuetudine*.

Roi ; & quelquesois, ou le génitif plurier du même article *un*, au lieu *de des ;* ou les autres cas du même article devant les adjectifs, comme nous l'avons montré.

Nous avons dit en général que l'usage des articles étoit de déterminer la signification des noms communs ; mais il est difficile de marquer précisément en quoi consiste cette détermination, parce que cela n'est pas uniforme en toutes les Langues qui ont des articles. Voici ce que j'en ai remarqué dans la nôtre.

Le nom commun, comme ROI,

Sans article,	ou n'a qu'une signification fort confuse ;	Il a fait un festin de Roi. Ils ont fait des festins de Rois.
	ou en a une déterminée par le sujet de la proposition ;	Louis XIV est Roi. Louis XIV & Philippe IV sont Rois.
Avec l'article *le*, signifie ou	L'espece dans toute son étendue ;	Le Roi ne dépend point de ses sujets. Les Rois ne dépendent point de leurs sujets.
	Un ou plusieurs singuliers déterminés par les circonstances de celui qui parle, ou du discours ;	Le Roi fait la paix ; c'est-à-dire le Roi Louis XIV, à cause des circonstances du temps. Les Rois ont fondé les principales Abbayes de France ; c. à. d. les Rois de France.

Avec l'article	*Un* au ſingulier,	ſignifie	un	Individus vagues.	Un Roi détruira Conſtantinople.
	des ou *de* au pluriel,		*ou* pluſieurs		Rome a été gouvernée par des Rois (ou) par de grands Rois.

Nous voyons par-là que l'article ne ſe devroit point mettre aux noms propres, parce que ſignifiant une choſe ſinguliere & déterminée, ils n'ont pas beſoin de la détermination de l'article.

Néanmoins l'uſage ne s'accordant pas toujours avec la raiſon, on en met quelquefois en grec aux noms propres des hommes mêmes, ὁ Φιλίππος. Et les Italiens en font un uſage aſſez ordinaire, *l'Arioſto, il Taſſo, l'Ariſtotele:* ce que nous imitons quelquefois, mais ſeulement dans les noms purement italiens, en diſant, par exemple, l'Arioſte, le Taſſe, au-lieu que nous ne dirions pas l'Ariſtote, le Platon. Car nous n'ajoutons point d'articles aux noms propres des hommes, ſi ce n'eſt par mépris, ou en parlant de perſonnes fort baſſes, *le tel, la telle;* ou bien que d'appellatifs ou communs, ils ſoient devenus propres: comme il y a des hommes qui s'appellent *le Roi, le Maiſtre, le Clerc.* Mais alors tout cela n'eſt pris que comme un

ſeul mot ; de ſorte que ces noms paſſant aux femmes, on ne change point l'article *le* en *la* ; mais une femme ſigne, *Marie le Roi*, *Marie le Maître*, &c.

Nous ne mettons point auſſi d'articles aux noms propres des villes ou villages, *Paris*, *Rome*, *Milan*, *Gentilly*, ſi ce n'eſt auſſi que d'appellatifs ils ſoient devenus propres : comme *la Capelle*, *le Pleſſis*, *le Caſtelet*.

Ni pour l'ordinaire aux noms des Egliſes, qu'on nomme ſimplement par le nom du Saint auquel elles ſont dédiées. *S.-Pierre*, *S.-Paul*, *S.-Jean*.

Mais nous en mettons aux noms propres des Royaumes & des Provinces : *la France*, *l'Eſpagne*, *la Picardie*, &c. quoiqu'il y ait quelques noms de pays où l'on n'en mette point : comme *Cornouailles*, *Comminges*, *Roannez*.

Nous en mettons aux noms de rivieres : *la Seine*, *le Rhin* ;

Et de montagnes : *l'Olympe*, *le Parnaſſe*.

Enfin il faut remarquer que l'article ne convient point aux adjectifs, parce qu'ils doivent prendre leur détermination du ſubſtantif. Que ſi on l'y joint quelquefois, comme quand on dit, *le blanc*, *le rouge* ; c'eſt qu'on en fait des ſubſtantifs,

le blanc étant la même chofe que *la blancheur :* ou qu'on y fous-entend le fubftantif; comme fi, en parlant du vin, on difoit : *J'aime mieux le blanc.*

REMARQUES.

[1] Les premiers Grammairiens n'ont feulement pas foupçoné qu'il y ût la moindre dificulté fur la nature de l'article; ils ont cru fimplement qu'il ne fervoit qu'à marquer les genres. Une feconde claffe de Grammairiens plus éclairés, à la tête defquels je mets M M. de P. R. du moins pour la date, en voulant éclaircir la queftion, n'ont fait que marquer la dificulté, fans la réfoudre. Je n'ai trouvé la matière aprofondie que par M. du Marfais. (*V.* le mot *Article* dans l'Encyclopédie.) Mais ce qu'il en a dit eft un morceau de filofofie qui pouroit n'être pas à l'ufage de tous les lecteurs, & n'a peut-être ni toute la précifion, ni toute la clarté poffible.

Pour me renfermer dans des limites plus proportionées à l'étendue de cète Grammaire qu'à cèle de la matière, j'obferverai d'abord que ces divifions d'articles, défini, indéfini, indéterminé, n'ont fervi qu'à jeter de la confufion fur la nature de l'article.

Je ne prétens pas dire qu'un mot ne puiffe être pris dans un fens indéfini, c'eft-à-dire, dans fa fignification vague & générale; mais, loin qu'il y ait

un article pour la marquer, il faut alors le ſuprimer. On dit, par exemple, qu'un home a été traité avec honeur. Come il ne s'agit pas de ſpécifier l'honeur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article; *honeur* eſt pris indéfiniment. *Avec honeur*, ne veut dire qu'*honorablement; honeur* eſt le complément d'*avec*, & *avec honeur* eſt le complément de *traité.* Il en eſt ainſi de tous les adverbes qui modifient un verbe.

Il n'y a qu'une ſeule eſpèce d'article, qui eſt *le* pour le maſculin, dont on fait *la* pour le féminin, & *les* pour le pluriel des deus genres. *Le* bien, *la* vertu, *l'*injuſtice; *les* biens, *les* vertus, *les* injuſtices. L'article tire un nom d'une ſignification vague, pour lui en doner une préciſe & déterminée, ſoit ſingulière, ſoit plurièle.

On pouroit apeler l'article un *prénom*, parce que ne ſignifiant rien par lui-même, il ſe met avant tous les noms pris ſubſtantivement, à moins qu'il n'y ait un autre prépoſitif qui détermine le ſujet dont on parle, & fait la fonction de l'article; tels ſont, *tout, chaque, nul, quelque, certain, ce, mon, ton, ſon, un, deus, trois*, & tous les autres nombres cardinaus. Tous ces adjectifs métafiſiques déterminent les noms comuns, qui peuvent être conſidérés univerſèlement, particulièrement, ſingulièrement, collectivement ou diſtributivement. *Tout home* marque diſtributivement l'univerſalité des homes; c'eſt les

prendre chacun en particulier. *Les homes* marquent l'universalité collective : ce qu'on dit des homes en général est censé dit de chaque individu ; c'est toujours une proposition universèle. *Quelques homes* marquent des individus particuliers ; c'est le sujet d'une proposition particulière. *Le Roi*, fait le sujet d'une proposition singulière. *Le peuple*, *l'armée*, *la nation*, sont des collections considérées come autant d'individus particuliers.

La destination de l'article est donc de déterminer & individualiser le nom comun ou apellatif dont il est le prépositif, & de substantifier les adjectifs, come *le vrai*, *le juste*, *le beau*, &c. qui, par le moyen de l'article, deviènent des substantifs. C'est ainsi qu'on suprime l'article des substantifs qu'on veut employer adjectivement. Exemple, *le Grammairien* doit être filosofe, sans quoi il n'est pas *Grammairien*. Come sujet de la proposition *Grammairien* est substantif; mais come atribut il devient adjectif, ainsi que *filosofe* qui étant substantif de sa nature, est pris ici adjectivement.

On ne met point d'article avant les noms propres, du moins en françois, parce que le nom propre ne peut marquer par lui-même qu'un individu. Socrate, Louis, Charle, &c.

A l'égard de ce que les Grammairiens disent des articles indéfinis, indéterminés, partitifs, moyens, il est aisé de voir, ou que ce ne sont point des ar-

ticles, ou que c'eſt l'article tel que nous venons de le marquer.

Un home m'a dit. Un marque l'unité numérique, un *certain*, *quidam*, puiſque le meme tour de fraſe s'employoit par les Latins qui n'avoient point d'article : *Forté unam aſpicio adoleſcentulam*, Ter. *Unam* eſt pour *quamdam. Un* n'eſt en françois que ce qu'il eſt en latin, où l'on diſoit *uni* & *unæ*, come nous diſons *les uns*.

Des n'eſt point l'article pluriel indéfini de *un*; c'eſt la prépoſition *de* unie par contraction avec l'article *les*, pour ſignifier un ſens partitif individuel. Ainſi *des ſavans m'ont dit*, eſt la même choſe que *certains*, *quelques*, *quelques-uns de les*, ou *d'entre les ſavans m'ont dit. Des* n'eſt donc pas le nominatif pluriel de *un*, come le diſent M M. de P. R. le vrai nominatif eſt ſous-entendu.

Quand on dit, la juſtice *de* Dieu : *de* n'eſt nullement un article; c'eſt une prépoſition qui ſert à marquer le raport *d'apartenance*, & qui répond ici au génitif des Latins, *juſtitia Dei : de* n'eſt donc qu'une prépoſition come toutes les autres qui ſervent à marquer diférens raports.

Un palais *de* Roi : *de* n'eſt point ici un article; c'eſt une *prépoſition extractive*, qui, avec ſon complément *Roi*, équivaut à un adjectif. *De Roi* veut dire *royal : Palatium regium.* Un temple *de marbre*; *de marbre* équivaut à un adjectif : *Templum*

marmoreum, ou *de marmore. De* ne peut jamais être un article ; c'eſt toujours une prépoſition ſervant à marquer un raport quelconque.

Il faut diſtinguer le qualificatif adjectif d'eſpèce ou de ſorte, du qualificatif individuel. Exemp. un ſalon de marbre, *de marbre* eſt un qualificatif ſpécifique adjectif; au-lieu que, ſi l'on dit un ſalon du marbre qu'on a fait venir d'Égipte, *du marbre* eſt un qualificatif individuel ; c'eſt pourquoi on y joint l'article avec la prépoſition, *du* eſt pour *de le*.

On voit par les aplications que nous venons de faire, qu'il n'y a qu'un article proprement dit, & que les autres particules que l'on qualifie d'articles ſont de toute autre nature ; mais il y a pluſieurs mots qui font la fonction d'articles, tels que les nombres cardinaus, les adjectifs poſſeſſifs, enfin tout ce qui détermine ſuffiſament un objet.

Quelques Grammairiens ont pris la précaution de prévenir qu'ils ſe ſervoient du mot *article* pour ſuivre le langage ordinaire des Grammairiens. Mais quand il s'agit de diſcuter des queſtions déjà aſſés ſubtiles par èles-mêmes, on doit ſur-tout éviter les termes équivoques ; il faut en employer de précis, dût-on les faire. Les homes ne ſont que trop *nominaus :* quand leur oreille eſt frapée d'un mot qu'ils conoiſſent, ils croient comprendre, quoique ſouvent ils ne comprènent rien.

Pour éclaircir d'autant plus la queſtion concer-

ſtant l'article, examinons ſon origine, ſuivons-en l'uſage, & comparons enfin ſes avantages avec ſes inconvéniens. L'article tire ſon origine du pronom *ille*, que les Latins employoient ſouvent pour doner plus de force au diſcours. *Illa rerum domina fortuna, Catonem illum ſapientem*, Cic. *Ille ego*, Virg.

Quoique ce pronom démonſtratif & métafiſique réponde plus aujourd'hui à notre *ce* qu'à notre *le*, notre premier article *ly* ou *li*, qu'on trouve ſi ſouvent pour *le* dans Ville-Hardouin, étoit démonſtratif dans ſon origine ; mais à force d'être employé, il ne fut plus qu'un pronom explétif. *Ly*, & enſuite *le*, devint inſenſiblement le prénom inſéparable de tous les ſubſtantifs ; de façon qu'en ſe joignant à un adjectif ſeul, il le fait prendre ſubſtantivement, come nous venons de le voir. Les Italiens mètent l'article même aus noms propres, ainſi qu'en uſoient les Grecs.

Il ne s'agit donc plus d'examiner ſi nous pouvons employer ou ſuprimer l'article dans le diſcours, puiſqu'il eſt établi par l'uſage, & qu'en fait de langue, l'uſage eſt la loi ; mais de ſavoir ſi, filoſofiquement parlant, l'article eſt néceſſaire ? S'il n'eſt qu'utile ? Dans quèles ocaſions il l'eſt ? S'il y en a où il eſt abſolument inutile pour le ſens, & s'il a des inconvéniens ?

Je répondrai à ces diférentes queſtions, en començant par la dernière, & en rétrogradant, parce

que la ſolution de la première dépend de l'éclairciſſement des autres.

L'article ſe répète ſi ſouvent dans le diſcours, qu'il doit naturèlement le rendre un peu languiſſant; c'eſt un inconvénient, ſi l'article eſt inutile: mais, pour peu qu'il contribue à la clarté, on doit ſacrifier les agrémens matériels d'une langue au ſens & à la préciſion.

Il faut avouer qu'il y a beaucoup d'ocaſions où l'article pouroit être ſuprimé, ſans que la clarté en ſoufrit: ce n'eſt que la force de l'habitude qui feroit trouver biſares & ſauvages certaines fraſes dont il ſeroit ôté, puiſque dans cèles où l'uſage l'a ſuprimé, nous ne ſomes pas frapés de ſa ſupreſſion, & le diſcours n'en paroît que plus vif, ſans en être moins clair. Tel eſt le pouvoir de l'habitude, que nous trouverions languiſſante cète fraſe, *la pauvrete n'eſt pas un vice*, en comparaiſon du tour proverbial, *pauvreté n'eſt pas vice.* Si nous étions familiariſés avec une infinité d'autres fraſes ſans articles, nous ne nous apercevrions pas même de ſa ſupreſſion. Le latin n'a le tour ſi vif, que par le défaut d'article dans les noms, & la ſupreſſion des pronoms perſonels dans les verbes, où ces pronoms ne ſont pas en régime. *Vincere* ſcis, *Annibal; victoriâ uti* neſcis. Cète fraſe latine, ſans pronom perſonel, ſans article, ſans prépoſition, eſt plus vive que la traduction: *tu* ſais vaincre, Annibal; *tu* ne ſais pas uſer *de la* victoire.

Il y a d'ailleurs beaucoup de biſarerie dans l'emploi de l'article. On le ſuprime devant preſque tous les noms de viles, & on le met devant ceus de royaumes & de provinces, quoiqu'on ne l'y conſerve pas dans tous les raports. On dit l'Angletère, avec l'article ; & je viens d'Angletère, ſans article.

Si le caprice a décidé de l'emploi de l'article dans pluſieurs circonſtances, il faut convenir qu'il y en a où il détermine le ſens avec une préciſion qui ne s'y trouveroit plus, ſi on le ſuprimoit. Je me bornerai à peu d'exemples ; mais je les choiſirai aſſés diférens & aſſés ſenſibles, pour que l'aplication que j'en ferai achève de déveloper la nature de l'article.

Exemples.
- Charle eſt *fils de Louis.*
- Charle eſt *un fils de Louis.*
- Charle eſt *le fils de Louis.*

Dans la première fraſe on aprend quèle eſt la qualité de Charle ; mais on ne voit pas s'il la partage avec d'autres individus.

Dans la ſeconde, je vois que Charle a un ou pluſieurs frères.

Et dans la troiſième je conois que Charle eſt fils unique.

Dans le premier exemple, *fils* eſt un adjectif qui peut être comun à pluſieurs individus ; car tout

ce qui qualifie un ſujet eſt adjectif.

Dans le ſecond, *un* eſt un adjectif numérique qui ſupoſe pluralité, & dont le mot *fils* détermine l'eſpèce.

Dans le troiſième, *le fils* marque un individu ſingulier. Il y a dans le ſecond exemple *unité*, qui marque un nombre quelconque; & dans le troiſième, *unicité*, qui exclut la pluralité.

Exemples. { Êtes-vous *Reine?*
Êtes-vous *une Reine?*
Êtes-vous *la Reine?*

Dans les deus premières queſtions, *Reine* eſt adjectif; la ſeule diférence eſt que la première ne fait que ſupoſer pluralité d'individus, que la ſeconde énonce expreſſément. Dans la troiſième, *Reine* eſt un ſubſtantif individuel, qui exclut tout autre individu ſpécifique de Reine dans le lieu où l'on parle.

Exemples. { *Le riche Luculle.*
Luculle le riche.

Dans le premier exemple, je vois que *Luculle* eſt qualifié de *riche*. Le nom propre ſubſtantif *Luculle* & l'adjectif *riche* ne marquent, par le raport d'identité, qu'un ſeul & même individu.

Dans le ſecond, l'adjectif *riche* ayant l'article

pour prépositif, devient un substantif individuel, & le nom propre *Luculle* cesse d'en être un : il devient un nom spécifique apellatif, qui marque qu'il y a plus d'un *Luculle*. *Luculle le riche* est come *le riche* d'entre *les Luculles*.

Les paroles que Satan adresse à J. C. *Si filius es Dei*, peuvent se traduire également en françois par cèles-ci : *si vous ètes fils de Dieu*, ou *si vous ètes le fils de Dieu ;* parce que le latin n'ayant point d'article, la frase peut ici présenter les deus sens. Il n'en seroit pas ainsi dans une traduction faite d'après le grec qui avoit l'article, dont il faisoit le même usage que nous*. Par conséquent les versets 3 & 6 du chap. 4 de S. Mathieu, & le verset 3 du chap. 4 de S. Luc, devroient se traduire : *si vous ètes fils de Dieu :* mais le verset 9 de S. Luc doit être traduit : *si vous ètes le fils de Dieu*, atandu que dans ce verset l'article précède le nom, ὁ υἱὸς, le fils, ce qui répond à l'*Unigenitus*, dans la question de Satan.

Il est certain que dans les frases que nous venons de voir, l'article est nécessaire, & met de la précision dans le discours. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que les Latins eussent été fort embarassés à rendre ces idées avec clarté & sans article. Dans ces ocasions, leur frase ût peut-être été un peu plus

* V. la Mét. de P. R. & le Traité de la conformité du langage françois avec le grec, par Henri Etienne.

longue que la nôtre ; mais dans une infinité d'autres frases, combien n'ont-ils pas plus de concision que nous, sans avoir moins de clarté !

On dit que les Latins étoient réduits à rendre par une frase générale, ces trois ci : *Donez-moi le pain ; donez-moi un pain ; donez-moi du pain.* Mais n'auroient-ils pas pu dire ? *Da mihi istum panem ; unum panem ; de pane.* Quand ils disoient simplement, *da mihi panem*, les circonstances déterminoient assés le sens ; come il n'y a que le lieu, ou tèle autre circonstance, qui détermine Louis XV, quand nous disons *le Roi.*

Ce n'est pas que je croie notre langue inférieure à aucune autre, soit morte, soit vivante. Si l'on prétend que le latin étoit, par la vivacité des ellipses & par la variété des inversions, plus propre à l'éloquence, le françois le seroit plus à la filosofie, par l'ordre & la simplicité de sa sintaxe. Les tours éloquens pouroient quelquefois être aus dépens d'une certaine justesse. L'*à-peu-près* sufiroit en éloquence & en poësie, pourvû qu'il y ût de la chaleur & des images, parce qu'il s'agit plus de toucher, d'émouvoir & de persuader, que de démontrer & de convaincre ; mais la filosofie veut de la précision.

Cependant les langues des peuples policés par les lètres, les siences & les arts, ont leurs avantages respectifs dans toutes les matières. S'il est vrai qu'il n'y ait point de traduction exacte qui égale l'origi-

nal, c'eſt qu'il n'y a point de langues *paralèles*, même entre les modernes. Qu'il me ſoit permis de ſuivre cète figure : s'il s'agit d'aligner dans une traduction une langue moderne ſur une anciène, le traducteur trouve à chaque pas des angles qui ne ſont guère coreſpondans. Il s'enſuit que la langue la plus favorable eſt cèle dans laquèle on penſe & l'on ſent le mieus. La ſupériorité d'une langue pouroit bien n'être que la ſupériorité de ceus qui ſavent l'employer. L'avantage le plus réel vient de la richeſſe, de l'abondance des termes, enfin, du nombre des ſignes d'idées : ainſi cète queſtion ne ſeroit qu'une afaire de calcul.

De tout ce qui vient d'être dit ſur l'article, on peut conclure qu'il ſert très-ſouvent à la préciſion, quoiqu'il y ait des ocaſions où il n'eſt que d'une néceſſité d'uſage : c'eſt ſans doute ce qui a fait dire un peu trop légèrement par Jule Scaliger, en parlant de l'article, *otioſum loquaciſſimæ gentis inſtrumentum.*

Je finirai ce qui concerne l'article par l'examen d'une queſtion ſur laquèle l'Académie a ſouvent été conſultée ; c'eſt au ſujet du *pronom ſupléant le* & *la*, que je diſtingue fort de l'article. On demande à une fame, êtes-vous *mariée ?* èle doit répondre, je *le* ſuis, & non pas, je *la* ſuis. Si la queſtion eſt faite à pluſieurs, la réponſe eſt encore, nous *le* ſomes, & non pas, nous *les* ſomes. Mais ſi la queſ-

tion s'adressoit à une fame entre plusieurs auttes, en lui demandant, êtes-vous *la mariée; la nouvèle mariée ?* la réponse seroit, je *la* suis. Ètes-vous *nouvèlement mariée ?* je *le* suis. Le pronom supléant *le*, répond à toute frase pareille, quelqu'étendue qu'èle ût. Exemple. On a cru long-tems que l'ascension de l'eau dans les pompes, venoit de l'horreur du vide; on ne *le* croit plus. *Le*, suplée toute la proposition; ce qui l'a fait nomer pronom *supléant*.

Tèle est la règle fixe; mais je ne sache pas qu'on l'ait encore apuyée d'un principe: le voici. Toutes les fois qu'il s'agit d'adjectif, soit masculin ou féminin, singulier ou pluriel, ou d'une proposition résumée par ellipse, *le* est un pronom de tout genre & de tout nombre. S'il s'agit de substantifs, on y répond par *le*, *la*, *les*, suivant le genre & le nombre. Exemple. Vous avez vu *le* Prince, je *le* vêrai aussi, je vêrai *lui*; *la* Princesse, je *la* vêrai, je vêrai *èle*; *les* Ministres, je *les* vêrai, je vêrai *eus*. On emploie ici les articles qui font alors la fonction de pronoms, & le deviènent en éfet par la supression des substantifs; car si l'on répétoit les substantifs, *le*, *la*, *les* redeviendroient articles. Tout consiste donc dans la règle sur ces pronoms, à distinguer les substantifs, les adjectifs & les ellipses.

Des Grammairiens demandent pourquoi dans cète frase; je n'ai point vu *la* pièce nouvèle, mais je *la* vêrai, ces deus *la* ne seroient pas de même

nature? c'eſt, répondrai-je, qu'ils n'en peuvent être. Le premier *la* eſt l'article, & le ſecond un pronom, quoiqu'ils aient la même origine. Ce ſont à la vérité deus homonimes, come *mur, murus*, & *mûr, maturus*, dont l'un eſt ſubſtantif & l'autre adjectif. Le matériel d'un mot ne décide pas de ſa nature, & malgré la parité de ſon & d'ortografe, les deus *la* ne ſe reſſemblent pas plus qu'un home mûr & une muraille. A l'égard de l'origine, èle ne décide encore de rien. *Maturitas* venant de *maturus*, ne laiſſe pas d'en diférer. C'eſt, dira-t-on peut-être ici, une diſpute de mots; j'y conſens: mais en fait de Grammaire & de Filoſofie, une queſtion de mots, eſt une queſtion de choſes.

CHAPITRE VIII.

Des Pronoms.

COMME les hommes ont été obligés de parler ſouvent des mêmes choſes dans un même diſcours, & qu'il eût été importun de répéter toujours les mêmes noms, ils ont inventé certains mots pour tenir la place de ces noms, & que pour cette raiſon ils ont appellés *Pronoms*.

Premièrement, ils ont reconnu qu'il étoit ſouvent inutile & de mauvaiſe grâce de ſe

nommer ſoi-même ; & ainſi ils ont introduit le Pronom de la premiere perſonne, pour mettre au lieu du nom de celui qui parle: *Ego;* moi, je.

Pour n'être pas auſſi obligés de nommer celui à qui on parle, ils ont trouvé bon de le marquer par un mot qu'ils ont appellé Pronom de la ſeconde perſonne : *Tu;* toi, tu ou vous.

Et pour n'être pas obligés non plus de répéter les noms des autres perſonnes ou des autres choſes dont on parle, ils ont inventé les pronoms de la troiſieme perſonne: *ille*, *illa*, *illud* ; il, elle, lui, &c. Et de ceux-ci il y en a qui marquent comme au doigt la choſe dont on parle, & qu'à cauſe de cela on nomme démonſtratifs ; comme *hic*, celui-ci : *iſte*, celui-là, &c.

Il y en a auſſi un qu'on nomme réciproque, c'eſt-à-dire, qui rentre dans lui-même ; qui eſt, *ſui*, *ſibi*, *ſe* ; ſe. *Pierre s'aime. Caton s'eſt tué.*

Ces pronoms faiſant l'office des autres noms, en ont auſſi les propriétés : comme,

LES NOMBRES ſingulier & plurier : *je*, *nous* ; *tu*, *vous* : mais en françois on ſe ſert ordinairement du plurier *vous* au lieu du ſingulier *tu* ou *toi*, lors même que l'on parle à une ſeule perſonne : *Vous êtes un homme de promeſſe.*

Les genres : *il*, *elle ;* mais le pronom de la premiere perſonne eſt toujours commun; & celui de la ſeconde auſſi, hors l'hébreu, & les langues qui l'imitent, où le maſculin אַתָּא eſt diſtingué du féminin אַתְּ.

Les cas : *Ego, me;* je, me, moi. Et même nous avons déjà dit en paſſant, que les langues qui n'ont point de cas dans les noms, en ont ſouvent dans les pronoms.

C'eſt ce que nous voyons en la nôtre, où l'on peut conſidérer les pronoms ſelon trois uſages que nous marquerons par cette table.

Avant les Verbes au			Partout ailleurs.	
Nominat.	*Datif.*	*Accuſ.*	*Ablatif.*	*Genitif, &c.*
Je nous	me		moi	
Tu vous	te		toi	
	ſe		ſoi	
Il, elle Ils, elles	lui leur	le, la les	lui eux	elle elles.

Mais il y a quelques remarques à faire ſur cette table.

La 1. eſt que pour abréger, je n'ai mis *nous* & *vous* qu'une ſeule fois, quoiqu'ils ſe diſent partout avant les verbes, après les verbes, & en tous les cas. C'eſt pourquoi il n'y a aucune difficulté, dans le langage ordinaire, aux pronoms de la premiere & de la ſeconde perſonne, parce qu'on n'y emploie que *nous*, *vous*.

La 2. eſt que ce que nous avons marqué comme le datif & l'accuſatif du pronom *il*, pour être mis avant les verbes, ſe met auſſi après les verbes quand ils ſont à l'impératif. *Vous lui dites ; Dites-lui. Vous leur dites ; Dites-leur. Vous le menez ; menez-le. Vous la conduiſez ; conduiſez-la.* Mais *me*, *te*, *ſe*, ne ſe diſent jamais qu'avant le verbe. *Vous me parlez. Vous me menez.* Et ainſi, quand le verbe eſt à l'impératif, il faut mettre *moi* au lieu de *me*. *Parlez-moi. Menez-moi.* C'eſt à quoi Monſieur de Vaugelas ſemble n'avoir pas pris garde, puiſque cherchant la raiſon pourquoi on dit *menez-l'y*, & qu'on ne dit pas *menez-m'y*, il n'en a point trouvé d'autre que la cacophonie : au-lieu qu'étant clair que *moi* ne ſe peut point apoſtropher, il faudroit, afin qu'on pût dire *menez-m'y*, qu'on dît auſſi *menez-me ;* comme on peut dire *menez-l'y*, parce qu'on dit *menez-le*.

Or *menez-me* n'eſt pas françois, & par conſéquent *menez-m'y* ne l'eſt pas auſſi.

La 3. remarque eſt que quand les pronoms ſont avant les verbes ou après les verbes à l'impératif, on ne met point au datif la particule *à*. *Vous me donnez ; donnez-moi*, & non pas *donnez à moi*, à moins que l'on n'en redouble le pronom, où l'on ajoûte ordinairement *même*, qui ne ſe joint aux pronoms qu'en la troiſieme perſonne. *Dites-le-moi à moi : Je vous le donne à vous : Il me le promet à moi-même : Dites-leur à eux-mêmes : Trompez-la elle-même : Dites-lui à elle-même.*

La 4. eſt que dans le pronom *il*, le nominatif *il* ou *elle*, & l'accuſatif *le* ou *la*, ſe diſent indifféremment de toutes ſortes de choſes; au-lieu que le datif, l'ablatif, le génitif & le pronom *ſon*, *ſa*, qui tient lieu du génitif, ne ſe doivent dire ordinairement que des perſonnes.

Ainſi l'on dit fort bien d'une maiſon de campagne ; *Elle eſt belle, je la rendrai belle :* mais c'eſt mal parler que de dire ; *Je lui ai ajoûté un pavillon : Je ne puis vivre ſans elle : C'eſt pour l'amour d'elle que je quitte ſouvent la ville : Sa ſituation me plaît.* Pour bien parler, il faut dire : *J'y ai ajoûté un pavillon : Je ne puis vivre ſans cela*, ou *ſans*

le divertiſſement que j'y prens : Elle eſt cauſe que je quitte ſouvent la ville : La ſituation m'en plaît.

Je ſais bien que cette règle peut ſouffrir des exceptions. Car 1. les mots qui ſignifient une multitude de perſonnes, comme *Egliſe*, *peuple*, *compagnie*, n'y ſont point ſujets.

2. Quand on anime les choſes, & qu'on les regarde comme des perſonnes, par une figure qu'on appelle *Proſopopée*, on y peut employer les termes qui conviennent aux perſonnes.

3. Les choſes ſpirituelles, comme *la volonté*, *la vertu*, *la vérité*, peuvent ſouffrir les expreſſions perſonnelles; & je ne crois pas que ce fût mal parler que de dire : *L'amour de Dieu a ſes mouvemens, ſes deſirs, ſes joies, auſſi-bien que l'amour du monde : J'aime uniquement la vérité; j'ai des ardeurs pour elle, que je ne puis exprimer.*

4. L'uſage a autoriſé qu'on ſe ſerve du pronom *ſon*, en des choſes tout-à-fait propres ou eſſentielles à celles dont on parle. Ainſi l'on dit qu'*une riviere eſt ſortie de ſon lit*; qu'*un cheval a rompu ſa bride, a mangé ſon avoine*; parce que l'on conſidere l'avoine comme une nourriture tout-à-fait propre au cheval : que *chaque choſe ſuit l'inſtinct*

l'instinct de sa nature; que chaque chose doit être en son lieu; qu'une maison est tombée d'elle-même; n'y ayant rien de plus essentiel à une chose que ce qu'elle est. Et cela me feroit croire que cette regle n'a pas lieu dans les discours de science, où l'on ne parle que de ce qui est propre aux choses; & qu'ainsi l'on peut dire d'un mot, *sa signification principale est telle;* & d'un triangle, *son plus grand côté est celui qui soutient son plus grand angle.*

Il peut y avoir encore d'autres difficultés sur cette regle, ne l'ayant pas assez méditée pour rendre raison de tout ce qu'on y peut opposer: mais au moins il est certain que, pour bien parler, on doit ordinairement y prendre garde, & que c'est une faute de la négliger, si ce n'est en des phrases qui sont autorisées par l'usage, ou si l'on n'en a quelque raison particuliere. M. de Vaugelas néanmoins ne l'a pas remarquée; mais une autre toute semblable touchant le *Qui*, qu'il montre fort bien ne se dire que des personnes; hors le nominatif, & l'accusatif *Que.*

Jusques ici nous avons expliqué les pronoms principaux & primitifs: mais il s'en forme d'autres qu'on appelle possessifs; de la même sorte que nous avons dit qu'il se

faiſoit des adjectifs des noms qui ſignifient des ſubſtances, en y ajoûtant une ſignification confuſe, comme *de terre*, *terreſtre*. Ainſi *meus*, *mon*, ſignifie diſtinctement *moi*, & confuſément quelque choſe qui m'appartient & qui eſt à moi. *Meus liber*, mon livre, c'eſt-à-dire, *le livre de moi*, comme le diſent ordinairement les Grecs, *βίβλος μου*.

Il y a de ces pronoms en notre langue, qui ſe mettent toujours avec un nom ſans article; *mon*, *ton*, *ſon*, & les pluriers *nos*, *vos*: d'autres qui ſe mettent toujours avec l'article ſans nom; *mien*, *tien*, *ſien*, & les pluriers *nôtres*, *vôtres*: & il y en a qui ſe mettent en toutes les deux manieres, *notre & votre* au ſingulier, *leur* & *leurs*. Je n'en donne point d'exemples, car cela eſt trop facile. Je dirai ſeulement que c'eſt la raiſon qui a fait rejetter cette vieille façon de parler, *un mien ami*, *un mien parent*; parce que *mien* ne doit être mis qu'avec l'article *le* & ſans nom. *C'eſt le mien*, *ce ſont les nôtres*, &c.

REMARQUES.

Les Grammairiens n'ont pas aſſés diſtingué la nature des pronoms, qui n'ont été inventés que pour

tenir la place des noms, en rapeler l'idée, & en éviter la répétition trop fréquente. *Mon*, *ton*, *ſon*, ne ſont point des pronoms, puiſqu'ils ne ſe mètent pas à la place des noms, mais avec les noms mêmes. Ce ſont des adjectifs qu'on peut appeler *poſſeſſifs*, quant à leur ſignification, & *pronominaus*, quant à leur origine. *Le mien*, *le tien*, *le ſien*, ſemblent être de vrais pronoms. Exemple: Je défens *ſon* ami, qu'il défende *le mien; ami* eſt ſous-entendu en parlant du *mien.* Si le ſubſtantif étoit exprimé, le mot *mien* deviendroit alors adjectif poſſeſſif, ſuivant l'ancien langage, un *mien* ami; au lieu que le ſubſtantif *ami* étant ſuprimé, *mien*, précédé de l'article, eſt pris ſubſtantivement, & peut être regardé come pronom. Si l'on admet ce principe, *notre* & *votre* ſeront adjectifs ou pronoms, ſuivant leur emploi. Come adjectifs, ils ſe mètent toujours avec & avant le nom, ſont des deus genres quant à la choſe poſſédée, marquent pluralité quant aux poſſeſſeurs, & la premiere ſilabe eſt brève. *Nŏtre* bien, *nŏtre* patrie; *vŏtre* pays, *vŏtre* nation, en parlant à pluſieurs. Si l'on ſuprime le ſubſtantif, *notre* & *votre* prènent l'article qui marque le genre, deviènent pronoms, & la premiere ſilabe eſt longue. Exemple. Voici *nŏtre* emploi, & *le vōtre; nŏtre* place & *la vōtre.* Come adjectifs, ils ont pour pluriel *nos* & *vos*, qui ſont des deus genres; *nos* biens, *vos* richeſſes. Come pronoms, *notre* & *votre* au pluriel,

ſont précédés de l'article *les* des deus genres. Exemple. Voici *nos* droits, voilà *les vōtres;* voici *nos* raiſons, voyons *les vōtres.* Si l'on énonçoit les ſubſtantifs dans les derniers membres des deux fraſes, les pronoms redeviendroient adjectifs, ſuivant l'ancien langage : les droits *nōtres.*

Leur peut être conſidéré ſous trois aſpects. Come pronom perſonel du pluriel de *lui*, il ſignifie *à eus*, *a èles*, & l'on n'écrit ni ne prononce *leurs* avec *s.* Exemple. *Ils* ou *èles* m'ont écrit, je *leur* ai répondu.

Come adjectif poſſeſſif, *leur* s'emploie au ſingulier & au pluriel; *leur* bien, *leurs* biens.

Come pronom poſſeſſif, il eſt précédé de l'article, & ſuſceptible de genre & de nombre: *le leur*, *la leur*, *les leurs.*

L'uſage ſeul peut inſtruire de l'emploi des mots; mais les Grammairiens ſont obligés à plus de préciſion. On doit définir & qualifier les mots ſuivant leur valeur, & non pas ſur leur ſon matériel. S'il faut éviter les diviſions inutiles, qui chargeroient la mémoire ſans éclairer l'eſprit, on ne doit pas du moins confondre les eſpèces diférentes. Il eſt important de diſtinguer entre les mots d'une langue, ceus qui marquent des ſubſtances rèèles ou abſtraites, les vrais pronoms, les qualificatifs, les adjectifs fiſiques ou métafiſiques; les mots qui, ſans doner aucune notion préciſe de ſubſtance ou de

mode, ne ſont qu'une déſignation, une indication, & n'excitent qu'une idée d'exiſtènce, tels que *celui*, *cèle*, *ceci*, *cela*, &c. que les circonſtances ſeules déterminent, & qui ne ſont que des termes métafiſiques, propres à marquer de ſimples concepts, & les diférentes vues de l'eſprit.

Les Grammairiens peuvent avoir diférens ſiſtêmes ſur la nature & le nombre des pronoms. Peut-être, filoſofiquement parlant, n'y a-t-il de vrai pronom que celui de la troiſième perſonne; *il*, *èle*, *eus*, *èles*: car celui de la première marque uniquement cèle qui parle, & celui de la ſeconde cèle à qui l'on parle; indication aſſés ſuperflue, puiſqu'il eſt impoſſible de s'y méprendre. Le latin & le grec en uſoient rarement, & ne ſe faiſoient pas moins entendre; au-lieu que le pronom de la troiſième perſone eſt abſolument néceſſaire dans toutes les langues, ſans quoi on ſeroit obligé à une répétition inſupportable de nom. Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de changer la nomenclature, entrepriſe inutile, peut-être impoſſible, & dont le ſuccès n'opéreroit, pour l'art d'écrire, aucun avantage.



CHAPITRE IX.

Du Pronom appellé Relatif.

IL y a encore un autre pronom, qu'on appelle Relatif, *Qui, quæ, quod: Qui, lequel, laquelle.*

Ce pronom relatif a quelque chofe de commun avec les autres pronoms, & quelque chofe de propre.

Ce qu'il a de commun, eft qu'il fe met au lieu du nom, & plus généralement méme que tous les autres pronoms, fe mettant pour toutes les perfonnes. *Moi* QUI *fuis Chrétien: Vous* QUI *êtes Chrétien: Lui* QUI *eft Roi.*

Ce qu'il a de propre peut être confidéré en deux manieres.

La 1. en ce qu'il a toujours rapport à un autre nom ou pronom, qu'on appelle antécédent, comme: *Dieu qui eft faint. Dieu* eft l'antécédent du Relatif *qui.* Mais cet antécédent eft quelquefois fous-entendu & non exprimé, fur-tout dans la langue latine, comme on l'a fait voir dans la nouvelle Méthode pour cette langue.

La 2. chofe que le Relatif a de pro-

pre, & que je ne ſache point avoir encore été remarquée par perſonne, eſt que la propoſition dans laquelle il entre, (qu'on peut appeller *incidente,*) peut faire partie du ſujet ou de l'attribut d'un autre propoſition, qu'on peut appeller principale.

On ne peut bien entendre ceci, qu'on ne ſe ſouvienne de ce que nous avons dit dès le commencement de ce diſcours, qu'en toute propoſition il y a un ſujet, qui eſt ce dont on affirme quelque choſe, & un attribut, qui eſt ce qu'on affirme de quelque choſe. Mais ces deux termes peuvent être ou ſimples, comme quand je dis, *Dieu eſt bon :* ou complexes, comme quand je dis, *Un habile Magiſtrat eſt un homme utile à la République.* Car ce dont j'affirme n'eſt pas ſeulement *un Magiſtrat*, mais *un habile Magiſtrat :* & ce que j'affirme n'eſt pas ſeulement qu'il eſt *homme,* mais qu'il eſt *homme utile à la République.* On peut voir ce qui a été dit dans la Logique ou Art de penſer, ſur les propoſitions complexes. *Part.* 2. *chap.* 3. 4. 5. & 6.

Cette union de pluſieurs termes dans le ſujet & dans l'attribut eſt quelquefois telle, qu'elle n'empêche pas que la propoſition ne ſoit ſimple, ne contenant en ſoi qu'un ſeul jugement, ou affirmation, comme

quand je dis : *La valeur d'Achille a été cauſe de la priſe de Troie.* Ce qui arrive toujours toutes les fois que des deux ſubſtatifs qui entrent dans le ſujet ou l'attribut de la propoſition, l'un eſt régi par l'autre.

Mais d'autres fois auſſi, ces ſortes de propoſitions dont le ſujet ou l'attribut ſont composés de pluſieurs termes, enferment, au moins dans notre eſprit, pluſieurs jugemens, dont on peut faire autant de propoſitions; comme quand je dis : *Dieu inviſible a créé le monde viſible:* il ſe paſſe trois jugemens dans mon eſprit, renfermés dans cette propoſition. Car je juge premierement que *Dieu eſt inviſible.* 2. Qu'il *a créé le monde.* 3. Que *le monde eſt viſible.* Et de ces trois propoſitions, la ſeconde eſt la principale & l'eſſentielle de la propoſition : mais la premiere & la troiſieme ne ſont qu'incidentes, & ne font que partie de la principale, dont la premiere en compoſe le ſujet, & la derniere l'attribut.

Or ces propoſitions incidentes ſont ſouvent dans notre eſprit, ſans être exprimées par des paroles, comme dans l'exemple propoſé. Mais quelquefois auſſi on les marque expreſſément; & c'eſt à quoi ſert

le relatif : comme quand je réduis le même exemple à ces termes : *Dieu*, QUI *est invisible, a créé le monde*, QUI *est visible*.

Voilà donc ce que nous avons dit être propre au Relatif, de faire que la proposition dans laquelle il entre, puisse faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition.

Sur quoi il faut remarquer, 1. que, lorsqu'on joint ensemble deux noms, dont l'un n'est pas en régime, mais convient avec l'autre, soit par apposition, comme *Urbs Roma*, soit comme adjectif, comme *Deus sanctus*, sur-tout si cet adjectif est un participe, *canis currens*, toutes ces façons de parler enferment le relatif dans le sens, & se peuvent résoudre par le relatif : *Urbs quæ dicitur Roma : Deus qui est sanctus : Canis qui currit :* & qu'il dépend du génie des langues de se servir de l'une ou de l'autre maniere. Et ainsi nous voyons qu'en latin on emploie d'ordinaire le participe : *Video canem currentem :* & en françois le relatif : *Je vois un chien qui court.*

2. J'ai dit que la proposition du Relatif peut faire *partie* du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeller principale : car elle ne fait jamais ni

le ſujet entier, ni l'attribut entier ; mais il y faut joindre le mot dont le relatif tient la place, pour en faire le ſujet entier, & quelque autre mot pour en faire l'attribut entier. Par exemple, quand je dis : *Dieu qui eſt inviſible, eſt le créateur du monde qui eſt viſible : Qui eſt inviſible* n'eſt pas tout le ſujet de cette propoſition, mais il y faut ajouter *Dieu :* & *qui eſt viſible* n'en eſt pas tout l'attribut, mais il y faut ajouter *le créateur du monde.*

3. Le relatif peut être ou ſujet ou partie de l'attribut de la propoſition incidente. Pour en être ſujet, il faut qu'il ſoit au nominatif ; *qui creavit mundum ; qui ſanctus eſt.*

Mais quand il eſt à un cas oblique, génitif, datif, accuſatif, alors il fait, non pas l'attribut entier de cette propoſition incidente, mais ſeulement une partie : *Deus quem amo ; Dieu que j'aime.* Le ſujet de la propoſition eſt *ego*, & le verbe fait la liaiſon & une partie de l'attribut, dont *quem* fait une autre partie ; comme s'il y avoit *Ego amo quem*, ou *Ego ſum amans quem.* Et de même ; *Cujus cœlum ſedes eſt ; duquel le ciel eſt le trône.* Ce qui eſt toujours comme ſi l'on diſoit : *Cœlum eſt ſedes cujus : Le Ciel eſt le trône duquel.*

Néanmoins dans ces rencontres mêmes, on met toujours le relatif à la tête de la proposition (quoique selon le sens, il ne dût être qu'à la fin,) si ce n'est qu'il soit gouverné par une préposition: car la préposition précede, au moins ordinairement: *Deus à quo mundus est conditus:* Dieu par qui le monde a été créé.

SUITE DU MÊME CHAPITRE.

Diverses difficultés de Grammaire, qu'on peut expliquer par ce principe.

Ce que nous avons dit des deux usages du Relatif, l'un d'être pronom, & l'autre de marquer l'union d'une proposition avec une autre, sert à expliquer plusieurs choses dont les Grammairiens sont bien empêchés de rendre raison.

Je les réduirai ici en trois classes, & j'en donnerai quelques exemples de chacune.

La premiere, où le relatif est visiblement pour une conjonction, & un pronom démonstratif.

La ſeconde, où il ne tient lieu que de conjonction.

Et la troiſieme, où il tient lieu de démonſtratif, & n'a plus rien de conjonction.

Le relatif tient lieu de conjonction & de démonſtratif, lorſque Tite-Live, par exemple, a dit, parlant de Junius Brutus : *Is quum primores civitatis, in quibus fratrem ſuum ab avunculo interfectum audiſſet :* car il eſt viſible que *in quibus* eſt là pour *& in his ;* de ſorte que la phraſe eſt claire & intelligible, ſi on la réduit ainſi : *Quùm primores civitatis, & in his fratrem ſuum interfectum audiſſet :* au-lieu que, ſans ce principe, on ne peut la réſoudre.

Mais le relatif perd quelquefois ſa force de démonſtratif, & ne fait plus que l'office de conjonction.

Ce que nous pouvons conſidérer en deux rencontres particulieres.

La premiere eſt une façon de parler fort ordinaire dans la langue hébraïque, qui eſt que lorſque le relatif n'eſt pas le ſujet de la propoſition dans laquelle il entre, mais ſeulement partie de l'attribut, comme lorſque l'on dit, *pulvis quem projicit ventus ;* les Hébreux alors ne laiſſent au relatif que le dernier uſage, de mar-

quer l'union de la propoſition avec une autre ; & pour l'autre uſage, qui eſt de tenir la place du nom, ils l'expriment par le pronom démonſtratif, comme s'il n'y avoit point de relatif ; de ſorte qu'ils diſent : *quem projicit eum ventus.* Et ces ſortes d'expreſſions ont paſſé dans le Nouveau Teſtament, où S. Pierre faiſant alluſion à un paſſage d'Iſaïe, dit de JÉSUS-CHRIST, οὗ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε. *Cujus livore ejus ſanati eſtis.* Les Grammairiens n'ayant pas bien diſtingué ces deux uſages du relatif, n'ont pu rendre aucune raiſon de cette façon de parler, & ont été réduits à dire que c'étoit un Pléonaſme, c'eſt-à-dire, une ſuperfluité inutile.

Mais cela n'eſt pas même ſans exemple dans les meilleurs Auteurs Latins, quoique les Grammairiens ne l'aient pas entendu : car c'eſt ainſi que Tite-Live a dit, par exemple : *Marcus Flavius Tribunus plebis, tulit ad populum, ut in Tuſculanos animadverteretur, quorum eorum ope ac conſilio Veliterni populo Romano bellum feciſſent.* Et il eſt ſi viſible que *quorum* ne fait là office que de conjonction, que quelques-uns ont cru qu'il y falloit lire, *quòd eorum ope :* mais c'eſt ainſi que diſent les meilleures éditions, & les plus anciens manuſcrits ; &

c'eſt encore ainſi que Plaute a parlé en ſon *Trinummus*, lorſqu'il a dit :

Inter eosne homines condalium te redipiſci poſtulas,
Quorum eorum unus ſurripuit currenti curſori ſolum ?

où *quorum* fait le même office que s'il y avoit, *Cum eorum unus ſurripuerit*, &c.

La ſeconde choſe qu'on peut expliquer par ce principe, eſt la célebre diſpute entre les Grammairiens, touchant la nature du *quòd* latin après un verbe : comme quand Cicéron dit : *Non tibi objicio quòd hominem ſpoliaſti ;* ce qui eſt encore plus commun dans les Auteurs de la baſſe latinité, qui diſent preſque toujours par *quòd*, ce qu'on diroit plus élégamment par l'infinitif : *Dico quòd tellus eſt rotunda*, pour *dico tellurem eſſe rotundam.* Les uns prétendent que ce *quòd* eſt un adverbe ou conjonction ; & les autres, que c'eſt le neutre du relatif même, *qui, quæ, quod.*

Pour moi, je crois que c'eſt le relatif qui a toujours rapport à un antécédent (ainſi que nous l'avons déjà dit), mais qui eſt dépouillé de ſon uſage de pronom, n'enfermant rien dans ſa ſignification qui faſſe partie ou du ſujet ou de l'attribut de la

propoſition incidente, & retenant ſeulement ſon ſecond uſage d'unir la propoſition où il ſe trouve, à une autre; comme nous venons de dire de l'hébraïſme, *quem projicit eum ventus.* Car dans ce paſſage de Cicéron : *Non tibi objicio quòd hominem ſpoliaſti;* ces derniers mots, *hominem ſpoliaſti,* font une propoſition parfaite, où le *quòd* qui la précede n'ajoûte rien, & ne ſuppoſe pour aucun nom : mais tout ce qu'il fait, eſt que cette même propoſition où il eſt joint, ne fait plus que la partie de la propoſition entiere : *Non tibi objicio quòd hominem ſpoliaſti ;* au-lieu que ſans le *quòd* elle ſubſiſteroit par elle-même, & feroit toute ſeule une propoſition.

C'eſt ce que nous pourrons encore expliquer en parlant de l'infinitif des verbes, où nous ferons voir auſſi que c'eſt la maniere de réſoudre le *que* des François (qui vient de ce *quòd*), comme quand on dit : *Je ſuppoſe que vous ſerez ſage : Je vous dis que vous avez tort.* Car ce *que* eſt là tellement dépouillé de la nature de pronom, qu'il n'y fait office que de liaiſon, laquelle fait voir que ces propoſitions, *vous ſerez ſage, vous avez tort*, ne font que partie des propoſitions entieres ; *je ſuppoſe*, &c. *je vous dis*, &c.

Nous venons de marquer deux rencontres où le relatif, perdant ſon uſage de pronom, ne retient que celui d'unir deux propoſitions enſemble : mais nous pouvons au contraire remarquer deux autres rencontres où le relatif perd ſon uſage de liaiſon, & ne retient que celui de pronom. La premiere eſt dans une façon de parler où les Latins ſe ſervent ſouvent du relatif, en ne lui donnant preſque que la force d'un pronom démonſtratif, & lui laiſſant fort peu de ſon autre uſage, de lier la propoſition dans laquelle on l'emploie, à une autre propoſition. C'eſt ce qui fait qu'ils commencent tant de périodes par le relatif, qu'on ne ſauroit traduire dans les langues vulgaires que par le pronom démonſtratif, parce que la force du relatif, comme liaiſon, y étant preſque toute perdue, on trouveroit étrange qu'on y en mît un. Par exemple, Pline commence ainſi ſon Panégyrique : *Benè ac ſapienter, P. C. majores inſtituerunt, ut rerum agendarum, ità dicendi initium à precationibus capere, quòd nihil ritè, nihilque providenter homines ſine Deorum immortalium ope, conſilio, honore, auſpicarentur.* QUI *mos, cui potiùs quàm Conſuli, aut quandò magis uſurpandus colenduſque eſt ?*

Il eſt certain que ce *Qui* commence plutôt une nouvelle période, qu'il ne joint celle-ci à la précédente; d'où vient même qu'il eſt précédé d'un point : & c'eſt pourquoi, en traduiſant cela en François, on ne mettroit jamais, *laquelle coutume*, mais *cette coutume*, commençant ainſi la ſeconde période : *Et par qui* CETTE COUTUME *doit-elle être plûtôt obſervée, que par un Conſul?* &c.

Cicéron eſt plein de ſemblables exemples, comme, Orat. V. in Verrem. *Itaque alii Cives Romani, ne cognoſcerentur, capitibus obvolutis à carcere ad palum, atque ad necem rapiebantur: alii, cùm à multis Civibus Romanis recognoſcerentur, ab omnibus defenderentur, ſecuri feriebantur.* QUORUM *ego de acerbiſſimâ morte, crudeliſſimoque cruciatu dicam, cùm eum locum tractare cœpero.* Ce *quorum*, ſe traduiroit en françois, comme s'il y avoit, *de illorum morte.*

L'autre rencontre où le relatif ne retient preſque que ſon uſage de pronom, c'eſt dans l'ὅτι des Grecs, dont la nature n'avoit encore été aſſez exactement obſervée de perſonne que je ſache, avant la Méthode Grecque. Car quoique cette particule ait ſouvent beaucoup de rapport avec le *quòd* latin, & qu'elle ſoit priſe

du pronom relatif de cette langue, comme le *quòd* eſt pris du relatif latin ; il y a ſouvent néanmoins cette différence notable entre la nature du *quòd* & de l'ὅτι, qu'au-lieu que cette particule latine n'eſt que le relatif dépouillé de ſon uſage de pronom, & ne retenant que celui de liaiſon, la particule grecque au contraire eſt le plus ſouvent dépouillée de ſon uſage de liaiſon, & ne retient que celui de pronom. Sur quoi l'on peut voir la Nouv. Méth. Latine, *Remarques ſur les adverbes*, *n.* 4. & la Nouv. Méth. Grecque, *liv.* 8. *chap.* 11. Ainſi, par exemple, lorſque dans l'Apocalypſe, *chap.* 3, JÉSUS-CHRIST faiſant reproche à un Evêque qui avoit quelque ſatisfaction de lui-même, lui dit : λεγεὶς ὅτι πλȣσιὸς εἰμι ; *dicis quòd dives ſum* ; ce n'eſt pas à dire, *quòd ego qui ad te loquor dives ſum* ; mais *dicis hoc*, vous dites cela, ſçavoir, *dives ſum*, je ſuis riche : de ſorte qu'alors il y a deux oraiſons ou propoſitions ſéparées, ſans que la ſeconde faſſe partie de la premiere ; tellement que l'ὅτι n'y fait nullement office de relatif ni de liaiſon. Ce qui ſemble avoir été pris de la coutume des Hébreux, comme nous dirons ci-après, *chap.* 17, & ce qui eſt très-néceſſaire à remarquer pour réſoudre quan-

tité de propoſitions difficiles dans la langue grecque.

CHAPITRE X.

Examen d'une regle de la langue françoiſe, qui eſt qu'on ne doit pas mettre le relatif après un nom ſans article.

CE qui m'a porté à entreprendre d'examiner cette regle, eſt qu'elle me donne ſujet de parler en paſſant de beaucoup de choſes aſſez importantes pour bien raiſonner ſur les langues, qui m'obligeroient d'être trop long, ſi je les voulois traiter en particulier.

Monſieur de Vaugelas eſt le premier qui a publié cette regle, entre pluſieurs autres très-judicieuſes, dont ſes remarques ſont remplies : Qu'après un nom ſans article on ne doit point mettre de *qui*. Ainſi l'on dit bien : *Il a été traité avec violence ;* mais ſi je veux marquer que cette violence a été tout-à-fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article : *Il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine.*

Cela paroît d'abord fort raiſonnable :

mais comme il se rencontre plusieurs façons de parler en notre langue, qui ne semblent pas conformes à cette regle; comme entre autres celle-ci: *Il agit en Politique qui sait gouverner. Il est coupable de crimes qui méritent châtiment. Il n'y a homme qui sache cela. Seigneur, qui voyez ma misere, assistez-moi. Une sorte de bois qui est fort dur :* j'ai pensé si on ne pourroit point la concevoir en des termes qui la rendissent plus générale, & qui fissent voir que ces façons de parler & autres semblables qui y paroissent contraires, n'y sont pas contraires en effet. Voici donc comme je l'ai conçue.

Dans l'usage présent de notre langue, on ne doit point mettte de *qui* après un nom commun, s'il n'est déterminé par un article, ou par quelque autre chose qui ne le détermine pas moins que feroit un article.

Pour bien entendre ceci, il faut se souvenir qu'on peut distinguer deux choses dans le nom commun, la signification, qui est fixe, (car c'est par accident si elle varie quelquefois, par équivoque ou par métaphore), & l'étendue de cette signification, qui est sujette à varier selon que le nom se prend, ou pour toute l'espece,

ou pour une partie certaine ou incertaine.

Ce n'eſt qu'au regard de cette étendue que nous diſons qu'un nom commun eſt *indéterminé*, lorſqu'il n'y a rien qui marque s'il doit être pris généralement ou particulierement ; & étant pris particulierement, ſi c'eſt pour un particulier certain ou incertain. Et au contraire nous diſons qu'un nom eſt *déterminé*, quand il y a quelque choſe qui en marque la détermination. Ce qui fait voir que par *déterminé* nous n'entendons pas *reſtreint*, puiſque, ſelon ce que nous venons de dire, un nom commun doit paſſer pour *déterminé*, lorſqu'il y a quelque choſe qui marque qu'il doit être pris dans toute ſon étendue ; comme dans cette propoſition : *Tout homme eſt raiſonnable.*

C'eſt ſur cela que cette regle eſt fondée ; car on peut bien ſe ſervir du nom commun, en ne regardant que ſa ſignification ; comme dans l'exemple que j'ai propoſé : *Il a été traité avec violence* ; & alors il n'eſt point beſoin que je le détermine ; mais ſi on en veut dire quelque choſe de particulier, ce que l'on fait en ajoutant un *qui*, il eſt bien raiſonnable que dans les langues qui ont des articles pour déterminer

l'étendue des noms communs, on s'en ſerve alors, afin qu'on connoiſſe mieux à quoi doit ſe rapporter ce *qui*, ſi c'eſt à tout ce que peut ſignifier le nom commun, ou ſeulement à une partie certaine ou incertaine.

Mais auſſi l'on voit par-là que, comme l'article n'eſt néceſſaire dans ces rencontres, que pour déterminer le nom commun, s'il eſt déterminé d'ailleurs, on y pourra ajouter un *qui*, de même que s'il y avoit un article. Et c'eſt ce qui fait voir la néceſſité d'exprimer cette regle comme nous avons fait, pour la rendre générale ; & ce qui montre auſſi que preſque toutes les façons de parler qui y ſemblent contraires, y ſont conformes, parce que le nom qui eſt ſans article eſt déterminé par quelque autre choſe. Mais quand je dis *par quelque autre choſe*, je n'y comprends pas le *qui* que l'on y joint : car ſi on l'y comprenoit, on ne pécheroit jamais contre cette regle, puiſqu'on pourroit toujours dire qu'on n'emploie un *qui* après un nom ſans article, que dans une façon de parler déterminée, parce qu'elle auroit été déterminée par le *qui* même.

Ainſi, pour rendre raiſon de preſque tout ce qu'on peut oppoſer à cette regle, il

ne faut que considérer les diverses manieres dont un nom sans article peut être déterminé.

1. Il est certain que les noms propres ne signifiant qu'une chose singuliere, sont déterminés d'eux-mêmes, & c'est pourquoi je n'ai parlé dans la regle que des noms communs, étant indubitable que c'est fort bien parler que de dire : *Il imite Virgile, qui est le premier des Poëtes. Toute ma confiance est en* JÉSUS-CHRIST, qui m'a racheté.

2. Les vocatifs sont aussi déterminés par la nature même du vocatif ; de sorte qu'on n'a garde d'y désirer un article pour y joindre un *qui*, puisque c'est la suppression de l'article qui les rend vocatifs, & qui les distingue des nominatifs. Ce n'est donc point contre la regle, de dire : *Ciel, qui connoissez mes maux. Soleil, qui voyez toutes choses.*

3. *Ce, quelque, plusieurs*, les noms de nombre, comme *deux, trois*, &c. *tout, nul, aucun*, &c. déterminent aussi-bien que les articles. Cela est trop clair pour s'y arrêter.

4. Dans les propositions négatives, les termes sur lesquels tombe la négation, sont déterminés à être pris généralement

par la négation même, dont le propre est de tout ôter. C'eſt la raiſon pourquoi on dit affirmativement avec l'article : *Il a de l'argent, du cœur, de la charité, de l'ambition ;* & négativement ſans article : *Il n'a point d'argent, de cœur, de charité, d'ambition.* Et c'eſt ce qui montre auſſi que ces façons de parler ne ſont pas contraires à la regle : *Il n'y a point d'injuſtice qu'il ne commette. Il n'y a homme qui ſache cela.* Ni même celle-ci : *Eſt-il ville dans le Royaume qui ſoit plus obéiſſante?* parce que l'affirmation avec un interrogant, ſe réduit dans le ſens à une négation : *Il n'y a point de ville qui ſoit plus obéiſſante.*

5. C'eſt une regle de Logique très-véritable, que, dans les propoſitions affirmatives, le ſujet attire à ſoi l'attribut, c'eſt-à-dire, le détermine. D'où vient que ces raiſonnemens ſont faux : *L'homme eſt animal, le ſinge eſt animal, donc le ſinge eſt homme ;* parce que, *animal* étant attribut dans les deux premieres propoſitions, les deux divers ſujets ſe déterminent à deux diverſes ſortes d'*animal.* C'eſt pourquoi ce n'eſt point contre la regle de dire : *Je ſuis homme qui parle franchement,* parce que *homme* eſt déterminé par *je :* ce qui eſt ſi vrai, que le verbe qui ſuit le *qui*, eſt mieux

à la

à la premiere perſonne qu'à la troiſieme. *Je ſuis homme qui ai bien vu des choſes*, plutôt que, *qui a bien vu des choſes*.

6. Les mots *ſorte*, *eſpece*, *genre*, & ſemblables, déterminent ceux qui les ſuivent, qui pour cette raiſon ne doivent point avoir d'article. *Une ſorte de fruit*, & non pas *d'un fruit*. C'eſt pourquoi c'eſt bien dit : *Une ſorte de fruit qui eſt mûr en hiver. Une eſpece de bois qui eſt fort dur*.

7. La particule *en*, dans le ſens de l'*ut* latin, *vivit ut Rex*, *il vit en Roi*, enferme en ſoi-même l'article, valant autant que *comme un Roi*, *en la maniere d'un Roi*. C'eſt pourquoi ce n'eſt point contre la regle de dire : *Il agit en Roi qui ſait régner. Il parle en homme qui ſait faire ſes affaires ;* c'eſt-à-dire, *comme un Roi*, ou *comme un homme*, &c.

8. *De*, ſeul avec un plurier, eſt ſouvent pour *des*, qui eſt le plurier de l'article *un*, comme nous avons montré dans le chapitre de l'Article. Et ainſi ces façons de parler ſont très-bonnes, & ne ſont point contraires à la regle : *Il eſt accablé de maux qui lui font perdre patience. Il eſt chargé de dettes qui vont au-delà de ſon bien*.

9. Ces façons de parler, bonnes ou mauvaiſes : *C'eſt grêle qui tombe*, *Ce ſont*

gens habiles qui m'ont dit cela, ne ſont point contraires à la regle, parce que le *qui* ne ſe rapporte point au nom qui eſt ſans article, mais à *ce*, qui eſt de tout genre & de tout nombre. Car le nom ſans article *grêle*, *gens habiles*, eſt ce que j'affirme, & par conſéquent l'attribut, & le *qui* fait partie du ſujet dont j'affirme. Car j'affirme de *ce qui tombe* que *c'eſt de la grêle*; *de ceux qui m'ont dit cela*, que *ce ſont des gens habiles*: & ainſi le *qui* ne ſe rapportant point au nom ſans article, cela ne regarde point cette regle.

S'il y a d'autres façons de parler qui y ſemblent contraires, & dont on ne puiſſe pas rendre raiſon par toutes ces obſervations, ce ne pourront être, comme je le crois, que des reſtes du vieux ſtile, où on obmettoit preſque toujours les articles. Or c'eſt une maxime que ceux qui travaillent ſur une langue vivante, doivent toujours avoir devant les yeux, que les façons de parler qui ſont autoriſées par un uſage général & non conteſté, doivent paſſer pour bonnes, encore qu'elles ſoient contraires aux regles & à l'analogie de la langue; mais qu'on ne doit pas les alléguer pour faire douter des regles & troubler l'analogie, ni pour autoriſer par con-

ſéquent d'autres façons de parler que l'uſage n'auroit pas autoriſées. Autrement, qui ne s'arrétera qu'aux biſarreries de l'uſage, ſans obſerver cette maxime, fera qu'une langue demeurera toujoùrs incertaine, & que, n'ayant aucuns principes, elle ne pourra jamais ſe fixer.

REMARQUES.

Vaugelas ayant fait l'obſervation dont il s'agit ici, en auroit trouvé la raiſon, s'il l'ût cherchée : MM. de P. R. en voulant la doner, n'y ont pas mis aſſés de préciſion : le défaut vient de ce que le mot *déterminer* n'eſt pas défini. Ils ont ſenti qu'il ne vouloit pas dire *reſtreindre*, puiſque l'article s'emploie également avec un nom comun, pris universèlement, particulierement, ou ſingulièrement ; *l'home*, *les homes :* cependant ils ſe ſervent du mot d'*étendue*, qui ſupoſe celui de *reſtreindre.*

Déterminer, en parlant de l'article à l'égard d'un nom appellatif, général ou comun, veut dire faire prendre ce nom ſubſtantivement & individuèlement. Or l'uſage ayant mis l'article à tous les ſubſtantifs individualiſés, pour qu'un ſubſtantif ſoit pris adjectivement dans une propoſition, il n'y a qu'à ſuprimer l'article, ſans rien mètre qui en tiène lieu.

Exemples. { L'home eſt *animal.*
L'home eſt *raiſonable.*

Animal, ſubſtantif par ſoi même, mais n'ayant point l'article, eſt pris auſſi adjectivement dans la première propoſition, que *raiſonable* dans la ſeconde.

Par la même raiſon, un adjectif eſt pris ſubſtantivement, ſi l'on y met l'article. Par exemple : *Le pauvre* en ſa cabane ; *pauvre*, au moyen de l'article, eſt pris ſubſtantivement dans ce vers.

Le relatif doit toujours rapeler l'idée d'une perſonne ou d'une choſe, d'un ou de pluſieurs individus, *l'home qui*, *les homes qui*, & non pas l'idée d'un mode, d'un attribut, qui n'a point d'exiſtence propre. Or tous les ſubſtantifs réels ou métafiſiques doivent avoir, pour être pris ſubſtantivement, un article, ou quelque autre prépoſitif, come *tout*, *chaque*, *quelque*, *ce*, *mon*, *ton*, *ſon*, *un*, *deux*, *trois*, *&c.* qui ne ſe joignent qu'à des ſubſtantifs. Le relatif ne peut donc jamais ſe mètre qu'après un nom ayant un article, ou quelque autre prépoſitif. Voilà tout le ſecret de la regle de Vaugelas.

CHAPITRE XI.

Des Prépoſitions.

NOUS avons dit ci-deſſus, *chap. 6*, que les Cas & les Prépoſitions avoient été in-

ventés pour le même uſage, qui eſt de marquer les rapports que les choſes ont les unes aux autres.

Ce ſont preſque les mêmes rapports dans toutes les langues, qui ſont marqués par les prépoſitions : c'eſt pourquoi je me contenterai de rapporter ici les principaux de ceux qui ſont marqués par les prépoſitions de la langue françoiſe, ſans m'obliger à en faire un dénombrement exact, comme il ſeroit néceſſaire pour une Grammaire particuliere.

Je crois donc qu'on peut réduire les principaux de ces rapports à ceux

De lieu, de ſituation, d'ordre.		chez	*Il eſt chez le Roi.*
		dans	*Il eſt dans Paris.*
		en	*Il eſt en Italie.*
		à	*Il eſt à Rome.*
		hors	*Cette maiſon eſt hors de la ville.*
		ſur ou ſus	*Il eſt ſur la mer.*
		ſous	*Tout ce qui eſt ſous le Ciel.*
		devant	*Un tel marchoit devant le Roi.*
		après	*Un tel marchoit après le Roi.*
Du tems.		avant	*Avant la guerre.*
		pendant	*Pendant la guerre.*
		depuis	*Depuis la guerre.*
Du terme	où l'on tend,	en	*Il va en Italie.*
		à	*à Rome.*
		vers	*L'aimant ſe tourne vers le Nord.*
		envers	*Son amour envers Dieu.*
	que l'on quitte.	de	*Il part de Paris.*

De la cauſe	efficiente,	par	*Maiſon bâtie par un architecte,*
	matérielle,	de	*de pierre & de brique,*
	finale.	pour	*pour y loger.*
Autres rapports de	Union,	avec	*les ſoldats avec leurs Officiers.*
	ſéparation,	ſans	*les ſoldats ſans leurs Officiers.*
	exception,	outre	*Compagnie de cent ſoldats outre les Officiers.*
	oppoſition,	contre	*ſoldats révoltés contre leurs Officiers.*
	retranchement,	de	*ſoldats retranchés du régiment.*
	permutation,	pour	*rendre un priſonnier pour un autre.*
	conformité.	ſelon	*ſelon la raiſon.*

Il y a quelques remarques à faire ſur les prépoſitions, tant pour toutes les langues, que pour la françoiſe en particulier.

La 1ere eſt qu'on n'a ſuivi en aucune langue, ſur le ſujet des Prépoſitions, ce que la raiſon auroit deſiré, qui eſt qu'un rapport ne fût marqué que par une prépoſition, & qu'une même prépoſition ne marquât qu'un ſeul rapport. Car il arrive au contraire dans toutes les langues, ce que nous avons vu dans ces exemples pris de la françoiſe, qu'un même rapport eſt ſignifié par pluſieurs prépoſitions, comme *dans, en, à;* & qu'une même prépoſition, comme *en, à,* marque divers rapports. C'eſt ce qui cauſe ſouvent des obſcurités dans la langue hébraïque, & dans la

grec de l'Écriture, qui eſt plein d'hébraïſmes; parce que, les Hébreux ayant peu de prépoſitions, ils les emploient à de fort différens uſages. Ainſi la Prépoſition ב, qui eſt appellée affixe, parce qu'elle ſe joint avec les mots, ſe prenant en pluſieurs ſens, les Écrivains du Nouveau Teſtament, qui l'ont rendue par ἐν, *in*, prennent auſſi cet ἐν ou *in*, en des ſens fort différens; comme on voit particulièrement dans S. Paul, où cet *in* ſe prend quelquefois pour *par : Nemo poteſt dicere, Dominus Jeſus, niſi in ſpiritu ſancto ;* quelquefois pour *ſelon : Cui vult, nubat tantùm in Domino ;* quelquefois pour *avec : Omnia veſtra in charitate fiant ;* & encore en d'autres manieres.

La 2e remarque eſt que *de* & *à* ne ſont pas ſeulement des marques du génitif & du datif, mais auſſi des prépoſitions qui ſervent encore à d'autres rapports. Car quand on dit : *Il eſt ſorti* DE *la ville*, ou, *Il eſt allé* A *ſa maiſon des champs ; de* ne marque pas un génitif, mais la prépoſition *ab* ou *ex ; egreſſus eſt ex urbe :* & *à* ne marque pas un datif, mais la prépoſition *in ; abiit in villam ſuam.*

La 3eme eſt qu'il faut bien diſtinguer ces cinq prépoſitions, *dans*, *hors*, *ſus*, *ſous*,

avant, de ces cinq mots qui ont la même ſignification, mais qui ne ſont point prépoſitions, au moins pour l'ordinaire; *dedans*, *dehors*, *deſſus*, *deſſous*, *auparavant*.

Le dernier de ces mots eſt un adverbe qui ſe met abſolument, & non devant les noms. Car l'on dit bien : *Il étoit venu auparavant ;* mais il ne faut pas dire : *Il étoit venu auparavant dîner*, mais *avant dîner*, ou *avant que de dîner*. Et pour les quatre autres, *dedans*, *dehors*, *deſſus*, *deſſous*, je crois que ce ſont des noms, comme il ſe voit, en ce qu'on y joint preſque toujours l'article ; *le dedans*, *le dehors*, *au dedans*, *au dehors ;* & qu'ils régiſſent le nom qui les ſuit au génitif, qui eſt le régime des noms ſubſtantifs ; *au dedans de la maiſon*, *au deſſus du toît*.

Il y a néanmoins une exception, que Monſieur de Vaugelas a judicieuſement remarquée, qui eſt que ces mots redeviennent prépoſitions, quand on met enſemble les deux oppoſés, & qu'on ne joint le nom qu'au dernier : comme ; *La peſte eſt dedans & dehors la ville. Il y a des animaux deſſus & deſſous la terre.*

La 4eme remarque eſt ſur ces quatre particules, *en*, *y*, *dont*, *où*, qui ſignifient *de* ou *à* dans toute leur étendue, & de plus *lui* ou

qui : car *en* ſignifie de lui, *y* à lui, *dont* de qui, & *où* à qui. Et le principal uſage de ces particules eſt pour obſerver les deux regles dont nous avons parlé dans le chap. des Pronoms, qui eſt que *lui* & *qui* au génitif, au datif, à l'ablâtif, ne ſe diſent ordinairement que des perſonnes : & ainſi quând on parle des choſes, on ſe ſert d'*en* au lieu du génitif *de lui*, ou du pronom *ſon ;* d'*y* au lieu du datif *à lui ;* de *dont* au lieu du génitif *de qui*, ou *duquel*, qui ſe peut dire, mais eſt d'ordinaire aſſez languiſſant ; & d'*où* au lieu du datif *à qui*, ou *auquel*. Voyez le chap. des Pronoms.

Remarques.

Non ſeulement une même prépoſition marque des raports diférens, ce qui paroit déjà un défaut dans une langue ; mais èle en marque d'opoſés, ce qui paroit un vice ; mais c'eſt auſſi un avantage. Si chaque raport d'une idée à une autre avoit ſa prépoſition, le nombre en ſeroit infini, ſans qu'il en réſultât plus de préciſion. Qu'importe que la clarté naiſſe de la prépoſition ſeule, ou de ſon union avec les autres termes de la propoſition ? puiſqu'il faut toujours que l'eſprit réuniſſe à la fois tous les termes d'une propoſition, pour la concevoir. La prépoſition ſeule ne ſuffit pas pour déterminer les raports ;

èle ne ſert alors qu'à unir les deus termes ; & le raport entre eus eſt marqué par l'intelligence, par le ſens total de la fraſe.

Par exemple ; dans ces deus fraſes, dont le ſens eſt opoſé, *Louis a donné à Charle*, *Louis a ôte à Charle*, la prépoſition *à* lie les deus termes de la propoſition ; mais le vrai raport, quant à l'intelligence de la fraſe, n'eſt pas marqué par *à*, il ne l'eſt que par le ſens total.

A l'égard des raports qui ſont diférens ſans être opoſés, combien la prépoſition *de* n'en a-t-elle pas !

1°. Èle ſert à former des qualificatifs adjectifs ; une étofe *d'écarlate*. 2°. *De* eſt particule extractive ; *du* pain, *pars aliqua panis*. 3°. *De* marque raport d'apartenance ; le livre *de* Charle. 4°. *De* s'emploie pour *pendant* ou *durant ; de* jour, *de* nuit. 5°. Pour *touchant*, *ſur ;* parlons *de* cète afaire. 6°. Pour *à cauſe ;* je ſuis charmé *de* ſa fortune. 7°. *De* ſert à former des adverbes ; *de* deſſein prémédité.

Il eſt inutile de s'étendre davantage ſur l'uſage des prépoſitions, dont le Lecteur peut aiſément faire l'aplication.



CHAPITRE XII.

Des Adverbes.

Le desir que les hommes ont d'abréger le discours, est ce qui a donné lieu aux Adverbes; car la plupart de ces particules ne sont que pour signifier en un seul mot, ce qu'on ne pourroit marquer que par une préposition & un nom : comme *sapienter*, sagement, pour *cum sapientiâ*, avec sagesse; *hodiè*, pour *in hoc die*, aujourd'hui.

Et c'est pourquoi, dans les langues vulgaires, la plupart de ces adverbes s'expriment d'ordinaire plus élégamment par le nom avec la préposition : ainsi on dira plutôt *avec sagesse*, *avec prudence*, *avec orgueil*, *avec modération*, que *sagement*, *prudemment*, *orgueilleusement*, *moderément*, quoiqu'en latin au contraire il soit d'ordinaire plus élégant de se servir des adverbes.

De-là vient aussi qu'on prend souvent pour adverbe ce qui est un nom; comme *instar* en latin, comme *primùm*, ou *primò*, *partim*, &c. Voyez, Nouv. Méth. Latine; & en françois, *dessus*, *dessous*, *dedans*, qui

ſont de vrais noms, comme nous l'avons fait voir au chap. précédent.

Mais parce que ces particules ſe joignent d'ordinaire au verbe pour en modifier & déterminer l'action, comme *generosè pugnavit*, il a combattu vaillamment; c'eſt ce qui a fait qu'on les a appellées ADVERBES.

REMARQUES.

On ne doit pas dire *la plupart de ces particules*: les adverbes ne ſont point des particules, quoiqu'il y ait des particules qui ſont des adverbes; & la *plupart* ne dit pas aſſés. Tout mot qui peut ètre rendu par une prépoſition & un nom, eſt un adverbe, & tout adverbe peut s'y rapeler. *Conſtament*, avec conſtance. On *y* va, on va dans ce lieu-là.

Particule eſt un terme vague, aſſés abuſivement employé dans les Grammaires. C'eſt, dit-on, ce qu'il y a de plus dificile dans les langues. Oui, ſans doute, pour ceus qui ne veulent ou ne peuvent définir les mots par leur nature, & ſe contentent de renfermer ſous une même dénomination, des choſes de nature fort diférente. *Particule* ne ſignifiant que petite partie, un monoſſilabe, il n'y a pas une partie d'oraiſon à laquèle on ne pût quelquefois l'apliquer. MM. de P. R. étoient plus que perſone en état de faire toutes les diſtinctions poſſibles, mais

en quelques ocasions ils se sont prêtés à la foiblesse des Grammairiens de leur tems; & il y en a encore du nôtre, qui ont besoin de pareils ménagemens.

CHAPITRE XIII.

Des Verbes, & de ce qui leur est propre & essentiel.

JUSQUES ici nous avons expliqué les mots qui signifient les objets des pensées : il reste à parler de ceux qui signifient la maniere des pensées, qui sont les verbes, les conjonctions & les interjections.

La connoissance de la nature du verbe dépend de ce que nous avons dit au commencement de ce discours, que le jugement que nous faisons des choses (comme quand je dis, *la terre est ronde*), enferme nécessairement deux termes, l'un appellé sujet, qui est ce dont on affirme, comme *terre*; & l'autre appellé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde*; & de plus, la liaison entre ces deux termes, qui est proprement l'action de notre esprit qui affirme l'attribut du sujet.

Ainsi les hommes n'ont pas eu moins

de beſoin d'inventer des mots qui marquaſſent l'*affirmation*, qui eſt la principale maniere de notre penſée, que d'en inventer qui marquaſſent les objets de notre penſée.

Et c'eſt proprement ce que c'eſt que le verbe, *un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation*, c'eſt-à-dire, de marquer que le diſcours où ce mot eſt employé, eſt le diſcours d'un homme qui ne conçoit pas ſeulement les choſes, mais qui en juge & qui les affirme. En quoi le verbe eſt diſtingué de quelques noms qui ſignifient auſſi l'affirmation, comme *affirmans*, *affirmatio*; parce qu'ils ne la ſignifient qu'en tant que par une réflexion d'eſprit elle eſt devenue l'objet de notre penſée, & ainſi ne marquent pas que celui qui ſe ſert de ces mots affirme, mais ſeulement qu'il conçoit une affirmation.

J'ai dit que le *principal* uſage du verbe étoit de ſignifier l'affirmation, parce que nous ferons voir plus bas que l'on s'en ſert encore pour ſignifier d'autres mouvemens de notre âme, comme *deſirer*, *prier*, *commander*, &c. mais ce n'eſt qu'en changeant d'inflexion & de mode; & ainſi nous ne conſidérons le verbe dans tout ce chapitre, que ſelon ſa principale ſignifi-

cation, qui eſt celle qu'il a à l'indicatif, nous réſervant de parler des autres en un autre endroit.

Selon cela, l'on peut dire que le verbe de lui-même ne devoit point avoir d'autre uſage que de marquer la liaiſon que nous faiſons dans notre eſprit des deux termes d'une propoſition ; mais il n'y a que le verbe *être*, qu'on appelle ſubſtantif, qui ſoit demeuré dans cette ſimplicité, & encore l'on peut dire qu'il n'y eſt proprement demeuré que dans la troiſieme perſonne du préſent, *eſt*, & en de certaines rencontres. Car comme les hommes ſe portent naturellement à abréger leurs expreſſions, ils ont joint preſque toujours à l'affirmation d'autres ſignifications dans un même mot.

1. Ils y ont joint celle de quelque attribut, de ſorte qu'alors deux mots font une propoſition : comme quand je dis, *Petrus vivit*, Pierre vit ; parce que le mot de *vivit* enferme ſeul l'affirmation, & de plus l'attribut d'être vivant ; & ainſi c'eſt la même choſe de dire, *Pierre vit*, que de dire, *Pierre eſt vivant*. De-là eſt venue la grande diverſité des verbes dans chaque langue ; au-lieu que, ſi on s'étoit contenté de donner au verbe la ſignification générale de l'affir-

mation, ſans y joindre aucun attribut particulier, on n'auroit eu beſoin dans chaque langue que d'un ſeul verbe, qui eſt celui qu'on appelle ſubſtantif.

2. Ils y ont encore joint en de certaines rencontres le ſujet de la propoſition, de ſorte qu'alors deux mots peuvent encore, & même un ſeul mot, faire une propoſition entiere. Deux mots, comme quand je dis: *ſum homo;* parce que *ſum* ne ſignifie pas ſeulement l'affirmation, mais enferme la ſignification du pronom *ego*, qui eſt le ſujet de cette propoſition, & que l'on exprime toujours en françois : *Je ſuis homme.* Un ſeul mot, comme quand je dis *vivo*, *ſedeo:* car ces verbes enferment dans eux-mêmes l'affirmation & l'attribut, comme nous avons déjà dit; & étant à la premiere perſonne, ils enferment encore le ſujet: *Je ſuis vivant*, *Je ſuis aſſis.* De-là eſt venue la différence des perſonnes, qui eſt ordinairement dans tous les verbes.

3. Ils y ont encore joint un rapport au temps, au regard duquel on affirme; de ſorte qu'un ſeul mot, comme *cœnaſti*, ſignifie que j'affirme de celui à qui je parle, l'action du ſouper, non pour le temps préſent, mais pour le paſſé. Et de-là eſt venue la diverſité des temps, qui eſt encore

pour l'ordinaire, commune à tous les verbes.

La diverſité de ces ſignifications jointes en un même mot, eſt ce qui a empêché beaucoup de perſonnes, d'ailleurs fort habiles, de bien connoître la nature du verbe, parce qu'ils ne l'ont pas conſidéré ſelon ce qui lui eſt eſſentiel, qui eſt l'*affirmation*, mais ſelon ces rapports qui lui ſont accidentels en tant que verbe.

Ainſi Ariſtote s'étant arrêté à la troiſieme des ſignifications ajoutées à celle qui eſt eſſentielle au verbe, l'a défini, *vox ſignificans cum tempore*, un mot qui ſignifie avec temps.

D'autres, comme Buxtorf, y ayant ajouté la ſeconde, l'ont défini, *vos flexilis cum tempore & perſonâ*, un mot qui a diverſes inflexions avec temps & perſonnes.

D'autres s'étant arrêtés à la premiere de ces ſignifications ajoutées, qui eſt celle de l'attribut, & ayant conſidéré que les attributs que les hommes ont joints à l'affirmation dans un même mot, ſont d'ordinaire des actions & des paſſions, ont cru que l'eſſence du verbe conſiſtoit à *ſignifier des actions ou des paſſions*.

Et enfin Jule-Céſar Scaliger a cru trouver un grand myſtere, dans ſon Livre

des principes de la langue latine, en disant que la diſtinction des choſes, *in permanentes & fluentes*, en ce qui demeure & ce qui paſſe, étoit la vraie origine de la diſtinction entre les noms & les verbes; les noms étant pour ſignifier ce qui demeure, & les verbes ce qui paſſe.

Mais il eſt aiſé de voir que toutes ces définitions ſont fauſſes, & n'expliquent point la vraie nature du verbe.

La maniere dont ſont conçues les deux premieres, le fait aſſez voir, puiſqu'il n'y eſt point dit ce que le verbe ſignifie, mais ſeulement ce avec quoi il ſignifie, *cum tempore, cum perſonâ.*

Les deux dernieres ſont encore plus mauvaiſes; car elles ont les deux plus grands vices d'une définition, qui eſt de ne convenir ni à tout le défini, ni au ſeul défini; *neque omni, neque ſoli.*

Car il y a des verbes qui ne ſignifient ni des actions, ni des paſſions, ni ce qui paſſe; comme *exiſtit, quieſcit, friget, alget, tepet, calet, albet, viret, claret*, &c. de quoi nous parlerons encore en un autre endroit.

Et il y a des mots, qui ne ſont point verbes, qui ſignifient des actions & des paſſions, & même des choſes qui paſſent, ſelon la définition de Scaliger. Car il eſt

certain que les participes ſont de vrais noms, & que néanmoins ceux des verbes actifs ne ſignifient pas moins des actions, & ceux des paſſifs des paſſions, que les verbes mêmes dont ils viennent; & il n'y a aucune raiſon de prétendre que *fluens* ne ſignifie pas une choſe qui paſſe, auſſi-bien que *fluit*.

A quoi on peut ajouter, contre les deux premieres définitions du verbe, que les participes ſignifient auſſi avec temps, puiſqu'il y en a du préſent, du paſſé, & du futur, ſur-tout en grec. Et ceux qui croient, non ſans raiſon, qu'un vocatif eſt une vraie ſeconde perſonne, ſur-tout quand il a une terminaiſon différente du nominatif, trouveront qu'il n'y auroit de ce côté là qu'une différence du plus ou du moins entre le participe & le verbe.

Et ainſi la raiſon eſſentielle pourquoi un participe n'eſt point un verbe, c'eſt qu'il ne ſignifie point l'*affirmation*; d'où vient qu'il ne peut faire une propoſition (ce qui eſt le propre du verbe) qu'en y ajoutant un verbe, c'eſt-à-dire, en y remettant ce qu'on en a ôté, en changeant le verbe en participe. Car, pourquoi eſt-ce que *Petrus vivit*, *Pierre vit*, eſt une propoſition, & que *Petrus vivens*, *Pierre vivant*, n'en eſt

pas une, ſi vous n'y ajoutez *eſt ; Petrus eſt vivens, Pierre eſt vivant;* ſinon parce que l'affirmation qui eſt enfermée dans *vivit*, en a été ôtée pour en faire le participe *vivens?* D'où il paroît que l'affirmation qui ſe trouve ou qui ne ſe trouve pas dans un mot, eſt ce qui fait qu'il eſt verbe, ou qu'il n'eſt pas verbe.

Sur quoi on peut encore remarquer en paſſant, que l'infinitif, qui eſt très-ſouvent nom, ainſi que nous dirons, comme lorſqu'on dit, *le boire*, *le manger*, eſt alors différent des participes, en ce que les participes ſont des noms adjectifs, & que l'infinitif eſt un nom ſubſtantif, fait par abſtraction de cet adjectif; de même que de *candidus* ſe fait *candor*, & de *blanc* vient *blancheur*. Ainſi *rubet*, verbe, ſignifie *eſt rouge*, enfermant enſemble l'affirmation & l'attribut; *rubens*, participe, ſignifie ſimplement *rouge*, ſans affirmation; & *rubere*, pris pour un nom, ſignifie *rougeur*.

Il doit donc demeurer pour conſtant qu'à ne conſidérer ſimplement que ce qui eſt eſſentiel au verbe, ſa ſeule vraie définition eſt, *vox ſignificans affirmationem, un mot qui ſignifie l'affirmation*. Car on ne ſauroit trouver de mot qui marque l'affirmation, qui ne ſoit verbe, ni de verbe qui

ne ſerve à la marquer, au moins dans l'indicatif. Et il eſt indubitable que, ſi on avoit inventé un mot, comme ſeroit *eſt*, qui marquât toujours l'affirmation, ſans avoir aucune différence ni de perſonne, ni de temps, de ſorte que la diverſité des perſonnes ſe marquât ſeulement par les noms & les pronoms, & la diverſité des temps par les adverbes, il ne laiſſeroit pas d'être un vrai verbe. Comme en effet dans les propoſitions que les Philoſophes appellent d'éternelle vérité, comme: *Dieu eſt infini; tout corps eſt diviſible; le tout eſt plus grand que ſa partie;* le mot *eſt* ne ſignifie que l'affirmation ſimple, ſans aucun rapport au temps, parce que cela eſt vrai ſelon tous les temps, & ſans que notre eſprit s'arrête à aucune diverſité de perſonnes.

Ainſi le verbe, ſelon ce qui lui eſt eſſentiel, eſt un mot qui ſignifie l'affirmation. Mais ſi l'on veut joindre dans la définition du verbe ſes principaux accidens, on le pourra définir ainſi: *Vox ſignificans affirmationem, cum deſignatione perſonæ, numeri & temporis: Un mot qui ſignifie l'affirmation avec déſignation de la perſonne, du nombre & du temps;* ce qui convient proprement au verbe ſubſtantif.

Car pour les autres, en tant qu'ils en different par l'union que les hommes ont faite de l'affirmation avec de certains attributs, on les peut définir en cette sorte : *Vox ſignificans affirmationem alicujus attributi, cum deſignatione perſonæ, numeri & temporis : Un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec déſignation de la perſonne, du nombre & du temps.*

Et l'on peut remarquer en paſſant, que l'affirmation, en tant que conçue, pouvant être auſſi l'attribut du verbe, comme dans le verbe *affirmo ;* ce verbe ſignifie deux affirmations ; dont l'une regarde la perſonne qui parle, & l'autre la perſonne de qui on parle, ſoit que ce ſoit de ſoi-même, ſoit que ce ſoit d'une autre. Car quand je dis, *Petrus affirmat, affirmat* eſt la même choſe que *eſt affirmans ;* & alors *eſt* marque mon affirmation, ou le jugement que je fais touchant Pierre, & *affirmans,* l'affirmation que je conçois, & que j'attribue à Pierre.

Le verbe *nego* au contraire contient une affirmation & une négation, par la même raiſon.

Car il faut encore remarquer que quoique tous nos jugemens ne ſoient pas affirmatifs, mais qu'il y en ait de négatifs, les

verbes néanmoins ne ſignifient jamais d'eux-mêmes que les affirmations, les négations ne ſe marquant que par des particules, *non*, *ne*, ou par des noms qui les enferment, *nullus*, *nemo*, nul, perſonne; qui étant joints aux verbes, en changent l'affirmation en négation. *Nul homme n'eſt immortel. Nullum corpus eſt indiviſibile.*

Mais après avoir expliqué l'eſſence du verbe, & en avoir marqué en peu de mots les principaux accidens, il eſt néceſſaire de conſidérer ces mêmes accidens un peu plus en particulier, & de commencer par ceux qui ſont communs à tous les verbes, qui ſont, la diverſité des perſonnes, des nombres, & des temps.

CHAPITRE XIV.

De la diverſité des Perſonnes & des Nombres dans les Verbes.

NOUS avons déjà dit que la diverſité des perſonnes & des nombres dans les verbes, eſt venue de ce que les hommes, pour abréger, ont voulu joindre dans un même mot, à l'affirmation qui eſt propre au verbe, le ſujet de la propoſition, au

moins en de certaines rencontres. Car quand un homme parle de ſoi-méme, le ſujet de la propoſition eſt le pronom de la premiere perſonne, *ego*, *moi*, *je*; & quand il parle de celui auquel il adreſſe la parole, le ſujet de la propoſition eſt le pronom de la ſeconde perſonne, *tu*, *toi*, *vous*.

Or, pour ſe diſpenſer de mettre toujours ces pronoms, on a cru qu'il ſuffiroit de donner au mot qui ſignifie l'affirmation, une certaine terminaiſon qui marquât que c'eſt de ſoi-même qu'on parle; & c'eſt ce qu'on a appellé la premiere perſonne du verbe, *video*, *je vois*.

On a fait de même au regard de celui à qui on adreſſe la parole; & c'eſt ce qu'on a appellé la ſeconde perſonne, *vides*, *tu vois*. Et comme ces pronoms ont leur plurier, quand on parle de ſoi-même en ſe joignant à d'autres, *nos*, *nous*; ou de celui à qui on parle, en le joignant auſſi à d'autres, *vos*, *vous*; on a donné auſſi deux terminaiſons différentes au plurier: *videmus*, *nous voyons*; *videtis*, *vous voyez*.

Mais parce que le ſujet de la propoſition n'eſt ſouvent ni ſoi-méme, ni celui à qui on parle; il a fallu néceſſairement, pour réſerver ces deux terminaiſons à ces deux ſortes de perſonnes, en faire une troiſieme

qu'on

qu'on joignît à tous les autres ſujets de la propoſition. Et c'eſt ce qu'on a appellé troiſieme perſonne, tant au ſingulier, qu'au plurier ; quoique le mot de perſonne, qui ne convient proprement qu'aux ſubſtances raiſonnables & intelligentes, ne ſoit propre qu'aux deux premieres, puiſque la troiſieme eſt pour toutes ſortes de choſes, & non pas ſeulement pour les perſonnes.

On voit par-là que naturellement ce qu'on appelle troiſieme perſonne devroit être le thême du verbe, comme il l'eſt auſſi dans toutes les langues orientales. Car il eſt plus naturel que le verbe ſignifie premierement l'affirmation, ſans marquer particulierement aucun ſujet, & qu'enſuite il ſoit déterminé par une nouvelle inflexion à renfermer pour ſujet la premiere ou la ſeconde perſonne.

Cette diverſité de terminaiſons pour les deux premieres perſonnes, fait voir que les langues anciennes ont grande raiſon de ne joindre aux verbes que rarement, & pour des conſidérations particulieres, les pronoms de la premiere & de la ſeconde perſonne, ſe contentant de dire, *video*, *vides*, *videmus*, *videtis*. Car c'eſt pour cela même que ces terminaiſons ont été origi-

H

nairement inventées, pour se dispenser de joindre ces pronoms aux verbes. Et néanmoins les langues vulgaires, & sur-tout la nôtre, ne laissent pas de les y joindre toujours; *je vois, tu vois, nous voyons, vous voyez.* Ce qui est peut-être venu de ce qu'il se rencontre assez souvent que quelques-unes de ces personnes n'ont pas de terminaison différente, comme tous les verbes en *er*, *aimer*, ont la premiere & la troisieme semblables, *j'aime, il aime;* & d'autres la premiere & la seconde, *je lis, tu lis:* & en italien assez souvent les trois personnes du singulier se ressemblent; outre que souvent quelques-unes de ces personnes n'étant pas jointes au pronom deviennent impératif, comme *vois, aime, lis*, &c.

Mais outre les deux nombres, singulier & plurier, qui sont dans les verbes comme dans les noms, les Grecs y ont ajouté un duel, quand on parle de deux choses, quoiqu'ils s'en servent assez rarement.

Les langues orientales ont même cru qu'il étoit bon de distinguer quand l'affirmation regardoit l'un ou l'autre sexe, le masculin ou le féminin: c'est pourquoi le plus souvent elles ont donné à une même personne du verbe deux diverses termi-

naiſons pour ſervir aux deux genres ; ce qui ſert ſouvent pour éviter les équivoques.

CHAPITRE XV.

Des divers Temps du Verbe.

UNE autre choſe que nous avons dit avoir été jointe à l'affirmation du verbe, eſt la ſignification du temps ; car l'affirmation ſe pouvant faire ſelon les divers tems, puiſque l'on peut aſſurer d'une choſe qu'elle eſt, ou qu'elle a été, ou qu'elle ſera, de-là eſt venu qu'on a encore donné d'autres inflexions au verbe, pour ſignifier ces temps divers.

Il n'y a que trois temps ſimples ; le *préſent*, comme *amo, j'aime : le paſſé*, comme *amavi, j'ai aimé ;* & *le futur*, comme *amabo*, *j'aimerai.*

Mais parce que dans le paſſé on peut marquer que la choſe ne vient que d'être faite, ou indéfiniment qu'elle a été faite, de-là il eſt arrivé que dans la plupart des langues vulgaires il y a deux ſortes de prétérit ; l'un qui marque la choſe préciſément faite, & que pour cela on nomme

défini, comme *j'ai écrit*, *j'ai dit*, *j'ai fait*, *j'ai dîné ;* & l'autre qui la marque indéterminément faite, & que pour cela on nomme indéfini ou aoriste, comme *j'écrivis*, *je fis*, *j'allai*, *je dînai*, &c. ce qui ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons : car on dit bien, par exemple, *j'écrivis hier*, mais non pas, *j'écrivis ce matin*, ni *j'écrivis cette nuit ;* au lieu de quoi il faut dire, *j'ai écrit ce matin*, *j'ai écrit cette nuit*, &c. Notre langue est si exacte dans la propriété des expressions, qu'elle ne souffre aucune exception en ceci, quoique les Espagnols & les Italiens confondent quelquefois ces deux prétérits, les prenant l'un pour l'autre.

Le futur peut aussi recevoir les mêmes différences ; car on peut avoir envie de marquer une chose qui doit arriver bientôt ; ainsi nous voyons que les Grecs ont leur *paulopost-futur*, μετ' ὀλιγον μέλλων, qui marque que la chose se va faire, ou qu'on la doit presque tenir comme faite, comme πεποιήσομαι, *je m'en vas faire*, voilà qui est fait : & l'on peut aussi marquer une chose comme devant arriver simplement, comme ποιήσω, je ferai ; *amabo*, j'aimerai.

Voilà pour ce qui est des temps, consi-

dérés ſimplement dans leur nature de *pré-ſent*, de *prétérit*, & de *futur.*

Mais parce qu'on a voulu auſſi marquer chacun de ces temps, avec rapport à un autre, par un ſeul mot, de-là eſt venu qu'on a encore inventé d'autres inflexions dans les verbes, qu'on peut appeller des *temps compoſés dans le ſens*, & l'on en peut remarquer auſſi trois.

Le premier eſt celui qui marque le paſſé avec rapport au préſent, & on l'a nommé *prétérit imparfait*, parce qu'il ne marque pas la choſe ſimplement & proprement comme faite, mais comme préſente à l'égard d'une choſe qui eſt déjà néanmoins paſſée. Ainſi, quand je dis, *cùm intravit cœnabam*, *je ſoupois lorſqu'il eſt entré*, l'action de ſouper eſt bien paſſée au regard du tems auquel je parle, mais je la marque comme préſente au regard de la choſe dont je parle, qui eſt l'entrée d'un tel.

Le deuxieme temps compoſé eſt celui qui marque doublement le paſſé, & qui à cauſe de cela s'appelle *plus-que-parfait*, comme *cœnaveram*, *j'avois ſoupé*; par où je marque mon action de ſouper non-ſeulement comme paſſée en ſoi, mais auſſi comme paſſée à l'égard d'une autre choſe qui eſt auſſi paſſée; comme quand je dis,

j'avois soupé lorsqu'il est entré, ce qui marque que mon souper avoit précédé cette entrée, qui est pourtant aussi passée.

Le troisieme temps composé est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé, savoir, le *futur parfait*, comme *cœnavero*, *j'aurai soupé*; par où je marque mon action de souper comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre; comme, *quand j'aurai soupé, il entrera:* cela veut dire que mon souper, qui n'est pas encore venu, sera passé, lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, sera présente.

On auroit pu de même ajouter encore un quatrieme temps composé, savoir, celui qui eût marqué l'avenir avec rapport au présent, pour faire autant de futurs composés, que de prétérits composés; & peut-être que le deuxieme futur des Grecs marquoit cela dans son origine, d'où vient même qu'il conserve presque toujours la figurative du présent: néanmoins dans l'usage on l'a confondu avec le premier, en Latin même, on se sert pour cela du futur simple: *cùm cœnabo intrabis*, *vous entrerez quand je souperai*; par où je marque mon souper comme futur en soi, mais comme présent à l'égard de votre entrée.

Voilà ce qui a donné lieu aux diverſes inflexions des verbes, pour marquer les divers temps ; ſur quoi il faut remarquer que les langues orientales n'ont que le paſſé & le futur, ſans toutes les autres différences d'imparfait, de plus-que-parfait, &c. ce qui rend ces langues ſujettes à beaucoup d'ambiguités qui ne ſe rencontrent point dans les autres.

CHAPITRE XVI.

Des divers Modes, ou manieres des Verbes.

NOUS avons déjà dit que les verbes ſont de ce genre de mots qui ſignifient la maniere & la forme de nos penſées, dont la principale eſt l'affirmation; & nous avons auſſi remarqué que les verbes reçoivent différentes inflexions, ſelon que l'affirmation regarde différentes perſonnes & différens temps. Mais les hommes ont trouvé qu'il étoit bon d'inventer encore d'autres inflexions, pour expliquer plus diſtinctement ce qui ſe paſſoit dans leur eſprit ; car premièrement ils ont remarqué

qu'outre les affirmations ſimples, comme, *il aime*, *il aimoit*, il y en avoit de conditionnées & de modifiées, comme, *quoiqu'il aimât*, *quand il aimeroit.* Et pour mieux diſtinguer ces affirmations des autres, ils ont doublé les inflexions des mêmes temps, faiſant ſervir les unes aux affirmations ſimples, comme *aime*, *aimoit*, & réſervant les autres pour les affirmations modifiées, comme, *aimât*, *aimeroit* : quoique ne demeurant pas fermes dans leurs regles, ils ſe ſervent quelquefois des inflexions ſimples pour marquer les affirmations modifiées : *Et ſi vereor*, pour *& ſi verear* : & c'eſt de ces dernieres ſortes d'inflexions que les Grammairiens ont fait leur *Mode* appellé *ſubjonctif.*

De plus, outre l'affirmation, l'action de notre volonté ſe peut prendre pour une maniere de notre penſée ; & les hommes ont eu beſoin de faire entendre ce qu'ils vouloient, auſſi-bien que ce qu'ils penſoient. Or nous pouvons vouloir une choſe en pluſieurs manieres, dont on en peut conſidérer trois comme les principales.

1. Nous voulons des choſes qui ne dépendent pas de nous, & alors nous ne les voulons que par un ſimple ſouhait ; ce qui

s'explique en latin par la particule *utinam*, & en la nôtre par *plût à Dieu*. Quelques langues, comme la grecque, ont inventé des inflexions particulieres pour cela; ce qui a donné lieu aux Grammairiens de les appeller le *Mode optatif:* & il y en a dans notre langue, & dans l'efpagnole & l'italienne, qui s'y peuvent rapporter, puifqu'il y a des temps qui font triples. Mais en latin les mêmes inflexions fervent pour le fubjonctif & pour l'optatif; & c'eft pourquoi on a fait fort bien de retrancher ce mode des conjugaifons latines, puifque ce n'eft pas feulement la maniere différente de fignifier qui peut être fort multipliée, mais les différentes inflexions qui doivent faire les modes.

2. Nous voulons encore d'une autre forte, lorfque nous nous contentons d'accorder une chofe, quoiqu'abfolument nous ne la vouluffions pas; comme quand Térence dit, *profundat*, *perdat*, *pereat*; *qu'il dépenfe*, *qu'il perde*, *qu'il périffe*, &c. Les hommes auroient pu inventer une inflexion pour marquer ce mouvement, auffi bien qu'ils en ont inventé en grec pour marquer le fimple defir; mais ils ne l'ont pas fait, & ils fe fervent pour cela du fubjonctif: & en françois nous y ajou-

tons *que. Qu'il dépenſe*, &c. Quelques Grammairiens ont appellé ceci, *modus potentialis*, ou *modus conceſſivus*.

3. La troiſieme ſorte de vouloir eſt quand ce que nous voulons dépendant d'une perſonne de qui nous pouvons l'obtenir, nous lui ſignifions la volonté que nous avons qu'il le faſſe. C'eſt le mouvement que nous avons quand nous commandons, ou que nous prions : c'eſt pour marquer ce mouvement qu'on a inventé le mode qu'on appelle *impératif*, qui n'a point de premiere perſonne, ſur-tout au ſingulier, parce qu'on ne ſe commande point proprement à ſoi-même ; ni de troiſieme en pluſieurs langues, parce qu'on ne commande proprement qu'à ceux à qui on s'adreſſe, & à qui on parle. Et parce que le commandement ou la priere qui s'y rapporte, ſe fait toujours au regard de l'avenir, il arrive de-là que l'impératif & le futur ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre, ſur-tout en Hébreu ; comme, *non occides*, *vous ne tuerez point*, pour *ne tuez point*. D'où vient que quelques Grammairiens ont mis l'impératif au nombre des futurs.

De tous ces modes dont nous venons de parler, les langues orientales n'ont que

ce dernier, qui eſt l'impératif; & au contraire, les langues vulgaires n'ont point d'inflexion particuliere pour l'impératif; mais ce que nous faiſons en françois pour le marquer, eſt de prendre la ſeconde perſonne du plurier, & même la premiere, ſans pronoms qui les précedent. Ainſi, *vous aimez* eſt une ſimple affirmation; *aimez*, un impératif: *nous aimons*, affirmation; *aimons*, impératif. Mais quand on commande par le ſingulier, ce qui eſt fort rare, on ne prend pas la ſeconde perſonne, *tu aimes*, mais la premiere, *aime*.

REMARQUES.

Puiſqu'on n'a multiplié les tems & les modes des verbes, que pour mètre plus de préciſion dans le diſcours, je me permètrai une obſervation qui ne ſe trouve dans aucune Grammaire ſur la diſtinction qu'on devroit faire, & que peu d'Ecrivains font du tems continu & du tems paſſager, lorſqu'une action eſt dépendante d'une autre. Il y a des ocaſions où le tems préſent ſeroit préférable à l'imparfait qu'on emploie comunément. Je vais me faire entendre par des exemples. *On m'a dit que le Roi* étoit *parti pour Fontainebleau.* La fraſe eſt exacte, atendu que *partir* eſt une action paſſagère. Mais je crois qu'en parlant d'une vérité conſtante, on ne s'exprimeroit

pas avec aſſés de juſteſſe en diſant : *J'ai fait voir que Dieu* étoit *bon; que les trois angles d'un triangle* étoient *égaus à deus droits :* il faudroit *que Dieu* eſt, &c. *que les trois angles* ſont, &c. parce que ces propoſitions ſont des vérités conſtantes, & indépendantes des tems.

On emploie encore le pluſque-parfait, quoique l'imparfait convînt quelquefois mieus après la conjonction *Si.* Exemples : *Je vous aurois ſalué, ſi je vous* avois *vu.* La fraſe eſt exacte, parce qu'il s'agit d'une action paſſagère ; mais celui qui auroit la vue aſſez baſſe, pour ne pas reconnoître les paſſans, diroit naturèlement, ſi *je voyois*, & non pas, ſi *j'avois vu*, atandu que ſon état habituel eſt de ne pas voir. Ainſi on ne devroit pas dire : Il n'auroit pas ſouffert cet afront, s'il *avoit été* ſenſible ; il faut, s'il *étoit*, atandu que la ſenſibilité eſt une qualité permanente.

CHAPITRE XVII.

De l'Infinitif.

Il y a encore une inflexion au verbe, qui ne reçoit point de nombre ni de perſonnes, qui eſt celle qu'on appelle *Infinitif*, comme, *eſſe*, être; *amare*, aimer. Mais il

faut remarquer que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis: *ſcio malum eſſe fugiendum, je ſait qu'il faut fuir le mal;* & que ſouvent il la perd, & devient nom (principalement en grec, & dans les langues vulgaires;) comme quand on dit, *le boire, le manger;* & de même, *je veux boire, volo bibere;* car c'eſt-à-dire, *volo potum*, ou *potionem.*

Cela étant ſuppoſé, on demande ce que c'eſt proprement que l'infinitif, lorſqu'il n'eſt point nom & qu'il retient ſon affirmation, comme dans cet exemple, *ſcio malum eſſe fugiendum.* Je ne ſais ſi perſonne a remarqué ce que je vais dire: c'eſt qu'il me ſemble que l'infinitif eſt entre les autres manieres du verbe, ce qu'eſt le relatif entre les autres pronoms. Car, comme nous avons dit que le relatif a de plus que les autres pronoms, qu'il joint la propoſition dans laquelle il entre à une autre propoſition, je crois de même que l'infinitif a, par-deſſus l'affirmation du verbe, ce pouvoir de joindre la propoſition où il eſt à une autre: car *ſcio* vaut ſeul une propoſition, & ſi vous ajoutiez *malum eſt fugiendum* ce ſeroit deux propoſitions ſéparées; mais mettant *eſſe* au lieu d'*eſt*, vous faites que la derniere propoſition n'eſt

plus que partie de la premiere, comme nous avons expliqué plus au long dans le ch. 9. du relatif.

Et de-là eſt venu qu'en françois nous rendons preſque toujours l'infinitif par l'indicatif du verbe & la particule *que : Je ſais que le mal eſt à fuir*. Et alors (comme nous avons dit au même lieu) ce *que* ne ſignifie que cette union d'une propoſition avec une autre, laquelle union eſt en latin enfermée dans l'infinitif, & en françois auſſi, quoique plus rarement, comme quand on dit : *Il croit ſavoir toutes choſes.*

Cette maniere de joindre les propoſitions par un infinitif, ou par le *quòd* & le *que*, eſt principalement en uſage quand on rapporte les diſcours des autres : comme, ſi je veux rapporter que le Roi m'a dit, *je vous donnerai une charge*, je ne ferai pas ordinairement ce rapport en ces termes : *Le Roi m'a dit, je vous donnerai une charge*, en laiſſant les deux propoſitions ſéparées, l'une de moi, & l'autre du Roi ; mais je les joindrai enſemble par un *que : Le Roi m'a dit qu'il me donnera une charge.* Et alors, comme ce n'eſt plus qu'une propoſition qui eſt de moi, je change la premiere perſonne, *je donnerai*, en la troiſieme, *il donnera*, & le pronom *vous*, qui me ſigni-

fioit le Roi parlant, au pronom *me*, qui me signifie moi parlant.

Cette union des propositions se fait encore par le *si* en françois, & par *an* en latin, quand le discours qu'on rapporte est interrogatif; comme si on m'a demandé: *Pouvez-vous faire cela?* je dirai en le rapportant: *On m'a demandé si je pouvois faire cela.* Et quelquefois sans aucune particule, en changeant seulement de personne; comme, *Il m'a demandé: Qui êtes-vous? Il m'a demandé qui j'étois.*

Mais il faut remarquer que les Hébreux, lors même qu'ils parlent en une autre langue, comme les Evangélistes, se servent peu de cette union des propositions, & qu'ils rapportent presque toujours les discours directement, & comme ils ont été faits; de sorte que l'ὅτι, *quòd*, qu'ils ne laissent pas de mettre quelquefois, ne sert souvent de rien, & ne lie point les propositions, comme il fait dans les autres Auteurs. En voici un exemple dans le premier chapitre de Saint Jean: *Miserunt Judæi ab Hierosolymis Sacerdotes & Levitas ad Joannem ut interrogarent eum: Tu quis es? Et confessus est & non negavit, & confessus est: quia* (ὅτι) *non sum ego Christus. Et interrogaverunt eum: Quid ergo? Elias es tu?*

Et dixit : Non ſum. Propheta es tu ? Et reſpondit , non. Selon l'uſage ordinaire de notre langue, on auroit rapporté indirectement ces demandes & ces réponſes en cette maniere. *Ils envoyerent demander à Jean qui il étoit. Et il confeſſa qu'il n'étoit point le Chriſt. Et ils lui demanderent qui il étoit donc : s'il étoit Elie. Et il dit que non. S'il étoit Prophete, & il répondit que non.*

Cette coutume a même paſſé dans les Auteurs profanes, qui ſemblent l'avoir auſſi empruntée des Hébreux. Et de-là vient que l'ὅτι, comme nous l'avons déjà remarqué ci-deſſus, *chap.* 9, n'a ſouvent parmi eux que la force d'un pronom dépouillé de ſon uſage de liaiſon, lors même que les diſcours ne ſont pas rapportés directement.

REMARQUES.

Ceux qui ont fait des Grammaires latines, ſe ſont formé gratuitement bien des dificultés ſur le *Que retranché:* il ſufiſoit de faire la diſtinction des idiotiſmes, la diférence d'un latiniſme à un galliciſme.

Les Latins ne conoiſſoient point la règle du *Que retranche;* mais, come ils employoient un nominatif pour ſupôt des modes finis, ils ſe ſervoient de

l'acuſatif pour ſupôt du mode indéfini: lorſqu'ils y mètoient un nominatif, c'étoit à l'imitation des Grecs, qui uſoient indiféramment des deus cas.

Outre la propriété qu'a l'infinitif, de joindre une propoſition à une autre, il faut obſerver que le ſens exprimé par un acuſatif & un infinitif, peut être le ſujet ou le terme de l'action d'une propoſition principale. Dans cète fraſe, *Magna ars non apparere artem*, l'infinitif & l'acuſatif ſont le ſujet de la propoſition.

Empécher l'art de paroître, eſt un grand art.

Dans cète autre fraſe, le terme de l'action d'un verbe actif eſt exprimé par le ſens total d'un acuſatif & d'un infinitif. *Credo tuos ad te ſcripſiſſe*. Littéralement, *Je crois vos amis vous avoir écrit*; & dans le tour françois, *Je crois que vos amis vous ont écrit.*

L'infinitif, au lieu du *Que*, n'eſt pas rare en françois, & il eſt quelquefois plus élégant. On dit plûtôt, *Il prétend reuſſir dans ſon entrepriſe*, que, *Il prétend qu'il réuſſira.*



CHAPITRE XVIII.

Des Verbes qu'on peut appeller Adjectifs ; *& de leurs différentes especes, Actifs, Passifs, Neutres.*

NOUS avons déjà dit que les hommes ayant joint en une infinité de rencontres quelque attribut particulier avec l'affirmation, en avoient fait ce grand nombre de verbes différens du substantif, qui se trouvent dans toutes les langues, & que l'on pourroit appeller *adjectifs*, pour montrer que la signification qui est propre à chacun, est ajoutée à la signification commune à tous les verbes, qui est celle de l'affirmation. Mais c'est une erreur commune, de croire que tous ces verbes signifient des actions ou des passions ; car il n'y a rien qu'un verbe ne puisse avoir pour son attribut, s'il plaît aux hommes de joindre l'affirmation avec cet attribut. Nous voyons même que le verbe substantif *sum*, *je suis*, est souvent adjectif, parce qu'au lieu de le prendre comme signifiant simplement l'affirmation, on y joint le plus

genéral de tous les attributs, qui eſt l'être; comme lorſque je dis, *Je penſe, donc je ſuis;* je ſuis ſignifie là *ſum ens*, je ſuis un être, une choſe: *Exiſto* ſignifie auſſi *ſum exiſtens*, je ſuis, j'exiſte.

Cela n'empêche pas néanmoins qu'on ne puiſſe retenir la diviſion commune de ces verbes en actifs, paſſifs & neutres.

On appelle proprement actifs, ceux qui ſignifient une action à laquelle eſt oppoſée une paſſion, comme *battre, être battu; aimer, être aimé;* ſoit que ces actions ſe terminent à un ſujet, ce qu'on appelle action réelle, comme *battre, rompre, tuer, noircir, &c.* ſoit qu'elles ſe terminent ſeulement à un objet, ce qu'on appelle action intentionnelle, comme *aimer, connoître, voir.*

De-là il eſt arrivé qu'en pluſieurs langues les hommes ſe ſont ſervis du même mot, en lui donnant diverſes inflexions, pour ſignifier l'un & l'autre, appellant verbe actif celui qui a l'inflexion par laquelle ils ont marqué l'action, & verbe paſſif celui qui a l'inflexion par laquelle ils ont marqué la paſſion; *amo, amor; verbero, verberor.* C'eſt ce qui a été en uſage dans toutes les langues anciennes, latine, grecque & orientales; & qui plus eſt, ces dernieres donnent à un même verbe

trois actifs, avec chacun leur paſſif, & un réciproque qui tient de l'un & de l'autre, comme feroit *s'aimer*, qui ſignifie l'action du verbe ſur le même ſujet du verbe. Mais les langues vulgaires de l'Europe n'ont point de paſſif, & elles ſe ſervent, au lieu de cela, d'un participe fait du verbe actif, qui ſe prend en ſens paſſif, avec le verbe ſubſtantif *je ſuis*; comme, *je ſuis aimé*, *je ſuis battu*, &c.

Voilà pour ce qui eſt des verbes actifs & paſſifs.

Les *Neutres*, que quelques Grammairiens appellent *Verba intranſitiva*, verbes qui ne paſſent point au dehors, ſont de deux ſortes.

Les uns qui ne ſignifient point d'action, mais ou une qualité, comme *albet*, il eſt blanc; *viret*, il eſt vert; *friget*, il eſt froid; *alget*, il eſt tranſi; *tepet*, il eſt tiede; *calet*, il eſt chaud, &c.

Ou quelque ſituation, *ſedet*, il eſt aſſis; *ſtat*, il eſt debout; *jacet*, il eſt couché, &c.

Ou quelque rapport au lieu, *adeſt*, il eſt préſent; *abeſt*, il eſt abſent, &c.

Ou quelque autre état ou attribut, comme, *quieſcit*, il eſt en repos; *excellit*, il excelle; *præeſt*, il eſt ſupérieur; *regnat*, il eſt roi, &c.

Les autres verbes neutres ſignifient des actions, mais qui ne paſſent point dans un ſujet différent de celui qui agit, ou qui ne regardent point un autre objet, comme, *dîner*, *ſouper*, *marcher*, *parler*.

Néanmoins ces dernieres ſortes de verbes neutres deviennent quelquefois tranſitifs, lorſqu'on leur donne un ſujet, comme, *ambulare viam*, où le chemin eſt pris pour le ſujet de cette action. Souvent auſſi dans le grec, & quelquefois auſſi dans le latin, on leur donne pour ſujet le nom même formé du verbe, comme, *pugnare pugnam*, *ſervire ſervitutem*, *vivere vitam*, *&c.*

Mais je crois que ces dernieres façons de parler ne ſont venues que de ce qu'on a voulu marquer quelque choſe de particulier, qui n'étoit pas entierement enfermé dans le verbe; comme quand on a voulu dire qu'un homme menoit une vie heureuſe, ce qui n'étoit pas enfermé dans le mot *vivere*, on a dit *vivere vitam beatam*; de même *ſervire duram ſervitutem*, & ſemblables; ainſi quand on dit *vivere vitam*, c'eſt ſans doute un pléonaſme, qui eſt venu de ces autres façons de parler. C'eſt pourquoi auſſi dans toutes les langues nouvelles, on évite comme une faute, de

joindre le nom à ſon verbe, & l'on ne dit pas, par exemple, *combattre un grand combat.*

On peut réſoudre par-là cette queſtion; ſi tout verbe non paſſif régit toujours un accuſatif, au moins ſous-entendu. C'eſt le ſentiment de quelques Grammairiens fort habiles, mais pour moi je ne le crois pas. Car, 1. les verbes qui ne ſignifient aucune action, mais quelque état, comme, *quieſcit*, *exiſtit*, ou quelque qualité, comme, *albet*, *calet*, n'ont point d'accuſatif qu'ils puiſſent régir; & pour les autres, il faut regarder ſi l'action qu'ils ſignifient, a un ſujet ou un objet, qui puiſſent être différens de celui qui agit; car alors le verbe régit le ſujet, ou cet objet à l'accuſatif. Mais quand l'action ſignifiée par le verbe n'a ni ſujet, ni objet différent de celui qui agit, comme, *dîner*, prandere; *ſouper*, cœnare, *&c.* alors il n'y a pas aſſez de raiſon pour dire qu'ils gouvernent l'accuſatif, quoique ces Grammairiens aient cru qu'on y ſous-entendoit l'infinitif du verbe, comme un nom formé par le verbe; voulant, par exemple, que *curro* ſoit, ou *curro curſum*, ou *curro currere:* néanmoins cela ne paroît pas aſſez ſolide; car le verbe ſignifie tout ce que ſignifie l'infinitif pris

comme nom, & de plus, l'affirmation & la désignation de la personne & du tems; comme l'adjectif *candidus*, blanc, signifie le substantif, tiré de l'adjectif, savoir, *candor*, la blancheur, & de plus, la connotation d'un sujet dans lequel est cet abstrait. C'est pourquoi il y auroit autant de raison de prétendre que, quand on dit *homo candidus*, il faut sous-entendre *candore*, que de s'imaginer que, quand on dit *currit*, il faut sous-entendre *currere*.

CHAPITRE XIX.

Des Verbes impersonnels.

L'INFINITIF, que nous venons d'expliquer au Chapitre précédent, est proprement ce qu'on devroit appeller VERBE IMPERSONNEL, puisqu'il marque l'affirmation, ce qui est propre au Verbe, & la marque indéfiniment, sans nombre & sans personne, ce qui est proprement être *impersonnel*.

Néanmoins les Grammairiens donnent ordinairement ce nom d'*impersonnel* à certains verbes défectueux, qui n'ont presque que la troisieme personne.

Ces verbes ſont de deux ſortes; les uns ont la forme de verbes neutres, comme *pœnitet*, *pudet*, *piget*, *licet*, *lubet*, &c. les autres ſe font des verbes paſſifs, & en retiennent la forme, comme *ſtatur*, *curritur*, *amatur*, *vivitur*, *&c.* Or ces verbes ont quelquefois plus de perſonnes que les Grammairiens ne penſent, comme on le peut voir dans la Méthode Lat. *Remarques ſur les Verbes*, *chap.* 5. Mais ce qu'on peut ici conſidérer, & à quoi peu de perſonnes ont peut-être pris garde, c'eſt qu'il ſemble qu'on ne les ait appellés *imperſonnels*, que parce que, renfermant dans leur ſignification un ſujet qui ne convient qu'à la troiſieme perſonne, il n'a pas été néceſſaire d'exprimer ce ſujet, parce qu'il eſt aſſez marqué par le verbe même, & qu'ainſi on a compris par le ſujet, l'affirmation & l'attribut en un ſeul mot, comme :

Pudet me; c'eſt-à-dire, *pudor tenet*, ou *eſt tenens me. Pœnitet me; pœna habet me. Libet mihi; libido eſt mihi:* où il faut remarquer que le verbe *eſt* n'eſt pas ſimplement là ſubſtantif, mais qu'il y ſignifie auſſi l'exiſtence; car c'eſt comme s'il y avoit, *libido exiſtit mihi*, ou *eſt exiſtens mihi:* & de même dans les autres imperſonnels qu'on réſout par *eſt;* comme, *licet mihi*,

mihi, pour *licitum est mihi. Oportet orare*, pour *opus est orare*, &c.

Quant aux impersonnels passifs, *statur*; *curritur*, *vivitur*, &c. on les peut aussi résoudre par le verbe *est*, ou *fit*, ou *existit*, & le nom verbal pris d'eux-mêmes; comme :

Statur, c'est-à-dire, *statio fit*, ou *est facta*, ou *existit*.

Curritur, *cursus fit*; *concurritur*, *concursus fit*.

Vivitur, *vita est*, ou plutôt *vita agitur*: *Si sic vivitur*, *si vita est talis*; si la vie est telle. *Miserè vivitur*, *cùm medicè vivitur*: la vie est misérable, lorsqu'elle est trop assujettie aux regles de la Médecine. Et alors *est* devient substantif, à cause de l'addition de *miserè*, qui fait l'attribut de la proposition.

Dùm servitur libidini, c'est-à-dire, *dùm servitus exhibetur libidini*, lorsqu'on se rend esclave de ses passions.

Par-là on peut conclure, ce semble, que notre langue n'a point proprement d'impersonnels; car quand nous disons, *il faut*, *il est permis*, *il me plaît*, cet *il* est là proprement un relatif qui tient toujours lieu du nominatif du verbe, lequel d'ordinaire vient après dans le régime; com-

me ſi je dis, *il me plaît de faire cela*, c'eſt-à-dire, *il de faire*, pour *l'action* ou *le mouvement de faire cela me plaît*, ou *eſt mon plaiſir*: & partant cet *il*, que peu de perſonnes ont compris, ce me ſemble, n'eſt qu'une eſpèce de pronom, pour *id*, cela, qui tient lieu du nominatif ſous-entendu ou renfermé dans le ſens, & le repréſente: de ſorte qu'il eſt proprement pris de l'article *il* des Italiens, au lieu duquel nous diſons *le*; ou du pronom latin *ille*, d'où nous prenons auſſi notre pronom de la troiſieme perſonne *il*, *il arme*, *il parle*, *il court*, &c.

Pour les imperſonnels paſſifs, comme, *amatur*, *curritur*, qu'on exprime en françois par *on aime*, *on court*, il eſt certain que ces façons de parler en notre langue ſont encore moins imperſonnelles, quoiqu'indéfinies; car Monſieur de Vaugelas a déjà remarqué que cet *on* eſt là pour *homme*, & par conſéquent il tient lieu du nominatif du verbe. Sur quoi on peut voir la Nouv. Méthode Latine, *chap.* 5, ſur les verbes imperſonnels.

Et l'on peut encore remarquer que les verbes des effets de la nature, comme *pluit*, *ningit*, *grandinat*, peuvent être expliqués par ces mêmes principes, en l'une &

en l'autre langue : comme *pluit* eſt proprement un mot, dans lequel, pour abréger, on a renfermé le ſujet, l'affirmation & l'attribut, au lieu de *pluvia fit*, ou *cadit*; & quand nous diſons, *il pleut*, *il neige*, *il grêle*, &c. *il* eſt là pour le nominatif, c'eſt-à-dire, *pluie*, *neige*, *grêle*, &c. renfermé avec le verbe ſubſtantif *eſt* ou *fait*, comme qui diroit, *il pluie eſt*, *il neige ſe fait*, pour *id quod dicitur pluvia*, *eſt*; *id quod vocatur nix*, *fit*, &c.

Cela ſe voit mieux dans les façons de parler où nous joignons un verbe avec notre *il*, comme *il fait chaud*, *il eſt tard*, *il eſt ſix heures*, *il eſt jour*, &c. Car c'eſt ce qu'on pourroit dire en italien, *il caldo fà*, quoique dans l'uſage on diſe ſimplement, *fà caldo*; *æſtus* ou *calor eſt*, ou *fit*, ou *exiſtit*; & partant, *il fait chaud*, c'eſt-à-dire, *il chaud* (*il caldo*) ou *le chaud ſe fait*, pour dire *exiſtit*, *eſt* : de même qu'on dit encore, *il ſe fait tard*, *ſi fà tarde*, c'eſt-à dire, *il tarde* (le tard ou le ſoir) *ſe fait*; ou, comme on dit en quelques Provinces, *il s'en va tard*, pour *il tarde*, *le tard s'en va venir*, c'eſt-à-dire, *la nuit approche* : & de même, il eſt jour, c'eſt-à-dire, *il jour* (ou le jour) *eſt*. *Il eſt ſix heures*, c'eſt à-dire, *il temps*, *ſix heures*, *eſt*; *le temps*, *ou la partie du*

jour appellée six heures, est; & ainsi des autres.

CHAPITRE XX.

Des Participes.

Les Participes sont de vrais noms adjectifs, & ainsi ce ne seroit pas le lieu d'en parler ici, si ce n'étoit à cause de la liaison qu'ils ont avec les verbes.

Cette liaison consiste, comme nous avons dit, en ce qu'ils signifient la même chose que le verbe, hors l'affirmation, qui en est ôtée, & la désignation des trois différentes personnes, qui suit l'affirmation. C'est pourquoi en l'y remettant, on fait la même chose par le participe que par le verbe; comme *amatus sum* est la même chose qu'*amor; & sum amans*, qu'*amo:* & cette façon de parler par le participe, est plus ordinaire en grec & en hébreu, qu'en latin, quoique Cicéron s'en soit servi quelquefois.

Ainsi, ce que le participe retient du verbe, est l'attribut, & de plus, la désignation du temps, y ayant des participes du présent, du prétérit & du futur, prin-

cipalement en grec. Mais cela même ne s'observe pas toujours, un même participe se joignant souvent à toutes sortes de temps : par exemple, le participe passif *amatus*, qui passe chez la plupart des Grammairiens pour le prétérit, est souvent du présent & du futur, comme *amatus sum*, *amatus ero* : & au contraire, celui du présent, comme *amans*, est assez souvent prétérit. *Apri inter se dimicant, indurantes attritu arborum costas.* Plin. c'est-à-dire, *postquàm induravêre*, & semblables. Voyez Nouv. Méth. Lat. *Remarques sur les participes.*

Il y a des participes actifs, & d'autres passifs : les actifs en latin se terminent en *ans* & *ens*, *amans*, *docens* ; les passifs en *us*, *amatus*, *doctus*, quoiqu'il y en ait quelques-uns de ceux-ci qui sont actifs ; sçavoir, ceux des verbes déponens, comme *locutus*. Mais il y en a encore qui ajoutent à cette signification passive, *que cela doit être*, *qu'il faut que cela soit*, qui sont les participes en *dus* ; *amandus*, *qui doit être aimé* : quoique quelquefois cette derniere signification se perde presque toute.

Ce qu'il y a de propre au participe des verbes actifs, c'est qu'il signifie l'action du verbe, comme elle est dans le verbe, c'est-

à-dire, dans le cours de l'action même; au-lieu que les noms verbaux, qui signifient aussi des actions, les signifient plutôt dans l'habitude, que non pas dans l'acte. D'où vient que les participes ont le même régime que le verbe, *amans Deum*; au-lieu que les noms verbaux n'ont le régime que des noms, *amator Dei*. Et le participe même rentre dans ce dernier régime des noms, lorsqu'il signifie plus l'habitude que l'acte du verbe, parce qu'alors il a la nature d'un simple nom verbal, comme, *amans virtutis*.

CHAPITRE XXI.

Des Gérondifs & Supins.

NOUS venons de voir qu'ôtant l'affirmation aux verbes, on fait des participes actifs & passifs, qui sont des noms adjectifs, retenant le régime du verbe, au moins dans l'actif.

Mais il s'en fait aussi en latin deux noms substantifs; l'un en *dum*, appellé gérondif, qui a divers cas, *dum*, *di*, *do*, *amandum*, *amandi*, *amando*, mais qui n'a qu'un genre & un nombre; en quoi il differe du parti-

cipe en *dus*, *amandus*, *amanda*, *amandum*.

Et un autre en *um*, appellé ſupin, qui a auſſi deux cas, *um*, *u*, *amatum*, *amatu*, mais qui n'a point non plus de diverſité ni de genre, ni de nombre; en quoi il diffère du participe en *us*, *amatus*, *amata*, *amatum*.

Je ſais bien que les Grammairiens ſont très-empêchés à expliquer la nature du géroncif, & que de très-habiles ont cru que c'étoit un adjectif paſſif, qui avoit pour ſubſtantif l'infinitif du verbe; de ſorte qu'ils prétendent, par exemple, que *tempus eſt legendi libros* ou *librorum* (car l'un & l'autre ſe dit) eſt comme s'il y avoit, *tempus eſt legendi*, *τȣ̃ legere*, *libros*, vel *librorum*, en ſorte qu'il y ait deux oraiſons; ſavoir, *tempus legendi*, *τȣ̃ legere*, qui eſt de l'adjectif & du ſubſtantif, comme s'il y avoit *legendæ lectionis*; & *legere libros*, qui eſt du nom verbal qui gouverne alors le cas de ſon verbe, ou qui, comme ſubſtantif, gouverne le génitif, lorſque l'on dit *librorum* pour *libros*. Mais, tout conſidéré, je ne vois point que ce tour ſoit néceſſaire.

Car 1. comme ils diſent de *legere*, que c'eſt un nom verbal ſubſtantif, qui, comme tel, peut régir, ou le génitif, ou même l'accuſatif, ainſi que les anciens diſoient,

curatio hanc rem : Quid tibi hanc tactio eſt ? Plaut. je dis la même choſe de *legendum* ; que c'eſt un nom verbal ſubſtantif, auſſi-bien que *legere*, & qui par conſéquent peut faire tout ce qu'ils attribuent à *legere*.

2. On n'a aucun fondement de dire qu'un mot eſt ſous-entendu, lorſqu'il n'eſt jamais exprimé, & qu'on ne le peut même exprimer ſans que cela paroiſſe abſurde : or, jamais on n'a vu d'infinitif joint à ſon gérondif, & ſi on diſoit, *legendum eſt legere*, cela paroîtroit tout-à-fait abſurde : donc, &c.

3. Si *legendum* gérondif étoit un adjectif paſſif, il ne ſeroit point différent du participe *legendus*. Pourquoi donc les anciens, qui ſavoient leur langue, ont-ils diſtingué les gérondifs des participes ?

Je crois donc que le gérondif eſt un nom ſubſtantif, qu'il eſt toujours actif, & qu'il ne différe de l'infinitif conſidéré comme nom, que parce qu'il ajoûte à la ſignification de l'action du verbe, une autre de néceſſité ou de devoir, comme qui diroit, l'action qui ſe doit faire. Ce qu'il ſemble qu'on ait voulu marquer par ce mot de *gérondif*, qui eſt pris de *gerere*, faire : d'où vient que *pugnandum eſt* eſt la même choſe que *pugnare oportet* ; & notre langue qui

n'a point ce gérondif, le rend par l'infinitif & un mot qui ſignifie devoir, *Il faut combattre.*

Mais comme les mots ne conſervent pas toujours toute la force pour laquelle ils ont été inventés, ce gérondif en *dum* perd ſouvent celle d'*oportet*, & ne conſerve que celle de l'action du verbe. *Quis talia fando temperet à lachrymis?* c'eſt-à-dire, *in fando* ou *in fari talia.*

Pour ce qui eſt du ſupin, je ſuis d'accord avec ces mêmes Grammairiens, que c'eſt un nom ſubſtantif qui eſt paſſif, au-lieu que le gérondif, ſelon mon ſentiment, eſt toujours actif; & ainſi on peut voir ce qui en a été dit dans la Nouvelle Méthode pour la langue latine.

Remarques.

Le gérondif françois ayant ſa forme, ſa terminaiſon pareille à cèle du participe actif, quelques Grammairiens ſe ſont partagés de façon que les uns admètent des participes où d'autres ne reconoiſſent que des gérondifs. Cependant, quelque ſemblables qu'ils ſoient quant à la forme, ils ſont de différente nature, puiſqu'ils ont un ſens différent, quoiqu'ils puiſſent quelquefois s'employer l'un pour l'autre.

Le participe actif, autrement dit [illegible], eſt, à

la vérité, indéclinable dans l'uſage actuel, ce qui le fait confondre avec le gérondif; mais il étoit anciènement ſuſceptible de genre & de nombre, come il eſt aiſé de le remarquer dans quelques formules de ſtile. Exemple: *Les Gens tenants notre Cour de Parlement. La rendante compte*, &c.

Pour diſtinguer le gérondif du participe, il faut obſerver que le gérondif marque toujours une action paſſagère, la manière, le moyen, le tems d'une action ſubordonée à une autre.

Exemple: *En riant on dit la vérité. En riant* eſt l'action paſſagère & le moyen de l'action principale de dire la vérité. *Je l'ai vu en paſſant. En paſſant* eſt une circonſtance de tems; c'eſt-à-dire, *lorſque je paſſois.*

Le participe marque la cauſe de l'action, ou l'état de la choſe. Exemple: *Les Courtiſans, préférant leur avantage particulier au bien général, ne donent que des conſeils intéreſſés. Préférant* marque la cauſe de l'action, & l'état habituel de la choſe dont on parle.

Il y a beaucoup d'ocaſions où le gérondif & le participe peuvent être pris indiféramment l'un pour l'autre. Exemple: *Les homes jugeant ſur l'aparence, ſont ſujets à ſe tromper.* Il eſt aſſés indiférent qu'on entende dans cète propoſition les homes *en jugeant*, ou *qui jugent* ſur l'aparence, ſi l'on n'a pas deſſein ou beſoin de diſtinguer une

précipitation de jugement paſſagère, d'une légèreté habituèle de la part des homes qui jugent ſur l'aparence. Mais il y a des ocaſions où l'on doit mètre la prépoſition *en*, ou le pronom *qui*, ſi l'on veut éviter l'équivoque. Exemple : *Je l'ai rencontré alant à la campagne. Alant* ne marque pas aſſés nètement ſi c'eſt celui qui a rencontré, ou celui qui a été rencontré, qui aloit à la campagne. A l'égard du premier, *alant* eſt gérondif, & il eſt participe à l'égard du ſecond.

Les gérondifs, excepté *ayant* & *étant*, peuvent toujours recevoir la prépoſition *en*. Le participe ſe réſout par le pronom *qui*.

Nous devons diſtinguer en françois le *gérondif*, *le participe*, & *l'adjectif verbal*. La diférence de *l'adjectif verbal* d'avec *le gérondif* & *le participe*, vient de ce que ceus-ci marquent une action, au lieu que *l'adjectif verbal* ne fait que qualifier.

Exemples : Par ſes atentions, & *obligeant* dans toutes les ocaſions qu'il peut trouver, il doit ſe faire des amis. Généreuſe, & *obligeant* tous ceus qui ſont dans le beſoin, èle mérite les plus grands éloges. C'eſt un home *obligeant*.

Dans le premier exemple, c'eſt un gérondif ; dans le ſecond, un participe, & dans le troiſième, un adjectif verbal.

A l'égard du ſupin, ſi nous en voulons reconoître en françois, je crois que c'eſt le participe paſſif

indéclinable, joint à l'auxiliaire *avoir*. Ainsi; le supin est en françois ce qu'il est en latin, un substantif formé du verbe dont il conserve la faculté de régir. Exemples: J'ai *éxaminé* vos raisons, & j'ai *répondu* à vos objections. Dans cète frase, *éxaminé* & *répondu* sont des supins régissans. Voyez les choses que j'ai *répondues*. Dans cèle-ci, *répondues* est un participe, regi come adectif, & régissant come formant avec l'auxiliaire un tems du verbe *répondre*. Je pourois encore faire une observation sur la qualification de *substantif passif* que MM. de P. R. donent au supin. Il est vrai qu'il est tiré du participe passif; mais uni à l'auxiliaire *avoir*, il a un sens actif. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, en voilà assés pour ceus qui s'ocupent de ces matières. Je parlerai des participes déclinables à l'ocasion du chapitre suivant.

CHAPITRE XXII.

Des Verbes auxiliaires des langues vulgaires.

AVANT que de finir les verbes, il semble nécessaire de dire un mot d'une chose qui, étant commune à toutes les langues vulgaires de l'Europe, mérite d'être trai-

tée dans la Grammaire générale ; & je suis bien aise aussi d'en parler, pour faire voir un échantillon de la Grammaire françoise.

C'est l'usage de certains verbes, qu'on appelle *Auxiliaires*, parce qu'ils servent aux autres pour former divers temps, avec le participe prétérit de chaque verbe.

Il y en a deux, qui sont communs à toutes ces langues, *Estre* & *Avoir*. Quelques-unes en ont encore d'autres, comme les Allemands *Werden*, *devenir*, ou *Wollen*, *vouloir*, dont le présent, étant joint à l'infinitif de chaque verbe, en fait le futur. Mais il suffira de parler des deux principaux, *être* & *avoir*.

ÊTRE.

Pour le verbe *être*, nous avons dit qu'il formoit tous les passifs, avec le participe du verbe actif, qui se prend alors passivement, *je suis aimé*, *j'étois aimé*, &c. dont la raison est bien facile à rendre, parce que nous avons dit que tous les verbes, hors le substantif, signifient l'affirmation avec un certain attribut qui est affirmé. D'où il s'ensuit que le verbe passif, com-

me *amor*, ſignifie l'affirmation de l'amour paſſif; & par conſéquent *aimé* ſignifiant cet amour paſſif, il eſt clair qu'y joignant le verbe ſubſtantif, qui marque l'affirmation, *je ſuis aimé, vous êtes aimé*, doit ſignifier la même choſe qu'*amor, amaris*, en latin. Et les Latins même ſe ſervent du verbe *ſum* comme auxiliaire dans tous les prétérits paſſifs, & tous les temps qui en dépendent, *amatus ſum*, *amatus eram*, &c. comme auſſi les Grecs en la plupart des verbes.

Mais ce même verbe *être* eſt ſouvent auxiliaire d'une autre maniere plus irréguliere, dont nous parlerons après avoir expliqué le verbe.

AVOIR.

L'autre verbe auxiliaire, *avoir*, eſt bien plus étrange, & il eſt aſſez difficile d'en donner la raiſon.

Nous avons déjà dit que tous les verbes, dans les langues vulgaires, ont deux prétérits; l'un indéfini, qu'on peut appeller aoriſte, & l'autre défini. Le premier ſe forme comme un autre temps; *j'aimai, je ſentis, je vis*.

Mais l'autre ne ſe forme que par le par-

ticipe prétérit, *aimé*, *ſenti*, *vu*, & le verbe *avoir* ; *j'ai aimé*, *j'ai ſenti*, *j'ai vu*.

Et non-ſeulement ce prétérit, mais tous les autres temps qui en latin ſe forment du prétérit, comme d'*amavi*, *amaveram*, *amaverim*, *amaviſſem*, *amavero*, *amaviſſe* ; *j'ai aimé*, *j'avois aimé*, *j'aurois aimé*, *j'euſſe aimé*, *j'aurai aimé*, *avoir aimé*.

Et le verbe même *avoir* n'a ces ſortes de temps que par lui-même, comme auxiliaire, & ſon participe *eu* ; *j'ai eu*, *j'avois eu*, *j'euſſe eu*, *j'aurois eu*. Mais le prétérit *j'avois eu*, ni le futur *j'aurai eu*, ne ſont pas auxiliaires des autres verbes : car on dit bien, *ſi tôt que j'ai eu dîné*, *quand j'euſſe eu* ou *j'aurois eu dîné* ; mais on ne dit pas, *j'avois eu dîné*, ni *j'aurai eu dîné*, mais ſeulement *j'avois dîné*, *j'aurai dîné*, &c.

Le verbe *être*, de même, prend ces mêmes temps d'*avoir*, & de ſon participe *été* ; *j'ai été*, *j'avois été*, &c.

En quoi notre langue eſt différente des autres, les Allemands, les Italiens & les Eſpagnols faiſant le verbe *être* auxiliaire à lui-même dans ces temps-là ; car ils diſent, *ſono ſtato*, *je ſuis été* ; ce qu'imitent les Wallons, qui parlent mal françois.

Or, comment les temps du verbe *avoir*

ſervent à en former d'autres en d'autres verbes, on l'apprendra dans cette table.

Temps du Verbe Avoir. Avoir, ayant, eu.		*Temps qu'ils forment dans les autres Verbes étant auxiliaires.*	
Préſent.	J'ai. j'aie.	Prétérit parfait.	1. J'ai dîné. 2. quoique j'aie dîné.
Imparfait.	j'avois. j'euſſe. j'aurois.	Plus que parfait.	1. j'avois dîné. 2. ſi j'euſſe dîné. 3. quand j'aurois dîné.
Aoriſte.	j'eus.		4. quand j'eus dîné, *indéfini.*
Prétérit parfait ſimple.	j'ai eu.		5. quand j'ai eu dîné, *défini.*
Prétérit conditionnel.	j'euſſe eu. j'aurois eu.		6. quand j'euſſe eu j'aurois eu dîné, *conditionnel.*
Futur.	j'aurai.	futur parf. ou du ſubjonct.	quand j'aurai dîné.
Infinitif préſent.	avoir.	Infinitif du prétérit.	après avoir dîné.
Participe préſent.	ayant.	Participe prétérit.	ayant dîné.

Mais ſi cette façon de parler, de toutes les langues vulgaires, qui paroît être venue des Allemands, eſt aſſez étrange en elle-même, elle ne l'eſt pas moins dans la conſtruction avec les noms qui ſe joignent à ces prétérits formés par ces verbes auxiliaires & le participe.

Car 1°. le nominatif du verbe ne cauſe aucun changement dans le participe; c'eſt pourquoi l'on dit auſſi-bien au plurier

qu'au ſingulier, & au maſculin qu'au féminin, *il a aimé, ils ont aimé, elle a aimé, elles ont aimé*, & non point, *ils ont aimés, elle a aimée, elles ont aimées.*

2°. L'accuſatif que régit ce prétérit, ne cauſe point auſſi le changement dans le participe lorſqu'il le ſuit, comme c'eſt le plus ordinaire: c'eſt pourquoi il faut dire, *il a aimé Dieu, il a aimé l'Egliſe, il a aimé les livres, il a aimé les ſciences*; & non point, *il a aimée l'Egliſe*, ou *aimés les livres*, ou *aimées les ſciences.*

3°. Mais quand cet accuſatif précede le verbe auxiliaire (ce qui n'arrive guère en proſe que dans l'accuſatif du relatif ou du pronom) ou même quand il eſt après le verbe auxiliaire, mais avant le participe (ce qui n'arrive guère qu'en vers), alors le participe ſe doit accorder en genre & en nombre avec cet accuſatif. Ainſi il faut dire, *la lettre que j'ai écrite, les livres que j'ai lus, les ſciences que j'ai appriſes*: car *que* eſt pour *laquelle* dans le premier exemple, pour *leſquels* dans le ſecond, & pour *leſquelles* dans le troiſieme. Et de même: *J'ai écrit la lettre, & je l'ai envoyée*, &c. *j'ai acheté des livres, & je les ai lus.* On dit de même en vers: *Dieu dont nul de nos maux n'a les grâces bornées*, & non pas *borné*,

parce que l'accuſatif *grâces* précede le participe, quoiqu'il ſuive le verbe auxiliaire.

Il y a néanmoins une exception de cette règle, ſelon M. de Vaugelas, qui eſt que le participe demeure indéclinable, encore qu'il ſoit après le verbe auxiliaire & ſon accuſatif, lorſqu'il précede ſon nominatif; comme, *la peine que m'a donné cette affaire; les ſoins que m'a donné ce procès*, & ſemblables.

Il n'eſt pas aiſé de rendre raiſon de ces façons de parler : voilà ce qui m'en eſt venu dans l'eſprit pour le françois, que je conſidere ici principalement.

Tous les verbes de notre langue ont deux participes; l'un en *ant*, & l'autre en *é, i, u*, ſelon les diverſes conjugaiſons, ſans parler des irréguliers, *aimant, aimé; écrivant, écrit; rendant, rendu.*

Or on peut conſidérer deux choſes dans les participes; l'une, d'être vrais noms adjectifs, ſuſceptibles de genres, de nombres & de cas; l'autre, d'avoir, quand ils ſont actifs, le même régime que le verbe: *amans virtutem*. Quand la premiere condition manque, on appelle les participes *gérondifs;* comme, *amandum eſt virtutem:* quand la ſeconde manque, on dit alors

que les participes actifs font plutôt des noms verbaux que des participes.

Cela étant ſuppoſé, je dis que nos deux participes *aimant* & *aimé*, en tant qu'ils ont le meme régime que le verbe, ſont plutôt des gérondifs que des participes: car M. de Vaugelas a déjà remarqué que le participe en *ant*, lorſqu'il a le régime du verbe, n'a point de féminin, & qu'on ne dit point, par exemple, *j'ai vu une femme liſante l'Ecriture*, mais *liſant l'Ecriture*. Que ſi on le met quelquefois au plurier, *j'ai vu des hommes liſans l'Ecriture*, je crois que cela eſt venu d'une faute dont on ne s'eſt pas apperçu, à cauſe que le ſon de *liſant* & de *liſans* eſt preſque toujours le même, le *t* ni l'*s* ne ſe prononçant point d'ordinaire. Et je penſe auſſi que *liſant l'Ecriture*, eſt pour *en liſant l'Ecriture*, *in τω legere ſcripturam;* de ſorte que ce gérondif en *ant* ſignifie l'action du verbe, de même que l'infinitif.

Or je crois qu'on doit dire la même choſe de l'autre participe *aimé;* ſavoir, que quand il régit le cas du verbe, il eſt gérondif, & incapable de divers genres & de divers nombres, & qu'alors il eſt actif, & ne differe du participe, ou plutôt du gérondif en *ant*, qu'en deux choſes; l'une,

en ce que le gérondif en *ant* eſt du préſent, & le gérondif en *é*, *i*, *u*, du paſſé; l'autre, en ce que le gérondif en *ant* ſubſiſte tout ſeul, ou plutôt en ſouſentendant la particule *en*, au-lieu que l'autre eſt toujours accompagné du verbe auxiliaire *avoir*, ou de celui d'*être*, qui tient ſa place en quelques rencontres, comme nous le dirons plus bas: *J'ai aimé Dieu*, &c.

Mais ce dernier participe, outre ſon uſage d'être gérondif actif, en a un autre, qui eſt d'etre participe paſſif, & alors il a les deux genres & les deux nombres, ſelon leſquels il s'accorde avec le ſubſtantif, & n'a point de régime: & c'eſt ſelon cet uſage qu'il fait tous les temps paſſifs avec le verbe *être*; *il eſt aimé*, *elle eſt aimée*; *ils ſont aimés*, *elles ſont aimées*.

Ainſi, pour réſoudre la difficulté propoſée, je dis que dans ces façons de parler, *j'ai aimé la chaſſe*, *j'ai aimé les livres*, *j'ai aimé les ſciences*, la raiſon pourquoi on ne dit point *j'ai aimée la chaſſe*, *j'ai aimés les livres*, c'eſt qu'alors le mot *aimé*, ayant le régime du verbe, eſt gérondif, & n'a point de genre ni de nombre.

Mais dans ces autres façons de parler, *la chaſſe qu'il a* AIMÉE, *les ennemis qu'il a* VAINCUS, ou, *il a défait les ennemis*,

il les a VAINCUS, les mots *aimée*, *vaincus*, ne ſont pas conſidérés alors comme gouvernant quelque choſe, mais comme étant régis eux-memes par le verbe *avoir*, comme qui diroit, *quam habeo amatam*, *quos habeo victos*: & c'eſt pourquoi étant pris alors pour des participes paſſifs qui ont des genres & des nombres, il les faut accorder en genre & en nombre avec les noms ſubſtantifs, ou les pronoms auxquels ils ſe rapportent.

Et ce qui confirme cette raiſon, eſt que, lors meme que le relatif ou le pronom que régit le prétérit du verbe, le précede, ſi ce prétérit gouverne encore une autre choſe après ſoi, il redevient gérondif & indéclinable. Car au-lieu qu'il faut dire: *Cette ville que le commerce a enrichie*, il faut dire: *Cette ville que le commerce a rendu puiſſante*, & non pas *rendue puiſſante*; parce qu'alors *rendu* régit *puiſſante*, & ainſi eſt gérondif. Et quant à l'exception dont nous avons parlé ci-deſſus, *page* 210, *la peine que m'a donné cette affaire*, &c. il ſemble qu'elle n'eſt venue que de ce qu'étant accoutumés à faire le participe gérondif & indéclinable, lorſqu'il régit quelque choſe, & qu'il régit ordinairement les noms qui le ſuivent, on a conſidéré ici

affaire comme si c'étoit l'accusatif de *donné*; quoiqu'il en soit le nominatif, parce qu'il est à la place que cet accusatif tient ordinairement en notre langue, qui n'aime rien tant que la netteté dans le discours & la disposition naturelle des mots dans ses expressions. Ceci se confirmera encore par ce que nous allons dire de quelques rencontres où le verbe auxiliaire *être* prend la place de celui d'*avoir*.

Deux rencontres où le Verbe auxiliaire être *prend la place de celui d'*avoir.

La premiere est dans tous les verbes actifs, avec le réciproque *se*, qui marque que l'action a pour sujet ou pour objet celui même qui agit, *se tuer*, *se voir*, *se connoître* : car alors le prétérit & les autres temps qui en dépendent, se forment non avec le verbe *avoir*, mais avec le verbe *être*; *il s'est tué*, & non pas *il s'a tué*; *il s'est vu*, *il s'est connu*. Il est difficile de deviner d'où est venu cet usage; car les Allemans ne l'ont point, se servant en cette rencontre du verbe *avoir*, comme à l'ordinaire, quoique ce soit d'eux, apparemment, que soit venu l'usage des verbes auxiliaires pour le prétérit actif. On peut

dire néanmoins que, l'action & la passion se trouvant alors dans le même sujet, on a voulu se servir du verbe *être*, qui marque plus la passion, que du verbe *avoir*, qui n'eût marqué que l'action ; & que c'est comme si on disoit : *Il est tué par soi-même.*

Mais il faut remarquer que, quand le participe, comme *tué*, *vu*, *connu*, ne se rapporte qu'au réciproque *se*, encore même qu'étant redoublé, il le précede & le suive, comme quand on dit, *Caton s'est tué soi-même ;* alors ce participe s'accorde en genre & en nombre avec les personnes ou les choses dont on parle : *Caton s'est tué soi même*, *Lucrece s'est tuée soi-même*, *les Saguntins se sont tués eux-mêmes.*

Mais si ce participe régit quelque chose de différent du réciproque, comme quand je dis, *Œdipe s'est crevé les yeux ;* alors le participe ayant ce régime, devient gérondif actif, & n'a plus de genre, ni de nombre ; de sorte qu'il faut dire :

Cette femme s'est crevé les yeux.
Elle s'est fait peindre.
Elle s'est rendu la maitresse.
Elle s'est rendu catholique.

Je sais bien que ces deux derniers exemples sont contestés par Monsieur de Vau-

gelas, ou plutôt par Malherbe, dont il avoue néanmoins que le ſentiment en cela n'eſt pas reçu de tout le monde. Mais la raiſon qu'ils en rendent, me fait juger qu'ils ſe trompent, & donne lieu de réſoudre d'autres façons de parler où il y a plus de difficulté.

Ils prétendent donc qu'il faut diſtinguer quand les participes ſont actifs, & quand ils ſont paſſifs; ce qui eſt vrai: & ils diſent que, quand ils ſont paſſifs, ils ſont indéclinables; ce qui eſt encore vrai. Mais je ne vois pas que dans ces exemples, *elle s'eſt rendu* ou *rendue la maitreſſe*, *nous nous ſommes rendu* ou *rendus maîtres*, on puiſſe dire que ce participe *rendu* eſt paſſif, étant viſible au contraire qu'il eſt actif, & que ce qui ſemble les avoir trompés, eſt qu'il eſt vrai que ces participes ſont paſſifs, quand ils ſont joints avec le verbe *être*; comme quand on dit, *il a été rendu maître*: mais ce n'eſt que quand le verbe *être* eſt mis pour lui-même, & non pas quand il eſt mis pour celui d'*avoir*, comme nous avons montré qu'il ſe mettoit avec le pronom réciproque *ſe*.

Ainſi l'obſervation de Malherbe ne peut avoir lieu que dans d'autres façons de parler, où la ſignification du participe, quoiqu'avec

qu'avec le pronom réciproque *se*, semble tout-à-fait passive ; comme quand on dit, *elle s'est trouvé* ou *trouvée morte;* & alors il semble que la raison voudroit que le participe fût déclinable, sans s'amuser à cette autre observation de Malherbe, qui est de regarder si ce participe est suivi d'un nom ou d'un autre participe : car Malherbe veut qu'il soit indéclinable quand il est suivi d'un autre participe, & qu'ainsi il faille dire, *elle s'est trouvé morte ;* & déclinable quand il est suivi d'un nom, à quoi je ne vois guère de fondement.

Mais ce que l'on pourroit remarquer, c'est qu'il semble qu'il soit souvent douteux dans ces façons de parler par le réciproque, si le participe est actif ou passif; comme quand on dit, *elle s'est trouvé* ou *trouvée malade ; elle s'est trouvé* ou *trouvée guérie.* Car cela peut avoir deux sens; l'un, qu'elle a été trouvée malade ou guérie par d'autres ; & l'autre, qu'elle se soit trouvé malade ou guérie elle-même. Dans le premier sens, le participe seroit passif, & par conséquent déclinable ; dans le second, il seroit actif, & par conséquent indéclinable ; & l'on ne peut pas douter de cette remarque, puisque lorsque la phrase détermine assez le sens, elle déter-

mine aussi la construction. On dit, par exemple : *Quand le médecin est venu, cette femme s'est trouvée morte*, & non pas *trouvé*, parce que c'est-à-dire qu'elle a été trouvée morte par le médecin, & par ceux qui étoient présens, & non pas qu'elle a trouvé elle-même qu'elle étoit morte. Mais si je dis au contraire : *Madame s'est trouvé mal ce matin*, il faut dire *trouvé*, & non point *trouvée*, parce qu'il est clair que l'on veut dire que c'est elle-même qui a trouvé & senti qu'elle étoit mal, & que partant la phrase est active dans le sens : ce qui revient à la regle générale que nous avons donnée, qui est de ne rendre le participe gérondif & indéclinable que quand il régit, & toujours déclinable quand il ne régit point.

Je sais bien qu'il n'y a encore rien de fort arrêté dans notre langue, touchant ces dernieres façons de parler ; mais je ne vois rien qui soit plus utile, ce me semble, pour les fixer, que de s'arrêter à cette considération de régime, au moins dans toutes les rencontres où l'usage n'est pas entièrement déterminé & assuré.

L'autre rencontre où le verbe *être* forme les prétérits au lieu d'*avoir*, est en quelques verbes intransitifs, c'est-à-dire, dont

l'action ne passe point hors de celui qui agit, comme *aller*, *partir*, *sortir*, *monter*, *descendre*, *arriver*, *retourner*. Car on dit, *il est allé*, *il est parti*, *il est sorti*, *il est monté*, *il est descendu*, *il est arrivé*, *il est retourné*, & non pas, *il a allé*, *il a parti*, &c. D'où vient aussi qu'alors le participe s'accorde en nombre & en genre avec le nominatif du verbe : *Cette femme est allée à Paris*, *elles sont allées*, *ils sont allés*, &c.

Mais lorsque quelques-uns de ces verbes d'intransitifs deviennent transitifs & proprement actifs, qui est lorsqu'on y joint quelque mot qu'ils doivent régir, ils reprennent le verbe *avoir*; & le participe étant gérondif, ne change plus de genre, ni de nombre. Ainsi l'on doit dire : *Cette femme a monté la montagne*, & non pas *est monté*, ou *est montée*, ou *a montée*. Que si l'on dit quelquefois, *il est sorti le Royaume*, c'est par une ellipse; car c'est pour *hors le Royaume*.

REMARQUES.

Il n'y a pas une règle de sintaxe sur laquèle les Grammairiens soient plus embarassés & plus partagés que sur les participes déclinables : s'ils s'acordoient du moins à faire la même faute, èle cesseroit

d'en être une, èle deviendroit un usage, & par conséquent une règle. Puisqu'il n'y a point d'usage constant sur ce sujet, nous somes donc encore en droit de consulter la raison, c'est-à-dire, l'analogie. Plus les règles sont conséquentes, plus èles sont faciles à concevoir : plus les principes s'éclaircissent, plus les règles & les exceptions diminuent.

Peut-être seroit-il à desirer que le participe fût toujours indéclinable, soit qu'il suivît, soit qu'il précédât le régime ; on en seroit moins exposé à tomber dans des contradictions sur l'emploi des participes.

Mais puisque tous les Écrivains s'acordent à les rendre déclinables en certaines ocasions, il faut donc chercher un principe qui fixe les circonstances où le participe doit se décliner. Je vais exposer mon sentiment.

Le participe est déclinable lorsqu'il est précédé d'un pronom à l'acusatif, régi par le verbe auxiliaire joint au participe.

Quoiqu'il n'y ait point de cas en françois, je me sers du mot d'acusatif, pour éviter une périfrase dans l'aplication des exemples. L'acusatif est le régime simple, qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe signifie ; & on l'apèle régime simple, par opofition au régime composé, pour lequel on emploie une préposition. Exemple : J'ai doné un livre à Pierre ; *livre* est le régime simple ;

à Pierre eſt le régime compoſé qui répond au datif.

Je dis encore que le pronom eſt régi par le verbe auxiliaire joint au participe, parce qu'ils forment enſemble un tems de verbe actif : le participe ſeul, en tant que déclinable, eſt conſidéré come un adjectif du pronom ; c'eſt ce qui le rend déclinable.

Paſſons aux exemples qui dévelopent & confirment le principe.

Exemples : Les lètres que j'ai *reçues*. Les entrepriſes qui ſe ſont *faites*.

La juſtice que vos Juges vous ont *rendue* : on doit dire également pour la ſintaxe, que vous ont *rendue* vos Juges, ſoit que le nominatif précède ou qu'il ſuive le verbe. Si l'oreille en eſt bleſſée, il n'y a rien de ſi aiſé que de conſerver à la fraſe ſon premier tour, qui eſt le plus naturel ; mais s'il faut ou ſi l'on veut que le nominatif finiſſe la fraſe, le participe n'en eſt pas moins déclinable.

Les prétendues exceptions que des Grammairiens, d'ailleurs habiles, ont voulu faire *au ſujet* du participe ſuivi d'un verbe, ſont de pures chimères. S'ils avoient u un principe fixe & clair, ils n'auroient pas cru voir des exceptions où il n'y en a point ; ils auroient vu qu'elles n'ont rien de contraire au principe que je propoſe.

Exemples ; Imitez les vertus que vous avez *en-*

tendu louer : on ne doit pas dire *entendues*, parce que le pronom n'eſt pas régi par le verbe *entendre*, mais par le verbe *louer*.

Terminez les afaires que vous avez *prévu* que vous auriez : on ne doit pas dire *prévues*, parce que le pronom n'eſt pas régi par le verbe *prévoir*, mais par *vous auriez*.

Èle s'eſt *fait* peindre, & non pas *faite*, parce que le pronom eſt régi par *peindre*, c'eſt-à dire, èle a fait peindre èle.

Èle s'eſt *crévé* les yeus, & non pas *crevée*, parce que ce ſont les yeus qui ſont le régime ſimple de *crever*, & non-pas le pronom qui eſt le régime composé, au datif, & non à l'acuſatif; c'eſt-à-dire, èle a crevé les yeus à èle.

Èle s'eſt *tuée*, & non pas *tué*, parce que le pronom eſt régi par *tuer*.

Èle s'eſt *laiſſée* mourir, & non pas *laiſſé*, parce que le pronom eſt le régime de *laiſſer*, & non pas de *mourir*, qui eſt un neutre ſans régime.

Èle s'eſt *laiſſé* ſéduire, & non pas *laiſſée*, parce que le pronom n'eſt pas le régime de *laiſſer*, mais de *ſéduire* qui eſt actif; c'eſt-à-dire, èle a laiſſé ſéduire èle; il faudroit dire èle s'eſt *laiſſée* aler, parce que le pronom eſt alors le régime de *laiſſer*, & non pas pas d'*aler*, verbe neutre.

Les Académies ſe ſont *fait* des objections, & èles ſe ſont *répondu* ſur les dificultés qu'èles s'étoient

faites. Je dis d'abord *fait* & non pas *faites*, *répondu* & non pas *répondues*, parce que le pronom eſt au datif, & n'eſt le régime ſimple ni de *faire*, ni de *répondre*; mais je dis *faites* dans le dernier membre de fraſe, parce que le pronom relatif eſt le régime ſimple, & le pronom perſonel eſt au datif.

On doit encore dire èle s'eſt *rendue* la maitreſſe, èle s'eſt *trouvée* guérie, èle s'eſt *rendue* catolique.

Le ſubſtantif ne change rien à la règle, parce qu'il eſt pris adjectivement, & qu'il eſt ici atribut d'un autre ſubſtantif, c'eſt-à-dire, du pronom. Dans les deus autres exemples, le participe déclinable n'eſt qu'un premier adjectif avec lequel l'autre doit s'acorder, come le participe s'acorde lui même par le raport d'identité, avec le pronom qui en eſt le ſubſtantif. C'eſt ici que je pourois faire l'aplication de la Géométrie à la Grammaire, en diſant que deus termes ont raport d'identité entre eus, quand ils ont raport d'identité avec un troiſième.

Ainſi, des quatre exemples de P. R. les deux premiers ſont juſtes, mais la raiſon qu'on en done ne l'eſt pas; & les deus autres exemples ne ſont pas réguliers.

A l'égard de la particule *en*, pronominale & relative, èle ſupoſe toujours la prépoſition *de*; ainſi, n'étant pas un régime ſimple, mais un régime composé, èle ne doit point, ſuivant ce que nous avons dit, influer ſur le participe.

K iv

Exemples: De deus filles qu'èle avoit, èle en a *fait* une religieuſe, & non pas *faite.* Le régime ſimple, ou l'acuſatif, eſt *une.* Èle a fait *une d'èles*; au-lieu qu'on doit dire: Èle n'avoit que deus filles, èle les a *faites* religieuſes, parce que le pronom *les* eſt le régime ſimple du verbe faire.

Quelques-uns croient qu'il y a un uſage qui s'écarte quelquefois de la règle, & admètent des exceptions: mais le mot d'*uſage* eſt auſſi équivoque que celui de *public.*

Nous avons établi un principe dont les aplications ſont sûres, & il eſt plus facile de le ſuivre que d'aler chercher des exceptions vagues. L'embaras qu'on ſe forme à ce ſujet, vient de ce qu'on regarde come pareils des cas très-diférens, & come diférens des cas abſolument pareils.

Par exemple, voici deus cas pareils. Les homes que Dieu a *créés.* Les homes que Dieu a *créés* inocens. Ces deus cas ſont abſolument les mêmes, & il faut *créés* dans l'un & dans l'autre, par le raport d'identité de *créés* & d'*inocens* avec *homes.*

Voici des cas diférens, qu'on croit pareils; & pour rendre la choſe plus ſenſible, j'emploirai le même verbe dans les exemples opoſés.

La maiſon que j'ai *faite.* La maiſon que j'ai *fait* faire.

Dans le premier exemple, l'auxiliaire & le participe régiſſent le pronom *que*, & ce pronom pré-

cède le participe. Dans le ſecond exemple, c'eſt l'infinitif *faire* qui régit le pronom. Or j'ai établi qu'il faloit que le pronom précédât le participe, & fût régi par l'auxiliaire joint au participe, pour que ce participe fût déclinable.

Dans le premier exemple, je dis *j'ai faite*, parce que le participe eſt *tranſitif. J'ai fait èle*, & par conſéquent *que j'ai faite*, puiſque le pronom précède. Dans le ſecond, je dis *fait faire*, parce que *fait* eſt *intranſitif;* c'eſt l'infinitif *faire* qui eſt *actif tranſitif.* La dificulté vient donc de ne pas diſtinguer les cas où le verbe eſt tranſitif, de ceus où il ne l'eſt pas.

Ajoutons quelques exemples. Avez-vous entendu chanter la nouvèle Actrice? Je l'ai *entendue* chanter; c'eſt-à-dire, j'ai entendu èle chanter ou qui chantoit.

Avez-vous entendu chanter la nouvèle Ariète? Je l'ai *entendu* chanter; c'eſt-à-dire, j'ai entendu chanter l'Ariète. Dans le premier exemple, *entendu* eſt tranſitif; dans le ſecond, c'eſt *chanter.*

Exemple: Une perſone s'eſt préſentée à la porte, je l'ai *laiſſée* paſſer; c'eſt-à-dire, j'ai laiſſé èle paſſer: mais on doit dire, je l'ai *fait* paſſer, & non pas *faite*, c'eſt-à-dire, j'ai fait paſſer èle.

Exemple: Avec des ſoins on auroit ſauvé cète perſone, on l'a *laiſſée* mourir; c'eſt-à-dire, on a

laiſſé èle mourir: mais on doit dire, le remède l'a *fait* mourir; c'eſt-à-dire, a fait mourir èle.

Il y a une quantité d'ocaſions où *fait* eſt intranſitif, c'eſt lorſqu'il ne forme qu'un mot avec l'infinitif qui le ſuit: ces cas ſont aiſés à diſtinguer, avec de la juſteſſe & de la préciſion.

Je crois avoir aſſés diſcuté cète queſtion, & ſufiſament établi & dévelopé le principe: cependant, ſi un uſage contraire s'établiſſoit par la pluralité des Écrivains conus, je regarderois alors come une règle l'uſage qui ſeroit contraire à mon ſentiment.

J'ai expoſé mon principe à l'Académie, & à quelques-uns de ceus qui ſeroient faits pour en être, on m'a fait toutes les objections qui pouvoient le vérifier; & je ſuis en droit de penſer que j'ai ſatisfait à toutes, puiſque tous ont fini par me l'avouer.

Si l'on avoit quelques ſcrupules ſur des autorités, on doit ſe ſouvenir que Malherbe, Vaugelas, Regnier, &c. ne ſont pas d'acord entre eus, & donent des doutes plutôt que des déciſions, parce qu'ils ne s'étoient pas atachés à chercher un principe fixe. Auſſi tout lecteur fait à l'analiſe trouvera-t-il beaucoup d'obſcurité dans les endroits où M M. de P. R. traitent des participes & des gérondifs. On y voit que les meilleurs eſprits n'ont une marche ni sûre ni ferme, quand ils cherchent la lumière, au-lieu de la porter. Ils prènent le participe tantôt pour ce qu'il eſt, tantôt pour gérondif, ce qu'il n'eſt jamais;

& il n'en résulte rien de clair. Reconoissons cependant ce que nous devons à des homes qui en tous genres ont ouvert les routes. Mais n'oublions jamais que, quelque respectable que soit une autorité en fait de science & d'art, on peut toujours la soumètre à l'examen. On n'auroit jamais fait un pas vers la vérité, si l'autorité ût toujours prévalu sur la raison.

CHAPITRE XXIII.

Des Conjonctions & Interjections.

LA seconde sorte de mots qui signifient la forme de nos pensées, & non pas proprement les objets de nos pensées, sont les conjonctions, comme *&*, *non*, *vel*, *si*, *ergò*, &, non, ou, si, donc. Car si on y fait bien réflexion, on verra que ces particules ne signifient que l'opération même de notre esprit, qui joint ou disjoint les choses, qui les nie, qui les considere absolument, ou avec condition. Par exemple, il n'y a point d'objet dans le monde hors de notre esprit, qui réponde à la particule *non*; mais il est clair qu'elle ne marque autre chose que le jugement que nous faisons qu'une chose n'est pas une autre.

De même *ne*, qui est en latin la particule

de l'interrogation, *aïs-ne?* dites-vous? n'a point d'objet hors de notre esprit, mais marque seulement le mouvement de notre âme, par lequel nous souhaitons de savoir une chose.

Et c'est ce qui fait que je n'ai point parlé du pronom interrogatif, *quis*, *quæ*, *quid?* parce que ce n'est autre chose qu'un pronom, auquel est jointe la signification de *ne*; c'est-à-dire, qui, outre qu'il tient la place d'un nom, comme les autres pronoms, marque de plus ce mouvement de notre âme qui veut savoir une chose, & qui demande d'en être instruite. C'est pourquoi nous voyons que l'on se sert de diverses choses pour marquer ce mouvement. Quelquefois cela ne se connoît que par l'inflexion de la voix, dont l'écriture avertit par une petite marque qu'on appelle la marque de l'interrogation, & que l'on figure ainsi (?).

En françois nous signifions la même chose, en mettant les pronoms, *je*, *vous*, *il*, *ce*, après les personnes des verbes; au-lieu que dans les façons de parler ordinaires, ils sont avant. Car si je dis, *j'aime*, *vous aimez*, *il aime*, *c'est*, cela signifie l'affirmation; mais si je dis, *aimé-je? aimez-vous? aime-t-il? est-ce?* cela signifie l'in-

terrogation : d'où il s'enſuit, pour le marquer en paſſant, qu'il faut dire, *ſens-je, lis-je ?* & non pas, *ſentez-je, liſez-je ?* parce qu'il faut toujours prendre la perſonne que vous voulez employer, qui eſt ici la premiere, *je ſens*, *je lis*, & tranſporter ſon pronom pour en faire un interrogant.

Et il faut prendre garde que lorſque la premiere perſonne du verbe finit par un *e* féminin, comme *j'aime*, *je penſe*, alors cet *e* féminin ſe change en maſculin dans l'interrogation, à cauſe de *je* qui le ſuit, & dont l'*e* eſt encore féminin, parce que notre langue n'admet jamais deux *e* féminins de ſuite à la fin des mots. Ainſi il faut dire *aimé-je*, *penſé-je*, *marqué-je ?* & au contraire il faut dire, *aimes-tu*, *penſe-t-il*, *manque-t-il ?* & ſemblables.

Des Interjections.

Les interjections ſont des mots qui ne ſignifient auſſi rien hors de nous ; mais ce ſont ſeulement des voix plus naturelles qu'artificielles, qui marquent les mouvemens de notre âme, comme, *ah ! ô ! heu ! hélas !* &c.

CHAPITRE XXIV.

De la ſyntaxe, ou conſtruction des mots enſemble.

Il reſte à dire un mot de la ſyntaxe, ou conſtruction des mots enſemble, dont il ne ſera pas difficile de donner des notions générales, ſuivant les principes que nous avons établis.

La conſtruction des mots ſe diſtingue généralement en celle de convenance, quand les mots doivent convenir enſemble, & en celle de régime, quand l'un des deux cauſe une variation dans l'autre.

La premiere, pour la plus grande partie, eſt la même dans toutes les langues, parce que c'eſt une ſuite naturelle de ce qui eſt en uſage preſque par-tout, pour mieux diſtinguer le diſcours.

Ainſi la diſtinction des deux nombres, ſingulier & plurier, a obligé d'accorder le ſubſtantif avec l'adjectif en nombre, c'eſt-à-dire, de mettre l'un au ſingulier ou au plurier, quand l'autre y eſt; car le ſubſtantif étant le ſujet qui eſt marqué confuſément, quoique directement, par l'ad-

jectif, si le mot substantif marque plusieurs, il y a plusieurs sujets de la forme marquée par l'adjectif, & par conséquent il doit être au plurier ; *homines docti*, *hommes doctes*.

La distinction du féminin & du masculin a obligé de même de mettre en même genre le substantif & l'adjectif, ou l'un & l'autre quelquefois au neutre, dans les langues qui en ont ; car ce n'est que pour cela qu'on a inventé les genres.

Les verbes, de même, doivent avoir la convenance des nombres & des personnes avec les noms & les pronoms.

Que s'il se rencontre quelque chose de contraire en apparence à ces regles, c'est par figure, c'est-à-dire, en sous-entendant quelque mot, ou en considérant les pensées plutôt que les mots mêmes, comme nous le dirons ci-après.

La syntaxe de régime, au contraire, est presque toute arbitraire, & par cette raison se trouve très-différente dans toutes les langues : car les unes font les régimes par les cas; les autres, au lieu de cas, ne se servent que de petites particules qui en tiennent lieu, & qui ne marquent même que peu de ces cas ; comme en françois & en espagnol on n'a que *de* & *à* qui marquent le génitif & le datif; les Italiens y

ajoutent *da* pour l'ablatif. Les autres cas n'ont point de particules, mais le ſimple article, qui même n'y eſt pas toujours.

On peut voir ſur ce ſujet ce que nous avons dit ci-deſſus des prépoſitions & des cas.

Mais il eſt bon de remarquer quelques maximes générales, qui ſont de grand uſage dans toutes les langues.

La premiere, qu'il n'y a jamais de nominatif qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou ſous-entendu, parce que l'on ne parle pas ſeulement pour marquer ce que l'on conçoit, mais pour exprimer ce que l'on penſe de ce que l'on conçoit, ce qui ſe marque par le verbe.

La deuxieme, qu'il n'y a point auſſi de verbe qui n'ait ſon nominatif exprimé ou ſous-entendu, parce que le propre du verbe étant d'affirmer, il faut qu'il y ait quelque choſe dont on affirme, ce qui eſt le ſujet ou le nominatif du verbe, quoique devant les infinitifs il ſoit à l'accuſatif : *ſcio Petrum eſſe doctum.*

La troiſieme, qu'il n'y peut avoir d'adjectif qui n'ait rapport à un ſubſtantif, parce que l'adjectif marque confuſément un ſubſtantif, qui eſt le ſujet de la forme qui eſt marquée diſtinctement par cet ad-

jectif : *Doctus, savant*, a rapport à quelqu'un qui ſoit ſavant.

La quatrieme, qu'il n'y a jamais de génitif dans le diſcours, qui ne ſoit gouverné d'un autre nom ; parce que ce cas marquant toujours ce qui eſt comme le poſſeſſeur, il faut qu'il ſoit gouverné de la choſe poſſédée. C'eſt pourquoi ni en grec, ni en latin, aucun verbe ne gouverne proprement le génitif, comme on l'a fait voir dans les Nouvelles Méthodes pour ces langues. Cette regle peut être plus difficilement appliquée aux langues vulgaires, parce que la particule *de*, qui eſt la marque du génitif, ſe met ſouvent pour la prépoſition *ex* ou *de*.

La cinquieme, que le régime des verbes eſt ſouvent pris de diverſes eſpeces de rapports enfermés dans les cas, ſuivant le caprice de l'uſage ; ce qui ne change pas le rapport ſpécifique à chaque cas, mais fait voir que l'uſage en a pu choiſir tel ou tel à ſa fantaiſie.

Ainſi l'on dit en latin *juvare aliquem*, & l'on dit, *opitulari alicui*, quoique ce ſoit deux verbes d'aider, parce qu'il a plu aux Latins de regarder le régime du premier verbe, comme le terme où paſſe ſon action, & celui du ſecond comme un cas

d'attribution, à laquelle l'action du verbe avoit rapport.

Ainsi l'on dit en françois, *servir quelqu'un*, & *servir à quelque chose*.

Ainsi, en espagnol, la plupart des verbes actifs gouvernent indifféremment le datif ou l'accusatif.

Ainsi un même verbe peut recevoir divers régimes, sur-tout en y mêlant celui des prépositions, comme *præstare alicui*, ou *aliquem*, surpasser quelqu'un. Ainsi l'on dit, par exemple, *eripere morti aliquem*, ou *mortem alicui*, ou *aliquem à morte*; & semblables.

Quelquefois même ces divers régimes ont la force de changer le sens de l'expression, selon que l'usage de la langue l'a autorisé : car, par exemple, en latin *cavere alicui*, est veiller à sa conservation, & *cavere aliquem*, est se donner de garde de lui; en quoi il faut toujours consulter l'usage dans toutes les langues.

Des figures de construction.

Ce que nous avons dit ci-dessus de la syntaxe, suffit pour en comprendre l'ordre naturel, lorsque toutes les parties du discours sont simplement exprimées, qu'il

n'y a aucun mot de trop ni de trop peu, & qu'il est conforme à l'expression naturelle de nos pensées.

Mais parce que les hommes suivent souvent plus le sens de leurs pensées, que les mots dont ils se servent pour les exprimer, & que souvent, pour abréger, ils retranchent quelque chose du discours, ou bien que, regardant à la grâce, ils y laissent quelque mot qui semble superflu, ou qu'ils en renversent l'ordre naturel; de-là est venu qu'ils ont introduit quatre façons de parler, qu'on nomme *figurées*, & qui sont comme autant d'irrégularités dans la Grammaire, quoiqu'elles soient quelquefois des perfections & des beautés dans la langue.

Celle qui s'accorde plus avec nos pensées, qu'avec les mots du discours, s'appelle SYLLEPSE, ou *Conception*; comme quand je dis, *il est six heures*; car, selon les mots, il faudroit dire, *elles sont six heures*, comme on le disoit même autrefois, & comme on dit encore, ils sont six, huit, dix, quinze hommes, &c. Mais parce que ce que l'on prétend n'est que de marquer un temps précis, & une seule de ces heures, savoir, la sixieme, ma pensée qui se jette sur celle-là, sans regarder aux mots, fait que je

dis, *il eſt ſix heures*, plutôt, qu'*elles ſont ſix heures.*

Et cette figure fait quelquefois des irrégularités contre les genres; comme *ubi eſt ſcelus qui me perdidit?* contre les nombres, comme, *turba ruunt;* contre les deux enſemble, comme, *pars merſi tenuêre ratem*, & ſemblables.

Celle qui retranche quelque choſe du diſcours, s'appelle ELLIPSE, ou *Défaut;* car quelquefois on ſous-entend le verbe, ce qui eſt très ordinaire en hébreu, où le verbe ſubſtantif eſt preſque toujours ſous-entendu; quelquefois le nominatif, comme *pluit*, pour *Deus*, ou *natura pluit;* quelquefois le ſubſtantif, dont l'adjectif eſt exprimé: *paucis te volo*, ſup. *verbis alloqui;* quelquefois le mot qui en gouverne un autre, comme, *eſt Romæ*, pour *eſt in urbe Romæ;* & quelquefois celui qui eſt gouverné, comme, *faciliùs reperias*, (ſup. *homines*) *qui Romam proficiſcantur*, *quàm qui Athenas*. Cic.

La façon de parler qui a quelque mot de plus qu'il ne faut, s'appelle PLÉONASME, ou *Abondance;* comme, *vivere vitam*, *magis major*, &c.

Et celle qui renverſe l'ordre naturel du diſcours, s'appelle HYPERBATE, ou *Renverſement.*

On peut voir des exemples de toutes ces figures dans les Grammaires des langues particulieres, & ſur-tout dans les nouvelles Méthodes que l'on a faites pour la grecque & pour la latine, où on en a parlé aſſez amplement.

J'ajouterai ſeulement qu'il n'y a guere de langue qui uſe moins de ces figures que la nôtre, parce qu'elle aime particuliérement la netteté, & à exprimer les choſes, autant qu'il ſe peut, dans l'ordre le plus naturel & le plus déſembarraſſé, quoiqu'en méme temps elle ne cede à aucune en beauté ni en élégance.

Remarques.

La Grammaire, de quelque langue que ce ſoit, a deus fondemens, le vocabulaire & la ſintaxe.

Tous les mots d'une langue ſont autant de ſignes d'idées, & compoſent le vocabulaire ou le dictionaire : mais, come il ne ſufit pas que les idées aient leurs ſignes, puiſqu'on ne les conſidere pas iſolées & chacune en particulier, & qu'il faut les mètre en raport les unes à l'égard des autres, pour en former des jugemens, on a imaginé des moyens d'en marquer les diférens raports ; c'eſt ce qui fait la ſintaxe & les règles de la conſtruction des mots les uns avec les autres. Toutes les lois de la ſintaxe,

tous les raports des mots, peuvent ſe rapeler à deus; le raport d'identité, & le raport de détermination.

Tout adjectif n'étant que la qualité d'un ſubſtantif, & tout verbe n'exprimant qu'une manière d'être, ils ont l'un & l'autre, avec le ſubſtantif, un raport d'identité.

L'adjectif doit donc s'acorder avec ſon ſubſtantif en genre, en nombre & en cas (dans les langues qui ont des cas), & le verbe doit s'y acorder en nombre & en perſone, puiſque l'adjectif & le verbe ne ſont que des modifications de ce ſubſtantif.

Exemple: Une *bèle* maiſon, de *beaus* jardins; on dit *bèle*, parce que *maiſon* eſt un ſubſtantif féminin ſingulier; & l'on dit *beaus*, parce que le mot *jardins* eſt un maſculin pluriel.

Un bon Roi aime le peuple. Un, bon, Roi, aime, ne préſentant qu'un même objet, il y a entre ces quatre mots raport d'identité.

Ainſi, quelque ſéparé qu'un adjectif puiſſe être de ſon ſubſtantif, quelqu'éloigné qu'en ſoit le verbe, quelqu'inverſion enfin qu'une langue, tèle que la grèque ou la latine, permète dans le tour de la fraſe, l'eſprit réunit auſſi-tôt pour le ſens tous les mots qui ont un raport d'identité.

Dans la fraſe citée, *peuple* n'a point de raport d'identité avec *un bon Roi aime,* mais il a un raport de détermination avec *aime;* il détermine & fait conoître ce qu'on dit qu'aime un bon Roi.

Il faut obſerver que le raport d'identité s'unit avec celui de détermination, quand on dit *bon Roi*. *Bon*, eſt identique avec *Roi*, & il a de plus un raport de détermination, en ce qu'il détermine *Roi*; mais le *peuple* n'a que le raport de détermination avec *Roi*, & n'a pas celui d'identité.

Le raport d'identité eſt le fondement de la concordance du genre, du nombre, &c. Le raport de détermination eſt le fondement du régime; c'eſt-à-dire, qu'il exige tèle ou tèle terminaiſon, ſuivant la deſtination des cas, dans les langues qui en ont, ou qu'il fixe la place du mot dans cèles qui n'ont point de cas, come le françois. Ainſi il ſeroit indiférent, pour le ſens, qu'on dit en latin, *Rex amat populum*, ou *populum amat Rex*; mais il faut nécеſſairement dire en françois, pour rendre le même ſens, *le Roi aime le peuple*: car ſi l'on mètoit *Roi* à la place de *peuple*, & *peuple* à la place de *Roi*, le ſens ſéroit diférent, parce que la place des mots détermine leurs raports en françois.

Toute la ſintaxe ſe réduit donc aus deus raports qui viènent d'ètre marqués, & toutes les figures de conſtruction peuvent s'y rapeler.

MM. de P. R. en expoſant les quatre principales, ne donent d'exemple en françois, que de la *ſillepſe*: il eſt à propos d'ajouter un exemple de chacune des autres.

L'*ellipſe* eſt aſſés fréquente dans notre langue. Il n'y a point d'afirmation ou de négation par *oui*, & par *non*, qui ne ſoit une ellipſe; car on ſous-entend toujours la propoſition à laquelle on répond, & qu'on afirme ou qu'on nie : *Avez-vous vu l'Italie ? Oui.* C'eſt-à-dire, *j'ai vu l'Italie.* Il en eſt ainſi de la négation. Mais, indépendament de cète *ellipſe* ſi comune, nous en avons une quantité dans notre langue.

Le *pléonaſme* eſt l'opoſé de l'*ellipſe ;* c'eſt une ſuperfluité de paroles inutiles au ſens d'une propoſition, & par conſéquent un vice. On peut demander s'il y a de ces ſortes de *pléonaſmes* qui méritent le nom de figures de conſtruction ou de Grammaire, & je ne le crois pas : car ſi la répétition eſt inutile, c'eſt un vice; & ſi èle ajoûte de la force, de l'énergie à l'idée, c'eſt une figure oratoire, & non de Grammaire. On ne doit donc pas regarder come *pléonaſme* un mot qui répète à la vérité une idée déjà exprimée, mais en la modifiant, en la reſtreignant, en l'étendant, en lui donant plus de force, en y joignant enfin quelqu'autre idée acceſſoire. Par exemple, *Louis XII, le bon Roi Louis XII*, marque encore plus expreſſément la bonté de ce Prince, que ſi l'on diſoit ſimplement *le bon Roi Louis XII*, ſans répéter le nom propre pour ajouter l'épitète de *bon*, qui fixe l'atention ſur la bonté. Je l'ai vu *de mes yeux*, eſt une aſſertion plus

plus forte, & vaut quelquefois mieus que si l'on disoit simplement, *je l'ai vu.*

La réduplication de régime & de pronom dans ce vers de Racine,

> Eh! que *m'a* fait *à moi*, cète Troie où je cours?

marque non-seulement qu'Achile n'avoit point d'intérêt personel dans la guère, mais il le distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'intérêt direct. Ces sortes de *pléonasme*, loin d'être des défauts, ont leur mérite, pourvu qu'on ne les emploie qu'à propos.

Par exemple, la réduplication qui a son mérite dans le vers de Racine, est une faute dans celui de Boileau :

> C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veus parler.

L'exactitude vouloit, c'est *à vous que*, ou c'est *vous à qui.*

Il faut encore distinguer le *Pléonasme* de la difusion, qui n'est qu'une répétition de la même idée en diférens termes, ou une acumulation d'idées comunes, & inutiles à l'intelligence de cèle qu'on veut présenter, ce qui est une *battologie.*

L'*Hiperbate* est un tour particulier qu'on done à une période, & qui consiste principalement à faire précéder une proposition par une autre qui, dans l'ordre naturel, auroit dû la suivre. Par exemple,

il y a *hiperbate* & *ellipse* dans ce vers de Racine:

Que, malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le sang d'un enfant je me baigne à loisir;
Non, Seigneur.....

Les deux vers, en précédant *Non, Seigneur*, forment l'hiperbate; & il y a ellipse, puisqu'après *non, Seigneur*, on sous-entend, *n'espérez pas*, *ne prétendez pas*. Il y a encore *hiperbate*, ou *inversion* dans le second vers, dont la construction naturèle, & à la vérité moins élégante, seroit, *je me baigne à loisir dans le sang d'un enfant.*

Come toutes les Grammaires particulières sont subordonées à la Grammaire générale, j'aurois pu multiplier, ou étendre les remarques beaucoup plus que je n'ai fait; mais ne s'agissant ici que de principes généraus, je me suis renfermé dans les applications suffisantes au développement de ces principes, qui d'ailleurs sont faits pour des lecteurs capables d'y supléer. En èfet, une Grammaire générale, & méme les Grammaires particulières ne peuvent guère servir qu'à des maîtres qui savent déjà les Langues. A l'égard des disciples, je rapelerai, en finissant, ce que j'ai dit dans une de mes remarques: Peu de règles & beaucoup d'usage, c'est la clé des Langues & des Arts. Peut-être y viendra-t-on, quand la raison aura proscrit les vieilles routines qu'on a la bonté de regarder come des méthodes d'instruction.

AVERTISSEMENT.

On n'a point parlé, dans cette Grammaire, des mots dérivés ni des composés, dont il y auroit encore beaucoup de choses très-curieuses à dire, parce que cela regarde plutôt l'ouvrage d'un DICTIONNAIRE GÉNÉRAL, que de la Grammaire générale. Mais on est bien aise d'avertir que depuis la premiere impression de ce Livre, il a paru un Ouvrage intitulé, LA LOGIQUE, OU L'ART DE PENSER, qui, étant fondé sur les mêmes principes, peut extrêmement servir pour l'éclaircir, & prouver plusieurs choses qui sont traitées dans celui-ci.

REMARQUES.

La Logique que MM. de P. R. anoncent ici, est cèle qui fut faite pour Charle-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuse, instruit dans sa jeunesse à P. R. C'est un des meilleurs ouvrages dans son genre, & les éditions s'en sont fort multipliées. Ce Duc de Chevreuse & celui de Beauvilliers, l'un & l'autre gendres de M. Colbert, tous deus unis de la plus intime amitié, étoient également amis de M. de

Fénelon, Précepteur de M. le Duc de Bourgogne père du Roi, en même tems que le Duc de Beauvilliers en étoit le Gouverneur.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Livre intitulé, *Grammaire Générale & raiſonnée.* La réputation dont jouit cet Ouvrage depuis qu'il a paru la première fois, annonce le ſuccès de la nouvelle édition qu'on en veut faire; & les notes qu'on y a ajoutées, ne peuvent qu'augmenter l'empreſſement du Public pour cette édition. A Paris, ce 6 Septembre 1753. GIBERT.

AUTRE APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de M. le Vice-Chancelier, ur Livre intitulé, *Grammaire Générale & raiſonnée.* Cet Ouvrage, qui étoit un excellent Eſſai, a été enrichi de notes qui ne laiſſent rien à déſirer. A Paris, le premier Février 1768.

L'Abbé DE CONDILLAC.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevót de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le ſieur PIERRE-ETIENNE-GERMAIN DURAND, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'en exécution de l'article XI de l'Arrét du Conſeil du 30 Août 1777, portant réglement ſur la durée des priviléges en Librairie, il a remis entre les mains de notre amé & féal Conſeiller en nos Conſeils, le ſieur le Camus de Néville, Maitre des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, Commiſſaire à ce député par ledit Arrêt, les titres ſur leſquels eſt fondée la propriété des ouvrages pour leſquels il a ci-devant obtenu des Priviléges, pour, ſur le compte qui en ſeroit rendu à notre très-cher & féal Chevalier Garde-des-Sceaux de France, obtenir un privilége dernier & définitif pour l'impreſſion & débit excluſif deſdits Ouvrages. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'expoſant, nous lui avons permis & permettons par le préſent Privilége dernier & définitif, de faire imprimer les Ouvrages ſuivans autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps porté à chaque article dudit Privilége, le tout à compter de la date des préſentes: Sçavoir: *Elemens d'Algébre, de Clairaut*, pour vingt ans; *Elémens de Géométrie, de Clairaut*, pour vingt ans; *Hiſtoire Univerſelle, par*

Boſſuet, pour vingt ans; *Hiſtoire des Révolutions Romaines, par Vertot*, pour trente ans; *Hiſtoire des Révolutions de Suede, par Vertot*, pour trente ans; *Hiſtoire des Révolutions de Portugal, par Vertot*, pour trente ans; *Maiſon Ruſtique*, pour trente ans; *Inſtituts de Juſtinien*, pour vingt ans; *Œuvres de Cochin*, pour vingt ans; *Principes d'uſage des Dixmes*, pour trente ans; *Régles pour former un Avocat*, pour trente ans; *Anecdoctes des Reines & Régentes de France*, pour vingt ans; *Conſidérations ſur les Mœurs du dix-huitième ſiècle, par Duclos*, pour trente ans; *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du dix-huitième ſiècle, du même*, pour trente ans; *Grammaire Générale, du même*, pour trente ans; *Les Beaux-Arts réduits à un même principe, de l'Abbé le Batteux*, pour dix ans, & la vie de l'Auteur; *Œuvres de M. l'Abbé Nollet*, pour trente ans; *Œuvres de M. l'Abbé Millot*, pour trente ans. Faiſons défenſes audit Expoſant après l'expiration du préſent Privilége, d'en ſolliciter le renouvellement & à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende. Ordonnons par ces Préſentes, conformément à l'Arrêt de notre Conſeil du 30 Juillet 1778, qu'il ſera procédé par voix de plainte & informations contre tous Auteurs, Poſſeſſeurs, Diſtributeurs & Fauteurs de contre-

façons ; sans que les peines portées par nos Lettres & Privilége puissent, en aucun cas & pour quelque cause que ce soit, être remises ni modérées : A la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages seront remis dans le meme état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Hue de Miromenil ; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur de Maupeou, & un dans celle dudit sieur Hue de Miromenil ; le tout à peine de nullité des présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses hoirs, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission & nonobstant clameur de Haro, Charte

L iv

Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le deuxième jour de Juin, l'an de grâce mil ſept cent ſoixante-dix-neuf, & de notre Règne le ſixième. Par le Roi en ſon Conſeil. *Signé*, LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, fol. 140, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent privilége & à la charge de remettre à ladite Chambre huit exemplaires preſcrits par l'art. CVIII. du Règlement de 1723. A Paris, ce 5 Juin 1779.

QUILLAU, *Adjoint.*

RÉFLEXIONS SUR LES FONDEMENS DE L'ART DE PARLER,

Pour servir d'éclaircissemens & de Supplément

A LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE;

Recueillies des Auteurs qui ont le mieux approfondi la Science Grammaticale.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée.

Par M. l'Abbé FROMANT, *Chanoine de la Collégiale, & Principal du Collége de Vernon; de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen.*



A MONSEIGNEUR CHARLES-LOUIS-AUGUSTE FOUQUET DE BELLE-ISLE,

Duc de Gisors, &c. Pair & Maréchal de France, Général des Armées du Roi, Ministre d'Etat, Prince du Saint-Empire, Chevalier des Ordres du Roi, & de la Toison d'Or, Gouverneur des Ville & Citadelle de Metz & Pays Messin, Commandant-général sur les Côtes de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, &c. l'un des Quarante de l'Académie Françoise.

MONSEIGNEUR,

Un temps assez considérable, employé à l'éducation de la Jeunesse dans le Collége de Pontoise & dans l'Université de Paris, m'a donné occasion de faire sur la Grammaire

générale & raisonnée, des observations que les agrémens de la retraite & mon goût pour ce genre d'occupation m'ont engagé de perfectionner à Vernon.

J'ai toujours conservé intérieurement, MONSEIGNEUR, *une vive & respectueuse reconnoissance de l'honneur que vous m'avez fait en me nommant autrefois* * *Principal du Collége de Gisors. En bon Citoyen, je n'ai cessé d'entretenir au fond de mon cœur les sentimens de la plus sincère vénération, & du plus profond dévouement pour cette grande âme, pour ce sublime génie, pour cette supériorité de talens politiques & militaires, que vous avez montrés en tant de conjonctures importantes, & qui vous ont mérité l'estime, les bienfaits & la confiance du meilleur, du plus juste & du plus grand des Rois.*

Permettez, MONSEIGNEUR, *que je laisse éclater aujourd'hui ces sentimens, en vous offrant* les Réflexions *que j'ai recueillies* sur les fondemens de l'Art de parler.

A qui pourrois-je, MONSEIGNEUR, *dédier plus justement un Ouvrage de cette espèce, qu'à ce Ministre qui sait manier la plume avec autant d'habileté & de force que l'épée; qu'à ce Général dont les raisons ne*

* En 1743.

ſont pas moins victorieuſes que les armes; qu'à cet Académicien dont le goût pénétrant & réfléchi pour tout ce qui peut ouvrir & faciliter la voie aux connoiſſances les plus élevées & les plus utiles, a ſu, malgré tous les obſtacles, conduire au plus haut point de perfection la ſcience de ſervir, en paix comme en guerre, ſon Prince & ſa Patrie; qu'à ce Père, enfin, qui a ſi bien formé ſon Fils dans l'art de penſer, de parler & d'agir, que les Cours de l'Europe reconnoiſſent déjà dans le COMTE DE GISORS*, *le* MARÉCHAL DE BELLE-ISLE**.

*Le généreux Académicien**** *qui a bien voulu adopter en quelque ſorte mes* Réflexions, *en les aſſociant à ſes* Remarques,

---

* Louis Marie Fouquet, Prince de l'Empire, Gouverneur de Metz & Lieutenant-Général des Duchés de Lorraine & de Bar, Brigadier des Armées du Roi, Meſtre-de-camp, Lieutenant du Régiment Royal des Carabiniers, mort à Nuits le 26 Juin 1758, âgé de 26 ans & trois mois, du coup dont il avoit été frapé à la bataille de Crevel; ſon cœur a été rapporté à la Collégiale de Vernon.

** Mort à Verſailles le 26 Janvier 1761, âgé de 76 ans. Son corps a été rapporté à Vernon, avec celui de Madame la Maréchale ſon épouſe, morte le 8 Mars 1755.

*** M. Duclos.

me donne lieu d'espérer, MONSEIGNEUR, *que vous daignerez accepter ce premier hommage de mes foibles talens, comme une marque authentique du profond respect avec lequel je suis,*

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur FROMANT,
Chanoine & Principal de Vernon.

Le 3 *d'Avril* 1756.

PRÉFACE,

Où l'on expoſe quels ſont les vrais Auteurs & les vrais Principes de la Grammaire Générale & Raiſonnée ; *combien il y a eu d'éditions du Texte ; quelle eſt la meilleure, & quelle utilité on en peut retirer ; pourquoi on donne les préſentes Réflexions, & quel en eſt l'objet principal.*

ON regarde M. Arnauld comme l'Auteur de cette Grammaire, parce qu'il a communiqué ſes idées à M. Lancelot, qui le conſultoit ſur cette matiere. M. Lancelot a compoſé, des idées de M. Arnauld & des ſiennes propres, ce petit Traité, que l'on doit conſidérer comme un des chef-d'œuvres de l'eſprit humain.

Le fameux Docteur Antoine Arnauld eſt aſſez connu par ſes Ecrits & par ſes diſgrâces ; je dirai ſeulement qu'il étoit né à Paris le 6 Février 1612, qu'il eſt mort dans le fauxbourg de Loo à Bruxelles le 8 Août 1694, âgé de 82 ans, & que ſon cœur a été rapporté à Port-Royal.

Claude Lançelot, après avoir fait ſes

études à Paris, ſa patrie, alla demeurer à Port-Royal, où il enſeigna les Humanités avec ſuccès, & contribua à la grande réputation des Ecoles qu'une ſociété de Savans y tenoit alors.

La nouvelle Méthode Latine imprimée chez Antoine Vitré, 1°. en 1644; 2°. en 1650; la nouvelle Méthode Grèque & les Racines Grèques chez le même en 1655; la nouvelle Méthode Italienne, enſuite la nouvelle Méthode Eſpagnole, chez le Petit; enfin la Grammaire Générale & Raiſonnée, 1°. en 1660; 2°. en 1664, ſous le nom du Sieur D. T. (a), & quelques autres excellens ouvrages, attribués en général à Meſſieurs de Port-Royal, paſſent pour être de la compoſition du docte & laborieux Lancelot, quoiqu'ils ne ſoient pas tous de ſon invention.

En 1666, la Princeſſe Anne-Marie Martinozzi, Douairière du Prince Armand de Conti, choiſit cet Ecrivain renommé pour Précepteur des deux Princes ſes enfans. La Princeſſe étant morte en 1672,

---

(a) *Nota.* Comme le porte le Privilége du 26 Août 1659. D. T. c'eſt-à-dire, De Trigny, ainſi qu'on le lit au bas de l'Epitre dédicatoire de la nouvelle Méthode Eſpagnole, adreſſée à l'Infante d'Eſpagne Marie-Thérèſe d'Autriche, qui épouſa Louis XIV le 9 Juin 1660.

M. l'Abbé Fleury, l'Hiſtorien, fut chargé de l'éducation des Princes, à la place de M. Lancelot, qui ſe retira à l'Abbaye de Saint-Cyran, Diocèſe de Bourges, où il ſe fit Bénédictin. Ce ſavant Religieux mourut relégué à l'Abbaye de Quimperlay en Baſſe-Bretagne le 15 Avril 1695, âgé de 79 ans.

La troiſième édition de la Grammaire Générale & Raiſonnée, revue & augmentée de nouveau en 1676, contient des additions qui manquent dans les deux éditions précédentes, comme il eſt aiſé de s'en convaincre, particulierement par la confrontation du Chapitre IX de la ſeconde Partie. La quatrième édition en 1679, chez le Petit, & la cinquième en 1709, chez Jean de Nully, ſont conformes à la troiſième.

M. l'Abbé Colins, dans la Préface de ſa traduction de l'Orateur de Cicéron (*a*), conſeille la lecture de la Grammaire générale & raiſonnée, édition de 1660.

M. l'Abbé Goujet, dans ſa Bibliothèque Françoiſe (*b*), dit que toutes les Grammaires doivent céder, du côté des principes, à la Grammaire générale & rai-

---

(*a*) Page 40. (*b*) Tome I, page 52.

ſonnée, que Claude Lancelot, aidé d'Antoine Arnauld, donna en 1664.

Meſſieurs Colins & Goujet ne connoiſſoient pas apparemment le défaut de ces deux premières éditions, ni le mérite de la troiſième & des deux ſuivantes.

L'Editeur qui a donné les Remarques de M. Duclos, étoit dans le même cas, puiſqu'il avoit pris d'abord pour modèle le Texte imparfait de la ſeconde édition de Port-Royal. Comme elle eſt la ſeule qu'il ait trouvée à la Bibliothèque du Roi, il paroît excuſable : au reſte, dès que je lui ai eu fait appercevoir ſa mépriſe, il l'a réformée, & je puis aſſurer que cette nouvelle édition-ci contient le Texte dans toute ſon intégrité.

Le Père Bouhours fait entendre (*a*), que, pour être bon Grammairien, il faut poſſéder parfaitement la Grammaire générale & raiſonnée. Les principes y ſont expoſés ingénieuſement, & réduits à des notions plus exactes qu'à l'ordinaire, dit le Père Buffier (*b*).

Claude Lancelot lui-même avoue qu'Antoine Arnauld eſt le principal Au-

---

(*a*) Doutes ſur la Langue Françoiſe, deuxième édition, p. 152.

(*b*) Grammaire ſur un nouveau plan, nº. 8.

teur de la Grammaire générale & raiſonnée: ainſi les Journaliſtes de Trévoux ſe ſont trompés, lorſqu'ils ont avancé le contraire (*a*); & ils ne devoient pas dire que cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois en 1664, car le privilège eſt du 26 Août 1654, & la première édition a été achevée le 28 Avril 1660. Ils ont raiſon, au reſte, d'ajouter que leur *Extrait n'exprime pas tous les avantages que l'on peut retirer de ce Livre, & qu'on doit le conſulter, l'étudier & le ſuivre.*

Après ce que le dernier ſiècle a fait pour embellir notre Langue, *dit M. l'Abbé d'Olivet, dans ſon excellent Traité de la Proſodie Françoiſe* (b), peut-être ne nous reſte-t-il qu'à creuſer les fondemens, afin que, s'il eſt poſſible d'élever l'édifice plus haut, l'on y travaille avec ſûreté.

Les fondemens des Langues en général, & de la nôtre en particulier, paroiſſent ſuffiſamment creuſés & ſolidement établis dans la Grammaire générale & raiſonnée: ce qui fait que preſque tous nos Grammairiens n'ont pas travaillé avec ſûreté, c'eſt qu'ils n'ont pas choiſi ces fon-

---

(*a*) Juillet 1764.

(*b*) Page 4. éd. de 1736. Cette réflexion eſt ſupprimée dans l'édition de 1767.

demens pour élever leur édifice. Ce que M. Bauzée a inſéré de général & de raiſonné dans ſa Grammaire, ne vaut qu'autant qu'il s'appuie ſur ces fondemens; la peine qu'il a priſe pour les déguiſer & pour les déprimer, ſe fait, ce me ſemble, un peu trop ſentir.

Comme il n'y a qu'une Grammaire dans le monde pour toutes les Langues, parce qu'il n'y a qu'une Logique pour tous les hommes, il ne faut pas être ſurpris de trouver dans une Langue, quelque ſingulière qu'elle ſoit, les mêmes principes & les mêmes règles que dans les autres Langues; mais, outre ces principes communs & ces règles générales, chaque Langue a ſes tours propres & ſes uſages particuliers.

Si les principes de la Langue que l'on enſeigne étoient vraiment raiſonnés, les jeunes gens, que la Grammaire rebute, y prendroient goût; ce ſeroit pour eux une occupation agréable; on ne leur rempliroit plus la tête de règles inintelligibles & fauſſes, ni de queſtions vaines & ennuyeuſes; on leur façonneroit la raiſon, loin de la gâter par des ſubtilités ridicules; on enrichiroit leur mémoire, & on orneroit leur eſprit; on n'éteindroit pas, dans les glaces d'une triſte & ſombre routine, ces beaux

feux d'une noble imagination, qu'on ne doit qu'exciter & entretenir dans le cours des humanités ; la féchereffe des idées & la barbarie du langage n'étoufferoient pas le goût naiffant d'un jeune homme, dit fort bien l'Auteur des Jugemens fur quelques Ouvrages nouveaux, dans une occafion approchante de celle-ci (*a*).

Quid effe poteft in otio, aut jucundius, aut magis proprium humanitatis, quàm fermo facetus ac nullâ in re rudis? hoc enim uno præftamus maximè feris quòd colloquimur inter nos, & quòd exprimere dicendo fenfa poffumus. Quamobrem quis hoc non jure miretur, ut quo uno homines maximè beftiis præftent, in hoc hominibus ipfis antecellat (b)?

Quel plus doux plaifir, & qui convienne mieux à l'homme, que d'avoir, quand nous fommes maîtres de quelques momens, une converfation aimable & polie? L'ufage que nous avons de la parole, & la faculté de nous communiquer ainfi nos penfées, eft ce qui nous diftingue le plus des bêtes. Pouvoir donc l'emporter fur les autres hommes, en ce qui fait principalement que

(*a*) Extrait des Leçons de Phyfique expérimentale de M. l'Abbé Nollet, par M. l'Abbé des Fontaines.

(b) *Cicero, de Oratore*, Lib. 1. c. 8. num. 32.

l'homme l'emporte ſur la brute, n'eſt-ce pas quelque choſe de merveilleux, & qui mérite qu'on faſſe ſes derniers efforts pour y réuſſir (*a*)?

« Ce ſeroit un avantage bien conſidé-» rable pour les enfans, & même pour les » jeunes gens déjà un peu raiſonnables, » s'ils pouvoient apprendre la Grammaire » par de véritables principes (*b*): cette » pratique leur rendroit l'eſprit juſte, au-» tant que chacun en particulier ſeroit ca-» pable d'acquérir de la juſteſſe, & ils » s'accoutumeroient à faire uſage de leur » raiſon dans les autres fonctions de leur » vie, ce qui doit être le but de toutes les » Etudes. Quand, parvenus à un certain » âge, ils ſont abandonnés à eux-mêmes, » ils ſeroient moins ſujets à vouloir tout » oublier, parce qu'ils trouveroient dans » leur propre fonds les ſecours néceſſaires » pour s'occuper & pour ſe rendre utiles à » la République ».

Comme la Grammaire générale & raiſonnée étoit devenue extrêmement rare, & qu'elle me paroiſſoit plus propre que tout autre Livre à produire cet excellent

---

(*a*) Penſées recueillies par M. l'Abbé d'Olivet, p. 178.
(*b*) Dit M. du Marſais.

effet, je me diſpoſois à faire réimprimer le Texte avec des éclairciſſemens & des augmentations tirées des Auteurs qui ont traité avec le plus de ſoin & le plus d'intelligence les matières grammaticales, lorſque je me vis prévenu par un Éditeur anonyme.

Sitôt que j'eus appris par le Mercure de Mars 1754, que M. Duclos, Hiſtoriographe de France, Membre de l'Académie des Belles-Lettres, & Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, étoit l'Auteur des *Remarques*, je lui fis communiquer une partie de mes manuſcrits. En priant cet Académicien de ne me pas ſavoir mauvais gré, ſi je diſois mon ſentiment ſur ſon Ouvrage, je l'engageois à me faire le plaiſir d'examiner mon travail à la rigueur, & d'en dire ſon avis avec franchiſe : le Public y gagnera, ajoutois-je, & c'eſt tout ce que nous devons deſirer.

M. Duclos, exempt de cet amour-propre qui fait le ſupplice des Savans, & incapable de cette jalouſie qui les dégrade, reçut très-favorablement mon Eſſai; ce qui me détermina à lui écrire, à le voir, & à lui communiquer mon travail en entier, pour le mettre plus à portée d'en juger. Telle fut ſa réponſe.

Je vous remercie des Obſervations que vous me communiquez. Je ſuis très-content de votre Ouvrage : je l'ai lu avec attention, & je vous conſeille ſimplement d'y mettre la brièveté que vous pourrez, ſans nuire au fond des choſes.

C'eſt ſur le conſeil de cet Académicien que j'ai retouché tout mon Ouvrage, & que je l'ai mis en état d'être imprimé à la ſuite du ſien, ſous ce titre : *Réflexions ſur les fondemens de l'Art de parler, pour ſervir d'éclairciſſemens & de ſupplément à la Grammaire générale & raiſonnée, recueillies des Auteurs qui ont le mieux approfondi la ſcience grammaticale.* Quelques Critiques blâment ce titre ; c'eſt, diſent-ils, être trop vain que de croire faire un Supplément à un Livre de ce mérite. Je puis bien leur répondre que les meilleurs Ouvrages n'ont pas tout dit, & n'ont pas été infaillibles : ſi l'on peut ſe flatter d'y ſuppléer quelque perfection & quelques éclairciſſemens, c'eſt, me ſemble, en s'aidant, comme j'ai fait, des recherches ſavantes de ceux qui ont le mieux traité la même matière, en les appréciant à la lumière d'une philoſophie impartiale, & en y ajoûtant des vûes & des réflexions qui peuvent leur être échappées.

Comme

Comme il y a plus de cent ans que la Grammaire générale & raisonnée a commencé à paroître, pour en rendre le style plus conforme à l'usage présent, il auroit fallu rectifier toutes les phrases peu correctes, & éclaircir tous les endroits obscurs, au moins par des notes ; mais quelquefois le respect dû au texte original m'a arrêté, quelquefois aussi j'ai été obligé de me borner de peur d'être trop diffus. D'ailleurs j'ai cru devoir m'attacher plus aux choses qu'aux mots : je me suis moins arrêté au méchanisme qu'à la métaphysique des Langues. J'ai sérieusement approfondi ce qu'il y a de plus essentiel dans la Grammaire raisonnée : en bien des endroits, j'ai ajouté de nouvelles observations à celles que M. Duclos avoit déjà faites, parce que les siennes ne m'ont point paru suffisantes pour éclaircir le texte ; j'en ai vérifié les citations ; j'ai discuté avec soin les principes établis dans le *premier* & le *treizieme Chapitre* de la seconde Partie, sur lesquels cet Académicien n'avoit fait imprimer aucunes remarques.

Quand je parle des opérations de l'esprit & des vrais fondemens de la Grammaire, M. du Marsais n'est pas le seul dont j'étale les trésors ; je ne m'arrête point *à la lettre*,

je vais jusqu'à *l'esprit* de ce Grammairien Philosophe. Je fais plus, je remonte jusqu'à *l'esprit de M. Arnaud* lui-même. *A la faveur du flambeau lumineux qu'il fait briller à mes yeux*, je considere d'abord, dans sa Grammaire générale & raisonnée, les sons & les caractères des signes inventés pour faire connoître ce que nous pensons; ensuite, j'examine l'usage que nous faisons de ces signes pour exprimer nos pensées. Après avoir suivi mon guide pas à pas, dans l'exposition qu'il fait de la nature, ou du matériel des signes de nos pensées, en quoi consiste la méchanique des Langues; sujet de la premiere Partie qui ne contient que six Chapitres: je le suis encore avec plus d'attention & de zèle dans l'explication qu'il donne de la signification ou du spirituel de nos pensées, en quoi consiste la métaphysique des Langues, objet de la seconde Partie, distribuée en vingt-quatre Chapitres, dont le dernier roule sur la Syntaxe & la construction des mots. Ce n'est pas là, je crois, *s'élancer hors de la voie*

M. Bauzée divise son Exposition Raisonnée des Elémens nécessaires du langage, en trois Livres. Dans le premier, il discute les Elémens de la parole, c'est-

à-dire le physique des sons voyelles, & des caractères articulés, ou le méchanisme des mots inventés pour signifier ce que nous pensons. Sujet de la premiere Partie de la Grammaire raisonnée.

Dans le second Livre, il discute les Elémens de l'oraison ou du discours, c'est-à-dire la signification des sons & des caractères, ou la métaphysique des mots, comme signes de nos idées & comme servant à la manifestation de notre pensée. Objet des vingt-trois premiers Chapitres de la seconde Partie de la Grammaire raisonnée.

Dans le troisième Livre enfin, il discute les Elémens de la Syntaxe, matiere du vingt-quatrième & dernier Chapitre de la même seconde Partie de ladite Grammaire raisonnée.

Il établit, comme nous, d'après M. du Marsais, la concordance sur le *raport d'identité*, & le régime sur le *raport de détermination*, avec des différences que nous discuterons.

En distinguant de la Syntaxe la construction grammaticale, M. Bauzée auroit dû la distinguer encore mieux de la construction oratoire, lui qui dans les Elémens de l'oraison, paroît démêler si bien le langage du cœur, d'avec le langage de l'esprit,

& les parties affectives, d'avec les parties discursives; il auroit dû trouver les moyens de concilier l'ordre analytique, avec l'ordre d'intérêt : mais alors, son systême, qui n'est en cela que celui de M. du Marsais amplifié, n'eût point combattu un des plus importans principes du Traité de Littérature de M. l'Abbé Batteux, & nous aurions été privés de la belle & intéressante réponse contenue dans le *nouvel examen du préjugé sur l'inversion.*

Les Lecteurs qui se donneront la peine de confronter ce que j'ai dit en 1756, sur la construction & sur l'inversion, avec ce que M. Bauzée en dit en 1767, seront surpris d'y trouver le fond de son amplification, & le peu que j'y ajoûte, dans cette nouvelle édition, ne leur paroîtra peut-être pas indifférent. D'après M. d'Alembert, dans ses *Mélanges*, Tome IV, page 150, j'examine la question si souvent agitée, & qui peut-être est encore à résoudre, s'il y a dans certaines langues une *inversion* proprement dite, & en quoi cette *inversion* consiste.

Je mets dans tout son jour le systême admirable de M. Arnauld sur l'*objet* & sur la *forme* de notre pensée, & je fais voir comment, en arrêtant les regards de son

eſprit philoſophique ſur les langues, ce profond Métaphyſicien fait ſentir la néceſſité de diſtinguer en général deux ſortes de mots, dont les uns ſignifient *les objets* de nos penſées, & les autres ſignifient *la forme* ſous laquelle notre eſprit conſidere les penſées, ou *les différentes vues* ſous leſquelles il enviſage, pour ainſi dire, *les objets*. Les mots de la premiere eſpèce marquent *les choſes*; les mots de la ſeconde eſpèce marquent *la maniere* dont les choſes ſont conſidérées. J'obſerve que c'eſt ſous cette ſeconde eſpèce que le docte Lancelot auroit dû ranger *l'article* & *la prépoſition* qui ne ſignifient point des choſes, & qu'il auroit épargné à M. du Marſais la peine de rectifier l'application d'un ſyſtême qu'il s'eſt approprié avec tant d'art, qu'on croiroit preſque qu'il l'a pris tout entier dans ſon propre fond.

M. Bauzée (a) convient avec Port-Royal & ſes admirateurs, que les mots ſe diviſent eſſentiellement en deux claſſes : que la premiere comprend les mots qui expriment *les objets* de nos penſées, & la ſeconde les mots qui énoncent ſimplement *les vues* de notre eſprit. Dans le courant de

(a) Tom. II. p. 91.

notre Supplément, nous examinerons les deux reſtrictions que ce nouveau Grammairien met à cet aveu.

A l'occaſion de la Grammaire générale à laquelle toutes les Grammaires particulieres doivent être ſubordonnées & rapellées, je fais, non des excurſions vagues, mais des diſcuſſions raiſonnées ſur les plus fameux Grammairiens, dont je compare & j'analyſe les ſentimens d'une maniere qui marque, à ce que je crois, plus de diſcernement que n'en a montré le Critique tranchant & déciſif, dont les réflexions ſuperficielles & peu juſtes, ont paru dans l'Année Littéraire 1756. M. Fréron, qui le connoît mieux aujourd'hui, eſt en état de le réduire à ſa juſte valeur.

Le Traité de la Grammaire Françoiſe donné en 1706, par l'Abbé Regnier des Marais, fait honneur à la Langue & à l'Académie : on peut dire avec ſon approbateur l'aimable & vénérable M. de Fontenelle, que la netteté & la ſolidité qui régnent dans cet Ouvrage, le rendront toujours très-agréable & très-utile au Public.

M. l'Abbé Goujet dans ſa Bibliothèque Françoiſe (*a*), avance ſans fondement,

a) Tom. I. p. 56.

qu'il n'eſt rien dit de la Syntaxe dans la Grammaire de M. l'Abbé Regnier ; car, quoique cet Académicien renvoie la Syntaxe à un Ouvrage ſéparé, qu'il s'étoit propoſé de donner, & qu'il n'a point donné, il n'a cependant pas laiſſé échapper les occaſions d'en parler dans le courant & à la ſuite de chaque article, & ce qu'il en dit peut ſuffire, eu égard à ſon plan.

Il ſeroit néanmoins à ſouhaiter que M. l'Abbé Regnier eût mis au jour les trois Traités qu'il promet à la fin de ſa Préface ; 1°. ſur la conſtruction & ſur la liaiſon de toutes les parties du diſcours ; 2°. ſur les variations & ſur les irrégularités de l'uſage dans la parole ; 3°. ſur les qualités métaphyſiques & analogiques du ſtyle.

La Grammaire générale & raiſonnée lui a fourni, dans ſon premier Ouvrage, matière à d'excellentes remarques ſur *la pratique* du Langage, & je n'ai pas manqué de les inférer dans mon Supplément.

Cette même Grammaire générale & raiſonnée lui auroit fourni, ſans doute, pour ſon ſecond Ouvrage, ſujet à de ſolides réflexions ſur la *théorie* du Langage, & je ne ferois pas moins attentif à en faire mon profit.

Le Père Buffier a fait de l'Ouvrage de

l'Abbé Regnier un extrait plus plaiſant qu'exact (*a*) : ſa critique eſt trop ſévère ſur certains points ; ſur beaucoup d'articles elle dégénère en pure chicane, & dans bien des occaſions il ſemble affecter d'embrouiller & d'altérer les ſentimens & les déciſions de l'Académicien. Celui-ci auroit mieux fait d'avouer quelques fautes aſſez eſſentielles, relevées avec raiſon, que de s'obſtiner à les juſtifier mal-à-propos ; mais du reſte ſa réponſe eſt vive & ſolide, & ſa Grammaire *in*-4°, malgré l'extrême longueur qu'on lui reproche, réduite en un ſeul volume *in*-12, ne paroît guères plus groſſe que celle du P. Buffier, qui, quelqu'eſtimable qu'il ſoit, ſe trompe pourtant quelquefois, & omet ſouvent des choſes importantes.

Si le Sieur de la Touche eût travaillé, comme le P. Buffier, d'après la Grammaire générale & raiſonnée, *l'Art de bien parler François* (b) ſeroit préférable à la Grammaire ſur un nouveau plan, parce que les matières y ſont préſentées dans un ordre plus naturel & par conſéquent plus pratiqué.

(*a*) Mémoires de Trévoux, Octobre 1705.

(*b*) Imprimé à Amſterdam, 1°. en 1696, & pour la ſixième fois en 174.

Si quelqu'un s'imagine, dit en Latin M. Fourmont l'aîné, dans la Préface de sa Grammaire Chinoise (*a*), que la connoissance des Langues ne dépend que de la mémoire, il se trompe grossièrement ; elle demande beaucoup de jugement, de raisonnement & de philosophie, c'est-à-dire, bien de l'esprit ; ce qui y sert le moins est l'usage & la routine. Pour entendre & traduire les Livres d'une Langue morte ou étrangère, l'analogie des Langues que l'on sait déjà, est nécessaire. Combien peu de Maîtres même s'appliquent aujourd'hui à la connoissance de cette analogie (*b*) !

Pour donner une juste idée de tout ce qui appartient à une matière aussi ample & aussi épineuse que la Grammaire, dit l'Abbé Regnier (*c*), on est obligé d'entrer dans des recherches qui demandent beaucoup de capacité & de connoissances : il faut em-

(*a*) In-folio, chez Guerin, 1744. Le même M. Fourmont a donné en 1706, *Les Racines de la Langue Latine en vers François*. Cet Ouvrage excellent & pas assez connu peut aller de pair avec *le Jardin des Racines Grecques* de Lancelot.

(*b*) M. Diderot appelle l'Analogie & l'Etymologie, les aîles de l'Art de parler, comme on appelle la Chronologie & la Géographie les yeux de l'Histoire.

(*c*) Préface.

ployer la Logique & la Métaphyſique à diſcuter les principes de chaque partie du diſcours : il faut pénétrer dans les raiſons qui ont rendu ces principes communs à toutes les Sociétés des Hommes, & qui ont établi une ſi grande variété dans l'application que chaque Peuple en fait : il faut enfin deſcendre à toute heure dans des détails d'une préciſion difficile & d'une attention fatigante.

Il ne faut pourtant pas conclure de-là que les enfans ſoient incapables de profiter des réflexions que je propoſe à ce ſujet. Les enfans ſont capables d'entendre raiſon, dès qu'ils entendent leur Langue naturelle, dit M. de Moncrif, d'après M. Locke, & ils aiment à être traités en gens raiſonnables plutôt qu'on ne s'imagine. Ceux qui ſont en état de comprendre les règles (*a*) obſcures & ſtériles des Colléges, dit M. du Marſais, peuvent concevoir avec plus de goût & de ſatisfaction les règles lumineuſes & fécondes de la Grammaire raiſonnée. Ce n'eſt pas là pro-

---

(a) *Ces Règles ne ſont pas de pure Logique ;* car elles ne ſont que de pure routine, & *c'eſt ce qui fait le ſupplice des Ecoliers.* Pluche, *Préface de la Méchanique des Langues*, p. xij.

prement la Logique ni l'Art de penser, mais c'en est l'introduction ; ce sont des notions utiles & nécessaires qui forment l'esprit des enfans ; car, comme les mots sont les signes des idées, il est impossible de parler raisonnablement sur les mots, sans que ce soit par rapport aux idées qu'ils signifient. On ne sauroit traiter les enfans trop tôt en hommes, dit M. l'Abbé de Saint-Réal (*a*) : cette opinion de l'incapacité des jeunes gens pour le raisonnement, est une condescendance pour les Maîtres plutôt que pour les Disciples ; parce que les Maîtres ne savent pas les faire raisonner, ils ont intérêt à dire que cela est impossible, & ils se moquent de cet art merveilleux comme d'une chose chimérique. Ils s'imaginent qu'on ne doit supposer, dans les enfans comme dans les Perroquets, que de la mémoire, & qu'on ne peut faire aucun fond sur leur faculté de raisonner. Erreur pernicieuse dont on reviendra fort aisément, si l'on fait attention que les enfans raisonnent, & raisonnent fort juste, dès qu'ils commencent à bégayer (*b*).

(*a*) De l'usage de l'Histoire, t. II, p. 2.

(*b*) M. de Than, ancien Recteur de l'Université de Caën ; Préface de sa Grammaire Latine & Françoise, p. xvj.

La faculté de juger, ainſi que celle de ſentir, s'exerce en nous dès que nous commençons à exiſter. A peine un enfant a-t-il des ſenſations, qu'il les compare, qu'il connoît ce qui lui eſt utile & nuiſible, & par conſéquent qu'il juge (*a*).

Raiſonnons toujours avec les enfans, ſi nous voulons les rendre raiſonnables, dit M. Pâris de Meyzieu (*b*).

Si la Grammaire générale & raiſonnée n'étoit pas d'ailleurs le plus excellent Traité que nous ayons en ce genre, & ſi les Remarques de M. Duclos n'étoient pas du reſte auſſi exquiſes qu'elles le ſont, on ſe ſeroit abſtenu de publier le préſent Supplément; mais il pourra être d'autant plus utile, que le mérite de ce petit Livre en ſoi, & la réputation de l'Auteur & du Commentateur, pourroient donner au Public occaſion de ſe tromper, en lui faiſant prendre pour exacts, clairs & infaillibles de tout point, des principes qui n'ont pas toujours été ſuffiſamment examinés, approfon-

---

(*a*) M. d'Alembert, Mélanges de Littérature, tome IV, p. 145.

(*b*) Directeur général des Etudes, & Intendant de l'Ecole Royale Militaire, en ſurvivance de M. Pâris Duverney, Conſeiller d'Etat. Voyez Ecole Militaire, tome V de l'Encyclopédie.

dis & développés, au moins quant à l'application.

Ainſi l'amour de l'utilité publique eſt l'unique objet des Réflexions que l'on va lire. Si je critique différens Grammairiens de réputation, & en particulier M. Reſtaut & M. de Wailly, ce n'eſt pas pour m'oppoſer à la juſte eſtime que l'on fait par-tout de leurs *Principes ſur la Grammaire Françoiſe ;* mais c'eſt pour apprendre aux Lecteurs peu éclairés, à ne pas eſtimer juſqu'aux défauts.

A conſidérer, dans quelque Langue que ce ſoit, la Grammaire en elle même, il n'eſt ni expreſſion, ni mot particulier, dont elle ne dût expliquer la nature & les propriétés ; mais comme ce détail ſeroit rebutant, & même impoſſible, à cauſe de ſon étendue infinie, il faut qu'une Grammaire ſoit bornée, & c'eſt ce qui fait ſa perfection, dit fort bien le P. Buffier (*a*).

La Grammaire de M. Bauzée en deux volumes *in*-8°, paroît bien longue & bien diffuſe ; on ne rencontre pas toujours dans ſes diſcuſſions, toute la force & la netteté qu'il leur ſuppoſe, on les trouve quelquefois prolixes & obſcures. Les ex-

(*a*) N. 59.

traits judicieux qu'on en a donnés dans le Journal des Savans, & dans celui des Beaux-Arts (Février 1768), en font une preuve fenfible.

M. Reftaut affûre dans fa Préface, que *chez les Romains l'étude du Latin précédoit toujours l'étude des autres Sciences qu'ils faifoient apprendre à leurs enfans.*

Cependant, au rapport de Suétone (*a*), Cicéron, jufqu'à fa Préture, fit toujours fes déclamations en grec : *Cicero ad Præturam ufque græcè declamavit.*

D'ailleurs, du temps de Quintilien (*b*), on commençoit par apprendre le Grec aux enfans; l'étude du Latin fuivoit de près, & bientôt on faifoit marcher ces deux études d'un pas égal : *à fermone græco puerum incipere malo, non longè latina fubfequi debent (ftudia), & citò pariter ire.*

Outre ces deux paffages cités dans le Traité des Etudes (*c*), on ne fera peut-être pas fâché de lire ici l'extrait de deux Lettres qui reviennent au fujet préfent. M. Rollin me les adreffa au Collège de Pontoife, où j'étois Régent d'humanités, en

(a) *De Claris Reth.* n. 1.
(b) Inftit. l. 1. c. 2.
(c) Tom. I. p. 4. & 154.

réponse à un avis que je lui demandois sur la manière de gouverner ma Classe & d'en régler les Exercices. Dès le mois d'Août 1739, j'en avois fait soutenir un sur les Principes généraux & raisonnés du Grec, du Latin & du François, appliqués à des Fables choisies d'Esope, de Phédre & de la Fontaine. Cet Exercice, soutenu en présence de M. le Prince de Turenne, accompagné de son Gouverneur, feu M. le Chevalier de Ramsay, eut un succès qui m'encouragea à en entreprendre un de la même espèce sur quelques Eclogues de Théocrite, de Virgile, de Ségrais, de Fontenelle & de Gresset. Des difficultés que l'on me fit à cette occasion, furent cause que je consultai M. Rollin, qui me répondit entr'autres choses :

De Paris le 19 Juin 1741.

Et de Colombe le 30.

MONSIEUR,

« Rien n'est plus raisonnable que de ne » pas négliger absolument sa propre Lan- » gue, pendant que l'on accorde tout le » temps de la Jeunesse à l'étude du Grec

» & du Latin. L'exemple des Romains, » Nation très-ſage, qui faiſoient marcher » d'un pas égal la Langue Grecque & la » Langue Latine, & cultivoient avec le » même ſoin l'une & l'autre, montre que » l'on ne peut pas, avec juſtice, blâmer » votre conduite, qui a de ſi bons garans, » & qui eſt, ce me ſemble, tout-à-fait con- » forme au bon-ſens & à la droite raiſon. » Je ſouhaite que Dieu répande de plus » en plus ſa bénédiction ſur les ſoins que » vous donnez à l'éducation de la Jeuneſſe, » & je vous prie d'être bien perſuadé de » l'eſtime avec laquelle j'ai l'honneur d'ê- » tre, &c.

« La Grammaire, ſelon le même M. » Rollin (*a*), étoit infiniment plus eſtimée » & cultivée avec beaucoup plus de ſoin » chez les Grecs & chez les Romains, » que parmi nous, où elle eſt preſque gé- » néralement négligée. Cette différence de » ſentimens & de conduite ſur ce point, » vient de ce que ces deux Nations don- » noient un temps conſidérable & une ap- » plication particulière à l'étude de leur

---

(*a*) Hiſt. Anc. t. XI. part. 2. p. 578.

» propre Langue, au-lieu qu'il eſt très-
» rare que nous apprenions la nôtre par
» principes ; ce qui eſt certainement un
» grand défaut dans la maniere dont
» nous inſtruiſons ordinairement les jeunes
» gens ».

Il faut lire à ce ſujet la Préface du dernier Ouvrage qu'a donné, ſous le titre de *Méchanique des Langues* (a), le ſage Auteur du Spectacle de la Nature ; on y verra *qu'il étoit ordinaire aux Romains de débuter, dans l'éducation de leurs enfans, par le Grec, de ne mettre le Latin qu'en ſecond, ou de faire marcher les deux Langues de compagnie.* L'amour de M. Pluche pour les Belles-Lettres, lui a fait imaginer des moyens pour adoucir les ſéchereſſes de l'inſtruction, & pour hâter les fruits de l'étude. Ce nouveau ſyſtême, développé avec intelligence & avec goût, a une ſorte d'affinité avec celui de M. du Marſais ; & leurs idées ſur la conſtruction & ſur l'inverſion, quoique différentes en apparence, peuvent au fond ſe concilier. Le Langage de ces deux célèbres Auteurs

(a) Pag. x, chez Etienne, rue S. Jacques, 1751.

n'eſt ni contradictoire, ni même contraire, à ce qu'il me ſemble. M. du Marſais fait la conſtruction & explique, M. Pluche explique & fait la conſtruction. Il y a entr'eux différence & cependant uniformité. L'un & l'autre *conduit à la choſe telle qu'elle eſt en elle-même*. M. Pluche *enſeigne d'abord en gros la ſomme totale, puis il en montre en détail les ſommes partielles;* M. du Marſais *montre d'abord en détail les ſommes partielles qui, ajoutées enſemble, compoſent la totalité;* mais le Métaphyſicien eſt infiniment ſupérieur au Méchanicien, en ce qu'il fait voir philoſophiquement & nettement la maniere dont les ſommes partielles s'ajoûtent les unes aux autres pour former un tout. Cependant la Méchanique a ſon bon.

Pour bien expliquer, j'en conviens, *il faut mettre ſous les yeux la choſe dont on parle, & ce qu'on dit de la choſe dont il eſt parlé:* mais il n'eſt pas néceſſaire pour cela de déranger de ſa place ni *la choſe*, ni *ce qui en eſt dit*. Telle ou telle place qu'occupe un mot, dans l'uſage ordinaire d'une Langue, ne fait rien *à la nature de la choſe ni à la maniere d'être qu'on lui adopte. L'idée du ſujet de la propoſition eſt la première connoiſſance à acquérir*, non préciſément *lorſque l'on ex-*

plique, ou qu'on traduit du Latin en François ; mais ſeulement lorſque l'on veut rendre raiſon de ſon explication. Traduire d'une manière & dire enſuite pourquoi l'on traduit de cette manière plutôt que d'une autre, ce ſont deux points qu'il faut bien diſtinguer. *La méthode pour entendre la Langue Latine*, (c'eſt-à-dire l'introduction à l'intelligence de cette Langue,) *n'eſt* pas *différente de la méthode pour faire du Latin.* Un enfant commence par parler, lire, ou expliquer la Langue vivante ou morte qu'on lui enſeigne, telle qu'elle eſt, ſans rien tranſpoſer, ſans rien ajouter ; ce n'eſt que par degrés & par réflexion qu'il parvient à en avoir l'intelligence, qu'il ſe met en état de ſuppléer les mots ſous-entendus, & de les ranger ſelon la conſtruction naturelle. La routine & la raiſon ſe prêtent un mutuel ſecours, dans le ſyſtême de M. Pluche, ainſi que dans le ſyſtême de M. du Marſais. Les Maîtres qui ont aſſez de ſagacité & de zèle, pour abandonner les anciens préjugés, ſont donc en état de ſaiſir, non comme un néant, mais comme quelque choſe de réel, un *juſte milieu* entre la Méchanique de l'un & la Métaphyſique de l'autre. Ce n'eſt pas une vaine ſpéculation ; mais c'eſt une pra-

tique éprouvée de part & d'autre, & une imitation raiſonnée de la manière dont on apprend les Langues vivantes.

C'eſt de cette manière que les Maîtres de Montaigne lui avoient montré le Latin, l'Allemand, &c. C'eſt de la même manière que M. le Chancelier d'Agueſſeau avoit appris les principes raiſonnés de la Langue Françoiſe & de toutes les Langues de l'Univers. Ce génie vaſte & ſublime les rapprochoit l'une de l'autre, & comparoit les différens degrés de leur énergie, il étudioit dans ces Langues les caractères des Peuples; par le nombre des ſignes, il jugeoit du progrès de leurs connoiſſances, il examinoit les influences qu'elles ont eues ſur les préjugés & les erreurs du monde. Tandis que ſa mémoire recueilloit les tréſors des Langues, ſa raiſon s'exerçoit à ranger ſes idées dans l'ordre naturel.

M. l'Abbé de Condillac, dans ſon Traité Philoſophique de l'origine des connoiſſances humaines, approfondit l'analogie qui ſe trouve entre l'eſprit des hommes & leur langage, & par des diſcuſſions très-fines, il montre que le progrès des talens a ſuivi le progrès du Langage. C'eſt ainſi que les Peres affectionnés & habiles, que

les Maîtres intelligens & zélés, devroient inſtruire leurs enfans & leurs diſciples, comme ſemble l'inſinuer M. Thomas, ce vertueux & digne Académicien, cet homme de Lettres citoyen, dans le magnifique éloge qu'il a fait de ce célèbre Chancelier de France.

La *Méchanique des Langues* eſt infiniment ſupérieure à la *Théorie nouvelle de la Parole* par M. le Blanc (*a*). Que penſer de l'Auteur qui aſſure « qu'il a levé toutes » les difficultés, qu'il a débarraſſé le ſyſtême des Langues de tout le fatras grammatical; qu'avec ce qu'il a poſé de principes, il régulariſeroit le langage des » Américains les plus barbares, même » celui des animaux, depuis le rugiſſement du Lion juſqu'au bourdonnement » des Mouches, s'il pouvoit le comprendre? L'inſtinct n'a point ſuggéré & l'induſtrie n'inventera pas d'autres moyens » pour faire plier la parole au gré des » penſées. Aux inſpirations obſcures de » l'inſtinct, j'ai ſubſtitué le flambeau de » l'évidence. J'en atteſte les Grammairiens; qu'ils repoſent un moment leurs

(*a*) Chez Mérigot pere & fils, quai des Auguſtins, à Paris, 1750, p. 148.

» regards ſur les profondeurs où je me ſuis
» enfoncé ; y règne-t-il encore la moindre
» obſcurité ? Après de ſi heureux efforts,
» je ne dis pas qu'un jour on ne me vienne
» chercher du fond des Indes, ni qu'on ne
» me relègue avec mon ouvrage, de colo-
» nie en colonie, pour aller, nouveau Lé-
» giſlateur, appliquer mes maximes aux
» Langues de ce pays-là ; mais je cède
» d'avance cette gloire à mes cenſeurs,
» & donne au monde toute permiſſion de
» parler à ſa fantaiſie ».

On ne comprend pas pourquoi M. le Blanc & M. l'Abbé Girard ſe ſont donné la peine d'inventer de nouvelles dénominations, qui, loin d'être ou plus claires ou plus expreſſives que les anciennes, ſont au contraire preſque toutes plus propres à confondre les idées qu'à les diſtinguer. On ne comprend pas pourquoi ils s'efforcent continuellement d'égayer leur matière par un ſtyle figuré & un ton plaiſant, qui approchent beaucoup de l'affecté & du précieux.

« La Grammaire n'eſt qu'un Recueil
» d'obſervations ſur le Langage, dit M.
» Rollin (*a*) ; mais c'eſt un travail fort

(*a*) Hiſt. anc. tom. XI, part. 2.

» important, & même abſolument néceſ-« ſaire pour fixer les règles d'une Langue, » pour les réduire en une méthode aiſée » qui en facilite l'étude, pour éclaircir les » doutes & les difficultés, pour faire con-» noître & écarter les uſages vicieux, & » pour la conduire par des réflexions ſen-» ſées & judicieuſes, à toute la beauté dont » elle eſt ſuſceptible ».

Voici une réflexion ſenſée & judicieuſe, qui mérite d'avoir place ici. « Il y » a dans les vieux Auteurs François, dit » le même M. Rollin (*a*), d'excellens » mots qui, par je ne ſais quelle bizarrerie, » n'ont pas été adoptés des Modernes. » Parmi ces mots, les uns ſont clairs, » ſimples, naturels; les autres, pleins de » force & d'énergie. J'ai toujours ſouhai-» té, ajoûte-t-il, qu'une main habile fît un » petit Recueil de ces mots, c'eſt à-dire, » de ce qui nous manque, & de ce que » nous pouvons acquérir, pour nous mon-» trer le tort que nous avons de négliger » ainſi le progrès & l'avancement de notre » Langue, & pour piquer la ſtupide indo-» lence où nous demeurons à ce ſujet: car » ſi la Langue Françoiſe, riche d'ailleurs &

(*a*) Ibid.

» opulente, éprouve en certaines occa-
» ſions une ſorte de diſette & de pauvreté,
» c'eſt à notre fauſſe délicateſſe que nous
» devons imputer ce défaut. Pourquoi ne
» pas l'enrichir peu-à-peu de nouvelles
» expreſſions excellentes, que nos anciens
» Auteurs, ou que les Peuples voiſins
» même nous fourniroient, comme nous
» voyons que les Anglois le pratiquent ſi
» utilement? Je ſais bien qu'il faut être,
» ſur cet article, fort diſcret & fort réſer-
» vé; mais il ne faut pas auſſi pouſſer la
» diſcrétion juſqu'à une timide puſillani-
» mité ».

Le Dictionnaire de Trévoux & ſurtout celui de l'Académie Françoiſe, édition de 1762, peuvent fournir de grands ſecours pour ſuppléer au Recueil que M. Rollin deſire, & pour contenir les Amateurs du progrès de notre Langue, dans la diſcrétion & la réſerve préciſe qui convient.

Si les premiers Poëtes François formèrent le génie de leur Langue, comme le prouve M. de Voltaire dans ſon admirable Diſcours de Réception à l'Académie Françoiſe; ſi le vrai mérite & la réputation de notre Langue ont commencé au Grand Corneille, à l'Auteur du Cid & de Cinna;

Cinna; ſi elle s'eſt accrue & perfectionnée ſous Racine, ce tendre & ſublime Auteur d'Iphigénie, de Phèdre & d'Athalie; ſous Boileau, ce Poëte de la raiſon, fait pour éclairer par ſon Art Poëtique ceux à qui la Nature a accordé le ſublime qui élève l'âme & le ſentiment qui l'attendrit; on peut dire que M. de Voltaire lui-même, qui s'eſt fait un ſi grand nom par ſes différens Ouvrages de Proſe & de Vers, a conduit ſa Langue au plus haut degré de perfection, dans la fameuſe Henriade, que la France regarde comme l'unique Poëme dont elle puiſſe ſe faire honneur, dans un genre où l'eſprit, où le travail ne ſuffit pas, mais pour lequel il faut du génie.

« En liſant nos Grammaires, il eſt » fâcheux, dit l'Abbé des Fontaines, de » ſentir, malgré ſoi, diminuer ſon eſtime » pour la Langue Françoiſe, où l'on ne » voit preſque aucune analogie, où tout » eſt bizarre pour l'expreſſion comme pour » la prononciation, & ſans cauſe; où l'on » n'apperçoit ni principes, ni règles, ni » uniformité; où enfin tout paroît avoir » été dicté par un capricieux génie. En » vérité, tout ſon mérite, bien apprécié, » conſiſte dans l'uſage qu'en ont fait une » foule de Savans & de Beaux-Eſprits, dans

» leurs excellens Ouvrages : c'eſt d'eux
» ſeuls qu'elle tire toute ſa gloire (*a*) ».

Quand un Livre, de quelque eſpèce qu'on le ſuppoſe & en quelque Langue qu'il ſoit écrit, ne plaît pas au Public, c'eſt la faute de l'Ecrivain, & non pas de la Langue. Qu'on liſe ſans prévention le texte de la Grammaire générale & raiſonnée, éclairci par les Réflexions que nous avons tirées des meilleurs ouvrages en ce genre ; on reconnoîtra que notre Langue, outre les principes généraux qui lui ſont communs avec les autres Langues, a ſes principes particuliers, dont *l'uniformité ſenſible* ne ſauroit être l'effet ni du caprice, ni du haſard, ni de la routine, dit fort bien M. l'Abbé d'Olivet (*b*).

La réflexion de l'Auteur des Jugemens *eſt trop hardie*, ce me ſemble, *pour être priſe en bonne part :* car, d'où la Langue Grecque & la Langue Latine tirent-elles *toute leur gloire ? Tout leur mérite, bien apprécié, ne conſiſte que dans l'uſage qu'en ont fait une foule de Savans & de Beaux-Eſprits, dans leurs excellens ouvrages.*

Plus on approfondit le génie de notre

(*a*) Tome IX, pag. 73, &c.
(*b*) Proſodie Françoiſe, p. 71.

Langue, plus on trouve qu'elle eſt ſuſceptible de cette harmonieuſe uniformité & de cette judicieuſe variété qui ſont connoître qu'elle ſe gouverne, non ſelon les loix d'un uſage arbitraire & aveugle, mais ſelon les loix d'un uſage qui eſt l'effet d'une métaphyſique ſubtile, dont les principes ſont ignorés de la plupart des hommes, & cependant répandus dans tous les eſprits.

Je ſuis porté à croire que la *Métaphyſique* influe toujours ſur les uſages particuliers comme ſur *les uſages* généraux *des Langues*, & même *ſur ce qu'on appelle les idiotiſmes*, qui ne me paroiſſent pas dépendre de ce qu'il plaît à l'Auteur des Jugemens de nomme *Caprice des Nations* (a).

Donnez-moi des Grammairiens Philoſophes, tels que les Arnauld, les du Marſais, les Girard, les d'Olivet, les Duclos, les Bauzée; tels que les Sanctius, les Scioppius, les Scaliger, les Perizonius, les Voſſius, les Wallis; ils rendront toujours raiſon de ce que le commun des Grammairiens regarde comme bizarrerie de la Langue, ou comme inconſtance de l'uſage.

(a) Tome II, pag. 38 & 66.

Pour exprimer ces deux diverſes idées, *ce Cheval eſt ſorti de l'écurie*, *on a ſorti ce Cheval de l'écurie*, citées pour exemples dans les Jugemens (*a*), l'eſprit & la langue donnent au même verbe deux acceptions différentes ; voilà l'effet d'une Métaphyſique ſubtile, *fine*, pour certaines perſonnes, mais en même temps bien naturelle & bien intelligible pour d'autres. Ce n'eſt pas *par un pur caprice*, mais c'eſt par un effet de la même Métaphyſique, qu'on dit en latin, *illos pudebit ;* c'eſt de même que ſi l'on diſoit, *illos pudor tenebit*, ou *illos res pudebit*, id eſt, *pudore afficiet*. Térence a dit dans les Adelphes, *non te hæc pudent ?* c'eſt comme s'il avoit dit, *non te hæc pudore tenent ?* Plaute, dans ſa Caſine, a dit : *Ità nunc pudeo*, c'eſt-à-dire, *pudorem habeo*. Le même Plaute dit ailleurs (*b*) : *Et me quidem hæc conditio non pœnitet.* Il auroit pu dire : *Hujus conditionis me non pœnitet.* Le prétendu caprice diſparoît de cette phraſe, dès qu'on la tourne, & qu'on l'explique ſuivant les règles de la conſtruction raiſonnée : *Pœna hujus condiditionis non tenet me ;* autrement, *hæc con-*

(*a*) Ibid.

(*b*) Stichus, &c. prem. v. 50.

ditio vel *res hujus conditionis non afficit me pœnâ ;* je ne ſuis point fâché de mon état, *ou*, ma condition ne me fait point de peine. Pour exprimer cette phraſe latine, *docet pueros Grammaticam*, je ne dis pas, il enſeigne la Grammaire aux enfans ; mais je traduis, il inſtruit, il forme les enfans à la Grammaire, *docet pueros* (ad) *Grammaticam*. M. Bauzée (t. 2, p. 135,) prétend que, ſelon la plénitude analytique, *doceo pueros Grammaticam*, doit s'interpréter *doceo* (ad) *pueros* (circa) *Grammaticam*. Je ſuis docteur pour les enfans en fait de Grammaire. Cet exemple de Térence, *omnes in eodem ludo doctæ ſunt* AD *malitiam*, & cet autre de Cicéron, *pro Mil*, AD *hanc legem non docti, ſed facti ſumus*, prouvent que *pueros* eſt le régime ou le terme de l'action du verbe *Doceo*, comme *omnes* eſt le ſujet du verbe paſſif *doctæ ſunt*, & *nos* ſous-entendu, le ſujet de *docti ſumus ;* Que *Grammaticam* eſt le terme ou le complément du rapport de la prépoſition *ad* ſous-entendue, comme *malitiam* dans la phraſe de Térence, & *legem* dans la phraſe de Cicéron, eſt le terme ou le complément de la prépoſition *ad* exprimée. *Un docteur en fait de Grammaire pour les enfans*, comme pour les perſonnes raiſon-

nables, doit expliquer la Langue latine par la Langue latine même, c'eſt-à-dire, par ſes véritables principes ; il ne doit ſuppléer un mot Latin dans un paſſage, que parce qu'il le trouve exprimé dans un autre paſſage tout pareil, & dans le même ſens. S'il ajoûte des mots de ſon propre génie, pour analyſer une Langue ſelon ſes idées ſyſtématiques, ſa méthode, quelque raiſonnée qu'on la ſuppoſe, ne doit être adoptée ni par les Ecoliers, ni par les Maîtres. M. du Marſais a quelquefois abuſé de l'Ellipſe par des circonlocutions, & par des applications ou trop longues, ou pas aſſez juſtes ; mais M. Bauzée en cela le ſurpaſſe de beaucoup : l'accuſatif qu'il ſuppoſe toujours complément d'une prépoſition, & jamais terme ou régime d'un verbe actif, paſſera pour un paradoxe inſoutenable, tant qu'il ne pourra point le juſtifier par des citations expreſſes. Ces deux mots *amo Deum*, j'aime Dieu, équivalent à ces autres mots, *eſt mihi amor*, ou *habeo amorem in* ou *ad Deum ;* mon amour ou l'amour que j'ai, eſt *à* ou *pour* Dieu. De ce que *Deum* eſt régime de la prépoſition *in* ou *ad* après *eſt mihi amor* ou *habeo amorem*, s'enſuit-il que la prépoſition *in* ou *ad* ſoit ſous-entendue après *amo ?* C'eſt

ce qu'il faudroit prouver par des autorités.

Vaugelas, Bouhours, Ménage, & leurs Commentateurs, n'ont gardé aucun ordre dans leurs Remarques. Pour remédier à ce défaut, le Sieur d'Aisy donna en 1685 un Traité intitulé : *Génie de la Langue Françoise*. Les décisions qui ont quelques rapports entr'elles, & qui sont séparées l'une de l'autre dans ces puristes, se trouvent rapprochées dans ce nouvel ouvrage, où l'Auteur s'est appliqué à réunir sous un même article les remarques & les observations dispersées qui regardent la même difficulté.

Le Sieur Andry du Boisregard, dans son *Usage présent de la Langue Françoise*, critique les *Réflexions* de l'Abbé de Bellegarde sur *l'élégance & la politesse du style*. L'ouvrage de cet Abbé consiste en un Recueil de diverses remarques judicieuses & modestes sur les meilleurs Ecrivains François : il y répond aux censures satyriques de son adversaire avec une modération louable.

Dans la manière d'étudier & d'enseigner les Belles-Lettres, en parlant de l'étude de la Langue Françoise, M. Rollin dit, qu'entre les Livres qui mettront en

état de ſe bien inſtruire, *on ne doit point oublier la Grammaire générale & raiſonnée de M. Arnauld, où l'on reconnoît le profond jugement & le génie ſublime de ce grand Homme.* Enſuite il ajoute, qu'un Maître intelligent ſaura faire uſage des ſavantes Remarques & des judicieuſes obſervations que tant d'habiles Ecrivains nous ont laiſſées ſur ce ſujet ; qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on composât exprès pour les jeunes gens une Grammaire abrégée, qui ne renfermât que les règles & les réflexions les plus eſſentielles.

Selon M. de la Chalotais (*Eſſai d'éducation Nationale*, page 69,) pour remplir les objets de la Littérature, il faut commencer par la *Grammaire générale & raiſonnée*, qui contient les fondemens de l'Art de parler, qui donne une idée nette de toutes les parties du diſcours, où l'on voit ce qui eſt commun à toutes les Langues, & les principales différences qui s'y rencontrent. Et page 72 : *Un Livre claſſique néceſſaire*, ajoûte-t-il, *ſeroit un Recueil relatif à l'état actuel de notre Langue, extrait de tous ceux qui ont le mieux écrit ſur cette matiere, avec les raiſons de leurs déciſions.*

Ce Livre, auſſi juſtement ſouhaité que bien caractériſé par l'ancien Recteur de

l'Université de Paris & par le Procureur-Général du Parlement de Rennes, a été exécuté d'une façon par feu M. Restaut, & d'une autre manière par M. de Wailly.

Les principes par lesquels l'un & l'autre réunissent en un corps de Doctrine les remarques éparses des Ecrivains, indiqués dans le Traité des Etudes & dans l'Education Nationale, sont appuyés d'exemples également propres à former le cœur; mais ils ne sont pas toujours aussi certains, aussi lumineux & aussi féconds qu'ils devroient & qu'ils pourroient l'être, parce qu'ils ne sont pas assez calqués sur les principes de la Grammaire générale. Des définitions plus raisonnées, plus nettes & plus justes seroient infiniment plus utiles, plus propres à former l'esprit, & elles apprendroient à juger, à parler & à écrire avec plus d'exactitude & de précision.

Si M. Bauzée réduit, comme il nous le fait espérer, sa Grammaire générale en notions élémentaires, mises à la portée de la Jeunesse: ses idées, totalement disparates, se trouveront nécessairement en contradiction avec l'éloge exagéré qu'il fait de l'Ouvrage de M. de Wailly, t. 2, pag. 79.

Les cinq Déclinaisons Françoises son-

dées ſur cinq articles imaginaires, & contraires au génie de notre Langue, ne ſont qu'une chimère que M. Reſtaut a inutilement tâché de réaliſer d'après la Touche & le Père Buffier. D'ailleurs, pourquoi a-t-il ſéparé le Vocatif du Nominatif? La raiſon n'exigeoit-elle pas qu'il réunît ces deux cas directs, qui ont tant de rapport l'un avec l'autre? Une explication de l'article, que j'avois démontré être oppoſée à la Grammaire raiſonnée & à la Logique naturelle, n'étoit & ne pouvoit être à la portée de qui que ce ſoit, & M. Reſtaut n'auroit pas dû la laiſſer ſubſiſter dans ſa dernière édition, ſurtout après m'avoir mandé le 7 Mai 1758, qu'il avoit lu mon Ouvrage avec la plus grande ſatisfaction, & qu'il en avoit profité pour faire au ſien bien des changemens & des corrections.

M. de Wailly, qui m'avoit écrit à-peu-près dans le même goût dès le 20 Mars 1758, prétend que l'on doit diſtinguer, comme M. l'Abbé Girard, *de* prépoſition, d'avec *de* particule; nous prétendons, au contraire, comme M. du Marſais, que *de* eſt toujours prépoſition & jamais particule, parce que dans cette phraſe, *offrir de l'argent*, & dans les autres de la même eſpèce, il y a ellipſe. *De* exprime ici un rapport

extractif, non entre *offrir* & *l'argent*, mais entre le mot sous-entendu *une partie*, & le mot énoncé *argent*. *Offrir de l'argent* est un gallicisme, que l'on ne peut faire sentir aux enfans qu'en le leur traduisant mot à mot en latin, *offerre de illo argento*; *offerre*, *offrir*, est un verbe actif, qui a pour régime ou pour terme de son action *partem*, ou tout autre mot sous-entendu, mais suffisamment indiqué par les mots énoncés, & existant dans l'esprit de celui qui parle. *De l'argent* répond à la question *de quoi*, *de quelle chose?* Je vous offre *une partie*, de quoi? de *quelle chose?* de l'argent que voilà. Offero tibi partem, *qua de re?* de *illo argento quod vides*. Horace (Liv. I. Od. I.) a dit: *partem solido demere* DE *die*, &c. prendre une partie du jour entier, &c.

Cicéron (2°. *de Divin.*) a dit: *misit confectori, quantulum visum est, de argento*. Dans Phèdre (Fab. I. Liv. 2.) on lit: *Super juvencum stabat dejectum Leo, Prædator intervenit partem postulans*. On voit que *de illo juvenco* est sous-entendu & indiqué par le mot énoncé *partem*. Virgile, dans ce vers de sa troisième Eglogue, *de grege non ausim quicquam deponere tecum*, auroit pu dire, au-lieu de *quicquam*, *partem de grege*. Quand on possede bien le françois & le latin,

& qu'on ſe donne la peine d'y réfléchir, on peut dans les occaſions trouver plus aiſément des mots convenables à ſuppléer. Dans l'Epître 14, du Liv. 12, Lentulus écrit à Cicéron : *De noſtrâ dignitate velim tibi ut ſemper curæ ſit.* Il eſt évident que *de noſtrâ dignitate*, ne peut être le nominatif ou le ſujet de *ſit ;* cependant *ſit* étant à un mode fini, doit avoir un nominatif ou un ſujet : ainſi Lentulus avoit dans l'eſprit, *quantulum, pars*, ou *quicquam curæ de noſtrâ dignitate ſit ſemper tibi :* je voudrois qu'un peu de ſoin, une portion du ſoin, quelque ſoin de notre dignité fût toujours à vous ; que vous euſſiez toujours quelque ſoin de notre dignité.

De l'eau, du pain & des légumes me ſuffiront, c'eſt-à-dire, *quelques parties* de l'eau, du pain & des légumes, qui ſont ici, me ſuffiront ; *aliquot partes de illâ aquâ*, de *illo pane*, de *iis oleribus, quæ ſunt hîc, mihi ſufficient :* en Latin plus court & plus élégant, *aqua, panis, & olera mihi ſufficient. Des Philoſophes*, c'eſt-à-dire, *quelques-uns* des Philoſophes, ont cru le monde éternel ; *aliquot de Philoſophis*, & plus élégamment, *quidam Philoſophi, mundum eſſe æternum putavêre.* On voit que les principes de ces deux Langues, bien diſcutés, facilitent la

parfaite intelligence de l'une & de l'autre. Il en eſt de même de toutes les Langues.

Aidé de M. Nicole dans la Logique ou l'Art de penſer, appuyé du Père Lami de l'Oratoire dans la Rhétorique ou l'Art de parler, je ſoutiens la définition que M. Arnauld donne du *Verbe :* aux objections ſpécieuſes de M. l'Abbé Girard, & aux raiſonnemens prétendus victorieux de M. Bauzée, je fais des réponſes que je crois ſatisfaiſantes. J'eſpère qu'on ne ſera pas mécontent de la manière dont j'analyſe les vrais principes de cet Académicien, la Grammaire générale du Profeſſeur de l'Ecole Militaire, le plan du Père Buffier, le projet de M. Pluche, les principes de M. Reſtaut & ceux de M. de Wailly, ſouvent pour réfuter, quelquefois pour adopter leur ſentiment.

Le ſyſtème des temps de M. l'Abbé de Dangeau me paroît plus ſimple, plus naturel & plus aiſé à ſaiſir que les ſyſtèmes diffus & compliqués de MM. Girard & Bauzée, quelque bien liés, quelque rigoureuſement démontrés qu'on les ſuppoſe. La table du verbe *Canto* & l'expoſition de ſon *utilité*, que j'ai fait réimprimer, en feront, je penſe, une preuve

convaincante ; l'une & l'autre ſont très-rares. M. Capperonnier, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Profeſſeur Royal en Grec, Garde des Livres de la Bibliothèque du Roi, a eu la bonté de les faire chercher en ma préſence, & on ne les a pas trouvées.

Il eſt naturel de marquer ici ma reconnoiſſance à M. Béjot, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, & Garde des Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, de ce qu'il a bien voulu donner à cette nouvelle édition, les mêmes ſoins qu'il avoit déjà donnés à la précédente.

La Minerve de Sanctius, les notes de Périzonius, le Mercure de Scioppius, le Traité de *Arte Grammaticâ*, par Voſſius, la Pæzographie & la Méthode curieuſe de Bretonneau (*a*), la nouvelle Méthode raiſonnée pour apprendre le Latin, par M. du Marſais, les Tropes de ce Grammairien Philoſophe, & les admirables morceaux dont il a enrichi le Dictionnaire Encyclopédique, m'ont fourni ſur les parties du diſcours, & ſpécialement ſur les *participes*, matière à des réflexions neuves,

---

(*a*) Guy Bretonneau, Archidiacre de Brie en l'Egliſe de Meaux, & Principal du Collége de Pontoiſe ſa patrie, en 1676.

intéressantes & instructives, au moyen desquelles on peut remédier à des défauts essentiels qui se sont glissés, non-seulement dans les Méthodes Grecque & Latine, mais même dans la Grammaire générale & raisonnée de Port-Royal. Les deux habiles & courageux Editeurs (*a*) du Dictionnaire utile & immense dont nous venons de parler, annoncent avec raison dans leur Préface, qu'aucun Ouvrage connu ne sera ni aussi riche, ni aussi instructif que le leur, sur les règles & les usages de la Langue Françoise, & même sur la nature, l'origine & la partie philosophique des Langues en général.

Je me suis fait un devoir & un plaisir d'en donner l'extrait dans mon Supplément, pour la commodité des personnes qui ne peuvent pas lire ces matières éparses dans des volumes énormes. J'ai tâché d'en saisir & d'en exposer les principes avec précision, non-seulement pour les développer avec netteté & les appliquer avec discernement, mais encore pour me les rendre propres, & même pour oser quelquefois les combattre. J'ai remarqué dans plusieurs articles des Continuateurs de M. du Mar-

(*a*) Messieurs Diderot & d'Alembert.

ſais, & ſur-tout dans les principes de l'Orthographe françoiſe de M. Douchet, & dans la Grammaire de M. Bauzée, un ordre, un enchaînement, un choix, une juſteſſe d'idées & d'expreſſions, qui ſouvent le diſputent aux productions du Grammairien Philoſophe.

Jean Wallis a écrit en latin une Grammaire Angloiſe intitulée : *Grammatica Linguæ Anglicanæ, cui præfigitur de loquelâ ſive ſonorum formatione tractatus Grammatico-phyſicus*, dont la première impreſſion s'eſt faite à Oxford en 1653, & la quatrième en 1674. Il ne paroît pas que cet Ouvrage de Wallis ait été connu par Lancelot ; car la première édition de la Grammaire générale & raiſonnée en 1660, & la troiſième revue & augmentée de nouveau en 1676, ne parlent point de ce Grammairien Anglois.

M. Bauzée, qui a donné en 1767 ſon *Expoſition raiſonnée des Élémens néceſſaires du Langage, pour ſervir d'introduction à l'étude de toutes les Langues*, ne fait aucune mention d'un Livre imprimé à Paris en 1764, intitulé : *Élémens primitifs des Langues, decouverts par la comparaiſon des Racines de l'Hébreu avec celles du Grec, du Latin & du François ; Ouvrage dans lequel*

on examine la manière dont les Langues ont pu ſe former, & ce qu'elles peuvent avoir de commun, par M. Bergier, Docteur en Théologie, Principal du Collége de Beſançon, Aſſocié de l'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de la même Ville. L'Auteur (page 176,) déclare qu'il évite tout ſujet d'aigreur & de diſpute, qu'il n'a envie de bleſſer perſonne, que ſon intention eſt de rapprocher, autant qu'il pourra, tous les hommes en travaillant à concilier toutes les Langues: M. Bauzée paroît tendre au même but, quoiqu'il prenne une route un peu différente.

M. le Préſident de Broſſes, de l'Académie des Belles-Lettres de Paris, dans ſon *Traité de la Formation Méchanique des Langues, & des Principes phyſiques de l'Etymologie*, publié en 1765, trouve moyen de donner une introduction naturelle à l'étude des Langues, en partant de celles qui ſont le plus ſimplement formées, pour venir aux plus compoſées: il fait voir comment les Langues, dans leſquelles les principes généraux ſont en grand nombre, deſcendent de celles dans leſquelles ces premiers principes ſont en plus petit nombre. En cela, M. Bauzée auroit pu l'imiter un peu plus, ſans ceſſer de faire aux élémens du

langage l'application des règles exactes de la Géométrie.

Lorsque la théorie est jointe à la pratique (*a*), on possede les choses tout autrement que quand on ne les sait que par une espèce d'habitude & de routine. Quelques bons yeux qu'on puisse avoir, on ne peut être bien assuré de les avoir justes, que quand ils s'accordent avec la règle & le compas. Si les règles ne donnent pas le génie, au moins elles l'aident beaucoup (*b*).

Voilà comment feu M. Piat, sous qui j'ai étudié la Rhétorique, m'a instruit à diriger mon travail; voilà jusqu'où je me suis rendu capable de porter mes réflexions, en étudiant sous M. le Beau, alors Professeur de Seconde, aujourd'hui Professeur Royal d'Eloquence & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres de Paris. C'est sous de tels Maîtres que j'ai commencé à prendre du goût pour les principes généraux & raisonnés des Langues, & sur-tout des Langues Françoise, Latine & Grecque.

(*a*) M. l'Abbé Regnier, Préface de sa Grammaire.

(*b*) M. de Gamaches, dans sa *Dissertation sur les agrémens du Langage.*

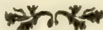
Au reſte, dans un Ouvrage ſi intéreſſant, ſi critique & ſi difficile, il ne ſeroit pas étonnant qu'il fût échappé à mon attention ou à mes lumières quelque erreur ou quelque omiſſion ; & malgré les ſoins que j'ai pris pour mettre de l'ordre & de la variété dans les matières, de l'exactitude & de la préciſion dans le ſtyle, je ne doute point qu'on ne trouve encore bien des choſes à réformer. J'ai profité de tous les avis que les Cenſeurs éclairés ont bien voulu me donner, pour corriger & augmenter mon Ouvrage dans cette nouvelle édition.

M. Maillet du Boullay, Maître des Comptes, Secrétaire pour les Belles-Lettres de l'Académie de Rouen, outre un projet auſſi utile qu'ingénieux pour un nouveau Dictionnaire d'Orthographe & de Prononciation, m'a fait le plaiſir de me communiquer encore une Analyſe raiſonnée, lûe dans les ſéances de cette Académie, ſur les Notes de M. Duclos & ſur mon Supplément. On admire, dans cette Analyſe, des remarques pleines de ſagacité & de juſteſſe, des idées neuves & lumineuſes, dont j'ai fait le meilleur uſage qu'il m'a été poſſible. Il y a entr'autres ſur l'*Article*, un morceau aſſez étendu, où, en éclairciſſant le

ſentiment des plus fameux Grammairiens, M. du Boullay imagine ſur ce point un ſyſtème que je crois préférable à celui de M. Bauzée. Dans le précis que j'en donne, j'expoſe les raiſons de ma préférence, ſans que cela diminue rien de l'eſtime ſingulière que j'ai pour l'Ouvrage de ce dernier. Je le regarde comme digne de l'attention de tous les Grammairiens Philoſophes, & je penſe que celles des opinions de M. Bauzée, qui ſeront adoptées, ainſi que celles qui ſeront réfutées, ne pourront que contribuer à la perfection du Supplément de la Grammaire générale & raiſonnée.

Je le puis dire avec le ſavant & humble M. Rollin, dont j'ai eu l'avantage de prendre les Leçons au Collège Royal : *Si le deſir de plaire au Public, en tâchant de rendre quelque ſervice à la Jeuneſſe, eſt un titre pour mériter ſes ſuffrages, j'ôſe, par cet endroit, me flatter de n'être pas tout-à-fait indigne de ſon approbation* (a).

(*a*) A la fin de l'Avertiſſement du troiſième Tome du *Traité des Études.*





RÉFLEXIONS SUR LES FONDEMENS DE L'ART DE PARLER,

OU . . .

SUPPLÉMENT A LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE.

PREMIERE PARTIE.

Il eſt intéreſſant de conſidérer les ſons & les caractères des ſignes inventés pour faire connoître ce que nous penſons ; mais en même tems il eſt de la derniere importance d'examiner l'uſage que nous faiſons de ces ſignes pour exprimer nos penſées, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. C'eſt ce que la Grammaire générale & raiſonnée

nous fait obſerver avec un ordre admirable. D'abord elle nous expoſe la nature ou le matériel des ſignes de nos penſées, en quoi conſiſte la méchanique des Langues; ſujet de la première Partie, qui ne comprend que ſix Chapitres. Enſuite elle nous explique la ſignification ou le ſpirituel des ſignes de nos penſées, en quoi conſiſte la métaphyſique des Langues; objet de la ſeconde Partie, diſtribuée en vingt-quatre Chapitres, dont le dernier roule ſur la *Syntaxe* & la conſtruction des mots.

Enfin ce petit Traité nous préſente ou des principes vrais, ou les moyens d'en ſubſtituer de vrais aux faux : il eſt par conſéquent propre à rendre l'étude des Langues, moins longue, moins pénible, & moins faſtidieuſe.

M. Bauzée (*a*) appelle l'Auteur de la Grammaire générale & raiſonnée, *le plus célèbre des Grammairiens Philoſophes*; & il a ſenti qu'il ne pouvoit pas mieux faire que d'en prendre pour modèles, le fond & le plan, qu'il a développés & amplifiés, en raiſonnant, généraliſant & fécondant les principes qui s'y trouvent contenus. Son

(*a*) Tome I, page 440.

Ouvrage, vraiment original & vraiment philosophique, nous a été d'un grand secours pour perfectionner ce Supplément.

CHAPITRE PREMIER.

Des Voyèles.

SANS la double convention qui attacha les idées aux voix & les voix à des caractères, tout restoit au-dedans de l'homme, & s'y éteignoit, dit M. Diderot, *Encyclopédie*, tome 5, page 637.

M. l'Abbé de Dangeau, outre les cinq voyèles ordinaires ou Latines, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, en admet encore dix autres, savoir cinq, qu'il appelle Voyèles Françoises; *ou*, *eu*, qui se prononcent comme dans *fou*, *feu*; *au*, c'est-à-dire, *ô* ouvert, comme dans *hauteur*, *hôte*; *è* ouvert, comme à la fin du mot *succès*; *e* muet, comme à la fin du mot *homme*: plus, les cinq voyèles sourdes ou nazales; *an*, qui se prononce comme au commencement des mots (*a*) *André*, *Ambroise*, *entier*, *Em-*

(*a*) Opuscules sur la Langue Françoise, pages 15, 16 & 65. Chez Brunet, 1754.

pereur ; *en*, comme dans *lien*, *Chaldéen* ; *in* comme dans *impie*, *ingrat* ; *on* comme dans *non*, *mon* ; *un* ou *eun* comme dans *brun*, *parfum*, qui ſe prononcent *breun*, *parfeum*.

Il eſt vrai que quand une partie de la voix qui forme les voyèles ſimples, paſſe par le nez, ces voyèles en reçoivent quelque altération : c'eſt pourquoi l'on pourroit dire que nous avons huit ou neuf voyèles ſourdes ou nazales ; mais cet Académicien n'en a marqué que *cinq*, parce qu'il n'y a que ces cinq-là dont on ſe ſerve quand on parle purement. M. l'Abbé de Dangeau, & ceux de nos Grammairiens qui le ſuivent, n'admettent, comme on voit, que *cinq* voyèles nazales proprement dites, ou tirées de l'*m* & de l'*n*.

Selon M. l'Abbé Antonini (*a*), les Italiens ne connoiſſent pas dans leur Langue ces voyèles nazales, quoi qu'en diſe le Père Buffier, N°. 220. Ainſi *andare* aller, *tentare* tenter, *ingrato* ingrat, *riſpondere* répondre, doivent ſe prononcer comme s'il y avoit *anedare*, *tenetare*, *inegrato*, *riſponedere*, &c.

Il y a entre *au* & *ò* ouvert une ſi par-

(*a*) Grammaire pratique, p. 15.

faite

faite ressemblance de son, qu'on les a employés quelquefois l'un pour l'autre (*a*). Les Grecs disent αὖλαξ & ὦλαξ, *sulcus*, *sillon*; τραῦμα & τρῶμα, *vulnus*, plaie: les Latins disent *caudex* ou *côdex*, tronc, tablettes, code; *caurus* ou *côrus*, vent Nord-Ouest, ou sorte de mesure; c'est le *chomer* des Hébreux.

ὤμεγα se prononçoit dans le fond de la bouche d'un son gros & rempli; ὀμικρόν se prononçoit sur le bord des lèvres d'un son clair & délié; ainsi ω & ο different, non-seulement dans la quantité, mais encore dans le son naturel & essentiel: donc notre *o* fermé qui équivaut à l'ὀμικρόν, & notre *au* ou notre *ô* ouvert qui équivaut à l'ὤμεγα, forment deux sons différens.

M. l'Abbé Girard admet six voyèles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*. *Quoique* i *&* y *n'aient que le même son, ces six voyèles*, dit-il (*b*), *rendent néanmoins sept sons*. Elles en rendent huit & plus; car, de son aveu, *e* fournit trois sons; il est démontré que *o* en fournit deux; *a*, *i*, *u*, chacun un au moins, ce qui fait bien huit.

(*a*) Voyez les Méthodes Grecque & Latine de P. R.

(*b*) Vrais Principes de la Langue Françoise, *Tome II*, page 335, &c.

Chaque voyèle est ou seule, ou doublée, ou jointe à l'une des deux consonnes *m*, *n*; ce qui fournit à cet Académicien le fonds suffisant pour seize nuances de voix, ou seize différens sons. *Oi*, à ce qu'il prétend, rend un son qui lui est propre; cependant *oi* présente le son de l'*è* ouvert dans *François*, *Hollandois*, qui se prononcent *Francès*, *Hollandès*. *Oi* présente le son plein & double de la voyèle *ou* réunie à l'*è* ouvert dans *Roi*, *Loi*, qui se prononce *Roè*, *Loè*. En toute autre circonstance, *oi* ne rend jamais de son qui lui soit propre; ainsi M. l'Abbé Girard le devoit retrancher du nombre des sons. Il devoit aussi retrancher *oin* du nombre des voyèles nazales; car *oin* est une diphthongue qui renferme le son de la voyèle *zu* combinée avec le son de la voyèle naoale *en*. *Soin* se prononce comme s'il y avoit *souen*. *Oin* ne forme donc pas de son particulier, non plus que *oi*. Les seize différens sons de M. l'Abbé Girard doivent donc être réduits à treize, non compris l'*ô* ouvert, qu'il rejette sans raison.

M. Restaut présente *ă* bref & *ā* long comme deux sons distingués, parce qu'ils ont quelque différence dans la prononciation, & en conséquence il admet seize

ſons ſimples, exprimés par les voyèles, compris *ò* ouvert, qu'il appelle *o* long; mais *i* bref & *i* long, comme dans *Tite*, (nom de l'Empereur), *gîte; u* bref & *u* long, comme dans *butte* ou *bŭte*, *flûte*, ont, ce me ſemble, quelque différence dans la prononciation; c'eſt-à-dire, qu'indépendamment de la quantité, *i* & *u* ſont ſuſceptibles d'une modification *aiguë* ou *grave*, & forment par conſéquent chacun un ſon particulier. Quant à la modification nazale, i *ne la reçoit pas aujourd'hui: à la Cour & à la Ville*, in *ſe prononce comme* en. Ainſi nous ne laiſſerons ſubſiſter que quatre voyèles nazales. A l'*e* ouvert grave de *tempête* & à l'*eu* ouvert grave de *jeûne*; ajoutez l'*e* ouvert aigu de *trompĕtte* & l'*eu* ouvert aigu de *jeŭne*, & au lieu de dix-ſept ſons ſimples exprimés par les voyèles, vous en aurez dix-neuf.

Mais ſi l'*ou*, ſuſceptible de différente quantité dans *foūle* & *boŭle*, &c. étoit auſſi ſuſceptible de modification plus ou moins grave, ne ſeroit-ce pas un nouveau ſon à joindre aux autres? M. l'Abbé d'Olivet, dans ſa Proſodie Françoiſe, décide d'après Théodore de Beze (*a*), que ſi nous hauſ-

(*a*) De Francicæ Linguæ rectâ pronunciatione tractatus, *Genevæ*, 1584.

ſons la voix, c'eſt ſur une ſyllabe longue; & ſi nous la baiſſons, c'eſt ſur une ſyllabe brève. *Eadem ſyllaba acuta quæ producta, & eadem gravis quæ correpta.* Cependant ce ſont ordinairement les ſons graves qui ſont longs, & les ſons aigus qui ſont brefs. L'accent eſt un indice incertain de la quantité, dit Eraſme: *Accentus incertus eſt index ſpatii ſyllabici, undè nos ſumus uſquè adeo ἄμουσοι, ut omnes acutas ſyllabas ſonemus productiore morâ, graves omnes corripiamus.* De rectâ Latini Græcique ſermonis pronunciatione Dialogus. *Lugduni*, 1531.

Selon le même Académicien, *eu* ne forme qu'un ſon unique; il devoit donc l'appeller voyèle combinée, & non pas diphthongue: d'ailleurs, comme *ou* ne forme non plus qu'un ſon unique, on eſt ſurpris de ce que ce dernier ſon ne ſe trouve point à la page 91 du même Traité.

S'il y avoit ſeize voyèles aiguës ou graves,

SAVOIR,

â grave,	*pâte.*	ô grave,	*côte.*
a aigu,	*păte.*	o aigu,	*cŏtte.*
ê ouvert grave,	*tête.*	û grave,	*flûte.*
è ouvert aigu,	*tĕtte.*	u aigu,	*bŭte.*
é fermé,	*bonté.*	eú grave,	*jeûne.*

e muet,	*fonte.* eu aigu,	*jeûne.*
î grave,	*gîte.* ou grave,	*Foûle.*
i aigu,	*Tïte.* ou aigu,	*Boûle.*

& quatre voyèles nazales,

1. *an*, ban, lent, camp; 2. *en*, bien, pain, vin, faim; 3. *on*, non, nom; 4. *eun*, brun, à jeun, parfum, il y en auroit en tout vingt. La quantité n'étant, comme le dit M. Diderot (*a*), que la loi du mouvement de la prononciation la hâtant ou la suspendant seulement, elle ne devroit rien faire ni pour la douceur, ni pour l'aspérité des sons; cependant elle y influe souvent, à ce qu'il me semble.

M. Boindin, dans ses Remarques sur les sons de la Langue, *pag.* 3 & 52, admet quatre voyèles fortes ou grandes, qui, indépendamment de la quantité, sont susceptibles d'une modification, ou *aiguë*, ou *grave*, ou *nazale*, & font par conséquent douze voyèles différentes.

a, *â*, *an*, des mots; *täche*, *tâche*, *tanche*.
è, *ê*, *en*, des mots, *tëtte*, *tête*, *tente*.
eu, *eû*, *eun*, des mots, *jeüne*, *jeûne*, *à jeun*.
o, *ô*, *on*, des mots, *cötte*, *côte*, *conte*.

& quatre foibles ou petites, qui ne reçoivent point ces différentes modifications,

(*a*) Voyez le mot *Encyclopédie*, Tome V.

quoique ſuſceptibles de différente quantité ; ſavoir, l'*é* fermé, l'*i*, l'*u* & l'*ou*, non compris l'*e* muet.

M. Bauzée, *pag.* 3, diſtingue dans la parole deux ſortes d'élémens, la *voix* ſimple & l'*articulation.* Comme les articulations repréſentées par les conſonnes ne ſont pas moins du reſſort de l'ouïe que les voix repréſentées par les voyèles, il comprend également les unes & les autres dans la claſſe des ſons.

Il admet en françois huit voix fondamentales, qui ſont *a*, *ê*, *é*, *i*, *eu*, *o*, *u*, *ou.* Il appelle les quatre premières *retentiſſantes*, parce qu'elles retentiſſent au fond de la bouche ; il nomme les quatre autres *labiales*, parce qu'en les formant les lèvres s'avancent & ſe rapprochent.

Il diſtingue encore ces huit voix fondamentales en variables & en conſtantes.

Les deux premières voix *retentiſſantes*, *a*, *ê*, & les deux premières voix *labiales*, *eu*, *o*, ſont *variables*, parce que chacune d'elles peut être *orale* ou *nazale*, & que chaque *orale* peut être *grave* ou *aiguë.* Une voix *variable* eſt *orale* quand l'air ſort entièrement par la bouche, & nazale quand l'air ſort en partie par la bouche & en partie par le nez. Une voix orale eſt grave

quand elle eſt plus traînée, plus pleine, plus nourrie, plus appuyée, & elle eſt aiguë quand la prononciation en eſt plus légère & plus rapide.

A eſt oral & grave dans *pâte* & *tâche*, oral & aigu dans *pǎte* & *tǎche*, & nazal dans *pante* & *tanche*.

E eſt oral & grave dans *tête*, oral & aigu dans il *tĕtte*, & nazal dans *teinte*.

Eu eſt oral & grave dans *jeûne*, oral & aigu dans *jeŭne*, oral & muet dans *je*, & nazal dans *à jeun*.

O eſt oral & grave dans *côte*, oral & aigu dans *cŏtte*, & nazal dans *conte*.

Les deux dernières voix retentiſſantes *é*, *i*, & les deux dernières labiales *u*, *ou*, ſont conſtantes, parce quelles demeurent conſtamment orales & qu'elles ne deviennent jamais ni nazales, ni graves, ni aiguës, quelque brève ou quelque longue qu'en ſoit la prononciation.

M. Bauzée compte dans la langue françoiſe dix-ſept voix diſtinctes, qui ne ſont repréſentées que par cinq figures ſimples ou combinées. Son ſyſtème des voyèles ſe trouve en cela d'accord avec les Remarques de M. Boindin, & conforme au calcul de M. Duclos. Ce en quoi je differe de ces trois Auteurs, c'eſt que je crois l'*i*,

l'*u* & l'*ou*, ſuſceptibles non de modification nazale, mais de modification aiguë & grave; ainſi je les appellerois volontiers moyennes. Quant à l'*é* fermé & à l'*e* muet, qui ne ſont ſuſceptibles d'aucune de ces trois modifications, je les nommerois petites, & je me ſentirois porté à compter vingt voix diſtinctes en françois.

CHAPITRE II.

Des Conſonnes.

On dit ordinairement que les articulations ſont des modifications de la voix, & que les conſonnes repréſentent les articulations; mais cette notion trop vague a beſoin d'être développée. M. de Savary, dans une Thèſe de Médecine, prétend que l'eſſence des articulations conſiſte dans l'interception momentanée du ſon. M. Bauzée, *Tome premier, page* 44, &c. diſtingue dans l'articulation le mouvement inſtantané de quelque partie mobile de l'organe, & l'interception momentanée de la voix; & il trouve qu'aucune de ces deux choſes n'eſt repréſentée par les conſonnes. Le mouvement en ſoi n'eſt point

du ressort de l'audition, & l'interception de la voix, qui est un véritable silence, n'en peut pas être davantage : cependant l'oreille distingue très-sensiblement les modifications de la voix représentées par les consonnes ; autrement quelle différence trouveroit-elle entre les mots *vanité*, *badiné*, *ranimé*, qui se réduisent également aux trois voix simples *a*, *i*, *é*, quand on en supprime les consonnes?

Dans la production de la voix, l'air s'échappe par le canal de la bouche; ses efforts croissent alors de même que sa vitesse, en raison des obstacles qu'on lui oppose. L'oreille distingue les différens degrés de la vitesse & de l'action de l'air qui agit sur elle, & ces degrés varient nécessairement selon les organes dont le mouvement les produit : ces diverses actions instantanées & variées, comme les causes qui les produisent, sont ce que M. Beauzée appelle *explosion*, & selon lui les articulations sont les différentes sortes d'explosions que reçoivent les voix par le mouvement subit & instantané des différentes parties mobiles de l'organe. Mais l'explosion peut être produite, ou par une augmentation de vitesse dans la même quantité d'air, ou par une plus grande

affluence d'air à la ſortie de la trachée-artère : c'eſt cette dernière *exploſion* qu'on nomme communément *aſpiration.* Il y a donc deux eſpèces d'articulations, ſavoir, les *organiques & l'aſpirée.*

Les articulations *organiques* ſont diviſées en labiales & en linguales, ſelon qu'elles naiſſent du mouvement ou des lèvres ou de la langue. On peut les conſidérer comme *nazales*, lorſqu'au moment de l'exploſion une partie de l'air qui produit la voix reflue par le nez, & comme *orales*, lorſque tout l'air ſort par la bouche.

Les articulations *labiales orales* ſont *b*, *p*, *v*, *f*, & une labiale nazale qui eſt *m* : les linguales orales ſont *d*, *t*, g, k, z, s, j, ch, l, r, & une linguale nazale qui eſt *n*. M. Bauzée remarque, d'après l'Abbé de Dangeau, que quand on a le nez bouché, ou qu'on eſt enchifrené, on ne peut plus prononcer d'articulation nazale, on change *m* en *b*, & *n* en *d*.

Toutes les autres articulations, ſoit labiales, ſoit linguales, ſont orales, & elles ſe ſubdiviſent en muettes & en ſifflantes.

Les muettes naiſſent d'une interception totale de l'air ſonore.

Les ſifflantes naiſſent d'une interception partièle de l'air ſonore.

De manière que, si l'on réunit les lèvres pour articuler *p*, l'on n'entendra rien jusqu'à ce qu'elles se séparent pour laisser un cours libre à l'air. Si l'on serre les lèvres pour prononcer *V*, l'on n'entendra qu'une sorte de sifflement jusqu'à ce qu'elles s'ouvrent peur produire le son *ve*.

Les deux labiales orales muettes sont *b*, *p*.

Les six linguales orales muettes sont *d*, *t*, *g*, *k*, *l*, *r*.

Les deux labiales orales sifflantes sont *v*, *f*.

Les quatre linguales orales sifflantes sont *z*, *s*, *j*, *ch*.

Les deux articulations linguales orales, *g* & *k*, sont appellées gutturales.

Les deux articulations linguales orales, *l* & *r*, sont appellées liquides.

Les articulations linguales orales sifflantes se divisent en dentales & en palatales.

Enfin M. Bauzée sous-divise encore les articulations en *constantes* & en *variables*. Les *constantes* sont celles dont l'explosion se fait toujours avec le même degré de force, comme les nazales *m*, *n*, & les liquides *l*, *r*. Les *variables* sont celles dont l'explosion se fait avec différens degrés de

force, eu égard à la viteſſe ou à l'abondance de l'air, à la réſiſtance ou à la flexibilité de l'organe, dont la diſpoſition demeure toujours la même, de ſorte que les articulations variables au nombre de ſix paires, une foible & une forte dans chaque paire, ſont *b p*, *v f*, *d t*, *g k*, *z ſ*, *j ch*.

L'articulation aſpirée naît de l'affluence extraordinaire & accélérée de l'air qui ſort des poumons, & qui donne aux voix, à la ſortie de la trachée-artère, une exploſion telle que celle qui ſe fait entendre au commencement des mots *Héros*, *Hameau*, &c. Tous les Grammairiens n'avouent point que ce ſon ſoit une articulation; mais s'ils conviennent que M. Bauzée a bien défini l'articulation, il faut néceſſairement qu'ils lui accordent que l'aſpiration eſt une véritable articulation, & que le caractère *H*, par lequel nous la repréſentons, eſt une véritable conſonne.

Il en a les propriétés, puiſqu'il empêche que la voyèle dont il eſt précédé ne s'élide avant celle dont il eſt ſuivi. L'Abbé de Dangeau n'a point cru abuſer des termes en mettant le caractère aſpiré *He*, dans la liſte des conſonnes, & en lui en donnant la dénomination.

Dans la Profodie Françoife, édition de 1767, p. 70, M. l'Abbé d'Olivet hazarde fur l'*afpiration* & la *nazalité* une idée qui paroît propre à diminuer le nombre des entraves poëtiques, & à empêcher de voir des *hiatus* dans des vers où Malherbe, où Racine, où Defpréaux, où Quinault, n'en ont point vu.

Le fon nazal *n*, précédé d'une voyèle qui lui eft incorporée, forme un fon vraiment fimple & indivifible; mais il ne forme pas pour cela une pure & franche voyèle, non plus que le fon afpiré *h*, fuivi d'une voyèle qui lui eft incorporée. Toute la différence confifte en ce que la confonne *h* précède les voyèles afpirées, au lieu que la confonne *n* termine les voyèles nazales.

Par l'*afpiration* la voix remonte de la gorge dans la bouche, & par la *nazalité* la voix defcend du nez dans la bouche; ainfi le bas du canal de la parole produit l'afpiration, & le haut produit la nazalité.

Or fi l'afpiration empèche l'*hiatus*, la nazalité doit l'empêcher auffi, parce que les voyèles nazales étant, auffi-bien que les voyèles afpirées, non des voyèles pures & franches, mais des voyèles modifiées,

elles peuvent les unes comme les autres empêcher l'*hiatus*. La nazalité ayant les mêmes prérogatives que l'aſpiration, il n'y aura point de cacophonie dans ce vers,

Elle a le TEIN UNI, belle bouche, beaux yeux.

point d'*hiatus* dans le *tein-uni*, quoique la dernière conſonne de *tein* ſoit muette. Quand on récite à haute voix,

Souvent de tous nos maux la RAISON EST le pire;

ou

Jeune & vaillANT HÉros, &c.

on ne trouve pas plus de rudeſſe entre *zon-eſt* qu'entre *ant-hé*, d'où M. l'Abbé d'Olivet conclut que l'aſpiration & la nazalité, qui ſe partagent aux deux extrémités du même canal, opèrent le même effet. D'ailleurs, ces terminaiſons nazales qu'on nous donne pour de ſimples voyèles, conſervent tellement la conſonne *n*, que c'eſt la poſition qui rend cette conſonne muette ou ſonore.

Donnez-m'en-un peu, la voilà muette. *Je n'EN-AI point*, la voilà ſonore. *ON-arriva* hier, la voilà ſonore. *Arriva-t-ON HIer*, la voilà muette. *En & on* ſeroient-ils pures voyèles dans l'une de ces phraſes, lorſque dans l'autre leur conſonne eſt diſtincte?

Cela revient au ſentiment de M. du

Boullay, qui regarde ces prétendues voyèles nazales comme de vraies ſyllabes, dans leſquelles les voyèles ſont modifiées par les lettres *m* ou *n* qui les ſuivent.

On reproche aux Normands de prononcer *du vi-n-admirable*, *mon Couſi-n eſt venu :* peut-être que cette Province ayant fourni aux Théâtres de Paris des Auteurs & des Actrices du premier ordre, ſa mauvaiſe prononciation deviendroit contagieuſe, ſi l'on perdoit de vue le principe qui tranche la difficulté; le voici. *On ne doit jamais faire ſonner la terminaiſon nazale, à moins que le mot où elle ſe trouve, & le mot qui la ſuit, ne ſoient immédiatement, néceſſairement & inſéparablement unis.*

M. l'Abbé d'Olivet égaye ici ſon ſujet par un petit conte.

François I, mettant un jour le pied à l'étrier, apoſtropha ainſi ſon bidet:

Joli, gentil, petit cheval,
Bon à monter, bon à deſcendre.

Melin de S. Gelais ſon Bibliothécaire, qui étoit préſent, & qui avoit parié d'achever ſur les mêmes rimes toutes les phrâſes qu'il auroit plu au Roi de commencer en vers, ajouta ſur le champ:

Sans que tu ſois un Bucéphal,
Tu portes plus grand qu'Aléxandre.

M. de Segrais écrivit au nom de l'Académie de Caen à M. Huet, pour inviter l'Académie Françoiſe à décider s'il falloit dire,

Bo-n-à monter, bo n-à deſcendre,

ou ne point faire tinter la finale de *bon.* La réponſe fut que comme on pouvoit introduire un adverbe entre *bon* & *à*, par exemple, *bon* rarement *à monter*, *bon* cependant, *bon* quelquefois *à deſcendre*, il s'enſuivoit que *bon* devoit être prononcé ſans liaiſon avec *à*. Mezerai, en qualité de Normand, fut ſeul d'un avis contraire ; mais, comme Secrétaire de la Compagnie, il fut contraint de rédiger la déciſion, à laquelle il ajouta en riant, & *ſera ainſi prononcé Non-obſtant clameur de Haro.*

A l'occaſion de la nazalité qui fait l'hémiſtiche du premier de ces deux vers,

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait auſſi des méchans arrêter les complots;

M. Bauzée, *tom.* 1, *pag.* 30, fait une réflexion qui mérite d'être placée à la ſuite du principe établi ci-deſſus. Si Raci-

ne met, pour ainsi dire, un *frein* à la rapidité de la prononciation, il fait une image d'autant plus juste & d'autant plus agréable, qu'il semble que l'on se sente arrêté par cette même toute-puissance qui met un *frein à* la fureur des flots.

Dans la Grammaire du Père Buffier (*a*), on trouve une Table des sons, faite d'après celle de Port-Royal. La différence qu'il y a de l'une à l'autre, est que la Table de Port-Royal ne contient que les sons simples exprimés par des consonnes en caractères latins & vulgaires, grecs & hébraïques; au-lieu que celle du Père Buffier renferme les sons simples exprimés, & par des voyèles, & par des consonnes. Il fait l'application de ces sons à des mots françois, allemands, anglois, italiens, espagnols, partagés en autant de colonnes, & rangés sur la même ligne que le son auquel ils ont rapport, pour en faciliter la prononciation aux Etrangers (*b*); mais ce Pere a oublié l'ô ouvert (*c*), & c'est ce qui fait que sa Table,

(*a*) N°. 220.

(*b*) Edition de 1731.

(*c*) Le son nazal *ou*, qu'il voudroit y substituer, n'est usité ni à la Cour, ni à la Ville, dit M. Boindin, *pages* 44 & 49 *sur les sons de la Langue.*

au lieu de trente-trois ſons qu'il promet, n'en contient réellement que trente-deux. Ce même Père, en admettant avec M. l'Abbé de Dangeau ſix conſonnes fortes & ſix conſonnes foibles, s'eſt contenté d'oppoſer en général le *g* àu *k*, ſans diſtinguer le *g* mou du *g* dur, ni le *q* fort du *q* foible, comme ils ſont en effet diſtingués dans les exemples cités par M. Boindin (*a*) : *g* eſt mou dans *gueule*, & dur dans *guenon* : *q* eſt fort dans *que*, & il eſt foible dans *queue*. M. l'Abbé de Dangeau & le Père Buffier ne comptent que deux ſons mouillés, ſavoir, celui de *gn* dans *Mignon*, *Règne*, & celui de *ill* qui ſe prononce ferme dans *œillet*, *paille* : mais il eſt certain, continue M. Boindoin (*b*), qu'il y a un troiſième mouillé qui ſe prononce foiblement, ſavoir, *y* dans *ayeul*, *payen*. C'eſt ce mouillé foible que le Peuple de Paris ſubſtitue au mouillé fort de *ill*, en prononçant nonchalamment Verſayes pour Verſailles.

M. Bauzée, *tom.* 1, *pag.* 73, avoue que ſon organe n'a jamais pu donner au *g* ni au *q* des prononciations différen-

(*a*) Page 30.
(*b*) Page 32.

tes, quoiqu'il l'ait essayé de bonne foi.

Ces prononciations différentes sont cependant très-réelles, & non-seulement quelques personnes, mais toute la nation italienne les distingue parfaitement, selon M. Fréron, *Année Littéraire*, 1767, *tom.* 5, *pag* 115.

Quant au mouillé foible imaginé par M. Boindin & adopté par M. Duclos, si je prononce les *maux d'yeux*, & les *faux Dieux*, quelle différence trouvera-t-on entre ces deux *i?* demande M. Harduin, *Dissertation sur les voyèles & les consonnes*, *pag.* 18.

Quant aux deux mouillés forts, c'est l'articulation *ll* & l'articulation *gn* suivies de la diphthongue *ieu*, dont la voix prépositive est un *i* prononcé avec une extrême rapidité, *lieu*, *nieu*. En effet, dit encore M. Fréron, s'il y a quelque différence entre ces sons, elle est presque insensible.

Dans la langue espagnole, il y a beaucoup de mots qui commencent par *ll*, mais ces deux lettres n'y ont que la valeur de *l* mouillée.

Les Habitans de la Principauté de Galles en Angleterre ont aussi des mots qui commencent de même, tels que *lliw* couleur, & *llyw* gouvernail.

Wallis dit qu'ils prononcent ces deux *ll* avec une aſpiration très-forte, & à peu près comme on prononceroit θλ en grec. M. Harduin, *pag.* 62.

M. Fourmont l'aîné, dans ſa Grammaire Chinoiſe (*a*), admet cinq ſortes de conſonnes pour toutes les langues (*b*). 1°. Les labiales, comme *b*, *f*, *m*, *p*, *v*. 2°. Les linguales, comme *d*, *t*, *l*, *n*. 3°. Les palatales, comme *i*, *g*, *gn*, *c* ou *k*. 4°. Les dentales ou ſifflantes. 5°. La gutturale ou aſpirative *H*; mais, ſans compter cette dernière, vingt & une conſonnes jointes à vingt voyèles fourniront quarante & un ſons dans notre langue.

M. l'Abbé d'Olivet dit (*c*) que *pluſieurs de nos Grammairiens ont fait des règles qui apprennent quand la lettre* H *eſt aſpirée ou non ; mais que ces règles ſont difficiles à retenir, & ſujettes à beaucoup d'exceptions.*

Il n'y a pourtant, à ce qu'aſſure un fameux Critique (*d*), qu'une règle très-aiſée, & ſans exception. C'eſt que « dans

(*a*) In-folio, chez Guerin, 1744.

(*b*) Jugement ſur les Ouvrages nouveaux, Tome IV, p. 38.

(*c*) Proſodie, pag. 36.

(*d*) Jugemens ſur les Ouvrages nouveaux, Tome II, pages 148 & 149.

» tous les mots françois qui commen-
» cent par une *h*, & qui ſont dérivés
» du grec ou du latin, l'*h* n'eſt jamais
» aſpirée. C'eſt préciſément le contraire
» dans tous les mots dont l'origine eſt bar-
» bare. Pour s'en convaincre, on n'a
» qu'à jetter les yeux ſur cette longue
» liſte que quelques Grammairiens nous
» donnent des *H* aſpirées & non aſpirées;
» je n'y vois qu'une ſeule exception, qui
» eſt au mot *Héros*......... Cette règle
eſt donc, conclut-il, infaillible & géné-
rale.

On voit dans l'Abbé Regnier (*a*), que cette règle n'eſt rien moins qu'*infaillible & générale*. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jetter des yeux attentifs ſur cette longue liſte d'*h* aſpirées que M. l'Abbé d'Olivet nous donne; le mot *Héros* n'eſt pas aſſurément la ſeule exception qu'on y trouvera.

Hagard eſt dérivé du grec ἀγρὸς terre, ἄγριος ſauvage; *Halbran*, Canard ſauvage, de ἅλς la Mer, & de βρένθος, Oiſeau; *Hâle*, de ἅλιος, ſelon les Doriens, pour ἥλιος, Soleil, ou de ἀλέος chaud, ἀλέα chaleur; *Halle*, de ἅλως, Salle, Place,

(*a*) Page 30.

Portique, l'allemand *Hall* en vient auſſi ; *Haraſſer*, de ἀράσσειν ; *Harnois*, de ἀρνακὶς, peau d'agneau dont on les garnit ; l'allemand *arnicth* en vient auſſi. *Harpe* & *harpie* viennent de ἁρπαζω. *Herſe* vient de ἕρκιον, εἵργω, enfermer, empêcher. *Héron* vient de ἐρώδιον, Oiſeau de proie. *Hiérarchie* (& non pas *Iérarchie*, comme le prétendent les Pères Bouhours & Buffier) vient de ἱερὸς Saint, & de ἀρχὴ ordre, préſéance. *Hocqueton* vient de ὀχιτὼν, la tunique, la caſaque, &c.

Haleter vient du latin *halitus*, *hennir* de *hinnire*, *henniſſement* de *hinnitus*, *hardi* de *hardeo*, ou du grec καρδία cœur, en changeant *k* en *h* ; *hernie* de *hernia*, *haut*, de *altus*, &c.

Voilà bien des mots dérivés du grec & du latin, & dont cependant l'*h* eſt toujours aſpirée.

Hermine, *hélas*, &c. ſont des mots barbares, c'eſt-à-dire, dont l'origine n'eſt ni latine, ni grecque, & cependant leur *h* n'eſt pas aſpirée. La règle de l'Auteur des Jugemens eſt donc fauſſe, & ſujette à beaucoup d'exceptions. On a donc raiſon d'aſſurer avec l'Abbé Regnier, que c'eſt de l'uſage ſeul qu'on peut apprendre toutes les délicateſſes de la prononcia-

tion de l'*h*. Il étoit donc plus court & plus ſûr de rapporter, comme M. l'Abbé d'Olivet, une liſte exacte des mots où l'*h* eſt aſpirée, que d'aller chercher dans les Obſervations ſur les Ecrits Modernes, une conjecture qui ne peut être que frivole & mal fondée.

Selon M. Reſtaut (*a*), *l'H n'eſt point aſpirée dans les mots françois qui dérivent* DES LANGUES (*b*) GRECQUE ET LATINE, *& qui commencent par une* H *dans ces trois langues ; comme* heure, hora, homme, homo, *& ſemblables. De cette règle générale, il n'en faut excepter que* trois, *ſavoir*, Héros, Harpie, Hennir, *dans leſquels l'*H *eſt aſpirée.* A cela je réponds, 1°. quoique le caractère majuſcule *H* & minuſcule ἡ, *éta*, qui vient de *heth* aſpirative hébraïque, ait été long-tems le ſigne de l'aſpiration chez les Grecs, & que ce ſoit de-là que les Latins & les François ont pris leur *h* aſpirée, il ne s'enſuit pas qu'il y ait des mots qui commencent par une *h* dans la langue grecque, comme dans la latine & dans la françoiſe.

(*a*) Préf. du Dictionnaire Orthographique. *Poitiers, pag. xxxiij.*

(*b*) Il a voulu dire *de la langue grecque ou de la latine.*

2°. Cette règle n'eſt pas générale, elle ſouffre beaucoup plus de trois exceptions, comme je viens de le démontrer par des exemples qui paroiſſent ſuffiſans.

Les Italiens ont trois lettres de moins que nous (*a*), le *k*, l'*x* & l'*y*. Ils ſuppléent au *k* par *c*, ou *ch*, à l'*x* par *ſ*, & à l'*y* par *i*.

Les Chinois, qui ont quelques autres conſonnes particulières, ne connoiſſent ni le *b*, ni le *d*, ni l'*r*.

Toutes les langues ont un alphabet, peu de lettres & un grand nombre de mots. Il n'en eſt pas de même de la langue des Chinois, dit M. Fourmont l'aîné; ils n'ont point d'alphabet; leurs lettres ſont toutes hiéroglyphiques & innombrables; ils ont peu de mots, & chacun de ces mots a pluſieurs ſignifications fort différentes. Chez preſque tous les Peuples, l'analogie eſt entre les mots; chez les Chinois, l'analogie eſt entre les caractères. Quoique la langue chinoiſe ſoit purement caractériſtique, & qu'elle ne connoiſſe point d'alphabet, M. Fourmont en ſuppoſe un, comme les doctes Chinois le ſuppoſent, ce qui facilite les élémens de cette langue.

(*a*) Grammaire Pratique de M. l'Abbé Antonini.

Selon

Selon Eusèbe, cité par Mafclef dans fa Grammaire Hébraïque, & par M. du Marfais dans l'Encyclopédie, à l'article *Alphabet*, les Grecs ont pris leurs lettres des Hébreux & des Phéniciens (*a*). *Id ex græcâ fingulòrum elementorum appellatione quivis intelligit. Quid enim Aleph ab Alpha magnoperè differt? Quid autem Betha à Beth, vel Hetha ab Heth?* &c.

Quoique l'on écrive & que l'on prononce aujourd'hui en latin *Bravium*, dérivé de βραβεῖον, & *Paraclitus* de παρακλητὸς, cela ne prouve point que l'on prononçât ainfi autrefois : le paffage d'Eusèbe fait voir au contraire que les Anciens ne donnoient pas au Bétha des Grecs le fon de *V* confonne, ni à l'Hétha le fon de l'*I* voyèle, puifque le Beth & l'Heth des Hébreux n'ont jamais eu ces fons-là.

Selon la Grammaire Raifonnée (*b*), l'Aleph étoit autrefois un *a*, & maintenant il n'a aucun fon propre; la prononciation eft donc fujette à variation dans les langues mortes comme dans les langues vivantes.

(*a*) *Præparat. Evangel.* L. X, C. VI.
(*b*) Voyez A & le mot *Confonne* dans l'Encyclopédie.

CHAPITRE III.

Des Syllabes.

PUISQUE les deux ſons du mot *Dieu* ne font qu'une ſyllabe, la ſyllabe a donc quelquefois plus d'un ſon. Ce n'eſt donc pas la définir exactement que de dire, comme Port-Royal, que c'eſt un ſon complet, ou comme M. Reſtaut, que c'eſt un ſon qui ne ſe partage point.

M. l'Abbé Girard définit la ſyllabe (*a*), *un ſon ſimple ou composé, prononcé avec toutes ſes articulations par une ſeule impulſion de voix.*

Perte, dit cet Académicien, eſt de deux ſyllabes, parce que l'articulation ou la conſonne *t*, qui n'eſt point de la ſuite du premier *e*, forme avec le ſecond une nouvelle ſyllabe. *Saül*, *Baal*, *Pieux*, continue-t-il, ſont de deux ſyllabes, parce qu'après la prononciation d'*a* & d'*i*, il ſe fait une aſpiration ou un nouveau petit mouvement d'organes pour former & pouſſer les ſons *u*, *a* & *eu*; au-lieu que le mot

(*a*) Voyez Vrais Princ. T. I, p. 22.

Dieu n'eſt que d'une ſyllabe, parce que le ſon *i* eſt prononcé conjointement avec le ſon *eu*, ſans petit mouvement ou aſpiration intermédiaire.

Lorſqu'il n'y a qu'une impulſion de voix, il y a unité de prononciation, & par conſéquent une ſeule ſyllabe; lorſqu'il y a pluſieurs impulſions de voix, il y a pluralité de prononciation, & par conſéquent pluſieurs ſyllabes. Ce qui fait voir, ajoûte le même Académicien, que la ſyllabe réſulte proprement de l'union des conſonnes avec les voyèles, en conſidérant l'aſpiration comme une eſpèce de conſonne, ou qu'on repréſente par le caractère particulier *h*, ou qu'on ſuppoſe ſuffiſamment marquée par le caractère du ſon dont elle eſt le préliminaire indiſpenſable, ſur-tout dans certains mots, comme dans *onzième*.

Mais de l'union des voyèles faite ſans aucune interruption, ſoit de conſonnes propres, ſoit d'aſpiration, il réſulte un ſon compoſé ou double, appellé diphthongue, δίφθογγος, *bis ſonans*. Selon M. Douchet, pag. 12, la diphthongue vocale complexe exige un double ſon dans un ſeul tems, & la diphthongue littérale complexe exige une double voyèle en une ſeule ſyllabe. Les monoſyllabes

Dieux, *lieux*, *yeux*, ſont de cette eſpèce; ainſi ils ne renferment pas une triphthongue, ils ne ſont pas entendre trois ſons en une ſeule impulſion de voix. *Août* même eſt monophthongue, il ſe prononce comme le ſon ſimple *ou* (*a*), *beau* ſe prononce comme *bo*. Où donc M. de Launay a-t-il vu que nous avons des tétraphthongues ou ſyllabes à quatre ſons réunis?

Selon M. Bauzée, *tom.* 1, *pag.* 107, toute ſyllabe en général eſt *uſuelle*, & il y a deux eſpèces de ſyllabes uſuelles, ſavoir, la phyſique & l'artificielle. La ſyllabe uſuelle eſt une voix ſenſible, prononcée en une ſeule émiſſion.

La ſyllabe *phyſique* eſt une voix ſenſible, prononcée naturellement en une ſeule émiſſion. Telles ſont les deux ſyllabes du mot *ami*; chacune de ces deux voix, *a*, *i*, eſt ſenſible & prononcée naturellement. La première eſt le produit d'une ſimple émiſſion ſpontanée, l'autre eſt le réſultat d'une émiſſion accélérée par l'articulation *m* qui la précède.

La ſyllabe *artificielle* eſt une voix ſenſible prononcée artificiellement avec

---

(*a*) Du Marſais, Tropes, page 90; & Reſtaut, page 19.

d'autres voix inſenſibles, en une ſeule émiſſion. Telles ſont les deux ſyllabes du mot *trompeur*; chacune de ces deux voix, *om*, *eu*, eſt ſenſible & prononcée artificiellement en une ſeule émiſſion, avec un *e* muet ou ſcheva inſenſible, que ſuppoſe après ſoi la première conſonne *t*, *terom*, & la dernière conſonne *r*, *peure*, de ſorte que *trompeur* produiroit quatre émiſſions diſtinctes au lieu de deux ſimples, & quatre ſyllabes phyſiques au lieu de deux artificielles, *terompeure*, ſi l'art ne précipitoit la prononciation pour rendre le ſcheva inſenſible.

Toutes les eſpèces de ſyllabes uſuelles ſe diviſent encore autrement. 1°. Par rapport à la voix, elles ſont ou incomplexes, ou complexes, c'eſt-à-dire, ou uniques, ou doubles. 2°. Par rapport à l'articulation, elles ſont ou ſimples, ou compoſées, c'eſt-à-dire, inarticulées ou articulées.

Ce ſyſtème de M. Bauzée, qui juſtifie & affermit celui de M. Duclos, ne ruine point pour cela celui de l'Abbé Girard.

La ſyllabe, dit celui-ci, eſt un ſon ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations par une ſeule impulſion de voix.

Syllaba eſt ſonus aut ſimplex, aux duplex; uno vocis impulſu emiſſus.

Cette définition s'étend à toutes les eſpèces de ſyllabes; aux complexes ou diphthongues, qui comprennent une voix double, ou deux voix diſtinctes & conſécutives, prononcées en une ſeule emiſſion ou impulſion; aux compoſées, qui renferment une voix ſenſible modifiée par une ou par pluſieurs articulations. Tout ce qu'allègue M. Bauzée pour détruire la définition de l'Abbé Girard, ne ſert qu'à la confirmer; M. du Boullay a donc raiſon de la trouver excellente. Ce digne Secrétaire de l'Académie de Rouen pour les Belles-Lettres, ſelon le témoignage même de M. Bauzée, tom. I. page 19, eſt très-intelligent dans les matières grammaticales; il en ſaiſit en maître la métaphyſique, & il ſait autre choſe que les faits de Grammaire.

Suivant M. Fourmont l'aîné (*a*), dans toutes les autres langues les *ſyllabes* ſont compoſées de voyèles qui précèdent ou qui ſuivent les conſonnes, ou qui ſont entre deux: dans la langue de la Chine,

(*a*) Voyez l'Extrait de cette Grammaire dans les Jugemens ſur les Ouvrages nouveaux, Tome IV, page 24, &c.

tous les mots ſont monoſyllabes ; ils commencent tous par une conſonne, jamais par une voyèle, & ils ne finiſſent jamais par une conſonne. Par conſéquent, ſi l'on veut rendre en Chinois nos polyſyllabes Européens, il eſt néceſſaire de les couper, de les tronquer, parce qu'un mot, un nom propre, qui ſeroit ſeulement de deux ſyllabes, bleſſeroit une oreille Chinoiſe. Il en eſt de même de nos noms qui commencent par une voyèle, comme Alexandre, ou qui finiſſent par une conſonne, comme Céſar, Louis, Frédéric, &c. Le ſeul moyen de prononcer ces mots à la Chine, eſt de les *chiniſer*, comme nous *franciſons* des noms Allemands ou Hongrois.

La Langue Chinoiſe n'a que trois-cents vingt-ſix ou vingt-huit mots, tous monoſyllabes ; mais chaque mot a cinq tons, ce qui produit la valeur de quatorze ou ſeize-cents mots, & ſuffit pour l'uſage ordinaire de la ſociété. Un nombre pareil ſuffiroit pour toutes les Nations, & a peut-être ſuffi autrefois à toutes ; mais l'invention des Arts, la découverte de mille choſes naturelles, le rafinement des penſées & des ſentimens, ont multiplié les mots. Cela n'a rien changé à la Chine ; c'eſt toujours le même nombre de mots

auquel étoit bornée l'enfance du monde. Il n'y a eu de changement & d'augmentation que dans les figures des caractères, & dans la combinaison des mots.

CHAPITRE IV.

Des Accents.

DE LA QUANTITÉ ET DE LA PROSODIE.

CE que M. Bauzée a dit sur la quantité, sur les accents & sur la prosodie, me paroît mériter que j'en donne le précis.

On mesure les syllabes, dit M. l'Abbé d'Olivet, non pas relativement à la lenteur ou à la vitesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou brèves.

M. Bauzée entend par quantité la mesure de la durée de la voix sensible, qui constitue chaque syllabe de chaque mot. Il distingue la quantité physique de la quantité artificielle.

1°. La quantité physique est la mesure naturelle de la durée de la voix dans

chaque ſyllabe de chaque mot, ſuivant le méchaniſme de la parole & l'uſage national.

2°. La quantité artificielle eſt l'appréciation conventionnelle de la durée de la voix dans chaque ſyllabe de chaque mot, ſelon le méchaniſme artificiel de la verſification métrique & du rythme oratoire.

La quantité des ſyllabes eſt déterminée en ſoi, ou par le méchaniſme, ou par l'uſage.

1°. Une ſyllabe eſt longue ou brève par le méchaniſme, quand la voix ſenſible qui la conſtitue eſt produite par le mouvement lent ou accéléré du méchaniſme organique.

C'eſt par le méchaniſme, que de deux voyèles conjonctives dans un même mot, l'une des deux eſt brève, ſur-tout la première, & que toute diphthongue eſt longue.

C'eſt par le méchaniſme, que toute voyèle ſuivie de deux conſonnes eſt longue, comme dans le premier de ces trois mots, *ut pius Æneas;* dans le monoſyllabe *poſt*, & dans la première des deux ſyllabes uſuelles du mot *carmen*, où *r* ſuppoſe un ſcheva *carεmen*. Il eſt inſenſible, mais ſi réel, que ſa quantité eſt imputée à la

voix ſenſible qui précède; & quand la quantité du ſcheva de la première des deux conſonnes ne peut pas être imputée à la voyèle précédente, cette voyèle eſt ordinairement brève, *frigore frondes, æquora Xerxès, ſæpè ſtylum vertas :* cette voyèle eſt pourtant quelquefois longue, *ferte citi ferrum, date telā, ſcandite muros.* Deux conſonnes ne peuvent appartenir à une même ſyllabe phyſique, & une conſonne ne peut influer en rien ſur une voyèle précédente. Si cette voyèle eſt originairement longue, le concours de deux conſonnes ſuivantes l'allongera encore. Si la ſeconde des deux conſonnes eſt liquide, elle s'allie ſi bien avec la précédente, que les deux paroiſſent n'en faire plus qu'une; on ne ſent que l'effet d'une, & la brève a droit de demeurer brève. Si l'on peut appuyer ſur les deux, la voyèle antérieure doit devenir longue. En redoublant la conſonne dans les mots où la voyèle précédente eſt brève, nos pères ont eu intention, non pas d'abréger cette voyèle, mais d'indiquer qu'elle eſt brève. Cependant la conſonne redoublée dans l'orthographe devroit, ainſi que l'articulation redoublée dans la prononciation, rendre longue la voix qui précède.

2°. Une ſyllabe d'un mot eſt longue ou brève par l'uſage ſeulement, lorſque dans la voix ſenſible qui la conſtitue, le méchaniſme de la prononciation n'exige ni longueur ni brièveté.

Pour pouvoir juger des différens mètres des Grecs & des Latins, il faut ſavoir ramener les règles de la quantité à des points de vue généraux. Dans les langues modernes qui admettent les vers rimés, la rime ne ſeroit pas ſoutenable, ſi les dernières ſyllabes maſculines correſpondantes n'avoient pas la même quantité, ſoit que cette ſyllabe maſculine termine le mot, ſoit qu'elle ait encore après elle une ſyllabe féminine.

Un Auteur à genoux dans une humble Préface ;
Au Lecteur qu'il ennuie a beau demander grace.

M. l'Abbé d'Olivet diſtingue cinq *accents*, le *proſodique*, l'*oratoire*, le *muſical*, le *national*, l'*imprimé*.

M. Bauzée ſuit pied-à-pied cette diviſion : comme cette matière me ſemble plus propre à être ſentie qu'à être diſcutée par écrit, je ne ferai qu'abréger ce qu'il a approfondi.

L'accent *proſodique* eſt celui qui mo-

difie les ſyllabes une à une, relativement aux autres ſyllabes.

L'accent *oratoire*, que M. du Marſais appelle *pathetique*, eſt celui qui modifie toute la ſubſtance du diſcours, relativement aux différentes penſées de l'eſprit, & aux divers ſentimens de l'âme. Le premier eſt conſtamment le méme dans chaque mot d'une langue; le ſecond varie comme les paſſions qui font parler. L'un élève ou adoucit la voix; l'autre la fortifie ou l'affoiblit, la détruit ou l'amollit, l'aigrit ou la durcit. On concilie ces deux accents, ſans les confondre.

L'accent *muſical* eſt une inflexion de voix qui baiſſe ou élève le *ton* par des intervalles certains & déterminés d'une manière préciſe; en cela il diffère de l'accent *proſodique*, qui n'admet que des variations inappréciables, quoique très-ſenſibles.

L'accent *national* ou *provincial* eſt le ſyſtème général des inflexions de voix, uſité dans une contrée ou une province particulière. Outre l'élévation & l'abaiſſement du ton, il comprend encore la prononciation en général, la quantité & les autres modifications de la voix.

L'accent *imprime*, écrit ou figuré, qu'on

peut appeller ſigne d'accentuation, eſt un caractère qui indique l'élévation & l'abaiſſement du ton, c'eſt-à dire, les variations de l'accent proſodique qui ſe réduit à trois tons, l'*aigu*, le *grave* & le *circonflexe*.

La Proſodie, ſuivant M. l'Abbé d'Olivet, eſt la manière de prononcer chaque ſyllabe ſelon l'accent, l'aſpiration & la quantité.

Comme les lettres conſonnes qui repréſentent les articulations labiales linguales, ne ſont pas du domaine de la proſodie, M. Bauzée prétend que la lettre conſonne *h*, qui eſt le ſigne de l'articulation aſpirée, devroit être ſouſtraite auſſi de ce domaine.

Proſodie vient du grec προσῳδία, compoſé de πρὸς *ad*, & de ᾠδὴ *cantus*; accent vient du latin *accentus*, compoſé de *ad* & de *cantus*; παιδεία πρὸς ᾠδὴν, *inſtitutio ad cantum*, inſtitution pour la mélodie, pour le chant; ce qui convient bien à la proſodie, puiſqu'elle eſt l'art de diriger tout ce qui rend la voix ſonore, mélodieuſe.

L'*accent* dans la proſodie répond aux différens tons de la Muſique, & la *quantité* qui décide les ſyllabes longues & plus longues, brèves & plus brèves, répond à

la valeur des notes rondes, blanches, noires, croches & doubles-croches dans la Musique.

La prosodie est à la voix parlante ce que la Musique est à la voix chantante.

Outre la connoissance des différens tons & de la valeur des notes, la Musique enseigne encore les diverses mesures auxquelles le chant peut être assujetti, le choix qu'il en faut faire, selon la différence des pièces que l'on en compose, &c.

Outre la connoissance des accents & de la quantité des syllabes, la prosodie embrasse encore tout ce qui peut résulter de la combinaison de ces premiers élémens, les pieds & leurs différens mélanges dans les vers métriques & dans les vers rimés, le rythme, soit oratoire, soit pathétique, les pauses à observer, les sens à distinguer, & le besoin de l'organe à ménager dans le discours. De tout cela M. Bauzée conclud que la prosodie en général est l'art d'adopter aux différens sens qu'on exprime, la modulation propre de la langue que l'on parle.

On pourroit, ajoûte-t-il, distinguer deux sortes d'accens prosodiques, le *tonique* & l'*oratoire*. L'accent tonique des mêmes mots demeure invariable au milieu

de toutes les variétés de l'accent oratoire dans le même mot. Chaque ſyllabe conſerve la même relation méchanique avec les autres ſyllabes, au-lieu que le même mot, dans différentes phrâſes, ne conſerve pas la même relation analytique avec les autres mots de ces phrâſes. D'où M. Bauzée tire cette dernière conſéquence ; la *proſodie des mots* eſt l'art de prononcer chaque ſyllabe de chaque mot avec l'accent tonique & le degré de quantité qui lui conviennent, ou à cauſe du méchaniſme de la parole, ou en vertu de l'uſage de la langue que l'on parle.

L'exemple des Chinois nous fait voir de quelle délicateſſe l'oreille eſt capable par rapport aux accents, puiſque chez eux le même mot n'étant que d'une ſyllabe, peut avoir juſqu'à onze ſens différens, ſelon la différence de la prononciation.

L'accent eſt une élévation plus ou moins forte de la voix ſur certaines ſyllabes, & une manière de les prononcer plus ou moins longues ou brèves. *Dictionnaire de l'Académie, édit. de 1762.*

Le P. Buffier ne s'eſt pas exprimé exactement, en avançant que *la* PONCTUATION, *ou la manière d'employer divers ſignes pour diſtinguer différentes parties du*

discours, a été introduite en ces derniers siècles dans la Grammaire. Il semble faire entendre que la *ponctuation* n'a été ni connue, ni pratiquée par les Anciens. C'est apparemment là ce qui a trompé M. Restaut, & l'a déterminé à assurer que *la ponctuation a été inconnue aux Grecs & aux Latins, qu'elle a été introduite par les Grammairiens des derniers siècles.*

Avant que l'impression fût en usage, il est vrai que les *Copistes ignorans ou paresseux écrivoient tout de suite, & sans aucune interruption;* mais il ne s'ensuit pas de-là que la *ponctuation* ne soit pas d'un usage fort ancien. Elle a été pratiquée & enseignée par les Hébreux, comme on le peut lire dans la Grammaire Hébraïque de Masclef, &c. par les Grecs, comme Aristote le fait voir dans sa Réthorique; par les Latins, comme le montrent Cicéron dans le Dialogue de l'Oratenr, Quintilien dans ses Institutions, Saint Isidore de Séville dans son Livre des Origines, fait au commencement du septième siècle, c'est-à-dire, avant nos plus anciens manuscrits.

Ce ne sont donc pas nos Grammairiens modernes qui ont introduit la *ponctuation*; ils n'ont fait que la rétablir d'une manière

un peu différente de ce qu'elle étoit autrefois. Les Anciens, outre le point, qu'ils plaçoient tantôt au bas, tantôt au milieu & tantôt au haut de la lettre finale, ce qui répondoit à notre virgule, à nos deux points & à notre point, avoient, aussi-bien que nous, plusieurs autres signes de ponctuation. M. Rollin dit (*a*) qu'il n'est pas jusqu'à la ponctuation & aux accents dont les Anciens ne fissent un usage très-utile.

La Touche, dans l'Avertissement de la seconde édition de l'Art de bien parler françois, fait de justes reproches à l'Abbé Regnier de ce qu'il n'a rien dit de la ponctuation.

Il y a peu de différence, dit M. Diderot (*b*), entre l'art de bien lire & celui de bien ponctuer. Les repos de la voix dans le discours, & les signes de la ponctuation dans l'écriture, se correspondent toujours, indiquent également la jonction ou la disjonction des idées, & suppléent à une infinité d'expressions.

(*a*) Histoire Ancienne, Tome XI, part. 2, page 594.
(*b*) Voyez le mot *Encyclopédie*, Tome V.

CHAPITRE V.

Des lettres considérées comme caractères.

MONSIEUR le Président de Brosses, Tome I du Méchanisme du Langage, p. 436, dérive le mot *lettre*, *littera*, du grec λιτὸς, *simplex*, *tenuis*, *exilis*, parce que les lettres sont les figures simples, & que les hiéroglyphes étoient les figures compliquées.

M. Bauzée dit que les lettres sont ainsi appellées, parce qu'elles sont les plus petites parties de la voix.

Les diverses Nations qui couvrent la surface de la terre different les unes des autres, non-seulement par la figure & par le tempérament, mais encore par l'organisation intérieure, qui doit nécessairement se ressentir de l'influence du climat & de l'impression des habitudes nationales. Il doit résulter de cette différence d'organisation, une différence considérable dans les sons élémentaires dont les Peuples font usage.

Il seroit à souhaiter que chaque alphabet comprît précisément autant de lettres

qu'il y a de ſons élémentaires fondamentaux dans la langue, que le même ſon élémentaire ne fût pas repréſenté par divers caractères, que le même caractère ne fût pas chargé de diverſes repréſentations, & que l'union de pluſieurs caractères ne ſervît jamais qu'à marquer l'union des ſons élémentaires dont on les a inſtitués ſignes.

On doit regarder les articulations comme la partie eſſentielle des langues, & les conſonnes comme la partie eſſentielle de leur orthographe. Une articulation diffère d'une autre par un mouvement différent du même organe, ou par le mouvement d'un autre organe; cela eſt diſtinct & diſtinctif: mais une voix ſimple diffère bien moins d'une autre, parce que c'eſt toujours une ſimple émiſſion de l'air par la bouche, avec une variation ſi peu marquée, qu'elle ne peut opérer que des diſtinctions fort légères & très-peu ſenſibles. De-là l'ancienne manière d'écrire des Phéniciens, des Hébreux, &c. qui ne peignoient guère que les conſonnes, & qui abandonnoient à l'intelligence du Lecteur le choix des voyèles de rempliſſage. Anciennement les Latins n'écrivoient pas la voyèle après une conſonne,

ils écrivoient *d͝cimus* pour *decimus*, *b͝nè* pour *benè*, *c͝ra* pour *cera*, *k͝nus* pour *canus*, *k͝rus* pour *carus*, &c.

L'expreſſion de la penſée par la parole eſt variable & paſſagère, *verba volant*; au-lieu que l'expreſſion de la penſée par l'écriture eſt permanente & durable, *ſcripta manent.*

La prononciation a varié dans chaque langue, elle a été altérée de ſiècle en ſiècle par le commerce & le mélange des Nations. En ſe conformant à ces variations, l'on auroit trop augmenté ou diminué le nombre des figures; chaque Nation auroit pu perdre inſenſiblement une grande partie de ſon alphabet; chaque dialecte auroit eu le ſien. On s'eſt fixé à un petit nombre déterminé de lettres, qui peut convenir à une Nation entière, & à tous les ſiècles; on a corrigé lentement & avec circonſpection l'ancien ſyſtème, on a ménagé les connoiſſances acquiſes. Chaque dialecte d'une langue a ſa prononciation différente; l'écriture eſt communément la même, c'eſt ce qui prouve l'affinité des différentes bandes nationales, & ce qui conſerve l'origine primitive des mots.

Pour éclairer l'uſage plutôt que pour

le corriger, M. Bauzée propose des vues nouvelles sur notre Alphabet. Huit voyèles suffisent pour y représenter les huit voix fondamentales usitées en françois, avec quelques signes pour caractériser la nazalité, la longueur & l'*e* muet.

Il voudroit que dans la liste alphabétique des lettres, on suivît l'ordre de la génération des sons élémentaires : les voyèles seroient à la tête, & les consonnes viendroient ensuite, arrangées par classes, chacune dans son espèce. Celles d'un même organe auroient une forme analogue entr'elles ; alors l'analogie dans l'écriture auroit les mêmes effets que dans la prononciation.

Il désireroit que les voyèles fussent formées de traits arrondis, & que les consonnes le fussent de traits droits ; que les traits fussent ou mélangés, ou égaux, ou inégaux, ou multipliés, suivant que l'exigeroient l'exactitude de l'orthographe & les vues de l'analogie. Cet Auteur circonspect présente modestement ses idées à ce sujet, comme un simple essai ; il s'en tient aux décisions de l'usage, quelque capricieuses & quelque inconséquentes qu'elles lui paroissent, parce que l'usage a sur la langue écrite, qui exprime les

ſons par les lettres, la même autorité que ſur la langue parlée, qui exprime les penſées par la parole.

M. Douchet, Avocat en Parlement, ancien Collègue de M. Bauzée à l'Ecole Militaire & à l'Encyclopédie, a donné, en 1762, des Principes généraux & raiſonnés de l'Orthographe Françoiſe, avec des Remarques ſur la Prononciation, le tout précédé d'une Préface bien faite. Son Ouvrage diſtribué en ſix chapitres, me paroît préférable à tout ce que j'ai vu ſur cette matière, & pourroit preſque tenir lieu d'une petite Grammaire.

M. le Chevalier de Jaucourt trouve les obſervations de M. Duclos ſur l'écriture auſſi juſtes que délicates : en effet elles ſont neuves, curieuſes & vraiment philoſophiques. Cet Académicien ſoutient la nouvelle orthographe par des raiſons très-plauſibles : en relevant les défauts de l'ancienne, il indique des moyens qui paroiſſent fort propres à y remédier ; mais peut-être étend-il trop loin la réforme à ce ſujet. Sous prétexte de rapprocher l'orthographe de la prononciation, il ſemble qu'il veuille aſſujettir les gens de Lettres à écrire le françois de la manière négligée & confuſe dont l'écrivent la plu-

part des femmes qui n'ont point appris leur langue par principes.

Il ne faudroit avoir égard qu'à la manière de prononcer les mots, & non à la ſource d'où ils viennent (*a*), quand elle n'influe en rien ſur la prononciation, qui eſt le ſeul but de l'orthographe ; elle ne doit que peindre la parole, qui eſt ſon original ; elle ne doit point en doubler les traits, ni lui en donner qu'il n'a pas, ni s'obſtiner à le peindre à préſent tel qu'il étoit il y a pluſieurs années.

Les Maîtres à écrire, pour multiplier les jambages, dont la ſuite rend l'écriture plus unie & plus agréable à la vue, ont introduit une ſeconde *n* dans *bone*, comme ils ont introduit une ſeconde *m* dans *home* ; ainſi on écrit communément, *bonne*, *homme*, *honneur*, &c. mais ces lettres redoublées ſont contraires à l'analogie, & ne ſervent qu'à multiplier les difficultés pour les Etrangers & pour les gens qui apprennent à lire. A l'égard du principe de redoubler la conſonne pour avertir que la voyèle précédente eſt brève, il eſt généralement reconnu pour le plus faux, le plus inutile & le plus déraiſonna-

(*a*) Voyez *Conſonne* & la lettre B dans l'Encyclopédie.

ble (*a*); mais M. du Marſais enſeigne qu'il faut reſpecter l'uſage, dans le tems même qu'on en reconnoît les écarts & la déraiſon; & lui qui, dans un Errata en tête de ſes Tropes, fronde fort ingénieuſement cet uſage, s'en déclare l'apologiſte & le ſectateur, malgré la ſage réflexion de M. le Roi, Prote de Poitiers, & de M. Reſtaut ſon Correcteur, qui nous diſent qu'il eſt toujours louable, en fait d'orthographe (*b*), de quitter une mauvaiſe habitude pour en contracter une meilleure, plus conforme aux lumières naturelles & au but de l'Art. C'eſt qu'il ſent que pour peindre exactement ſur le papier notre langue parlée, il faudroit bouleverſer toute notre langue écrite. En effet, on doit bien diſtinguer ces deux langues: les réduire à une ſeule, ce ſeroit ruiner toutes les Bibliothèques, & nous forcer de rapprendre à lire, dit M. l'Abbé Desfontaines.

Tous les caractères Chinois ſont hiéroglyphiques, & n'ont par eux-mêmes aucun ſon propre: ils repréſentent les choſes,

(*a*) *Sons de la Langue*, de M. Boindin, page 79.
(*b*) Dictionnaire Orthographique, page 635.

& non les mots: ils peuvent ſervir à toutes les langues, & il n'en eſt aucune à laquelle ils appartiennent excluſivement. C'eſt ainſi que les ſignes algébriques & les chiffres arabes ſont à l'uſage de toutes les Nations de l'Europe, qui leur appliquent chacune les termes de leur langue.

Quand les hommes ſongèrent à inventer des ſignes pour conſerver la mémoire des choſes, ils commencèrent à repréſenter les choſes mêmes par les figures les plus approchantes, & d'ailleurs les plus abrégées qu'ils purent trouver. Qui eſt-ce qui n'auroit pas cru qu'il falloit s'y prendre ainſi? Ils ſe trompoient cependant, & l'expérience leur apprit enſuite qu'il falloit ſe réduire à ne repréſenter que les ſons, parce que les figures propres à repréſenter les ſons & les paroles ſe réduiroient à un bien plus petit nombre que celles qui ſont néceſſaires pour repréſenter les choſes. Cette réflexion, tirée de la *Philoſophie* (a) *applicable à tous les objets de l'eſprit & de la raiſon*, eſt miſe dans le plus beau jour par M. Diderot, au mot *Encyclopédie*, Tome V.

(a) Tome II; page 59.



CHAPITRE VI ET DERNIER DE LA PREMIÈRE PARTIE.

D'une nouvelle manière pour apprendre à lire facilement en toutes ſortes de langues.

Au rapport de l'Abbé Regnier des Marais, page 9, preſque « toutes les langues tirées du latin, comme la Françoiſe, l'Italienne, l'Eſpagnole, & même l'Allemande, nomment les conſonnes, ainſi que nous, de la manière ſuivante : *bé*, *cé*, *dé*, *eſſe*, *gé*, *hache*, *elle*, *emme*, *enne*, *pé*, *qu*, *erre*, *eſſe*, *té*, *ixe*, *zede*; cependant, à moins que les conſonnes dont la dénomination commence par une voyèle, ne ſe ſoient prononcées autrefois dans la compoſition des mots de toutes ces langues, avec une eſpèce d'aſpiration, il ſemble que le nom de ces conſonnes auroit dû commencer par leur propre caractère, comme chez les Hébreux & chez les Grecs; & cela, ſans doute, auroit rendu l'aſſemblage des lettres moins épineux & moins difficile

» pour ceux qui apprennent à lire : *be*, *cue*
» ou *ce*, *de*, *fe*, *gue* ou *ge*, *he*, *je*, *ke*,
» *le*, *me*, *ne*, *pe*, *que*, *re*, *ſe*, *te*, *ve*,
» *xe*, *ze*.

» Mais c'eſt aux enſans, dit cet Aca-
» démicien, pages 102 & 127, à ap-
» prendre à lire comme leurs pères &
» leurs grands-pères ont appris. Pour
» les femmes qui veulent s'inſtruire par
» la lecture & cultiver leur eſprit, c'eſt
» à elles à ſe ſervir des moyens qui ſont
» entre les mains de tout le monde, pour
» la juſte prononciation de chaque lettre. »

Pourquoi ne pas épargner aux enfans les peines & les dégoûts qu'ont éprouvé les pères ? Si, depuis l'Abbé Regnier, tous nos Auteurs avoient penſé comme lui, la raiſon ſeroit demeurée eſclave de la routine, & nous ſerions privés de quantité d'excellens Ouvrages, tous plus propres les uns que les autres à faciliter aux enfans, aux dames & aux étrangers l'étude des langues, & ſur-tout de la langue françoiſe.

M. Duclos eſt un de ceux qui ont le plus ſenti la néceſſité de ſecouer le joug importun de la routine & des préjugés. Non-ſeulement il a reconnu la vérité & l'utilité de ce ſyſtème, mais encore il s'eſt attaché à l'expoſer de la manière la plus

nette & la plus ſatisfaiſante. Le Père Buffier (*a*) avoit fait la même choſe avant lui.

Ce nouveau ſyſtème de lecture, ſelon Meſſieurs Reſtaut, Vallart & Wailly, eſt beaucoup plus ſimple & plus avantageux que l'ancien : les Maîtres ne doivent pas balançer d'en faire uſage, préférablement à l'autre, pour l'utilité de la Jeuneſſe.

Cette pratique, dit M. du Marſais (*b*), facilite extrêmement la liaiſon des conſonnes avec les voyèles pour en faire des ſyllabes; *fe*, *a*, *fa*; *fe*, *re*, *i*, *fri*; en ſorte qu'épeler, c'eſt lire. La Méthode de M. de Launay, le Bureau Typographique de M. Dumas, ont beaucoup contribué à faire connoître cette façon d'épeler, que l'on ſuit aujourd'hui, même dans les petites Ecoles, & ſingulièrement dans celle qui eſt connue ſous le nom d'Académie des Enfans.

Cette manière de dénommer les conſonnes a été employée avec ſuccès par M. Berthaud, dans ſon *Quadrille des Enfans*, Méthode auſſi ingénieuſe qu'utile, adoptée par les Dames de Saint-Cyr pour

(*a*) N°. 797.
(*b*) Encyclopédie, au mot *Conſonne*.

l'inſtruction des jeunes Demoiſelles qui leur ſont confiées. Ce Quadrille, qui paroît formé d'après les idées hiéroglyphiques de M. de Wallange, amuſe les enfans, facilite & hâte leurs progrès dans la lecture, leur fournit les moyens de ſe redreſſer lorſqu'ils ſe trompent, & les forme à la prononciation & à l'orthographe.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir repréſenté les ſons par des lettres, dit M. Bauzée; il falloit encore convenir de la manière de combiner ces lettres pour en former des ſyllabes & des mots.

La première & la plus ancienne manière d'écrire eſt celle des Hébreux & des autres Orientaux, de droite à gauche.

La ſeconde manière d'écrire conſiſte à tracer les lignes alternativement de droite à gauche & de gauche à droite, comme les bœufs qui recommencent toujours un ſillon dans un ſens contraire au précédent; c'eſt ce que les Grecs ont appellé écriture en *Bouſtrophedon*. Enfin la troiſième manière d'écrire, qui trace toutes les lignes de gauche à droite, eſt la plus commune & la plus avantageuſe: elle a été ſaiſie par les Grecs, adoptée par les Latins, ſuivie enſuite par les Européens modernes.

Ces Peuples, qui ont tous le même alphabet, ont donné aux lettres des noms dont on ne peut faire aucun uſage raiſonnable pour apprendre à lire. Comme il ne s'agit alors que de bien accoutumer les diſciples à unir l'idée des ſons à la vue des lettres, il faut laiſſer le nom, & ne prononcer que les ſons ſur les lettres combinées pour les repréſenter.

Suivant le ſyſtême de M. Bauzée, calqué ſur celui de M. Harduin, Secrétaire de la Société Littéraire d'Arras, une articulation ne peut opérer que ſur une voix & non ſur une autre articulation; ainſi il eſt impoſſible que deux ou trois articulations ſe ſuivent ſans une voyèle intermédiaire. Toute articulation eſt ſuivie de la voix qu'elle modifie, & à laquelle elle appartient en propre, ſans pouvoir appartenir à aucune voix précédente, ſans pouvoir modifier aucun ſon antérieur, parce qu'elle ne peut modifier ce qui n'exiſte plus; & ſi l'on trouve de ſuite deux ou trois articulations dans la même ſyllabe, la dernière articulation peut ſeule tomber ſur la voyèle ſuivante, & chacune des autres articulations eſt ſuivie d'un *e* muet preſque inſenſible. Le mot *ſcribe*, dans l'uſage ordinaire, ne paroît avoir que deux

voix; mais il en comprend réellement quatre, qui ſont *ſè-ke-re-te*. Dans le mot *armé*, l'*e* muet que l'on fait entendre entre *r* & *m*, *areme*, ſe prononce ſi rapidement, qu'il eſt preſque imperceptible, & que ces deux articulations & le ſon *e* qui les ſuit, peuvent être cenſés ſe former en un ſeul tems. *Armé* devroit s'épeler *a-rmé*, comme *a-cre* & *E-glé*. Pluſieurs Maîtres enſeignent à lire aux enfans par cette voie, qui eſt naturelle, ſimple, facile & ſure; ils ont renoncé à faire dire aux abécédaires, *cé-hache-a* (*cha*) *pé*, *e*, *a*, *u*, (peau) *chapeau*: pour éviter le ridicule de cette épellation, ils font dire, *che-a*, (*cha*) *pe*, *eau* (peau) *chapeau*; ou plutôt *che-a-pe-au*, (chapeau). La routine contraire rend l'art de la ſyllabation difficile aux enfans, & les fait ſouvent punir mal-à-propos par des Inſtituteurs auſſi cruels qu'ignorans. M. Bauzée donne, ſur la manière de faire un bon ſyllabaire, des vues excellentes; il donne auſſi ſur la lecture & l'écriture des langues orientales, & ſpécialement de l'hébreu, des idées qui, quoique appuyées de l'autorité de Maſclef, de M. de la Bléterie, & du Père Houbigant, ne paroiſſent pas du goût des Au-

teurs du Journal des Savans, *Février* 1768.

M. Bergier, Principal du Collége de Besançon, Associé de l'Académie de la même ville, doit être regardé comme un habile Hébraïsant, & comme un Savant du premier ordre; cependant, page 43 de ses Elémens primitifs des Langues, il avance que l'oubli de la ponctuation des Massorettes ne feroit pas le moindre avantage qu'on en pourroit tirer. En laissant l'hébreu dans son état naturel, c'est-à-dire, sans points, on se rend maître d'en rechercher le sens avec une liberté exempte de préjugés. La comparaison qu'on peut en faire avec ses divers dialectes, & même avec les autres langues, est d'un tout autre poids que l'autorité de la Massore. Les point voyèles, ajoûte-t-il, peuvent nous apprendre comment les Massorettes ont lu, & à-peu-près comment ils ont entendu l'hébreu; mais qu'ils puissent nous montrer comment on doit l'entendre, c'est ce que je ne concevrai jamais. La méthode de Masclef, pour lire sans points l'hébreu, & même le chaldaïque, le syriaque & le samaritain, paroît à M. Bauzée, ainsi qu'à M. Bergier, plus simple & moins défectueuse; mais

ſelon M. Ladvocat, dans ſa Grammaire hébraïque, les Etudians liſent & entendent beaucoup plus aiſément le texte hébreu de l'Ecriture ſainte, quand il eſt revétu de points voyèles.

Pour apprendre la langue chinoiſe, il faut d'abord s'attacher à connoître la ſignification des caractères ; mais on doit, autant qu'il eſt poſſible, y joindre la prononciation de chaque mot chinois correſpondant, & s'accoutumer à lire. Par la lecture, on apprend la phrâſe chinoiſe, & la prononciation fait connoître les cinq tons de la langue. Si vous allez à la Chine, vous ſerez eſtimé ou mépriſé des Mandarins, ſelon qu'ils vous verront lire & qu'ils vous entendront parler correctement & délicatement la Langue Mandarinique, c'eſt-à dire, la langue des Seigneurs & des Magiſtrats. Ce ſont les tons qui déterminent les ſignifications : l'on ſait que dans toutes les langues le ton change le ſens des phrâſes. A la Chine, il faut étre bien attentif à la prononciation & au ton de chaque mot, ſans quoi il eſt impoſſible d'entendre celui qui parle. Les cinq tons chinois répondent à-peu-près aux notes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſo'* ; mais, ſelon M. Fourmont, cette game ne ſeroit pas

juſte, parce que les Dictionnaires ont donné un ordre différent aux tons; ainſi il vaut mieux ſe conformer à l'uſage, & ſe ſervir des ſignes toniques qui ſont employés par les doctes Chinois dans leurs Ouvrages ſur la Langue.

Fin de la première Partie.





RÉFLEXIONS SUR LES FONDEMENS DE L'ART DE PARLER, OU SUPPLÉMENT A LA GRAMMAIRE GÉNERALE ET RAISONNÉE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Observations préliminaires sur la langue parlée & sur la langue écrite.

RIEN n'est plus digne de notre admiration & de nos réflexions, que le don divin de la Voix & de l'Ecriture (*a*).

(*a*) Voyez Rollin, Histoire Ancienne, Tome XI Partie II, page 579.

Par quel art ingénieux la parole ſe produit-elle pour mettre la raiſon en évidence? & combien faut-il que de parties différentes, au premier commandement de l'âme, ſe réuniſſent & concourent enſemble pour former la voix (*a*)?

J'ai en moi-même une penſée que je voudrois communiquer, ou quelques doutes dont je déſirerois être éclairci: rien de plus ſpirituel, ni par conſéquent de plus éloigné des ſens, que la penſée: quel organe, quel véhicule pourra donc la faire paſſer juſqu'aux perſonnes qui m'environnent? Si je n'en puis venir à bout, renfermé en moi-même, réduit à moi ſeul, privé de tout commerce, de tout entretien, de toute conſolation, je ſouffre des tourmens inexprimables; la compagnie la plus nombreuſe, le monde entier même, n'eſt pour moi qu'une affreuſe ſolitude. La divine Providence m'a épargné toutes ces peines, en m'inſpirant d'attacher mes idées à des ſons par une méchanique naturelle qu'on ne peut aſſez admirer. Au moment même & dans l'inſtant précis que je veux communiquer ma penſée, le poulmon, le goſier, la langue, le palais, les dents,

---

(*a*) Traité des Etudes, Tome premier, page 240.

les lèvres & une infinité de muſcles & de fibres qui en dépendent & en font partie, ſe mettant en mouvement, & exécutent mes ordres avec une rapidité qui prévient preſque mes deſirs. L'air ſorti de mon poulmon, diverſifié & modifié en une infinité de manières, ſuivant la diverſité de mes *ſentimens*, va porter le ſon dans l'oreille de mes auditeurs, & leur apprend tout ce que je veux qu'ils ſachent.

C'eſt une ſeconde merveille preſque auſſi admirable que la première, d'avoir trouvé le moyen de parler aux yeux auſſi-bien que l'on parle aux oreilles, de fixer une choſe auſſi légère que la parole, de donner de la conſiſtance aux ſons & de la couleur aux penſées.

Zilia, cette Péruvienne pleine d'eſprit, ſi connue par ſes ouvrages (*a*), dit que cela ſe fait en traçant avec une plume de petites figures que l'on appelle lettres, ſur une matière blanche & mince que l'on nomme papier. Ces figures ont des noms, & ces noms mêlés enſemble repréſentent les ſons des paroles.

(*a*) Feu Madame de Grafigny.

C'eſt du Phénicien que nous vient l'art d'écrire,
Cet art ingénieux de parler ſans rien dire,
Qui par les traits divers que notre main conduit,
Fixe ſur le papier la parole qui fuit.

Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.

Brébeuf a rendu ces beaux vers de Lucain, L. III, par une traduction plus vive que la précédente :

C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole & de parler aux yeux,
Qui par les traits divers de figures tracées,
Donne de la couleur & du corps aux penſées.

M. le Cardinal de Bernis, dans un diſcours qui eſt à la tête de ſes Œuvres diverſes, où, à l'occaſion de ces vers, il compare la Poëſie à l'Ecriture, annonce, contre le Spinoſiſme, un Poëme François digne de ſon état : ſi la ſuite répond au début, il égalera & ſurpaſſera même l'Anti-Lucrèce Latin du Cardinal de Polignac, dont le génie & les talens regrettés ont fait tant d'honneur à la France.

Selon M. le Chevalier de Jaucourt, Philoſophe dont la littérature immenſe & diverſifiée ne peut partir que d'un eſprit

véritablement orné & profond, dans un article du cinquième Tome de l'Encyclopédie, les caractères dont on se servoit autrefois représentoient les objets, ceux dont on se sert à présent représentent les sons; c'est un art nouveau. Le Secrétaire d'un des premiers Rois de l'Egypte, un génie heureux, je dirois presque divin, appellé, à ce que l'on prétend, Thot, sentit que le discours, quelque varié, & quelqu'étendu qu'il puisse être pour les idées, n'est cependant composé que d'un assez petit nombre de sons, & qu'il ne s'agissoit que d'assigner à chacun d'eux un caractère représentatif; il abandonna donc l'écriture représentative des êtres, qui, quoique fort étendue en elle-même, est néanmoins très-limitée par ses effets, & il s'en tint à l'écriture représentative des sons, qui, quoique très-bornés en eux-mêmes, ont pourtant une étendue infinie par leurs combinaisons. *Ex hâc-ne tibi terrenâ mortalique naturâ & caducâ concretus is videtur, qui sonos vocis, qui infiniti videbantur, paucis litterarum notis terminavit* (a)?

Regardez-vous comme composé d'une ma-

(a) Tusculan. I. pag. 24 & 25.

tière terreſtre, mortelle & corruptible, celui qui, dans un petit nombre de caractères, a renfermé tous les ſons que la voix forme, & dont la diverſité paroiſſoit inépuiſable ?

Cette invention, dit Théodoret, nous met en état de conſerver avec les abſens, de faire paſſer juſqu'à eux nos penſées & nos ſentimens, malgré la diſtance infinie des lieux.

La langue, qui eſt le premier inſtrument de l'organe de la parole, n'a point de part dans ce commerce également utile & agréable : la main, inſtruite par l'uſage à former des caractères ſenſibles, nous prête ſon miniſtère ; & toute muette qu'elle eſt, elle ſe rend l'interprète de nos penſées, & devient le véhicule de nos diſcours (*a*). *Sermonis vehiculum eſt, non os, nec lingua, ſed manus.*

Des opérations de l'Eſprit, & des vrais fondemens de la Grammaire.

Pour bien penſer & pour bien exprimer ſes penſées, il ne ſuffit pas de concevoir, de juger & de raiſonner, il faut encore arranger avec une certaine *méthode* ſes con-

(*a*) Théodoret, *de Provid. Orat.* 4.

cepts ou ſes idées, ſes jugemens & ſes raiſonnemens : c'eſt ce qui fait que les Philoſophes diſtinguent ordinairement quatre ſortes de penſées; mais comme la troiſième & la quatrième ne ſont qu'une extenſion de la ſeconde, on peut réduire les quatre à l'*idée* & au *jugement*. M. l'Abbé de Pont y ajoute le *ſentiment* (a).

J'entends par ſentiment, dit-il, les différentes modifications de notre âme, ſes paſſions, ſes affections. Ce genre de penſées eſt, pourſuit-il, moins connu des Philoſophes que des Gens de Lettres.

Selon le Père Bougeant (*b*), Philoſophe vraiment lettré, parler, c'eſt ſe faire entendre par une ſuite de mots articulés, par leſquels les hommes ſont convenus d'exprimer telle *idée* ou tel *ſentiment*, telle conception de leur eſprit ou tel mouvement de leur âme (*c*).

L'Auteur de la Logique dédiée à M. le Dauphin, ne veut pas que l'on confonde l'*idée* avec le *ſentiment*, parce que l'une appartient à l'eſprit, & l'autre au cœur. Le

(*a*) Pages 35 & 150 de ſes Œuvres, chez Prault.
(*b*) Amuſement philoſophique ſur le Langage des Bêtes.
(*c*) Gramm. Rail. page 64.

jugement & le goût, dit-il (*a*), ſont une même faculté de l'âme: on appelle cette faculté *goût*, quand l'âme juge par *ſentiment* & à la première impreſſion que les choſes font; on nomme cette faculté *jugement*, quand l'âme juge par *raiſonnement* & ſur des principes dont elle tire des conſéquences.

Le ſentiment, la ſenſation & la perception, dit M. l'Abbé Girard (*b*), déſignent l'impreſſion que les objets font ſur l'âme; mais le *ſentiment* affecte le cœur, la ſenſation touche les ſens, & la perception frappe l'eſprit.

Dans ſes judicieuſes & intéreſſantes Conſidérations ſur les Mœurs, M. Duclos obſerve (*c*), que toutes les facultés de l'âme ſe réduiſent à *ſentir* & *penſer*, nos plaiſirs conſiſtent à *aimer* & *connoître*; il ne faudroit donc que régler & exercer ces diſpoſitions, pour rendre les hommes utiles & heureux par le bien qu'ils feroient & qu'ils éprouveroient eux-mêmes.

M. l'Abbé Terraſſon (*d*) trouve qu'il

(*a*) M. l'Abbé Cochet, Préface, page xviij.
(*b*) Synonymes.
(*c*) Tome I, page 28.
(*d*) Philoſophie de l'Eſprit & des Mœurs, page 132.

y a bien de la différence entre *ſentir* une choſe & la *penſer*, entre la *ſavoir* & la *dire*.

M. Bauzée, Tome I, pag. 611, reconnoît deux eſpèces de parties d'oraiſon : les premières ſont les ſignes naturels des ſentimens, les autres ſont les ſignes arbitraires des idées : celles-là conſtituent le langage du cœur, elles ſont *affectives* ; celles-ci appartiennent au langage de l'eſprit, elles ſont *diſcurſives*. Il met au premier rang les expreſſions de *ſentiment*, parce qu'elles ſont de première néceſſité, & que les beſoins du cœur ſont antérieurs & ſupérieurs à ceux de l'eſprit : d'ailleurs elles ſont l'ouvrage de la *nature*, & les ſignes des idées ne doivent leur exiſtence & leur ſignification qu'à la convention uſuelle & fortuite de chaque Nation ; elles ſont l'ouvrage de l'*art*. Les parties d'oraiſon *diſcurſives* excitent dans l'eſprit de celui qui entend, les idées dont elles ſont les ſignes uſuels & arbitraires ; mais les parties d'oraiſon *affectives*, ou les interjections, déſignent dans celui qui s'en ſert une affection, un *ſentiment*, & elles ne l'excitent pas toujours dans l'âme de celui qui entend, elles ne lui en préſentent ordinairement que l'idée. Un effet naturel ſuppoſe bien plus néceſſairement ſa cauſe, qu'un ſigne arbi-

traire ne ſuppoſe l'objet de ſa ſignification : le langage du cœur ſe fait principalement entendre au cœur, ce n'eſt que par occaſion qu'il éclaire l'eſprit.

La penſée eſt l'ouvrage de l'eſprit, le ſentiment eſt l'ouvrage du cœur, dit M. l'Abbé le Batteux (*a*); l'une éclaire, l'autre échauffe ; par l'une on voit l'objet, par l'autre on le ſent. *Dieu eſt bon*, voilà une penſée ; *que Dieu eſt bon !* voilà un ſentiment. La penſée & le ſentiment vont preſque toujours de compagnie dans les ouvrages de goût. La lumière eſt avec la chaleur; la chaleur eſt avec la lumière, & les degrés s'en varient à l'infini.

Il y a dans notre eſprit deux ſortes de penſées (*b*), l'une qui repréſente les objets, & l'autre qui en repréſente les rapports, dit le même Auteur; d'où il réſulte deux ſortes de mots, le *nom* & le *verbe*, à quoi il ajoûte la conjonction.

Cela reſſemble beaucoup à ce qu'on lit dans la Grammaire du Père Buffier, n°. 69. « Le *nom* & le *verbe* ſont les plus eſſen» tielles parties du langage, puiſque tout

---

(*a*) Cours de Belles-Lettres, tome premier, note préliminaire, page 62.

(*b*) *Ibid.* Lettre ſeconde à M. l'Abbé d'Olivet.

» langage ſe réduit à exprimer le ſujet dont
» on parle & ce qu'on en affirme.

» Le *nom* & le verbe ſont ſuſceptibles
» de diverſes circonſtances ou modifica-
» tions. Si je dis, *le zèle agit*, voilà un
» *nom* & un *verbe* ſans aucune modifica-
» tion; mais ſi je dis, *le zèle ſans prudence*
» *agit témérairement*, voilà le *nom* & le
» *verbe* chacun avec une circonſtance ou
» modification. » Ce Père appelle cette
dernière ſorte de mots *modificatifs;* il y
comprend l'*adverbe*, la *prepoſition* & la
conjonction.

Ainſi le *nom*, le *verbe* & les *modificatifs* ſont les trois eſpèces de mots qui partagent en général les parties du langage dans ſa Grammaire. Ce qui l'a empeché d'y ajoûter pour quatrième partie les termes faits pour ſuppléer à pluſieurs des trois eſpèces de mots précédens, c'eſt, dit-il, que ces trois eſpèces ſont les ſeules eſſentielles à toute langue, & que ce qu'on y ajoûte eſt ordinairement arbitraire & différent dans les Nations & les langues différentes.

Le Père Buffier, pour garder un ordre qui lui paroît plus naturel, 1°. parle des mots pris en particulier, ſelon les trois eſpèces qu'il a indiquées, ſavoir, le *nom*, le *verbe* & les *modificatifs*. C'eſt à-peu-

près ſur quoi roulent les vingt-trois premiers chapitres de la ſeconde Partie de la Grammaire générale, où l'on traite de tout ce qui regarde la ſignification des mots.

2°. Il parle des mots unis enſemble dans la ſuite du Diſcours, par le moyen de la Syntaxe & du ſtyle : c'eſt ſur quoi roule le vingt-quatrième & dernier chapitre de cette même ſeconde Partie de la Grammaire générale, où l'on traite de l'arrangement des mots.

3°. Il parle des mots repréſentés aux yeux par le moyen de l'orthographe.

4°. Enfin il parle des mots articulés de vive voix par le moyen de la prononciation. C'eſt ſur ces deux points que roulent les ſix chapitres de la première Partie de la Grammaire générale, où l'on traite de la nature des ſons écrits & prononcés. Ce plan eſt nouveau par le tour que le Père Buffier y a donné & par la manière dont il l'a exécuté, mais il n'eſt pas aſſurément le plus naturel ; car, comme le remarque M. Boindin (*a*), la plupart des choſes que l'on y trouve dès le commencement, en ſuppoſent d'autres qui ne viennent que

(*a*) Sons de la Langue, page 39.

dans la ſuite, & dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour entendre (a) les premières. Par exemple, au-lieu de commencer par l'élémentaire, c'eſt à-dire, par les ſons de la langue & les caractères qui ſervent à les déſigner; au-lieu d'en déterminer le nombre, la valeur & les différens uſages, il renvoie ces notions préliminaires à la ſeconde, à la troiſième & à la quatrième Partie de l'Ouvrage, où elles ſe trouvent éparſes & tout-à-fait déplacées.

Le Père Buffier n'admet pour règles & pour principes des langues vivantes, que l'uſage, & ſa Grammaire n'en eſt au fond que plus philoſophique. On la lit avec utilité & avec plaiſir, dans les endroits même où l'on ne penſe pas comme lui.

Mais en examinant de près la première Partie, qui eſt le fondement des trois autres, on y reconnoît le ſyſtème de l'*objet* & de la *forme* des penſées, ſi bien établi à la fin du premier chapitre de la ſeconde Partie de la Grammaire générale; ſyſtème que cet habile Jéſuite a pourtant expoſé bien différemment.

Tous les mots d'une Langue ne ſont que des modificatifs du nom & du verbe: on

---

(a) Sons de la Langue, page 39.

peut s'en convaincre, dit-il, par l'exemple ſuivant (*a*).

Un homme qui étourdit les gens qu'il rencontre, par de frivoles diſcours, a coutume de cauſer beaucoup d'ennui à tout le monde.

Dans cette phrâſe, tous les mots ſont pour modifier le nom *homme* & le verbe *a coutume:* cela eſt ſi vrai, ajoûte-t-il, que toute cette phrâſe pouvoit être exprimée par ces mots, *un babillard ennuie.* Si le Père Buffier avoit dit: Tous les mots d'une langue ſervent à exprimer ou les *objets* de nos penſées, ou les *modes* de nos penſées, & qu'en conſéquence il eût partagé les mots, 1°. en *objectifs*, 2°. en *modificatifs*, ce ſyſtème eût été le même que celui de Port-Royal, avec cette différence pourtant, que P. R. conſidère le nom comme ſignifiant l'*objet*, & le verbe comme ſignifiant le *mode de notre penſée*, au-lieu que le Père Buffier confond le *nom* & le *verbe* dans une ſeule & même claſſe diſtinguée des *modificatifs*. D'ailleurs les *noms* & les *verbes* pouvant devenir eux-mêmes des *modificatifs*, la dernière des trois eſpèces comprend néceſſairement les deux autres: ainſi ce Jéſuite ne paroît pas avoir ren-

(*a*) N°. 158.

contré

contré juste, en appliquant (*a*) à la pratique les principes qui, de son aveu, ont été ingénieusement exposés & réduits à des notions plus exactes qu'à l'ordinaire, dans la Grammaire générale & raisonnée.

En toute langue, en toute construction, dit M. du Marsais (*b*), *il y a une justesse à observer dans l'emploi que l'on fait des signes destinés par l'usage pour marquer non-seulement* LES OBJETS *de nos idées, mais encore* LES DIFFÉRENTES VUES *sous lesquelles l'esprit considère ces objets. L'*ARTICLE, *les* PRÉPOSITIONS, *les* CONJONCTIONS, *les* VERBES *avec leurs différentes inflexions, enfin tous les mots qui ne marquent point des choses, n'ont d'autre destination que de faire connoître* CES DIFFERENTES VUES DE L'ESPRIT, ou, comme dit la Grammaire raisonnée (*c*), *les divers regards de notre esprit sur les choses* (d).

Du nombre des mots qui signifient les *objets* de nos pensées, M. du Marsais a rayé l'*article* & la *préposition*, qui ne marquent point des choses, & il les a transférés au rang des mots qui signifient les *manières*

(*a*) N°. 8.

(*b*) Voyez le mot *Article* dans l'Encyclopédie.

(*c*) Troisième Edition de P. R. p. 28.

(*d*) Deuxième Edition de Prault, p. 62.

de nos pensées, ou les *différentes vues de notre esprit*. C'eſt un habile maître, qui, en adoptant le ſyſtème, y a ſuppléé toutes les corrections dont il l'a cru ſuſceptible, pour en faire la pierre angulaire de ſon nouvel édifice grammatical; mais il auroit dû citer ſes Auteurs, & ne pas s'emparer d'une ſi belle portion de leur bien (*a*), ſans avouer qu'il la tenoit d'eux. M. Duclos, qui n'avoit fait d'abord aucune remarque ſur ce chapitre, a mis l'équivalent de la préſente réflexion au bas du texte : elle en échappera moins au Lecteur (*b*).

Meſſieurs Reſtaut & Wailly auroient dû approfondir & ſe rendre propre ce point eſſentiel, ce principe fondamental, ſur quoi roule toute la métaphyſique des langues. Leurs définitions ſeroient plus exactes, & leurs Grammaires ſeroient beaucoup plus propres à former la raiſon des jeunes gens; ce qui paroît être un des principaux buts de ces eſtimables Auteurs.

Dans les vrais Principes de la Langue Françoiſe, M. l'Abbé Girard met une diſtinction ſi marquée entre l'*idée objective* des

---

(*a*) Page 64.
(*b*) Ibid.

mots & l'*idée modificative* de leur emploi, qu'on ne peut voir ſans ſurpriſe qu'il n'ait pas ſaiſi & relevé ce beau principe de l'*objet* & du *mode* de nos penſées. Il y a dans le Livre de cet Académicien quantité de réflexions utiles, ingénieuſes, originales; mais il y a bien du faux dans les principes qu'il a donnés pour vrais, & bien du vrai dans les principes de P. R. qu'il s'eſt efforcé de réfuter comme faux.

Selon M. Bauzée, T. 2, pag. 94, entre les mots, quelques-uns ſont aſſignés au langage du cœur: ce ſont les *interjections* ou les mots *affectifs;* les autres ſervent à l'expoſition analytique des penſées de l'eſprit, ce ſont les mots *diſcurſifs*. Plus haut il convient avec P. R. & ſes admirateurs, que les mots ſe diviſent eſſentiellement en deux claſſes; que la première comprend les mots qui ſont les *objets de nos penſées*, & la ſeconde les mots qui énoncent ſimplement *les vues de notre eſprit:* mais il ajoûte que cette diſtinction ne regarde que les mots *diſcurſifs*.

On ne peut nombrer que des êtres, continue-t-il; les *noms*, les *pronoms*, les *adjectifs* & les *verbes* ſont les ſeules parties d'oraiſon qui reçoivent la terminaiſon variée du nombre: elles ſont donc, con-

clut il, les ſeules qui expriment les *êtres* ; ou les *objets de nos penſées*. Les mots *diſcurſifs* de cette première claſſe ſont *déclinables*. Les prépoſitions, les adverbes & les conjonctions n'expriment que les *vues de l'eſprit*, parce qu'elles ne reçoivent point la terminaiſon variée du nombre. Les mots diſcurſifs de cette ſeconde claſſe ſont *indéclinables*.

Quant à la remarque de M. Duclos, que l'*adverbe*, contenant une prépoſition & un nom, pourroit, ſous différens aſpects, ſe rapporter à l'une & à l'autre claſſe, M. Bauzée prétend que le nom compris dans la ſignification de l'adverbe n'y étant appliqué à aucun individu, il n'y ſignifie aucun être comme *objet de notre penſée* : ce qui fait que l'adverbe énonce une manière d'être plutôt qu'un être, & qu'en aucune Langue il n'eſt ſuſceptible de terminaiſon numérique ; que par conſéquent il n'y a aucune raiſon de mettre l'adverbe dans la première claſſe.

Les mots déclinables ſont, ou déterminatifs, ou indéterminatifs.

Les mots déclinables *déterminatifs* renferment les noms appellatifs dans leur compréhenſion & leur étendue, les noms propres, les pronoms de la première perſonne,

ceux de la ſeconde, & enfin ceux de la troiſième qui ſont, ou directs, ou réfléchis.

Les mots déclinables *indéterminatifs*, ſont les adjectifs phyſiques, & les adjectifs articles, qui ſont, ou indicatifs, ou connotatifs; les verbes ſubſtantifs & les verbes connotatifs, qui ſont, ou actifs, ou paſſifs, ou neutres.

Les mots *indéclinables* renferment la prépoſition & l'adverbe, qui ſont des termes ſupplétifs, & les conjonctions, qui ſont de neuf ſortes.

Les interjections étant des expreſſions du *ſentiment*, dictées par la nature, & dépendantes de la conſtitution phyſique de l'organe de la parole, le même *ſentiment* doit opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire le même mot ſous la même forme; de-là l'indéclinabilité eſſentielle des interjections, qui ſont des mots *affectifs* indéclinables.

Nous diſcuterons en détail tout ce qui regarde chaque partie d'oraiſon.



CHAPITRE II.

Des Noms, & premièrement des Subſtantifs & des Adjectifs.

EST-IL bien vrai que le *ſubſtantif* ne ſoit proprement rien, & que l'*adjectif* ſoit tout, comme l'a avancé l'Auteur de la Lettre ſur les ſourds & muets, page 4? Peut-on dire que ce qui fait connoître la choſe ſoit tout, & que la choſe elle-même ne ſoit rien?

M. l'Abbé Girard (*Vrais Principes, T. I, pag.* 45 & 217) ne regarde comme noms que les ſubſtantifs, qu'il partage en deux claſſes, l'une des génériques & l'autre des individuels.

Les ſubſtantifs génériques dénomment, ou les ſubſtances, ou les modes, ou les actions; & ils ſe ſubdiviſent en appellatifs, en abſtractifs & en actionels, *Royaume, humanité, approbation.* Les ſubſtantifs individuels ſe ſubdiviſent en perſonifiques, topographiques & chorographiques, *Mars, Meudon, France.*

Cette ſous-diviſion, ſelon M. Bauzée, eſt inutile, mal priſe & mal caractériſée;

il trouve qu'elle ne porte ſur aucune idée grammaticale, qu'elle eſt purement métaphyſique, & que les termes qu'on y emploie ſont abuſifs.

M. l'Abbé Girard fait du ſubſtantif & de l'adjectif deux parties d'oraiſon différentes, il les ſépare même par le traité du pronom; & nous avons paru douter que ce fut-là poſer de vrais principes: voici les raiſons ſur leſquelles notre doute étoit appuyé.

Comme tout adjectif uniquement employé pour qualifier, eſt néceſſairement uni à ſon ſubſtantif, pour ne faire avec lui qu'un ſeul & même ſujet du verbe, ou qu'un ſeul & même régime, ſoit du verbe, ſoit de la prépoſition: comme on ne conçoit pas qu'une ſubſtance puiſſe exiſter dans la nature, ſans être revétue d'un mode ou d'une propriété: comme la propriété eſt ce qui eſt conçu dans la ſubſtance, ce qui ne peut ſubſiſter ſans elle, ce qui la détermine à être d'une certaine façon, ce qui la fait nommer telle; un Grammairien vraiment Logicien voit que l'adjectif n'eſt qu'une même choſe avec le ſubſtantif, que par conſéquent ils ne doivent faire qu'une ſeule & même partie d'oraiſon; que le nom eſt un mot générique qui a ſous lui deux

eſpèces, deux ſortes de noms, ſavoir, le ſubſtantif & l'adjectif.

Un Logicien attentif doit voir & avouer toutes les conſéquences de ces principes, répond M. Bauzée (T. 2, p. 390). Tout verbe eſt néceſſairement uni à ſon ſujet, pour ne faire avec lui qu'un ſeul & même tout; il exprime une propriété que l'on conçoit dans le ſujet, qui ne peut ſubſiſter ſans le ſujet, qui détermine le ſujet à être d'une certaine façon, & qui le fait nommer tel. Un Grammairien vraiment Logicien doit donc voir, conclut il, que le verbe n'eſt qu'une même choſe avec le ſujet. En effet, le verbe eſt toujours en concordance avec le ſujet, comme l'adjectif avec le ſubſtantif, par le principe d'*identité :* le verbe & le ſujet, c'eſt-à-dire, le verbe & le nom, ou le pronom, ne doivent donc faire non plus qu'une même partie d'oraiſon : conſéquence abſurde, dit-il, qui dévoile, ou la fauſſeté, ou l'abus du principe dont elle eſt déduite.

Voici ma réplique. Comme dans preſque toutes les langues les adjectifs reçoivent les mêmes variations de genre, de nombre & de cas que les noms : comme en grec, en latin, en allemand, &c. la déclinaiſon des adjectifs a la même

analogie que celle des ſubſtantifs : comme l'adjectif & le ſubſtantif, mis enſemble en conſtruction, ne préſentent à l'eſprit qu'un ſeul & même individu : comme on reconnoît communément une ſorte d'identité entre le mode & ſon ſuppôt : comme le ſubſtantif exprime le ſuppôt, ainſi que l'adjectif exprime le mode : comme le ſubſtantif nomme l'être ſubſiſtant, ainſi que l'adjectif nomme la qualité adjective : comme l'attribut, contenu dans le verbe adjectif, eſt uni avec le ſujet par la copule du verbe ſimple ou affirmatif : comme l'attribut & le ſujet ne ſont enſemble qu'une même choſe : comme le verbe ſubſtantif, ſimple ou affirmatif, conſidéré purement comme tel, a, avec l'attribut & le ſujet qu'il lie enſemble, qu'il affirme, qu'il juge l'un de l'autre, un rapport d'aſſertion, de liaiſon, & non pas un rapport d'identité proprement dite, puiſque ſi le verbe eſt en concordance avec le ſujet, ce n'eſt qu'en vertu de l'attribut que ce verbe contient & lie avec le ſujet ; il nous a donc paru, non abſurde, non faux, non abuſif, mais raiſonnable, vrai & naturel, d'en conclure que le nom ſubſtantif & le nom adjectif ſont des noms de même genre, mais de deux eſpèces diffé-

rentes; car l'adjectif exprime d'une manière vague & indéterminée, ce que le subftantif exprime d'une manière précise & déterminée. Si les adjectifs ont les mêmes variations & la même analogie que les fubftantifs, c'eft afin de rendre plus fenfibles, & la concordance, & l'application du fens vague au fens précis. Il s'en fuivra de nos principes que le verbe n'eft ni du même genre, ni de la même efpèce que les noms.

Les noms des objets réels font les premiers noms, les vrais noms, dit M. du Marfais; ce font, pour ainfi dire, les aînés d'entre les noms: les autres, qui n'énoncent que des concepts de notre efprit, ne font noms que par imitation, par adoption; ce font les noms de nos concepts métaphyfiques. Ainfi les noms des objets réels, comme *Soleil*, *Lune*, *Terre*, pourroient être appellés noms phyfiques, & les autres pourroient être appellés noms métaphyfiques.

Il ne faut pas confondre l'adjectif avec le nom fubftantif qui énonce une qualité, comme *blancheur*, *étendue*: l'adjectif qualifie un fubftantif, c'eft le fubftantif même confidéré comme étant tel, Magiftrat *équitable*. Ainfi l'adjectif n'exifte dans le dif-

cours que relativement au ſubſtantif qui en eſt le ſuppôt, & auquel il ſe rapporte par l'identité; au-lieu que le ſubſtantif qui exprime une qualité, eſt un terme abſtrait & métaphyſique, qui énonce un concept particulier de l'eſprit, qui conſidère la qualité indépendamment de toute application particulière, & comme ſi le mot étoit le nom d'un être réel & ſubſiſtant par lui-même. Tels ſont *couleur*, *étendue*, *équité*, &c. ce ſont des noms ſubſtantifs par imitation.

Le même M. du Marſais, au mot *adjectif*, s'exprime ainſi: « Nous ne connoiſ-» ſons point les ſubſtances en elles-mêmes, » nous ne les connoiſſons que par les im-» preſſions qu'elles font ſur nos ſens, & » alors nous diſons que les objets ſont tels » ſelon le ſens que ces impreſſions affec-» tent. Si ce ſont les yeux qui ſont affec-» tés, nous diſons que l'objet eſt coloré, » qu'il eſt ou *blanc* ou *noir*, ou *rouge* ou » *bleu*, &c. Si c'eſt le goût qui eſt affec-» té, le corps eſt *doux* ou *amer*, *aigre* » ou *fade*, &c. Si c'eſt le tact, l'objet eſt » ou *rude* ou *poli*, ou *dur* ou *mou*, ou *gras* » ou *ſec*, &c. Ainſi ces mots, *blanc*, *noir*, » *rouge*, *bleu*, *doux*, *amer*, *aigre*, *fade*, » &c. ſont autant de qualifications que

» nous donnons aux objets, & font par » conféquent autant de noms adjectifs; » & parce que ce font les impreffions que » les objets phyfiques font fur nos fens, » qui nous font donner à ces objets les » qualifications dont nous venons de par- » ler, nous appellerons ces fortes d'adjec- » tifs, *adjectifs phyfiques.*

» Il y a outre cela les adjectifs méta- » phyfiques, qui font en très-grand nom- » bre, & dont on pourroit faire autant » de claffes différentes qu'il y a de fortes » de vues fous lefquelles l'efprit peut » confidérer les êtres phyfiques ou les » êtres métaphyfiques.

» Comme nous fommes accoutumés à » qualifier les êtres phyfiques en confé- » quence des impreffions immédiates qu'ils » font fur nous, nous qualifions auffi les » êtres métaphyfiques & abftraits en con- » féquence de quelques confidérations de » notre efprit à leur égard.

» Les adjectifs qui expriment ces fortes » de vues ou confidérations, font les ad- » jectifs métaphyfiques : ils défignent un » rapport & non une qualité phyfique & » permanente.

» Un nom eft adjectif, quand il quali- » fie un fubftantif : or qualifier un nom

» ſubſtantif, ce n'eſt pas ſeulement dire
» qu'il eſt rouge ou bleu, grand ou petit;
» c'eſt en fixer l'étendue, la valeur, l'ac-
» ception, étendre cette acception ou
» la reſtreindre, en ſorte pourtant que tou-
» jours l'adjectif & le ſubſtantif pris enſem-
» ble ne préſentent qu'un même objet à
» l'eſprit; au-lieu que ſi je dis *liber Petri*,
» *Petri* fixe, à la vérité, l'étendue de la
» ſignification de *liber*, mais ces deux
» mots préſentent à l'eſprit deux objets
» différens, dont l'un n'eſt pas l'autre:
» au contraire, quand je dis le *beau livre*,
» il n'y a qu'un objet réel, mais dont
» j'énonce qu'il eſt *beau*. Quand je dis
» *meus enſis*, *meus* eſt autant ſimple adjec-
» tif qu'*Evandrius* dans ce vers de Virgile,
» Enéid. X, v. 394.

Non tibi, Timbre, caput Evandrius abſtulit enſis.

» *Meus* marque l'appartenance par rap-
» port à moi, comme *Evandrius* la mar-
» que par rapport à Evandre. L'adjectif
» & le ſubſtantif mis enſemble en conſ-
» truction, ne préſentent à l'eſprit qu'un
» ſeul & même individu, ou phyſique,
» ou métaphyſique; ainſi l'adjectif n'étant
» que le ſubſtantif même, conſidéré avec
» la qualification que l'adjectif énonce,

» ils doivent avoir l'un & l'autre les
» mêmes ſignes des vuès particulières
» ſous leſquelles l'eſprit conſidère la cho-
» ſe qualifiée. Parle-t-on d'un objet ſin-
» gulier ? l'adjectif doit avoir la termi-
» naiſon deſtinée à marquer le ſingulier.
» Le ſubſtantif eſt-il de la claſſe des noms
» qu'on appelle maſculins ? l'adjectif doit
» avoir le ſigne deſtiné à marquer les
» noms de cette claſſe. Enfin y a-t-il dans
» une langue une manière établie pour
» marquer les rapports ou points de vues
» qu'on appelle cas ? l'adjectif doit encore
» ſe conformer ici au ſubſtantif. En un
» mot, il doit énoncer les mêmes rap-
» ports, & ſe préſenter ſous les mêmes
» faces que le ſubſtantif, parce qu'il n'eſt
» qu'un avec lui. C'eſt ce que les Gram-
» mairiens appellent la concordance,
» qui n'eſt fondée que ſur l'identité phy-
» ſique de l'adjectif avec le ſubſtantif. »
S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenance ſans marquer l'identité phyſique, il s'enſuit que la concordance n'eſt pas fondée uniquement ſur cette identité, comme le prétend M. du Marſais. Or dans ces expreſſions *meus liber*, *Evandrius enſis*, *meus* marque l'appartenance du livre à moi ; *Evandrius* marque l'appartenance de

l'épée à Evandre : ces deux mots *meus liber*, & ces deux autres *Evandrius ensis*, présentent à l'esprit deux objets divers, dont l'un n'est pas l'autre; & bien loin de désigner l'identité physique, ils indiquent au contraire une vraie diversité physique. *Meus liber* équivaut à *liber meî*, βίβλος μȣ, *le livre de moi ;* comme dans ce vers, Enéid. Liv. 4,

Et nunc magna meî sub terras ibit imago,

meî imago produit le même sens que *mea imago ; Evandrius ensis* équivaut à *Evandri ensis*. Par conséquent le sentiment qui fonde la concordance sur l'identité physique, ne paroît pas exact. Encore si M. du Marsais eût dit que la concordance est fondée sur l'identité physique ou métaphysique, il auroit rendu ce sentiment probable : ce n'est pas moi qui suis une même chose avec mon livre, c'est la qualité d'être à moi, c'est la propriété de m'appartenir, qui est une même chose avec mon livre ; de même ce n'est pas Evandre qui est une même chose avec son épée, mais c'est la qualité d'être à Evandre. On peut soutenir qu'il y a rapport d'identité métaphysique entre la qualité d'appartenir & la chose appartenante; mais on ne

prouvera pas nettement, ce me ſemble, qu'il puiſſe ſe trouver un rapport d'identité phyſique où il n'y a qu'une qualité métaphyſique, qui eſt l'appartenance.

L'identité ne ſuppoſe pas deux choſes différentes, dit M. Bauzée, T. 2, page 386; elle ſuppoſe ſeulement deux aſpects d'un même objet. Or une ſubſtance & un mode, un livre, par exemple, & la qualité de m'appartenir, ſont des choſes entièrement différentes, & entre leſquelles il ne peut jamais y avoir d'identité, puiſqu'un livre eſt une ſubſtance, & que l'appartenance n'eſt qu'une qualité métaphyſique.

D'ailleurs, il ne peut y avoir deux eſpèces d'identités; il n'y a que l'identité phyſique qui ſuppoſe un ſeul & unique objet, un ſeul être, une ſeule nature, vue ſous deux aſpects différens. L'identité qui fonde la corcordance eſt donc l'identité du ſujet, préſenté ſous deux aſpects différents, dans les deux mots correſpondants mis en concordance: ce ſujet eſt préſenté d'une manière vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les attributs qui font partie des verbes, & d'une manière préciſe & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots *meus liber* ne préſentent pas à l'eſprit, du moins

d'une manière directe & propre, deux objets divers; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé par sa nature, lequel dans le cas présent a aussi la propriété de m'appartenir: or l'être quelconque signifié par *meus* est l'objet direct de la signification de cet adjectif, quoiqu'il y soit énoncé plus confusément, à cause de son indétermination; & l'idée qualificative d'appartenance, quoique plus distinctement énoncée, n'entre qu'indirectement dans la signification de *meus*. Selon le principe de la Grammaire générale, la concordance de *meus* avec *liber* indique donc que le sujet actuel de la qualification exprimée clairement par l'adjectif *meus*, n'est autre que l'être particulier déterminé par le nom *liber : meus* par lui-même exprime un sujet quelconque ainsi qualifié; mais dans le cas présent, il est appliqué au nom *liber*, comme dans un autre cas il pourroit être appliqué à un autre nom. La concordance est le signe de l'application actuelle du sens vague de l'adjectif au sens précis du nom appellatif, & suppose l'identité physique du sujet énoncé sous des aspects différents par les deux espèces de mots.

M. Bauzée avoue cependant qu'il y a peut-être en effet peu d'exactitude à dire, comme M. du Marſais, *l'identité de l'adjectif & du ſubſtantif;* car l'adjectif & le ſubſtantif ſont des mots abſolument différents, qui ne peuvent jamais être un ſeul & unique mot. D'ailleurs, l'identité eſt propre à la nature de l'objet déſigné par différents attributs, & non aux différents attributs de ces objets : donc il n'y a point d'identité entre les attributs de Dieu & Dieu même; *conſéquence abſurde, qui dévoile, ou la fauſſeté, ou l'abus des principes dont elle eſt déduite.*

Selon M. Bauzée, Tom. 1, page 235, les noms ſont des mots qui déſignent déterminément les êtres par l'idée de leur nature; par conſéquent les ſubſtantifs ſont des mots qui déſignent déterminément les êtres par l'idée de leur ſubſtance. Et page 291, il définit les adjectifs des mots qui déſignent des êtres indéterminés par une idée préciſe, mais accidentelle à la nature déterminée du nom auquel on les joint.

Tout mot deſtiné à exprimer une nature commune, avec une étendue fixe & une compréhenſion ſuſceptible d'augmentation, eſt ſelon lui un nom appella-

tif, avec un genre invariable dans les langues qui ont des genres.

Tout mot destiné à être ajouté à un nom appellatif, & à présenter comme accessoire à sa compréhension l'idée particulière que ce mot exprime, est un *adjectif physique*, avec diversité de genre, & concordance en nombre dans les langues qui ont admis diverses terminaisons génériques & numériques.

M. du Marsais n'appelle *physiques* que les *adjectifs* qui désignent par l'idée précise de quelqu'une des impressions que font immédiatement sur nos sens les objets *physiques*, comme *blanc*, *rond*, *doux*, *amer*, *dur*, &c. Par opposition, il nomme métaphysiques les adjectifs qui désignent par l'idée précise d'une qualité qui n'est que le résultat de quelque considération de notre esprit à l'égard des êtres, comme *premier*, *second*, *dernier*, *grand*, *petit*, *semblable*, *beau*, *utile*, *mien*, &c. La philosophie de M. Bauzée ne peut s'accommoder de cette distinction, il ne la croit d'aucune utilité dans la logique grammaticale. Tous les adjectifs qui ajoûtent une idée accessoire à la compréhension d'un nom appellatif, sont pour lui des *adjectifs physiques*; il ne les distingue

que de ceux qui, ſans modifier la compréhenſion, déterminent ſeulement l'étendue.

D'où il conclud que l'opinion de P. R. ſur la nature de quelques noms, eſt contraire aux principes de la Grammaire. S'il y a, dit-il, des noms qui paſſent pour *ſubſtantifs*, & qui ſoient en effet *adjectifs*, parce qu'ils ſignifient une forme accidentelle, & qu'ils marquent auſſi un ſujet auquel convient cette forme, il s'enſuit qu'on peut faire paſſer de la claſſe des noms dans celle des adjectifs, tous les noms appellatifs; car ils ſignifient tous une forme accidentelle au genre ſupérieur, & marquent tous un ſujet auquel convient cette forme. Il en eſt du nom *homme* à l'égard du nom *animal*, & du nom *animal* à l'égard du nom *ſubſtance*, &c. comme des mots *Roi*, *Philoſophe*, *Peintre*, *Soldat*, à l'égard du nom *homme*. De même que la *royauté*, la *philoſophie*, la *peinture*, la *guerre*, ſont des formes accidentelles pour l'homme en général; de même auſſi *l'humanité* eſt une forme accidentelle pour *l'animal* en général, l'*animalité* une forme accidentelle pour la *ſubſtance* en général, parce que les caractères de l'eſpèce ſont accidentels au genre qui en fait abſtraction. De même

que les mots *Roi*, *Philosophe*, *Peintre*, *Soldat*, marquent confusément un homme comme sujet des *formes* qu'ils énoncent clairement ; de même aussi le nom *homme* marque confusément un *animal* comme sujet de la forme spécifique qu'il exprime clairement, & le nom *animal* marque confusément une *substance* comme sujet de la forme clairement énoncée par sa signification propre.

Ces mots *Roi*, *Reine*, *père*, *mère*, dit M. du Marsais, quand ils sont sujets de la proposition, sont pris *substantivement*, & quand ils sont attributs de la proposition, ils sont pris adjectivement!

Ce qui est une fois nom est toujours nom, dit M. Bauzée, & ce qui est une fois adjectif est toujours adjectif, quelque usage que l'on en fasse d'ailleurs. Quand on dit, *Louis Quinze est un Roi juste*, ces mots *un Roi juste* sont l'attribut, donc *Roi* est l'adjectif. Les adjectifs *un* & *juste* s'accordent en nombre & en genre avec le mot *Roi*, donc les adjectifs sont en concordance avec d'autres adjectifs ; principe inouï en Grammaire.

Dans cet autre exemple, *triste lupus stabulis*, c'est-à-dire, *lupus est negotium triste in stabulis*, le mot *negotium* est attribut ;

peut-on dire qu'il ſoit adjectif ? à quel nom appellatif eſt-il ajouté ? comment en modifie-t-il la compréhenſion ? comment s'accorde-t-il avec ce nom ? Ce n'eſt pas en genre, puiſque *negotium* eſt neutre, & que *lupus* eſt maſculin.

☞ Ce que M. du Marſais dit de l'*abſtraction*, à la fin de ſon excellent Livre des Tropes, & ſurtout dans l'Encyclopédie, paroît bien propre à éclaircir ce qui eſt dit de la nature des noms dans la Grammaire générale & raiſonnée.

L'abſtraction eſt une opération de l'eſprit par laquelle, à l'occaſion des impreſſions ſenſibles des objets extérieurs, ou à l'occaſion de quelque affection intérieure, nous nous formons par réflexion un concept ſingulier, que nous détachons de tout ce qui peut nous avoir donné lieu de le former ; nous le regardons à part comme s'il y avoit quelque objet réel qui répondît à ce concept, indépendamment de notre manière de penſer ; & parce que nous ne pouvons faire connoître aux hommes notre penſée autrement que par la parole, cette néceſſité, & l'uſage où nous ſommes de donner des noms aux objets réels, nous ont portés à en donner auſſi aux objets métaphyſiques dont nous par-

lons, & ces noms n'ont pas peu contribué à nous faire diſtinguer ces concepts. Par exemple, l'impreſſion uniforme que tous les objets blancs excitent en nous, a fait que nous avons donné le meme nom qualificatif à chacun de ces objets, nous diſons de chacun d'eux en particulier, qu'il eſt blanc; enſuite, pour marquer le point ſelon lequel tous ces objets ſe reſſemblent, nous avons inventé le mot *blancheur*. Or il y a en effet des objets tels, que nous appellons *blancs*; mais il n'y a pas hors de nous-mêmes un objet qui ſoit la *blancheur*: ainſi la *blancheur* n'eſt qu'un terme abſtrait; c'eſt le produit de notre réflèxion à l'occaſion de l'uniformité des impreſſions, différentes par leur cauſe particulière, & uniformes par leur eſpèce.

On a commencé par faire des obſervations ſur l'uſage, le ſervice ou l'emploi des mots: enſuite on a inventé le mot *Grammaire*; ainſi *Grammaire* eſt comme le centre ou point de réunion auquel on rapporte les différentes obſervations que l'on a faites ſur l'emploi des mots. Mais *Grammaire* n'eſt qu'un terme abſtrait, c'eſt un nom métaphyſique & d'imitation; il n'y a pas hors de nous un être réel qui ſoit la *Grammaire*, il n'y a que des Gram-

mairiens qui obſervent. Il en eſt de même de tous les noms de Sciences & d'Arts, auſſi-bien que des noms des différentes parties de ces ſciences & de ces arts.

Comme il n'y a dans l'univers que des êtres réels, il n'a pas été poſſible que chacun de ces êtres eût un nom *propre*; on a donné un nom *commun* à tous les individus qui ſe reſſemblent. Ce nom commun eſt appellé nom d'eſpèce, parce qu'il convient à chaque individu d'une eſpèce. *Homme* eſt le nom commun ou d'eſpèce, dans ces phraſes : Pierre eſt *homme*, Paul eſt *homme*, Alexandre & Céſar étoient *hommes*. En ce ſens, le nom d'eſpèce n'eſt qu'un nom adjectif, comme *beau*, *bon*, *vrai*; & ſi on regarde l'*homme* ſans en faire aucune application particulière, alors l'*homme* eſt pris dans un ſens abſtrait, & devient un individu ſpécifique ; c'eſt par cette raiſon qu'il reçoit l'*article*: c'eſt ainſi qu'on dit le *beau*, le *bon*, le *vrai*.

On ne s'en eſt pas tenu à ces noms ſimples, abſtraits, ſpécifiques: d'*homme*, on a fait *humanité*, de *beau*, *beauté*; ainſi des autres.

Les Philoſophes Scholaſtiques ont appellé *concrets* les noms que M. du Marſais appelle

appelle individus ſpécifiques (*a*), tels que l'*homme*, le *beau*, le *vrai*. Ce mot *concret* vient du latin *concretus*, & ſignifie qui croît avec, compoſé, formé de, parce que ces *concrets* ſont formés des noms que les Scholaſtiques appellent *abſtraits*; tels ſont *humanité*, *beauté*, *bonté*, *vérité*: ils ont dit *humanité*, de-là *homme*; de même ils ont dit *beauté*, & enſuite *beau*. Mais ce n'eſt pas ainſi que la nature nous inſtruit; elle ne nous montre d'abord que le phyſique. Nous avons commencé par voir des hommes, avant que de comprendre & de nous former le terme abſtrait *humanité*; nous avons été touchés du *beau* & du *bon*, avant que d'entendre & de faire les mots *beauté* & *bonté*; les hommes ont été pénétrés de la réalité des choſes, & ont ſenti une perſuaſion intérieure, avant que d'introduire le mot *vérité*; ils ont voulu avant que de dire qu'ils avoient une *volonté*, &c.

(*a*) D'après la Grammaire raiſonnée.



CHAPITRE III.

Des Noms propres, & des Noms appellatifs ou généraux.

Il ne paroît en ce monde, dit M. du Marſais, que des êtres particuliers ; le *Soleil*, la *Lune*, cette *pierre*, ce *diamant*, ce *chien*, &c. On a obſervé que ces êtres particuliers ſe reſſembloient entr'eux par rapport à certaines qualités : on leur a donné un nom commun, à cauſe de ces qualités communes entr'eux. Ces êtres qui végètent, c'eſt-à-dire, qui prennent nourriture & accroiſſement par leurs racines, qui ont un tronc, qui pouſſent des branches & des feuilles, & qui portent des fruits ; chacun de ces êtres, dis-je, eſt *appellé* d'un nom commun *arbre* : ainſi *arbre* eſt un nom *appellatif* ou général, formé du latin *appellativus*, *appellare*. Le nom *appellatif* eſt oppoſé au nom *propre* ou *individuel*. Un tel arbre, ce *noyer* qui eſt devant mes fenêtres, eſt un individu d'arbre, c'eſt-à-dire, un arbre particulier. Je dis la même choſe de ce figuier, de cet amandier, &c. comme ils ſe reſſemblent entr'eux par des

qualités qui leur ſont *communes*, *générales*, je puis donc les *appeller* du nom commun d'*arbre*. On les nomme *appellatifs*, à cauſe de cette appellation commune aux individus de différentes ou de mêmes eſpèces.

Animal eſt un nom *appellatif* qui convient à tous les individus de différentes eſpèces ; car je puis dire, ce chien eſt un *animal* bien careſſant, cet éléphant eſt un gros *animal*, &c. On appelle, à cauſe de cela, *animal* nom de *genre ;* mais chien, éléphant, lion, cheval, &c. ſont des noms d'*eſpèces*.

Les noms de genre ou génériques peuvent devenir noms d'eſpèces ou ſpécifiques, ſi on les renferme ſous des noms plus étendus, plus généraux ; par exemple, ſi je dis que l'*arbre* eſt un être ou une ſubſtance, & que l'*animal* eſt une ſubſtance. De même le nom d'eſpèce peut devenir nom de genre, s'il peut être dit de diverſes ſortes d'individus ſubordonnés à ce nom ; par exemple, *chien* ſera un nom d'eſpèce par rapport à *animal ;* mais *chien* deviendra nom de genre par rapport aux différentes eſpèces de chiens, tels que dogues, épagneuls, &c.

Cette ſous-diviſion des noms appellatifs en noms génériques ou de genres, & en

noms ſpécifiques ou d'eſpèces, ne peut être, à ce que prétend M. Bauzée, d'aucune utilité dans la Grammaire générale, parce que les uns & les autres ſont également *appellatifs*, & n'ont point entr'eux une différence aſſez marquée.

Il ne reconnoît que des noms *appellatifs* & des noms *propres*. Ces termes, de ſon propre aveu, n'ont peut être pas toute l'énergie déſirable; mais les idées qu'ils indiquent lui paroiſſent convenir à la choſe, & cela lui ſuffit.

Les noms *appellatifs* déſignent les êtres par l'idée générale d'une nature commune à pluſieurs; tels ſont les noms *homme*, *brute*, *animal*, dont le premier convient à chacun des individus de l'eſpèce humaine, le ſecond à chacun des individus de l'eſpèce des brutes, & le troiſième à chacun des individus de ces deux eſpèces.

Les noms *propres* déſignent les êtres par l'idée ſingulière d'une nature individuelle; tels ſont les noms *Louis*, *Paris*, *Seine*, dont le premier déſigne la nature individuelle d'un ſeul homme déterminé, le ſecond celle d'une ſeule ville, & le troiſième celle d'une ſeule rivière.

M. Bauzée remarque deux choſes eſſentielles dans les noms, *la compréhenſion*

de l'idée, & l'*étendue de la ſignification*.

Par la *compréhenſion de l'idée*, il entend la totalité des idées partielles qui conſtituent l'idée totale de la nature commune exprimée par les noms.

L'idée totale de la nature humaine exprimée par le nom appellatif *homme*, comprend les idées partielles de corps vivant & d'âme raiſonnable ; celles-ci en ſuppoſent d'autres qui leur ſont ſubordonnées, telles que le mouvement, l'agilité, la force, la vigueur, la ſubſtance, l'unité, l'intelligence, la volonté. La totalité de ces idées partielles & ſubordonnées eſt la *compréhenſion* de l'idée de la nature commune exprimée par le nom appellatif *homme*.

Par l'étendue de la *ſignification*, il entend la quantité des individus auxquels on applique actuellement l'idée de la nature commune énoncée par les noms.

Le nom appellatif *homme*, par exemple, ne montre, pour ainſi dire, que la compréhenſion de l'idée générale dont il eſt ſigne. Quand on dit *agir en homme*, cela ſignifie *agir conformément à la nature humaine*, & il n'eſt là abſolument queſtion d'aucun individu ; l'abſtraction eſt générale, & le nom *homme* eſt ici ſans étendue. C'eſt toute autre choſe ſi l'on dit, l'*avis d'un*

homme, la *mort de cet homme*, la *vigilance de mon homme*, le *témoignage de trois hommes*, une *garde de plusieurs hommes*, les *caprices des hommes*; dans les trois premiers exemples, le nom appellatif *homme* est appliqué à un seul individu; dans le quatrième, il est appliqué à trois individus précis; dans le cinquième, il est appliqué à un nombre vague d'individus; & dans le sixième, à la totalité des individus auxquels il peut convenir. Ainsi la signification du même nom appellatif peut recevoir différents degrés d'étendue: l'idée d'*homme* est applicable à plus d'individus que l'idée d'*homme savant*.

Selon Scaliger, M. Diderot & M. Rousseau de Genève, chaque objet reçut d'abord un nom individuel, sans égard aux genres ni aux espèces, parce que l'esprit des premiers instituteurs vit les individus isolés, comme ils le sont dans le tableau de la Nature, & les premiers noms ne purent jamais être que des noms propres: ils ont la priorité dans l'ordre analylitique, dit M. Bauzée, parce que la connoissance des individus est la première qui s'acquière par l'expérience; mais ils sont postérieurs dans l'ordre synthétique, parce que les idées les plus générales &

les plus ſimples y ont néceſſairement la priorité. Néanmoins, comme les deux ordres de ſynthèſe & d'analyſe ſont auſſi inſéparablement liés que les deux facultés de penſer & de parler le ſont entr'elles, on riſque d'errer, en s'occupant de l'une excluſivement à l'autre.

Selon le même Auteur, les adjectifs n'ont un ſens décidé qu'autant qu'ils ſont appliqués à un nom appellatif qu'ils ſuppoſent. Comme il n'y a que la compréhenſion & l'étendue qui puiſſent être modifiées dans la ſignification des noms *appellatifs*, de-là M. Beauzée tire deux eſpèces générales d'adjectifs, les phyſiques & les métaphyſiques ; il nomme ces derniers *articles*. Nous en parlerons au Chapitre VII.

Les adjectifs phyſiques ſont ceux qui ajoûtent à la compréhenſion du nom appellatif une idée acceſſoire qui devient partielle dans l'enſemble. Par exemple, quand on dit *homme pieux*, on énonce une idée totale qui renferme dans ſa compréhenſion plus d'attributs partiels que n'en comprend la ſimple idée énoncée par le nom appellatif *homme*. La compréhenſion du mot *homme*, outre tous les attributs qui la conſtituent, renferme encore

l'attribut partiel de *piété*, désigné par l'adjectif *pieux*.

M. Bauzée nomme ces adjectifs *physiques*, du grec *φύσις*, *natura*, parce qu'ils expriment une idée partielle de la nature totale énoncée par l'ensemble de l'adjectif avec le nom *appellatif*.



CHAPITRE IV.

Du Nombre singulier & du Nombre pluriel.

COMME les noms substantifs & les noms adjectifs sont susceptibles de nombres, & que les noms de nombres sont ou substantifs ou adjectifs, on ne doit pas faire une partie d'oraison particulière des nombres; il est plus naturel d'en parler à l'occasion des noms, comme font la Grammaire générale, la Grammaire de Regnier, &c.

Selon le Père Buffier (*a*), il y a des adjectifs de nombre, savoir, *un*, *deux*, *trois*, &c. car c'est une pure circonstance ou qualité de l'objet d'être en tel ou tel nombre; mais si l'on dit *quatre* est la moitié de *huit*, *quatre* est alors *substantif*, parce qu'un même mot peut être adjectif ou substantif, mais sous différens regards.

M. l'Abbé Girard (*b*) reconnoît qu'il y a des adjectifs numéraux qui qualifient par un attribut d'ordre numéral; il avoue même (*c*) qu'il a eu envie de renvoyer

(*a*) N°. 94.
(*b*) Tome I, page 357.
(*c*) Tome II, p. 178.

les nombres collectifs à l'espèce des substantifs, parce qu'ils énoncent en forme de dénomination. De son propre aveu, il est donc inutile de faire du nombre une nouvelle partie d'oraison. D'ailleurs, comme en comparaison des autres discours celui des nombres est extrêmement court, M. l'Abbé Girard auroit pû le faire d'une longueur plus raisonnable, en y insérant des choses essentielles qu'il a oubliées, entre autres la façon singulière dont nous nous exprimons sur les nombres.

Après vingt, trente, quarante, cinquante, nous mettons toujours *&* avant *un:* nous disons vingt & un chevaux, trente & un, quarante & un, cinquante & un, soixante & un, mais nous ne disons pas vingt & deux, vingt & trois; il faut cependant y faire sentir le *t* final comme s'il étoit suivi d'un *e* muet, & prononcer *vingte-deux*, *vingte-trois*. Nous disons soixante & deux, soixante & trois, ainsi de suite jusqu'à quatre-vingts; après quoi nous rejettons absolument *&* devant *un*; car nous disons *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, &c. qui se prononcent sans faire sentir ni *t*, ni *z* (a). Seroit-il impossible

(*a*) Voyez Jugemens, Tome II, page 163.

de ſupprimer cet & ſi inutile, & de rendre notre langue plus analogue?

Quelle biſarrerie encore dans la façon de compter nos livres & nos francs! Nous ne ſaurions dire, deux francs, trois francs, cinq francs, & nous diſons quatre francs, ſix francs, ſept francs, &c. Il faudroit abolir le mot *francs*, ou plutôt le mot *livre*, pour venir à bout d'ôter ce radotage de notre idiotiſme.

M. Bauzée appelle *nombre* des terminaiſons qui ajoûtent à l'idée principale du mot l'idée acceſſoire de *quotité*, c'eſt-à-dire, d'unité ou de ſingularité, exprimée par le ſingulier; de multiplicité ou de pluralité, exprimée par le pluriel. *Cheval, chevaux*, c'eſt le même mot françois ſous deux terminaiſons différentes. Le mot eſt le même, afin de repréſenter à l'eſprit la même idée principale, la même nature d'animal : les terminaiſons ſont différentes, afin de déſigner par l'une, ou cette ſeule eſpèce d'animal, ou un ſeul individu de cette eſpèce; & par l'autre, pluſieurs individus de cette eſpèce. *Le cheval eſt utile à l'homme*, il s'agit de cette ſeule eſpèce; *mon cheval m'a coûté cher*, on ne parle ici que d'un ſeul individu; *j'ai acheté dix chevaux anglois*, on déſigne ici plu-

ſieurs individus de la même eſpèce.

Les quatre eſpèces de mots déclinables par *nombre*, ſavoir, les *noms*, *les pronoms*, les *adjectifs* & les *verbes*, ont quelque choſe de commun dans leur nature & dans leur ſignification; & la ſignification fondamentale, commune à ces quatre eſpèces de mots déclinables, conſiſte à préſenter à l'eſprit les êtres, ſoit réels, ſoit abſtraits, qui ſont les objets de nos penſées.

Les *conjonctions*, les *prépoſitions*, ne préſentent à l'eſprit l'idée d'aucun être, ſoit réel, ſoit abſtrait.

L'*adverbe* exprime une vue de l'eſprit, une manière d'être, plutôt qu'un être.

L'*interjection* n'exprime que le ſentiment du cœur.

Le beſoin d'énoncer ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, décide à quel nombre on doit mettre les *noms* & les *pronoms*; au-lieu que les adjectifs & les verbes ne prennent les terminaiſons *numériques* que par une ſorte d'imitation, & pour être en concordance avec les noms & les pronoms auxquels on les rapporte comme à leurs originaux.



CHAPITRE V.

Des Genres.

La Touche, dans la Préface de l'Art de bien parler françois, reproche à l'Abbé Regnier de n'avoir point donné de règles pour connoître le genre des noms. Cependant, après avoir dit (*a*) que le genre est ce qui distingue un nom d'avec un autre, par rapport à la différence que la Nature a établie entre les deux sexes, entre le mâle & la femelle, & que selon cette idée, l'un de ces genres est appellé *masculin*, & l'autre *féminin*, ce savant Académicien (*b*) fait un article particulier, 1°. du genre des noms en général, 2°. de la marque du genre des adjectifs, 3°. enfin de la marque des adjectifs féminins. Ces règles ont une juste étendue, & paroissent préférables à tout le fatras de la Touche, copié par M. l'Abbé Vallart, que l'on traite comme Auteur dans les Jugemens (*c*), & à qui l'on attribue sur les

(*a*) Page 141.
(*b*) Page 205.
(*c*) Tome II, page 158.

noms *des Remarques utiles, qui donnent ;* dit-on, *beaucoup de prix à ſon Livre.* Mais ſi ces Remarques, dans la ſource même où on les a puiſées, *ne roulent que ſur une foule de règles difficiles, ſuivies d'exceptions encore plus nombreuſes & plus embarraſſantes,* qui *ſurchargent* le Livre de l'original, comment pourront-elles donner *beaucoup de prix* au Livre du copiſte? Au reſte, *les recherches ſur le genre* ne doivent point paroître *ſi étonnantes : les claſſes nombreuſes qui partagent les noms maſculins & féminins ; ces tables qui, dit-on, ſont fort bonnes, pourtant un peu trop déciſives, & quelquefois oppoſées à nos Auteurs claſſiques*, n'ont pas dû coûter beaucoup à M. l'Abbé Vallart, puiſque la Touche en avoit fait avant lui tous les frais.

« A-t-on jamais penſé à donner des » règles pour les noms & maſculins & » féminins de la Langue Grecque & de » la Latine, dit l'Auteur des Jugemens? » Il n'y a que Jean Deſpautere qui ait » conſtruit ſur les genres, des règles en » vers techniques (*a*) latins, dont on ne » fait plus aucun uſage dans les Colléges. »

Nous pouvons répondre que Meſſieurs

(*a*) Τέχνη l'art, adreſſe d'eſprit; technique ou artificielle.

de Port-Royal, dans *la Méthode Grecque & dans la Latine*, ont donné en vers techniques françois, des règles pour les noms & masculins & féminins de ces deux langues.

« Selon M. l'Abbé Girard (*a*), la dis» tinction du mâle & de la femelle a in» troduit pour les mots deux genres, le » masculin & le féminin. Ils sont, dit-il, » du premier genre, lorsqu'ils expriment » la chose avec un rapport au mâle, ou » comme étant de ce premier sèxe; & ils » sont du second genre, lorsqu'ils expri» ment la chose avec un rapport à la fe» melle, ou comme étant de ce dernier » sèxe: ce qui se fait, selon lui, par le » moyen d'une idée accessoire qui, à l'idée » principale du mot, joint un rapport au » sèxe, dont la différence est si naturelle, » & frappe les sens d'une manière si vive » & si passionnée, que l'homme n'a jamais » abandonné cet adminicule dans toutes » les idées qu'il s'est formées sur les êtres, » & dans les mots qu'il a établis pour les » représenter. Ce rapport au sèxe (*b*), » dit-il, est uni à l'idée principale, & ren-

(*a*) Tom. I, p. 160.
(*b*) Tom. I, p. 225.

» fermé dans la valeur du mot..... selon
» le premier trait que l'imagination a peint
» sans examen.... par le cas fortuit du
» premier coup de pinceau. »

Ce que nous lisons dans les différents écrits de M. du Marsais sur le genre, est au fond la même chose que ce que nous lisons dans la Minerve de Sanctius. Cet excellent Livre, écrit en latin, enrichi des savantes notes de Scioppius & de Perizonius, fournit sur ce sujet un système préférable à celui de M. l'Abbé Girard. Développons ce système d'après M. du Marsais.

Pour moi, dit ce Grammairien Philosophe, je ne trouve point cette idée accessoire de sèxes, ni dans la valeur des noms des êtres inanimés, ni dans les termes abstraits, ni dans les noms des êtres spirituels.... Je crois qu'il n'y a de véritable genre que dans les noms des animaux, dont la conformation extérieure est différente, dont l'espèce est sensiblement divisée en deux classes, savoir, la classe des mâles & la classe des femelles: alors la valeur du mot excite dans l'esprit l'idée d'un individu de l'une ou de l'autre de ces classes; un *coq*, une *poule*; un *cerf*, une *biche*: alors, *au seul aspect* du substantif, on peut distinguer de quel genre il est. Com-

me le ſubſtantif & l'adjectif ne ſont enſemble que la choſe même, on a donné communément à l'adjectif une terminaiſon qui, en conſervant l'unité de l'eſpèce, fait connoître la diverſité de la claſſe. Les adjectifs qui qualifient des individus mâles, ont une terminaiſon appellée maſculine du mot latin *maſculus ;* un *beau coq*, un *grand cerf :* les adjectifs qui qualifient des individus femelles, ont une terminaiſon qu'on appelle féminine du mot latin *femina ;* une *belle poule*, une *grande biche* (a).

Mais à l'égard des noms des êtres inanimés, comme *maiſon*, *rivière ;* des êtres ſpirituels, comme *ange*, *âme ;* des êtres abſtraits, comme *ſubſtance*, *unité*, *diviſibilité*, &c. la valeur de ces mots-là n'excitant plus dans mon eſprit l'idée de l'une ni de l'autre de ces claſſes que j'ai obſervées dans les animaux, il n'y a plus d'idée acceſſoire qui me faſſe regarder ces mots comme ayant un véritable genre.

Les noms ne marquent pas ce que les choſes ſont en elles-mêmes ; ils ne déſignent que ce qu'elles nous paroiſſent. Or comme le peuple croit que les taupes n'ont

(a) *Biche* déſigneroit mieux, ce ſemble, la femelle du bouc, & *chèvre* la femelle du cerf.

point d'yeux, parce que leurs yeux, qui ſont extrêmement petits, ne paroiſſent point, & qu'il faut des recherches pour les découvrir; de même, comme la conformation extérieure de certains animaux nous les repréſente ſans diſtinction de mâle ou de femelle, le genre de leurs noms, auſſi-bien que celui des êtres inanimés, a dépendu du caprice de l'uſage, & ce caprice n'eſt connu que par la terminaiſon du nom adjectif que l'on trouve conſacrée à ces mots-là.

Les différentes terminaiſons des adjectifs étant déjà établies, pour les noms des animaux, en deux claſſes apparentes, il a été plus commode de ſe ſervir de l'une ou de l'autre de ces terminaiſons, que d'en inventer une troiſième; & même en latin, & dans les autres langues où cette troiſième terminaiſon eſt établie, il s'en faut bien qu'elle ſoit ſuivie exactement: ce n'eſt donc que par extenſion, par imitation, ou par abus, que l'on dit que les noms dont je parle, ſont, ou maſculins, ou féminins. C'eſt ainſi que nous appellons rime féminine celle qui finit par un *e* muet, quoique le mot ſoit maſculin, comme *Alexandre*, *Philippe*, *homme*, &c. ou quoique le mot n'ait point de genre, comme *dire*, *ennu-*

dre, &c. & cette dénomination vient de ce que l'*e* muet eſt conſacré à la terminaiſon des adjectifs féminins ; *bon*, *bonne* ; *ſaint*, *ſainte* ; *pur*, *pure*, &c.

Il y a donc deux ſortes de genres ou de claſſes dans les noms ; 1°. le genre fondé ſur la différence apparente que la Nature a miſe dans les animaux de différente eſpèce ; 2°. le genre fondé ſur la deſtination arbitraire que l'uſage a faite de l'une ou de l'autre terminaiſon de l'adjectif, ſans qu'il y ait dans la valeur du ſubſtantif, c'eſt-à-dire, dans l'idée de ce qu'il ſignifie, rien qui exige l'une des terminaiſons de l'adjectif préférablement à l'autre. Dans les noms des animaux à figure diſtinctive, l'adjectif obéit ; c'eſt-à-dire que ces noms étant par eux-mêmes maſculins ou féminins, l'adjectif prend la terminaiſon qui convient à l'un ou à l'autre genre dont eſt le ſubſtantif.

Dans les noms des êtres inanimés ou ſpirituels, l'adjectif donne le ton au ſubſtantif ; c'eſt-à-dire que, ces noms n'ayant aucun genre par eux-mêmes, la dénomination de maſculin ou de féminin que l'on donne alors au ſubſtantif, ne ſe tire que de la terminaiſon maſculine ou féminine de l'adjectif, ſelon la deſtination ar-

bitraire que l'uſage en a faite, ſans qu'il y ait aucun rapport au sèxe dans la valeur du mot, comme le prétend M. l'Abbé Girard.

En effet, tant que ſubſiſte une langue qui a des adjectifs à deux terminaiſons, le genre des noms des animaux eſt toujours le même, parce qu'il eſt fondé ſur la Nature. Tant que l'on parlera françois, on dira un *beau coq*, une *belle poule*; on dira toujours *un Duc*, *une Ducheſſe*, *le Comte*, *la Comteſſe*: mais on dira, ſuivant le caprice de l'uſage, *le Duché* ou *la Duché*, *le Comté* ou *la Comté*.

M. l'Abbé Girard, qui condamne avec tant de mépris le reſpectable Père Buffier à cette occaſion, n'eſt-il pas obligé lui-même de recourir à un caprice? & à quel caprice? à celui du premier trait que l'imagination a peint ſans examen, ſans conſulter ni Logique, ni Phyſique, par le cas fortuit du premier coup de pinceau, ſans motif, ni plan, ni ſyſtème à cet égard (*a*).

S'il n'y a ici ni Logique, ni Phyſique, ni motif, ni plan, il n'y a donc que le caprice: or, caprice pour caprice, il vaut autant s'en tenir à celui de l'uſage.

(*a*) Tome I, page 225.

Le genre des noms, dans les Langues Persane, Turque & Angloise, se distingue, non pas comme dans la nôtre, par la terminaison des noms, mais par la différence des sèxes; de sorte que les noms des choses inanimées n'ont point de genre, ou, si vous voulez, ils sont du genre neutre.

Quoique la division des noms par genres paroisse assez arbitraire, dit M. Bauzée, *T.* 2, *page* 178, il semble pourtant qu'on y ait eu égard à la nature des êtres exprimés par les noms; de-là vient qu'on a placé dans le même genre tous les noms des êtres réputés mâles, & dans un autre genre tous les noms des êtres réputés femelles. Et si l'on a adopté un troisième genre, ce n'est que pour les noms des êtres inanimés, & tout au plus pour quelques noms d'animaux qui font abstraction du sèxe. La raison des différents degrés de considération attachés à la différence des natures, a fixé l'ordre du masculin, du féminin & du neutre.

Les noms, par rapport aux genres, ont pour corrélatifs, les pronoms, les verbes & les adjectifs.

Les pronoms n'ont point de genre fixe; ainsi ἐγω en grec, *ego* en latin,

ich en allemand, *io* en italien, *I* en anglois, *je* en françois, ſont maſculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans la bouche d'une femme : *σὺ* en grec, *tu* en latin, en italien & en françois, *thou* en anglois, *du* en allemand, ſont maſculins ſi l'on parle à un être mâle, féminins ſi l'on parle à un être femelle, & neutres quand on s'adreſſe à un être neutre.

Quelques langues donnent au pronom de la troiſième perſonne autant de formes qu'elles ont de genres : en françois, *il* eſt maſculin, *elle* eſt féminin ; en allemand, *er* eſt maſculin, *ſie* eſt féminin, *es* eſt neutre.

Les Anglois n'ont point de genre pour les noms ; mais ils en ont trois pour le pronom de la troiſième perſonne, *he* pour le maſculin, *she* pour le féminin des êtres animés, & *it* neutre pour tous les êtres inanimés, ou dont le sèxe eſt ignoré.

It ſe dit quelquefois au maſculin ou au féminin, d'un enfant, ou d'une perſonne que l'on compare à un enfant ; *it eats hearty*, il ou elle mange de bon cœur. En anglois, il y a deux ſortes de ſubſtantifs : les uns varient ſuivant la différence du genre ou du sèxe, *male*, mâle, *man*, homme ; *female*, femelle, *woman*, femme ;

brother, frère, *ſiſter*, ſœur; *horſe*, cheval, *mare*, cavale; *lion*, lion, *lioneſſ*, lionne; *tiger*, tigre, *tigreſſ*, tigreſſe; *cock*, coq, *hen*, poule; *buck*, bouc, *doe*, chèvre; &c. d'autres ſont du genre mixte, & s'appliquent indifféremment au maſculin & au féminin; *neigbour*, voiſin ou voiſine; *couſin*, couſin ou couſine. Alors on a recours au pronom *he*, il, *she*, elle; ou aux mots *man* ou *male*, garçon, *maid* ou *female*, fille; ou bien aux noms de baptême; *neigbour John*, voiſin Jean; *neigbour Betty*, voiſine Eliſabeth; *a man ſervant*, un valet; *a maid ſervant*, une ſervante. Voyez la nouvelle Grammaire Angloiſe que M. Lavery a dédiée à Madame du Bocage, cette perſonne célèbre dont le mérite & les talens couronnés par les premiers ſuffrages de l'Académie naiſſante de Rouen ſa patrie, n'ont été qu'en augmentant.

Les genres des noms ſont décidés par l'autorité de l'uſage, au-lieu que les terminaiſons génériques des adjectifs ſont aſſujetties à la loi de la concordance.

M. Bauzée diſtingue dans la ſignification ſpécifique des noms, cinq ſortes de genres.

1°. Le déterminé, 2°. le douteux, 3°. le commun, 4°. l'épicène, 5°. l'hétéro-

gène. Il les explique d'après la Méthode latine de P. R. & il en fait l'application particulièrement au latin & au françois.

Le mot *épicène* vient du grec ἐπικοινὸς, *communis*, *promiſcuus*; les noms *épicènes*, ainſi que les *communs*, ont une même terminaiſon invariable pour le mâle comme pour la femelle; les *épicènes* ont de plus le même genre invariable pour le maſculin & le féminin.

Toutes les diſtinctions ci-deſſus ne tombent que ſur les noms dont le genre eſt toujours déterminé en ſoi, ou par la nature de l'objet énoncé, comme *pater* père, *mater*, mère; ou par l'uſage, comme *hortus* jardin, *menſa* table; ou par le choix libre de celui qui parle, comme en latin *torquis*, *ſilex*, & en françois *automne*, *foudre*.

Malgré la déraiſon, les déſavantages, les inconvéniens que M. Duclos trouve dans la diſtinction arbitraire des genres, leur inſtitution ne paroît à M. Bauzée, ni ſans modèle, ni ſans utilité. De même que la différence des trois perſonnes conſtitue l'idée déterminative des pronoms, de même la différence des natures, mâles, femelles & neutres, conſtitue l'idée déterminative des noms.

L'inſtitution

L'inſtitution des genres paroît utile pour rendre plus ſenſible la correlation des noms & des adjectifs, ſurtout lorſqu'ils ſont éloignés l'un de l'autre : cette correlation ſeroit difficilement apperçue dans les langues tranſpoſitives, ſans la concordance des genres, qui, indépendamment de celle des nombres & des cas, y produit, pour la ſatisfaction de l'oreille, une grande variété de ſons. La langue angloiſe, quoique débarraſſée de toutes les inflexions des genres, des nombres & des cas, n'eſt, au jugement des Connoiſſeurs, ni plus préciſe, ni plus harmonieuſe, ni plus facile que la langue françoiſe. Une langue eſt établie pour les Nationaux, & non pour les Etrangers. Les fautes des uns & les mépriſes des autres ne peuvent rien prouver contre cette langue, à laquelle on ne peut reprocher ſes procédés ſans reprocher à la Nation ſon génie, la tournure de ſes idées, ſa manière de concevoir, & les circonſtances involontaires où elle s'eſt trouvée ; toutes cauſes qui ont ſur le langage une influence irréſiſtible, & pourtant vraiment métaphyſique.

Pourquoi ne s'élève-t-on pas contre la diviſion des cas, comme on s'élève contre

la diviſion des genres ? L'une eſt pourtant auſſi arbitraire que l'autre.

CHAPITRE VI.

Des Cas, & par occaſion, des Prépoſitions.

QUAND on dit de ſuite & dans un certain ordre, tous les cas, toutes les chûtes, toutes les terminaiſons d'un nom, c'eſt ce qu'on appelle *décliner :* on commence par la première terminaiſon d'un nom, enſuite on deſcend, on décline, on va juſqu'à la dernière.

Selon M. Bauzée, T. 2, pag. 101, les cas en général ſont, dans les noms, les pronoms, les adjectifs & les participes, différentes chûtes ou terminaiſons qui ajoûtent à l'idée principale, l'idée acceſſoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation.

Les cas ne ſont pas d'un uſage univerſel, & le ſyſtème n'en eſt pas uniforme dans toutes les langues qui les ont admis.

L'Hébreu, le Syriaque, le Chaldéen, qui ſont autant de dialectes d'un même idiôme ; le Portugais, l'Eſpagnol, l'Ita-

lien, le François, qui paroissent entés sur un même tronc; l'Anglois qui a des procédés qui lui sont propres; toutes ces langues n'ont donné de cas ni à leurs noms, ni à leurs adjectifs. L'Arabe a trois cas, l'Allemand en a quatre, le Grec en a cinq, nominatif, vocatif, génitif, datif, accusatif; mais la force de l'ablatif est souvent rendue par le génitif, & quelquefois par le datif. *Ablativi formâ Græci carent, non vi quæ genitivo & aliquandò dativo refertur.* (Angeli Caninii Ἑλληνισμός. Parif. 1578, p. 87.)

Le Latin a six cas, que M. Bauzée partage en trois branches, savoir, deux cas *subjectifs*, le nominatif & le vocatif; deux cas *adverbiaux*, le génitif & le datif; & deux cas *complétifs*, l'accusatif & l'ablatif.

Le Père Galanus dit que les Arméniens ont dix cas: les Grammairiens Lapons en comptent jusqu'à quatorze. La langue Basque & la Péruvienne ont autant de cas qu'elles ont admis d'enclytiques, ou de postpositions, pour désigner des rapports généraux.

Selon Varron, *Lib.* 1, *de Analogiâ*, les cas ont été inventés, afin que celui qui parle puisse faire connoître, ou qu'il *ap-*

pelle, ou qu'il *donne*, ou qu'il *accuse*. *Sunt destinati casus, ut qui de altero diceret, distinguere posset*, cùm vocaret, cùm daret, cùm accusaret.

Du Nominatif.

Nominativus seu Rectus, cadens à suâ terminatione in alias, facit obliquos casus, (*Priscianus, Lib. V, de Casu.*) C'est d'après cela que l'Abbé Regnier (pag. 146) appelle le nominatif cas *direct*, parce que c'est directement de celui-là que tous les autres dépendent, & parce qu'il gouverne directement toute la construction du discours. Ainsi, lorsqu'avant ou après un verbe substantif, ou censé tel, il y a un nom ou pronom au nominatif, ce n'est pas *un pur nominatif suppléant régi* & jamais régissant, comme le prétend le Père Buffier (*a*). Dans cette phrâse, *s'il n'est pas savant, il le sera*, *le* n'est point régi par le verbe, comme ce Père se l'est imaginé, *le* exprime simplement l'attribut, que le verbe sustantif *sera* lie avec le sujet *il*; il sera *le*, c'est-à-dire, savant. Le nominatif régi est une chimère, il n'y en a point.

(*a*) N°. 431.

Les Faiſeurs de Rudimens ont tort de dire que le verbe ſubſtantif régit le nominatif : le verbe ſubſtantif ne régit rien, il lie ſeulement l'attribut au ſujet. M. l'Abbé Vallart (*a*), qui eſt de ce nombre, a fait une lourde bévue en aſſignant le nominatif pour régime de certaines prépoſitions.

La deſtination du nominatif, dit M. Bauzée, eſt d'ajoûter à l'idée principale du nom ou du pronom, l'idée acceſſoire du ſujet de la propoſition, à la première ou à la troiſième perſonne. *Ego Dominus reſpondebo ei ; Dominus regit me.* Ce cas eſt appellé *rectus*, direct, parce qu'il ne détourne pas le nom des vues de ſon inſtitution ; il a cela de commun avec le vocatif : les autres cas ſont appellés *obliqui*, obliques, parce qu'ils détournent le nom des vues de ſon inſtitution.

Du Vocatif.

Le vocatif, dit M. Bauzée, eſt un cas qui ajoûte à l'idée principale du mot, l'idée acceſſoire de ſujet de la propoſition à la ſeconde perſonne. *Exaudi, Domine, vocem meam.*

(*a*) Page 388.

C'eſt pourquoi le nominatif & le vocatif ſont toujours ſemblables, dans les déclinaiſons grecques & latines, au pluriel, & aſſez ſouvent au ſingulier. Dans la langue allemande, qui décline, il n'y a point de vocatif diſtingué du nominatif.

La définition du vocatif, donnée par P. R. & copiée mot à mot par M. Reſtaut, ne paroît pas bien exacte, quand on l'examine de près avec ce que l'Abbé Regnier a dit de ce cas (*a*). On peut fort bien nommer une perſonne ou une choſe ſans lui parler, ſans s'adreſſer à elle, ſans l'appeller; mais on ne peut pas appeller, apoſtropher une perſonne ou une choſe, ſans la nommer, c'eſt-à-dire, ſans la déſigner, ou par un nom, ou par un pronom, ou par un équivalent exprimé ou ſous-entendu. Pour parler juſte, il faudroit, ce me ſemble, définir le *vocatif*, un *cas par lequel on appelle ou on apoſtrophe une perſonne, on parle à quelqu'un, ou on s'adreſſe à une choſe, comme ſi c'étoit une perſonne.* On nomme, pour diſtinguer dans le diſcours les perſonnes qui parlent, ou dont on parle; on appelle pour faire venir, dans le be-

---

(*a*) Page 143, &c.

ſoin, les perſonnes à qui on adreſſe la parole. *Synon. page* 255.

Quoique la plupart des Grammaires anciennes & modernes aient coutume de ne mettre le vocatif qu'au cinquième rang des cas, *in quinto caſu*, après l'accuſatif, je crois, avec M. l'Abbé Regnier, qu'on devroit imiter Varron & Port-Royal, qui placent le vocatif au ſecond rang des cas, *in ſecundo caſu*, immédiatement après le nominatif; car, dit cet excellent Académicien, outre *l'affinité* qu'il y a entre nommer & appeller, entre nominatif & vocatif, ces deux cas ont cela de commun qu'ils régiſſent tous deux le verbe, & qu'ils n'en ſont jamais régis. Les premières & les troiſièmes perſonnes ſont régies par le nominatif; les ſecondes perſonnes de l'impératif & des temps des autres modes le ſont par le vocatif, qui en eſt le ſujet, & qui y tient lieu de nominatif, comme le dit M. Reſtaut lui même. Il paroît donc plus conforme aux principes raiſonnés de ranger ces deux cas l'un après l'autre. Je ne ſais pourquoi ce Grammairien ne donne point de vocatif aux pronoms; car quand en apoſtrophant une perſonne on lui dit, *toi, viens; vous, venez; toi* & *vous*, de ſon propre aveu, ſont des vocatifs. D'ailleurs, ne peut-on

pas dire, ou au moins penſer, que tous les pronoms perſonnels de la ſeconde perſonne ſont ſujets des ſecondes perſonnes des verbes, & ont un vocatif au lieu *d'un nominatif ?*

Du Génitif.

Je ſuis porté à croire qu'on définiroit beaucoup mieux ce cas, ſi l'on diſoit qu'il exprime le rapport d'une choſe, dont la détermination tire ſon origine ou ſa dépendance d'une autre choſe. *Genitus*, engendré, produit.

L'effet général du génitif eſt de déterminer la ſignification du nom appellatif par un rapport quelconque, dont il caractériſe le terme conſéquent. Le génitif eſt ainſi appellé, parce qu'il naît du nominatif, & qu'il eſt le générateur de tous les cas obliques, & de pluſieurs eſpèces dérivées du nom. *Genitivus*, (dit Priſcien, Lib. V, de Caſu) *generalis videtur eſſe caſus, ex quo ferè omnes derivationes, & maximè apud Græcos, ſolent fieri.... Naturale vinculum generis poſſidet, naſcitur quidem à nominativo, generat autem omnes obliquos ſequentes.* Effectivement ſon ſervice s'étend à toutes les branches de la formation.

Les Anglois paroissent avoir un génitif pour les noms, car ils disent *the son of the King*, le fils de le Roi, ou bien *the King's son*, ce qui répond à *Regis filius*, & au *s* final sans apostophe par lequel les Suédois caractérisent leur génitif.

Du Datif.

Il semble que la définition du datif seroit moins restreinte, & conviendroit davantage à tout le défini, si elle étoit conçue en ces termes : le *datif* signifie le rapport d'une chose à laquelle on attribue, on donne une autre chose. *Datus*, donné.

Le datif, dit M. Bauzée, est un cas qui ajoûte à l'idée principale du mot l'idée accessoire du terme conséquent d'un rapport de tendance, soit physique, soit morale, dont le terme antécédent est un mot quelconque susceptible de cette relation. Le datif est, ainsi que le génitif, un véritable adverbe; chacun des deux fait naître par lui-même dans l'esprit, & l'idée du rapport, & l'idée du terme conséquent. L'un & l'autre sont donc équivalents à une préposition avec son complément, ce sont deux cas adverbiaux; mais en grec non-seulement le génitif, mais le datif même, est un

cas complétif, ainsi que l'ablatif des Latins, auquel il répond plus qu'à leur datif même.

De l'Accusatif.

L'accusatif se nomme ainsi, parce que c'est par ce cas que l'on accuse, que l'on déclare, que l'on fait connoître quel est le terme d'une action ou le complément d'un rapport ; *amo Deum ; amor ergà Deum.*

M. Beauzée prétend qu'en latin, l'accusatif ne caractérise jamais que le complément d'une préposition ; ainsi *amo Deum*, c'est *amo in Deum*, ou *à me amor it in Deum*, de moi l'amour va à Dieu ; *amor à Deo*, c'est *à Deo amor it in me*, de Dieu l'amour va à moi. *Doceo pueros Grammaticam*, c'est *à me doctrina it in pueros ad Grammaticam*, de moi la doctrine, l'instruction, va aux enfants vers la Grammaire. *Pueri docentur Grammaticam*, c'est *à meâ doctrinâ*, ou *à me docente pueri eunt* ou *ducuntur ad Grammaticam.* Par mon instruction les enfants sont conduits à la Grammaire.

L'accusatif, que l'on croit régime des noms verbaux en *io*, & des adjectifs verbaux en *undus*, n'est véritablement régime que d'une préposition sous-entendue. Ainsi,

quand Plaute a dit, *quid tibi hanc curatio est rem?* c'est *quid tibi est curatio apud hanc rem?* quelle inquiétude as tu pour cette chose? *Quid tibi hanc notio est?* c'est *quid tibi est notio circà hanc?* quelle notion, quelle connoissance as tu d'elle, touchant elle? Ainsi, quand Tite-Live a dit, *Hanno vitabundus castra hostium Consulesque, &c. castra Consulesque* sont le complément de la préposition *ob :* Hannon, pour éviter de passer devant le camp des ennemis & devant les Consuls, &c. Quand Apulée a dit, *carnificem imaginabundus*, *carnificem* est le complément de la préposition *per*; l'imagination frappée par le Boureau.

De l'Ablatif.

On appelle ainsi ce cas d'*ablatus*, ôté, enlevé, parce qu'il marque ordinairement séparation, division, privation, dérivation, ou transport d'une chose à une autre par le moyen des prépositions. Tous ces rapports s'expriment en latin par *à*, *ab*, *è*, *ex*, *de*, &c. & en françois par *de*, *du*, *des*, quelquefois même par *à*. *Accepit* à, ex, de *Petro*, il a reçu de Pierre; *auferre aliquid alicui*, *ab aliquo*, ôter, enlever quelque chose à quelqu'un.

M. Bauzée définit l'ablatif, un cas qui ajoûte à l'idée principale du mot décliné l'idée acceſſoire de terme conſéquent d'un rapport indiqué par un certain nombre de prépoſitions latines. Ce ſixième cas eſt propre aux Romains. *Ablativus proprius eſt Romanorum*, dit Priſcien, *Lib. V, de Caſu.*

Les Latins ont fait deux cas du datif qu'ils avoient reçu des Grecs ; après avoir fixé le datif à une valeur adverbiale, par un léger changement de terminaiſon ils lui enlevèrent la valeur de la prépoſition, & par cet enlèvement ils formèrent l'ablatif, d'*ablatum*, ſupin d'*auferre ;* cas purement complétif, dérivé d'un autre cas adverbial.

Dans tous les ablatifs qu'on appelle communément abſolus, *imperante Cæſare Auguſto*, la prépoſition *ſub* eſt ſous-entendue, comme nous diſons en françois, ſous l'Empire d'Auguſte, *Sæpè ego correxi ſub te cenſore libellos. Marco ſub judice palles. Quos decet eſſe hominum tali ſub principe mores* (a). *Florent ſub Cæſare Leges* (b). *Uti de aliquo, de victoriâ ; de injuriâ queri* (c).

(*a*) Ovid. Perſ. Mart.
(*b*) Ovid.
(*c*) Cic. Cæſar.

Ainſi toutes les fois qu'un nom eſt à l'ablatif en latin, nous pouvons dire que ce nom eſt le complément d'une prépoſition exprimée ou ſous-entendue.

Toutes les fois qu'en notre Langue un nom eſt gouverné par une prépoſition .... nous pouvons dire que ce nom eſt à l'ablatif, ou à quelques autres cas, excepté au vocatif & au nominatif, qui ſont tous deux régiſſans, & jamais régis (*a*).

Gardons-nous bien de la mépriſe du Père Buffier, qui dit (*b*) que parmi les prépoſitions, les unes régiſſent le *génitif*, d'autres le *datif*, d'autres le *nominatif*. Dans les langues où les cas ſont diſtingués par différentes terminaiſons, ce n'eſt jamais par le nominatif qu'on exprime le régime des prépoſitions, c'eſt toujours par quelqu'un des autres cas, principalement par l'ablatif, & même par l'accuſatif ; car, ſi les prépoſitions régiſſoient toujours l'ablatif, elles ne pourroient jamais recevoir après elles l'accuſatif : or, pluſieurs prépoſitions reçoivent ce cas, dans les langues *qui ont des cas*.

Obſervons ici que ce ſont les termi-

(*a*) Grammaire raiſ. page 87.
(*b*) N°. 646.

naiſons ſeules qui par leur variété conſtituent les cas, & doivent être appellées cas; en ſorte qu'il n'y a point de cas, ni par conſéquent de déclinaiſons, dans les langues où les noms gardent toujours la terminaiſon de leur première dénomination, & que lorſque nous diſons un *temple de marbre*, *l'âge de fer*, ces mots *de marbre*, *de fer*, ne ſont pas plus un génitif que les mots latins *de marmore*, *de ferro*, quand Virgile a dit *templum de marmore*, & Ovide *ætas de duro eſt ultima ferro*. Ainſi *à* & *de* ne marquent pas plus des cas en françois que *par*, *pour*, *en*, *ſur*, &c.

Les noms hébreux n'ont point de cas, il en eſt de même des noms françois; ils ſont ſouvent précédés de certaines prépoſitions qui en font connoître les rapports; ſouvent auſſi c'eſt le ſens, c'eſt l'enſemble des mots de la phrâſe, qui, par le méchaniſme des idées acceſſoires & par la conſidération des circonſtances, donne l'intelligence des mots; ce qui arrive auſſi en latin à l'égard des mots indéclinables, tels que *fas*, *nefas*, *cornu*.

Les prépoſitions qui précèdent les noms équivalent à des cas pour le ſens, puiſqu'elles marquent des vues particulières de

l'eſprit, mais elles ne ſont point des cas proprement dits; car l'eſſence du cas ne conſiſte que dans la terminaiſon du nom, deſtinée à indiquer une telle relation particulière d'un mot à quelque autre mot de la propoſition.

Ce n'eſt que par un uſage arbitraire que l'on donne au nom déterminant la terminaiſon de l'accuſatif après certaines prépoſitions, & la terminaiſon de l'ablatif, comme en latin, ou même du génitif, comme en grec, après d'autres prépoſitions; car au fond, ce n'eſt que la valeur du nom qui détermine la prépoſition.

Les noms, les pronoms, les adjectifs & les participes du verbe, ſont ſuſceptibles de cas; les cas déſignent des rapports, & il n'y a que des êtres qui puiſſent être termes de rapports.

Les cas des noms & des pronoms ſe décident d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, & on ne peut fixer dans ſon eſprit que les rapports des êtres déterminés; donc la ſignification commune des noms & des pronoms conſiſte à préſenter à l'eſprit des êtres déterminés.

Les cas des adjectifs & des participes ne ſervent qu'à mettre ces eſpèces de mots en concordance avec leurs correla-

tifs, parce que les mots de ces deux efpèces n'ont rien en foi qui les détermine à un cas plutôt qu'à un autre, & qu'il n'y a que l'application qu'on en fait qui puiffe les déterminer; donc les adjectifs & les participes des verbes ont une fignification commune, qui confifte à préfenter à l'efprit des êtres indéterminés.

Ceci confirme donc ce que les nombres ont déjà prouvé, que la fignification commune des quatre efpèces de mots déclinables confifte à préfenter à l'efprit les idées des êtres, foit réels, foit abftraits, qui peuvent être les objets de nos penfées.

Nous parlerons encore de l'ufage des cas, en traitant de l'article, du pronom, de l'inverfion & de la conftruction, dans la Syntaxe.



CHAPITRE VII.

Des Articles.

« PAR le moyen de l'article, on diſtin-
» gue la choſe avant que de lui donner
» un nom convenable ; *on la particulariſe*
» *par un terme indéfini qui l'annonce ſans la*
» *nommer*, dit M. l'Abbé Girard (*a*).

» L'article ſeul ne diſtingue pas aſſez,
» ne fait pas bien connoître les objets,
» continue-t-il.

» Le nom ſpécifie bien préciſément ce
» que l'article n'annonce que d'une ma-
» nière vague. La dénomination ne tend
» qu'à faire connoître chaque objet par
» ſon nom.

» L'article (*b*) eſt un mot établi pour
» annoncer & *particulariſer* ſimplement
» *la choſe ſans la nommer*, c'eſt-à-dire,
» qu'il eſt *une expreſſion indéfinie, quoique*
» *poſitive*, dont la juſte valeur conſiſte à
» faire naître l'idée d'une eſpèce ſubſiſ-
» tante qu'on diſtingue dans la totalité

(*a*) V. Principes de la Langue Françoiſe, Tom. I, p. 44.
(*b*) *Ibid.* page 157.

» des êtres, pour la nommer enſuite. »

Selon cet Auteur (*a*), il y a une eſpèce d'adjectif, *dont la qualification conſiſte à particulariſer :* d'ailleurs, un adjectif ne nomme que le mode, *il ne nomme pas la choſe ;* il y a donc une eſpèce d'adjectif qui eſt *article*.

La définition de M. l'Abbé Girard *n'expoſe donc pas clairement la nature & le ſervice propre de l'article*, comme il le prétend; *elle n'empêche donc pas de le confondre avec tout autre mot d'eſpèce différente.* Il tombe donc ici lui-même dans le défaut qu'il reproche à nos Grammairiens (*b*). Il ne nomme *l'article un terme indéfini, une expreſſion indéfinie, quoique poſitive*, que parce que lui-même *ne ſauroit véritablement le définir ni en donner une idée nette & déterminée :* nous pouvons donc, pour parler comme lui, *renvoyer cette définition dans le pays des chimères.*

La Touche (*c*) paroît être l'Auteur qui a imaginé le ſyſtème des cinq déclinaiſons, & qui en a fait préſent à notre Langue : l'Auteur des Jugemens ſe trompoit

(*a*) *Ibid.* page 178.
(*b*) *Ibid.* page 177.
(*c*) Tome I, page 94.

donc (*a*), lorsqu'il annonçoit & réfutoit comme nouveau en 1744, un système mis au jour dès l'an 1696, & réimprimé pour la sixième fois en 1747. Dans la Touche & dans ses Copistes, ce système ne fait que jetter de la confusion, causer de l'embarras, & augmenter les difficultés. M. Restaut, d'après le Père Buffier, s'est efforcé de le dégager & de l'éclaircir; mais 1°. son article défini *le, la*, 2°. son article indéfini *de* & *à*, 3°. son article partitif défini, 4°. son article partitif indéfini, 5°. enfin son article *un*, *une*, ne satisfont la raison, ni par la manière dont il les a traités, ni par la définition qu'il en a donnée. Puisque de son propre aveu, *le*, *la*, *les*, sont les seuls mots qui doivent être regardés comme de véritables articles, que ne supprimoit-il les quatre autres sortes de mots auxquels il attribue cette dénomination (*b*)? & la définition qu'il en donne seroit moins défectueuse.

L'article, dit-il, *est un mot qui se met avant les noms communs ou appellatifs, pour articuler ou pour déterminer l'étendue de leur signification. L'usage le plus commun des ar-*

(*a*) Tome II, page 155.
(*b*) Chap. 4 & 13.

ticles, dit-il encore, *c'eſt de faire connoître le genre, le nombre & le cas du nom avant lequel ils ſont mis.*

Dire que l'article ſe met avant les noms, cela eſt trop général ; très-ſouvent le nom ſe met ſans article : d'ailleurs il s'enſuivroit que les prépoſitions ſeroient des eſpèces d'articles, car on les met avant les noms. Bien plus, avancer que l'article fait connoître le genre, le nombre & le cas des noms, c'eſt avancer une choſe inſoutenable.

La connoiſſance du genre ne dépend pas de l'article, car les noms propres ne prennent point d'article, les autres noms le rejettent en certaines occaſions ; leur genre y eſt néanmoins très-connu, dit fort bien M. l'Abbé Girard (*a*).

L'article ne fait pas connoître le nombre, car c'eſt la terminaiſon ou la lettre finale qui fait connoître le nombre de l'article auſſi-bien que des noms. On n'a certainement pas beſoin de l'article pour ſavoir que *métaux*, *Meſſieurs*, *plaiſirs*, ſont au plurier, & que *deſir*, *Dame*, *métal*, ſont au ſingulier ; & même, à l'égard du prétendu article indéfini, c'eſt le nom qui en

(*a*) Tome I, page 156.

fait connoître le nombre. Dans cet exemple, *les mœurs de notre siècle ne sont qu'un assemblage de vices*, le mot *de*, que M. Restaut nous donne là pour un article distingué de celui qu'il appelle défini, n'est par lui-même d'aucun nombre. Si *de* pouvoit être déterminé au singulier ou au plurier, il ne le seroit que par le mot *siécle* ou par le mot *vices*.

Le cas ne peut pas être connu par l'article, puisque notre langue ne connoît point de cas, ni pour l'article, ni pour les noms ; & de l'aveu de M. Restaut, on doit regarder *de* & *à*, non comme des marques de cas, mais comme de véritables prépositions; car de quelque manière qu'ils soient employés, & à quelques mots qu'ils soient joints, ils expriment quelques rapports, de même que les autres prépositions.

L'article ne détermine point l'étendue de la signification des mots, & je le prouve.

L'article n'annonce que d'une manière vague ce que le nom spécifie bien précisément ; l'article ne détermine donc point la signification du nom, c'est le nom au contraire qui détermine la signification de l'article. L'Auteur de la Grammaire mé-

thodique (*a*) a raiſon de dire que les articles ne ſont déterminés que par les différentes ſignifications des mots auxquels ils ſont joints. En effet, quand vous dites, *l'homme ſage prend garde à ce qu'il dit & à ce qu'il fait; cet homme eſt bien prudent; le, cet,* ſont des expreſſions qui indiquent d'une façon incertaine & générale ce que le mot *homme* préſente d'une façon fixe & particulière.

Les adjectifs prépoſitifs *le, la, les,* marquent le mouvement de l'eſprit qui ſe tourne vers l'objet particulier de ſon idée, dit M. du Marſais (*b*); ils déſignent donc des individus déterminés dans l'eſprit de celui qui parle: mais lorſque cette première déterminaiſon n'eſt pas aiſée à être apperçue par celui qui lit ou qui écoute, ce ſont les circonſtances ou les mots ſuivans qui ajoûtent ce que l'article ne ſauroit faire entendre.

Si je veux borner mon idée, & ne l'appliquer qu'à certains individus ou qu'à un ſeul, dit M. l'Abbé d'Olivet (*c*), ce ne ſera pas l'article qui opérera cet effet, mais ce ſera le mot même avec une reſ-

(*a*) Page 85.
(*b*) Voyez Encyclopédie.
(*c*) Opuſcul. Grammat. page 17.

triction, ou tacite, ou exprimée ; restriction tacite, qui naît des circonstances où je parle, comme quand je dis *à Paris, le Roi*, on voit assez que j'entends le Roi de France ; restriction exprimée ou par un adjectif, *les hommes vertueux modèrent leurs passions*, ou par un pronom suivi d'un verbe, *les hommes qui aiment l'étude sont avares de leur temps.*

Le même Académicien (*a*) définit *l'article*, « une sorte de pronom adjectif qui » s'accorde en genre & en nombre avec » un nom qu'il doit précéder, & dont il » détermine la signification. »

Il ne faudroit, ce semble, que retrancher le dernier membre de cette définition, pour la rendre exacte.

L'article est une sorte de pronom lorsqu'il précède un verbe, & par conséquent lorsqu'il précède un nom. *Avez-vous lû la Grammaire nouvelle ? Non, je la lirai bientôt.* Pourquoi voudroit-on que *la* ne fût pas de même nature dans ces deux endroits ? D'ailleurs la plupart des pronoms adjectifs ne se mettent-ils pas, ainsi que les articles, avant le nom ? *Ce, quelque, plusieurs*, dit la Grammaire raisonnée (*b*), les

(*a*) *Ibid.* page 97.
(*b*) Chap. X.

noms de nombre, comme *deux*, *trois*, &c. *tout*, *nul*, *aucun*, &c. ne produisent-ils pas le même effet que les articles? Tout pronom démonstratif est, ainsi que l'article, un vrai préparatoire à la dénomination, il l'annonce avant qu'elle se présente elle-même; donc, selon M. l'Abbé Girard même (*a*), l'article est une espèce de pronom; mais, dit M. l'Abbé d'Olivet, on l'a nommé par excellence *article*, parce qu'il est d'un plus fréquent usage que les autres pronoms.

En effet (*b*), c'est du pronom latin *ille*, *illa*, *illud*, que sont tirés les articles françois aussi-bien que les articles italiens & espagnols; car de la première syllabe de *ille*, les François ont fait leur pronom personnel *il*, les Italiens leur article *il*, dont les Espagnols ont fait *el*; de la dernière syllabe du pronom *ille*, les François ont fait leur article masculin *le*; de la dernière syllabe d'*illa*, ces trois Nations ont fait leur article féminin *la*; & de la dernière syllabe d'*illud*, qui se prononce comme *loud* adouci, en supprimant le *d* & l'*u*, les Italiens & les Espagnols ont fait leur article masculin *lo*.

(*a*) Tome I, page 159.
(*b*) R. Estienne, Grammaire Françoise en 1569, page 21. Nouvelle Méthode Italienne, page 16.

Puiſque l'article eſt une ſorte de pronom adjectif, il doit naturellement, ſelon la règle générale des adjectifs, s'accorder en genre & en nombre avec le nom auquel il eſt joint; & ce nom avant lequel ſe met l'article n'eſt pas toujours un nom ſubſtantif, on ſait que les articles ſe mettent quelquefois avant les noms adjectifs : ces adjectifs ſont, ou ſeuls, ou accompagnés.

Les ſimples adjectifs, lorſqu'ils ſont éloignés de leur ſubſtantif, & qu'ils ſervent à ſpécifier une différence, admettent l'article pour marquer un ſens diſtributif. *J'aime la bonne compagnie, mais je crains & je hais la mauvaiſe. Si ce ſont deux ſœurs que la Langue Italienne & l'Eſpagnole, celle-ci eſt la prude, l'autre eſt la coquette.*

L'adjectif joint à un nom propre, ou le précède, ou le ſuit; s'il le précède, il énonce une qualité qui pourroit être commune à pluſieurs; s'il le ſuit, il exprime une qualité diſtinctive. Quand je dis, *Cicéron ſoupa chez le riche Luculle* (a), je donne ſeulement à Luculle la qualité de riche, qualité qui peut lui être commune avec d'autres perſonnes; mais ſi je diſois chez *Luculle le*

(*a*) M. l'Abbé d'Olivet, Opuſcul. Gramm. page 13.

riche, je ſuppoſerois qu'il y a pluſieurs Luculles, deſquels celui-ci eſt diſtingué par ſes richeſſes.

Les différens exemples cités par M. l'Abbé Girard (*a*), prouvent inconteſtablement que *à* & *de* ſervent à indiquer le rapport d'une choſe à une autre; ces deux mots ſont donc par-tout vraies prépoſitions, & ne ſont pas plus *articles* ou *particules* dans une circonſtance que dans l'autre.

Le même Académicien (*b*) fait d'inutiles efforts pour diſtinguer *de* prépoſition d'avec *de* particule: je penſe, comme M. du Marſais, que dans cette phrâſe *offrir* de *l'argent* de *bonne grâce*, & dans les autres de la même eſpèce, il y a *ellipſe*, c'eſt-à-dire, ſuppreſſion de quelques mots qu'il faut reſtituer, pour pouvoir donner une explication exacte & raiſonnée de toute la phrâſe. Le premier *de* indique un rapport extractif, non entre *offrir* & *l'argent*, mais entre ces deux mots ſous-entendus, *une partie* & *l'argent ;* c'eſt comme ſi on diſoit *offrir une partie* de *l'argent*, ou *quelque choſe* de *l'argent*. *De* eſt une prépoſition,

(*a*) Tome I, page 180.
(*b*) Tome II, page 210.

car elle donne au ſens un tour d'extrait, ou, ce qui eſt la même choſe, elle indique un rapport extractif; elle a pour complément *l'argent*, dont elle reſtreint l'acception, d'où elle marque que l'on tire une partie pour *l'offrir de bonne grâce;* par conſéquent l'argent eſt ſous le régime direct & immédiat de la première prépoſition *de*, comme ces deux mots ſous entendus *une partie* ſont ſous le régime direct & immédiat du verbe *offrir*.

L'article partitif, que la Touche, le Père Buffier & M. Reſtaut paroiſſent avoir formé d'après la *particule de partition* de la Grammaire raiſonnée (*a*), ne me ſemble pas plus biſarre que la *particule extractive* de M. l'Abbé Girard. On trouve dans cet endroit des *Vrais Principes* (b), autant de confuſion & de galimatias qu'il en reproche aux Grammairiens précédens.

De n'eſt jamais ni *article partitif*, ni *particule extractive*, il eſt toujours *prépoſition*. Quand on dit, *de très-habiles gens ſont quelquefois dupés par des ſots*, c'eſt comme ſi on diſoit, *un nombre de très habiles gens ſont quelquefois dupés par une partie des ſots.*

(a) Seconde Partie, chap. IV.
(b) Tome I, page 185, &c.

Pardonnez à qui veut vous nuire, c'eſt-à-dire, *pardonnez à la perſonne qui veut vous nuire. Recevez de qui veut vous donner*, c'eſt-à-dire, *recevez de la perſonne qui veut vous donner. Il ne s'amuſe point à de la crême fouettée, quand il peut s'attacher à de la viande ſolide*, c'eſt comme s'il y avoit, *il ne s'amuſe pas à une portion de la crême fouettée, quand il peut s'attacher à une portion de la viande ſolide.*

La Grammaire générale dit (*a*) qu'avant les ſubſtantifs on met *des*, *des animaux*, & qu'on met *de* quand l'adjectif précède, *de beaux lits*; mais cette règle n'eſt pas générale, car dans le ſens qualificatif indéfini, on ſe ſert de la ſimple prépoſition *de*, même devant le ſubſtantif, ſur-tout quand le nom qualifié eſt précédé du prépoſitif *un*, & l'on met *des* ou *de les*, quand le mot qui qualifie eſt pris dans un ſens individuel. *Les lumières des Philoſophes anciens* (b), *ou des anciens Philoſophes, ont été fort utiles aux nouveaux.*

A l'occaſion de la prépoſition *de* (c), il eſt bon de remarquer que jamais il n'y a, & jamais il ne doit y avoir redoublement de

(*a*) Page 91.
(*b*) Encyclopédie du M.
(*c*) L'Abbé Girard, Tome II, page 220.

prépofition pour les parties d'un feul & même complément. Tout adjectif uniquement employé pour qualifier, & néceffairement uni à fon fubftantif pour ne faire avec lui qu'un feul complément, loin d'éxiger cette répétition, la rejette formellement. Dans cet exemple, *c'eft la coutume des peuples les plus barbares*, l'adjectif *les plus barbares* n'y eft employé que pour qualifier le fubftantif *peuples*, & faire avec lui le complément du rapport entre la coutume & les peuples. Si l'article *les* y eft répété, & joint à l'adverbe *plus*, c'eft pour mettre cet adjectif au fuprême degré de comparaifon; mais lorfqu'on place un adjectif pour ajoûter un fecond rapport au premier, alors cet adjectif devenant nouveau complément, demande le redoublement de la prépofition, parce que le génie de notre Langue veut que la prépofition paroiffe à la tête de chaque complément. On diroit donc, *c'eft la coutume des peuples les plus barbares, ainfi que des plus civilifés, d'avoir un cérémonial pour les actions publiques.*

Selon M. l'Abbé d'Olivet, nos fuperlatifs demandent l'article pour n'être pas confondus avec le comparatif.

1°. Si le fuperlatif ne vient qu'à la fuite

du ſubſtantif auquel il ſe rapporte, l'article, quoique déjà exprimé avant le ſubſtantif, doit ſe répéter après : par exemple, dans cette phrâſe, *les plus ſavans hommes ignorent quelquefois les plus ſimples choſes*, l'article ſert en même temps, & au ſubſtantif, & au ſuperlatif ; mais ſi l'on met le ſuperlatif après le ſubſtantif, il faut répéter l'article, & dire, *les hommes les plus ſimples.*

2°. Le ſuperlatif n'admet jamais que l'article ſimple, lors même que ſon ſubſtantif a reçu l'article compoſé : cela eſt fondé ſur ce que le ſuperlatif demande la répétition de l'article, & non la répétition de la prépoſition incorporée avec l'article.

M. l'Abbé Girard, en s'efforçant d'expliquer & d'étendre ce point de Grammaire, l'a, ce me ſemble, beaucoup embrouillé.

M. Reſtaut auroit bien dû inſérer cette excellente remarque dans ſes principes raiſonnés. Ce Grammairien dit (*a*) que le ſuperlatif relatif s'exprime, *en mettant* avant les noms adjectifs le mot *plus* précédé de *le*, *du*, *au*, ou de *la*, *de la*, *à la*, ou de *les*, *des*, *aux*.

(*a*) Page 60.

N'eût-il pas été mieux de dire, en mettant avant les comparatifs d'excès & de défaut, *le, du, au, la, de la, à la, les, des, aux?*

Meilleur, *pire* & *pis*, ainsi que tous les adjectifs précédés du mot *mieux*, sont des comparatifs d'excès.

Moindre, ainsi que tous les adjectifs précédés du mot *moins*, sont des comparatifs de défaut.

Mettez un des articles ci-dessus avant ces deux sortes de comparatifs, & vous aurez toutes les espèces de superlatifs relatifs; au-lieu que, de la manière dont M. Restaut propose sa règle, les mots *meilleur, mieux, pire, pis, moindre, moins,* quoique précédés d'articles, ne formeroient point de superlatifs. D'ailleurs, *de le, de la, de les*, rangés ainsi, ont quelque chose d'équivoque pour le sens, & de dur pour l'oreille.

M. Restaut n'auroit il pas dû faire observer, 1°. que, quoiqu'on ne dise point *plus bon* comparatif d'excès, on dit cependant *aussi bon* comparatif d'égalité, & *moins bon* comparatif de défaut; 2°. que les pronoms possessifs absolus, *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos* & *leur*, opèrent le même effet

que l'article pour la formation du ſuperlatif? *Mon meilleur domeſtique, ma plus grande paſſion*, *notre* ou *votre plus fidèle ſujet*, *ſon* ou *ton plus grand ami*, *ſes* ou *tes plus cruels ennemis*, *leur moindre ſouci*, &c. énoncent le même degré de ſupériorité que les autres expreſſions, *le meilleur de mes domeſtiques*, *la plus grande de mes paſſions* (*a*), &c.

C'eſt ici le lieu d'examiner certaines phrâſes où l'on emploie *un*, ſuivi d'un nom ou pronom plurier au génitif, comme *un des objets*, *un des points*, *un des ſujets*, *un des hommes*, *un de ceux*, &c.

M. Reſtaut prétend que dans ces ſortes de phrâſes *un* eſt pris, tantôt dans un ſens diſtinctif, tantôt dans un ſens énumératif.

« *Un*, dit-il, eſt diſtinctif, quand il exclud toute idée d'égalité, ou que la choſe qu'il exprime eſt miſe au-deſſus ou au-deſſous de toutes les autres, & cette diſtinction eſt marquée par un ſuperlatif. Alors l'adjectif ou le rélatif ſuivant doit être au ſingulier, parce que c'eſt *un* qui en eſt le ſubſtantif ou l'antécédent, & non pas le nom ou pronom plurier au génitif. *Les Acadé-*

(*a*) Voyez l'Abbé Girard, Tome I, page 384.

» *miciens se proposeront l'érudition grecque* » *& latine comme* UN DES OBJETS *le plus* » *digne de leur application. Hegesilochus fut* » *un de ceux qui travailla le plus efficacement* » *à la ruine de sa patrie. La magie a* » *toujours été un des sujets sur lequel le Pyrrhonisme* » *a le plus triomphé.*

» *Un* est énumératif, quand la chose à » laquelle il se rapporte est confondue » sans distinction avec d'autres, ou, s'il y » a une distinction exprimée par un superlatif » suivant, quand cette distinction » tombe également sur plusieurs objets; » c'est alors le nom ou pronom plurier au » génitif, qui est le substantif ou l'antécédent » de l'adjectif ou du relatif suivant, » & cet adjectif ou relatif doit être » au plurier, comme dans ces exemples. » *Cicéron fut un de ceux qui furent sacrifiés* » *à la vengeance des Triumvirs. Le* » *Père Mabillon a été un des hommes des* » *plus savans de notre siècle.* On entend » que Cicéron ne fut pas le seul sacrifié à » la vengeance des Triumvirs, & qu'il » peut y avoir eu dans notre siècle quelques » hommes aussi savans que le Père » Mabillon ».

Relevons ici une faute échappée à M.

Reſtaut (*a*): au-lieu de dire, *un verbe ne doit pas être au ſingulier quand ſon nominatif eſt au plurier, & qu'il précède le verbe*, il auroit dû dire, *un verbe ne doit pas être au ſingulier, quand il a pour nominatif un nom ou pronom plurier dont il eſt précédé.*

Il n'y a rien de vicieux dans les phrâſes ſuivantes. *Ctéſias eſt un des premiers qui ait exécuté cette entrepriſe*, &c.

Au-lieu de dire, *le verbe y eſt au ſingulier, parce que le mot* UN *qui le précède eſt diſtinctif, & par conſéquent nominatif du verbe*, il auroit plutôt fallu dire, parce que ſon nominatif *qui*, dont il eſt précédé, eſt un pronom relatif ſingulier, dont l'antécédent eſt le mot *un* diſtinctif.

« Quand on dit, *Ctéſias eſt un des premiers qui ait exécuté cette entrepriſe*, on » entend non-ſeulement que perſonne ne » l'avoit exécutée avant lui, mais encore » qu'il l'a exécutée avant tous les autres, » & qu'il leur en a donné l'exemple: ſi » au contraire on vouloit faire entendre » que pluſieurs l'ont exécutée d'abord, » & qu'il eſt un des premiers qui ont » commencé à l'exécuter, il faudroit » dire, *Ctéſias eſt un des premiers qui*

(*a*) Pages 200 & 201.

» *aient exécuté cette entreprise* : alors, » comme *un* seroit énumératif, le nominatif du verbe seroit *des premiers*, dit M. » Restaut (*a*) ». Il auroit dû dire, le pronom relatif *qui*, nominatif du verbe, seroit au plurier, parce qu'il auroit pour antécédent *des premiers*, génitif plurier, par conséquent le verbe *aient* seroit aussi au plurier.

Aux exemples précédens, ajoutons les suivans, tous pris au hasard dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.

Le Dieu Mercure est *un* de ceux qu'on a le plus multiplié. Philiste fut *un* de ceux qui le feroit le plus utilement; *un* de ceux qui a le mieux éclairci cette question. Ce fut *une* des choses qui contribua davantage à les lier étroitement. C'est un des points sur lequel on a été le moins partagé. *Un* des hommes qui pouvoit le mieux en juger. Ce jour est *un* de ceux qu'ils ont consacré aux larmes. Callimaque est *un* de ceux qui a le plus autorisé Rudbeck.

On lit dans la 72e des Lettres Persannes, *un des hommes qui représente le mieux*, & dans la 125e Lettre, *une des choses qui a le plus exercé ma curiosité*.

(*a*) Page 202.

Le Père Courayer a dit, *Catharin lui-même, un de ceux qui a eu le plus de part aux décrets du Concile*, &c. *C'est un de ces faux raisonnemens qui n'acquiert aucune autorité pour avoir été employé par des Auteurs d'ailleurs respectables.* Et Despréaux (*a*), *une des choses encore qui avilit autant le discours, c'est la bassesse des termes.*

Malgré toute la peine que M. Restaut a prise pour justifier ces phrâses & les précédentes, critiquées par l'Auteur des Jugemens (*b*), bien des Puristes & d'habiles Grammairiens ne laissent pas de regarder ces locutions comme vicieuses & comme contraires à l'analogie. Ils prétendent que dans toutes ces occasions, *un*, loin d'être distinctif, est toujours énumératif; que s'exprimer de la sorte, c'est faire un nom ou un pronom plurier, sujet de la troisième personne singulière d'un verbe; c'est marier un adjectif ou un relatif singulier avec un substantif ou un antécédent plurier. La distraction sans doute a fait commettre cette faute à des Savans qui écrivent bien d'ailleurs, mais qui s'occupent plus des choses que des mots, dit le Cri-

(*a*) Tr. du Sub. ch 34.
(*b*) Tome III, page 273.

tique; ainſi, au-lieu de nous opiniâtrer à excuſer cette faute, au-lieu de recourir au prétendu diſtinctif *un*, quand nous voulons diſtinguer une perſonne d'avec une autre choſe, prenons un autre tour; diſons ſimplement: *Ctéſias eſt le premier qui ait exécuté*, &c. *Hégéſilochus fut celui qui travailla*, &c. *La magie eſt le ſujet ſur lequel*, &c. *L'érudition eſt l'objet le plus digne*, &c.

Quand nous voulons au contraire confondre une perſonne avec d'autres perſonnes, ou une choſe avec d'autres choſes, diſons: *Ctéſias fut un des premiers qui aient exécuté*, &c. *Hégéſilochus fut un de ceux qui travaillèrent*, &c. *La magie eſt un des ſujets ſur leſquels*, &c. *L'érudition eſt un des objets les plus dignes*, &c.

Ne donnons point la torture à notre eſprit, pour autoriſer des expreſſions qui paroiſſent choquer trop ſenſiblement la Grammaire naturelle, & par conſéquent le bon-ſens & la Logique.

L'Abbé Regnier (*a*) demande comment *un* peut être pris pour un terme indéfini, puiſqu'il n'y a rien de moins indéfini & de plus déterminé que ce qui déſigne unité.

(*a*) Page 154.

Dans la phrâſe alléguée (*a*), *un crime ſi horrible mérite la mort*, on ne marque pas, dira-t-on, l'eſpèce du crime, & cela ſe pouvant dire de tout crime, *un* par conſéquent dans cet endroit eſt indéfini : mais l'article *le*, *la*, appelé *défini*, peut auſſi être employé d'une manière vague & indéfinie ; car dans cette phrâſe, *le crime mérite la mort*, *le* eſt dans un ſens auſſi indéfini que *un* dans cette autre phrâſe, *un crime mérite la mort ;* & quand on dit, *un homme ſage* doit être maître de ſes paſſions, on ne parle pas plus indéfiniment que ſi l'on diſoit, *l'homme ſage doit être maître de ſes paſſions.* Mais ce qu'il y a encore de moins favorable dans l'exemple cité, *un ſi grand crime mérite la mort*, c'eſt que la particule *ſi* étant relative, il faut, de toute néceſſité, que pour dire *un ſi grand crime*, l'eſpèce de crime ait été déſignée auparavant, & par conſéquent *un* dans cette phrâſe ne peut être regardé comme article indéfini.

De plus, la Langue Latine, qui ne connoît point d'articles, ſe ſert pourtant quelquefois d'*unus*, *una*, &c. dans une acception toute ſemblable à celle que l'on

(*a*) Edition de Prault, page 89, 90.

appelle ici article indéfini. La première ſcène de l'Andriène de Térence, où le père de Pamphile dit, *fortè unam aſpicio adoleſcentulam, par haſard j'apperçois une jeune fille*, nous en fournit un exemple indubitable. Pourquoi la Langue Françoiſe regarderoit-elle comme article une expreſſion que la Langue Latine ne regarde pas comme telle? Les Italiens & les Eſpagnols, qui ne ſe ſervent guère moins de ces mots que nous, ne les regardent point comme articles: cependant les Eſpagnols emploient ſouvent *uno*, *una*, au ſingulier, & diſent *unos hombres*, *unas mugeres* au plurier dans le même ſens que nous diſons *des hommes*, *des femmes*. Une autre raiſon qui ſemble encore exclure *un*, *une*, du rang des articles, c'eſt qu'en bien des phrâſes on feroit preſqu'auſſi fondé à recevoir pour articles indéfinis, *tout*, *quelque*, *certain*, *pluſieurs*, puiſque l'on dit, *tout crime mérite la mort*, comme l'on dit, *un crime mérite la mort*.

Que le mot *un* ſoit article ou non, dit le Père Buffier (*a*), au-lieu d'en diſputer inutilement, il ſuffit de dire qu'il eſt uſité en manière d'article, &c.

(*a*) N°. 145.

M. l'Abbé Girard (*a*) ſoutient que dans cette phrâſe, *UN homme d'eſprit ne ſe laiſſe pas attraper deux fois*, *un* a une valeur bien différente de celle de l'article; cependant cette expreſſion, *l'homme d'eſprit*, équivaut à celle-ci, *un homme d'eſprit*, & forme le même ſens. Le mot *le*, ainſi que le mot *un*, fait un extrait dans la totalité de l'eſpèce, en réduiſant la dénomination à un individu; par conſéquent *un* & *le* expriment tous deux une eſpèce d'unité vague & purement ſégrégative, qui prend indiſtinctement dans la totalité de l'eſpèce un individu comme exemple, pour préſenter cette totalité par un des ſujets qui la compoſent, & non pour exclure les autres.

Quand *un* exprime une unité certaine & calculative, qui préſente une idée numérale, & fixe la dénomination à un ſujet unique avec excluſion de tous les autres, alors *un* eſt un nom de nombre; il n'eſt pas article, mais il peut être accompagné de l'article. Exemples: *de ces deux réflèxions, l'une eſt bonne, l'autre eſt mauvaiſe: de tous ces principes, les uns ſont vrais, les autres* ou *quelques-uns ſont faux: parmi ces maximes, les unes ſont utiles, & les autres pernicieuſes.*

(*a*) Tome I, page 250.

Les Latins ont dit au plurier *uni, unæ. En unis geminas mihi conficiet nuptias. Aderit una in unis ædibus.* Et au ſingulier, *Quis eſt is homo? unus-ne amator* (a)? Quel eſt cet homme? eſt-ce un amoureux? *Hic eſt unus ſervus violentiſſimus* (b); c'eſt un eſclave très-violent. *Sicut unus pater-familias* (c), comme un père de famille. *Qui variare cupit rem prodigialiter unam* (d); celui qui veut embellir un ſujet, *unam rem*, en y faiſant entrer du merveilleux.

Les Grammairiens, dit M. du Marſais, ont appelé *articles*, certains petits mots qui ne ſignifient rien de phyſique, qui ſont identifiés avec ceux devant leſquels on les place, & qui les font prendre dans une acception particulière.

Les prénoms ou adjectifs prépoſitifs, indicatifs, démonſtratifs & métaphyſiques, qui marquent, non des qualités réelles des objets, mais ſeulement des points de vue de l'eſprit, ou des faces différentes ſous leſquelles l'eſprit conſidère le même mot, ſont *tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, *quelque*,

---

(a) Térence, Andr. Eun.
(b) Plaut. Truc.
(c) Cic. Orator. I.
(d) Horat. Art. Poet.

certain, dans le ſens de *quidam*, *un*, *ce*, *cet*, *cette*, *ces*, *le*, *la*, *les*, auxquels on peut joindre encore les pronoms de la troiſième perſonne, *is*, *hic*, *ille*, *iſte*, & les adjectifs poſſeſſifs tirés des pronoms perſonnels; tels ſont *mon*, *ma*, *mes*, & les noms de nombre cardinal, *un*, *deux*, *trois*, &c.

Le, *la*, *les*, ſont des adjectifs, puiſqu'ils modifient leur ſubſtantif, & qu'ils le font prendre dans une acception particulière, individuelle & perſonnelle: ce ſont des adjectifs métaphyſiques, puiſqu'ils marquent, non des qualités phyſiques, mais une ſimple vue particulière de l'eſprit.

M. l'Abbé d'Olivet met *le*, *la*, *les*, au rang des pronoms: *la vertu eſt aimable*, *aimez-la*. Selon M. du Marſais, le premier *la* eſt adjectif métaphyſique, ou, comme on dit, article; il précède ſon ſubſtantif *vertu*, il perſonnifie *la vertu*, il la fait regarder comme un individu métaphyſique: mais le ſecond *la*, qui eſt après *aimez*, rappelle *la vertu*, c'eſt pour cela qu'il eſt pronom & qu'il va tout ſeul; alors *la* vient de *illam*, *elle*; aimez la, ſuppléez *vertu*, qui eſt ſous-entendu; par conſéquent *le*, *la*, *les*, ſont toujours adjectifs métaphyſiques, ou, comme dit M. l'Abbé d'Olivet, pronoms

adjectifs, & par-tout de même nature.

Le, *la*, *les* ſont articles ſimples; *du*, *au*, *des*, *aux* ſont articles compoſés. M. l'Abbé Girard aſſure qu'il a entendu dire aux Payſans de la liſière du Bourbonnois & de l'Auvergne, *voilà bien* DE LES *feuilles*, *c'eſt bien le cas* DE LES *chèvres*, pour *des feuilles*, *des chèvres*. Le Père Buffier a remarqué qu'en Artois & en Picardie, où ſubſiſte encore une partie du vieux François, on dit *de le mien*, *à le mien*, pour *du mien*, *au mien*.

On lit dans Villehardouin, traduit par Vigenère, *al temps Innocent III*, au temps d'Innocent III. *L'apoſtoile manda al prodome*, le Pape envoya au prud'home. *La fins d'el Conſeil ſi fut tels*, l'arrêté du Conſeil fut. *Gervaiſe d'el Caſtel*, Gervais du Caſtel.

Les Eſpagnols diſent, *lo bueno*, le bien, *de lo bueno*, de le bien, *à lo bueno*, à le bien; plurier, *los buenos*, les biens, *de los buenos*, de les biens, *a los buenos*, à les biens. *La mano*, la main, *de la mano*, de la main, *a la mano*, à la main; plurier, *las manos*, les mains, *de las manos*, de les mains, *a las manos*, à les mains: *el ojo*, l'œil, *del ojo*, *al ojo*; *los ojos*, les yeux: *el alma*, l'âme, *d'el alma*, *al alma*; *las*

almas, les âmes, ſe déclinent au plurier comme les noms précédens.

M. l'Abbé Antonini, dans ſa Grammaire, qui n'eſt pas à beaucoup près ni auſſi pratique, ni auſſi raiſonnée qu'il ſe l'imagine, dit que les Anglois n'ont point d'article; & cependant *the* chez eux eſt article de tous les genres & de tous les nombres. *The King*, le Roi, *of the King*, de le Roi, *to the King*, à le Roi, *the King*, le Roi, *o King*, ô Roi, *from the King*, de le Roi. Pour le plurier, on ajoûte ſeulement *s* à *King*. *The Kings*, les Rois, *of the Kings*, de les Rois, *to the Kings*, à les Rois, *from the Kings*, de les Rois; *the Queen*, la Reine, *the Queens*, les Reines; *the Emperor*, l'Empereur, *the Emperors*, les Empereurs. *Nota* que *the man*, l'homme, *the men*, les hommes, *the woman*, la femme, *the women*, les femmes, changent *a* en *e* pour former leur plurier, au lieu de prendre *s*, &c. *Of*, *to*, & *from*, ſont trois prépoſitions qui, avec l'article *the*, ſervent à exprimer les mêmes rapports que le génitif, le datif & l'ablatif des Latins.

Selon M. Reſtaut (*a*), le génitif ou

(*a*) Pages 74 & 77.

ablatif des articles partitifs ſe forme par la ſimple addition de la marque du génitif, qui eſt *de.*

1°. Comme *de* en françois, dans le ſens de ce Grammairien, n'eſt pas plus la marque du génitif que de l'ablatif, voici, ce me ſemble, comme il auroit dû s'exprimer: *le génitif ou l'ablatif des articles partitifs ſe forme par la ſimple addition du mot* de, *qui eſt la nature de ces cas.*

2°. La règle que M. Reſtaut veut établir ici, eſt manifeſtement fauſſe; car, de ſon propre aveu, on a dit & on dit au génitif, comme à l'ablatif, *de pain, de viande, de bon pain, de bonne viande, d'eſprit, d'eau, d'honneurs;* voilà l'uſage conſtant: on n'a jamais dit *de du pain, de de la viande, de de bon pain, de de bonne viande, de de l'eſprit, de de l'eau, de des honneurs;* on n'a donc jamais été dans le cas de faire une contraction abſurde & chimérique, pour éviter la prétendue rudeſſe d'une prononciation barbare qui n'eſt qu'imaginaire, puiſqu'elle n'a jamais été uſitée. Le génitif & l'ablatif des articles partitifs ne ſe forment donc point par l'addition d'un double *de.*

L'erreur de M. Reſtaut ſans doute a été occaſionnée par la remarque de la page

55 de la Grammairre raisonnée (*a*). Pour bien juger de cette remarque, il faut se rappeler ce qui est dit, 1°. pages 43 & 52 (b), *la Langue françoise n'a pas proprement de cas ni dans les noms, ni dans les articles;* 2°. page 91 (*c*), *de* & *à sont non-seulement des marques du génitif & du datif, mais aussi des prépositions qui servent encore à d'autres rapports;* c'est-à-dire que *de* & *à*, avec leur régime, servent non-seulement aux rapports marqués en latin par le génitif & le datif, mais encore à d'autres rapports exprimés par des prépositions suivies de leur complément : car, quand on dit, *il est sorti de la ville, il est allé* ou *il demeure à la campagne*, *de* ne marque pas le même rapport que le génitif, mais il exprime le même rapport que la préposition *de*, *ab*, *ex*, énoncée ou sous-entendue; *egressus est* DE, AB, EX *urbe* : *à* ne marque pas le même rapport que le datif, mais il exprime le même rapport que la préposition *ad* ou *in*, énoncée ou sous-entendue, *abiit* AD ou IN *villam*, *manet* IN *villâ*.

Puisque les noms & les articles françois n'ont point de *cas*, le mot *un*, pris

(*a*) Edition de Prault, page 91.
(*b*) *Ibid.* pages 79 & 89.
(*c*) *Ibid.* p. 139.

comme nom ou comme article, n'a donc point de *cas :* il paroît donc fort inutile de prendre tant de peine pour expliquer de quelle manière devroient ſe former des cas qui n'exiſtent point en notre Langue. *Grammatico non tam diſpiciendum quid potuit fieri, quàm quod factum ſit*, dit Voſſius (*a*).

Quand l'uſage a mis de la différence entre les choſes, dit fort bien M. l'Abbé Girard (*b*), l'une ne peut être la règle de l'autre. Le mot *un* n'a pas de plurier formé de lui-même, *des* ou *de* eſt pris d'ailleurs; il n'y a donc ici aucune analogie, & on ne devroit point y en chercher.

Comme *de* & *à* ne ſont que des prépoſitions qui ſervent à indiquer (*c*), non divers cas, mais divers rapports; comme la diverſité des cas latins s'exprime en françois (*d*), ſoit par le ſeul arrangement des termes, ſoit par le ſens qui réſulte de leur aſſemblage, il faut examiner, non le cas, mais les rapports exprimés par *de* & *à ;* nous reconnoîtrons alors que la raiſon eût été choquée autant que l'oreille, ſi l'on eût

(*a*) De Art. Gramm. L. V, chap. 2.
(*b*) Tome II, page 219.
(*c*) Id. Tom. I, p. 196.
(*d*) Regnier, pages 169, 219.

dit, *la punition* DE DES *crimes horribles ; il est accusé* DE DE *grands crimes.*

Dans le premier exemple, j'ai substitué ces mots *la punition* à ceux-ci *il est accusé*, parce que comme il s'agit de la formation du génitif, ce n'est qu'à la suite d'un nom substantif ou de l'équivalent que *de* peut être la marque du génitif, dans le systême de Port-Royal & de M. Restaut; car à la suite du verbe *accuser*, *de* doit être la marque de l'ablatif. Au second exemple, j'ai laissé les mots, *il est accusé*, afin que l'on trouve un modèle des deux prétendus *cas.*

L'Ancien que P. R. cite en cet endroit, c'est Cicéron, qui, dans son Traité intitulé *Orator*, dit (*a*) : *impetratum est*, (non *à ratione*, mais) *à consuetudine*, *ut peccare suavitatis causâ liceret.* *On a obtenu de l'usage* (b) *qu'il fût permis de faire un solécisme* pour adoucir la prononciation, pour flatter l'oreille.

La Grammaire générale & raisonnée dit (*c*) que *des* est quelquefois génitif pluriel de l'article *le*, & quelquefois nominatif, accusatif, ablatif ou datif du plu-

(*a*) N°. 157, édit. de Brocas.
(*b*) N. 159, édit. de Colin.
(*c*) Edition de Prault, page 92.

rier

rier de l'article *un.* Il ne manque donc au mot *des* que d'être vocatif pour marquer tous les cas. N'eſt-ce pas là indiquer bien nettement l'uſage que l'on doit faire de la prépoſition *de*, incorporée avec l'article *le*, *la*, *les?*

Il faut convenir que le docte Lancelot a répandu ici & ailleurs, ſur les idées du ſavant Arnauld, une obſcurité qui eſt inconcevable, & qui paroît incompatible avec tant de principes lumineux dont ce petit Livre eſt rempli.

CHAPITRE VIII.

Des Pronoms.

Quid quòd individua ſubſtantia (ut phyſicè dicamus) meliùs & peculiariùs explicatur per tria hæc pronomina, ego, tu, ille, *quàm per nomina propria. Cùm enim dico,* ego, *neminem alium poteris intelligere. At cum dico,* Franciſcus, *etiàm in alium poteſt tranſmitti intellectus* (a).

On ſpécifie plus proprement chaque individu par les pronoms que par quelque

(a) *F. Sanctii Minerva, pag.* 15.

nom que ce ſoit, parce que, lorſque je dis, par exemple, *moi*, il eſt impoſſible qu'on entende aucune autre perſonne. Dans les diſcours où les perſonnes & les choſes ſont conſidérées comme préſentes, elles peuvent être directement déſignées par les pronoms. Lorſque je dis à quelqu'un, *je vous prie, donnez-moi cela*, il eſt certain que les pronoms *je*, *vous*, *moi*, *cela*, déſignent, marquent alors par eux-mêmes (*a*) la perſonne qui parle, celle à qui l'on parle, & la choſe que l'on demande ; donc en ce cas-là on ne peut pas dire qu'ils ſoient mis à la place du nom.

Le pronom n'eſt qu'un vicegérent, dont le devoir conſiſte à figurer à la place d'un autre, & à remplir les fonctions de ſubſtitut : les pronoms ne ſont pas des dénominations préciſes, ils ne préſentent point d'images décidées, leur propre valeur n'eſt qu'un renouvellement d'idées qui déſigne ſans peindre, dit M. l'Abbé Girard (*b*).

A cela M. du Marſais oppoſe que le pronom eſt quelque choſe de plus qu'un vicegérent, dont le devoir conſiſte à figurer à la place d'un autre ; car c'eſt ſouvent par le pronom que commence le diſ-

(*a*) Regnier, pag. 226 & 229.

(*b*) Tom. I, p. 47 & 283.

cours, en françois comme en latin, *ille ego, ast ego*, &c. je soussigné un tel, certifie, reconnois, &c. moi le Roi, *io el Rè*, ainsi signe le Roi d'Espagne.

D'ailleurs, en bien des occasions, mettez le nom même à la place de ce prétendu vicegérent, & vous verrez qu'il s'en faut bien qu'alors le nom n'exprime toute l'idée, tout le point de vue de l'esprit, & tout le sentiment de celui qui parle.

Qui? moi, j'aurois voulu, honteuse, méprisée;
D'un Peuple qui me hait, soutenir la risée!
J'ai voulu, &c.

Mettez le nom à la place du vicegérent, ce que vous perdrez du fond même de la pensée & de l'énergie, vous fera voir que le pronom est quelque chose de plus qu'un simple substitut. Ce n'est donc pas donner une juste idée des pronoms, que de dire simplement qu'ils se mettent à la place du nom. Selon cette définition, tous les mots dans un sens figuré seroient autant de pronoms: ainsi, quand on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*, *voiles* seroit un pronom; & quand les Auteurs disent *Cérès* pour le *pain*, *Bacchus* pour le *vin*, *Vulcain* pour le *feu*, *Jupiter* pour

l'air, &c. *Cérès*, *Bacchus*, *Vulcain*, & *Jupiter* feroient autant de pronoms. Il eſt donc vrai que les pronoms ſont les dénominations préciſes des perſonnes, & qu'ils ne conſiſtent pas ſimplement dans un renouvellement d'idées. Souvent, dit l'Abbé Regnier (*a*), les pronoms ſpécifient bien préciſément les perſonnes : les pronoms perſonnels ne déſignent pas ſimplement les dénominations, ne ſe mettent pas ſimplement au lieu du nom, mais ils déſignent, ils marquent la perſonne même, ils ſe mettent au lieu de la perſonne même. Le pronom ſert donc quelquefois à marquer par lui-même une perſonne ou une choſe ; mais ſon uſage le plus ordinaire eſt de ſervir à la place du nom d'une perſonne ou d'une choſe, & alors il a toujours la même ſignification que le nom au lieu duquel on l'emploie.

Qui, *quiconque*, *celui*, ne tiennent jamais ſeuls la place du nom : chacun d'eux n'exprime pas de lui-même un objet déterminé dont on puiſſe rien affirmer, à moins qu'ils ne ſoient accompagnés de quelqu'autre mot, & ſur-tout d'un verbe. Par exemple, *celui qui travaille mérite ré-*

(*a*) Page 228.

compenſe, ou *quiconque fait du mal en reçoit*. Le Père Buffier appelle ces ſortes de pronoms, qui n'expriment l'objet qu'en partie, pronoms incomplets, pour les diſtinguer des pronoms qui expriment entièrement un objet, tels que *moi*, *vous*, *lui*, *celui ci* (a). Tous les mots, dit-il, qui marquent ſimplement un ſujet dont on peut affirmer quelque choſe, ſont des noms. Outre le nom particulier que chacun porte, & par lequel on le déſigne, il s'en donne un autre plus commun, quand il parle lui même de ſoi, & ce nom en françois eſt *moi* ou *je*. Les noms plus communs de *moi*, *vous*, *lui*, ſont appelés pronoms, parce qu'ils s'emploient pour les noms particuliers & en leur place.

M. l'Abbé Girard (*b*), pour expliquer la ſyntaxe des pronoms démonſtratifs *celui-ci* & *celui-là*, donne en exemple la phrâſe ſuivante.

Léon X & François I ſe firent, par le Concordat, chacun un beau préſent; mais celui-là *demanda ce qu'il pouvoit prendre, &* celui-ci *obtint ce qu'il ne pouvoit demander.*

(a) No. 32, 86.
(b) Tome I, page 332.

Cet Académicien n'auroit pas présenté comme une vérité historique ce qui n'est qu'un préjugé populaire, s'il avoit consulté M. le Président Hénault, aussi généralement estimé pour son caractère & son esprit juste & délicat, que pour son érudition choisie. Selon ce digne Membre de l'Académie, dans son excellent Abrégé chronologique de l'Histoire de France (*a*), « le droit d'Annates étoit un droit insolite & nouveau, que les Papes acquéroient, non pas par le Concordat, car il n'y en est pas dit un seul mot, mais par une Bulle qui le suivit de près, laquelle autorisoit la possession où les Papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316; ainsi donc le Pape n'a donné à nos Rois par le Concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la Bulle les Papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas. »

Une preuve de cela, c'est que le Roi Charles IX chargea le Président du Ferrier son Ambassadeur auprès du Pape Paul IV en 1561 (*b*), de représenter vivement à ce Pontife qu'il avoit tort de se fonder sur

(*a*) Troisième édit. Tome II, page 744.
(*b*) Instit. d'un Prince, quatrième Partie.

le Concordat pour exiger les Annates, puiſqu'elles n'y ſont point ſtipulées.

On convient pourtant que les Annates étoient une condition tacite du Concordat.

Le pronom réciproque eſt celui qui s'emploie avec les verbes qui ſignifient l'action de deux ou de pluſieurs ſujets qui agiſſent les uns ſur les autres réciproquement, comme dans ces phrâſes, *Pierre & Paul s'aiment l'un l'autre, Jacques & Jean ſe battent enſemble.*

Mais dans les phrâſes où le ſujet qui agit, agit ſur lui-même, comme *Pierre s'aime, Caton s'eſt tué*, le pronom que l'on joint au verbe doit être appellé pronom réfléchi. Ce que M. Reſtaut dit à ce ſujet mérite d'être lu, auſſi-bien que ce qu'il dit ſur chacun des autres pronoms en particulier.

A l'occaſion de la table des pronoms, nous allons ajouter quelques remarques à celle de Port-Royal (*a*).

Il eſt vrai, dit l'Abbé Regnier (*b*), que le datif & l'accuſatif du pronom *il*, ſe mettent ordinairement après les verbes qui ſont à l'impératif; mais ils ne s'y met-

(*a*) Edit. de Paris, p. 108.
(*b*) Page 242, &c.

tent pas toujours, car on peut parler à l'impératif, ou en commandant, ou en défendant, c'eſt-à-dire, ou ſans négation, comme quand on dit *allez*, ou avec négation, comme quand on dit *n'allez pas*. Or ces trois phrâſes *dites-lui*, *menez-le*, *conduiſez-la*, ſont bonnes, parce qu'elles expriment un commandement ſans négation; mais dès qu'on joint la négation au verbe pour exprimer une défenſe, la ſituation du pronom change, & il faut s'exprimer ainſi, *ne lui dites pas*, *ne le menez pas*, *ne la conduiſez pas*.

De plus, dans la premiere ſorte d'impératif, on peut encore, ſi l'on veut, mettre le datif & l'accuſatif du pronom avant le verbe, quand cet impératif en ſuit un autre, & s'y trouve joint avec une particule conjonctive ou disjonctive, comme *allez la querir & la conduiſez*, *allez la trouver ou lui mandez*. Les mots *en* & *y* ſuivent la même forme de conſtruction, ils ſe mettent toujours après un impératif ſimple, *prenez-en*, *allez-y*; ils peuvent ſe mettre devant ou après un ſecond impératif, *allez-là & y demeurez*, *choiſiſſez des étoffes & en apportez*, quoiqu'il ſoit plus ordinaire de dire, *demeurez-y & apportez-en*. Mais dès que l'impératif eſt précédé

d'une négation, alors *en* & *y* ſe mettent toujours devant le verbe, *n'en prenez pas*, *n'y allez pas*, &c.

Le même Abbé Regnier (*a*) avoue que *ſe* ne ſe dit jamais qu'avant le verbe, mais il ſoutient qu'il y a une occaſion où *me* & *te* ne ſe mettent jamais qu'après le verbe qui les régit; c'eſt lorſqu'après ce verbe employé à l'impératif ſans négation, *me* & *te* ſont ſuivis du mot *en*, devant lequel ils perdent leur voyèle, & prennent une apoſtrophe, comme dans les exemples ſuivans, *parlez-m'en*, *donnez-m'en*, *réjouis-t'en*, *afflige-t'en*, & dans une infinité d'autres façons de parler pareilles, qui ſont conſtamment de la langue. Puiſque *moi* & *toi* ne peuvent ſouffrir ſuppreſſion de voyèle, ni prendre d'apoſtrophe, ce ſont néceſſairement *me* & *te* dont il faut ſe ſervir. Cela étant, la raiſon alléguée contre M. de Vaugelas, que *menez-m'y* n'eſt pas françois, parce que *menez-me* ne l'eſt pas, devient nulle; car ſi elle étoit vraie, on ne pourroit pas dire, *faites-m'en part*, *donnez-m'en*, parce qu'on ne dit pas *faites-me*, *donnez-me*. Si on veut rechercher pourquoi *me*, ſuivi de *en*, ſe met après le

(*a*) Page 241.

verbe, & pourquoi il ne s'y met pas, suivi de *y*, on trouvera que c'est moins pour éviter la cacophonie que pour suivre le caprice de l'usage, qui permet de dire, *il m'y a mené*, & qui ne veut pas qu'on dise *menez-m'y ;* il faut dire *menez-moi là.*

Il y a une autre occasion où *me* & *te*, joints au mot *en*, se mettent devant le verbe à l'impératif; c'est quand ce verbe est précédé d'une négation, comme *ne me quittez pas, ne m'en parlez pas, ne te désiste pas, ne t'en désiste pas*, &c.

Selon M. l'Abbé d'Olivet, il n'y a qu'un cas où *me* doive être mis après le verbe dans les propositions affirmatives, c'est quand il est suivi de *en*, *parlez-m'en ;* car dans les négatives, *me* va toujours devant le verbe, *ne m'en parlez pas.* Ce dernier Académicien n'avoit qu'à dire aussi de *te* ce qu'il a dit de *me*, & sa réflexion eût été tout-à-fait semblable à celle du premier.

M. Restaut (*a*) & M. Vallart (*b*) paroissent adopter l'erreur de la Grammaire raisonnée, l'un en disant que *me*, *te*, *se* prennent l'apostrophe avant les verbes, &

(*a*) Page 518.
(*b*) Page 162.

l'autre en avançant que *me* & *te* se mettent après les impératifs.

Si l'un & l'autre avoient fait attention à la remarque de M. l'Abbé Regnier, ils n'auroient pas donné comme générale une règle à laquelle il y a une exception si expresse.

Le principe de la troisième remarque n'est pas toujours vrai (*a*), car l'usage veut que l'on se serve au datif de la particule *à* avec le verbe *parler*, & qu'on dise, *voulez-vous parler à lui, parlez un peu à moi.* Outre cela, il faut toujours mettre *à moi* & *à lui* avec l'impératif de tous les verbes actifs qui sont accompagnés d'un autre pronom personnel, comme *adressez-vous à lui, confiez-vous à moi.*

Il est faux que le datif du pronom personnel *il*, *elle* ne se doive dire ordinairement que des personnes, car rien n'est plus ordinaire que d'employer *lui* & *leur* au datif en parlant des bêtes & des choses. Ainsi on dit fort bien d'un cheval, *il faut lui appuyer les éperons*, ou *il faut lui tendre la main.* On dit fort bien, *cette plante demande à être arrosée, il faut lui donner de l'eau. Ces orangers ont besoin d'eau, il faut leur en donner.*

(*a*) Regnier, page 243.

Véritablement on ne dit pas d'une maiſon, *je lui ai ajouté un pavillon, je ne puis vivre ſans elle.* Cependant ces deux façons de parler, qui, étant employées toutes ſeules, ſont très vicieuſes, peuvent être rendues très bonnes, ſi elles ſont amenées & préparées par d'autres phrâſes qui ne puiſſent convenir proprement qu'aux perſonnes. Ainſi un homme qui aime fort une maiſon qu'il a embellie, dira, *j'y ai fait de grandes dépenſes, mais elle m'en dédommage bien, car je* lui *dois toute ma ſanté & tout mon repos, je ne vivrois pas ſans* elle.

Comme le pronom *il*, *elle*, outre les datifs *lui* & *leur*, en a encore d'autres qui ſont, à *lui*, à *elle*, à *eux*, à *elles*, ce ſont proprement ces ſortes de datifs qui ne s'appliquent qu'aux perſonnes, & dont on ne ſe ſert qu'abuſivement en parlant des choſes & des bêtes. Ce n'eſt auſſi d'ordinaire qu'abuſivement qu'on peut, en parlant ou des bêtes ou des choſes, ſe ſervir des nominatifs, & ſingulier & plurier, *lui* & *eux*; & enfin, *lui*, *elle*, *eux* & *elles*, avec des prépoſitions, ne ſe diſent guère que des perſonnes. Car quoiqu'un homme diſe fort bien d'un autre, *qu'il ſe repoſe ſur lui de cette affaire, qu'il s'appuie ſur lui*, on ne dira

pas pour cela d'un lit ou d'un bâton, *reposez-vous*, *appuyez-vous sur lui*, mais on se servira ou des mêmes prépositions changées en adverbes, *reposez-vous*, *appuyez-vous dessus*, ou des pronoms *en* & *y*. Ainsi on ne dira pas d'un arbre prêt à tomber, *n'approchez pas de lui*, mais on dira, *n'en approchez pas*; ni d'un homme adonné à une science, à une profession, *qu'il s'est attaché à elle*, mais *qu'il s'y est attaché*. Une femme dit d'un chien qu'elle aime, *il fait tout mon amusement, je n'aime que lui, je suis attachée à lui, je ne vas pas sans lui*: on dit aussi d'un cheval vicieux, d'un méchant chien, *n'approchez pas de lui, défiez vous de lui*; mais cette liberté qu'on se donne d'appliquer aux animaux ce qui ne devroit se dire que des personnes, ne s'étend pas à toutes les phrâses. Car on ne dit point d'un cheval, *qu'on n'a jamais monté sur lui*, mais on dit *qu'on n'a jamais monté dessus*; ni *qu'on ne s'est pas encore servi de lui*, mais *qu'on ne s'en est pas encore servi*.

Avec & *après* sont les seules prépositions auxquelles *lui*, *elle*, *eux* & *elles* se peuvent joindre, même en parlant des choses inanimées: car on dira fort bien, *ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre, il ne laisse après lui que du sable &*

des cailloux ; la chûte d'une muraille a entraîné avec elle toute la maiſon. Au reſte, l'uſage eſt le meilleur maître que l'on puiſſe conſulter à ce ſujet.

Je ſais bien, dit Port-Royal (*a*), que la règle de la quatrième remarque peut ſouffrir des exceptions ; car, 1°. &c.

Cette première exception, dit l'Abbé Regnier (*b*), a beſoin de diſtinction ; car il y a des phrâſes fort en uſage en parlant des perſonnes, dont on ne ſe ſert pas en parlant d'une multitude de perſonnes. Ainſi, quoiqu'on diſe fort bien d'un homme qui ſe ſera approché d'une femme, *il s'eſt approché d'elle, il s'eſt mis auprès d'elle*, on ne dira point d'un Général qui ſe ſera approché d'une armée ennemie, *il s'eſt approché d'elle, il s'eſt campé auprès d'elle*, mais on dira, *il s'en approcha, il alla camper auprès*, &c.

La troiſième exception eſt ſujette à quelques difficultés. 1°. La vertu & la vérité ſont ſuſceptibles d'expreſſions perſonnelles, ſeulement quand elles ſont priſes en général ; car ſi on les déſigne en particulier, elles n'en ſont plus ſuſceptibles.

(*a*) Edit. de Prault, page 110.
(*b*) Page 2,1.

2°. Lors même qu'on parle de la vérité & de la vertu en général, il faut encore qu'elles ſoient perſonnifiées; ce qui tombe ſous la deuxième exception. Mais ſi la choſe ſpirituelle n'eſt pas perſonnifiée par quelque terme précédent, on ne peut plus, en ce cas-là ſe ſervir des expreſſions perſonnelles; c'eſt pourquoi l'exemple qui eſt rapporté en faveur de cette troiſième exception, *j'aime uniquement la vertu, j'ai pour elle des ardeurs que je ne puis exprimer*, n'eſt pas heureux, non-ſeulement parce qu'on ne dit pas en ce ſens *avoir des ardeurs*, mais parce que la vérité n'eſt pas en cet endroit-là perſonnifiée de manière que l'on puiſſe dire *pour elle*. Si on la perſonnifie en diſant, *dès qu'il plaira à la Vérité de ſe montrer aux hommes telle qu'elle eſt*, alors on pourra fort bien ajoûter, *tous les hommes n'aimeront qu'elle, ils brûleront d'amour pour elle.*

La quatrième exception demande quelques obſervations. A la vérité, l'uſage a autoriſé toutes les phrâſes qui y ſont citées, mais il n'eſt pas poſſible qu'il les ait autoriſées pour la raiſon que Port-Royal en donne; car ſi cela étoit, on diroit d'une armée, *ſes ſoldats*, d'un Parlement, *ſes Magiſtrats*, & ainſi du reſte, parce qu'il

n'y a rien de plus propre, de plus essentiel à une armée que *les soldats*, à un Parlement que *les Magistrats*, &c. on feroit des phrâses barbares. A s'en tenir aux termes formels de cette exception, l'on se croiroit autorisé à dire d'une forêt, *ses arbres sont beaux*, d'une maison, *son escalier est commode*, *ses chambres sont belles*, *sa situation me plaît*; toutes locutions impropres, & dont la dernière est précisément marquée comme telle. Enfin, par la même raison, l'on pourroit dire d'une cheminée, *son manteau*, *son chambranle*, d'un fauteuil, *ses bras*, d'un bâton, *ses deux bouts*, parce qu'il n'y a rien de plus essentiel à une cheminée que d'avoir *son manteau*, &c. il faut dire *le manteau en est beau & solide*, &c. Ce qu'il y a donc de propre ou d'essentiel à la chose dont on parle, n'est pas ce qui autorise à se servir du pronom *son* & *sa*; au contraire, si on ne s'en sert pas, c'est peut être parce que tout cela est regardé comme si essentiel, qu'il est inutile de le marquer par le pronom possessif, & même on n'applique ordinairement ce pronom qu'aux choses qui sont en quelque sorte étrangères à celles dont on parle; car on ne dit pas d'une maison, *son corps de logis*, *ses pavillons*, *ses appartemens*, &c. & on dit fort

bien *elle a ses beautés, ses agrémens, ses commodités, ses défauts*, &c. Quant à l'exemple (*a*), *une maison tombe d'elle-même*, il n'appartient point à la quatrième exception, & il n'y peut servir de preuve, parce que *de lui-même, d'elle-même, d'eux-mêmes, d'elles-mêmes*, sont des manières de parler dont le mot *même* est inséparable, & qui peuvent se dire de toutes sortes de choses, de quelque manière qu'on les considère.

M. de Vaugelas n'a pas examiné cette règle, sur laquelle Port-Royal (*b*) avoue qu'il peut y avoir encore d'autres difficultés; cependant il en a remarqué une autre toute semblable touchant *qui & que*. Selon ce grand Puriste, *qui* au génitif, au datif & à l'ablatif, ne se dit que des personnes, mais *qui* au nominatif & *que* à l'accusatif, se disent des personnes & des choses: par exemple, on dira *un livre* DONT ou DUQUEL *les fautes sont corrigées*, & non pas *un livre* DE QUI *les fautes sont corrigées*. On dira *un ouvrage* A QUOI ou AUQUEL *j'ai travaillé*, & non pas *un ouvrage* A QUI *j'ai travaillé*. On dira

(*a*) Regnier, page 2 6.
(*b*) Edit. de Perault, page 112.

le ſtyle DONT ou DUQUEL *je me ſers*, & non pas *le ſtyle* DE QUI *je me ſers.* On dira également bien, *la perſonne qui eſt inſtruite & que j'ai conſultée, m'a aſſuré que ce Livre, qui eſt excellent, & que j'ai augmenté de nouvelles Remarques, ſeroit lû du Public avec encore plus de ſatisfaction qu'auparavant.*

Dans ces phrâſes, *qui voulez-vous dire? ah! je ſais qui vous voulez dire*, qui eſt employé pour *quelle perſonne*, & il eſt conſtamment à l'accuſatif, dit l'Abbé Regnier (*a*).

Aux pronoms qui ſe mettent toujours avec un nom ſans article, il faut ajouter le ſingulier *notre*, *votre*; & aux pronoms qui ſe mettent toujours avec l'article ſans nom, il faut ajouter le ſingulier *nôtre*, *vôtre*. Voyez le texte de la fin de ce Chapitre (*b*), & comparez les Remarques de M. Duclos, Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, avec les Obſervations de M. l'Abbé Regnier, l'un de ſes prédéceſſeurs dans le Secrétariat, vous les trouverez également juſtes & utiles.

(*a*) Page 291.
(*b*) Pages 112 & 113.

CHAPITRE IX.

Du Pronom relatif.

On trouve dans ce Chapitre un *alinea* & deux additions remarquables (*a*), qui manquent aux deux premières éditions de Port-Royal, ainsi qu'à celle donnée d'abord par Prault (*b*). On a eu le soin de substituer dans cette édition-ci, ce que le texte de l'édition antérieure avoit de moins, & on l'a fait d'après les exemplaires les plus corrects. Il ne me reste plus qu'à faire quelques petites observations sur les phrâses latines, citées dans ces additions.

Quand Tite-Live, parlant de Junius Brutus (*c*), dit, *is cùm primores civitatis, in quibus fratrem suum ab avunculo interfectum audisset, in quibus* tient lieu de conjonction & de démonstratif, il est là pour *& in his*. Je suis étonné que M. Crevier, dans les excellentes Notes qu'il a données

(*a*) Voyez pag. 120, 121 & 122.

(*b*) Troisième Edition de Port-Royal, pag. 72, 73, 78.

(*c*) L. I, N°. 56.

ſur Tite-Live, n'ait pas inſéré ce principe qui éclaircit la phrâſe, & en facilite l'explication.

Dans cet autre paſſage du même Tite-Live (*a*), *M. Flavius Tribunus plebis tulit ad populum ut in Tuſculanos animadverteretur, quorum eorum ope ac conſilio Veliterni Populo Romano bellum feciſſent*, Port-Royal prétend que *quorum* fait là l'office de conjonction ſeulement : la preuve qu'il en donne, c'eſt que quelques Grammairiens penſent qu'il faut lire *quòd* à la place de *quorum*; & s'il faut lire avec M. Crévier *eorum*, ſeu *ex eis quorum*, *quorum* ſera alors la fonction de relatif dans ce paſſage : mais dans celui de Plaute qui le ſuit, *inter eosne homines condulium te redipiſci poſtulas, quorum eorum unus ſurripuit currenti curſori ſolum?* c'eſt comme s'il y avoit, *cum eorum unus ſurripuerit*, quoiqu'on puiſſe l'interprèter de la même manière que le précédent.

L'exemple que les Rudimens donnent pour prouver l'accord du relatif avec ſon antécédent, eſt un exemple défectueux. A cette propoſition, *Deus quem adora-*

(*a*) L. VIII. N°. 37.

mus, il faudroit ajouter celle-ci, *eſt omnipotens*, l'on verroit alors pourquoi *Deus* eſt au nominatif, ce que l'on ne voit pas ſans cela.





RÉFLEXIONS SUR LES FONDEMENS DE L'ART DE PARLER,

Pour servir d'éclaircissemens au texte de la Grammaire Générale & Raisonnée.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE X.

Examen d'une règle de la Langue Françoise, qui est, qu'on ne doit pas mettre le Relatif après un nom sans article.

MESSIEURS de Port-Royal paroissent restreindre cette règle à l'usage présent de notre Langue, & M. du Marsais (*a*) la croit de toutes les Langues & de tous les temps.

(*a*) Voyez l'Encyclopédie au mot *Article*.

Un mot qui est au singulier dans le premier membre d'une période, ne doit pas avoir dans l'autre membre un correlatif adjectif (*a*) qui le suppose au plurier; en voici un exemple tiré de la Princesse de Clèves.

M. de Nemours ne laissoit échapper AUCUNE OCCASION *de voir Madame de Clèves, sans laisser paroître néanmoins qu'il* LES *cherchât.* Que veut dire LES au plurier avec AUCUNE OCCASION *au singulier* (*b*)? demande M. de Valincour; il eût mieux valu dire, *M. de Nemours, sans faire paroître qu'il cherchât l'occasion de voir Madame de Clèves, n'en laissoit pourtant échapper aucune.*

En voici un autre exemple, tiré du Journal de l'Académie Françoise par M. l'Abbé de Choisy (*c*).

« Un Juge fit lever la main à un Tein-
» turier, & comme les Teinturiers les ont
» ordinairement noires, il lui dit: mon
» ami, ôtez votre gant. Monsieur, répli-
» qua le Teinturier, mettez vos lunettes....
» Il faut répéter, *& comme les Teinturiers*

(*a*) Tome II, page 58, Edition de 1704.

(*b*) Lettres sur la Princesse de Clèves, Edit. de 1678, pages 331 & 332.

(*c*) Opusc. sur la Langue, Brunet 1754.

» *ont ordinairement les mains noires : les ;*
» qui eſt relatif, doit ſe rapporter à un
» ſubſtantif du même nombre ; & pour
» cette raiſon, *les ont*, qui eſt un plu-
» rier, ne peut ſe rapporter à *la main*,
» qui eſt au ſingulier. » Par la même raiſon, dit le Grammairien Philoſophe, ſi dans le premier membre de la phrâſe vous m'avez d'abord préſenté le mot dans un ſens ſpécifique, c'eſt-à-dire, qualificatif adjectif, vous ne devez pas, dans le membre qui ſuit, donner à ce mot un relatif, parce que le relatif rappelle toujours l'idée d'une perſonne ou d'une choſe, d'un individu réel ou métaphyſique, & jamais celle d'un ſimple qualificatif, qui n'a aucune exiſtence, & qui n'eſt que mode ; c'eſt uniquement à un ſubſtantif conſidéré ſubſtantivement, & non comme mode, que le *qui* peut ſe rapporter. L'antécédent de *qui* doit être pris dans le même ſens, auſſi bien dans toute l'étendue de la période que dans toute la ſuite du ſyllogime : ainſi quand on dit, *il a été reçu avec politeſſe*, ces deux mots, *avec politeſſe*, ſont une expreſſion adverbiale, modificative adjective, qui ne préſente aucun être, ni réel, ni métaphyſique. Ces mots, *avec politeſſe*, ne marquent point une telle

politeſſe

politesse individuelle : si vous voulez marquer une telle politesse, vous avez besoin d'un prépositif, qui donne à *politesse* un sens individuel, réel, soit universel, soit particulier, soit singulier ; alors le *qui* fera son office. Avec *politesse*, est une expression adverbiale ; c'est l'adverbe *poliment*, décomposé. Or ces sortes d'adverbes sont absolus, c'est-à-dire qu'ils n'ont ni suite, ni complément ; & quand on veut les rendre relatifs, il faut ajouter quelque mot qui marque la correlation ; *il a été reçu si poliment que ; il a été reçu avec tant de politesse que*, &c. *ou bien avec une politesse qui*, &c.

En latin même, ces termes correlatifs sont souvent marqués, *is qui*, *ea quæ*, *id quod*, &c.

Non enim is es Catilina, dit Cicéron, *ut* ou *qui* ou *quem*, selon ce qui suit ; voilà deux correlatifs, *is ut*, ou *is quem*, & chacun de ces correlatifs est construit dans la proposition particulière. Il a d'abord un sens individuel particulier dans la première proposition, ensuite ce sens est déterminé singulièrement dans la seconde ; mais dans *agere cum aliquo inimicè*, ou *indulgenter*, ou *atrociter*, ou *violenter*, chacun de ces adverbes présente un sens

absolu spécifique, qu'on ne peut plus rendre sans relatif singulier, à moins qu'on n'ajoûte & qu'on ne répète les mots destinés à marquer cette relation & cette singularité ; on dira alors *itâ atrociter ut*, ou, en décomposant l'adverbe, *cum eâ atrocitate ut* ou *quæ*, &c. Il arrive souvent dans la Langue Latine, qui est presque toute elliptique, que ces correlatifs n'y sont pas exprimés, mais le sens & les adjoints les font aisément suppléer. Dans ces expressions de Cicéron, *sunt qui putent*, le correlatif de *qui* est *philosophi*, ou *quidam sunt ; mitte cui dem litteras*, envoyez-moi quelqu'un à qui je puisse donner mes lettres, où vous voyez que le correlatif est *mitte servum*, ou *puerum*, ou *aliquem*. Il n'en est pas de même dans la Langue Françoise : on dit pourtant *pardonnez à qui veut vous nuire ; recevez de qui veut vous donner*. Ainsi je crois, dit le Grammairien Philosophe, que *la règle de Vaugelas est, que quand en un premier membre de période un mot est pris dans un sens absolu, adjectivement ou adverbialement, ce qui est ordinairement marqué en françois par la suppression de l'article ou par les circonstances, on ne doit point dans le membre suivant ajouter un relatif, ni même quelqu'autre*

mot qui ſuppoſeroit que la première expreſſion auroit été priſe dans un ſens fini & individuel, ſoit univerſel, ſoit particulier ou ſingulier. Ce ſeroit tomber dans le ſophiſme que les Logiciens appellent paſſer de l'eſpèce à l'individu, paſſer du général au particulier. Ainſi je ne peux pas dire, *l'homme eſt animal qui raiſonne*, parce qu'*animal* dans le premier membre étant ſans *article*, eſt un nom d'eſpèce pris adjectivement, & dans un ſens qualificatif: or *qui raiſonne* ne peut ſe dire que d'un individu réel qui eſt ou déterminé ou indéterminé, c'eſt-à-dire, pris dans le ſens particulier. Je dois donc dire *l'homme eſt le ſeul animal*, ou *un animal qui raiſonne.* Par la même raiſon, l'on dira fort bien, *il n'a point de livre qu'il n'ait lû.* Cette propoſition eſt équivalente à celle-ci, *il n'a pas un ſeul livre qu'il n'ait lu; chaque livre qu'il a, il l'a lu. Il n'y a point d'injuſtice qu'il ne commette*, c'eſt-à-dire, *chaque ſorte d'injuſtice particulière il la commet. Eſt-il ville dans le Royaume qui ſoit plus obéiſſante?* c'eſt-à-dire, *eſt-il dans le Royaume quelqu'autre ville, une ville, qui ſoit plus obéiſſante que*, &c? *Il n'y a homme qui ſache cela*, c'eſt-à-dire, *il n'y a pas un homme qui ſache cela, aucun homme ne ſait cela;*

Ainſi, c'eſt le ſens individuel qui autoriſe le relatif, & c'eſt le ſens qualificatif, adjectif ou adverbial, qui fait ſupprimer *l'article*; la négation n'y fait rien, quoi qu'en diſe la Grammaire générale. Si l'on dit de quelqu'un qu'il agit en Roi, en père, en ami, & qu'on prenne *Roi, père, ami*, dans le ſens ſpécifique, & ſelon toute la valeur que ces mots peuvent avoir, on ne doit point ajouter *qui*; mais ſi les circonſtances font connoître qu'en diſant *Roi, père, ami*, on a dans l'eſprit l'idée particulière de tel Roi, de tel père, de tel ami, & que l'expreſſion ne ſoit pas conſacrée par l'uſage au ſeul ſens ſpécifique ou adverbial, alors on peut ajouter *qui*; *il ſe conduit en père tendre QUI*; car c'eſt autant que ſi l'on diſoit, *comme un père tendre QUI*: c'eſt le ſens particulier, qui peut recevoir enſuite une détermination ſingulière. Il eſt accablé de maux, de dettes, c'eſt-à-dire, *de maux particuliers*, ou *de dettes particulières QUI*, &c. *Une ſorte de fruits QUI*, &c. *Une ſorte* tire ce mot *fruit* de la généralité du nom *fruit*. *Une ſorte* eſt un individu ſpécifique, ou un individu collectif.

M. l'Abbé d'Olivet (*a*) doute que le

(*a*) Rem. ſur Racine, page 114.

pronom relatif *la* puisse être mis après *nulle paix* dans ce vers d'Esther;

Nulle paix pour l'impie; il la cherche, elle fuit.

« Et moi je n'en doute point du tout, » répond un fameux Critique (*a*). *On* » *ne doit pas*, dit Vaugelas, *mettre le* » *relatif après un nom sans article.* Regle » fausse, que personne ne suit à la lettre, » & qui en bien des occasions rendroit les » plus belles pensées inexprimables, & » nous obligeroit à chercher de froides & » insipides périphrâses. »

Le même Critique (*b*) avoue que *donner en spectacle funeste* est une licence bien hardie; je n'ôse néanmoins, dit-il, l'appeler barbarisme (en vers), comme M. l'Abbé d'Olivet, que je ne puis pourtant accuser ici de trop de rigueur. *Se donner en spectacle, regarder en pitié*, ces locutions n'admettent point d'épithètes, parce qu'elles ne forment, pour ainsi dire, qu'un seul verbe composé.

Selon M. du Marsais, la vivacité, le feu, l'enthousiasme que le style poëtique demande, ont pu autoriser Racine à dire,

(*a*) Racine vengé, page 129.
(*b*) *Ibid.* page 130.

Nulle paix pour l'impie; il la cherche, elle fuit :

mais cette expreſſion ne ſeroit pas régulière en proſe, parce que la première propoſition étant univerſelle négative, & où *nulle* emporte *toute paix* pour l'impie, les pronoms *la* & *elle* des propoſitions qui ſuivent, ne doivent pas rappeler dans un ſens affirmatif & individuel un mot qui a d'abord été pris dans un ſens négatif univerſel. Peut-être pourroit-on dire, *nulle paix qui ſoit durable n'eſt donnée aux hommes* : mais on feroit encore mieux de dire, *une paix durable n'eſt point donnée aux hommes.*

Selon la Grammaire générale (*a*), on dit affirmativement avec l'article, *il a de l'argent*, *du cœur*, *de la charité*, *de l'ambition*; au-lieu qu'on dit négativement ſans article, *il n'a point d'argent*, *de cœur*, *de charité*, *d'ambition*; & la raiſon qu'on en donne, c'eſt que *le propre de la négation eſt de tout ôter.*

Je conviens, dit M. du Marſais, que ſelon le ſens, la négation ôte le tout de la choſe; mais je ne vois pas pourquoi dans l'expreſſion, cette négation nous ôteroit

(*a*) Troiſième Edit. page 84. Ed. de Prault, p. 152.

l'article ſans nous ôter la prépoſition *de*. D'ailleurs, ne dit-on pas dans le ſens affirmatif ſans *article*, *il a encore un peu d'argent*, & dans le ſens négatif avec *l'article*, *il n'a pas le ſou*, *il n'a plus un ſou*, *il n'a plus rien de l'argent qu'il avoit*? Par conſéquent, la véritable raiſon de ces façons de parler doit ſe tirer du ſens individuel & défini, qui ſeul admet *l'article*, & du ſens ſpécifique indéfini & qualificatif, qui n'eſt jamais précédé de *l'article*.

Telle eſt la juſteſſe d'eſprit & la préciſion que nous demandons dans ceux qui veulent écrire en notre Langue, & même dans ceux qui la parlent. Ainſi on dit abſolument dans un ſens indéfini, *ſe donner en ſpectacle*, *avoir peur*, *avoir pitié*, *un eſprit de parti*, *un eſprit d'erreur*. On ne doit donc point ajouter enſuite à ces ſubſtantifs pris dans un ſens général, des adjectifs qui les ſuppoſeroient dans un ſens fini, & en feroient des individus métaphyſiques. On ne doit donc point dire, *ſe donner en ſpectacle funeſte*, ni *un eſprit d'erreur fatale*, *de ſecurité téméraire*, ni *avoir peur terrible*. On dit pourtant avoir *grand'-peur*, parce qu'alors cet adjectif *grand* qui précède ſon ſubſtantif, & qui perd même ici ſa terminaiſon féminine, ne fait qu'un même mot

avec *peur*, comme dans *Grand'-messe*, *Grand'-mère.* Par le même principe, le Père Sanadon n'a pas parlé exactement quand il a dit (*a*), *Octavien déclare en* PLEIN SÉNAT *qu'il veut* LUI *remettre le Gouvernement de la République. En plein Sénat* est une circonstance de lieu, c'est une sorte d'expression adverbiale, où *Sénat* ne se prend point sous l'idée d'un être personnifié ; c'est cependant cette idée que suppose *lui remettre :* il falloit dire, *Octavien déclare au Sénat assemblé, qu'il veut lui remettre*, &c. ou prendre quelqu'autre tour.

La règle de Logique très-véritable, que nous propose la Grammaire raisonnée (*b*), signifie que c'est proprement le sujet qui détermine l'extension de l'attribut dans les propositions affirmatives. Ainsi ce raisonnement, *l'homme est animal, le singe est animal ; donc le singe est homme*, est un raisonnement faux, parce que les deux divers sujets, *homme* & *singe*, déterminent l'attribut *animal* (c) à signifier deux diverses sortes d'animaux, savoir, l'animal raisonnable & l'animal irraisonnable.

(*a*) Vie d'Horace, page 47.
(*b*) Troisième Edit. p. 84. Edit. de Prault, page 152.
(*c*) Voyez l'Art de penser, seconde partie, chap. 7, page 185.

CHAPITRE XI.

Des Prépositions.

MONSIEUR l'Abbé Girard appelle *prépositions* (*a*) les mots « propres à in-» diquer les rapports qu'on met entre les » choses, pour fixer l'idée de l'une par » l'idée de l'autre. Nos Grammairiens, » dit-il un peu plus haut, n'ont pas en-» core expliqué la nature ni l'emploi de » la préposition : je n'ai garde de leur en » savoir mauvais gré, mon amour-propre » se trouve trop satisfait de pouvoir, après » un si grand nombre d'Auteurs, présen-» ter au Public mon ouvrage comme » quelque chose de neuf ».

Cet habile Académicien entre, sur l'emploi de la préposition, dans un détail métaphysique dont il a quelquefois lieu de s'applaudir, il faut l'avouer ; mais il n'en est pas tout-à-fait de même de ce qu'il dit sur la nature de la préposition. M. du Marsais (*b*), dans son excellent Traité des

(*a*) Tome I, page 76.
(*b*) Pages 51 & 210.

Tropes, l'a beaucoup mieux définie: voici comme il s'exprime.

« La prépoſition ſupplée aux rapports » qu'on ne ſauroit marquer, ni en latin » par la terminaiſon, ni en françois par » la place des mots.

» La prépoſition marque un rapport gé- » néral, une circonſtance indéterminée, » que le mot ſuivant détermine ».

M. Reſtaut définit les prépoſitions des mots qui marquent les différens rapports que les choſes ont les unes aux autres, & qui ne s'emploient pas ſans régime. En parlant de l'adverbe, nous ferons voir le défectueux de cette dernière définition.

Selon M. le Batteux (*a*), les prépoſitions ne ſont que comme des caractères ſéparés, pour ajouter aux ſubſtantifs la manière de ſignifier qui convient à l'adverbe. Dans *juſtement*, la dernière ſyllabe eſt le caractère adverbial. Placez la prépoſition *avec* avant le nom *juſtice*, elle donnera au nom ſubſtantif *juſtice*, la même manière de ſignifier que la ſyllabe *ment* a donnée au nom adjectif *juſte*.

M. le Blanc aſſûre (*b*) que les prépoſi-

(*a*) Cours de Belles-Lettres, p. 46, ſeconde Lettre.
(*b*) Théorie de la Parole, p. 32, 35.

tions ſont de vrais noms adjectifs. Peut-être vouloit-il dire que la prépoſition, jointe à ſon complément, équivaut quelquefois à un adjectif. Par exemple, *de marmore* équivaut à l'adjectif *marmoreum*; *ex auro* équivaut à l'adjectif *aureus*.

L'uſage, dit M. l'Abbé Girard (*a*), a accordé à certaines prépoſitions la permiſſion d'en régir quelquefois d'autres, c'eſt à-dire, de les ſouffrir dans le complément dont elles indiquent le rapport; de façon qu'il ſe trouve alors un rapport particulier compris dans un général: celui-ci eſt énoncé par la première prépoſition, & celui-là par la ſeconde, qui par conſéquent ſe trouve avec ſon propre complément ſous le régime de la première. Cette permiſſion, dit-il, n'eſt accordée qu'à ces quatre, *de*, *pour*, *excepté*, *hors*; leur droit ne s'étend même que ſur quelques-unes.

La prépoſition *à* pouvoit bien être miſe au nombre de celles auxquelles une pareille permiſſion eſt accordée. Dans ces exemples, *s'amuſer à de la crême fouettée*, *s'attacher à de la viande ſolide*, ſi l'on ne vouloit point admettre d'ellipſe, pour-

(*a*) Tome II, page 242.

quoi faire *de* particule ; il n'y avoit qu'à le faire prépoſition exprimant un rapport particulier ſous le régime de la prépoſition *à* exprimant un rapport général. *De* diſpoſe à prendre ce qui ſuit, non dans un ſens abſolu & général (*a*), mais uniquement dans un ſens d'extrait. L'Abbé Regnier a fait ſur les prépoſitions inſéparables, des obſervations que M. l'Abbé Girard n'auroit pas dû négliger.

La prépoſition *ad* entre dans la compoſition de pluſieurs mots. *Adapter*, *adhérer*, *adopter*, *addition*, *admirer*, *adjectif*, *adverbe*. Souvent *d* ſe change en la lettre qui commence le mot dont *ad* eſt inſéparable ; ainſi on dit *accumuler*, *affirmer*, *aggréger*, *annexer*, *applanir*, *arriver*, *aſſocier*, *attribuer*.

Cum, prépoſition latine, qui ſignifie *avec*, & qui s'écrit toujours par *o* quand elle eſt inſéparable des mots, s'écrit auſſi de même en françois. Elle perd ſa finale devant les voyèles, *co-adjuteur*, *co-éternel*, & quelquefois devant les conſonnes, *co-ſeigneur*, *co-patron*. Elle retient ſa finale devant *b*, *m*, *p*, *combattre*, *commettre*, *compâtir*. Elle la change en *l* devant *l*, *collo-*

(*a*) Voyez Grammaire, Tome II, page 212.

que, en r devant r, *corriger ;* elle la change devant toute autre conſonne en *n*, &c.

La ſcrupuleuſe attention de ce digne Académicien, en parlant des prépoſitions inſéparables, méritoit d'être bien imitée par M. Reſtaut (*a*), qui auroit pu & auroit dû s'exprimer ainſi :

L'on doit être préféré à *on* après *&*, *ſi*, *ou*, *que*, lorſqu'il eſt ſuivi de mots qui ont la même ſyllabe initiale que ceux ci, *commence*, *continue*, *corrige*, *&c.* Ainſi l'oreille (& même la décence) demande que l'on diſe, *& l'on travailla*, *ſi l'on peut*, *ou l'on veut*, *que l'on commence*, *que l'on continue*, plutôt que *& on travailla*, *ſi on peut*, *ou on veut*, &c. Par ces petites réflèxions, & par quelques autres, M. Reſtaut auroit rendu ſes principes plus exacts, & il les auroit débarraſſés d'une choquante rencontre de lettres ; *obſcœniùs non concurriſſent litteræ* (b).

C'eſt des prépoſitions latines *ad* & *de* que ſont empruntées les prépoſitions françoiſes *à* & *de*, dont la premiere (*c*) déſigne un rapport d'attribution ou de tendance,

(*a*) Pages 86 & 388.
(*b*) Cic. Orat. N°. 154.
(*c*) Regnier, p. 596.

& l'autre marque un rapport de dérivation ou de dépendance.

La prépoſition *à* ſert en françois, non pour le datif ſeul, comme le dit l'Abbé Regnier (*a*), mais pour l'accuſatif auſſi, & même quelquefois pour l'ablatif; c'eſt-à-dire, que par un mot précédé de la prépoſition *à*, on peut exprimer en françois une partie des rapports qu'on exprime en latin par le datif ſeul, ou par une prépoſition, ſoit énoncée, ſoit ſous-entendue, ſuivie tantôt d'un accuſatif, & tantôt d'un ablatif. Emporter ſes Dieux au Latium, *inferre Deos Latio* (b). Conduire les Troyens au Latium, *ducere Teucros in Latium* (c). C'étoit la coutume au Latium, *mos erat in Latio* (d). Régner au Latium, *regnare Latio*. La machine eſt conduite à la Ville & au milieu, *mediæque minans illabitur Urbi* (e). Où portes tu tes pas, Mæris, où vas-tu? eſt ce à la Ville, *quò te, Mæri, pedes, an quò via ducit? in Urbem* (f)? L'enfant ſe diſpoſe à aller à la Ville de Sidon ou de

(*a*) Page 150.
(*b*) Æn. L. I, v. 10.
(*c*) L. XI, v. 168.
(*d*) L. VIII, v. 101.
(*e*) L. II, v. 240.
(*f*) Eglog. 9.

Carthage, *ad Urbem Sidoniam puer ire parat* (a). Nous montons à la haute Ville de Buthrote, *celſam Buthroti aſcendimus urbem* (b). Il y avoit un bois au milieu de la Ville, *lucus in Urbe fuit mediâ* (c). Elle s'aſſit au milieu de la voûte du Temple, *mediâ teſtudine Templi reſedit* (d).

La prépoſition *de* ſert, non pour le génitif ſeul, comme le dit la Grammaire raiſonnée, elle ſert auſſi pour l'ablatif; c'eſt-à-dire, que par la prépoſition *de*, ſuivie d'un mot, nous exprimons pluſieurs rapports que les Latins expriment par le génitif ſeul, ou par l'ablatif précédé de l'une des prépoſitions *de*, *à*, *ab*, *è*, *ex*, énoncée ou ſous-entendue. Puiſer de l'eau ſous les murailles de la Ville, *ſub mœnibus Urbis aquari* (e). Sortir précipitamment de la Ville, *totâque ex Urbe ruere* (f). Mes enchantemens, ramenez moi Daphnis de la Ville à la maiſon, ramenez-le-moi, *ducite ab Urbe domum, mea carmina, ducite Daphnim* (g). Didon, échappée de la Ville de Tyr, a établi

(a) Æn. L. I, v. 681.
(b) L. III, v. 393.
(c) L. I, v. 445.
(d) v. 509.
(e) Georg. L. IV, v. 193.
(f) Æn. L. IV, v. 401.
(g) Eglog. VIII, v. 68.

ſon empire ici, *imperium Dido Tyriâ regit Urbe profecta* (a).

Dans les doutes ſur la Langue Françoiſe (*b*), l'ami que le Père Bouhours fait parler en homme qui eſt bon Grammairien, & qui poſsède parfaitement la Grammaire générale & raiſonnée, cite ſur le mot *auparavant* (c) la remarque de Vaugelas & celle-ci, comme une règle authentique (*d*). Cet ami, d'après Ménage, établit une règle pareille ſur les mots *autour* & *à l'entour*, dont le premier eſt prépoſition, & le ſecond eſt adverbe. Selon lui, il faut dire, *quand la Reine parut, elle avoit toutes ſes filles autour d'elle ; on vit la Reine & toutes ſes filles à l'entour.*

CHAPITRE II.

Des Adverbes.

MONSIEUR l'Abbé Girard prétend que les adverbes ſont établis pour modifier, que leur caractère eſſentiel conſiſte

(*a*) Æn. L. I, v. 344.
(*b*) Seconde Edition, p. 152, 155.
(*c*) Troiſième Edition, p. 90.
(*d*) Edit. de Prault, p. 139.

à être de simples modificatifs. M
caractère n'est pas tellement pro
l'adverbe, qu'il ne convienne à p
tous les autres mots; car, d l'av
cet Auteur, la dénomination, la
tion, l'évènement & le calcul, son
idées modificatives qui caracté
substantifs, les pronoms, les adje
verbes & les nombres. Il ajoute qu
dication du rapport déterminatif
position, devient une nouvelle idé
ficative. Si ce Grammairien ne s'
mais permis de rien avancer dans
vrage sans avoir fait un examen pr
rigoureux, s'il s'étoit servi toujours
nalyse & des règles de la plus ex
gique, comme il nous l'assure, l
plus vrai qu'il avoit à prendre,
parler de l'adverbe qu'après av
la préposition, il auroit trouv t
naturellement la définition ;
car, comme dit M. du M po-
sition marque une sorte né-
rale, une espèce de rap mé,
& ce rapport ainsi én tion
particulière, est enfin iqué,
déterminé par l position
est suivie. La réunis
forment l'adverbe, *prudence*, *prudem-*

ment ; avec courage, courageusement, &c.

Un même mot peut être, selon différentes acceptions, adverbe, préposition & conjonction, comme *après, il vint après, après vous, après que j'eus parlé.*

L'adverbe se joint à un verbe, à un participe, à un adjectif, à un adverbe & à un nom qualificatif. Aimer *bien*, *bien* aimé, *bien* aimable, *bien* agréablement, être *véritablement* Roi.

On peut dire que l'adverbe a de lui-même un sens complet, au lieu que la préposition n'a d'elle-même qu'un sens incomplet, parce qu'elle suppose nécessairement à sa suite & sous son régime, un ou plusieurs mots qui en font le complément & en forment le sens entier (*a*). La préposition exprime un rapport incomplet, & l'adverbe un rapport complet ; ce que fait aussi l'adjectif, en quoi il équivaut à l'adverbe, & est vrai modificatif, selon le Père Buffier; car il marque une circonstance ou une qualité de l'objet, & il s'emploie quelquefois au lieu de l'adverbe. On dit fort bien, *fidèle, il tient sa parole*, au lieu de dire, *il tient fidèlement sa parole ; parler haut, chanter juste, frapper fort*, au lieu de *hau-*

(*a*) Voyez l'Abbé Girard, Tome II, page 181.

tement, *justement*, *avec justesse*, *fortement*.

M. Restaut n'a pas suffisamment réformé la définition défectueuse qu'il avoit donnée de ces deux parties d'oraison; il auroit dû prendre la peine de refondre certains endroits, afin de pouvoir mettre la préposition à sa place naturelle, c'est à-dire, avant l'adverbe, dont il ne paroît pas avoir encore une notion assez exacte, puisqu'il met dans la classe des adverbes des mots qui ne peuvent pas être réduits à une préposition suivie de son complément; tels sont *non*, *ne*, *oui*, qu'il faut ranger parmi les conjonctions ou les particules qui ont des usages particuliers. L'Abbé Regnier (*a*) avoit besoin d'être rectifié à ce sujet; on y réussiroit plutôt en suivant M. du Marsais que M. l'Abbé Girard (*b*), qui appelle ces particules *discursives*, *assertives*, c'est-à-dire, interjections.

Entre les onze à douze sortes d'adverbes que l'on distingue dans l'Encyclopédie, les adverbes de lieu m'ont paru mériter une attention particulière.

Il y a quatre manières d'envisager le lieu; on peut le regarder, 1°. comme le lieu où

(*a*) Page 539.
(*b*) Tome II, pages 316 & 320.

l'on eſt, où l'on demeure, 2°. comme le lieu où l'on va, 3°. comme le lieu par où l'on paſſe, 4°. comme le lieu d'où l'on vient. C'eſt ce que les Grammairiens appellent, *in loco*, *ad locum*, *per locum*, *de loco*; autrement, *ubì*, *quò*, *quà*, *undè*. Les Auteurs des Rudimens nomment ces quatre derniers mots les quatre queſtions de lieu, & ils les rangent un peu différemment; mais cela n'importe.

Quand on fait cette queſtion, *ubì eſt?* où eſt-il? & que l'on répond, *ibì eſt*, il eſt là, *ubì* & *ibì*, où & là, ſont adverbes; car la queſtion *ubì*, où, équivaut à *in quo loco*, en quel lieu, & la réponſe *ibì*, là, équivaut à *in hoc loco*, en ce lieu, *hìc*, ici où je ſuis; *iſtìc*, où vous êtes; *illìc*, là où il eſt.

Quand on fait cette queſtion, *quò vadis?* où allez-vous? & que l'on répond, *eò*, là, *quò* & où, *eò* & là, ſont adverbes, *quò* équivaut à *ad quem locum*, *eò* équivaut à *in hunc locum*, &c. *hùc*, ici; *iſtùc*, là où vous êtes; *illùc*, là où il eſt.

Quand on fait cette queſtion, *quà ibo*; par où irai-je? l'on peut répondre, *hàc*, par-ici; *iſtàc*, par-là où vous êtes; *illàc*, par-là où il eſt.

Quand on fait cette queſtion, *undè ve-*

nis? d'où venez-vous? l'on peut répondre, *indè*, de-là; *hinc*, d'ici où je suis; *istinc*, de-là où vous êtes; *illinc*, de-là où il est.

Quà & *hàc* sont des adverbes; *par où* & *par ici* sont des équivalens d'adverbes, qui signifient par quel endroit, par cet endroit, *per quem locum*, *per hunc locum*.

Undè & *indè* sont des adverbes; *d'où* & *de là* sont des équivalens d'adverbes, ou des prépositions avec leur complément, de quel endroit, *de quo loco*, de cet endroit, *ex hoc loco*, &c.

Il y a des mots qui renferment la valeur d'une préposition & de son complément, & qui outre cela font l'office de conjonction, comme *quià*, parce que, *quaproptèr*, c'est pourquoi; on les appelle adverbes conjonctifs.

Examinons avec M. du Marsais (*a*) plusieurs phrâses où l'on emploie d'une manière singulière *bien*, *beaucoup*, & quelques autres mots qui passent pour adverbes de quantité.

1°. *Il a de l'argent*, *il a bien de l'argent*, &c.

2°. *Il a beaucoup d'esprit*, *il n'a point*

(*a*) Voyez Regnier, page 72. Buffier, N°. 333. Girard, Tome II, p. 240.

d'eſprit, &c. L'argent, l'eſprit, &c. peuvent être regardés comme des individus ſpécifiques ; alors chacun de ces individus eſt conſidéré comme un tout dont on peut tirer une portion. Ainſi, *il a de l'argent*, *de l'eſprit*, c'eſt-à-dire, il a une portion de ce tout qu'on appelle *argent*, *eſprit*, &c. Il a bien de *l'eſprit*, &c. c'eſt la même analogie.

Credo ego illìc ineſſe auri & argenti largitèr (a), en ſous-entendant χρῆμα, *rem auri* ; je crois qu'il y a là bien de l'or & de l'argent. *Bien* eſt adverbe comme *largitèr*, & a la même ſignification, *largement*, *en abondance.*

A l'égard de *il a beaucoup d'argent*, *d'eſprit*, &c. *il n'a point d'argent*, *d'eſprit*, &c. il faut obſerver que ces mots, *beaucoup*, *peu*, *pas*, *point*, *rien*, *ſorte*, *eſpèce*, *tant*, *moins*, *plus*, *que*, venant de *quantùm*, ne ſont point des adverbes, ils ſont de véritables noms, du moins dans leur origine, & c'eſt pour cela qu'ils ſont modifiés par un ſimple modificatif indéfini, qui n'étant point pris individuellement, n'a pas beſoin d'article ; il ne lui faut que la ſimple prépoſition pour le mettre en rapport avec *beaucoup*, *peu*, *rien*, *pas*, *point*, *ſorte*, &c.

(a) Plaut. *Rudens*, Act. IV. Scen. IV, v. 146.

Beaucoup vient, ſelon Nicot, de *bella copia*; ainſi *d'argent*, *d'eſprit*, ſont les qualificatifs de *coup*. *Il a abondance d'argent, d'eſprit. Il eſt meilleur de beaucoup*, c'eſt-à-dire, *ſelon un beaucoup*, dit Ménage. *Peu* ſignifie *petite quantité*; en latin, avec *parùm*, on ſous-entend *ad* ou *per*, & on dit *parùm-per*, comme on dit *tecum*. Ainſi nous diſons *un peu de vin*, comme les Latins diſoient *parùm vini*; de même que *vini* qualifie *parùm* ſubſtantif, de même auſſi *de vin*, complément précédé de la prépoſition *de*, qualifie le ſubſtantif *un peu*, qui ſignifie une petite quantité.

Je laiſſe pluſieurs autres excellentes obſervations que l'on peut lire dans l'Encyclopédie au mot *article* (*a*). Ce chef-d'œuvre de métaphyſique grammaticale eſt plein de diſcuſſions profondes & de détails raiſonnés, qui, malgré leur longueur, ne paroiſſent ni diffus, ni obſcurs. J'en dis autant de tout ce qui eſt ſorti de la plume de cet habile Ecrivain; c'eſt une juſtice que je lui dois, & que je lui rends de tout mon cœur.

(*a*) Page 734.



SUPPLÉMENT AU CHAPITRE XIII, *Des Verbes* ;

ET AU CHAPITRE XIV, *Des Personnes & des Nombres.*

Il eſt bon de ſe rappeler ici une obſervation importante que nous avons faite dans le Supplément au premier Chapitre de cette ſeconde Partie.

Parmi les ſignes deſtinés dans une Langue à marquer les objets de nos penſées, on ne doit placer que les mots qui marquent des choſes ; or l'article & la prépoſition ne marquent point des choſes. La Grammaire raiſonnée auroit donc du réſerver ces deux parties d'oraiſon pour les mettre au rang des mots qui ſignifient *les manières de nos penſées*, c'eſt-à-dire, *les divers regards de notre eſprit ſur les choſes*, ou, ſelon l'expreſſion de M. du Marſais, *les différentes vues ſous leſquelles l'eſprit conſidère les objets.*

Comme le participe tient de la nature du

du nom & de celle du verbe, comme il réunit l'objet & la forme de la pensée, MM. de P. R. ont eu raison de ne parler de cette espèce de mot qu'après avoir expliqué ce qui regarde le verbe.

Jules César Scaliger, dans son Traité *de causis linguæ latinæ* (a), ne reconnoît que deux sortes de verbes, l'*actif* & le *passif*, qui se réduisent au verbe substantif *est*. Sanctius adopte ce sentiment dans sa Minerve (*b*). La Méthode Latine de Port-Royal, seconde Edition (*c*), avoit suivi ces deux Auteurs en définissant le *verbe*, un mot qui signifie *être*, *agir* ou *pâtir*; mais la même Méthode, huitième Edition (*d*), fait consister l'essence de cette espèce de mot dans la seule affirmation, conformément à la Grammaire générale & raisonnée, seconde Partie, chap. 13.

Si M. l'Abbé Girard avoit bien discuté ce Chapitre, il y auroit vu la réponse à presque toutes ses objections. Lorsque cet Académicien, dans ses vrais Principes (*e*), combat le sentiment de MM. de P. R. qui

(*a*) L. III, chap. 72.
(*b*) L. III, chap. 2.
(*c*) Page 1 .
(*d*) Page 458.
(*e*) Tome I, page 53.

croient que le verbe *exister* ne marque aucune action, il me semble qu'il a tort d'appuyer l'opinion contraire sur ce que ces Messieurs disent dans leur Théologie, que l'existence de Dieu est un acte pur; car ils n'ont jamais prétendu que l'existence de Dieu fut le terme ou l'effet d'une action dans Dieu. Ils savoient trop bien que l'action suppose nécessairement l'existence; que l'on conçoit celle-ci avant celle là; que si l'existence de Dieu étoit l'effet d'une action, il faudroit concevoir l'action avant l'existence, parce que la cause se connoît avant l'effet.

Qu'ont-ils donc entendu par cette expression? Le voici, ce me semble: L'existence de Dieu est un acte pur, par opposition à l'existence des créatures, qui est acte & puissance; acte par rapport à ce qu'elles ont actuellement, ce qui est bien peu de chose; puissance par rapport à ce qu'elles peuvent avoir, ce qui est infiniment plus considérable. A leur égard, le passé n'est plus, l'avenir n'est pas encore, le présent seul est actuellement. Et qu'est-ce que ce présent? un instant indivisible, un infiniment petit. Dieu au contraire est actuellement tout ce qu'il peut étre, il a actuellement tout ce qu'il peut

avoir, il ne peut rien perdre ni rien acquérir, parce qu'il n'y a en lui ni passé, ni futur, & que tout y est actuellement présent; par où on voit clairement que Dieu ne doit pas son existence à une action dont il ne s'agit nullement ici, & qu'il seroit même ridicule d'admettre, parce que l'existence d'un être est toujours conçue avant son action, & doit la précéder.

Quant à ce que M. l'Abbé Girard ajoute, que *dans les créatures l'existence est l'effet d'une action, qui dans le premier instant s'appelle création, & dans les momens suivans conservation ou création continuée*, il est vrai que la créature n'existe point sans cette action de Dieu, mais il est faux que le verbe *exister* marque cette action: il ne nous représente que le terme de l'action, & non l'action elle même; il nous montre ce qui est dans la chose créée, & non pas ce qui est dans Dieu; enfin il renferme plutôt une situation ou une passion qu'une action; d'où il est aisé de conclure que M. l'Abbé Girard fait de vains efforts pour prouver qu'il y a quelque contradiction entre les opinions théologiques de MM. de Port Royal, & leur systeme sur la Grammaire.

Les autres exemples que cet Académi-

cien a choisis ne sont pas plus heureux, & ne sont pas plus contre ce système que les précédens. Quoique l'éclat de la lumière, dans le corps qui reluit, suppose un mouvement subit & non interrompu, produit par l'action du soleil, on ne peut pas dire que le verbe *reluire* marque cette action; il n'en est que l'effet qui la suppose, il désigne seulement l'état d'un corps qui reçoit la lumière du soleil.

Quoiqu'on ne puisse se reposer ou être en repos, sans avoir passé de l'état de mouvement à celui de tranquillité; quoique ce changement d'état ne puisse se faire sans *évènement*, l'idée que l'on attache au mot *reposer*, n'est pas celle de ce passage ou de ce changement arrivé avant le repos, mais c'est uniquement celle de l'état d'une chose qui a cessé d'être en mouvement.

De ce qu'il y a des mots qui ne sont point des verbes, quoiqu'ils signifient des actions, des passions & des choses passagères ou des *évènemens*, tels que *course*, *écoulement*, est-ce une conséquence que l'action ou l'évènement ne constitue point l'essence du verbe? Non, ce n'est pas une conséquence: il faut l'avouer de bonne foi à M. l'Abbé Girard; car quoique les mots

affirmant, *affirmatif*, *affirmation*, *assertion*, signifient l'affirmation, il ne s'ensuit pas qu'ils soient verbes. Quel avantage ce subtil Grammairien tirera-t-il de cet aveu? La différence qu'il y a entre *course*, *écoulement*, & les mots *je cours*, *je coule*, c'est que les premiers ne signifient que l'action, & ne la signifient que comme conçue par mon esprit ou comme objet de ma pensée, au-lieu que les seconds signifient l'affirmation de l'action, c'est-à-dire, l'action comme produite, comme affirmée par mon esprit, ou comme maniere commode de ma pensée. La différence qu'il y a aussi entre le mot *affirmation* & le mot *j'affirme*, c'est que le premier ne signifie qu'une affirmation simplement comme conçue par mon esprit, ou comme objet de ma pensée, & c'est un nom; le second signifie une double affirmation, l'une comme conçue, & l'autre comme produite par mon esprit & comme manière de ma pensée, & c'est un verbe. Il n'en est pas moins vrai que l'affirmation est la seule chose essentielle au verbe, & que l'action qui lui est souvent jointe ne lui est qu'accidentelle. C'est ce qu'auroit reconnu M. l'Abbé Girard (a), s'il eût conçu plus nettement la

(a) Tome I, pag. 51, 52.

valeur de l'idée objective & de l'idée modificative des mots.

Voici une autre objection à laquelle M. l'Abbé Girard dit qu'il ne voit point de réplique.

« S'il y a des mots qui soient de vraies » affirmations sans être verbes, il s'ensuit » que ce n'est pas dans l'affirmation que » consiste l'essence du verbe ; or la chose » est certaine, tels sont en bonne Grammaire *oui* & *non*. »

Ailleurs il dit que *oui* & *non* (a), dans une réponse, supposent tout ce qui a été énoncé dans la demande.

Faisons voir la réplique, attaquons à notre tour, & servons-nous du même raisonnement que M. l'Abbé Girard a essayé de faire valoir (*b*) : le trait sera plus offensif contre lui qu'il ne l'a été contre nous. Je dis donc à son imitation :

S'il y a des mots qui signifient *la dénomination, la qualification, l'action* même ou *l'évènement*, &c. & si ces mots ne sont ni *substantifs*, ni *adjectifs*, ni *verbes*, &c. il s'ensuit que ce n'est pas dans la dénomi-

---

(*a*) Tome II, page 119.
(*b*) Tome I, page 5..

nation que consiste l'essence du *substantif*, ni dans le *qualificatif* que consiste l'essence de *l'adjectif*, ni dans l'action ou l'*événement*, que consiste l'essence du *verbe*, &c. comme M. l'Abbé Girard le prétend. Or, tels sont en bonne Grammaire, & même en bonne Logique, *oui* & *non*, puisqu'ils équivalent à un *sujet*, à un *attribut*, à un *verbe*, à un *régime*, &c. réunis, c'est-à-dire, à une proposition ou à une phrase entière.

Si M. l'Abbé Girard avoit lu avec moins de prévention le 17 & le 19e Chapitre de la seconde Partie de la Grammaire générale, il y auroit trouvé des réflexions aussi judicieuses que savantes, qui l'auroient peut-être convaincu que tous les modes du verbe, sans en excepter l'infinitif, signifient l'affirmation, ou *simple*, ou *modifiée*, ou *définie*, ou *indéfinie*. Le gérondif même, ainsi que le participe, signifie quelquefois l'affirmation modifiée ; par exemple, *en forgeant on devient forgeron*, c'est-à-dire, *à mesure que l'on forge*, &c. *En me parlant il pensoit à autre chose*, c'est-à-dire, *lorsqu'il me parloit*, &c. *Je vous le dirai en allant*, c'est-à-dire, *pendant que j'irai* ou *que nous irons*. *Ayant tant d'esprit, comment*

ne concevez-vous pas cela? c'est-à-dire, *puisque vous avez tant d'esprit.*

Selon le Père Buffier (*a*), quelques Nations ne conjuguent presque point leurs verbes ; & au lieu de dire, *je fais, il fait, nous faisons*, elles disent souvent, *moi faire, lui faire, nous faire.*

Selon M. Boindin, dans ses Remarques sur le Livre de M. de Maupertuis, intitulé *Réflexions Philosophiques sur l'origine des Langues & la signification des mots* (b), la Langue Franque n'emploie que des infinitifs avec un pronom personnel & un adverbe de temps pour désigner le présent, le passé & le futur, pendant que les Langues cultivées & perfectionnées expriment le personnel, le nombre & le temps par les différentes inflexions du verbe. Cette Langue, que parlent les diverses Nations Chrétiennes qui voyagent en Turquie & dans les Echelles du Levant, a pour bâse un italien corrompu : ses verbes n'ont pour tout temps que le présent de l'infinitif, dont les autres termes de la phrâse modifient la signification. Ainsi, *je t'aime, je t'aimois, je t'aimerai*, c'est en

(*a*) N°. 141.

(*b*) Tome II, page 68.

Langue Franque, *mi amarti*. Tous ont chanté, que chacun chante, tous chanteront, *tutti cantare*.

On n'est donc pas fondé à dire que le verbe ne sert à exprimer l'affirmation qu'à l'indicatif, & nullement aux autres modes; il y a donc un grand foible dans les raisonnemens que le Père Buffier lui-même, M. l'Abbé Regnier & M. l'Abbé Girard (*a*) font pour détruire la définition que *l'illustre Auteur de la Grammaire raisonnée donne du verbe. Son système, loin d'être contradictoire à l'usage*, y est donc exactement conforme; & si M. Restaut est répréhensible, ce n'est pas d'avoir suivi ce système, mais c'est seulement de ne l'avoir peut-être pas encore assez approfondi, ni assez bien développé, ni assez soutenu.

L'Auteur de la Logique ou l'Art de penser (*b*) s'exprime ainsi :

« Ce que j'ai dit des noms & des pro-
» noms, je l'ai emprunté d'un petit Livre
» intitulé *Grammaire générale & raison-*
» *née*, à l'exception de quelques points
» que j'ai expliqués d'une autre manière;
» mais en ce qui regarde le *verbe*, je ne

(*a*) Tome I, page 62.
(*b*) Seconde Partie, ch. II, page 102.

» ferai que transcrire ce que ce Livre en
» dit, parce qu'il m'a semblé qu'on n'y
» pouvoit rien ajouter. »

Le Père Lami, dans la Rhétorique ou l'Art de parler, dit : « Les verbes, comme
» l'Auteur de la Grammaire générale &
» raisonnée l'a judicieusement remarqué,
» sont des mots qui signifient *l'affirma-*
» *tion.* »

Dans un Ouvrage intitulé *Véritables principes de la Grammaire*, ou *nouvelle Grammaire raisonnée pour apprendre le latin*, M. du Marsais, à la fin de la Préface, ou de l'exposition de sa Méthode (*a*), définit le verbe, un mot par lequel on pense, on juge une chose d'une autre. Quand je pense que *la terre est ronde*, dit-il, c'est un jugement; quand je le dis, c'est une proposition. Dans l'Encyclopédie, au mot *construction*, voici comme il s'explique à ce sujet.

« Juger, c'est penser qu'un objet est
» de telle ou telle façon, c'est *affirmer* ou
» *nier*, c'est décider relativement à l'état
» où l'on suppose que les objets sont en
» eux-mêmes ..... Toutes les propositions

(*a*) Imprimée à Paris en 1722, chez Ganeau, Quillau & Desaint, page 25 de la Syntaxe.

» exprimées par le mode indicatif, énon-
» cent autant de jugemens. *Je chante*, *je*
» *chantois*, *j'ai chanté*, *j'avois chanté*, *je*
» *chanterai*. Toutes les propositions ex-
» primées par les autres modes des ver-
» bes, n'énoncent que certaines vues de
» l'esprit; elles ne renferment point de
» décision qui affirme ou qui nie relative-
» ment à l'état positif de l'objet. Quand
» je dis *soyez sage*, je ne fais que dire ce
» que je veux que vous soyez; l'action de
» mon esprit n'a que cela pour objet, &
» non d'énoncer que vous êtes sage ou
» que vous ne l'êtes pas. Ainsi, il y a pro-
» position directe énoncée par le mode
» indicatif, & proposition oblique, ou
» simple énonciation, exprimée par quel-
» qu'un des autres modes du verbe. »

C'est ce que nous appelons affirmation simple ou définie, affirmation modifiée ou indéfinie.

« *Toute proposition a deux parties essentielles*,
» continue M. du Marsais, 1°. *le sujet*, 2°.
» *l'attribut*; le sujet, c'est le mot qui mar-
» que la personne ou la chose dont on
» juge, ou que l'on regarde avec telle ou
» telle qualité, avec telle ou telle modi-
» fication; l'attribut, ce sont les mots
» qui marquent ce que l'on juge du sujet,

» *L'attribut contient essentiellement le verbe ;*
» parce que le verbe est dit du sujet, &
» marque l'action de l'esprit qui considère
» le sujet comme étant de telle ou telle
» façon, comme ayant ou faisant telle ou
» telle chose. Observez donc que l'attri-
» but commence toujours par le verbe.

« Le verbe indique nécessairement un
» sujet & un attribut, & par conséquent
» il indique une proposition, puisque la
» proposition n'est qu'un assemblage de
» mots qui énoncent un jugement porté
» sur quelque sujet, ou bien le verbe in-
» dique une énonciation, puisque le verbe
» marque l'action de l'esprit qui adapte
» ou applique un qualificatif à un sujet,
» de quelque manière que cette applica-
» tion se fasse. «

Combien de vues de l'esprit sont énoncées en même temps par une seule terminaison ajoutée aux lettres radicales du verbe, s'écrie cet admirable Grammairien ! Par exemple, dans *amare*, ces deux lettres *a*, *m*, sont les radicales ou immuables : si à ces deux lettres j'ajoute *o*, je forme *amo* ; or, en disant *amo*, je fais connoître que je juge de moi que j'aime, je m'attribue le sentiment d'aimer, je marque donc tout ensemble la voix, le mode, le

temps, le nombre, la perſonne; mais outre la propriété de marquer tout cela, & outre la valeur particulière de chaque verbe qui énonce, ou l'eſſence, ou l'exiſtence, ou quelque action, ou quelque ſentiment, &c. le verbe marque encore l'action de l'eſprit qui applique cette valeur à un ſujet, ſoit dans les propoſitions, ſoit dans les ſimples énonciations, & c'eſt ce qui diſtingue le verbe des autres mots qui ne ſont que de ſimples dénominations.

Si l'attribut contient eſſentiellement le verbe, il s'enſuit que le verbe n'eſt pas une ſimple liaiſon ou copule, comme la plupart des Logiciens le prétendent; il s'enſuit qu'il n'y a point de mot qui ſoit réduit à ce ſeul uſage. Ainſi quand on dit, *Dieu eſt tout-puiſſant*, ce n'eſt pas la toute-puiſſance ſeule que l'on reconnoît en Dieu, c'eſt l'exiſtence avec la toute-puiſſance; le verbe eſt donc le ſigne de l'exiſtence réelle ou imaginée du ſujet de la propoſition, auquel il lie cette exiſtence & tout le reſte.

Selon Robert-Eſtienne (*a*), *être* dénote l'être, l'exiſtence ou ſubſiſtance de chaque choſe qui eſt ſignifiée par le nom joint avec lui.

(*a*) Gramm. Franç. p. 37.

Si l'essence du verbe *être* consiste dans la seule affirmation, dit M. l'Abbé Girard (*a*), s'il sert uniquement à lier l'objet (ou l'attribut) au sujet, ce verbe ne doit plus enfermer d'objet (ou plutôt d'attribut) dans sa propre valeur, & par conséquent ne peut faire avec le seul sujet un sens formé; ce qu'il fait cependant quelquefois. *Ce qui est, touche plus que ce qui a été.*

Ces deux réflexions paroissent faire tout le fond du systême que M. du Marsais s'efforce d'établir sur le verbe; qu'il me soit permis d'y opposer les observations suivantes.

Selon la Grammaire raisonnée (*b*), le verbe substantif *je suis* devient souvent adjectif, quand avec l'affirmation il renferme le plus général des attributs, savoir, *l'être;* comme dans cette phrâse, *je pense, donc je suis*, c'est à dire, *je suis un être, une chose*, ou *je suis existant.*

De l'aveu de M. l'Abbé Girard lui-même (*c*), bien des mots, des verbes, par exemple (*d*), qui ont deux acceptions,

(*a*) Tome I, page 61.
(*b*) Chap. 18.
(*c*) Tome I, page 214.
(*d*) Tome II, page 47.

quoique les mèmes matériélement, c'est-à-dire, quoique formés par les memes sons ou les mèmes articulations, sont néanmoins par l'institution & la valeur, deux sortes de mots appartenans à différentes espèces dans chacune des acceptions. Outre le verbe *être*, que M. du Marsais appelle verbe simple (*a*), il regarde tous les autres verbes comme composés ou adjectifs, parce qu'ils renferment le verbe simple & l'attribut. *Amat*, il aime, c'est-à dire, *il est aimant*, &c.

Ainsi le mot *est*, verbe substantif ou simple, ne signifiant que *l'affirmation*, differe beaucoup du mot *est*, verbe adjectif ou composé, signifiant *l'affirmation* avec *l'existence*. Il ne faut pas que l'identité du matériel nous fasse confondre des mots destinés à divers emplois, & totalement différens quant à la signification.

Quand je dis, *Dieu est tout-puissant*; c'est la toute puissance seule que je reconnois, que j'affirme en Dieu pour le moment présent; il ne s'agit point de l'existence, elle est supposée & reconnue; le verbe *est* ne signifie que la simple affirmation de l'attribut *tout puissant*, qu'il lie avec le sujet

(*a*) Expos. méthod. Synt. page 25.

Dieu. Le verbe ſimple ou ſubſtantif, *je ſuis*, ne porte donc pas toujours avec ſoi l'idée de l'exiſtence, puiſqu'il ne porte avec ſoi cette idée que quand il eſt composé ou adjectif, c'eſt-à-dire, quand il a la même ſignification que le verbe *j'exiſte*; donc la définition que Meſſieurs de Port-Royal donnent du verbe eſt très-juſte par elle-même; donc les objections de M. l'Abbé Girard, loin de la détruire, la confirment; donc les explications ingénieuſes par leſquelles M. du Marſais ſemble adopter en partie, & réfuter en partie cette définition, ne doivent pas empêcher qu'on ne la ſoutienne telle qu'elle eſt énoncée dans la Grammaire générale.

Jean Buxtorf, ſavant Allemand du dix-ſeptième ſiècle, Profeſſeur en Langue Hébraïque à Bâle, eſt Auteur de pluſieurs bons Ouvrages ſur cette Langue, & en particulier d'une petite Grammaire qui paſſe pour excellente. La meilleure édition eſt celle que *Rodolphe Leuſden en a fait faire à Leide en* 1701.



SUPPLÉMENT
AU CHAPITRE XV,
Des Temps du Verbe.

LA Grammaire générale diſtingue deux ſortes de prétérits, le défini, & l'indéfini, ou *aoriſte*. M. l'Abbé Girard (*a*) dit que la ſeule définition de l'*aoriſte* ſuffit pour empêcher une mépriſe entre ce temps & le prétérit, & il ne donne ni définition, ni explication de ce mot qui eſt grec, & qui ſignifie indéterminé, indéfini, ἀόριστος, d'α *ſans* & d'ὅρος *fin*.

Comment ce délicat Grammairien a-t-il pu faire uſage du mot *aoriſte*, lui qui n'a pas trouvé le mot *interjection* aſſez françois (*b*), lui qui ne voudroit admettre que des noms de caractère françois d'origine, parfaitement analogues (*c*), par conſéquent plus intelligibles & plus à la portée des perſonnes qui n'ont point eu de familiarité avec le collége, dont le nom

(*a*) Tome II, page 22.
(*b*) Tome I, page 80.
(*c*) Tome II, page 11.

bre, dit-il, fait, dans ce que la Nation a de ſpirituel & de poli, une portion conſidérable?

La remarque de P. R. au ſujet du prétérit indéfini ou de l'*aoriſte*, eſt vraie, dit M. l'Abbé Regnier (a), mais l'Auteur ne lui a pas donné toute l'étendue & tout l'éclairciſſement néceſſaires. Ce n'eſt pas ſeulement de l'eſpace du jour dans lequel & duquel on parle, que ce prétérit indéfini eſt banni de notre Langue, il l'eſt pareillement de l'eſpace *d'une ſemaine*, *d'un mois* & *d'une année*, ſi l'on eſt encore *dans la ſemaine*, *dans le mois* & *dans l'année* dont on parle; car j'écrivis *cette ſemaine*, *ce mois*, *cette année*, ne ſe dit non plus que j'écrivis *ce matin*, *cette nuit*.

Les Hébreux n'ont ni préſent, ni imparfait, & ils diſent fort bien, *credidi proptèr quod locutus ſum*, au lieu de *credo & ideò loquar*, j'ai cru, & c'eſt par cette raiſon que j'ai parlé, *ou* je crois, & c'eſt par cette raiſon que je parle.

Chez les Grecs, les *aoriſtes* s'interprètent, tantôt au préſent & tantôt au paſſé. *Πρῶτον ἐπισκέψαι ὁποῖόν ἐστι τὸ πρᾶγμα* (b),

---

(a) Page 55.
(b) Epictet Enchiridion, page 42.

d'abord ayez considéré quelle est la chose, c'est-à-dire, considérez ce dont il s'agit; ἔπειτα καὶ τὴν σεαυτοῦ φύσιν κατάμαθε, εἰ δύνασαι βαστάσαι (a), ensuite ayez étudié votre nature, ayez vu si vous aurez pu avoir porté, c'est-à-dire, essayez votre force, examinez si vous pouvez porter le fardeau: [illegible], [illegible], qui sont des *aoristes* premiers; [illegible], ἴδε, qui sont des *aoristes* seconds, ont la valeur du présent.

Dans la Langue Chinoise, les noms sont sans cas, & les verbes sans terminaisons diverses: des articles & des mots auxiliaires distinguent les cas du nom, les modes & les temps du verbe.

(a) Lettre sur les Sourds & les Muets, page 84.





RÉFLEXIONS SUR LES FONDEMENS DE L'ART DE PARLER,

Pour servir d'éclaircissemens au texte de la Grammaire Générale & Raisonnée.

QUATRIEME PARTIE.

CHAPITRE XVI.

Des modes du Verbe & des Conjugaisons.

CE qu'en termes de Grammaire on appelle *mode* ou *mœuf*, vient du latin *modus*, qui signifie *manière*. L'affirmation est signifiée d'une manière par l'indicatif, & d'une autre manière par le subjonctif, &c. L'indicatif est ainsi nommé, parce qu'il indique simplement l'affirmation. Le subjonctif ou conjonctif est ainsi nommé, parce qu'il joint l'affirmation sous ou

avec quelque condition, quelque supposition, ou quelque desir.

Presque tous les Grammairiens n'admettent, en françois comme en latin, que quatre modes dans le verbe, l'indicatif, l'impératif, le subjonctif & l'infinitif. M. l'Abbé Girard (*a*) admet six modes, trois indéfinis & trois adaptifs. Les trois indéfinis sont le simple ou l'infinitif, le circonstanciel ou le gérondif, le complet ou le participe; les trois adaptifs sont le positif ou indicatif, le conditionnel ou suppositif, le subséquent ou subjonctif. Ces trois modes adaptifs ne sont pas les seuls dont le verbe soit susceptible, mais ce sont les seuls que notre Langue distingue par la diversité des formations. L'usage n'a point fait dans nos verbes de mode impératif, dit-il (*b*), de façon que pour exprimer le commandement, on prend les premières personnes plurièles, les secondes singulières & plurièles de l'indicatif, dépouillées des pronoms précédens, & les troisièmes personnes des deux nombres du subjonctif, excepté dans les deux verbes *être* & *avoir*, où la formation du subjonctif seul

(*a*) Tome II, page 5.
(*b*) Tome II, page 12, &c.

ſert par tout à marquer le commandement.

La Grammaire raiſonnée (*a*) dit que *l'impératif n'a point de première perſonne, ſur-tout au ſingulier, parce qu'on ne ſe commande pas proprement à ſoi-même.*

Non pas à cauſe qu'on ne ſe commande pas à ſoi-même, dit l'Abbé Regnier (*b*), car ce mode ſervant auſſi-bien à prier & à exhorter qu'à commander, il eſt conſtant qu'on peut s'exhorter ſoi-même dans un ſoliloque ou monologue; mais à cauſe que ni en commandant, ni en priant, ni en exhortant, on ne peut parler à ſoi-même qu'à la ſeconde perſonne, & qu'alors un homme ſe conſidère comme étant en quelque ſorte diviſé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie & l'exhorte.

Des Conjugaiſons.

Le mot conjugaiſon vient de la prépoſition latine *cum*, qui ſignifie *avec*, *enſemble*, & du nom latin *jugum*, qui ſignifie joug. L'on dit que des verbes ſont d'une même conjugaiſon, quand ils ſont comme ſous le joug des mêmes règles, par rap-

(*a*) Page 164.
(*b*) Page 35.

port aux différentes inflexions qui forment leurs temps, leurs personnes, &c.

M. l'Abbé Girard (*a*) admet six conjugaisons, trois de terminaison masculine, & trois de terminaison féminine; *e*, *i*, *oi*, précédant *r* final, caractérisent les trois premieres, *donner*, *finir*, *recevoir*.

Ce qui donne les trois autres, c'est la dernière syllabe de l'infinitif, précédée par un son formé.

1°. Des voyèles simples *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *battre*, *mettre*, *dire*, *mordre*, *exclure*.

2°. Des voyèles composées qu'il appelle diphthongues orthographiques, *ai*, *oi*, *ou*, *plaire*, *boire*, *coudre*.

3°. Des voyèles nazaïes, *an*, *en*, *on*, *ain*, *ein*, *oin*, *répandre*, *défendre*, *répondre*, *craindre*, *peindre*, *joindre*.

Il fait monter le calcul des formations d'un verbe complet jusqu'à 89 (*b*), dont il y en a, dit-il, 44 de composées, & 45 de simples, qu'il subdivise ensuite en dix primitives, & en 35 secondaires.

Je crois que les Dames, même celles que leur cœur n'absorbe pas entièrement, & dont l'esprit s'occupe un peu (c), se rebute-

(*a*) Tome II, pag. 65, 94, &c.
(*b*) *Ib.* page 91.
(*c*) Tom. I, p. 6.

ront aisément de cet immense calcul ; d'ailleurs, *comme l'habitude grave tout cela dans la mémoire, & le fait trouver à merveille au besoin* (a), elles se dispenseront volontiers de fatiguer leur attention en pure perte. Quoi qu'il en soit, le discours de M. l'Abbé Girard sur le verbe, contient des réflexions neuves & intéressantes, qui ne sont point à négliger pour un Grammairien.

M. l'Abbé Vallart (*b*) assure que nos *Grammairiens n'ont point connu combien nous avons de conjugaisons, qu'ils s'accordent tous à dire que nous n'en avons que quatre, & qu'ils n'en ont point mis davantage dans leurs Grammaires.* Cependant l'Abbé Regnier en admet jusqu'à 24, qu'il range sous quatre classes principales, *er*, *ir*, *oir*, *re*.

Le Père Buffier (*c*) dit expressément qu'il est assez inutile de réduire les conjugaisons françoises à quatre principales ; qu'il faut, ou n'en reconnoître qu'une seule, ou en reconnoître autant qu'il y a de terminaisons différentes à l'infinitif, telles qu'elles sont marquées dans sa table des verbes (*d*).

(*a*) Tome II, page 79.
(*b*) Pref. VI.
(*c*) N°. 5[illegible]5, &c.
(*d*) N°. 581.

Le

Le ſyſtème des conjugaiſons indiqué par Robert-Etienne, paſſablement bien expoſé par le ſieur D. V. d'Allais dans ſa Grammaire méthodique, remanié par la Touche, adopté & développé par l'Abbé Regnier, aſſez adroitement rectifié par le Père Buffier, a été enfin beaucoup perfectionné par M. Reſtaut. M. Vallart a attaqué ce ſyſtème; voyons ſes raiſons.

« Les quatre manières différentes de » terminer les mêmes perſonnes au pré-» ſent de l'indicatif, ſont quatre conju-» gaiſons différentes en latin. Il en eſt » de même pour notre langue, dit-il (*a*). » Ainſi comme il y a trois manières de » terminer les mêmes perſonnes pour les » verbes en *oir*, il y a auſſi pour ces ver-» bes trois conjugaiſons, *je vois*, *je peux*, » *je reçois*. Dans la première, ajoûte-t-il, » il n'y a que onze verbes; mais dans la » troiſième il n'y en a que ſept, & cepen-» dant c'eſt la ſeule que mettent tous nos » Grammairiens. »

Comment M. Vallart a-t-il pu imaginer que la différente terminaiſon du préſent de l'indicatif en latin fait la différence des conjugaiſons? Eſt-ce que, ſelon tous

(*a*) Préface, page 6.

les Grammairiens anciens & modernes, le préſent de l'infinitif n'a pas toujours réglé les conjugaiſons latines, *are*, *ēre*, *ĕre*, *ire*? N'en eſt-il pas de même pour tous les verbes françois, *er*, *ir*, *oir*, *re*?

La conjugaiſon conſiſte dans la différence des terminaiſons que prennent les mêmes perſonnes des verbes aux mêmes temps (a). Ce principe général eſt juſte, il s'étend à tous les temps & à tous les modes : il ne ſe borne pas au ſeul temps préſent, ni au ſeul mode indicatif. Or, des trois prétendues conjugaiſons en *oir*, la troiſième eſt la ſeule qui mérite véritablement le nom de conjugaiſon, parce qu'elle comprend un plus grand nombre de verbes, dont les mêmes perſonnes ſont terminées de la même manière aux mêmes temps dans tous les modes. *Devoir*, *redevoir*, *appercevoir*, *concevoir*, *décevoir*, *percevoir*, &c. ſe conjuguent comme *recevoir*, ſans aucune différence. Il n'en eſt pas de même de la première; car ſi vous en exceptez *revoir*, composé du verbe *voir*, *prévoir* & *pourvoir* ſe conjuguent autrement, l'un au prétérit, & tous deux au futur. *Je verrai*, *je reverrai*, *je prévoirai*, *je pourvoirai*, *je vis*,

(a) Vallart, page 224.

je revis, *je prévis*, *je pourvus*. *Choir*, *seoir* & leurs composés se conjuguent très différemment.

Voici comme M. Restaut conjugue *s'asseoir*. Indicatif présent, *je m'assieds*, *tu t'assieds*, *il s'assied*, *nous nous asseyons*, *vous vous asseyez*, *ils s'asseyent*, *je m'asseyerai*, &c.

Selon M. l'Abbé Girard (*a*), « la manière moderne, peut-être moins authentique, mais plus réguliere & moins embarrassante, dit, *je m'asseois*, *tu t'asseois*, *il s'asseoit*, *nous nous asseoyons*, *vous vous asseoyez*, *ils s'asseoyent*, *je m'asseoyois*, *je m'asseoirai*, *m'asseoyant*, &c. Je ne désespere pas que l'usage ne la favorise totalement. La réformation de l'orthographe pourra y contribuer en ôtant e inutile qui précède *oi*, & qui est la source de toute l'irrégularité. »

Quant à la deuxième conjugaison en *oir*, si vous en exceptez *émouvoir*, *promouvoir*, &c. composés de *mouvoir*, vous ne trouverez aucun verbe qui se conjugue comme ce dernier. Il étoit donc plus raisonnable, 1°. de n'admettre qu'une seule conjugaison régulière dans les verbes en

(*a*) Tome II, page 83.

oir, 2°. de ranger ſous cette conjugaiſon *recevoir*, & tous les verbes qui lui ſont exactement conformes; 3°. de mettre au nombre des irréguliers tous les verbes dont ce ſingulier Grammairien fait fort mal-à-propos deux conjugaiſons nouvelles. Retranchons donc deux de treize, & il ne reſtera plus que onze : nous trouverons alors que ce ſyſtème, quelque déguiſé qu'il paroiſſe, eſt copié en entier d'après M. Reſtaut.

Des verbes terminés à l'infinitif en *er*, *ir*, *oir*, *re*, M. Vallart forme quatre claſſes qu'il ſubdiviſe en conjugaiſons. M. Reſtaut a partagé ces mêmes verbes en quatre conjugaiſons, qu'il ſubdiviſe en différences.

La première claſſe, ainſi que la première conjugaiſon, eſt unique : la ſeconde claſſe, ainſi que la ſeconde conjugaiſon, eſt quadruple : la troiſième claſſe eſt triple; à tort, comme nous venons de le démontrer; la troiſième conjugaiſon eſt, avec raiſon, unique : la quatrième claſſe eſt, ainſi que la quatrième conjugaiſon, quintuple.

La découverte ſur les conjugaiſons n'eſt donc pas plus originale que la découverte ſur les déclinaiſons, quoi qu'en diſe l'Auteur des Jugemens (*a*). Ce qui concerne le

(*a*) Tome II, page 167.

verbe, dans M. Vallart, n'a donc rien de neuf, rien de ſurprénant.

Le Père Buffier & M. Reſtaut (*a*), pour la formation des temps, en admettent cinq primitifs, 1°. l'infinitif préſent, 2°. le participe actif préſent, 3°. le participe paſſif préſent, 4°. le préſent de l'indicatif, 5°. le prétérit de l'indicatif.

M. Vallart (*b*) n'admet que quatre temps primitifs; 1°. le préſent de l'infinitif *porter;* 2° le préſent de l'indicatif *je porte*, plurier, *nous portons*, *ils portent;* 3°. le prétérit de l'indicatif ou l'aoriſte *je portai;* 4°. le participe paſſif préſent, qu'il appelle l'auxiliaire du participe, *porté*.

Ce dernier Grammairien s'éloigne des deux précédens en trois choſes; 1°. en ce qu'il range autrement les temps ſimples; 2°. en ce qu'au lieu du préſent du participe, il met la première perſonne plurièle du préſent de l'indicatif; 3°. en ce qu'il prend pour temps primitif la troiſième perſonne plurièle du préſent de l'indicatif.

La manière dont il range ces temps, paroît plus naturelle & plus ſimple. La première perſonne plurièle donne une règle

(*a*) N°. 581, &c. page 332.
(*b*) Page 352.

qui ne souffre aucune exception pour former l'imparfait de l'indicatif, comme *nous aimons, j'aimois, nous avons, j'avois, nous savons, je savois*, au lieu que le présent du participe est sujet à exception; par exemple, *ayant, j'avois, sachant, je savois*, &c. En formant de la troisième personne plurièle du présent de l'indicatif, les trois personnes singulières & la troisième personne plurièle du présent du subjonctif, il n'y a que six verbes à excepter, au lieu qu'en les formant du présent du participe, ces exceptions sont en grand nombre. Si l'Auteur des Jugemens avoit fait cette observation, il auroit fourni à M. Restaut la matière de quelques corrections qui perfectionneroient ses principes.

Les dix-neuf tables des conjugaisons, avec les explications, par M. l'Abbé de Dangeau de l'Académie Françoise (*a*), remises au jour depuis peu par M. l'Abbé d'Olivet de la même Académie, me paroissent supérieures à tout ce que nous avons en ce genre; mais il y faut joindre ce que M. du Marsais dit dans l'Encyclopédie sur les accidens & sur la conjugaison.

(*a*) Opt. c. Gram. chez Brunet, 1754.

Wallis prétend que, comme les verbes anglois ne varient point leur terminaiſon, la conjugaiſon, qui fait une ſi grande difficulté dans les autres langues, eſt dans la Langue Angloiſe une affaire très-facile. On en vient, dit-il, fort aiſément à bout avec le ſecours de quelques mots ou verbes auxiliaires. *Verborum flexio ſeu conjugatio, quæ in maximis Linguis maximam ſortitur difficultatem, apud Anglos leviſſimo negotio peragitur: verborum aliquot auxiliarium adjumento ferè totum opus perficitur.* Cette manière de conjuguer ne paroît pas auſſi facile qu'on le dit, pour un Etranger qui en veut avoir une connoiſſance raiſonnée, & qui ne ſe contente pas d'une ſimple routine.

Chaque verbe anglois ſemble faire une claſſe à part. La particule *to* eſt une eſpèce de prépoſition, qui, ſéparée de l'article *the*, marque l'infinitif; de ſorte qu'un nom ſubſtantif devient verbe, s'il eſt précédé de *to* ſeul; au-lieu que *to the*, réunis avant un nom, ſont la marque qui équivaut au datif des Latins. Par exemple, *murder* veut dire meurtre, homicide, mais *to murder* ſignifie tuer; *lift*, effort, *to lift*, enlever; *love*, amour, *to love*, aimer, &c. *The love*, l'amour, *of the love*, de l'amour,

to the love, à l'amour, *the love*, l'amour, *o love*, ô amour, *from the love*, de l'amour. Les noms ſubſtantifs que la prépoſition *to* rend ainſi verbes, ſont la cauſe de la grande différence qui ſe trouve dans les terminaiſons des infinitifs. On peut en obſerver preſque autant qu'il y a de lettres à l'alphabet; *to flea*, écorcher, *to rob*, dérober, *to find*, feindre, trouver, *to love*, aimer, *to quaff*, boire à longs traits, *to jog*, ſecouer, *to cach*, prendre, ſaiſir, *to thanck*, remercier, *to call*, appeler, *to lam*, battre du plat de la lame, *to run*, courir, *to help*, aider, *to wear*, porter, *to toſſ*, agiter, *to reſt*, ſe repoſer, *to know*, ſavoir, *to bax*, frapper à coups de poings, *to marry*, ſe marier, &c.

Ces infinitifs changent très-rarement de terminaiſon quand on les conjugue. Ils ont deux participes, un participe préſent toujours terminé en *ing*, *having*, ayant, *being*, étant, & un participe paſſé ordinairement terminé en *ed* ou *d*, *loved*, aimé; mais ces participes n'ont guères d'analogie avec les nôtres, ils ſont indéclinables, & ſont plutôt des noms verbaux qui ſe prennent, tantôt ſubſtantivement, & tantôt adjectivement; ils énoncent l'action dans un ſens abſtrait. Par exemple, *your marrying*

ſignifie *votre marier* plutôt que *votre mariant*, c'eſt-à-dire, l'action de vous marier. *Coming* eſt le participe préſent de *to come*, arriver, & ſignifie l'action d'arriver, de venir; ce que notre participe *arrivant* ne rend point. Les Anglois diſent, *his coming*, ſon arrivée, ſa venue, ſon action d'arriver; & l'idée qu'ils ont dans l'eſprit, diffère, quant à la forme, de la penſée que nous avons, quand nous diſons *venant*, *arrivant*. C'eſt de la différence du tour de l'imagination, ou de la différente manière dont l'eſprit eſt affecté, que l'on doit tirer la différence des idiotiſmes & du génie des langues.

C'eſt avec l'infinitif dépouillé de la prépoſition *to*, & avec ces deux noms verbaux ou participes dont nous venons de parler, que l'on conjugue les verbes anglois par le ſecours de certains mots & de quelques verbes auxiliaires qui ſont proprement les ſeuls verbes. Ces auxiliaires ſont *to have*, avoir, *to be*, être, *to do*, faire. Les perſonnes ſe marquent par les pronoms perſonnels *i*, je, *thou*, tu, *he*, il, *she*, elle; & au plurier, *we*, nous, *you*, vous, *they*, ils ou elles; ſans que cette différence de pronoms apporte aucun changement dans la terminaiſon du

nom verbal, que l'on regarde communément comme verbe.

Les Grammaires que l'on a faites jusqu'ici pour nous apprendre l'anglois, ne paroissent pas à un Grammairien Philosophe, fort propres à indiquer exactement la manière de conjuguer des Anglois. On rend l'anglois par un équivalent françois, qui ne donne pas l'idée juste du tour littéral anglois, ce qui est pourtant le point que cherchent ceux qui veulent apprendre à fond une langue étrangère. Par exemple, on traduit cette expression *i do dine*, par celle-ci, je dîne, *thou dost dine*, tu dînes, *he does dine*, il dîne. *I* marque la première personne, *do* veut dire *faire*, & *dine*, dîner ; il faudroit donc traduire, je ou moi faire dîner, tu fais dîner, il fait dîner. Et de même on traduit *there is* par *il y a : there* est un adverbe qui veut dire *là*, & *is* est la troisième personne du singulier du présent du verbe irrégulier *to be* être ; *are* sert pour les trois personnes du plurier ; ainsi il falloit traduire *there is*, là est, *there are*, là sont, & observer que nous disons en françois *il y a*.

Le sens passif s'exprime en anglois, comme en allemand & en françois, par le verbe substantif, avec le participe du verbe

dont il s'agit. *I am loved*, je ſuis aimé, *thou art*, tu es, *he* ou *she is*, *il* ou *elle eſt*, *we are*, nous ſommes, *you are*, vous êtes, *they are*, ils ou elles ſont, &c. *loved*, aimés, &c.

Aux quatre conjugaiſons latines *are*, *ēre*, *ĕre*, *ire*, on pourroit en ajouter une cinquième appelée mixte, parce qu'elle eſt compoſée de la troiſième & de la quatrième; c'eſt celle des verbes en *ĕre*, *io*; on lui donne *accipere*, *accipio*, pour paradigme ou modèle. Il y a en effet dans ces verbes des terminaiſons qui ſuivent *legere*, & d'autres *audire*. On dit *audior*, *audiris*, au-lieu qu'on dit *accipior*, *acciperis*, comme *legeris*, & l'on dit *accipiuntur*, comme *audiuntur*, &c.

Si c'étoit la différence du préſent de l'indicatif qui dût règler le nombre des conjugaiſons, comme le prétend M. Vallart, il faudroit en ce cas les multiplier en latin, & plus ſouvent les confondre. Il y a en latin quantité de verbes dont les mêmes perſonnes prennent des terminaiſons différentes aux mêmes temps: voilà donc autant de conjugaiſons. Il faudra faire encore une nouvelle claſſe pour les verbes terminés de même à l'indicatif, & différemment à l'infinitif: *Do*, *dare*; *reddo*,

reddere; percutio, percutere; audio, audire, &c. Car pourquoi ces différences de verbes à l'infinitif, jointes à la ressemblance de la première personne du présent de l'indicatif, ne formeroient-elles pas des classes particulières? Dans le système du nouveau Grammairien, j'imaginerois cent conjugaisons en latin, & peut-être dans quelque langue que ce soit.

CHAPITRE XVII.

De l'Infinitif.

INFINITIF signifie proprement indéfini, indéterminé. *Aimer*, *agir*, *avoir*, *dire*, *faire*, & tous les autres termes qui répondent à ceux-là dans chaque verbe, sont à l'infinitif, parce qu'ils n'ont d'eux-mêmes qu'une signification indéfinie, c'est-à-dire, qui n'est déterminée à aucune personne ni à aucun nombre (*a*).

Les Nations qui n'ont pas différentes inflexions dans leurs verbes, se servent de l'infinitif avec un pronom, un nom & un adverbe, ou l'équivalent, pour exprimer

(*a*) Regnier, pages 345, 352.

la perſonne, le nombre, le lieu, les faits & les circonſtances. Exemple. *Moi goûter beaucoup les principes de la Grammaire raiſonnée; moi vouloir mon neveu les apprendre bientôt*, &c.

Les verbes de la Langue franque n'ont pour tout temps que le préſent de l'infinitif, dont les autres termes de la phrâſe ou les conjonctures modifient la ſignification. Ainſi, je veux, je voulois, j'ai voulu, je voudrois, t'épouſer, c'eſt, *mi voleri ſpoſarti*.

Dans la troiſième édition de la Grammaire raiſonnée, à la fin du texte de ce chapitre, on trouve une addition de huit lignes qui ne ſont point dans la ſeconde édition de Port-Royal, ni dans la première édition de M. Prault. Cette faute eſt bien réparée.

Prenez tel livre de Méthode qu'il vous plaira, eût il pour titre, *Méthode facile*, dit M. du Marſais (*a*), on vous dira..... Lorſque dans le françois il y a un *que* après un verbe, pour tourner le françois en latin, il faut retrancher le *que* & mettre le ſubſtantif qui le ſuit à l'accuſatif, &

(*a*) Expoſition de ſa Méthode Raiſ. Chez Ganeau en 1722, page 44.

le verbe à l'infinitif au temps qu'il faut, soit au présent, si le verbe est au présent, &c. Cette règle même se trouve suivie d'un grand nombre d'exceptions, qui sont expliquées de la même manière. N'est-il pas plus simple & plus à la portée des enfans de leur faire observer la différence du *latinisme* & du *gallicisme? Hæc Jovem sentire Deosque cunctos, spem bonam certamque domum reporto* (a), &c. *Je remporte à la maison l'espérance bonne & assurée, Jupiter & tous les Dieux penser ces choses.* C'est une façon de parler latine: on dit en françois, *je retourne chez moi avec une confiance entière, que Jupiter & tous les Dieux ont ces sentimens.* Cicéron a dit, *scio illud tibi esse curæ;* littéralement, *je sais cela être à soin à toi;* selon le tour de la langue françoise, *je sais que vous vous intéressez à cela.*

Il n'y avoit point de *que* retranché du temps d'Horace & de Cicéron (*b*). Ne seroit-il pas ridicule de prétendre que ces deux Auteurs, pour exprimer les pensées que nous venons de rapporter, ont retran-

---

(*a*) Horace à la fin du *Poëme séculaire.*

(*b*) Du Marsais, p. 43. Remarq. articl. 52, & 53 de Trévoux, Mai 1723. Préface, page viij.

ché le *que*, qu'ils ont mis le nom ſuivant à l'accuſatif, le verbe à l'infinitif, &c. La raiſon de ces accuſatifs latins eſt donc qu'ils forment un ſens qui eſt le terme de l'action d'un verbe ; c'eſt donc par *l'idiotiſme* de l'une & de l'autre langue qu'il faut expliquer ces façons de parler. Ce mot *que* eſt alors le repréſentatif de la propoſition déterminative qui ſuit un verbe. *Je dis que : que* eſt d'abord le terme de l'action, *je dis, dico quod :* la propoſition qui le ſuit eſt l'explication de *que ; je dis que les gens de bien ſont eſtimés ;* & cette propoſition poſtérieure qui explique ou détermine le mot *que*, entre par ce moyen avec la propoſition antérieure dans la compoſition d'une même période.

Le diſcours n'eſt qu'un tiſſu de pluſieurs propoſitions, c'eſt pourquoi les hommes ont cherché les moyens de marquer la liaiſon de pluſieurs propoſitions qui ſe ſuivent (*a*). Notre *que* françois, qui répond à l'ὅτι des Grecs, fait cet office, comme quand on dit, *je ſais que Dieu eſt bon ; que* unit ces deux propoſitions, *je ſais* & *Dieu eſt bon ;* il marque la liaiſon que l'eſprit fait de ces deux propoſitions. Pour abréger, on

(*a*) Art de parler, page 20.

met le verbe de la ſeconde propoſition à l'infinitif, & c'eſt un des plus grands uſages de l'infinitif de lier ainſi deux propoſitions : par exemple, *Pierre croit tout ſavoir*, pour *Pierre croit qu'il ſait tout*.

Un des uſages de l'accuſatif eſt d'être le ſuppôt de l'infinitif, comme le nominatif l'eſt avec les modes finis. *Petrus legit*, Pierre lit; *Petrum legere*, *Pierre lire*; *Petrum legiſſe*, Pierre avoir lu, &c. Si l'on trouve quelquefois au nominatif un nom conſtruit avec un infinitif, c'eſt par imitation des Grecs, qui conſtruiſent indifféremment l'infinitif avec un nominatif ou avec un accuſatif, &c.

Le ſens total exprimé par un accuſatif avec un infinitif, peut être, & eſt ſouvent, le ſujet d'une propoſition (*a*); ce que M. Duclos a fort bien remarqué. *Magna ars eſt non apparere artem*, l'art ne point paroître eſt un grand art. Voilà comme on parle en latin; voici comme on s'exprime en françois : *Empêcher l'art de paroître eſt un grand art.* M. du Marſais eſt le premier, ce me ſemble, qui *ait levé les difficultés que les autres Auteurs de Grammaires latines ſe ſont formées gratuitement ſur le* QUE re-

---

(*a*) Voyez Encyclopédie, *Accuſ. Conſtruct.*

tranché, & ſur les autres phantômes qui ſont tant de peine aux enfans, qui les fatiguent ſans les éclairer, & qu'on oublie dès qu'on devient raiſonnable, parce que ces règles prétendues n'ont aucun fondement dans la nature, quoiqu'on les honore du nom de principes (*a*).

CHAPITRE XVIII.

Des Verbes adjectifs, actifs, paſſifs, neutres.

« L'AUTEUR qui, dans ſa Grammaire » générale & raiſonnée, a eſſayé de com» prendre auſſi-bien les principes de la » Grammaire Françoiſe que ceux de la » Grammaire Latine, ſoutient les verbes » neutres contre Sanctius, dont il réfute » très-bien l'opinion; & je ſouſcris d'au» tant plus volontiers à cette déciſion, dit » l'Abbé Regnier (*b*), qu'outre le poids » que le ſeul nom de l'Auteur y pourroit » donner, l'opinion de Sanctius ſe peut en» core moins ſoutenir à l'égard de la Lan-

(*a*) Expoſition d'une Méth. R. page 30.
(*b*) Page 543.

» gue Françoiſe qu'à l'égard de la Latine. »

Le mot qui ſert à exprimer ce qu'on attribue au ſujet ou ce qu'on en affirme, le Père Buffier l'appelle *Verbe* (a). Il me ſemble que ce Père confond ici ce qui affirme avec ce qui eſt affirmé. Ce qui affirme, c'eſt le verbe, & ce qui eſt affirmé, c'eſt l'attribut.

Pourquoi M. Vallart, après avoir dit qu'il doit toujours y avoir trois choſes dans une phrâſe, un nominatif, un verbe, & un régime, ajoûte-t-il que dans cette propoſition, *Dieu punira les méchans*, *Dieu* eſt le ſujet, *punira* eſt le verbe, & *les méchans*, l'attribut ? Ce n'eſt pas là parler en bon Dialecticien; *les méchans* ne ſont pas l'attribut de la propoſition, c'eſt la punition des méchans que l'on attribue à Dieu. Le *ſujet*, le *verbe* & l'*attribut* ſont les trois mots eſſentiels à une phrâſe. Le régime n'eſt pas toujours eſſentiel; car il y a bien des phrâſes ſans régime.

Ou le ſubſtantif marche après un verbe précédé d'un autre ſubſtantif, & ſa fonction eſt d'exprimer ce qu'en Logique on appelle l'attribut de la propoſition : alors dit M. l'Abbé d'Olivet (*b*), nous le nom-

(*a*) N°. 67, 68.
(*b*) Opuſc. Grammat. page 22.

merons ſubſtantif régi, parce qu'en effet il eſt régi par ce verbe qui le précède. Ainſi, dans cette phrâſe, *le peuple aime le Roi*, c'eſt *le peuple* qui eſt régiſſant, & *le Roi* eſt régi : dans cette autre, *le Roi aime le peuple*, c'eſt *le Roi* qui eſt régiſſant, & *le peuple* eſt régi.

Eſt-il bien vrai que la fonction du ſubſtantif régi par le verbe qui le précède, eſt d'exprimer ce qu'en Logique on appelle l'attribut de la propoſition ? J'ai toujours cru que le ſubſtantif régi étoit le terme de l'action que le verbe ſignifie. Quand on aime, on aime quelque choſe ; ce qu'on aime s'appelle le terme ou l'objet de l'action d'aimer, & ſe met à l'accuſatif. *Populus amat Regem*, le peuple aime le Roi. Ce mot *Regem*, le Roi, eſt l'accuſatif, parce qu'il accuſe, il déclare, il marque le terme ou l'objet de l'action du verbe *amat*, aime. Ce verbe eſt compoſé ou adjectif, il renferme le verbe ſimple ou ſubſtantif avec l'attribut. *Amat*, aime, c'eſt-à-dire, *eſt amans*, eſt aimant. Cette phrâſe, *le peuple aime le Roi*, équivaut à celle-ci, *le peuple eſt aimant le Roi*. Le mot *eſt*, voilà le verbe, c'eſt-à-dire, le mot par lequel je juge, j'affirme que le peuple eſt aimant. *Aimant*, voilà l'attribut, c'eſt-à-

dire, ce que je penſe, ce que je juge, ce que j'affirme du peuple, c'eſt la qualité que je lui attribue. C'eſt ce qu'en Logique, comme en Grammaire, on appelle l'attribut de la propoſition. *Le peuple* eſt le ſujet de la propoſition, il eſt la cauſe ou le principe de l'action d'aimer, dont le Roi eſt *le terme* ou *l'objet*, ce qu'en Logique, comme en Grammaire, on appelle le régime du verbe ou le ſubſtantif régi; choſe bien différente de ce qu'on appelle attribut. Il eſt aiſé d'analyſer de même la phrâſe, *Dieu punira les méchans.*

C'eſt à-peu-près ainſi que M. du Marſais analyſe cette propoſition-ci (*a*), *Petrus percutit Paulum*, Pierre bat Paul. Comme cette action qu'on dit que Pierre fait, part d'un principe corporel, c'eſt conſéquemment une action réelle : Paul, à qui elle ſe termine, devroit être appellé *ſujet ;* cependant M. du Marſais l'appelle *objet.* Ce Grammairien Philoſophe ne met apparemment aucune diſtinction entre le terme de l'action réelle de *battre*, & le terme de l'action intentionnelle *d'aimer.* Celle-ci, produite par un principe ſpirituel, a pour

---

(*a*) Tropes, page 214.

terme une perſonne ou une choſe que la Grammaire raiſonnée appelle *objet* (a).

M. Reſtaut diſtingue l'action réelle de l'action intentionnelle (*b*); il nomme le terme de l'une, *ſujet*, & le terme de l'autre, *objet* (c); mais ailleurs il paroît ſe contredire, en avançant que les choſes molles, dures & liquides, ſont les objets du toucher. Toucher eſt une action réelle; ſi les choſes que cette action a pour termes en ſont les objets, pourquoi donc enſeigne-t-il qu'il faut les appeler ſujets? Pour ne pas être expoſé à confondre le principe avec le terme, ni le terme avec le principe, j'appellerois toujours *objet* le terme d'une action, quelle qu'elle ſoit, intentionnelle ou réelle; & le principe d'une action, ou le nominatif du verbe, ſeroit ſeul appelé ſujet de la propoſition ou ſujet du verbe; mais je reconnoîtrois le terme & le ſujet pour objets de notre penſée.

Quoique dans toutes les Langues nouvelles on évite comme une faute de joindre le nom au verbe dont il eſt formé, & que l'on ne diſe pas *combattre un grand*

(*a*) Page 171.
(*b*) Page 261.
(*c*) Page 57.

combat, on dit pourtant *chanter une chanſon*, *danſer une danſe*. Voyez le texte de la *Grammaire raiſonnée*, page 174.

CHAPITRE XIX.

Des Verbes imperſonnels.

CE Chapitre manque tout entier dans la première édition de Port-Royal, faite en 1660 chez le Petit.

La définition que l'on y donne du verbe imperſonnel, eſt tirée de la Minerve de Sanctius, L. I. chap. XII.

Imperſonale illud omninò deberet eſſe quod numeris, perſonis & temporibus careret; quale eſt amare & amari; quod propterea verè dicitur infinitum, quod neque numeros, neque perſonas, neque tempora finiat, nec determinet : quæ omnia in verbis finitis, ut AMABO, DOCEBIS, *præſcripta inveniuntur.*

Ainſi ce que l'on appelle imperſonnel ne l'eſt pas, même dans notre Langue : car quand nous diſons, *on court*, *on aime*, &c. cet *on* vient du latin *homo*; nos pères diſoient *hom*; *nous y a hom ſus la terre* : les Allemands diſent, *man ſagt* & *man kan*, comme nous diſons, *on dit*, *on peut*. M.

l'Abbé Raguenet a remarqué que dans les anciens manuſcrits françois on trouve *ung dit*, que cet *ung* ſe prononçoit à l'italienne *oun*, d'où eſt venu *on*.

L'une & l'autre de ces étymologies font également connoître la nature de notre *on*, qui eſt, non une particule, mais un pronom indéterminé, mis à la place du nom qu'on ne dit pas. *On* eſt le ſujet de la propoſition; c'eſt le nominatif du verbe. *On dit* équivaut à *un homme dit*, *quelqu'un dit*: voilà le tour françois. Les Latins ſe ſervoient de ces autres expreſſions, *les hommes diſent*, *une telle choſe eſt dite*, *nous diſons*, &c.

Dans cette phraſe, *il y a des hommes qui diſent ; il y a*, que l'on regarde comme impersonnel, ne l'eſt pas, *il* eſt là un terme abſtrait, qui repréſente une idée générale, l'être en général. *Illud, quod eſt ibi, habet homines qui dicunt.* Dans la bonne latinité on prend cet autre tour, *ſunt qui dicunt*, en ſous-entendant *homines ; des hommes ſont qui diſent.* Notre *il* répond au *res* des Latins, *res ita ſe habet*, *il eſt ainſi*, &c. Nos pères écrivoient *a*, verbe, avec une *h ;* il ha, d'*habet*. *Il y a des gens qui ; il*, c'eſt-à-dire, *l'être métaphyſique a quelques uns de les gens qui.... Il eſt des hommes qui ; il*, c'eſt-

à-dire, l'*être général est du nombre de les hommes qui. Il faut du vin ; il*, c'est-à-dire, une portion de le ou du vin faut, faillit, manque, *illud, nempè pars de vino, deficit.*

A l'égard de *refert* & *interest*, que l'on met ordinairement au rang des prétendus imperſonnels, Sanctius & Scioppius, d'après Calcagnini, Scaliger & Donat, veulent qu'avec ces deux verbes, ces cas, *mea, tua, ſua, noſtra, veſtra*, ſoient des accuſatifs neutres. *Mea intereſt* équivaut à *intereſt inter mea negotia.*

Voſſius au contraire, *de conſtructione*, c. 29, & après lui l'Auteur de la Méthode Latine, Règle XI de la Syntaxe, prétendent que *mea, tua*, &c. ſont à l'ablatif féminin ; mais à tort, comme l'a démontré Périzonius dans ſes Notes ſur la Minerve de Sanctius. *Lib.* 3°. *Cap.* 5°.

Voſſius appuie ſon ſentiment ſur deux raiſons ; la première, c'eſt que dans ce paſſage de Térence (*a*) (Phorm. *etiam dotatis ſoleo.* Chr. *quid id noſtra?* Phorm. *nihil*) la dernière ſyllabe de *noſtra* paroît être néceſſairement longue, & par conſéquent à l'ablatif. Mais, répond Périzonius, les vers ïambiques de la Comédie,

(*a*) Act. V, Sc. VII, v. 47.

comme

comme Horace s'en plaint dans ſon Art Poétique, ſont ſuſceptibles de tant de licences, qu'on n'en peut rien prouver ni pour, ni contre. D'ailleurs, ajoûte le même Périzonius, je penſe qu'on doit lire & ſcander ainſi ce vers :

Etiam dotatis ſoleo quid, id noſtra nil.

Il eſt certain que Térence fait *a* bref dans ce ſens.

Fac tradas, mea nil refert, dùm potiar modò.

Eunuch. (*a*).

La ſeconde raiſon ſur laquelle Voſſius appuie ſon ſentiment, c'eſt que dans ces ſortes de phrâſes il y a une ellipſe, dont il croit avoir trouvé le ſupplément dans ce paſſage de Plaute :

Mea iſtuc nihil refert, tua refert gratia.

Il penſe donc que toutes les fois qu'on dit *refert*, *intereſt*, *mea*, *tua*, *Ciceronis*, il faut ſous-entendre *gratia*.

Voſſius avoit pris ce paſſage tel qu'il eſt rapporté dans le Lexicon Philologique de Martinius, & l'Auteur de la Méthode Latine n'a fait que copier mot à mot Voſſius.

(*a*) Act. II, Sc. IV, v. 28.

Aucun des trois n'a vérifié ce vers : on le trouve dans Plaute, *Perſa, Act. 4, Scen. 3, v. 68*, mais tout-à-fait différent. Le voici tel qu'il eſt dans les éditions que Périzonius, M. Magnié (*a*), M. du Marſais ont lues, que j'ai lues moi même, & que tout le monde peut lire :

Mea quidem iſtuc nihil refert, tua ego refero gratia.

Par où l'on voit que *GRATIA* ne ſe rapporte point du tout à la phrâſe *mea, tua refert*; par conſéquent Martinius, Voſſius & Lancelot, qui s'appuyoient ſur cet unique paſſage, n'ont plus aucune raiſon de ſoutenir leur ſentiment : car on ne dit pas en latin, *hoc intereſt mea gratia*, ni *refert mea gratia*; mais on dit fort bien, *hoc intereſt inter mea negotia*; & par abbréviation, *hoc intereſt mea*. De même on dit *refert mea*, au lieu de *refert ad mea negotia*. Une preuve inconteſtable de ceci, c'eſt que Plaute dans la même Comédie, Act. IV, Sc. III, v. 44, a dit :

Quid id ad me aut ad meam rem refert.

(*a*) C'eſt l'Auteur d'un excellent Dictionnaire Latin, intitulé *Novitius*.

CHAPITRE XX.

Des Participes.

CHAPITRE XXI.

Des Gérondifs & des Supins.

CHAPITRE XXII.

Des Verbes auxiliaires.

NOUS réunissons ces trois chapitres ensemble, parce que ce n'est qu'à l'occasion des verbes auxiliaires que nous proposerons nos éclaircissemens sur les participes, sur les temps composés, sur les gérondifs & sur les supins.

La Grammaire raisonnée (*a*) reconnoît dans nos verbes deux sortes de prétérits; l'indéfini, *j'aimai*, *je sentis*, *je vis*; le défini, formé du participe passé, *aimé*, *senti*, *vu*, & du verbe *avoir*, *j'ai aimé*, *j'ai senti*,

(*a*) Page 190.

j'ai vu. De ce prétérit défini, en françois comme en latin, il se forme d'autres temps, tels que d'*amavi*, *amaveram*, *amaverim*, *amavissem*, *amavero*, *amavisse*; de *j'ai aimé*, *j'avois aimé*, *j'aurois aimé*, *j'eusse aimé*, *j'aurai aimé*, *avoir aimé*: bien plus, le verbe *avoir*, comme auxiliaire, n'a ces sortes de temps que par lui-même & par son participe *eu*, *j'ai eu*, *j'avois eu*, *j'aurai eu*, *j'eusse eu*, *j'aurois eu*; mais *j'avois eu* & *j'aurai eu* ne sont point auxiliaires des autres verbes. On dit bien, *sitôt que j'ai eu diné*, quand *j'eusse eu diné* ou quand *j'aurois eu diné*, c'est ce qu'on peut appeler temps doublement composés ou sur-composés; mais on ne dit pas *j'avois eu diné*, ni *j'aurai eu diné*. Tout cela se disoit apparemment au siècle de Robert Estienne, car dans les conjugaisons de sa Grammaire Françoise imprimée en 1569, on trouve tous ces temps-là, *j'ai eu aimé*, *j'avois eu aimé*, *j'eusse eu aimé*, *j'aurai eu aimé*, &c.

La Touche (*a*) admet un parfait indéfini double, dès que *j'ai eu diné*, sitôt qu'*il a eu écrit*, *j'ai eu* bientôt *fait*, *elle a eu fait* en un moment, &c. Il y a, dit-il, des gens habiles qui condamnent entièrement

(*a*) Art de bien parler françois, T. I, p. 298.

l'uſage de ce temps, & M. Regnier ne l'a point mis dans ſa Grammaire; c'eſt auſſi par cette raiſon que je l'ai retranché des conjugaiſons.

Quelquefois, remarque le Père Buffier, les temps ſont doublement compoſés, comme, *j'ai eu fini*, &c. mais ces ſortes de temps s'expriment communément par des temps ſimples, ainſi il ne paroît pas fort néceſſaire de s'embarraſſer de cette double compoſition de temps.

M. Reſtaut n'a pas mis dans la conjugaiſon de ſes verbes les temps ſur-compoſés; cependant il reconnoît qu'il y en a quelques uns qui ſont d'uſage, & il a adopté la dénomination que M. l'Abbé de Dangeau leur a donnée.

M. Vallart (*a*) a donc tort d'aſſurer que nos Auteurs de Grammaires n'ont pas connu les temps ſur-compoſés. La preuve qu'il prétend avoir faite de l'exiſtence de ces temps eſt donc en pure perte.

La Grammaire raiſonnée dit (*b*) que *nos deux participes*, aimant *&* aimé, *en tant qu'ils ont le même régime que le verbe, ſont plutôt des gérondifs que des participes*, c'eſt-

(*a*) Préf. VIII.

(*b*) Page 194.

à-dire, *ſont incapables de divers genres & de divers nombres.*

L'Abbé Regnier avoue qu'il eſt de cet avis (*a*); mais il ne convient pas du principe ſur lequel cet avis eſt appuyé.

On dit en ſtyle de pratique, *la Rendante compte, l'Oyante compte, ſes Ayans cauſe, les Gens tenans notre Cour.* Voilà des participes féminins, & des participes pluriers, qui ont le régime actif de leurs verbes. D'ailleurs, quand on dit, *c'eſt un homme craignant Dieu, c'eſt une femme craignant Dieu, ce ſont des gens craignant Dieu;* dans ces trois phrâſes, *craignant* a le régime de ſon verbe, il devroit par cette raiſon être au gérondif: cependant, à conſidérer la nature du gérondif ſuivant les règles & l'uſage de notre langue & de quelque langue que ce ſoit, il eſt impoſſible que *craignant* ſoit autre choſe qu'un participe.

Le gérondif eſt ordinairement, par l'expreſſion, ſemblable au participe actif, mais on les peut diſtinguer de deux façons; 1°. par la connoiſſance de la nature de l'un & de l'autre. Le gérondif ne déſigne qu'une circonſtance, une manière, ou un moyen

(*a*) Pag. 519, 528.

de l'action exprimée par le verbe principal auquel il eſt ſubordonné ; au-lieu que le participe marque toujours ou l'état du ſujet auquel il ſe rapporte, ou la raiſon & le fondement d'une action exprimée par quelque verbe. 2°. Quoique le gérondif ſoit ſouvent employé ſans être précédé de la prépoſition *en*, on peut néanmoins toujours la mettre devant quelque gérondif que ce ſoit, excepté *ayant* & *étant*, comme l'a très-bien remarqué M. Duclos ; au-lieu que le participe ſe réſout par le pronom *qui*, ou par l'adverbe *comme*, *lorſque*, *quand*, & le préſent, l'imparfait ou le futur de l'indicatif. *Je le vois courant*, ou *qui court*. *Je l'ai vu courant*, c'eſt-à-dire, *qui couroit*, *comme* ou *quand il couroit*. *Je le verrai courant*, c'eſt-à-dire, *quand* ou *lorſqu'il courra*.

Rendons cette différence encore plus ſenſible, par des exemples ; en voici un pris du titre même de l'ouvrage.

Une Grammaire générale & raiſonnée, contenant les fondemens de l'art de parler, mérite d'être lue avec attention. *Contenant* marque la raiſon, la cauſe de l'action exprimée par les verbes *mérite d'être lue*, c'eſt-à-dire que la Grammaire générale & raiſonnée mérite d'être lue avec atten-

tion, par la raiſon que, à cauſe qu'elle contient les fondemens de l'art de parler, & l'on ne pourroit pas dire, ſans faire violence à l'uſage & à la raiſon même, *une Grammaire générale & raiſonnée*, EN CONTENANT *les fondemens de l'art de parler, mérite d'être lue*, &c. Par conſéquent *contenant* eſt participe.

Je ſuis perſuadé qu'étudiant bien pendant ſix mois la Grammaire, vous la poſſéderez paſſablement. Etudiant n'exprime qu'une manière ou moyen de l'action ſignifiée par le verbe, *vous la poſſéderez*, c'eſt-à-dire, un moyen de la poſſéder paſſablement, &c. & on peut y joindre *en*, ſans changer le ſens de la phrâſe, comme, *je ſuis perſuadé qu'en étudiant pendant ſix mois*, &c. par conſéquent *étudiant* eſt gérondif.

L'Abbé Regnier dit (*a*) *qu'il ne comprend pas pourquoi le participe, quand il ne ſe décline point & qu'il régit le cas du verbe, doit perdre ſon nom de participe, & prendre celui de gérondif.* Car dans toutes les Langues, & même dans la Latine, une des principales fonctions du participe eſt de régir le cas du verbe; & l'appeler alors *gérondif*, c'eſt vouloir introduire une nou-

(*a*) Page 491. Gramm. Raiſ. page 195.

velle dénomination, qui n'eſt fondée ni ſur le génie du françois, ni ſur celui du latin. Pourquoi donc dans ces phrâſes, *le Roi a aimé la gloire*, *le Roi a vaincu les ennemis*, *aimé*, *vaincu*, ſeroient-ils gérondifs? & pourquoi dans celles-ci, *la gloire qu'il a aimée, eſt encore chère à ſon grand cœur : les ennemis qu'il a vaincus ſont jaloux de ſes victoires*, *aimée*, *vaincus*, ſeroient-ils participes? N'eſt-ce pas le même mot qui eſt employé, tantôt comme déclinable, & tantôt comme indéclinable? Cette différence d'emploi ne doit donc pas produire différence de nom dans une même choſe, ni changer l'eſſence & la nature d'un mot. Sans doute *aimée*, *vaincus*, ſont régis par le verbe *avoir*; mais ils ne le ſont pas davantage que *aimé*, *vaincu*, dans *il a aimé la gloire*, *il a vaincu les ennemis*. Quoiqu'ils ſoient régis par le verbe *avoir*, ils ne laiſſent pas de régir eux-mêmes le cas de leurs verbes, ſavoir, le relatif *que*; car, dans le premier exemple, *que* eſt pour *laquelle*, & ne peut être gouverné par le verbe *avoir*, parce qu'on ne veut pas dire la gloire qu'il a; *que* eſt donc néceſſairement gouverné par le participe *aimée*. Dans le ſecond exemple, *les ennemis qu'il a vaincus*, veut dire, non qu'il a

des ennemis, mais que les ennemis qu'il avoit ont été vaincus par lui. De-là on ne peut tirer aucune induction pour montrer que *avoir* en françois doit ſuivre le même régime que *habere* en latin. *Quam habeo amatam*, ne veut pas dire *que j'ai aimée*, il veut ſeulement dire *que j'aime*, *quam habeo caram*; & ſi on vouloit rendre le ſens du françois en latin par le verbe *habere*, il faudroit dire *quam habui amatam*, & c'eſt ce qui ne ſe dit point. La Grammaire Latine n'a en cela rien de pareil à notre manière de nous énoncer; ainſi il eſt inutile d'y recourir, conclut l'Abbé Regnier.

M. du Marſais me paroît prouver le contraire d'une façon convaincante dans ſes Tropes, de la Catachrèſe, & dans l'Encyclopédie au mot *auxiliaire*.

Notre verbe auxiliaire *avoir* vient du verbe *habere*, *avoir*, *poſſéder*. Céſar dit qu'il envoya au-devant toute la Cavalerie qu'il *avoit aſſemblée* de toute la Province: *Cæſar præmiſit equitatum omnem quem ex omni Provinciâ coactum habebat*. Il dit encore, *avoir* les Fermes *tenues* à bon marché, pour les tenir à bas prix: *vectigalia parvo pretio redempta habere*. De Bello Gallico, L. I.

Quæ nos (deſpicatos) noſtramque adoleſ-

tentiam habent despicatam (a); qui ont notre jeunesse méprisée, c'est-à-dire, qui nous méprisent, qui méprisent notre jeunesse.

Dans la suite on s'est écarté de cette signification propre d'*avoir*, & on a joint ce verbe par méthaphore & par abus à un supin, à un participe ou adjectif. Ce sont des termes abstraits dont on parle comme de choses réelles, *amavi*, j'ai aimé, *habeo amatum : aimé* alors est un supin, un sentiment que le verbe signifie; je possède le sentiment d'aimer, comme un autre possède sa montre. Quand nous disons *j'ai aimé*, le verbe n'est que *ai*, *habeo : j'ai* est dit alors par figure, par métaphore, par similitude. Quand nous disons, *j'ai un Livre*, &c. *j'ai* est au propre, & nous tenons le même langage par comparaison, lorsque nous nous servons de termes abstraits; ainsi nous disons *j'ai aimé*, comme nous disons *j'ai honte*, *j'ai soif*, *j'ai faim*, &c. Je regarde donc alors *aimé* comme un veritable nom substantif, abstrait & méthaphysique; qui répond à *amatum*, *amatu*, des Latins. Quand ils disent *amatum ire*, le sentiment d'aimer aller, ou aller au sentiment d'aimer; *amatum iri*, l'action d'aller au senti-

(a) Térence, Eunuch. Act. II, Sc. IV, v. 93.

ment d'aimer être faite, le chemin d'aller au ſentiment d'aimer être pris, *viam iri ad amatum :* or, comme en latin *amatum, amatu*, n'eſt pas le même mot que *amatus, amata, amatum ;* de même *aimé*, dans *j'ai aimé*, n'eſt pas la même choſe que dans *je ſuis aimé* ou *aimée.* Le premier eſt actif, *j'ai aimé*, au-lieu que l'autre eſt paſſif, *je ſuis aimé.* Ainſi quand un Officier dit, *j'ai habillé mon Régiment, mes Troupes, habillé* eſt un nom abſtrait pris dans un ſens actif ; au-lieu que quand il dit, *les Troupes que j'ai habillées, habillées* eſt un pur adjectif participe, qui eſt dit dans le même ſens que *paratas* dans cette phrâſe de Céſar, *miſit copias quas habebat paratas.* Quoiqu'on diſe *habeo perſuaſum*, je ſuis perſuadé ; *habeo compertum, perſpectum, cognitum, exploratum*, je ſuis aſſuré, je connois, je ſais certainement ; *habeo conſpectum*, j'ai vu, je vois ; *habeo conſtitutum*, j'ai réſolu ou je ſuis réſolu ; *habeo fidem, mentionem, grates, odium*, &c. quoiqu'on diſe *amatus ſum vel fui*, j'ai été aimé, *amatus ero vel fuero*, j'aurai été aimé, *amatum ire* & *amatum iri* au ſupin, cependant on ne s'eſt point aviſé en latin de donner en ces occaſions le nom d'auxiliaire au verbe *ſum*, ni à *habeo*, ni à *ire.*

Je crois, continue M. du Marsais, qu'on n'a donné en françois le nom d'auxiliaire à *être* & à *avoir*, que parce que ces verbes étant suivis d'un nom verbal, deviennent équivalens à un verbe simple des Latins, *veni*, je suis venu. De même, parce que *proptèr* est une préposition en latin, on a mis aussi notre *à cause* au rang des prépositions françoises, &c.

Il me semble, conclut-il, que nos Grammaires pourroient bien se passer du mot *auxiliaire*, & qu'il suffiroit de remarquer le mot qui est verbe, le mot qui est nom, & la périphrase qui équivaut au mot simple des Latins. Dans *je suis venu*, *je* est le sujet, c'est un pronom personnel, *suis* est seul le verbe à la première personne du temps présent, je suis actuellement, *venu* est un participe verbal qui signifie une action passée, & qui la signifie adjectivement comme arrivée : *je suis actuellement celui qui est venu.*

Dans *j'ai aimé*, *je* est le sujet, c'est un pronom personnel, *ai* est seul le verbe à la première personne du temps présent, *j'ai actuellement aimé* ; *amatum* en latin, c'est-à-dire, le sentiment d'aimer ; c'est un mot indéclinable, invariable, oisif, un supin. Il est employé dans le sens actif, il

eſt bien différent d'*aimé*, *amatus*, *amata*, *amatum*, dans *je ſuis aimé*; c'eſt alors un participe employé dans le ſens paſſif, il eſt déclinable, c'eſt-à-dire, ſuſceptible de genre & de nombre.

Le Père Joubert, dans ſon Dictionnaire François, le meilleur que nous ayons à l'uſage des Collèges, dit que la Langue françoiſe n'a point de Supin; cependant elle en a un, comme on voit, bien diſtingué des Participes.

Il eſt de toute notoriété, dit M. l'Abbé Girard (*a*), que le participe françois ne conſerve la variation du genre & du nombre, à l'actif, que dans une ſeule occaſion; c'eſt lorſque l'objet de l'action repréſentée par ce participe, ou ce que la Grammaire vulgaire nomme *le cas du Verbe*, eſt énoncé par un pronom relatif qui le précède; comme quand on dit: *La vertu que j'ai négligée d'abord, je l'ai préférée depuis aux vices qu'un libertin m'avoit inſinués*. Selon le même Auteur (*b*), alors on fait accorder le participe avec l'objet, pourvu que cet objet ſoit régi par le ſeul verbe, compoſé de l'auxiliaire & du participe réunis; car

(*a*) Tome I, page 65.
(*b*) Tome II, page 121.

lorſque l'objet eſt régi par un autre verbe qui ſe trouve à la ſuite du participe, alors plus de concordance. Il y a, dit-il, des gens qui reſtreignent la concordance du participe, ne voulant pas qu'elle ait lieu dans les occaſions où il ſe trouve après lui un autre mot conjointement régi avec le relatif dont il eſt précédé; au-lieu de dire, *entrez dans la penſée que je vous* AI RENDUE *ſenſible, ne confondez pas avec les participes les mots que* J'AI NOMMÉS *Supins*, ils diſent, *la penſée que je vous* AI RENDU *ſenſible, les mots que* J'AI NOMMÉ *Supins*. Cependant la pratique la plus conſtatée eſt pour la concordance; & pour qu'elle ait lieu, continue-t-il (*a*), il faut que le pronom ſoit régi par le participe, comme en étant *l'objectif*, ou *régime immédiat*, (ce qui répond à l'accuſatif des Latins;) car ſi ce pronom figuroit dans la phrâſe comme *terminatif* de ce verbe, ou comme régime médiat (ce qui répond au datif des Latins) il ne ſeroit plus queſtion de concordance.

Dans la remarque de M. Duclos (*b*), & dans le Traité des Participes paſſifs de

(*a*) *Ibid.* page 126.
(*b*) Page 203.

M. l'Abbé d'Olivet (*a*), *le régime ſimple & le régime compoſé* me ſemblent préciſément la même choſe que *le régime objectif & le régime terminatif* de M. l'Abbé Girard ; avec cette différence, que ce qui eſt expoſé par ce dernier Académicien d'une manière prolixe & obſcure, eſt expliqué par les deux premiers avec beaucoup de netteté & de préciſion, & dans un goût qui eſt propre à chacun des deux. M. l'Abbé Wailly, dans ſa nouvelle Grammaire françoiſe, a adopté, avec raiſon, le même principe.

Corneille & Ménage ont fait deux exceptions à cette règle, continue M. l'Abbé Girard (*b*); ils prétendent que quand le ſujet qui régit le verbe ſe trouve placé après ce verbe, il n'y a plus de concordance à obſerver, non plus que quand ce ſujet eſt énoncé par le pronom *cela ;* & au lieu de dire, *vous reconnoiſſez les peines QU'A PRISES votre Maître pour votre éducation, vous ſentez les ſoins que CELA a exigés*, ils diſent, *les peines QU'A PRIS votre Maître, les ſoins que CELA A EXIGÉ.* Mais, ajoûte-t-il, il me paroît que cette

(*a*) Opuſc. ſur la Langue Franç. page 351.
(*b*) Tome II, page 127.

exception ne subsiste plus : je vois la règle générale également observée dans ces exemples par le plus grand nombre.

Je vois que nos meilleurs Ecrivains ont été les plus fidèles observateurs de la règle générale, & n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception, que Vaugelas appelle belle & curieuse, dit M. l'Abbé d'Olivet (*a*).

On lit dans le Britannicus de Racine, Act. V, Sc. I.

Ces yeux que n'ont ÉMUS ni soupirs ni terreur.

Boileau, dans la septième Réflexion sur Longin, dit : *La langue qu'ont écrite Cicéron & Virgile.* Malherbe, dans son Tite-Live, dit : *La légion qu'avoit* EUE *Fabius*; &c. Ainsi dans l'Epigramme suivante, traduite d'Ausone par M. Charpentier,

Pauvre Didon, où t'a réduite,
De tes maris le triste sort ?
L'un, en mourant, cause ta fuite ;
L'autre, en fuyant, cause ta mort :

il n'y a point de faute contre la langue : *réduite*, au féminin, est bien, quoique le nominatif soit après le verbe ; *réduit*, au masculin, seroit une faute, quoi qu'en dise

(*a*) Opusc. sur la Langue Franç. page 372.

l'Auteur des Jugemens ſur les Ouvrages nouveaux (*a*).

Ce que M. l'Abbé de Dangeau appelle *participe auxiliaire*, M. du Marſais l'appelle *ſupin*. La diſtinction lumineuſe que ce profond Grammairien met entre le ſupin qui eſt actif, toujours indéclinable, & le participe qui eſt paſſif, toujours déclinable, me ſemble bien propre à confirmer le principe que M. l'Abbé Girard, M. l'Abbé d'Olivet & M. Duclos ont publié ſur les Participes. D'ailleurs, ce principe eſt appuyé ſur des exemples tirés de Malherbe, de Charpentier, de Boileau, de Racine, &c. il paroît aſſez généralement adopté par l'Académie Françoiſe ; il doit donc faire loi dans la Grammaire comme dans la Langue.

Il faut donc que M. Reſtaut réduiſe à cette règle unique & générale, les quatre règles qu'il a établies d'après M. l'Abbé Regnier des Marais, parce que le ſentiment de cet ancien Académicien n'eſt pas aujourd'hui *celui qui doit être d'une plus grande autorité, pour ce qui regarde les difficultés de notre Langue ſur les Participes.*

(*a*) Diſcours en tête de ſon Virgile François, page xxxvj.

Règle unique, principe général, qui ne ſouffre point d'exceptions, ou qui n'en ſouffre tout au plus qu'une ſeule; c'eſt quand le *participe* & l'auxiliaire *avoir* forment un verbe que l'on appelle imperſonnel. *Les chaleurs exceſſives qu'il* A FAITES, *ou* FAIT *l'été dernier, ont cauſé bien des maladies. La grande inondation qu'il y a* EU, *ou* EUE, *l'hyver paſſé, a cauſé des ravages conſidérables* (a).

Les Allemands ont trois verbes auxiliaires; *haben*, avoir; *ſeyn*, être; *werden*, devenir. Ce dernier ſert à former le futur de tous les verbes actifs; il ſert auſſi à former tous les temps des verbes paſſifs, conjointement avec le participe du verbe : ſur quoi il faut obſerver qu'en allemand, ce participe ne change jamais, ni pour la différence des genres, ni pour celle des nombres; il garde toujours la même terminaiſon.

La première occaſion où l'auxiliaire ESTRE *prend la place de l'auxiliaire* AVOIR, dit la Grammaire raiſonnée (*b*), *eſt dans tous les verbes actifs, avec le réciproque* SE, *qui*

(*a*) M. l'Ab. d'Olivet, Opuſc. ſur la Lang. Franç. page 375.

(*b*) Page 297.

marque que l'action a pour SUJET *ou pour* OBJET, *celui même qui agit.*

Me, te, nous, vous, marquent, comme *ſe*, que l'action a pour *objet* la perſonne même qui agit. *Je me ſuis bleſſé, tu t'es bleſſé toi-même, nous nous ſommes bleſſés, vous vous êtes bleſſés vous-mêmes; Caton s'eſt tué; Razias de Jéruſalem, & Caton d'Utique, ſe ſont tués eux-mêmes; il s'eſt diſtingué, ils ſe ſont diſtingués eux-mêmes; quand on s'eſt élevé mal-à-propos, on doit craindre d'être rabaiſſé.* Dans toutes ces phrâſes, celui qui fait l'action, & celui ſur qui tombe l'action, eſt la même perſonne; & pour parler exactement, il faudroit nommer *identique* ou *réfléchi*, le pronom qui précède tout verbe dont l'action ſe termine à la perſonne même qui agit. C'eſt avec beaucoup de raiſon que M. l'Abbé de Dangeau appelle ces ſortes de verbes, *verbes identiques.* On ne devroit nommer *réciproque* que le pronom qui précède des verbes dont le ſujet ou le nominatif eſt plurier, & ſignifie des perſonnes qui agiſſent réciproquement les unes ſur les autres.

Il eſt bon d'obſerver qu'*être* & *avoir* ne marquent par eux-mêmes ni l'*action*, ni *la paſſion*; l'une & l'autre n'eſt marquée que par le participe, & les façons de par-

ler dont il s'agit en cet endroit ne viennent que de l'usage (*a*).

CHAPITRE XXIII.

Des Conjonctions & des Interjections.

Les conjonctions ne signifient pas proprement l'objet de notre pensée, elles ne signifient que la manière dont notre esprit considère tout ce qui peut être l'objet de notre pensée; elles n'expriment que l'opération de notre esprit qui joint ou disjoint les choses, qui les assûre ou les nie, qui les considère absolument ou relativement. Par exemple, il n'y a point hors de notre esprit d'objet qui réponde à ces conjonctions, *si*, *non*: mais il est clair qu'elles marquent le jugement que nous faisons qu'une chose *est* ou *n'est* pas une autre.

Comment caractériser ce qu'on appelle tour d'expression ou mouvement d'âme, demande M. l'Abbé Girard (*b*), par exemple, l'interrogation, la démonstration, l'aveu, l'assertion, le commandement,

(*a*) Gramm. Raisonn. p. 197.
(*b*) Tome I, page 77.

l'imprécation, l'admiration, l'extrait, la ſenſibilité & autres tours pareils ? Car l'homme a non-ſeulement envie de faire connoître (les objets) l'eſſentiel & l'étendue de ſa penſée, il veut de plus en manifeſter (la forme) la manière, c'eſt-à-dire, ce dont l'âme eſt elle-même affectée dans ſa propre opération. Il faut donc que la parole puiſſe également préſenter les images que nous formons, & les impreſſions que ces images font ſur nous, ou que nous voulons qu'elles faſſent ſur ceux à qui nous les communiquons.

Les conjonctions, dit cet Académicien (*a*), ſont proprement la partie ſyſtématique du diſcours, puiſque c'eſt par leur moyen qu'on aſſemble les phrâſes, qu'on lie les ſens, & que l'on compoſe un tout de pluſieurs portions, qui ſans cela paroîtroient comme des énumérations ou des liſtes de phrâſes; & non comme un ouvrage ſuivi & affermi par les liens de l'analogie, par les conſéquences & les enchaînemens de la raiſon.

L'ordre que M. l'Abbé Girard a gardé, a été ſuivi par M. du Marſais (*b*), qui finit

(*a*) Tome II, page 257.
(*b*) Voyez Encyclopédie.

ſon traité de la conjonction, en avertiſſant qu'il y a des adverbes & des prépoſitions qui ſont auſſi des conjonctions compoſées; par exemple, *afin que, parce que, à cauſe que*, &c. ſont des mots bien différens du ſimple adverbe & de la ſimple prépoſition, qui ne font que marquer une circonſtance ou une manière d'être du nom ou du verbe.

L'uſage ordinaire de la conjonction eſt de joindre enſemble deux noms, deux verbes, deux circonſtances, deux phrâſes, &c. *Un bon Officier eſt Soldat & Capitaine, il ſait obéir & commander, il agit prudemment & courageuſement, il aime la guerre & eſtime les ſciences.*

Des Interjections.

Ce qu'on appelle communément interjection eſt, ſelon le Père Buffier (*a*), un terme de ſupplément, lequel étant joint à certains geſtes ou tons de voix, ſupplée quelquefois, non-ſeulement à des mots, mais encore à des phrâſes entières qui exprimeroient de la douleur, du mépris, de l'étonnement, ou tout autre mouvement

---

(*a*) N°. 163.

de l'âme ; par exemple, *ouf* ſupplée à ces termes, *je reſſens une vive & ſubite douleur*. La plupart des interjections ſont d'une ſeule ſyllabe, comme ſi l'âme vouloit marquer dans ſes mouvemens l'impatience où elle eſt de s'énoncer.

M. l'Abbé Girard n'a pas donné à cette partie d'oraiſon le nom *d'interjection* (a), parce que ce mot ne lui paroît pas avoir l'air aſſez françois, & que le ſens en eſt trop reſtreint. Il l'appelle *particule*, c'eſt-à-dire, non en général une petite partie du diſcours ou une ſorte de petit mot, mais en particulier un mot dont l'emploi modificatif conſiſte à énoncer une affection dans la perſonne qui parle. La particule, ſelon lui, ajoûte à la peinture de la penſée l'image de la ſituation, ſoit de l'âme qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint. Cette double ſituation a produit deux ordres de particules, les unes de ſenſibilité auxquelles il donne le nom *d'interjectives ;* les autres de tournure de diſcours, qu'il appelle *diſcurſives*.

On ne ſait pourquoi M. l'Abbé Girard ſe ſert ici du nom *d'interjectives*, lui à qui

(*a*) Tome I, page 80, Tome II, page 310.

le

le nom d'interjection ne paroît pas avoir l'air assez françois.

L'interjection, considérée par rapport à la nature, est peut-être la première voix articulée dont les hommes se soient servis, dit l'Abbé Regnier (*a*). Quoique l'interjection, considérée par rapport à la Grammaire, contribue fort à l'expression des sentimens, comme elle ne contribue en rien à la liaison & à la forme du discours, on la place d'ordinaire çà & là en parenthèse, de manière qu'en la détachant de la phrâse le sens n'en souffre point.

Le Grammairien Italien (*b*), qui admet deux sortes de particules, dont il fait deux parties d'oraison différentes, paroît avoir donné à M. l'Abbé Girard l'idée de partager la particule en deux ordres, sous une seule partie d'oraison. Il vaut mieux mettre au rang des particules discursives assertives, c'est-à dire, au rang de ce qu'on appelle communément interjections, les mots *certes*, *oui*, *non*, *ne*, *pas*, *point*, *plus*, *peut-être*, &c. que de les mettre au rang des adverbes, comme M. Restaut l'a fait.

(*a*) Page 562.
(*b*) Voyez Regnier, pages 136, 565.

Les mots qui ne peuvent pas être réduits à une prépoſition ſuivie de ſon complément, ne ſont point des adverbes. *Non*, *ne*, ſont des particules négatives, dit M. du Marſais (*a*). A l'égard de *oui*, c'eſt le participe paſſif du verbe *ouïr*; nous diſons *oui* par ellipſe, *cela eſt ouï*, *cela eſt entendu*: les Latins diſoient dans le même ſens, *dictum puta* (b). On peut néanmoins regarder *oui* comme adverbe d'affirmation, parce qu'il équivaut à une prépoſition ſuivie de ſon complément, *cum auditione*, avec l'ouïe. Par la même raiſon, l'on peut admettre des adverbes de négation, de doute & d'interrogation.

Soit, *eſto*, eſt une particule ou une interjection; mais ſoit, *ſivè*, eſt une conjonction hypothétique, qui exprime une variété énumérative de ſuppoſitions (*c*); *ſoit goût*, *ſoit raiſon*, *ſoit caprice*, *il aime la retraite*. *Ni* eſt conjonction; c'eſt ſans ſujet qu'on le fait adverbe.

Selon la Grammaire raiſonnée (*d*), *notre langue n'admet jamais deux* e *féminins*

(*a*) Encyclopédie, *Adverbe*.
(*b*) Térence, Andr. Act. I. Sc. I.
(*c*) Girard, Tome II, page 265.
(*d*) Page 211.

de suite, parce que les principes de l'harmonie demandent que la pénultième soit fortifiée, si la dernière est muette, dit M. l'Abbé d'Olivet (*a*).

Dans l'ouvrage de M. l'Abbé Girard, on trouve sur les prépositions, sur les adverbes, sur les conjonctions & sur les particules, quantité d'observations utiles, qui donnent lieu d'en faire d'autres, que l'on n'auroit peut-être jamais faites, si on n'avoit point lu les Vrais Principes avec réflexion. Presque tout y est traité avec beaucoup d'ordre, & avec une exactitude peut-être un peu trop scrupuleuse. Ce subtil Grammairien y entre dans des discussions fines & délicates, dont la justesse en certains endroits ne le cède guère à celle des Synonimes.

(*a*) Prosod. Françoise, page 71.



CHAPITRE XXIV.

De la ſyntaxe.

De la Conſtruction & de l'inverſion des mots.

IL eſt eſſentiel, dit M. l'Abbé Girard (*a*), de connoître quelle *place* chaque mot doit occuper, & ſous quelle *forme* il doit paroître. C'eſt-là ce qu'on nomme en François *Conſtruction*, & ce que les Grammairiens traitent ſous le nom de *Syntaxe*; terme grec d'origine, *σύνταξις*, qui ſignifie préciſément la même choſe que le terme françois; *σύν cum*, *τάξω ordino*, *ſtruo*.

Comme ce digne Académicien, dans ſon troiſième diſcours (*b*), a pour but les principes, & non les élégances de la parole, après avoir dit, en paſſant, des choſes extrêmement ſenſées ſur le *ſtyle*, qu'il fait conſiſter dans des rapports de convenance, dont le goût fait choix pour la conduite du diſcours, il abandonne

(*a*) Tome I, page 83, & ſuivantes.
(*b*) Page 86, &c.

toutes les obſervations qu'on pourroit faire à ce ſujet, & ſe borne uniquement à ce qui regarde *le régime*, qu'il fait conſiſter dans des rapports de dépendance, ſoumis aux règles pour l'union grammaticale des mots, c'eſt à-dire, pour la *conſtruction* de la phrâſe.

Les mots d'une phrâſe, dit-il, concourent tous à l'expreſſion d'un ſens ou d'une penſée ; ils ſont en *régime*, mais de trois manières différentes, ou en *régime* dominant, ou en *régime* aſſujéti, ou en *régime* libre.

Le *régime* ou le concours des mots pour former un ſens, n'eſt que le rapport mutuel de leurs fonctions particulières. Le nombre & la qualité de ces fonctions différentes conſtatent les parties de la ſtructure de la phrâſe, & de l'expreſſion de la penſée. Pour cela, cet Académicien trouve d'abord qu'il faut un ſujet & une attribution à ce ſujet; il trouve enſuite que l'attribution, outre ſon ſujet, peut avoir un objet, un terme, une circonſtance modificative, une liaiſon avec une autre, & de plus un accompagnement étranger, ajoûté comme un hors-d'œuvre, ſimplement pour ſervir d'appui à quelqu'une de ces

chofes, ou pour exprimer un mouvement de fenfibilité, occafionné dans l'âme de celui qui parle. Voilà donc fept parties conftructives, ou fept différentes fonctions que les mots doivent remplir dans la compofition de la phrâfe. Il les appelle *fubjectif, attributif, objectif, terminatif, circonftanciel, conjonctif & adjonctif.* Par l'analyfe de la période fuivante, il rend fes définitions affez fenfibles.

Monfieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage folide fur la fortune, cependant, (chofe étrange!) nous donnons toujours la préférence à celle-ci.

Cette période eft compofée de deux phrâfes, dont chacune contient les membres mentionnés.

Le *fubjectif* eft énoncé dans la première phrâfe par *le mérite*, dans la feconde par *nous*, parce que chacun de ces deux mots y répréfente un fujet à qui on attribue une action qui eft pour *le mérite* celle *d'avoir*, &c. & pour nous celle de *donner*, &c. *le fubjectif* eft en régime dominant.

L'attributif fe voit dans *ait* & *donnons*; puifqu'ils y fervent à appliquer l'évènement au fujet; ce que chacun fait en fui-

vant le régime auquel l'aſſujettit ſon *ſubjectif*, *ait* ſe trouvant au ſingulier & à la troiſième perſonne pour ſe conformer à ſon *ſubjectif* qui eſt *le mérite ;* & *donnons* à la première perſonne du plurier, parce que *nous* qui eſt ſon *ſubjectif*, eſt de pareil nombre & de pareille perſonne.

L'objectif eſt exprimé dans l'une de ces phrâſes par *un avantage ſolide*, & dans l'autre par la *préférence ;* car ils y fixent l'attribution à un objet déterminé entre tous ceux qu'elle pourroit avoir, en nommant la choſe qu'on veut que *le mérite ait*, & celle que *nous donnons*. Le *terminatif* qui repréſente le terme où ſe porte l'attribution, ſoit générale, ſoit ſpécifiée par quelque objet, paroît viſiblement dans ces mots *ſur la fortune*, & dans ces autres *à celle ci*.

Le *circonſtanciel* de la première phrâſe eſt *ordinairement*, celui de la ſeconde *toujours*, puiſque ces deux mots n'ont là d'autre ſervice que d'énoncer une circonſtance qui modifie l'attribution en forme d'habitude.

Le *conjonctif* ſe préſente ici dans les mots *quoique* & *cependant*, ils y lient les deux ſens exprimés par les deux phrâſes, de manière que l'un a rapport à l'autre, &

qu'il en résulte un sens complet qui fait celui de la période.

L'*adjonctif* est dans le premier membre de la période *Monsieur*, dans le second *chose étrange!* car, peu essentiels à la proposition, ils ne sont là que par forme d'accompagnement, l'un pour appuyer par un tour d'apostrophe; l'autre pour joindre à l'expression de la pensée celle du mouvement de surprise ou de blâme.

J'aurois souhaité qu'à ces sept membres l'Auteur en eût ajoûté un huitième, c'est l'*affirmatif*; car outre le *subjectif* & l'*attributif* qui expriment le sujet & l'attribut, il y a un *affirmatif*, c'est-à-dire, un mot par lequel on affirme l'attribut du sujet, on lie l'un avec l'autre, & ce mot c'est le verbe simple ou substantif, que M. l'Abbé Girard auroit dû distinguer, ce me semble, d'avec les verbes composés ou adjectifs, afin de ne pas confondre l'*attributif* avec l'*objectif*, comme il le fait dans cette phrâse :

Votre fils & votre fille sont & seront toujours la cause de vos maux & la source de vos chagrins (a).

(*a*) Tome I, page 108.

Les verbes ſubſtantifs *ſont* & *ſeront*, énoncent une affirmation préſente & future, non pas une *attribution*. *La cauſe*, &c. *la ſource*, &c. renferment deux attributs & non pas deux objets : le terme de l'action d'un verbe adjectif actif, eſt un objet ; mais ce que le verbe ſubſtantif lie avec le ſujet, s'appelle *attribut* : ce qui affirme, ou le *verbe*, & ce qui eſt affirmé, ou l'*attribut*, me paroiſſent deux choſes bien différentes.

Cet Académicien (*a*) conſidère la phrâſe par quatre points de vue, 1°. par le ſens, 2°. par le nombre des membres, 3°. par l'énonciation de ces membres, 4°. par la forme de la ſtructure.

La phrâſe conſidérée par rapport au ſens eſt de trois eſpèces, ſubordinative, relative & détachée.

Si on examine le nombre des membres de la phrâſe, on la trouve ſimplifiée, compliquée, implicite.

La phrâſe vue par la forme de la ſtructure eſt expoſitive, impérative, interrogative.

Quiconque peut pouſſer l'application

(*a*) Page 110.

d'esprit un peu au-delà de celle qu'exige la lecture des Romans, dit ce subtil Grammairien, trouvera qu'en réduisant les phrâses à douze classes, j'ai suivi une analyse exacte, un ordre clair, & un goût sûr, capable de donner à l'expression la finesse de la pensée, de répandre sur les discours la lumière de l'intelligence, & d'en rendre la suite conséquente.

Le régime, à ce qu'il assûre, n'est pas moins bien analysé que la phrâse : c'est un concours de mots pour exprimer un sens ; ainsi le régime suppose un but & des moyens pour y parvenir.

Le régime considéré par rapport au but, tend ou à la structure de la phrâse par le moyen des sept parties constructives, ou à la simple expression de ces parties par les mots qui doivent les énoncer. Dans le premier cas, c'est le *régime constructif ;* dans le second, c'est le *régime énonciatif.*

Le régime considéré par rapport aux moyens nécessaires pour parvenir à la structure de la phrâse, ou à l'énonciation des membres, a deux objets ; 1°. d'ordonner des places & de l'arrangement des mots, c'est le *régime dispositif ;* 2°. de décider de la parure & de la forme des mots,

c'eſt le *régime de concordance.* Toutes ces obſervations bien démêlées, bien entendues, font voir, ſelon M. l'Abbé Girard, que l'art de la conſtruction conſiſte à ſavoir quel arrangement & quelle forme il faut donner, tant aux membres qui compoſent la ſtructure de la phrâſe, qu'aux mots qui ſervent à énoncer ces membres.

Ce qui regarde le *régime énonciatif*, c'eſt-à-dire, la place & la forme des mots, ou les *loix particulières* de la conſtruction, eſt expoſé dans le courant de chaque diſcours fait ſur chacune des parties d'oraiſon; mais dans le troiſième diſcours, M. l'Abbé Girard (*a*) ne parle que du *régime conſtructif*, c'eſt-à-dire, de la place & de la forme des membres de la phrâſe, ou de ce qui concerne les *loix générales* de la conſtruction.

Dans les langues tranſpoſitives, dit-il, l'arrangement des membres de la phrâſe ſemble preſque arbitraire, il ſuit la force de l'imagination : l'on y fait ordinairement précéder ce dont on eſt le plus frappé, ou ce dont on veut d'abord porter l'i-

(*a*) Tome I, page 128.

mage dans l'eſprit des Auditeurs ; de plus, la terminaiſon, ou ce qu'on nomme cas, y produit des variations dans la forme, ſelon la diverſité des fonctions.

Dans les langues analogues, telle que la nôtre, la terminaiſon ne ſert point à diſtinguer les membres des phrâſes ; ainſi le *régime de conſtruction* n'a guère recours à celui de *concordance*, qu'en ce qui regarde le verbe.

L'arrangement des membres de la phrâſe, ou le *régime diſpoſitif*, ſupplée à ce que la terminaiſon ne fait pas. *Le régime conſtructif* en tire tous les moyens de parvenir à ſon but. Voilà pourquoi rien, ou peu de choſe d'arbitraire, à l'égard de l'ordre grammatical : il eſt preſque toujours décidé, quoiqu'il ne ſoit pas toujours le même ; il varie, mais cette variation eſt de règle, & dépend principalement de trois ſortes de formes, dont la phrâſe eſt ſuſceptible, ſelon qu'elle eſt, ou expoſitive, ou impérative, ou interrogative. L'arrangement de ſes parties en reçoit différentes influences, auxquelles ſe réduit en détail le *régime conſtructif* des membres de la phrâſe, & tout ce qu'on en peut dire ſe trouve renfermé dans dix règles clai-

res & précises, qui, quelque nouvelles qu'elles paroissent, ne sont pourtant que le bon usage attentivement considéré & méthodiquement rendu, à ce que prétend M. l'Abbé Girard. On en peut juger par la lecture de cet endroit dans le Livre même. Il se donne pour un Auteur (a) qui ôse parler le vrai langage de la Grammaire Françoise, & qui procure à notre Langue, en métaphysique, presque le même triomphe que l'illustre & vénérable M. de Fontenelle lui a fait remporter si glorieusement dans la physique. Il se flatte que son zèle, accusé d'abord de témérité, sera assez heureux pour produire de sages retours sur les principes du vrai. Ce que ce digne Académicien avoit prévu est arrivé, & M. du Marsais, qui avoit commencé par s'attacher à le critiquer, a fini par s'appliquer à l'imiter, & même à le surpasser, dans la composition de l'ouvrage grammatical destiné à l'Encyclopédie. Le traité de la Construction en particulier est digne de l'attention de tous les connoisseurs. L'application qu'il fait de ses principes à l'Idylle des Moutons, de Me. Deshoulières, me

(a) Tome I, page 129.

paroît un chef-d'œuvre en ce genre.

Il y a, dans les langues, différence & uniformité: différence dans le vocabulaire ou la nomenclature qui énonce les noms des objets & ceux de leurs qualificatifs; dans les terminaisons qui sont les signes de l'ordre successif des correlatifs; dans l'usage des métaphores, des idiotismes, des tours de la construction: il y a uniformité, en ce que par-tout la pensée à énoncer est divisée par les mots qui en représentent les parties, & que ces mots ont des signes de leurs relations. Mais je crois, dit ce Grammairien Philosophe, qu'on ne doit pas confondre *construction* avec *syntaxe*, parce que *construction* ne présente que l'idée de combinaison & d'arrangement. Cicéron a dit, selon trois combinaisons différentes, *accepi litteras tuas*, *tuas accepi litteras*, & *litteras accepi tuas*: il y a là trois *constructions*, puisqu'il y a trois différens arrangemens de mots: cependant il n'y a qu'une *syntaxe*; car dans chacune de ces *constructions*, il y a les mêmes signes des rapports que les mots ont entr'eux. Ainsi ces rapports sont les mêmes dans chacune de ces phrâses; chaque mot de l'une indique également le même corrélatif qui est indiqué

dans chacune des deux autres, en ſorte que, quand on a achevé de lire ou d'entendre chacune de ces propoſitions, l'eſprit voit également que *litteras* eſt le déterminant d'*accepi*, que *tuas* eſt l'adjectif de *litteras* : ainſi chacun de ces trois arrangemens excite dans l'eſprit un ſeul & même ſens, *j'ai reçu votre lettre*. Or ce qui fait en chaque langue que les mots excitent le ſens que l'on veut faire naître dans l'eſprit de ceux qui ſavent la Langue, c'eſt ce qu'on appelle *Syntaxe*.

La Syntaxe eſt donc une partie de la Grammaire, qui donne la connoiſſance des ſignes établis dans une langue, pour exciter un ſens dans l'eſprit.

Ces ſignes, quand on en ſait la deſtination, font connoître les rapports ſucceſſifs que les mots ont entr'eux : c'eſt pourquoi, lorſque celui qui parle ou qui écrit, s'écarte de cet ordre par des tranſpoſitions que l'uſage autoriſe, l'eſprit de celui qui écoute, ou qui lit, rétablit cependant tout dans l'ordre en vertu des ſignes dont nous parlons, & dont il connoît la deſtination par l'uſage.

La Conſtruction eſt l'arrangement des mots dans le diſcours.

Il y a en toute langue trois ſortes de conſtructions qu'il faut bien remarquer, *la conſtruction ſimple* ou *naturelle*, *la conſtruction figurée*, & *la conſtruction uſuelle*. Tout ce que M. du Marſais dit à ce ſujet, tant dans ſa Méthode raiſonnée, que dans l'Encyclopédie, mérite d'être lu & relu ſérieuſement par les maîtres qui ſe mêlent de montrer la Grammaire & les Humanités.

Il eſt néceſſaire d'obſerver, dit ce Grammairien Philoſophe, qu'il y a entre nos idées un *rapport d'identité*, & un *rapport de détermination* (a).

L'adjectif, auſſi-bien que le verbe, ne ſont au fond que le ſubſtantif même conſidéré avec la qualité que l'adjectif énonce, ou avec la manière d'être que le verbe attribue au ſubſtantif. Ainſi l'adjectif & le verbe doivent énoncer les mêmes accidens de Grammaire que le ſubſtantif a énoncés d'abord, c'eſt-à-dire, que ſi le ſubſtantif eſt au ſingulier, l'adjectif & le verbe doivent être au ſingulier, puiſqu'ils ne ſont que le ſubſtantif même conſidéré ſous telle ou telle vue de l'eſprit. Il en eſt

(a) Préface, page 13.

de même du genre, de la perſonne, & du cas dans les langues qui ont des cas : tel eſt l'effet du rapport d'identité ; c'eſt le fondement de la *concordance*. Exemple (*a*) : *une femme vertueuſe inſpire du reſpect aux hommes les moins vertueux*. On dit *vertueuſe*, parce que *femme* eſt un ſubſtantif féminin ſingulier, avec qui le verbe *inſpire* s'accorde en nombre comme en perſonne; & l'on dit *vertueux*, parce que *hommes* eſt un ſubſtantif maſculin plurier, &c. Un nom ſubſtantif ne peut déterminer que trois ſortes de mots, 1°. un autre nom, 2°. un verbe, 3°. une prépoſition.

Globus ſolis omnia luce colluſtrat, le globe du ſoleil éclaire tout par ſa lumière. Le nom ſubſtantif *ſolis* détermine un autre nom qui eſt *globus*, il fait entendre de quel *globe* il s'agit. Le nom *luce* détermine la prépoſition *cum* ſous-entendue, ou plutôt incorporée au verbe *colluſtrat*. Avec quoi, par quoi le ſoleil éclaire-t-il tout ? *à quo ? cum quo ? Luce*, avec ſa lumière, par ſa lumière.

Un Dieu tout-puiſſant a créé le monde. Ces mots, *un Dieu tout-puiſſant a créé*,

---

(*a*) Voyez Encyclopédie.

ont un rapport d'identité; ils ne préſentent qu'un même objet qui eſt *Dieu*, conſidéré par rapport à la qualité de *tout-puiſſant*, & par rapport à ſa manière d'être, quand il a manifeſté cette qualité. *Le monde* n'a point de rapport d'identité avec un *Dieu tout-puiſſant a créé :* mais il a un rapport de détermination avec le verbe *a créé*, il détermine & fait connoître ce que je dis *qu'un Dieu tout-puiſſant a créé :* le rapport de détermination eſt le fondement du *régime*. Le rapport d'identité n'exclut pas le rapport de détermination : quand je dis *Dieu tout-puiſſant*, *tout-puiſſant* modifie, détermine *Dieu*; cependant il y a un rapport d'identité entre *Dieu* & *tout-puiſſant*, puiſque ces deux mots n'énoncent qu'un même objet; mais *le monde* n'a que le rapport de détermination avec *Dieu*, & n'a pas celui d'identité.

Les divers rapports ſe marquent en françois par la place des mots, & en latin par les cas, c'eſt-à-dire, par la diverſité des terminaiſons, qui, dans un même mot, ont chacune leur deſtination particulière. *Deus creavit mundum*, Dieu a créé le monde. *Mundum*, le monde, eſt à l'accuſatif, non pas parce que *creavit*, a créé, le

gouverne, mais parce que *mundum*, le monde, eſt l'objet ou le terme de l'action du verbe *creavit*, a créé; c'eſt le ſens, & non le verbe, qui gouverne les cas. Il ſeroit indifférent qu'on dît en latin, *Deus creavit mundum*, ou *mundum creavit Deus*, le ſens eſt le même; mais en françois, *Dieu a créé le monde*, ou *le monde a créé Dieu*, font deux ſens bien différens, parce qu'en cette Langue c'eſt la place des mots qui détermine leurs rapports. Voilà les ſeuls principes d'où M. du Marſais tire toutes les règles de la Syntaxe qui eſt établie dans une Langue, pour marquer les différens rapports de concordance ou de régime que les mots ont entr'eux, ſelon la liaiſon des idées qu'ils expriment. Voyez l'expoſition de ſa Méthode raiſonnée (*a*), & ſon Traité de la Conſtruction dans l'Encyclopédie.

Puiſqu'un homme très-inſtruit de notre Langue, puiſqu'un Académicien, tel que M. Duclos, élevé dans les véritables principes de la Grammaire raiſonnée, les a adoptés, & ſe les eſt rendu propres, en les expoſant avec tant de netteté & de préciſion, il y a ſujet de croire que M.

(*a*) Chez Ganeau en 1722, pages 36, 41.

Reſtaut, & tous les Maîtres ſenſés, adopteront ces mêmes principes, & ſe les rendront propres; ce qui facilitera l'étude de la Grammaire, & contribuera au progrès de l'eſprit humain dans les Belles-Lettres.

Les applications dans leſquelles M. Duclos s'eſt renfermé, peuvent ſuffire par rapport au françois, que cet Académicien a eu particulièrement en vue; mais elles ne me paroiſſent pas ſuffiſantes par rapport au latin, dont il eſt eſſentiel d'approfondir les règles de Syntaxe.

M. du Marſais les fonde, 1°. ſur la connoiſſance de la nature des mots ou des parties du diſcours, tels que le nom, le verbe, &c. 2°. ſur la connoiſſance de la propoſition ou de la phrâſe, & de la manière dont les mots s'expliquent & ſe déterminent dans le diſcours; 3°. ſur la connoiſſance de la deſtination des terminaiſons du même mot. C'eſt à ces règles primitives & uniformes qu'il rapporte toutes les façons de parler élégantes qui paroiſſent éloignées de la conſtruction ſimple & néceſſaire. Il réduit à ces règles le régime des verbes de prix, les deux accuſatifs de *doceo*, & toutes les autres difficultés ſur *pœnitet* & *refert*, &c.

Ces façons de parler latines, *quanti emisti? tanti*, s'expliquent par le supplément des mots sous-entendus, *pro pretio quanti æris emisti? emi pro pretio tanti æris. Docet pueros (circà) Grammaticam*, il instruit les enfans touchant, ou sur la Grammaire. Le terme de l'action de *docet*, il instruit, c'est *pueros*, les enfans: comme on ne dit pas en françois la Grammaire est instruite aux enfans, de même on ne dit pas en latin *Grammatica docetur pueros. Grammaticam*, la Grammaire, n'est point gouvernée par *docet*, il instruit; c'est le terme du rapport signifié par la préposition suppléée, *circà*, touchant, sur; *favere alicui*, être favorable à quelqu'un; *studere philosophiæ*, s'appliquer à la philosophie; *prodesse alicui*, être utile à quelqu'un: cette justesse de la traduction littérale dissipe toutes les difficultés dont les méthodes & les Rudimens Latins sont hérissés. *Sosia, adesdum, paucis te volo; id est, volo te alloqui cum paucis verbis. Menedemi miseret me, id est, miseratio tenet me propter vicem Menedemi. Pænitet me peccati, id est, pæna peccati tenet me, habet me*, comme on dit en françois le mal me prend, l'envie me tient; ou bien, *conscientia peccati pænitet*

me; id est, tenet, afficit me pœna. Manet Lutetiæ, id est, manet in urbe, in oppido Lutetiæ; ces mots *in urbe* ou *in oppldo* sont véritablement sous-entendus, car on les trouve exprimés dans tous les bons Auteurs. Cicéron a dit, *in oppido Antiochiæ; Lutetiæ* ou *Antiochiæ* n'est au génitif que parce qu'il est déterminé par le nom *urbe* ou *oppido*, exprimé ou sous-entendu. *Manet domi, id est, in ædibus domi.* Plaute *in Casinâ*, a dit, *insectatur omnes domi per ædes*, comme les Espagnols disent *en las casas de la morada.* Horace a dit du rat de ville & du rat de campagne, *ponit uterque in locuplete domo vestigia.* Salluste a dit, *Romæ Numidiæque facinora ejus commemorat.* Il ne met point de distinction entre les noms de Ville & les noms de Province, il dit également *Romæ Numidiæque; id est, in urbe Romæ, in provinciâ* ou *regione Numidiæ:* par conséquent la règle de la question *ubi* n'est qu'une chimère. On en peut & on en doit dire autant de la règle de chacune des autres questions, & en particulier de la question *quò*. Virgile a dit, *Buthroti ascendimus urbem* (a), Æneid. Lib.

(a) Voyez page 393.

III. & Lib. I. *ad urbem Sidoniam puer ire parat* (a). Au rapport de Sanctius, Tite-Live, Dec. I. Lib. V, dit ſouvent dans le même ſens *Veios* & *ad Veios*. Cicéron a dit, *venire ab Româ, diſcedere ab Alexandriâ, proficiſci ad Capuam, ad Tarentum*. Dans les meilleurs Auteurs, on trouve *in rura, ex rure, in, ab, de, ex domo, in domum, ad domum*. Properce a dit, *magnum iter ad doctas proficiſci cogor Athenas*. Cependant Quintilien croit que c'eſt un ſolécíſme de dire, *veni de Suſis in Alexandriam* (b); mais, dit Sanctius *in Minervâ* (c), il ne faut pas écouter Quintilien; il ſe trompe, & il en impoſe à tous les Grammairiens. *Neque audiendus eſt Quintilianus; nam decipitur, decipitque gregem Grammaticorum.* Les meilleurs Auteurs Latins, tels que Céſar, Sallufte, Cicéron, &c. bravant les règles de la queſtion *ubì*, auſſi-bien que celles de la queſtion *quò*, ont dit *Ægypti occiſus, Cypri profugus, Theſſaliæ conſiſtere*, & enfin, *Cretæ juſſit conſidere Apollo*. Virg. Æneid. Lib. III.

(a) Voyez page 681.
(b) Inſtitut. Lib. I, cap. V.
(c) Lib. II, cap. V.

Tantôt ils ont mis le nom propre au génitif après le nom commun ou appellatif, ſelon la règle générale du ſubſtantif qui en ſuit un autre ; c'eſt ainſi que Sallufte, *de bello Jugurt.* a dit, *haud longè à flumine Muluchæ*, comme nous diſons près de la rivière de Seine : tantôt, par un tour qu'on appelle appoſition, ils ont mis le nom ſuivant au même cas que le précédent, parce que, le ſecond ne déſignant qu'une même choſe avec le premier, ils ont conſidéré l'un & l'autre ſous le même rapport. Salluſte avoit dit un peu plus haut, *ad flumen Mulucham*, comme nous diſons *le fleuve Don.*

Térence, en dépit des règles du nom de temps, n'a point fait difficulté de dire dans l'Andrienne, act. 4, *nolo me in tempore hoc videat ſenex, per tempus advenis.* Horace a dit, *præſens in tempus omittat.* Suétone a dit, *in paucis diebus, in tempore hyberno ;* ſur quoi Faber dans ſon tréſor, fait cette remarque, *eſt quidem in iſtis omnibus & his ſimilibus plena & integra oratio, ellipſis tamen in frequentiore uſu eſt.* Servius, à l'occaſion de ce vers de Virgile, *Italiam fato profugus Lavinaque venit littora,* dit, *ſciendum eſt uſurpari ab auctoribus ut vel addant*

addant vel detrahant præpoſitiones.

A tous ces paſſages cités par Sanctius *in Minervâ* (a), M. du Marſais en ajoûte un déjà cité par le même Sanctius, rapporté en partie par Perizonius, & tiré de la vie de l'Empereur Auguſte par Suétone, *chap.* 89. Je vais le rapporter tout entier, il me paroît fort propre à guérir bien des gens de leurs préjugés ſcholaſtiques.

Auguſtus genus loquendi ſecutus eſt elegans & temperatum, vitatis ſententiarum ineptiis atque inconcinnitate, & reconditiorum verborum, ut ipſe dicit, fœtoribus, præcipuamque curam duxit ſenſum animi quàm apertiſſimè exprimere; quod quò faciliùs efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque præpoſitiones VERBIS *addere, neque conjunctiones ſæpiùs iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obſcuritatis, etſi gratiam augent.*

Selon Sanctius (*page* 127.) *Auguſtus* DICTIONIBUS *præpoſitiones addebat*. Périzonius (*ibid.* 501.) a remarqué que dans les éditions de Salamanque, Grævius a corrigé *neque præpoſitiones* URBIBUS *addere.* Qu'on liſe *urbibus*, *dictionibus* ou *verbis*,

(a) Franqueræ, 1693.

on voit toujours qu'Auguste lui-même, pour mettre plus de clarté dans ses discours, avoit coutume d'exprimer les prépositions qu'il est plus élégant de sous-entendre.

On peut, on doit même les exprimer à l'exemple de cet Empereur, pour rendre le latin plus intelligible aux commençans; *ut plena & integra sit oratio*; pour faire connoître le rapport naturel de certains mots; enfin pour réduire le discours à la construction simple avant que de mener à l'élégante.

C'est par ces observations, & par beaucoup d'autres pareilles, que M. du Marsais répond d'une maniere aussi ingénieuse que solide, à la critique de l'exposition de sa Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine (a); critique insérée à la *page 44 du Journal des Savans de Paris, Janvier* 1724.

Feu M. l'Abbé Bignon, juste appréciateur des talens des hommes & du mérite de leurs ouvrages, fut si enchanté de cette réponse, qu'il voulut qu'elle fut imprimée dans ce même Journal, précédée d'un pe-

(a) Chez Ganeau, 1722.

tit avertissement qu'il composa exprès, & qui fit autant d'honneur à ce savant & illustre Bibliothécaire du Roi, qu'à M. du Marsais même.

Dès le mois d'Août 1723, à l'occasion des articles 52 & 53 des Mémoires de Trévoux du mois de Mai précédent, au sujet de ladite Méthode raisonnée, le même M. du Marsais avoit donné des remarques (*a*) justificatives, pleines d'érudition & de justesse. Depuis, dans le Mercure de Juin 1731, sur la Méthode pour commencer les humanités grecques & latines, de M. le Févre de Saumur (*b*), & sur les notes de M. le Gaullyer, M. du Marsais fit encore des réflexions aussi fines que judicieuses, qui ont beaucoup de rapport à celles qu'il a fait imprimer à la suite de sa Préface sur la manière d'enseigner les Belles-Lettres selon M. Rollin (*c*).

Il paroît que M. du Marsais peut se glorifier d'être entré mieux que personne dans les vues principales de cet habile homme, sur la façon de montrer le latin,

(*a*) Chez Quillau, &c.
(*b*) Chez Brocas.
(*c*) Tome I, chap. III.

& que les pratiques propoſées par ce profond Grammairien, ne ſont que des moyens qui rendent plus facile l'exécution des avis de ce grand Rhéteur. Ce que nous allons dire ſur l'inverſion en eſt une nouvelle preuve.

De l'Inverſion.

M. l'Abbé Batteux, dans ſon Cours de Belles-Lettres diſtribué par Exercices, à la fin du Tome II, parlant de l'*inverſion*, prétend que *les Latins ne renverſent point, & que c'eſt nous qui renverſons.*

Je ne voudrois pas avancer une pareille propoſition généralement & ſans diſtinction, dit l'Auteur de la Lettre ſur les Sourds & Muets (*a*), parce que l'*inverſion* proprement dite n'étant autre choſe qu'un ordre dans les mots, contraire à l'ordre des idées, ce qui ſera *inverſion* pour l'un, ſouvent ne le ſera pas pour l'autre; car, dans une ſuite d'idées, tout le monde n'eſt pas toujours également affecté de la même. Par exemple, ſi de ces deux idées, *ſerpentem fuge*, je vous demande quelle eſt la principale, vous me direz vous que c'eſt

(*a*) Page 88, &c.

le ſerpent, mais un autre prétendra que c'eſt *la fuite*, & vous aurez tous deux raiſon. L'homme peureux ne ſonge qu'au *ſerpent*; mais celui qui craint moins le *ſerpent* que ma perte, ne ſonge qu'à ma *fuite*: l'un s'effraie, l'autre m'avertit. D'ailleurs, dans une ſuite d'idées que nous avons à offrir aux autres, toutes les fois que l'idée principale qui doit les affecter n'eſt pas la même que celle qui nous affecte, eû égard à la diſpoſition différente où nous ſommes nous & nos Auditeurs, c'eſt cette idée qu'il faut d'abord leur préſenter. Appliquons ces réflexions à la première période de l'oraiſon *pro Marcello*.

Diuturni ſilentii, Patres conſcripti, quo eram his temporibus uſus.... finem hodiernus dies attulit.

Je me figure Cicéron montant à la Tribune aux harangues, continue l'Auteur de la Lettre (*a*): je vois que la première choſe qui a dû frapper ſes Auditeurs, c'eſt qu'il a été long-temps ſans y monter; ainſi *diuturni ſilentii*, le long ſilence qu'il a gardé, eſt la première idée qu'il doit leur préſenter, quoique l'idée principale pour lui

(*a*) *Ibid.* page 96.

ne ſoit pas celle-là, mais *hodiernus dies finem attulit ;* car ce qui frappe le plus un Orateur qui monte en chaire, c'eſt qu'il va parler, & non qu'il a gardé le ſilence. Ce qui n'étoit pas une inverſion pour les Auditeurs de Cicéron, pouvoit, devoit même, en être une pour lui.

Je remarque encore une autre fineſſe dans le génitif *diuturni ſilentii.* Les Auditeurs ne pouvoient penſer au long ſilence de Cicéron, ſans chercher en méme temps pourquoi il avoit gardé le ſilence, & pourquoi il ſe déterminoit à le rompre : or, le génitif, étant un cas ſuſpenſif, leur fait naturellement attendre toutes ces idées que l'Orateur ne pouvoit leur préſenter à la fois. On s'apperçoit, dès le commencement de cette période, que l'Orateur ayant eu une raiſon d'employer telle ou telle terminaiſon plutôt que toute autre, il n'y avoit point dans ſes idées l'inverſion qui règne dans ſes termes. En effet, qu'eſt-ce qui déterminoit Cicéron à écrire *diuturni ſilentii* au génitif, *quo* à l'ablatif, *eram* à l'imparfait, & ainſi du reſte, ſi ce n'eſt un ordre d'idées préexiſtant dans ſon eſprit, tout contraire à celui des expreſſions ; ordre auquel il ſe conformoit ſans s'en apperce-

voir, subjugué par la longue habitude de transposer; ce qui nous arrive quelquefois à nous-mêmes, qui croyons avoir formé notre Langue sur la suite naturelle des idées?

A l'occasion de l'ouvrage de M. l'Abbé Batteux (*a*), M. du Marsais a traité de nouveau l'inversion dont il avoit déjà donné un article particulier dans sa Méthode raisonnée (*b*); & depuis, il a fait à ce sujet de vive voix, & par écrit, quantité d'excellentes réflexions, avec lesquelles celles que nous venons d'exposer paroissent avoir bien de la conformité.

Selon M. Chompré, dans ses Feuilles élémentaires, *la construction, telle qu'on la fait faire aux étudians, est une vraie destruction.*

Si on en croit M. Pluche, dans sa Méchanique des Langues (*c*), *ranger une phrâse latine à la façon de l'école, c'est la détruire. Une vérité fort remarquable*, ajoûte-t-il, *c'est que c'est se tromper de penser, comme on fait, qu'il y ait inversion ou renversement*

(*a*) En 1748.
(*b*) Page 9.
(*c*) Pages 115 & 116.

dans la phrâſe des Anciens, tandis que c'eſt très-réellement dans notre Langue qu'eſt ce déſordre.

Ainſi le Père Buffier (*a*), dans ſon Examen des préjugés vulgaires, *ſe trompe de penſer que la* Langue Françoiſe ſuit un ordre naturel dans ſes expreſſions, qui s'arrangent les unes avec les autres, comme les idées s'arrangent dans l'eſprit. En effet, quel arrangement que de dire, comme le latin de Cicéron, *au long ſilence que j'ai gardé juſqu'ici doit mettre fin ce jour*, au-lieu de dire, ſelon l'ordre naturel, *ce jour doit mettre fin au long ſilence que j'ai gardé juſqu'ici?* Plus j'y penſe, dit ce Père, plus ce renverſement d'idées me choque dans la plupart des Langues.

C'eſt ſe tromper de penſer comme le Père Lami (*b*). Selon lui, l'ordre naturel demande que dans une propoſition le nom qui exprime le ſujet ſoit placé le premier, que l'attribut ſoit mis après le verbe qui lie le ſujet avec l'attribut, que les mots qui marquent les rapports ſoient inſérés entre les choſes qui ſont les termes d'un rapport,

---

(*a*) Page 189.
(*b*) Art de parler, page 27.

que tous les mots enfin se rrouvent entre les deux propositions dont ils font des liaisons. Lorsqu'on rejette à la fin de la proposition un mot sans lequel elle n'a aucun sens, ce retardement que souffre le Lecteur le rend plus at-entif; l'ardeur qu'il a de concevoir les choses, devient plus grande; ainsi cette attention fait qu'il les conçoit plus clairement: outre cela, ce petit renversement lie une proposition, & la ramasse en quelque manière; car le Lecteur est obligé, pour l'entendre, d'envisager toutes les parties ensemble, ce qui fait qu'il en est plus vivement frappé. C'est sans doute cette raison qui a porté les Grecs & les Latins à mettre assez souvent le verbe à la fin de la proposition, l'usage autorisant ce renversement dans l'arrangement naturel des paroles, pour éviter la rencontre de certains mots rudes.

L'arrangement des mots mérite une application particulière, & l'on peut dire que c'est par l'art de bien placer les parties du discours que les excellens Orateurs se distinguent de la foule. L'Orateur ne fait pas les mots, mais il les dispose, & il n'y a que cette disposition qui lui appartienne.

C'est se tromper de penser comme M. l'Abbé Girard. Cet Académicien nomme analogues les Langues qui suivent ordinairement dans leur construction l'ordre naturel & la gradation des idées, c'est-à-dire, qui font marcher le sujet agissant le premier, ensuite l'action accompagnée de ses modifications, après cela ce qui en fait l'objet & le terme ; telles sont la Françoise, l'Italienne & l'Espagnole.

Il nomme transpositives les Langues qui ne suivent d'autre ordre dans la construction de leurs phrâses que le feu de l'imagination, c'est-à-dire, qui font précéder tantôt l'objet, tantôt l'action, & tantôt la modification ou la circonstance. Comme les différentes terminaisons des noms & les diverses inflexions des verbes indiquent le régime, on ne trouve ordinairement ni équivoque, ni confusion dans le sens d'un Auteur Latin ; mais on n'en a pas moins *la* peine d'aller jusqu'au bout de la période, avant que de commencer à se former une pensée suivie. Il est vrai qu'on est dédommagé de cette peine par le nombre & l'harmonie dont les Latins du bon siècle étoient si amateurs, qu'ils y sacrifioient jusqu'à l'ordre des pensées. Ils aimoient mieux,

dit à ce ſujet le fameux Rouſſeau (*a*), donner un peu de travail à l'eſprit, que de rebuter l'oreille, qui eſt le canal par où les penſées ſont introduites.

C'eſt ſe tromper de penſer comme M. Rollin, qui, en parlant de l'explication, veut que le Maître commence toujours par la *conſtruction*, & qu'il range chaque mot à ſa place naturelle (*b*). Les Auteurs expliqués de la ſorte, ajoûte-t-il, ſont fort capables d'apprendre le latin à la jeuneſſe; &, ce qui eſt bien plus important, ils ſont très-propres à lui former en même temps le goût & l'eſprit.

Selon le Père Jouvenci, dans ſon excellent Traité, intitulé *Ratio diſcendi & docendi*, page 153. *Explanatio in duobus maximè conſiſtit*, 1°. *in exponendo verborum ordine ac ſtructurâ orationis*. 2°. *in vocum obſcuriorum expoſitione*.

Une vérité fort remarquable, qui a échapé à ces habiles Maîtres & à tant d'autres; *vérité fort remarquable*, que M. l'Abbé Batteux, M. Chompré, & M. Pluche, ont re-

(*a*) Lettre à M. Hardion, à l'occaſion de l'Ode ſur l'harmonie, de M. Racine fils.

(*b*) Traité des Etud. Tome I, pages 179 & 187.

marquée eux ſeuls, c'eſt que *c'eſt ſe tromper de penſer, comme on fait, qu'il y ait inverſion ou renverſement dans la phrâſe des Anciens, tandis que c'eſt très-réellement dans notre Langue qu'eſt ce déſordre.* Voyons ſi *l'exemple* cité dans la Mécanique des Langues, *éclaircira cette vérité fort remarquable.*

Goliathum proceritatis inuſitatæ virum David adoleſcens, impacto in ejus frontem lapide, proſtravit, & allophylum, cùm inermis puer eſſet, ei detracto gladio, confecit.

Ce qui a été dit de la phrâſe de Cicéron, peut s'appliquer à celle-ci. On voit que l'Auteur avoit eu dans l'eſprit antérieurement à *Goliath* une idée qui devoit ſuivre, qui commandoit la terminaiſon de *Goliath*, & qui contraignoit à dire *Goliathum* & non pas *Goliathi*; ainſi du reſte. Ce qui n'eſt pas une inverſion pour les Lecteurs, peut & doit même en être une pour l'Auteur.

Afin de mieux entendre tout ceci, il faut, d'après M. du Marſais, dans ſa Méthode raiſonnée, & dans l'Encyclopédie, admettre trois ſortes de *conſtructions*, la grammaticale, l'oratoire & la commune.

La *conſtruction* grammaticale eſt celle par

laquelle les expreſſions ſuivent exactement la marche des idées, ou l'ordre primitif des vues de l'eſprit ; on l'appelle auſſi *conſtruction* ſimple.

La *conſtruction* oratoire eſt celle par laquelle les mots ſuivent la marche des paſſions, ou l'ordre des mouvemens intérieurs ; on l'appelle auſſi *conſtruction* figurée.

Outre ces deux ſortes de *conſtructions* indiquées *in Minervâ Sanctii*, & dans la Préface de la Méthode Latine de Port-Royal, il y en a une troiſième qui eſt la *conſtruction* commune. M. du Marſais la nomme uſuelle; c'eſt celle où l'on ſuit l'uſage commun, & la manière ordinaire des honnêtes gens de la nation dont on parle la langue : cette *conſtruction* uſuelle eſt conforme, tantôt à la ſimple, & tantôt à la figurée. La *conſtruction* grammaticale ou ſimple eſt celle que nous ſuivons ordinairement en françois, nous diſons les choſes comme l'eſprit eſt forcé de les conſidérer en quelque langue qu'on écrive.

La *conſtruction* oratoire ou figurée eſt celle que les Auteurs ſuivent preſque toujours en latin ; ils diſent les choſes comme elles ſe préſentent à leur imagination; mais cette ſeconde *conſtruction* ſuppoſe la pre-

mière, & lui eſt ſoumiſe; par conſéquent, pour bien expliquer la phrâſe latine, où on a ſuivi la *conſtruction* oratoire, on doit la ranger ſelon les règles eſſentielles de la *conſtruction* grammaticale, c'eſt-à-dire, à la façon de l'Ecole : &, n'en déplaiſe à M. Pluche, la façon de l'Ecole n'eſt pas tout-à-fait telle qu'il la repréſente (*a*). *David adoleſcens proſtravit Goliathum virum proceritatis inuſitatæ, lapide impacto in frontem ejus, & confecit allophylum, gladio detracto ei, cùm puer eſſet inermis.*

A la facon de l'Ecole, on auroit ſuppléé la prépoſition *cum*, ſous-entendue, avant *lapide*, & on auroit conſtruit ainſi la fin de cette phrâſe; *& cùm puer eſſet inermis, à gladio detracto ei confecit allophylum.* Je ne vois point du tout que *le récit ſoit déshonoré*, ni que *l'ordre des choſes ſoit renverſé*, ni que *le tableau de la Nature ſoit mis en pièces dans cette conſtruction*, comme M. Pluche le dit.

Selon l'ordre naturel des idées, le principe doit précéder l'action, & l'action doit précéder le terme ou l'effet. Le *jeune David* eſt le principe, *renverſe* eſt l'action, *Go-*

(*a*) Méc. des Langues, p. 115, &c.

liath eſt le terme, *le coup de pierre* eſt une circonſtance ou une manière de l'action: quand on entend dire que David a tué Goliath, ſi l'on veut ſavoir comment, avec quoi, on l'apprend par ces mots, *avec une pierre lancee dans ſon front.* Ce n'eſt pas quand l'étranger a la tête coupée que le jeune homme trouve une épée pour l'achever, comme M. Pluche le fait entendre par ſa *conſtruction* ridicule, & comme il le dit expreſſément; mais c'eſt après que le jeune homme ſans armes a arraché l'épée à l'étranger, qu'il l'achève, *à gladio detracto ei, id eſt, poſt gladium detractum, confecit allophylum.* J'expliquerois d'abord mot à mot la phrâſe, enſuite je la traduirois ainſi.

Le petit David lance dans le front du Géant Goliath une pierre qui le renverſe: ce jeune homme ſans armes tire l'épée de cet étranger, & l'achève. L'ordre grammatical de nos phrâſes n'eſt pas à beaucoup près auſſi peſant que M. Pluche voudroit le faire croire. Nous avons, ainſi que les Latins, un certain ordre oratoire, qui quelquefois peut le diſputer avec le leur. Rapportons la phrâſe de Cicéron citée dans la Mécanique des Langues (*a*).

(*a*) Page 127.

Qui enim utrâque in re gravem, conſtantem, ſtabilemque ſe in amicitiâ præſtiterit, eum ex maximè raro hominum genere judicare debemus, ac pœnè divino.

Expoſons la traduction de M. Pluche : la voici.

» Nous devons regarder comme un
» homme d'une eſpèce peu commune, &
» preſque divine, celui qui s'eſt compor-
» té à l'égard de ſes amis, dans la mauvaiſe
» comme dans la bonne fortune, d'une
» manière noble, égale, inébranlable. «

Loin d'apprécier notre Langue ſur le languiſſant modèle de ce grave Mécaniſte, montrons-lui que nous ſavons, auſſi-bien que les Latins, *amener d'abord ſous les yeux celui dont il s'agit de juger, puis produire en ſa faveur le témoignage d'une conduite toujours bienfaiſante & inébranlable, enfin lui donner les éloges & lui rendre la juſtice qu'il merite :* pour cela, il ne faut que traduire cette phrâſe un peu autrement que M. Pluche.

A l'égard de celui qui dans l'une & dans l'autre fortune s'eſt montré grand, égal, & conſtant en amitié, nous devons le conſidérer comme un homme d'une eſpèce très-rare, & preſque divine.

L'Auteur de la Mécanique des Langues (*a*) prétend qu'en traduisant, puis en accusant l'état & l'emploi de chaque terme, il ne faut jamais toucher à l'ordre général de la phrâse Latine; il veut que l'oreille soit toujours frappée par le tour propre de la Langue. Si l'ancienne, dit-il, quitte son habit pour prendre celui de notre Langue moderne, elle n'est plus reconnoissable. Dérangez-vous cet ordre? vous vous privez du plaisir d'entendre un vrai Concert, vous rompez un assortiment de sons très-agréable, vous affoiblissez d'ailleurs l'énergie de l'expression & la force de l'image, vous vous perdez l'oreille, &c.

Observons ici que la traduction en général se fait dans deux vûes différentes (*b*).

1°. On traduit pour faire connoître un Auteur à ceux qui en ignorent la Langue originale; alors la traduction littérale des termes de l'Auteur, seroit ridicule; le Traducteur doit parler sa propre Langue, & non pas celle de son Auteur, parce qu'il ne parle qu'à des personnes de sa Nation;

(*a*) Page 114.
(*b*) Du Marsais, Méthode raisonnée, page 18.

ainſi il doit rendre les expreſſions particulières de l'original par d'autres expreſſions particulières de ſa propre Langue ; en un mot il doit parler comme l'Auteur auroit parlé, s'il avoit écrit en la Langue du Traducteur.

2°. Quand on traduit pour apprendre ſoi-même la langue de ſon Auteur, il eſt évident qu'on ne parviendra jamais bien au but que l'on ſe propoſe, ſi l'on ne ſe donne la peine d'apprendre la ſignification propre des mots & le tour particulier de la Langue de l'original : or, le moyen le plus facile pour en venir là, c'eſt la traduction littérale ; ainſi celui qui traduit Térence pour apprendre la Langue Latine, doit traduire cette expreſſion d'un Eſclave, *iſthæc in me cudetur faba*, *cette féve ſera battue ſur moi* ; mais celui qui nous donne la traduction de cet Auteur, pour le faire entendre à ceux qui ne ſavent pas le Latin, doit faire parler Térence comme Molière, *ce ſera aux dépens de mon dos.* C'eſt uniquement le plus ou le moins de génie & d'imagination du Traducteur, qui rend cette traduction plus ou moins élégante : elle eſt, pour ainſi dire, l'ouvrage du talent & de l'inſtinct, & toutes les règles, dont quel-

ques Auteurs ont fait des volumes, pour enſeigner cette manière de traduire, ne ſont que tourment & affliction d'eſprit, & ne conduiſent qu'à une pénible ſécheresse.

C'eſt donc à la conſtruction littérale, & par conſéquent à la conſtruction grammaticale & ſcholaſtique, que l'on doit s'attacher d'abord pour apprendre la Langue Latine & pour comprendre le ſens de l'Auteur.

M. Pluche lui-même (*a*), en parlant de la traduction, dit que *c'eſt aſſez dans les premiers mois de faire écrire les parties, ou tous les termes du texte Latin fidèlement rappelés aux élémens de la Grammaire. Pour diſtinguer & aſſigner juſte les parties du diſcours, ou leurs fonctions eſſentielles, qui ſont de l'inſtitution de la Nature dans chaque Langue, on n'a*, dit-il (*b*), *beſoin que d'une Grammaire élémentaire. Il faut*, continue-t-il, *obſerver dans une phrâſe le mot principal, qu'on nomme verbe, & le mot qui déſigne le ſujet à qui l'on attribue quelque choſe. Si au verbe principal il y en a un autre ſubordonné, qui, à l'aide du pronom relatif ou autre-*

(*a*) Méc. des Langues, page 163.
(*b*) *Ibid.* pag. 112.

ment, tienne au ſujet ou à ſa qualité, c'eſt bien de reconnoître ces pièces, de les nommer juſte, & de déterminer par les inflexions des mots celui qui en attire un autre ſous ſon régime & celui qui eſt régi ; c'eſt bien d'aſſigner leurs rapports & leurs fonctions; par conſéquent c'eſt bien de faire la conſtruction à la façon de l'Ecole au moins en commençant ; par conſéquent M. Pluche a eu tort de dire qu'en traduiſant, puis en accuſant l'état & l'emploi de chaque terme, il ne faut jamais toucher à l'ordre général de la phrâſe Latine.

Les Maîtres habiles, dans leurs leçons de vive voix, ſuivent la traduction littérale, telle qu'elle eſt publiée dans la Méthode raiſonnée, pour faciliter les répétitions aux jeunes gens, & pour leur donner une connoiſſance plus parfaite du Latin.

Il n'y a pas lieu de craindre que cette façon d'expliquer apprenne à mal parler François.

1°. Plus on a l'eſprit juſte & net, mieux on écrit & mieux on parle : or, il n'y a rien qui ſoit plus propre à donner aux jeunes gens de la netteté & de la juſteſſe d'eſprit, que de les exercer à la traduction littérale, parce qu'elle oblige à la préciſion,

à la propriété des termes, & une certaine exactitude qui empêche l'esprit de s'égarer ou de passer à des idées étrangeres.

2°. La traduction littérale fait sentir la différence des deux Langues, elle fait connoitre le génie de la Langue Latine; ensuite l'usage, mieux que le Maître, apprend le tour de la Langue Françoise; & plus le tour latin est éloigné du tour françois, moins il est à craindre qu'on ne l'imite dans le discours.

3°. En traduisant littéralement, on ne fait dire le mot François qu'après le mot Latin; ainsi le mauvais tour François étant interrompu & lié au Latin, il ne peut pas être porté dans la conversation ordinaire.

Je sais bien que la Langue Latine ne seroit plus reconnoissable, si on la dépouilloit de son habit pour la revêtir de celui de la Langue Françoise: je sais bien aussi que pour faire entendre la façon de s'habiller des Etrangers, le plus court est de faire voir leur habillement tel qu'il est, & non pas d'habiller un Étranger à la Françoise. Il ne faut pas détruire cet habillement, mais il en faut montrer les parties, & la manière dont elles sont assorties, assemblées, construites; d'où je conclus

que la meilleure manière pour apprendre les Langues étrangères, c'eſt de s'inſtruire du tour original ; ce qu'on ne peut faire que par la conſtruction grammaticale & par la traduction littérale.

Quand les mots ſont trouvés, dit M. du Marſais, quand leur valeur, leur deſtination, leur emploi, ſont déterminés par l'uſage, l'arrangement que l'on en fait dans la propoſition ſelon l'ordre ſucceſſif de leurs relations, eſt la manière la plus ſimple d'analyſer la penſée. Il y a des Grammairiens, continue-t-il, dont l'eſprit eſt aſſez peu philoſophique pour déſapprouver cette manière de faire la conſtruction, comme ſi cette pratique avoit d'autre but que d'éclairer le bon uſage & de le faire ſuivre avec plus de lumières, & par conſéquent avec plus de goût; au-lieu que ſans cela on n'a que des *obſervations Mécaniques* qui ne produiſent qu'une routine aveugle, & dont il ne réſulte aucun gain pour l'eſprit.

Nous ne pouvons faire uſage des *inverſions*, ajoûte-t-il, que quand elles ſont aiſées à ramener à l'ordre ſignificatif de la *conſtruction* ſimple ; c'eſt uniquement relativement à cet ordre, que quand il n'eſt pas ſuivi, on dit en toute Langue qu'il y

à *inverſion*, & non pas par rapport à un prétendu ordre d'intérêt ou de paſſion, qui ne ſauroit jamais être un ordre certain. *Incerta hæc ſi tu poſtules ratione certa facere, nihilo plus agas quam ſi des operam ut cum ratione inſanias* (a).

En latin, il eſt différent de placer le terme du rapport avant ou après le verbe; cela dépend du goût, du caprice, de l'harmonie, du concours plus ou moins agréable des ſyllabes, des mots, qui précèdent ou qui ſuivent.

L'inverſion latine eſt ce qui donne le plus de peine aux jeunes gens, ils ſont accoûtumés à rendre leurs penſées & à entendre celles des autres ſelon l'ordre naturel, que la Langue Françoiſe ſuit preſque toujours; ainſi, quand cet ordre eſt renverſé, ils ne conçoivent point le ſens de la phrâſe, lors même qu'ils entendent la ſignification de tous les mots (*b*) (*c*).

L'arrangement des mots François fait entendre en quel ſens ils ſont pris, au-lieu que c'eſt la terminaiſon des mots La-

---

(*a*) Teren. Eun. Act. I, Sc. I.
(*b*) Du Marſais, Encyclopédie.
(*c*) M. le Fevre, Méth. des Hum. page 52.

tins qui détermine le rapport ſous lequel ils doivent être conſidérés ; c'eſt ce qui fait qu'en latin les mots ſe trouvent ſouvent fort éloignés de leur régime naturel. Il en eſt de même en grec.

La méthode de faire expliquer les Auteurs latins avec leurs *inverſions*, ne peut que rebuter le diſciple, qui n'eſt point accoûtumé à connoître le ſens d'un mot par la ſeule terminaiſon ; il ne ſauroit démêler au milieu d'une phrâſe le mot qu'il doit prononcer le premier ; c'eſt ce que l'expérience ne confirme que trop. Un jour ſe paſſe à expliquer dix ou douze petites lignes, & ou les oublie le lendemain. L'organe, pour ainſi dire, de la raiſon n'eſt pas plus porportionné à cet exercice dans les enfans, que le ſont leurs bras à lever de certains fardeaux.

Pour faire plûtôt contracter l'habitude de ſentir le mot Latin par la ſeule terminaiſon, & pour mettre à profit les premières années, temps ſi favorable aux proviſions, on retranche toute la difficulté en faiſant expliquer les Auteurs ſuivant la conſtruction ſimple & ſans aucune inverſion ; on met en italique, ſous chaque mot latin, le mot françois qui y répond. Par cette

cette méthode les enfans n'ont que la ſimple ſignification des mots à retenir, & ils la retiennent ſans peine quand ils liſent, parce que leur imagination eſt ſoutenue par le caractère différent.

D'ailleurs, lorſque l'explication eſt écrite, chacun ſe fait répéter à ſoi-même autant de fois que ſa mémoire en a beſoin, & toujours d'une manière uniforme; au-lieu que quand on entend expliquer ſimplement de la voix, & ſouvent de différentes façons, il n'y a que ceux qui ont autant de mémoire que d'attention, qui puiſſent retenir ce qu'on explique. Il faut pourtant convenir que les leçons vives & animées d'un Maître intelligent & zélé, s'inſinuent bien mieux dans les eſprits, & leur font faire des progrès bien plus prompts & bien plus ſolides que l'interprétation languiſſante & monotone des verſions interlinéaires.

Dans la traduction littérale, on exprime tous les mots ſous-entendus. Si l'on ajoutoit ces mots de ſon propre génie, pour faire une Langue ſelon ſes idées; la méthode, quelque raiſonnée qu'on la ſuppoſât, ne mériteroit aucune attention; mais on n'y ſupplée un mot latin dans un paſſage où

il manque, que parce qu'il eſt exprimé dans un autre tout pareil, & dans le même ſens; de la ſorte on explique la Langue Latine par la Langue Latine même, & par conſéquent par ſes véritables principes.

Le langage n'eſt que l'expreſſion de la penſée : il y a eſſentiellement dans le diſcours, de quelque aſſemblage de ſons dont il puiſſe être compoſé, un certain ordre qui a été dans l'eſprit de la perſonne qui parle, ordre auquel ſon diſcours peut toujours être réduit. Le beſoin ou la commodité d'abréger, & plus encore l'empreſſement de l'imagination à rendre ſes penſées, ont fait dire en un mot ce qui ſe diſoit ou ſe pouvoit dire en pluſieurs.

C'eſt pourquoi les règles de la conſtruction raiſonnée ſont très-ſimples & conviennent eſſentiellement à toutes les Langues, qui ne différent entr'elles que par ce qu'il y a d'arbitraire. Pourvu que l'on faſſe obſerver les occaſions où l'uſage a voulu que certains mots fuſſent ſupprimés, cette conduite n'induit perſonne en erreur : au contraire elle éclaire l'eſprit & lui épargne bien de la peine, parce qu'elle réduit tout à une règle uniforme, & préſente toujours le latin dans le même ordre.

Les passions des hommes & leur imagination se trouvent essentiellement dans toutes les Nations ; mais cette uniformité générale a une variété infinie dans la route que les passions prennent pour se satisfaire, & dans le tour que l'imagination suit pour s'exprimer. Quand le feu prend à une maison, en quelque lieu du monde que ce puisse être, on est agité & l'on songe à s'en garantir ; voilà l'uniformité : mais les uns crient *au feu*, comme en France, & les autres crient *à l'eau*, comme dans l'ancien pays Latin, *clamare aquas* (*a*) ; voilà la variété. La morale des proverbes est la même par-tout, mais elle est représentée sous des images diverses.

Les différens tours que les Peuples différens ont pris pour s'exprimer, sont soumis à ces deux règles souveraines d'*uniformité* & de *variété* : il y a uniformité dans l'essentiel de la pensée, & variété dans le tour de l'expression.

Tous les hommes du monde qui penseront que Dieu a créé le Ciel & la Terre, regarderont Dieu comme agent, & le Ciel ou la Terre comme patient ou terme de

(*a*) Properce.

l'action de Dieu; voilà l'*uniformité :* mais ils se serviront de sons différens pour exprimer le nom de Dieu & le nom du Ciel & de la Terre ; ils marqueront encore d'une manière différente le rapport sous lequel ils regardent *Dieu* en cette occasion, & le rapport sous lequel ils considèrent *le Ciel & la Terre ;* voilà *la variété.*

Les idées abstraites ne sont appelées ainsi, que parce qu'elles sont tirées des idées particulières, les abstraites supposent donc les particulières, il faut donc imprimer les unes avant que de faire aucune mention des autres : sans cette méthode, l'esprit le plus sublime ne comprend rien, & avec elle un esprit médiocre conduit ses connoissances au-delà même de sa portée. Que le théologien ou l'astronome le plus profond, qui n'auroient aucune connoissance du palais, entendent parler d'appointement ou de requête civile, ou de termes encore plus simples, ils seront bien moins au fait que le moindre petit praticien. Telle est la nature de l'esprit humain : les connoissances ne se devinent point; notre esprit ne se les donne pas plus à lui-même, que les cordes d'un instrument de musique ne se donnent l'é-

branlement qui cauſe le ſon. Ainſi il y a un ordre à obſerver dans l'acquiſition des connoiſſances. Le grand point de la Didactique, c'eſt-à-dire, de la ſcience d'enſeigner, c'eſt de ſavoir les connoiſſances qui doivent précéder & celles qui doivent ſuivre, & la manière dont on doit graver dans l'eſprit les unes & les autres.

Les premières connoiſſances nouvelles que l'on veut donner aux enfans, & peut-être au reſte des hommes, ne peuvent pas entrer dans leur eſprit par la voie du raiſonnement, puiſque le raiſonnement ſuppoſe des idées particulières ; le ſentiment ſeul en eſt la porte ; mais quand ces premières idées ſont acquiſes, on peut, & ſouvent même on doit raiſonner ſur ces idées primitives ; & pourvu que les raiſonnemens ne ſuppoſent point d'autres idées, on trouvera peu de perſonnes qui ne puiſſent facilement les concevoir.

Voilà l'ordre que M. du Marſais & M. Rollin ont indiqué & ſuivi, l'un dans ſa Méthode raiſonnée, & l'autre dans ſon Traité des Etudes. C'eſt auſſi celui que j'ai tâché de ſuivre & d'inculquer dans mes éclairciſſemens ſur le texte de la Grammaire générale & raiſonnée.

Je m'eſtimerois heureux ſi les reflexions que jai recueillies ſur les fondemens de l'Art de parler, pouvoient ſervir d'introduction à l'étude de l'Art de penſer. Je croirois avoir employé bien utilement mon tems & ma peine, ſi la manière dont j'ai développé les vrais principes de la Grammaire, pouvoit faciliter à la Jeuneſſe l'intelligence des vrais principes de la Logique. Qu'eſt-ce que la langue ſans le ſecours de la raiſon; & qu'eſt-ce que la raiſon ſans le ſecours de la langue?

FIN.

